eurostat
Livres statistiques

L'Europe en chiffres

L'annuaire d'Eurostat 2009

(avec CD-ROM)

eurostat
COMMISSION EUROPÉENNE

Table des matières

Introduction 8
L'annuaire d'Eurostat 8
Eurostat – l'Office statistique des Communautés européennes 12
Un guide pratique d'accès aux statistiques européennes 14

Les sciences, les technologies, l'innovation et l'esprit d'entreprise: 2009, année de la créativité et de l'innovation 21
1.1 L'éducation 23
1.2 La recherche et le développement 30
1.3 Le personnel scientifique et technologique 35
1.4 L'innovation 43
1.5 Les brevets 53
1.6 La création d'entreprises et l'esprit d'entreprise 56
1.7 Les facteurs de réussite d'une entreprise 62

2. L'économie 65
2.1 Les comptes nationaux 66
2.2 Les finances publiques 83
2.3 Les taux de change et les taux d'intérêt 92
2.4 Les salaires et le coût de la main-d'œuvre 97
2.5 Les prix à la consommation et les niveaux de prix relatifs 104
2.6 La balance des paiements - le compte des transactions courantes 111
2.7 La balance des paiements - les investissements directs étrangers 116
2.8 L'aide au développement 121

3. La population 127
3.1 La population de l'UE par rapport à d'autres régions du monde 128
3.2 La population de l'EU-27 133
3.3 Les composantes de l'accroissement de la population 145
3.4 Les familles et les naissances 149
3.5 L'espérance de vie 158
3.6 La migration et l'asile 162

4. L'éducation 175
4.1 Les effectifs scolaires et les niveaux d'études 177
4.2 L'apprentissage des langues étrangères 186
4.3 L'enseignement supérieur 189
4.4 La formation permanente et la formation professionnelle 196
4.5 Les dépenses d'éducation 201

5. La santé 205
5.1 Les années de vie en bonne santé 206
5.2 Les problèmes de santé 209
5.3 Les soins de santé 214
5.4 Les causes de décès et la mortalité infantile 222
5.5 La sécurité au travail 229

6. Les conditions de vie et le bien-être 233
6.1 Les conditions de vie 234
6.2 Les dépenses de consommation des ménages 243
6.3 Le logement 252
6.4 La protection sociale 254
6.5 La bonne gouvernance 261

7. Le marché du travail 265
7.1 Le travail et son marché – l'emploi 266
7.2 Le travail et son marché – le chômage 278
7.3 Les vacances d'emploi 285
7.4 Les actions de la politique du marché du travail 288

8. L'industrie et les services 293
8.1 Les différentes structures des entreprises 294
8.2 L'industrie et la construction 307
8.3 Les services 319
8.4 Le tourisme 325

9. L'agriculture, la sylviculture et la pêche 333
9.1 L'agriculture — structure des exploitations agricoles et utilisation des terres 334
9.2 La production, les indices de prix et les revenus agricoles 341
9.3 Les produits agricoles 347
9.4 L'agriculture et l'environnement 354
9.5 La sylviculture 358
9.6 La pêche 364

10. Le commerce extérieur 371
10.1 La part dans le commerce mondial 372
10.2 Le commerce extérieur des services 375
10.3 Commerce extérieur des biens 384

11. Les transports 395
11.1 La répartition des modes de transport 396
11.2 Le transport de passagers 400
11.3 Le transport de marchandises 408

12. L'environnement 415
12.1 Le changement climatique 416
12.2 La pollution de l'air 422
12.3 L'eau 427
12.4 Les déchets 433
12.5 L'environnement et l'économie 440
12.6 La biodiversité 445

13. L'énergie 449
13.1 La production et les importations d'énergie 450
13.2 La production d'électricité 458
13.3 La consommation d'énergie 462
13.4 Les prix de l'énergie 470

14. Les sciences et les technologies 475
14.1 Le personnel 476
14.2 Les dépenses 486
14.3 Les brevets 491
14.4 La société de l'information 495
14.5 Les télécommunications 510

15. Les régions d'Europe 517

16. Le lien entre les statistiques et les politiques européennes 533

ANNEXE 541
NUTS: Nomenclature des unités territoriales statistiques 541
NACE Rév. 1.1: Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne 546
CTCI Rév. 4: Classification type pour le commerce international 546
CITE: Classification internationale type de l'éducation 547
Symboles statistiques, abréviations et acronymes 547
Index thématique 552
Sélection d'autres publications d'Eurostat 559

L'annuaire d'Eurostat

L'Europe en chiffres – L'annuaire d'Eurostat 2009 – fournit aux utilisateurs de statistiques officielles une vue d'ensemble des innombrables informations disponibles sur le site web d'Eurostat et dans ses bases de données en ligne. Il fait partie d'un ensemble de publications récapitulatives à visée générale et, à ce titre, fournit les analyses les plus complètes et les données les plus détaillées. «L'Europe en chiffres» est une publication présentant un ensemble équilibré d'indicateurs, fondée sur de nombreuses informations transversales.

LES CODES DE DONNÉES EUROSTAT – ACCÈS EN LIGNE SIMPLIFIÉ AUX DONNÉES LES PLUS RÉCENTES

Les codes de données Eurostat (tels que «tps00001» ou «nama_gdp_c») (*) permettent au lecteur d'accéder aisément aux données les plus récentes sur le site web d'Eurostat. Dans cet annuaire, les codes ont été insérés sous la plupart des tableaux et graphiques (chiffres) dans la mention de la source lorsque les données d'Eurostat sont présentées.

Précisons que les données du site web sont fréquemment mises à jour et peuvent être plus détaillées ou disponibles sous la forme de différentes unités de mesure. Veuillez noter aussi que la description présente la situation au mois de février 2009 et que les outils de navigation décrits ci-dessous évoluent. Les informations les plus récentes concernant les codes des données se trouvent sur le site web d'Eurostat à l'adresse http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/publications/datacode.

Dans la version PDF de cet annuaire, l'utilisateur peut cliquer sur ces codes et accéder directement au tableau correspondant par l'intermédiaire d'un hyperlien composé du code de données dans la mention de la source de chaque tableau ou des chiffres. L'outil de navigation pour une série de tableaux principaux s'appelle TGM (pour «Tables, Graphs and Maps»), les données pouvant alors être visualisées au moyen de graphiques et de cartes en plus de la présentation standard, sous forme de tableaux. Pour l'autre type de code, des séries complètes de données peuvent être visualisées en utilisant l'explorateur de données («Data Explorer»).

Pour accéder aux tableaux, les lecteurs de l'édition papier peuvent, au choix:

- utiliser directement l'outil de navigation par défaut (TGM ou Data Explorer en fonction du type de code de données (*)) en tapant l'adresse, http://ec.europa.eu/eurostat/product?code=<data_code>&mode=view (et en remplaçant le champ <data_code> par le code de donnée concerné), ou;
- choisir un outil de navigation (TGM, Data Explorer, EVA, EVA Java) et ensuite choisir l'outil qui permettra de filtrer et télécharger les informations sous divers formats (HTML, TAB, TXT, XML, DFT et TSV) en utilisant le lien, http://ec.europa.eu/eurostat/product?code=<data_code> (et en remplaçant le champ <data_code> par le code de donnée concerné).

(*) Il existe deux types de codes de données.

Les tableaux principaux ont des codes de données à huit caractères, composés de 3 ou 5 lettres – dont la première est «t» – suivies de 5 ou 3 chiffres, par exemple «tps00001» et «tsdph220».

D'autres séries de données sont stockées sous la forme de bases de données complètes et leurs codes de données sont munis d'un caractère de soulignement «_» dans la syntaxe du code, par exemple: «nama_gdp_c» et «proj_08c2150p».

La structure de la publication

«L'Europe en chiffres» comprend une introduction, 16 chapitres principaux et des annexes. Les chapitres contiennent des données et/ou des informations de fond sur des thèmes spécifiques, à commencer par le chapitre «Au devant de la scène», consacré à la créativité et l'innovation, la thématique de l'année européenne 2009.

Chaque sous-chapitre débute par une introduction présentant des informations de fond et la pertinence politique, suivie de détails sur les définitions et la disponibilité des données. Vient ensuite un commentaire sur les principales conclusions. L'élément central de chaque sous-chapitre est un ensemble de tableaux et de graphiques, sélectionnés pour illustrer le large éventail de données disponibles sur le thème concerné. Différentes informations sur la manière dont d'importants indicateurs comparatifs ont été créés ces dernières années dans l'Union européenne, ses États membres et la zone euro sont également souvent fournies. Les utilisateurs découvriront de nombreuses informations supplémentaires sur le site Internet d'Eurostat qui propose des publications thématiques plus détaillées et des données disponibles dans les bases de données en ligne. Les annexes à la fin de la publication contiennent certains détails sur les nomenclatures, une liste de symboles, d'abréviations et d'acronymes statistiques ainsi qu'un index des thèmes abordés.

Le CD-ROM et les fichiers web sur le site d'Eurostat

La version papier de l'annuaire s'accompagne d'un CD-ROM qui contient la totalité de l'annuaire au format PDF, ainsi que les tableaux et les graphiques au format Excel. En outre, le site web d'Eurostat consacre une section spécifique à l'annuaire, qui contient la version PDF de ce document, ainsi que les tableaux et les graphiques au format Excel. Dans sa version PDF, cette publication permet l'accès direct aux bases de données utilisées pour la production des tableaux et graphiques (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/publications/eurostat_yearbook).

L'extraction, la couverture et la présentation des données

Les données statistiques présentées dans l'annuaire ont été extraites au cours du mois de septembre 2008 et sont représentatives des données disponibles à cette période. Le texte accompagnant ces données a été rédigé en septembre et octobre 2008.

Il convient de préciser qu'en cas de séries chronologiques, les données sont généralement présentées pour les 11 dernières années pour lesquelles les informations sont disponibles. Des séries chronologiques plus longues seront généralement disponibles dans les bases de données en ligne d'Eurostat. Il faut noter que le site d'Eurostat est constamment mis à jour et que de nouvelles données sont disponibles alors que la publication est en cours de production. La complexité du processus de collecte et de production des données est telle que de longues périodes peuvent s'écouler entre la période de référence et le moment où ces données sont disponibles. Vous pouvez connaître le calendrier de production (variable en fonction de la série de données) en consultant le site d'Eurostat.

Les tableaux et les graphiques présentent généralement toutes les informations nationales collectées pour chaque indicateur particulier. Cette publication présente généralement les informations pour les 27 États membres de l'Union européenne (EU-27), la zone euro (sur la base de 15 États membres), ainsi que pour chaque État membre. Les agrégats de l'EU-27 et de la zone euro sont uniquement fournis

lorsque les informations relatives à l'ensemble des pays sont disponibles, ou si une estimation remplace les informations manquantes. En cas de total partiel, une note de bas de page est systématiquement créée et signale les éléments manquants de l'agrégat géographique en question.

Les séries chronologiques réalisées pour les agrégats géographiques reposent sur un ensemble cohérent de pays, pour la totalité de la période illustrée (sauf mention contraire). En d'autres termes, bien que l'Union européenne ait compté 25 États membres depuis le début 2004 et 27 depuis début 2007, les séries chronologiques applicables à l'EU-27 font référence à une somme ou à une moyenne de l'ensemble des 27 pays pour la totalité de la période considérée, comme si les 27 États membres avaient tous fait précédemment partie de l'UE. Dans le même esprit, les données pour la zone euro sont présentées de manière cohérente pour l'ensemble des 15 membres, malgré l'adhésion postérieure de la Grèce, de la Slovénie, de Chypre et de Malte à la zone euro ou le futur (au moment de la rédaction de l'annuaire) élargissement de la zone euro (entrée de la Slovaquie dans la zone euro au 1er janvier 2009). En conséquence, sauf mention contraire, les données pour la zone euro couvrent les 15 États membres qui utilisent l'euro comme monnaie commune (la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie et la Finlande), pour chaque année de référence.

L'ordre des États membres de l'Union européenne utilisé dans l'annuaire reprend généralement l'ordre du protocole, c'est-à-dire l'ordre alphabétique des noms de pays, dans leurs langues respectives. Dans la plupart des graphiques, les données sont classées selon la valeur d'un indicateur spécifique.

Lorsqu'elles étaient disponibles, les informations relatives aux pays candidats (au moment de la rédaction de l'annuaire), soit la Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie, et à d'autres pays membres de l'AELE, ainsi que le Japon et les États-Unis, ont également été présentées. Lorsqu'aucun des pays non membres n'a fourni de données, ils ont été exclus des tableaux et des graphiques, par souci de place. Toutefois, la totalité des 27 États membres figure dans les tableaux; une note de bas de page indique alors les pays pour lesquels des informations sont manquantes. Lorsqu'une année de référence n'est pas disponible pour un pays spécifique, nous nous sommes efforcés d'indiquer dans les tableaux et les graphiques les années de référence précédentes (ces exceptions font également l'objet de notes de bas de page). En général, nous tentons de remonter deux ans en arrière pour combler les données manquantes.

Les bases de données en ligne d'Eurostat contiennent d'importantes quantités de métadonnées qui fournissent des informations sur le statut de certaines valeurs ou séries. Pour faciliter la lecture, la majorité de ces métadonnées a été omise lors de l'élaboration des tableaux et graphiques. Néanmoins, chaque cellule contenant des données prévisionnelles, estimatives ou provisoires est présentée en italique. Il convient de préciser qu'à l'avenir ces valeurs sont susceptibles de changer. De même, en cas de rupture importante dans les séries, celle-ci fait l'objet d'une note de bas de page. Le signe de ponctuation deux points (:) est utilisé pour représenter les données non disponibles, soit parce qu'elles n'ont pas été fournies par l'autorité chargée des statistiques, soit parce qu'elles sont confidentielles. Dans les graphiques, les informations manquantes font l'objet de notes de bas de page qui signalent leur indisponibilité.

Le tiret (-) est utilisé pour désigner des valeurs non pertinentes ou non applicables dans les tableaux.

Les guides vers les données du site

À la fin de l'introduction de chacun des principaux chapitres de cette publication, un encadré en couleurs intitulé «Les données dans ce domaine» donne des indications sur les principaux points d'accès aux données concernées sur le site grâce au détail des thèmes statistiques et des sous-thèmes (le cas échéant).

Les informations sur les politiques communautaires et d'autres activités

L'annuaire d'Eurostat vise à fournir des informations statistiques sur l'Union européenne, ses membres et certains autres pays. Il présente également des informations sur les politiques communautaires liées et les autres activités. De telles informations ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels d'Eurostat ou de la Commission européenne. De plus amples informations concernant les politiques et activités en question sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne, à l'adresse http://ec.europa.eu.

Symboles statistiques

Les données statistiques s'accompagnent souvent d'informations supplémentaires sous la forme de symboles statistiques (également appelés marqueurs) pour indiquer l'absence d'informations ou d'autres métadonnées. Dans cet annuaire, le recours aux symboles statistiques a été réduit au minimum. Les symboles suivants sont introduits lorsqu'ils sont nécessaires:

Italique La valeur est prévisionnelle, estimative ou provisoire et, par conséquent, susceptible de changer.

: Valeur non disponible, confidentielle ou peu fiable

– Non applicable ou zéro par défaut

0 Inférieur à la moitié du dernier chiffre indiqué et supérieur au zéro réel

Les ruptures de série sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant chaque tableau et graphique.

Dans le cas des États membres de l'Union européenne, même lorsque certaines données n'étaient pas disponibles, tous les pays ont été inclus dans les tableaux (le signe de ponctuation deux points (:) a alors été utilisé pour représenter les données non disponibles), tandis que dans les graphiques, des notes de bas de page indiquent les pays pour lesquels les données ne sont pas disponibles. Dans le cas de pays non membres de l'UE, lorsque des données ne sont pas disponibles pour un indicateur particulier, les pays concernés ne figurent pas dans les tableaux ou graphiques en question.

Eurostat – l'Office statistique des Communautés européennes

Eurostat est l'Office statistique des Communautés européennes. Installé à Luxembourg, Eurostat a pour fonction de fournir à l'Union européenne (UE) des statistiques au niveau européen permettant d'effectuer des comparaisons entre les pays et les régions. La mission d'Eurostat consiste à «fournir un service d'information statistique de haute qualité à l'Union européenne». Pour relever ce défi, Eurostat se donne pour objectif:

- de mettre en œuvre un ensemble de normes, méthodes et structures organisationnelles pour permettre la production de statistiques comparables, fiables et pertinentes à l'échelle communautaire, conformément aux principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne;
- de fournir aux institutions européennes et aux États membres les informations nécessaires pour mettre en œuvre, contrôler et évaluer les politiques communautaires;
- de diffuser les statistiques auprès du public et des entreprises européennes, mais également de tous les agents économiques et sociaux participant à la prise de décision;
- de contribuer à l'amélioration des systèmes statistiques des États membres et de soutenir les pays en développement et ceux progressant vers une économie de marché.

Direction générale à part entière de la Commission européenne, Eurostat est dirigé par un directeur général. Sous sa responsabilité, sept directeurs sont chargés de différents domaines d'activité (directions au mois de novembre 2008):

- A. Ressources
- B. Outils et méthodes statistiques; diffusion
- C. Comptes nationaux et européens
- D. Statistiques économiques et régionales
- E. Statistiques agricoles et environnementales; coopération statistique
- F. Statistiques sociales et société de l'information
- G. Statistiques des entreprises

En 2008, Eurostat comptait environ 890 collaborateurs dont 75 % de fonctionnaires, 8 % d'experts nationaux détachés et 17 % de titulaires d'autres types de contrats. Le budget exécuté d'Eurostat s'est élevé à environ 66 millions d'euros en 2008 (hors coût du personnel statutaire et dépenses administratives) dont 48 millions d'euros ont été consacrés à la mise en œuvre du programme statistique. En outre, un budget de 18 millions d'euros a été sous-délégué à Eurostat par d'autres directions générales.

Dès la création des Communautés européennes, il est apparu que la planification et la mise en œuvre des politiques communautaires devaient impérativement reposer sur des statistiques fiables et comparables. Le système statistique européen (SSE) a donc été créé progressivement pour fournir des statistiques comparables au niveau européen. Pour mener à bien cette tâche, Eurostat ne travaille pas seul. Le système statistique européen est constitué d'Eurostat et des instituts de statistiques, de ministères, d'organismes et de banques centrales qui collectent des statistiques officielles dans les États membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse (les coordonnées des contacts et les adresses internet de tous les membres du SSE sont accessibles en cliquant sur le lien «Système statistique européen (SSE)» dans la liste des activités figurant dans le menu à droite de la page d'accueil d'Eurostat, puis sur «Instituts nationaux de statistiques»).

Le SSE fonctionne comme un réseau au sein duquel Eurostat est chargé de promouvoir l'harmonisation des statistiques, en étroite collaboration avec les autorités statistiques nationales. Le comité du programme statistique (CPS) est au cœur du SSE. Il réunit les responsables des instituts nationaux de statistique des États membres et est présidé par Eurostat. Il examine les actions et programmes concertés à réaliser pour répondre aux besoins d'information de l'UE. Il établit un programme quinquennal qui est mis en œuvre par les autorités nationales et est suivi par Eurostat.

L'information pour une société moderne: impartialité et objectivité

Pour participer activement à une Europe démocratique, les administrations publiques, les chercheurs, les syndicats, les entreprises et les partis politiques, notamment, doivent disposer de données statistiques de haute qualité, impartiales, fiables et comparables. Ces acteurs doivent pouvoir accéder aux données sans exclusion: en d'autres termes, aucune information pertinente ne doit être refusée aux citoyens, entreprises ou organismes publics. Bien au contraire, chacun d'entre eux doit pouvoir accéder à l'ensemble des données dans les mêmes conditions. Eurostat et ses partenaires du système statistique européen garantissent la liberté et l'égalité d'accès à des informations complètes sur la situation sociale, économique et environnementale en Europe, par la mise à disposition gratuite de ces données sur le site web d'Eurostat.

Aujourd'hui, la société de l'information se caractérise par le transfert rapide et la couverture globale des flux de données. Si l'accès aux informations et leur transfert se sont développés de manière exponentielle, leur fiabilité ne peut pas toujours être garantie. L'accès à des statistiques fiables et de bonne qualité, ainsi que la fiabilité d'Eurostat sont inscrits dans la loi. L'article 285, paragraphe 2, du traité CE stipule que «l'établissement des statistiques communautaires se fait dans le respect de l'impartialité, de la fiabilité, de l'objectivité, de l'indépendance scientifique, de l'efficacité au regard du coût et de la confidentialité des informations statistiques; il ne doit pas entraîner de charges excessives pour les opérateurs économiques». Ces principes sont ceux sur lesquels reposent les activités quotidiennes d'Eurostat.

Il est plus facile de se comprendre lorsqu'on connaît les conditions de vie et de travail de l'autre et lorsqu'on dispose d'informations sur les tendances qui se mettent en place dans l'ensemble de la société. Pour faire des comparaisons, il faut toutefois disposer de statistiques comparables, dont l'élaboration exige l'utilisation d'un «langage statistique» commun. Ce dernier doit englober les concepts, les méthodes et les définitions, ainsi que les normes et les infrastructures techniques. C'est ce que les statisticiens appellent «harmonisation», qui constitue la base du système statistique européen. Et c'est la véritable raison d'être d'Eurostat et du SSE.

Les données collectées, harmonisées et rapportées par Eurostat sont validées dans le cadre d'un processus politique bien défini au niveau européen, processus auquel les États membres participent activement. La plupart des enquêtes et collectes de données sont fondées sur des règlements ou des directives européennes qui revêtent un caractère juridiquement contraignant au niveau national.

Un guide pratique d'accès aux statistiques européennes

Le moyen le plus simple pour accéder au large éventail d'informations statistiques d'Eurostat est de consulter son site web (http://ec.europa.eu/).

Eurostat met gratuitement à la disposition des utilisateurs ses bases de données sur internet et toutes ses publications au format PDF. Le site web est mis à jour deux fois par jour et fournit un accès direct aux informations statistiques les plus récentes et complètes disponibles sur l'Union européenne, ses États membres, les pays candidats et les pays de l'AELE. Les informations diffusées sur le site d'Eurostat sont disponibles en allemand, en anglais et en français. Eurostat améliore continuellement son site Internet en termes de fonctionnalité et de conception.

Pour un accès complet à l'ensemble des services disponibles sur le site, nous recommandons aux utilisateurs de prendre quelques instants pour s'inscrire en page d'accueil. Cette inscription, gratuite, permet:

- de recevoir par courrier électronique des alertes personnalisées vous informant de nouvelles publications dès qu'elles sont mises en ligne;
- d'accéder aux fonctionnalités améliorées de la base de données (par exemple pour enregistrer vos requêtes ou effectuer des téléchargements par lots).

Les informations disponibles sur le site web sont organisées sous forme d'un ensemble de «thèmes», accessibles à partir de la barre de menus de la page d'accueil et consacrés aux questions suivantes:

- les statistiques générales et régionales;
- l'économie et la finance;
- la population et les conditions sociales;
- l'industrie, le commerce et les services;
- l'agriculture et la pêche;
- le commerce extérieur;
- le transport;
- l'environnement et l'énergie;
- la science et les technologies.

Pour chacun de ces thèmes, l'internaute a la possibilité en premier lieu d'accéder aux informations liées aux tableaux, aux (bases de) données, à la méthodologie ou aux publications, au moyen d'une série d'onglets. Les internautes qui ne peuvent pas limiter leur recherche par thème statistique peuvent accéder au site au moyen de plusieurs onglets situés sur la page d'accueil, qui donnent accès à un large éventail de tableaux, de données, de méthodologies et de publications.

Les tableaux, les graphiques et les cartes (TGM)

Les indicateurs les plus importants sont consignés dans des tableaux, des graphiques et des cartes. Ils sont accessibles depuis la base de données d'Eurostat ou à partir de la page d'accueil de chacun des neuf thèmes statistiques indiqués ci-dessus. Les tableaux principaux traitent généralement d'un indicateur unique: l'axe y reprend les agrégats européens et les données des États membres, tandis que l'axe x est l'axe temporel (les tableaux prédéfinis sont disponibles en cliquant sur l'icône). Les données sont sélectionnées à partir d'indicateurs clés de la politique européenne, notamment de données économiques conjoncturelles, d'indicateurs à long terme, d'indicateurs structurels et d'indicateurs sur le développement durable. La nouvelle interface des tableaux, des graphiques et des cartes (TGM) permet l'affichage des tableaux, mais aussi de graphiques et de cartes personnalisables des mêmes indicateurs (cette interface est accessible en cliquant sur l'icône).

Certains des indicateurs les plus importants disponibles dans ce format sont énumérés ci-après. Le chapitre 16 «Lien entre les statistiques et les politiques européennes» offre de plus amples informations sur cette série d'indicateurs.

Les euro-indicateurs – ils constituent l'ensemble des données les plus récentes, mensuelles et trimestrielles, permettant d'évaluer la situation économique à l'intérieur de la zone euro et de l'Union européenne. Les euro-indicateurs sont actualisés quotidiennement. La publication de chiffres clés est annoncée dans le calendrier [1] de diffusion d'Eurostat disponible sur son site web, à l'adresse http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators.

Les indicateurs structurels – ils permettent d'étudier l'évolution à plus long terme, au sein de l'Union européenne, dans les domaines de l'emploi, de l'innovation et de la recherche, de la réforme économique, de la cohésion sociale et de l'environnement, ainsi que dans le contexte économique général; ils sont particulièrement importants pour le débat politique relatif aux objectifs de Lisbonne.

Les indicateurs de développement durable – une stratégie de développement durable a été adoptée par le Conseil européen à Göteborg en juin 2001, puis renouvelée en juin 2006; elle vise à réconcilier

[1] http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/pls/portal/ddis.release_calendar.xml.

le développement économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Le suivi des progrès accomplis vers cet objectif est une part essentielle de cette stratégie, qui poursuit en parallèle l'objectif d'informer le public des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de développement durable adoptés d'un commun accord.

L'horloge du cycle économique – l'horloge du cycle économique est un nouvel outil informatique interactif montrant combien de nombreux indicateurs économiques évoluent à proximité les uns des autres. Formant un «nuage» d'indicateurs, certains – comme l'indicateur du sentiment économique prennent clairement la tête tandis que d'autres suivent. Ces caractéristiques dynamiques, et une foule d'autres, peuvent être visualisées, ce qui permet aux utilisateurs de comprendre la conjoncture actuelle et celle des périodes précédentes. L'outil «horloge du cycle économique» est accessible par le lien suivant: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/BCC2.

L'interface «Profils des pays» – cette interface offre la possibilité de visualiser les principaux indicateurs statistiques de différents pays de l'UE ou de différents agrégats de l'UE, dans une présentation conviviale sur la base de cartes (des données régionales devraient être disponibles après l'été 2009). L'interface est accessible par le lien suivant: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/guip/introAction.do?profile=cpro&theme=eurind&lang=en.

Données

Des statistiques plus détaillées et des plus grands volumes de données peuvent être téléchargés à partir des bases de données. Le plus simple pour y accéder est d'utiliser le nouvel explorateur de données ( ) qui donne la possibilité de sélectionner et d'organiser les données de manière intuitive. Les utilisateurs peuvent aussi cliquer sur l'icône suivante ( ) qui permet à l'utilisateur de sélectionner les informations qui l'intéressent dans différents écrans proposés pour chaque dimension de la série de données. Les données peuvent être extraites dans un large éventail de formats (fichiers texte, HTML, Excel, etc.). Les bases de données sont accessibles par le lien suivant sur la page d'accueil d'Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database).

Métadonnées de référence

Depuis décembre 2008, le format ESMS (métadonnées de référence dans la structure de métadonnées Euro SDMX-ESMS) se substitue progressivement au format SDDS. Ce nouveau format repose sur le projet d'échange de données et de métadonnées statistiques SDMX (Statistical Data and Metadata eXchange initiative), mené par sept organisations internationales au niveau mondial et adopté en janvier 2009. La norme ESMS fait appel à un sous-ensemble de 21 notions transversales (et à des sous-notions) et est appelée à devenir la nouvelle norme pour les métadonnées de référence du système statistique européen. Elle met également davantage l'accent sur les informations liées à la qualité (car elle contient des notions telles que précision, comparabilité, cohérence et actualité des données).

Les métadonnées sont accessibles soit à partir du titre «Méthodologie», «Métadonnées de référence», soit directement à partir de l'arborescence des données. Une icône ( ) informe les utilisateurs de la disponibilité de métadonnées complémentaires.

Pour plus d'informations sur le format SDMX, veuillez consulter l'adresse suivante: http://www.sdmx.org.

Les publications

Eurostat produit une grande variété de publications destinées aussi bien aux non experts qu'aux spécialistes. L'ensemble de ces publications est disponible gratuitement sur le site d'Eurostat au format PDF. De la même manière que les données, les publications sont classées sous les neufs thèmes statistiques d'Eurostat. Différents types de publication sont disponibles, depuis les communiqués de presse et de données aux analyses plus approfondies proposées sous forme de collections d'ouvrages statistiques. Parmi les collections les plus intéressantes, citons les éléments suivants:

- Communiqués de presse – points de presse rapides fournissant des informations sur la publication de nouvelles données clés concernant l'Union européenne;
- Statistiques en bref et Données en bref – il s'agit de publications relativement courtes qui présentent des synthèses actualisées des principaux résultats d'enquêtes, d'études et d'analyses statistiques;
- Pocketbooks – ces publications au format de poche pratique présentent les principaux indicateurs d'un thème spécifique dans un format concis;
- Ouvrages statistiques – il s'agit d'une collection d'études complètes; généralement très longues, ces publications fournissent des analyses, des tableaux et des graphiques concernant un ou plusieurs domaines statistiques;
- Méthodologies et documents de travail – il s'agit de documents destinés aux spécialistes qui souhaitent consulter les méthodologies, les nomenclatures ou des études spécifiques relatives à un ensemble particulier de données.

Toutes les versions PDF de ces publications sont disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site web d'Eurostat. Par ailleurs, certaines publications d'Eurostat existent également sous forme imprimée ou sont disponibles sur CD-ROM ou DVD. Elles peuvent être commandées sur le site internet d'EU bookshop (http://bookshop.europa.eu) ou auprès des revendeurs agréés dans les États membres. La librairie est gérée par l'Office des publications officielles des Communautés européennes (http://publications.europa.eu).

L'aide aux utilisateurs

Eurostat, en collaboration avec les autres membres du système statistique européen, a mis en place un réseau de centres de support destinés aux internautes. Ces centres de support existent dans 22 États membres, en Croatie, en Turquie, en Norvège et en Suisse. Pour garantir une assistance aussi efficace et personnalisée que possible, il est conseillé aux internautes de s'adresser à leur centre de support national. Chaque centre a pour mission de fournir une aide supplémentaire ainsi que des conseils aux utilisateurs qui rencontrent des difficultés pour trouver les données statistiques dont ils ont besoin. De plus amples informations (nécessitant l'inscription préalable des utilisateurs) sont disponibles sur le site Internet d'Eurostat à l'adresse: https://ec.europa.eu/eurostat/xtnetassist/login.htm.

Le service d'Eurostat à l'intention des journalistes

Les statistiques font l'information. Elles sont indispensables à de nombreux reportages, articles et analyses approfondies. La presse écrite ainsi que les programmes de radio et de télévision font un usage intensif des données d'Eurostat. Le service «Presse» d'Eurostat publie des communiqués de presse adaptés aux besoins spécifiques des médias, qui portent sur une sélection de données couvrant l'Union européenne, la zone euro, les États membres et leurs partenaires. Tous les communiqués de presse d'Eurostat sont disponibles gratuitement sur son site web le jour de leur diffusion à 11 heures (TEC). Ce sont un peu moins de 200 communiqués de presse qui ont été publiés l'année dernière, dont les trois quarts concernaient les euro-indicateurs mensuels ou trimestriels. D'autres communiqués ont couvert des événements internationaux majeurs et d'importantes publications d'Eurostat.

Le service d'assistance aux médias d'Eurostat aide les journalistes professionnels à trouver les données sur toutes sortes de sujets. Pour de plus amples renseignements sur les communiqués de presse et d'autres données d'Eurostat, les journalistes peuvent contacter le service d'assistance aux médias (Tél. (352) 4301-33408; adresse électronique: Eurostat-mediasupport@ec.europa.eu).

Les sciences, les technologies, l'innovation et l'esprit d'entreprise: 2009, année de la créativité et de l'innovation

1

Chaque année, un sujet est sélectionné pour faire l'objet d'une campagne à l'échelle de l'Union européenne. Ainsi, l'année 2009 a été proclamée «Année européenne de la créativité et de l'innovation». Il s'agit, tout au long de cette année, de promouvoir la créativité et la capacité d'innovation en tant que compétences essentielles pour chacun, de contribuer à relever les défis en la matière à travers une sensibilisation de l'opinion publique, de diffuser des informations sur les bonnes pratiques, de stimuler l'enseignement, la recherche, la créativité et l'innovation, et d'encourager le débat politique et le changement. En associant des mesures à l'échelon communautaire, national, régional et local, l'espoir consiste à «engendrer des synergies et contribuer à orienter le débat sur des questions précises».

L'Année européenne de la créativité et de l'innovation se veut une initiative transversale englobant non seulement l'éducation et la culture, mais aussi d'autres secteurs d'activité, tels ceux de l'entreprise, des médias, de la recherche, des politiques sociales et régionales, ou encore, du développement rural. À ce titre, les activités de l'Année européenne devraient avant tout viser à instaurer un environnement propice à la créativité et à l'innovation et susciter un fort mouvement en faveur de la transformation de ces questions en priorités politiques durables. Toutes les formes d'innovation, dans le domaine social comme dans le monde des entreprises, devraient être prises en considération. Il conviendrait également d'accorder toute l'attention voulue à la création artistique et à l'innovation culturelle, vecteurs importants de la communication entre les peuples d'Europe, qui joueront aussi un rôle majeur dans les suites à donner à l'Année européenne 2008 du dialogue interculturel.

Les économies modernes mettent de plus en plus l'accent sur l'ajout de valeur par l'utilisation plus performante du savoir et l'innovation. La plupart des observateurs s'accordent à dire que l'enseignement et la formation peuvent être des facteurs déterminants dans l'amélioration de la créativité, de l'aptitude à l'innovation et de la compétitivité - soit le «triangle de la connaissance» constitué de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. La créativité et l'innovation sont toutefois également liées à des traits de caractère personnels, émanant de compétences et de valeurs culturelles et relationnelles. La créativité est une caractéristique humaine qui s'exprime dans de multiples contextes, depuis les œuvres d'art, le design et l'artisanat jusqu'aux avancées scientifiques et à l'esprit d'entreprise. La créativité et l'innovation ont le potentiel de mener à des produits, des services, des processus, des stratégies et des organisations de types nouveaux, qui sont le fruit d'idées et d'associations inédites, sans distinction que l'on se situe dans un domaine économique, social ou artistique. La créativité et l'innovation peuvent donc être stimulées à travers une

base étoffée et créative de compétences, de même que le développement de la motivation et du sens de l'initiative.

En octobre 2006, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une décision (1639/2006/CE) établissant un programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) [1]. Ce programme, qui s'étend de 2007 à 2013, a pour ambition de promouvoir la compétitivité des entreprises européennes. Il est principalement destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) et entend soutenir l'innovation (notamment l'éco-innovation), améliorer l'accès au crédit et fournir des services d'appui en faveur des entreprises dans les régions. Il devrait encourager le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aider au développement de la société de l'information, tout en incitant simultanément à une utilisation plus large des énergies renouvelables et au renforcement de l'efficacité énergétique.

En décembre 2006, le septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration couvrant la période 2007-2013 (7e PC) a été lancé [2]. Le 7e PC doit être mis en œuvre par le biais de programmes spécifiques correspondant aux principaux axes de la politique européenne de recherche, avec un financement atteignant quelque 53 milliards d'euros. En avril 2007, la Commission européenne a adopté un Livre vert intitulé «L'Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives» [3]. Ce document a donné le coup d'envoi à un débat sur une série de sujets, notamment la mobilité des chercheurs, le développement des infrastructures et des instituts de recherche, l'amélioration de la diffusion et du partage des connaissances, les programmes de recherche, et la coopération mondiale dans la recherche. Il cherchait de cette manière à résoudre les problèmes de sous-investissement et de fragmentation. Les principes de gouvernance générale de l'Espace européen de la recherche (EER) sont appelés le «processus de Ljubljana» à la suite de discussions tenues à Ljubljana et Brdo (en Slovénie) en avril 2008. Cinq initiatives ont été prévues pour le développement de l'EER, dont plusieurs ont déjà été adoptées en 2008. Elles portent sur les chercheurs, les infrastructures de recherche, le partage des connaissances, la programmation conjointe et la coopération internationale dans les sciences et les technologies.

Dans un contexte plus large, en inscrivant la compétitivité au cœur des priorités politiques européennes, la stratégie de Lisbonne redynamisée vise à accroître l'attrait de l'Europe en tant que lieu d'investissement en stimulant l'initiative parmi les entreprises et en mettant en place un environnement productif dans lequel la capacité d'innovation peut croître et s'épanouir. En octobre 2005 et en septembre 2006, la Commission européenne a adopté deux communications intitulées «Davantage de recherche et d'innovation - Investir pour la croissance et de l'emploi - Une stratégie commune» et «Mettre le savoir en pratique: une stratégie d'innovation élargie pour l'UE». Ces textes indiquent le chemin à suivre pour adjoindre, à l'innovation prenant sa source dans les entreprises et la société, la compétitivité et les politiques publiques adéquates à tous les niveaux. La seconde de ces communications énumère dix actions prioritaires, notamment favoriser l'émergence de «marchés pilotes» dans lesquels les pouvoirs publics créent les conditions permettant la mise en application fructueuse sur le marché de produits et de services innovants de façon ciblée dans des domaines tels que les services de santé en ligne, la sécurité intérieure, l'éco-innovation et l'éco-construction.

(1) http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm.
(2) http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html.
(3) http://ec.europa.eu/research/era/index_fr.html.

Dans deux communications[4] récentes, la Commission européenne a exposé sa vision pour l'amélioration du système de brevet en Europe. Un système solide de droits de propriété industrielle est perçu comme un moteur de l'innovation, stimulant les investissements en recherche et développement, et facilitant le transfert de connaissances du laboratoire vers le marché. La dernière communication en date comprend des mesures pour le respect des droits, l'aide à l'innovation au profit des petites et moyennes entreprises ainsi que la qualité des droits de propriété industrielle. Elle complète une communication de 2007 sur le système de brevet, qui a posé les jalons d'un brevet communautaire et d'une juridiction intégrée en matière de brevets à l'échelle de l'Union européenne.

L'ambition ultime de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation réside dans la promotion de la créativité pour tous les individus, en tant que moteur de l'innovation et facteur essentiel du développement de compétences personnelles, professionnelles, entrepreneuriales et sociales, grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Ce chapitre examine une sélection de ces aspects sous l'angle de statistiques officielles.

1.1 L'éducation

L'éducation est perçue comme un élément essentiel à l'édification d'une société orientée vers l'innovation, pour le développement de l'esprit d'entreprise ainsi que des compétences écrites, scientifiques, mathématiques, linguistiques et informatiques. L'apprentissage et la formation tout au long de la vie offrent à chacun une occasion précieuse d'entretenir ou de rehausser son niveau de compétences. L'éducation, la formation professionnelle et la formation permanente jouent un rôle vital dans la stratégie économique et sociale de l'Europe. Le chapitre 4 présente une information plus générale sur l'enseignement en Europe.

Au sein de l'EU-27, le taux de participation à l'éducation des personnes de 15 à 24 ans a légèrement reculé en 2006 à 59,3 %. Après une augmentation constante au cours des années précédentes, ce taux reste toutefois 6,4 points de pourcentage plus élevé qu'en 1998. Dans l'ensemble de l'EU-27, le taux de participation des filles était supérieur à celui des garçons; ce constat s'applique à tous les États membres, excepté les Pays-Bas et l'Allemagne où les taux féminins sont légèrement inférieurs.

Les dépenses publiques affectées à l'enseignement supérieur sont passées dans l'EU-27 de 1,05 % du PIB en 2001 à un niveau moyen de 1,15 % en 2005. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés dans les États membres nordiques et les plus faibles en Roumanie, Slovaquie, Bulgarie et Italie.

Les diplômés en mathématiques, en sciences et en technologies constituaient plus d'un cinquième (22,4 %) du nombre total de diplômés dans l'EU-27 en 2006, une proportion proche d'un tiers (32,3 %) étant observée en Autriche.

Environ un tiers des travailleurs de l'EU-27 ont participé en 2005 à des cours de formation professionnelle continue (FPC). Parmi les États membres, cette proportion oscillait entre 50 % ou plus en République tchèque et en Slovénie et 15 % ou moins en Grèce, en Lituanie, en Lettonie et en Bulgarie.

(4) «Améliorer le système de brevet en Europe» et «Une stratégie dans le domaine des droits de propriété industrielle pour l'Europe»; http://ec.europa.eu/internal_market/indprop/rights/index_fr.htm.

Tableau 1.1: Étudiants dans l'enseignement secondaire et postsecondaire non supérieur en 2006 (1)
(en milliers)

		dont (en %):						
	Total	Lettres et arts	Sc. sociales, commer. et droit	Math. et informatique	Ingén., fabricat. et construct.	Agriculture et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services
EU-27	*3 282*	*3,7*	*20,1*	*2,9*	*29,1*	*3,4*	*9,1*	*12,4*
Zone euro	*2 269*	*3,4*	*20,3*	*2,2*	*23,6*	*2,6*	*10,7*	*10,4*
Belgique	95,7	12,3	16,5	1,3	19,0	1,6	18,4	10,6
Bulgarie	37,4	2,4	18,1	1,3	54,8	7,5	0,7	15,1
République tchèque	114,9	8,1	26,6	:	38,8	3,3	5,4	16,9
Danemark	64,3	12,4	21,2	25,8	18,4	1,8	14,2	6,2
Allemagne	709,9	2,4	29,9	3,0	28,9	2,3	10,2	11,0
Estonie	7,2	3,3	14,6	4,8	44,0	5,1	4,2	24,1
Irlande (2)	77,1	2,8	13,2	4,0	30,5	2,4	8,7	13,6
Grèce (2)	63,5	5,2	22,9	23,2	17,1	1,3	26,6	3,7
Espagne	:	:	:	:	:	:	:	:
France	516,1	2,2	25,8	:	37,4	4,7	13,3	16,6
Italie	437,8	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	9,8	5,4	15,0	5,5	42,9	1,9	4,2	25,1
Lituanie	10,9	3,3	29,1	:	41,0	1,2	2,4	22,5
Luxembourg	2,5	2,7	38,9	2,3	33,1	3,5	7,1	4,9
Hongrie	55,5	4,5	21,8	8,8	32,0	3,0	7,9	21,1
Malte	1,7	8,5	12,4	18,1	32,7	1,2	7,0	19,0
Pays-Bas	132,0	2,2	21,0	5,1	21,0	4,1	26,1	17,4
Autriche (2)	97,6	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	332,7	2,0	24,7	5,2	38,6	2,7	5,6	21,1
Portugal	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie	260,9	:	11,2	:	55,4	11,5	:	12,9
Slovénie	20,8	0,4	35,9	1,8	31,7	4,4	9,4	13,2
Slovaquie	63,1	3,2	23,2	4,2	36,4	3,6	4,9	23,4
Finlande	60,2	5,5	19,8	3,4	29,6	5,0	15,7	21,0
Suède	56,0	23,4	6,6	0,2	33,9	5,7	11,5	10,7
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	16,7	2,6	20,4	1,0	44,5	6,6	12,2	12,1
Islande	2,7	9,0	15,0	1,7	37,1	3,5	11,8	18,5
Liechtenstein	0,4	5,7	:	:	:	:	:	:
Norvège	26,9	3,9	8,9	2,9	39,3	3,7	25,6	15,6
Suisse	72,2	3,1	32,5	9,1	27,8	3,4	11,3	8,8

(1) Niveaux 3 et 4 de la CITE.
(2) 2005.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 1.1: Participation à l'enseignement parmi les étudiants de 15 à 24 ans en 2006 (1)
(en % de la population de la tranche d'âge correspondante)

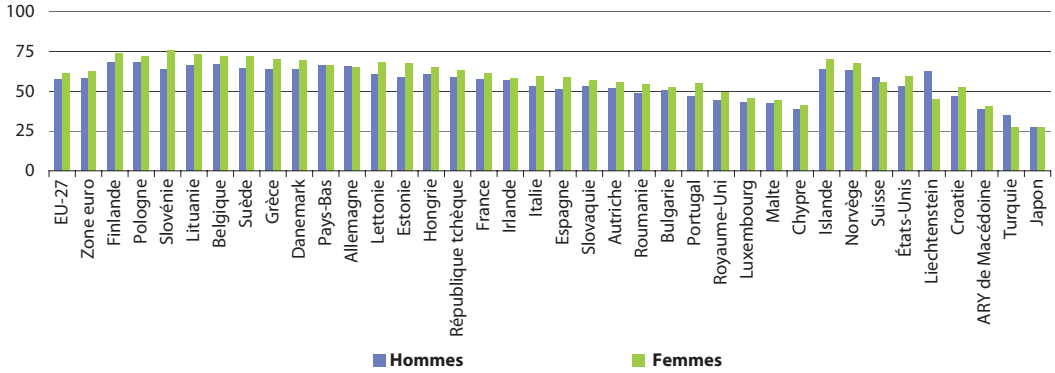

(1) Cet indicateur montre le pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans encore aux études (à n'importe quel niveau de la CITE). Il donne un aperçu du nombre de jeunes qui n'ont pas relâché leurs efforts pour améliorer leurs compétences à travers l'enseignement. Le figure classe les pays sur la base de la moyenne des sujets masculins et féminins.

Source: Eurostat (educ_thpar)

Figure 1.2: Dépenses publiques pour l'enseignement supérieur en 2005 (1)
(en % du PIB)

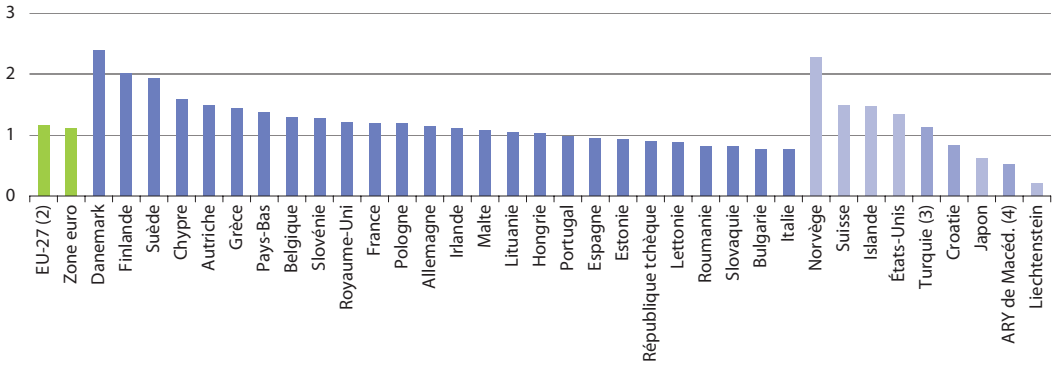

(1) En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des établissements d'enseignement, soit en aidant les étudiants et leurs familles grâce à des bourses et à des prêts publics, soit encore en transférant des subventions publiques destinées à des projets éducatifs vers des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif. Ces deux types d'opérations réunies sont comptabilisées en tant que dépenses publiques consacrées à l'éducation. Luxembourg, non disponible.
(2) Estimation.
(3) 2004.
(4) 2003.

Source: Eurostat (educ_figdp)

Tableau 1.2: Étudiants de l'enseignement supérieur inscrits dans une branche créative ou innovante en 2006 (1)

(en milliers)

		dont (en %):								
	Total	Arts	Journal. et information	Sc. de la vie	Sc. physiques	Math. et statist.	Informatiq.	Ingén. et ingén. commer.	Fabricat. et transform.	Architect. et construct.
EU-27	*18 775*	*3,9*	*1,6*	*2,3*	*2,4*	*1,2*	*4,0*	*8,7*	*1,2*	*3,7*
Zone euro	*11 191*	*4,3*	*1,7*	*2,3*	*2,6*	*1,2*	*3,9*	*9,4*	*0,8*	*4,2*
Belgique	394	5,0	2,5	2,2	1,3	0,4	3,0	6,3	0,2	4,0
Bulgarie	243	2,3	1,5	0,7	1,6	0,5	2,2	16,8	1,8	2,4
République tchèque	337	2,4	1,1	1,4	1,7	0,8	4,6	9,3	1,9	3,3
Danemark	229	3,5	1,2	1,6	1,5	1,1	3,8	5,9	0,7	3,5
Allemagne	2 289	3,7	1,1	2,6	4,4	2,4	5,9	11,0	0,8	3,9
Estonie	68	4,5	1,7	1,9	1,8	0,6	5,8	5,7	2,1	4,5
Irlande	186	8,5	0,3	3,5	2,3	0,8	5,0	4,8	0,8	4,9
Grèce (2)	647	1,7	1,2	5,1	3,6	2,9	4,1	5,2	7,8	3,5
Espagne	1 789	4,6	1,6	1,8	2,2	0,7	6,7	11,7	0,8	5,3
France	2 201	4,2	1,4	2,3	3,8	1,6	2,6	6,5	0,8	2,1
Italie	2 029	5,7	3,2	3,8	1,5	0,9	1,7	8,9	0,8	5,9
Chypre	21	3,3	2,6	0,2	2,1	1,3	9,1	4,4	0,0	1,7
Lettonie	131	2,6	1,2	0,4	0,8	0,3	3,6	5,6	1,0	3,5
Lituanie	199	2,8	0,8	0,6	1,1	0,9	3,5	11,2	2,2	4,6
Luxembourg	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	439	1,4	2,6	0,7	1,1	0,4	3,1	8,5	1,2	2,7
Malte	9	5,9	2,9	1,1	0,5	2,8	4,0	4,8	0,0	2,8
Pays-Bas	572	4,4	0,8	0,7	0,7	0,2	5,0	4,4	0,4	3,4
Autriche	253	4,2	2,5	3,2	2,6	1,1	5,6	6,5	1,3	4,1
Pologne	2 146	1,1	0,9	1,9	1,7	0,8	5,0	6,9	2,7	2,8
Portugal	367	4,5	2,2	2,2	2,1	1,0	2,0	13,1	1,1	7,7
Roumanie	835	1,6	1,9	2,4	:	2,3	:	13,6	3,8	0,8
Slovénie	115	1,5	0,6	1,1	1,1	0,5	2,8	8,3	3,5	3,9
Slovaquie	198	1,7	2,0	2,4	1,9	0,7	4,0	10,6	1,8	4,0
Finlande	309	5,4	1,0	1,6	2,6	1,5	5,7	20,9	1,4	3,3
Suède	423	3,6	2,0	2,4	1,9	1,7	3,7	13,0	0,5	2,8
Royaume-Uni	2 336	6,7	2,0	3,6	3,5	1,4	5,1	4,3	0,8	3,2
Croatie	137	2,5	6,2	1,0	1,7	1,6	3,1	9,5	2,7	4,1
ARY de Macédoine	48	1,3	1,2	1,3	2,8	0,7	2,4	10,1	4,9	3,3
Turquie	2 343	1,3	4,3	1,0	2,7	1,5	2,4	8,3	2,8	2,2
Islande	16	2,7	1,3	2,4	2,0	0,5	3,1	4,6	0,2	2,5
Liechtenstein	1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0
Norvège	215	3,2	1,9	1,4	1,3	0,9	4,2	4,4	0,3	1,9
Suisse	205	4,0	1,9	3,1	3,4	0,8	3,4	8,7	0,5	4,2
Japon	4 085	3,8	:	:	:	:	:	:	:	:
États-Unis	17 487	3,3	2,8	2,8	1,0	0,6	4,5	4,7	1,4	0,6

(1) Niveaux 5 et 6 de la CITE.
(2) 2005.

Source: Eurostat (educ_enrl5)

Tableau 1.3: Diplômés dans une branche créative ou innovante en 2006 (1)
(en milliers)

		dont (en %):								
	Total	Arts	Journal. et information	Sc. de la vie	Sc. physiques	Math. et statist.	Informatiq.	Ingén. et ingén. commer.	Fabricat. et transform.	Architect. et construct.
EU-27	*3 846*	*3,9*	*1,9*	*2,4*	*2,1*	*1,1*	*3,9*	*7,8*	*1,2*	*2,9*
Zone euro	*2 113*	*4,2*	*2,1*	*2,3*	*2,3*	*1,2*	*3,9*	*9,1*	*1,0*	*3,3*
Belgique	82	4,0	1,8	2,2	1,5	0,5	3,5	6,2	0,3	2,8
Bulgarie	45	2,2	1,2	0,9	1,7	0,4	2,4	12,7	1,5	1,4
République tchèque	69	2,7	1,0	1,4	1,8	0,8	3,6	10,3	1,8	2,9
Danemark	48	3,3	1,3	1,6	1,3	1,0	3,3	5,7	1,2	4,0
Allemagne	415	3,8	1,1	2,3	3,2	2,0	3,9	8,9	0,9	3,7
Estonie	12	4,6	1,7	2,1	1,8	0,6	4,9	5,3	2,1	2,5
Irlande (2)	60	4,3	0,3	1,6	1,1	0,5	2,9	2,6	0,5	1,9
Grèce (2)	60	2,4	0,9	3,4	4,0	2,4	5,2	7,3	1,0	4,0
Espagne	286	5,0	1,8	1,6	1,8	0,6	6,1	11,5	1,0	4,0
France	644	3,7	2,2	2,7	2,8	1,5	4,1	9,4	1,3	2,1
Italie	279	6,5	4,7	3,4	1,3	0,9	1,3	10,1	0,7	5,1
Chypre	4	4,3	2,0	0,2	2,2	2,0	5,4	3,1	0,0	1,1
Lettonie	26	2,2	1,1	0,5	0,7	0,3	3,1	4,3	0,6	1,9
Lituanie	43	2,8	0,8	0,7	1,1	0,9	3,3	9,9	1,9	4,1
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	70	1,3	2,8	0,5	0,8	0,3	4,2	3,9	1,4	1,4
Malte	3	4,2	0,8	0,9	0,8	0,0	4,5	2,3	0,0	2,5
Pays-Bas	117	4,1	0,6	0,9	0,9	0,3	4,3	4,2	0,4	3,2
Autriche	35	4,0	3,3	3,5	2,0	0,6	6,4	13,0	2,0	4,8
Pologne	504	0,9	0,9	2,0	1,3	0,8	4,0	4,7	1,9	1,7
Portugal	72	5,3	2,5	2,2	2,9	1,7	5,1	8,0	1,4	5,7
Roumanie	175	1,7	1,8	2,9	:	1,7	:	12,3	3,1	0,4
Slovénie	17	1,6	0,6	0,9	0,7	0,5	1,4	7,1	2,6	3,0
Slovaquie	40	2,2	2,1	2,4	2,2	0,5	3,4	9,5	1,4	4,1
Finlande	40	6,1	1,1	1,3	2,1	0,9	4,4	17,0	1,1	2,4
Suède	61	2,7	1,9	2,4	1,5	0,6	3,6	14,8	0,7	3,0
Royaume-Uni	640	6,9	2,4	3,4	3,4	1,3	5,3	4,4	0,7	3,1
Croatie	21	2,6	2,2	1,6	1,6	0,8	2,3	6,8	1,7	3,0
ARY de Macédoine	7	2,7	0,9	1,5	3,5	1,0	1,4	7,7	3,6	2,5
Turquie	373	1,3	4,0	1,0	2,4	1,4	3,0	9,0	3,1	2,2
Islande	3	3,6	1,1	2,8	1,9	0,0	3,2	3,5	0,2	2,9
Liechtenstein	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,8
Norvège	34	3,4	2,1	1,7	1,0	0,4	5,0	4,7	0,3	2,5
Suisse	69	3,1	1,3	2,1	2,4	0,5	5,3	8,2	0,7	3,1
Japon	1 068	4,3	:	:	:	:	:	:	:	:
États-Unis	2 639	3,7	3,7	3,2	1,3	0,8	3,7	4,7	1,1	1,4

(1) Diplômés des niveaux 5 et 6 de la CITE.
(2) 2005.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 1.3: Diplômés en mathématiques, sciences et technologies en 2006 (1)
(en % du total des diplômés)

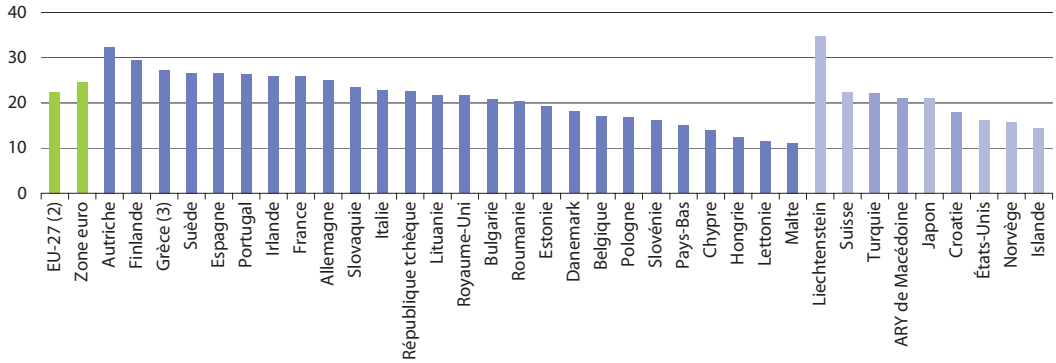

(1) Cet indicateur montre la proportion du total des diplômés (niveaux 5 et 6 de la CITE) des établissements publics et privés achevant des études universitaires et post-universitaires en mathématiques, sciences et technologies par rapport à l'ensemble des diplômés.
Luxembourg, non disponible.
(2) Estimation.
(3) 2005.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 1.4: Formation professionnelle continue par type d'activité suivie dans l'EU-27 en 2005 (1)
(en % de participants à la FPC par type d'activité)

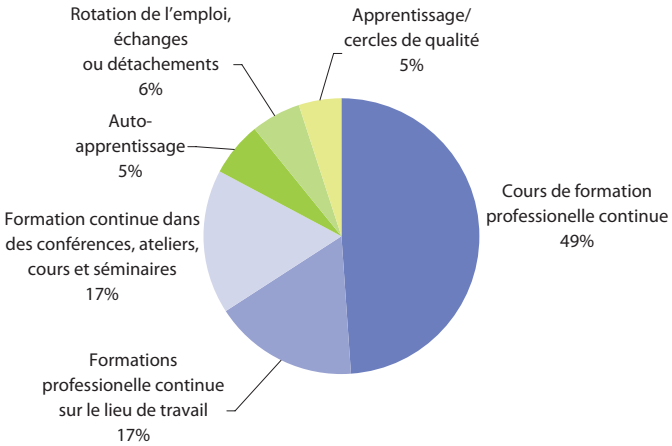

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (trng_cvts3_01 et trng_cvts3_03)

Tableau 1.4: Organisation de cours en formation professionnelle continue dans les entreprises en 2005
(en %)

	Proportion de travailleurs participant aux cours de FPC	Proportion d'entreprises organisant des cours de FPC	Entreprises organisant des cours de FPC par type de cours	
			Cours internes	Cours externes
EU-27	33	49	54	89
Belgique	40	48	98	99
Bulgarie	15	21	58	80
République tchèque	59	63	66	80
Danemark	35	81	64	96
Allemagne	30	54	72	90
Estonie	24	56	40	94
Irlande	:	:	:	:
Grèce	14	19	38	82
Espagne	33	38	44	88
France	46	71	44	92
Italie	29	27	48	86
Chypre	30	47	31	94
Lettonie	15	30	22	97
Lituanie	15	26	34	95
Luxembourg	49	61	63	87
Hongrie	16	34	39	94
Malte	32	31	63	82
Pays-Bas	34	70	36	95
Autriche	33	67	43	96
Pologne	21	24	43	95
Portugal	28	32	50	82
Roumanie	17	28	49	74
Slovénie	50	61	49	94
Slovaquie	38	38	37	88
Finlande	39	70	43	94
Suède	46	72	62	93
Royaume-Uni	33	67	67	81
Norvège	29	55	66	79

Source: Eurostat (trng_cvts3_41 et trng_cvts3_05)

1.2 La recherche et le développement

Il est généralement considéré qu'une hausse des dépenses de recherche et développement (R & D) permettrait de réaliser les objectifs adoptés par le Conseil européen de Lisbonne de 2000. En 2002, il a été décidé de se fixer comme objectif à atteindre un niveau d'investissements de R & D s'élevant à 3 % du PIB à l'horizon 2010. D'après leur définition, la recherche et le développement comprennent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances (de l'homme, de la culture et de la société), ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour concevoir de nouvelles applications. Davantage d'informations sur les sources et les méthodes relatives aux données sur les dépenses de R & D figurent à la section 14.2.

En 2006, le financement public de la R & D représentait 0,8 % du PIB dans l'EU-27, les proportions les plus élevées (1 %) étant observées en France, en Espagne et en Finlande. Tous les États membres qui ont adhéré à l'Union en 2004 et en 2007 enregistraient une proportion inférieure à la moyenne de l'EU-27, tandis que la Grèce, le Luxembourg et l'Irlande se situaient aux niveaux les plus bas parmi les États membres de l'EU-15. Environ 30 % du soutien public à la R & D étaient alloués à la recherche financée au moyen de fonds universitaires généraux, une filière qui englobe la R & D menée dans différentes disciplines scientifiques, comme les sciences naturelles, humaines et sociales, l'ingénierie, la médecine et l'agriculture. Les crédits attribués à la défense représentaient 13 % du total des crédits publics, bien que cette branche ait accaparé une proportion nettement plus élevée dans un petit nombre d'États membres, notamment au Royaume-Uni, en France, en Suède et en Espagne.

Figure 1.5: Crédits budgétaires publics de recherche et développement en 2007 (1)
(en % du PIB)

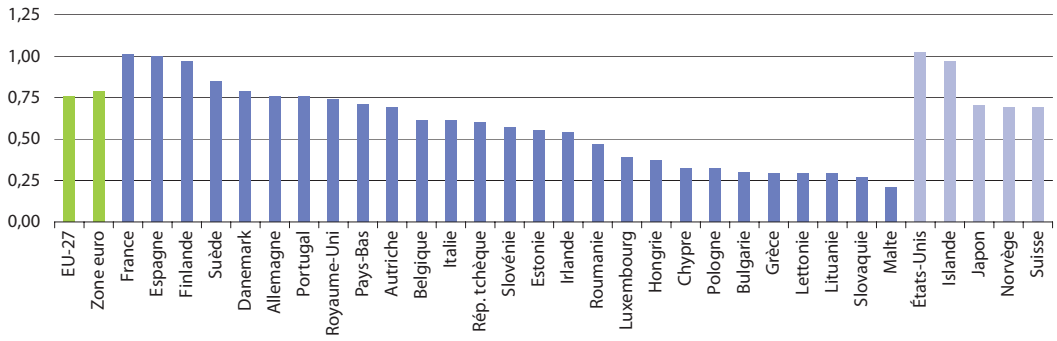

(1) Les données sur les crédits budgétaires publics de R & D (CBPRD) sont fondées sur les prévisions budgétaires et non sur les dépenses effectives. En d'autres termes, les CBPRD mesurent le financement de la R & D par les administrations publiques sur la base des données tirées des budgets. Estonie, Roumanie et Islande, 2008; EU-27, zone euro, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Malte, Pologne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni, Suisse et Japon, 2006; Hongrie, 2005; EU-27, estimation.

Source: Eurostat (tsc00007)

En intégrant aux calculs les ressources privées, les dépenses totales de R & D se sont élevées à 213 100 millions d'euros en 2006 dans l'EU-27, soit 1,84 % du PIB. Le ratio des dépenses au PIB, appelé «intensité de la R & D», affichait une valeur élevée dans les États membres nordiques, en Allemagne et en Autriche, seules la Suède et la Finlande dépassant l'objectif de 3 % fixé pour 2010, tandis que les plus faibles intensités de R & D étaient observées à Chypre, en Roumanie, en Slovaquie et en Bulgarie.

Tableau 1.5: Crédits budgétaires publics de recherche et développement en 2007 (1)

	Recherche et développement totaux		Recherche et développement civils		
	(en euros par habitant)	(en millions d'euros)	(en euros par habitant)	(en millions d'euros)	(en % du total de la recherche et du développement)
EU-27	*178,2*	*87 840*	*154,7*	*76 255*	*86,8*
Zone euro	:	*66 925*	:	*59 846*	*89,4*
Belgique	185,1	1 946	184,6	1 940	99,7
Bulgarie	9,8	75	:	:	:
République tchèque	*75,3*	*774*	*73,4*	*755*	*97,5*
Danemark	*328,6*	*1 790*	*326,7*	*1 780*	*99,4*
Allemagne	*223,6*	*18 405*	209,9	17 274	93,9
Estonie	*58,8*	*79*	*58,2*	*78*	*99,0*
Irlande	*230,6*	*995*	*230,6*	*995*	*100,0*
Grèce	*60,3*	*673*	*59,9*	*670*	*99,5*
Espagne	223,9	9 799	187,6	8 209	83,8
France	*289,3*	*18 225*	*224,6*	*14 147*	*77,6*
Italie	154,9	9 099	152,8	8 975	98,6
Chypre	61,6	47	61,6	47	100,0
Lettonie	20,1	46	20,0	46	99,7
Lituanie	*24,2*	*82*	*24,0*	*81*	*99,2*
Luxembourg	*298,2*	*142*	*298,2*	*142*	*100,0*
Hongrie	32,6	329	32,5	329	99,9
Malte	26,0	11	26,0	11	100,0
Pays-Bas	*243,9*	*3 990*	*239,0*	*3 910*	*98,0*
Autriche	225,3	1 870	225,3	1 870	100,0
Pologne	22,5	858	22,3	850	99,1
Portugal	*116,7*	*1 237*	*115,9*	*1 228*	*99,3*
Roumanie	19,2	415	18,8	405	97,6
Slovénie	*86,5*	*173*	*85,2*	*171*	*98,4*
Slovaquie	*27,8*	*150*	27,2	146	97,8
Finlande	*327,8*	*1 730*	*320,0*	*1 689*	*97,6*
Suède	295,7	2 675	245,9	2 225	83,2
Royaume-Uni	*233,9*	*14 124*	*167,7*	*10 127*	*71,7*
Islande	*401,8*	*124*	*401,8*	*124*	*100,0*
Norvège	*423,2*	*1 981*	*399,6*	*1 871*	*94,4*
Suisse	284,7	2 123	283,0	2 111	99,4
Japon	:	24 478	:	23 221	94,9
États-Unis	:	102 917	:	42 932	41,7

(1) EU-27, zone euro, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Malte, Pologne, Slovénie, Royaume-Uni, Suisse et Japon, 2006; Hongrie, 2005.

Source: Eurostat (gba_nabsfin)

Figure 1.6: Objectifs socioéconomiques des crédits budgétaires publics de recherche et développement dans l'EU-27 en 2006 (1)
(en % du total)

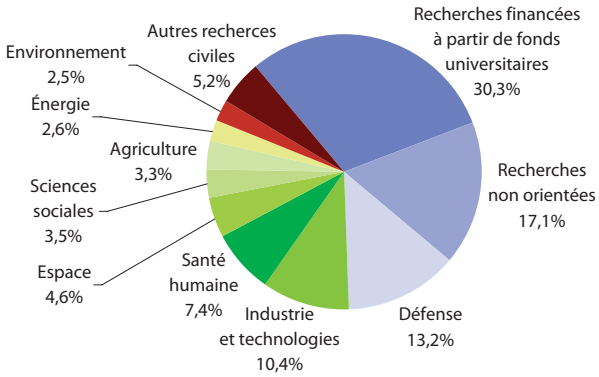

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (gba_nabsfin)

Figure 1.7: Dépenses intérieures brutes de recherche et développement
(en % du PIB)

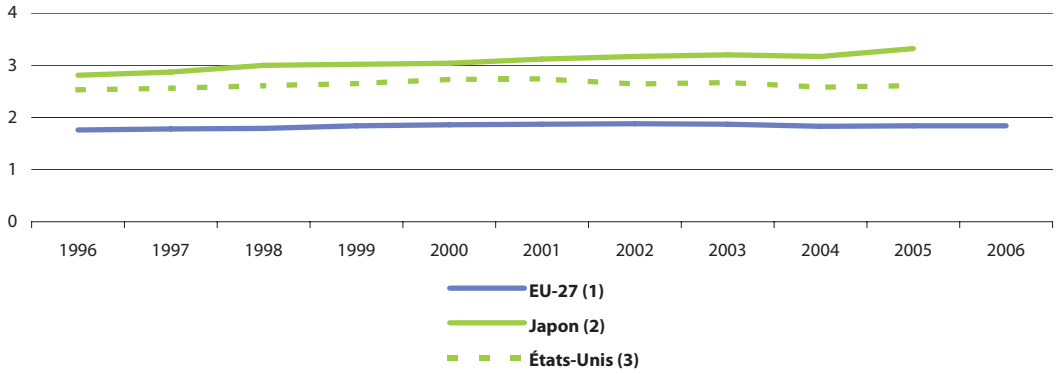

(1) Estimations.
(2) Rupture des séries, 1996; non disponible, 2006.
(3) Rupture des séries, 1998; à l'exclusion de la majorité ou de la totalité des dépenses en capital.

Source: Eurostat (tsc00001)

Figure 1.8: Dépenses intérieures brutes de recherche et développement en 2006 (1)
(en % du PIB)

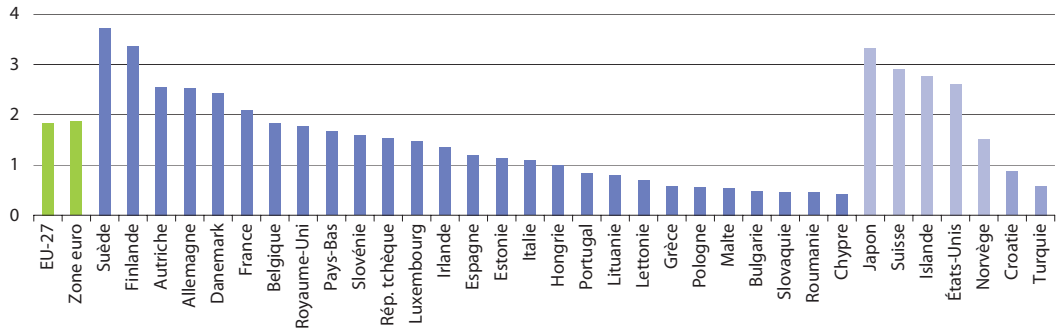

(1) Irlande, Autriche, Slovaquie et Finlande, 2007; Italie, Islande et Japon, 2005; Suisse, 2004; EU-27, estimation.

Source: Eurostat (tsiir020)

Figure 1.9: Dépenses intérieures brutes de recherche et développement par source de financement dans l'EU-27 en 2005 (1)
(en % du total)

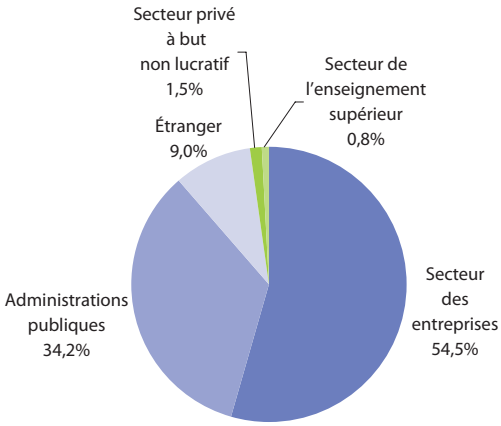

(1) Estimations.

Source: Eurostat (rd_e_gerdfund)

Tableau 1.6: Dépenses de recherche et développement en 2006 (1)

	Dépenses de recherche et développement		Dépenses par secteur d'exécution (en %)			
	(en euros par habitant)	(en millions d'euros)	Entre-prises	Administ. publique	Enseignement supérieur	Organisat. privées à but non lucratif
EU-27	*432,3*	*213 127*	*63,7*	*13,5*	*21,9*	*0,9*
Zone euro	*:*	*156 953*	*63,7*	*14,6*	*21,0*	*0,7*
Belgique	*551,5*	*5 798*	*67,9*	*8,6*	*22,3*	*1,2*
Bulgarie	15,7	121	25,5	64,1	9,6	0,9
République tchèque	171,8	1 761	66,2	17,5	15,9	0,4
Danemark	*985,5*	*5 349*	*66,6*	*6,7*	*26,1*	*0,6*
Allemagne	*713,8*	*58 848*	69,9	*13,8*	*16,3*	*0,0*
Estonie	*112,3*	*151*	*44,4*	13,1	40,6	1,8
Irlande	*579,4*	*2 500*	*66,8*	*6,8*	*26,4*	*0,0*
Grèce	*109,9*	*1 223*	*30,0*	*20,8*	*47,8*	*1,3*
Espagne	270,0	11 815	55,5	16,7	27,6	0,2
France	*600,7*	*37 844*	*63,3*	*17,3*	*18,2*	*1,3*
Italie (2)	266,8	15 599	50,4	17,3	30,2	2,1
Chypre	*80,7*	*62*	*22,3*	*28,4*	*41,7*	*7,6*
Lettonie	49,0	112	50,4	15,1	34,5	0,0
Lituanie	56,0	191	27,9	22,8	49,2	0,0
Luxembourg	*1 059,1*	*497*	*84,9*	*12,6*	*2,4*	*0,0*
Hongrie	89,4	900	48,3	25,4	24,4	:
Malte	*68,0*	*28*	*61,8*	4,8	33,4	0,0
Pays-Bas	*545,5*	*8 910*	*57,6*	14,1	:	:
Autriche	*777,1*	*6 423*	*66,7*	*5,1*	*26,3*	*0,4*
Pologne	39,6	1 513	31,5	37,0	31,0	0,4
Portugal	*122,4*	*1 294*	*41,7*	:	:	:
Roumanie	20,6	444	48,5	32,3	17,7	1,5
Slovénie	241,5	484	60,2	24,5	15,1	0,2
Slovaquie	40,2	217	43,1	32,8	24,1	0,1
Finlande	*1 140,0*	*6 016*	*71,5*	*9,7*	*18,7*	*0,0*
Suède	1 292,2	11 691	74,9	4,5	20,4	0,2
Royaume-Uni	563,6	34 037	61,7	10,0	26,1	2,2
Croatie	67,0	297	36,7	26,5	36,6	0,1
Turquie	33,5	2 432	37,0	11,7	51,3	0,0
Islande	1 238,5	364	51,5	23,5	22,0	3,0
Norvège	877,2	4 071	54,1	15,7	30,2	0,0
Japon	953,6	121 831	76,4	8,3	13,4	1,9
Russie	59,3	8 466	66,6	27,0	6,1	0,3
États-Unis	878,6	260 803	69,6	12,0	14,1	4,3

(1) Irlande et Finlande, 2007; Italie, Islande, Japon et États-Unis, 2005.
(2) Enseignement supérieur, rupture des séries.

Source: Eurostat (rd_e_gerdtot)

1.3 Le personnel scientifique et technologique

La Commission européenne a réaffirmé la priorité donnée à la conversion de l'expertise scientifique européenne en produits et services commercialisables, tout en se concentrant sur l'amélioration de la mobilité des chercheurs européens et en encourageant les réseaux entre chercheurs de différents États membres. Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Davantage d'informations sur les sources et les méthodes relatives aux données sur les ressources humaines dans les sciences et les technologies figurent à la section 14.1.

Au total, 3,1 millions de personnes (recensement des effectifs) travaillaient dans la R & D dans l'EU-27 en 2006, soit 1,3 % de la population active. D'une manière générale, les États membres ayant une forte intensité de R & D enregistraient également une forte proportion de personnel de R & D parmi leur population active, la Finlande et la Suède occupant à nouveau la tête du classement.

Dans un sens plus strict, l'EU-27 dénombrait en 2006 1,9 million de chercheurs (effectifs), dont environ la moitié appartenait au secteur des entreprises, plus d'un tiers à l'enseignement supérieur et la majeure partie du reste aux administrations publiques. Au sein des entreprises, le secteur manufacturier employait un peu plus de 70 % du total des chercheurs actifs dans les entreprises.

Les ressources humaines en sciences et technologies (RHST) recouvrent un concept plus large, qui inclut les personnes qui ont obtenu un diplôme d'études supérieures et/ou qui occupent un emploi en sciences et technologies en tant que professionnels ou techniciens. Au total, les RHST représentaient quelque 85 millions de personnes dans l'EU-27 en 2006, réparties sensiblement à parts égales entre les hommes et les femmes. Environ deux cinquièmes d'entre elles étaient considérées comme le véritable personnel de sciences et technologies en ce qu'elles étaient classées parmi les ressources humaines en sciences et technologies à la fois sur la base de leur niveau d'éducation et de leur emploi. Quelque 10 millions de scientifiques et d'ingénieurs au total étaient recensés dans l'EU-27 en 2006, dont plus des deux tiers étaient des hommes.

En termes de mobilité internationale, environ 5 % des ressources humaines en sciences et technologies de l'EU-27 n'avaient pas la nationalité de leur État membre de résidence. La proportion de non-ressortissants était supérieure à 10 % en Estonie, à Chypre et en Irlande, et en particulier, elle culminait à 45 % au Luxembourg.

Les secteurs manufacturiers de haute et de moyenne-haute technologie comprennent la fabrication de produits chimiques (division 24 de la NACE Rév. 1.1), de machines et d'équipements (sous-section DK de la NACE Rév. 1.1), d'appareils électriques et d'instruments optiques (sous-section DL de la NACE Rév. 1.1) et d'équipements de transport (sous-section DM de la NACE Rév. 1.1). Ensemble, ces secteurs représentaient approximativement 10 % de l'emploi total en Allemagne, en République tchèque et en Slovaquie, mais moins de 2 % à Chypre, au Luxembourg et en Lettonie, pour une moyenne de 6,6 % dans l'EU-27. Les services à forte intensité de connaissances de haute technologie incluent la poste et les télécommunications (division 64 de la

NACE Rév. 1.1), l'informatique et les activités connexes (division 72 de la NACE Rév. 1.1) ainsi que la recherche et le développement (division 73 de la NACE Rév. 1.1). Ces activités représentaient 3,3 % de l'emploi total dans l'EU-27, fluctuant entre 4 % ou davantage dans les États membres nordiques et au Royaume-Uni et 1,6 % en Roumanie.

Tableau 1.7: Personnel de recherche et développement en 2006

Personnel de recherche et développement (en milliers)			dont (en % sur la base des EPT) (2)			
	(effectifs) (1)	(équivalents plein temps) (2)	Entre-prises	Administ. publiq.	Enseigne-ment supér.	Organ. privées à but non lucratif
EU-27	*3 112,6*	*2 167,4*	*53,3*	*15,2*	*30,2*	*1,2*
Zone euro	*2 233,9*	*1 563,2*	*54,3*	*15,3*	*29,2*	*1,2*
Belgique	78,5	*55,2*	*58,4*	*7,0*	*33,6*	*1,0*
Bulgarie	18,6	16,3	15,1	62,8	21,2	0,9
République tchèque	69,2	47,7	50,5	22,4	26,8	0,3
Danemark	67,3	*45,2*	*64,8*	*7,3*	*27,3*	*0,6*
Allemagne	678,9	*489,1*	63,8	*15,7*	*20,4*	0,0
Estonie	*8,7*	*4,7*	*34,4*	15,1	48,3	2,2
Irlande	*30,6*	*17,6*	*61,2*	7,1	31,7	0,0
Grèce	61,5	*35,1*	*32,4*	*13,0*	*53,9*	*0,6*
Espagne	309,9	189,0	43,9	18,3	37,5	0,3
France	432,6	353,6	56,2	14,0	27,9	1,8
Italie (3)	277,4	175,2	*40,4*	*18,7*	*38,2*	2,8
Chypre	2,5	*1,2*	25,4	29,1	38,1	7,4
Lettonie	10,7	6,5	*28,7*	17,9	53,4	0,0
Lituanie	16,3	11,4	*11,2*	25,6	63,2	0,0
Luxembourg	5,0	*4,6*	*81,7*	*12,9*	*5,4*	*0,0*
Hongrie	50,4	26,0	35,7	31,5	32,8	0,0
Malte	*1,4*	*0,8*	53,5	5,7	40,8	0,0
Pays-Bas	*113,6*	*94,7*	55,8	13,5	:	:
Autriche	:	*50,3*	67,9	4,7	26,8	0,5
Pologne	121,3	73,6	19,3	24,0	56,5	0,3
Portugal	44,6	25,7	23,8	17,6	45,4	13,1
Roumanie	42,2	30,8	44,7	27,2	27,8	0,3
Slovénie	13,4	9,8	49,2	29,1	21,4	0,3
Slovaquie	23,1	15,0	20,9	24,8	54,2	0,1
Finlande	79,9	58,3	56,6	12,7	29,8	0,8
Suède	117,7	78,7	73,2	4,6	21,8	0,4
Royaume-Uni	:	*323,4*	45,0	6,3	:	*2,0*
Croatie	:	8,5	26,1	31,9	41,9	0,2
Turquie	105,0	54,4	33,1	17,8	49,1	0,0
Islande	5,7	3,2	47,4	26,3	23,0	3,3
Norvège	54,3	*31,7*	52,1	16,8	31,1	0,0
Chine	:	1 502,5	65,7	18,1	16,1	0,0
Japon	:	921,2	66,2	6,8	25,4	1,6
Russie (4)	807,1	916,5	56,2	32,5	11,0	0,3

(1) Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Islande et Norvège, 2005.
(2) France, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Islande et Japon, 2005.
(3) Enseignement supérieur, rupture des séries.
(4) Les données relatives aux effectifs sont sous-estimées.

Source: Eurostat (rd_p_perssci)

Figure 1.10: Personnel de recherche et développement en 2006 (1)
(en % de la main-d'œuvre totale)

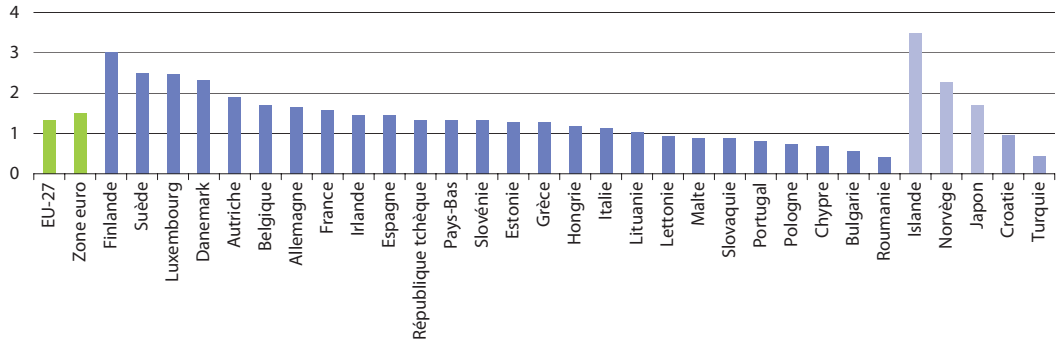

(1) Le personnel de R & D inclut toutes les personnes employées directement pour la R & D, plus les personnes fournissant des services directs à la R & D, comme les cadres, le personnel administratif et le personnel de bureau. Les données concernant les effectifs mesurent le nombre total du personnel de R & D. EU-27, estimation; Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Grèce, France, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Islande, Norvège et Japon, 2005; Autriche et Croatie, 2004; Royaume-Uni, non disponible.

Source: Eurostat (tsc00002)

Figure 1.11: Chercheurs dans l'EU-27 en 2006 (1)
(répartition en % par secteur institutionnel sur la base d'équivalents plein temps)

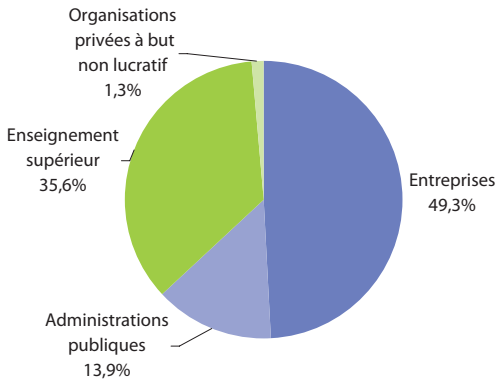

(1) Estimation; la somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (rd_p_perssci)

Figure 1.12: Chercheurs en entreprise dans l'UE en 2005 (1)
(répartition en % par activité sur la base des effectifs)

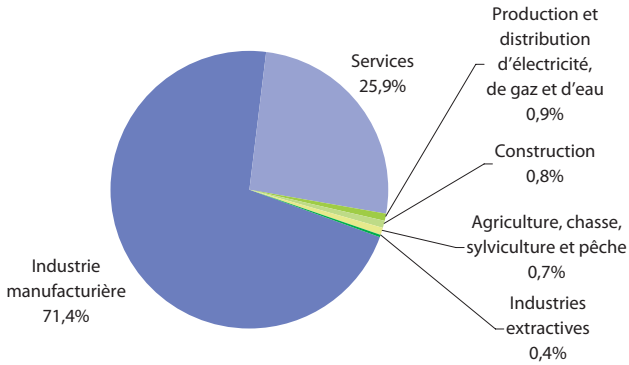

(1) Moyenne des États membres pour lesquels les données sont disponibles; Belgique et République tchèque, 2006; France et Autriche, 2004; Bulgarie, 2003; Danemark, Luxembourg, Malte, Slovaquie et Royaume-Uni, non disponibles; la somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (rd_p_bempocc)

Figure 1.13: Chercheurs dans les administrations publiques et l'enseignement supérieur dans l'UE en 2006 (1)
(répartition en % par discipline scientifique sur la base d'équivalents plein temps)

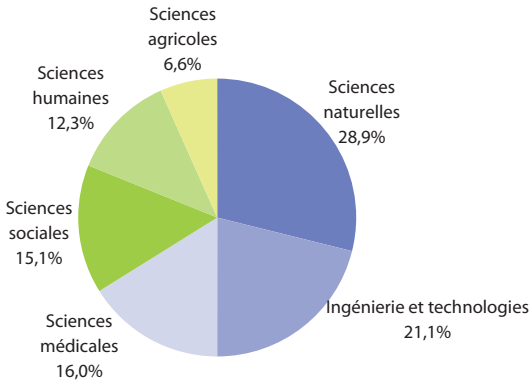

(1) Moyenne des États membres pour lesquels les données sont disponibles; République tchèque, Estonie, Irlande, Espagne, Lettonie, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovénie et Slovaquie, 2006; Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg et Portugal, 2005; Grèce, France, Pays-Bas, Autriche, Finlande, Suède et Royaume-Uni, non disponibles.

Source: Eurostat (rd_p_perssci)

Tableau 1.8: Chercheurs en 2006

	Chercheurs (en milliers)		dont (en % sur la base des EPT) (2)			
	(effectifs) (1)	(équivalents plein temps) (2)	Entre-prises	Administ. publiq.	Enseigne-ment supér.	Organ. privées à but non lucratif
EU-27	*1 891,1*	*1 301,0*	*49,3*	*13,9*	*35,6*	*1,3*
Zone euro	*1 298,0*	*895,3*	*50,3*	*13,9*	*34,5*	*1,3*
Belgique	48,8	*33,9*	*50,5*	*7,4*	*41,4*	*0,7*
Bulgarie	11,9	10,3	12,6	59,5	26,7	1,2
République tchèque	39,7	26,3	43,0	25,0	31,8	0,2
Danemark	43,5	*28,7*	*60,6*	*7,6*	*31,0*	*0,7*
Allemagne	411,8	*282,1*	*60,6*	*14,2*	*25,2*	:
Estonie	*6,4*	*3,5*	*24,9*	14,6	58,1	2,3
Irlande	*18,6*	*12,2*	*57,5*	4,1	38,4	:
Grèce	33,4	*19,9*	*27,1*	*11,3*	*60,8*	*0,7*
Espagne	193,0	115,8	34,5	17,3	47,9	0,3
France	253,0	204,5	53,2	12,7	32,4	1,7
Italie (3)	125,5	82,5	33,9	17,5	44,9	3,7
Chypre	1,4	*0,8*	*23,2*	*15,2*	*57,0*	*4,6*
Lettonie	7,2	4,0	19,3	14,9	65,8	0,0
Lituanie	11,9	8,0	10,9	21,2	67,8	:
Luxembourg	2,4	*2,3*	*73,9*	*16,5*	*9,6*	:
Hongrie	32,8	17,5	35,6	29,8	34,6	:
Malte	*1,0*	*0,5*	*46,3*	3,6	50,1	0,0
Pays-Bas	*49,8*	*45,9*	*60,6*	15,6	:	:
Autriche	:	*30,5*	*63,6*	*4,0*	*31,9*	*0,5*
Pologne	96,4	59,6	15,7	20,9	63,2	0,2
Portugal	37,8	21,1	19,0	15,8	51,9	13,3
Roumanie	30,1	20,5	37,6	27,2	34,8	0,4
Slovénie	8,2	5,8	38,8	30,9	29,8	0,5
Slovaquie	18,8	11,8	16,1	21,2	62,6	0,1
Finlande	53,3	40,4	56,2	11,1	31,8	0,9
Suède	82,5	55,7	67,6	5,5	26,4	0,4
Royaume-Uni	:	*180,5*	51,9	5,2	:	*2,1*
Croatie	:	5,2	13,8	31,2	54,9	0,1
Turquie	90,1	42,7	26,4	11,0	62,6	:
Islande	3,8	2,2	47,0	23,2	27,1	2,6
Norvège	37,0	21,7	49,4	15,9	34,7	:
Chine	:	1 223,8	63,5	17,2	19,3	:
Japon	861,9	704,9	68,3	4,8	25,6	1,3
Russie (4)	388,9	464,4	51,0	33,1	15,6	0,4
États-Unis	:	*1 394,7*	79,2	:	:	:

(1) Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Grèce, France, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Islande, Norvège et Japon, 2005.
(2) France, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Islande, Norvège, Japon et États-Unis, 2005.
(3) Enseignement supérieur, rupture des séries.
(4) Les données relatives aux effectifs sont sous-estimées.

Source: Eurostat (rd_p_perssci)

Figure 1.14: Ressources humaines en sciences et technologies diplômées de l'enseignement supérieur en 2006 (1)

(en % des ressources humaines en sciences et technologies de 25 à 64 ans ayant terminé des études supérieures dans la discipline indiquée)

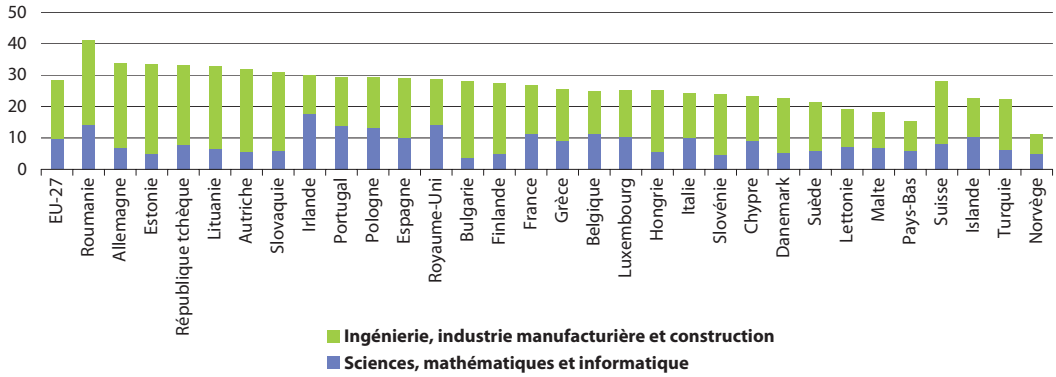

(1) Irlande et Norvège, 2005; personnes de 25 à 64 ans.

Source: Eurostat (hrst_st_nfiesex)

Figure 1.15: Ressources humaines en sciences et technologies en 2006 (1)

(en % du total)

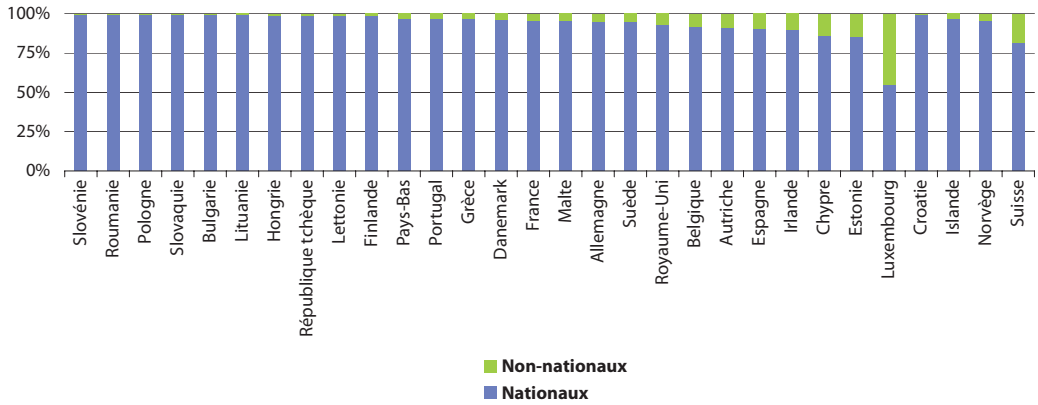

(1) Irlande, 2005; Italie, non disponible; personnes de 25 à 64 ans.

Source: Eurostat (hrst_st_nnat)

Tableau 1.9: Ressources humaines en sciences et technologies en 2006 (1)

	Ressources humaines en sciences et technologies			Noyau			Scientifiques et ingénieurs		
	(en milliers)	Hommes (en %)	Femmes (en %)	(en milliers)	Hommes (en %)	Femmes (en %)	(en milliers)	Hommes (en %)	Femmes (en %)
EU-27	85 422	49,9	50,1	34 455	48,5	51,5	10 338	68,8	31,2
Belgique	2 183	50,5	49,6	919	47,4	52,6	335	51,3	48,7
Bulgarie	1 069	40,8	59,2	488	32,6	67,6	96	52,1	46,9
République tchèque	1 736	48,4	51,6	537	54,4	45,6	164	70,1	29,9
Danemark	1 333	48,4	51,7	676	44,1	55,9	163	70,6	29,4
Allemagne	16 708	52,9	47,1	6 416	56,5	43,5	2 156	76,7	23,3
Estonie	281	37,7	61,9	106	29,2	71,7	26	53,8	46,2
Irlande	772	47,4	52,7	324	46,0	54,0	138	50,0	49,3
Grèce	1 496	51,7	48,3	754	51,1	48,9	194	69,1	30,9
Espagne	8 442	51,3	48,7	3 519	48,8	51,2	911	59,2	40,8
France	11 122	49,6	50,4	4 567	48,1	51,9	1 342	77,0	23,0
Italie	8 359	50,9	49,1	2 633	48,8	51,2	713	69,1	30,9
Chypre	143	52,4	48,3	65	52,3	49,2	16	56,3	37,5
Lettonie	365	37,5	62,7	142	31,7	68,3	37	45,9	54,1
Lituanie	588	37,2	62,8	245	28,6	71,4	65	44,6	55,4
Luxembourg	89	52,8	47,2	45	53,3	46,7	10	80,0	20,0
Hongrie	1 402	41,7	58,3	569	43,1	56,9	161	67,7	32,3
Malte	44	59,1	40,9	17	52,9	47,1	5	60,0	40,0
Pays-Bas	3 716	51,6	48,4	1 640	52,3	47,7	453	68,4	31,6
Autriche	1 432	55,0	45,0	443	53,3	46,7	118	76,3	23,7
Pologne	5 051	41,6	58,4	2 194	39,6	60,4	782	46,7	53,3
Portugal	1 105	47,1	52,9	524	39,5	60,5	146	55,5	44,5
Roumanie	2 095	46,1	53,9	935	47,6	52,4	367	62,4	37,6
Slovénie	368	45,9	54,3	162	40,1	60,5	50	64,0	34,0
Slovaquie	797	44,2	55,7	274	49,6	50,4	67	65,7	34,3
Finlande	1 234	45,4	54,5	550	41,3	58,9	166	72,9	26,5
Suède	2 098	48,4	51,6	1 005	40,7	59,2	292	62,0	38,0
Royaume-Uni	11 395	52,1	47,9	4 704	48,2	51,8	1 369	80,3	19,6
Turquie	4 216	66,6	33,4	1 488	62,8	37,2	317	73,2	26,8
Islande	61	44,3	55,7	22	45,5	54,5	12	50,0	41,7
Norvège	1 079	49,1	51,0	565	44,1	55,9	111	58,6	41,4
Suisse	1 883	57,6	42,4	763	64,1	35,8	286	83,2	16,4

(1) Personnes de 25 à 64 ans.

Source: Eurostat (hrst_st_ncat)

Figure 1.16: Personnes employées dans le secteur manufacturier de haute et de moyenne-haute technologie en 2006
(en % de l'emploi total)

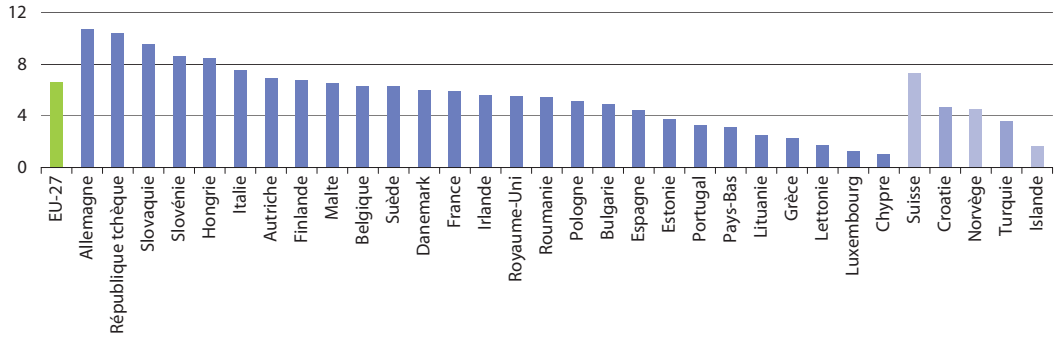

Source: Eurostat (htec_emp_nat)

Figure 1.17: Personnes employées dans les services à forte intensité de connaissances de haute technologie en 2006
(en % de l'emploi total)

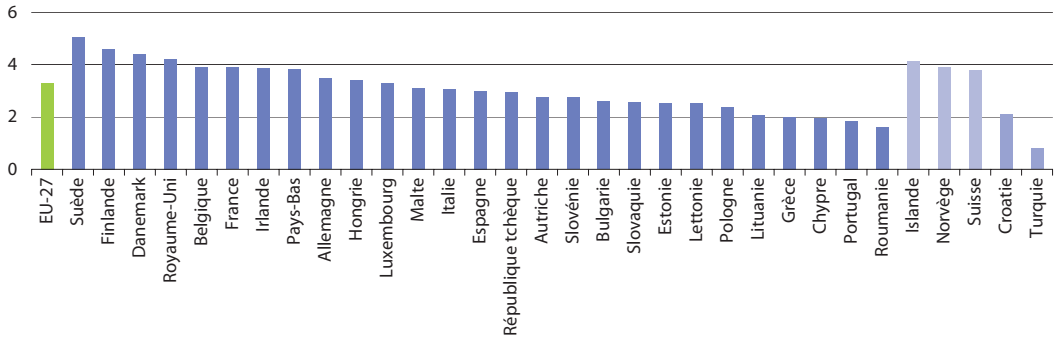

Source: Eurostat (htec_emp_nat)

1.4 L'innovation

La cinquième enquête communautaire sur l'innovation (ECI 5) a collecté des informations relatives à l'innovation en termes de processus et de produits, ainsi qu'à l'innovation au niveau de l'organisation et du marketing. Dans le cadre de cette enquête, une innovation se définit comme la mise sur le marché de produits (biens ou services) nouveaux ou sensiblement améliorés, ou l'introduction de processus nouveaux ou sensiblement améliorés au sein d'une entreprise. Les innovations reposent sur les résultats des nouvelles évolutions technologiques, de nouvelles combinaisons des technologies existantes ou de l'utilisation d'un autre savoir acquis par l'entreprise. Les innovations peuvent être développées par l'entreprise innovante ou par une autre entreprise. Cependant, la seule vente d'innovations entièrement produites et développées par d'autres entreprises n'est pas considérée comme une activité d'innovation, au même titre que l'introduction de produits dont les modifications relèvent uniquement de l'esthétique. Les innovations doivent être nouvelles pour l'entreprise en question: en termes de produits, elles ne doivent pas nécessairement être inédites sur le marché; en termes de processus, l'entreprise ne doit pas obligatoirement être la première à les commercialiser.

La définition des entreprises innovantes couvre tous les types d'innovations, en matière de produits ou de processus, ainsi que les entreprises n'ayant que des activités innovantes en cours et/ou abandonnées. La proportion d'entreprises innovantes est également appelée «propension à innover».

L'indice de synthèse de l'innovation (ISI) de l'Union européenne donne un aperçu général de la performance en matière d'innovation. Sur la base des résultats de 2003 et 2007, quatre grands groupes d'États membres peuvent être formés. Le premier groupe se compose des pays qui peuvent être qualifiés de «champions de l'innovation»: la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont atteint un indice nettement supérieur à la moyenne de l'EU-27. Le deuxième groupe, dont les membres peuvent être considérés comme des «suiveurs», réunit le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et la France (scores inférieurs aux champions de l'innovation, mais égaux ou supérieurs à la moyenne de l'EU-27). Le troisième groupe est celui des «innovateurs modérés» et rassemble l'Estonie, la République tchèque, la Slovénie, l'Italie, Chypre et l'Espagne (scores inférieurs à la moyenne de l'EU-27). Enfin, le dernier groupe correspond aux «pays en voie de rattrapage», à savoir Malte, la Lituanie, la Grèce, la Hongrie, le Portugal, la Slovaquie, la Pologne, la Bulgarie, la Lettonie et la Roumanie (scores sensiblement inférieurs à la moyenne de l'EU-27, mais s'en rapprochant progressivement).

En 2006, un peu moins de 40 % des entreprises de l'EU-27 étaient considérées comme innovantes. L'Allemagne affichait la plus forte propension à innover. En effet, près de deux tiers de ses entreprises (62,6 %) menaient des activités d'innovation sous une forme ou une autre. En termes généraux, la majorité des entreprises innovantes appartenaient au secteur industriel (56,9 % parmi les 21 États membres pour lesquels les données sont

disponibles), une proportion atteignant 72,4 % en Bulgarie. La ventilation par classe de taille d'entreprises révèle que les grandes entreprises (d'au moins 250 salariés) étaient plus susceptibles de commercialiser des produits nouveaux: dans l'EU-27, près de la moitié des grandes entreprises innovantes (47,4 %) ayant eu une telle activité en 2006. Dans de nombreux États membres, les grandes entreprises innovantes affichaient également une plus grande probabilité d'adopter des processus innovants qu'elles avaient elles-mêmes créés.

Dans un grand nombre d'États membres, une nette majorité des dépenses d'innovation ont été affectées à l'acquisition de machines, d'équipements et de logiciels. Pour le surplus, la répartition des dépenses d'innovation montre que les dépenses de R & D intra-muros constituaient la deuxième catégorie la plus importante en 2006, suivies par les dépenses de R & D extra-muros.

L'utilisation d'informations issues de l'entreprise elle-même représentait en 2006 la source d'information la plus répandue pour l'innovation parmi les entreprises innovantes (44 % des entreprises dans les pays pour lesquels les données sont disponibles). Seule une fraction relativement faible des entreprises innovantes a recouru à des établissements d'enseignement supérieur (4,3 %) ou à des administrations et des instituts de recherche publics (3,7 %) en tant que source d'information pour innover.

Le principal effet de l'innovation réside dans l'effet inhérent aux produits de l'amélioration de la qualité des biens et des services. À travers l'Union européenne (données pour 20 États membres), 35,5 % des entreprises innovantes ont mentionné une qualité accrue, tandis que 31,6 % d'entre elles ont cité une gamme élargie de biens et de services parmi les effets de l'innovation. Dans tous les États membres pour lesquels les données sont disponibles (excepté la Bulgarie), une majorité des entreprises innovantes ont adopté des innovations en matière d'organisation ou de marketing, dont les retombées les plus fréquentes ont été une baisse du délai de réaction des clients et/ou une qualité supérieure des biens et des services.

Les entreprises innovantes européennes ont protégé leur propriété intellectuelle par le dépôt de marques commerciales (16,3 % des entreprises innovantes), l'introduction de brevets (8 %) et l'enregistrement de modèles industriels (7,6 %). La demande de droits d'auteur (3,6 %) a été le mode de protection le moins utilisé en 2006.

Parmi les entreprises européennes non innovantes (données pour 19 États membres), environ une sur six (16,7 %) a déclaré en 2006 qu'un facteur important de l'absence d'innovation tenait à l'impression d'une demande inexistante en ce sens. Un peu moins d'une entreprise non innovante sur dix (9 %) dans l'Union européenne a déclaré qu'elle n'innovait plus en raison d'innovations antérieures.

Figure 1.18: Indice de synthèse de l'innovation (ISI) en 2003 et 2007 (1)

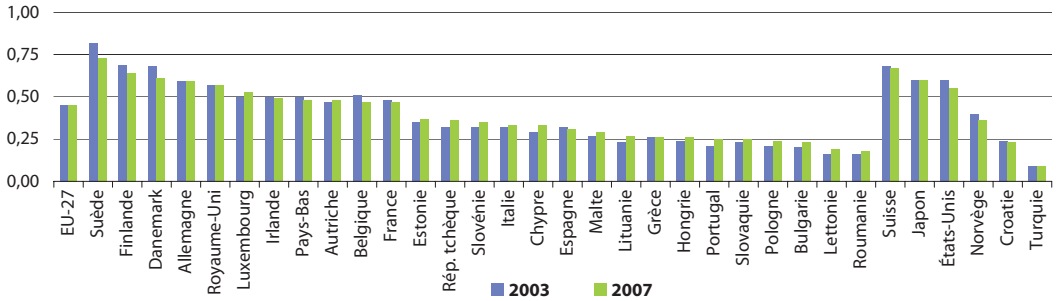

(1) L'indice de synthèse de l'innovation est un indicateur composite de 25 mesures qui procure un aperçu en un coup d'œil des performances nationales cumulées en matière d'innovation. Il varie entre 0 (plus mauvaise performance) et 1 (meilleure performance). Les pays sont classés en tant que champions de l'innovation, suiveurs, innovateurs modérés ou pays en voie de rattrapage.

Source: Commission européenne, Direction générale des entreprises et de l'industrie (Tableau de bord européen de l'innovation, 2007, Analyse comparative des performances d'innovation)

Figure 1.19: Évolution de l'indice de synthèse de l'innovation (ISI)

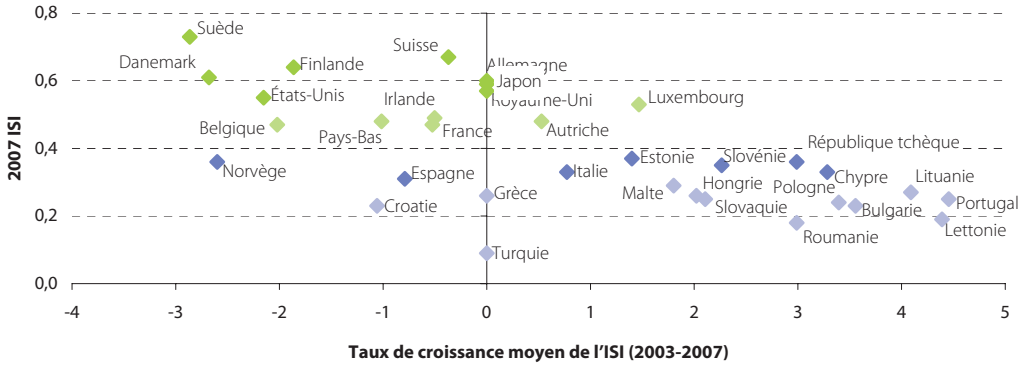

Source: Commission européenne, Direction générale des entreprises et de l'industrie (Tableau de bord européen de l'innovation, 2007, Analyse comparative des performances d'innovation)

Figure 1.20: Entreprises innovantes en 2006
(en % du total des entreprises)

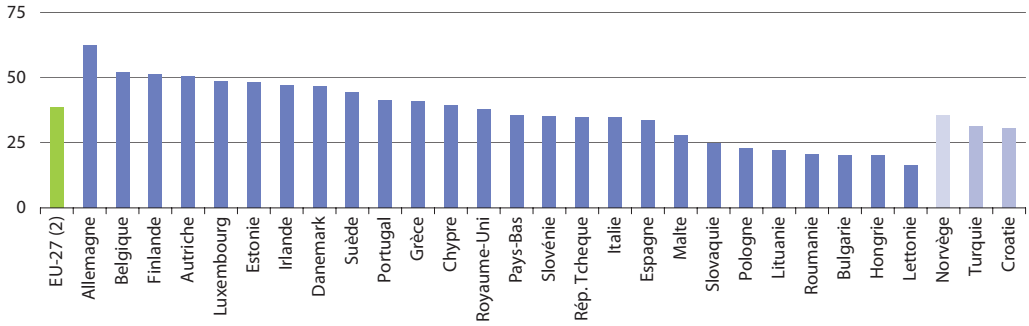

(1) France, non disponible.
(2) Hors France.

Source: Eurostat (inn_cis5_prod)

Tableau 1.10: Proportion d'entreprises innovantes qui ont commercialisé des produits inédits ou adopté des processus innovants qu'elles ont elles-mêmes développés en 2006
(en % des entreprises innovantes de la classe de taille ou du total)

	Innovations de processus: conçues par l'entreprise ou le groupe				Innovations de produits: nouveautés sur le marché			
	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	> 250 salariés	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	> 250 salariés
EU-27 (1)	:	:	:	:	32,4	29,3	36,9	47,4
Belgique	40,0	38,2	43,3	49,8	41,4	38,6	44,1	65,3
Bulgarie	37,9	37,3	38,1	41,4	41,3	38,6	46,2	45,7
République tchèque	39,0	37,6	41,8	39,7	38,9	32,5	48,3	51,2
Danemark	35,0	32,5	41,3	41,1	33,8	30,9	37,9	50,7
Allemagne	30,9	27,7	32,4	50,1	30,4	25,9	35,3	47,7
Estonie	41,3	40,0	41,8	58,5	32,9	32,9	32,1	36,4
Irlande	42,4	41,1	42,1	58,8	40,8	38,0	47,0	51,6
Grèce	48,6	46,7	55,8	47,9	35,8	29,5	55,0	58,6
Espagne	47,8	46,3	51,8	54,1	18,3	14,8	26,0	39,5
France	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	:	:	:	:	29,5	26,8	37,2	50,1
Chypre	31,7	33,0	31,5	13,0	34,4	30,7	42,2	52,2
Lettonie	:	:	:	:	44,7	49,8	34,0	41,9
Lituanie	35,2	33,2	40,7	36,9	36,0	36,8	32,4	38,5
Luxembourg	45,5	42,1	51,7	52,9	58,9	59,3	52,3	74,2
Hongrie	28,5	28,7	25,6	33,8	30,9	30,1	29,6	38,2
Malte	46,7	41,3	52,1	66,7	59,0	57,1	60,4	66,7
Pays-Bas	23,0	22,1	22,4	35,4	48,1	46,1	50,8	59,5
Autriche	37,2	35,7	37,8	48,0	45,4	42,1	48,8	65,0
Pologne	47,0	48,1	46,1	46,0	32,7	33,1	30,6	37,5
Portugal	46,2	45,8	47,4	46,9	29,8	26,5	37,1	48,5
Roumanie	69,2	70,0	68,0	68,1	24,7	22,1	26,6	33,9
Slovénie	39,2	41,2	35,1	40,0	51,1	52,5	44,9	59,4
Slovaquie	31,8	26,0	38,8	38,4	37,6	34,7	39,8	43,8
Finlande	38,3	38,0	38,1	42,1	44,6	44,3	40,7	58,0
Suède	36,6	36,8	:	:	51,3	49,3	55,8	58,3
Royaume-Uni	:	:	:	:	31,6	31,0	31,7	39,8
Croatie	36,0	36,7	34,4	35,8	31,7	28,5	33,1	47,5
Turquie	64,3	64,3	62,8	69,9	59,6	62,3	50,5	52,9
Norvège	29,3	28,5	29,8	36,8	39,9	40,6	37,0	42,0

(1) Hors France.

Source: Eurostat (inn_cis5_prod)

Figure 1.21: Entreprises exerçant une activité d'innovation, ventilation par activité, en 2006 (1)
(en % des entreprises innovantes)

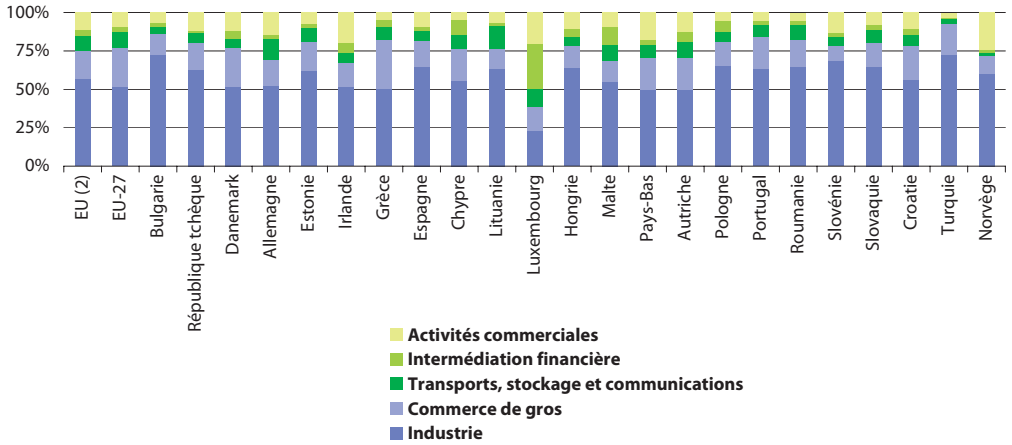

(1) Données pour la France, l'Italie, la Lettonie, la Finlande et le Royaume-Uni, non disponibles; données pour la Suède, incomplètes; les données cumulées de base couvrent les entreprises du secteur industriel (sections C, D et E de la NACE), le commerce de gros (division 51 de la NACE), les transports, le stockage et les communications (section I de la NACE), l'intermédiation financière (section J de la NACE) et les activités commerciales (division 72 de la NACE et groupes 74.2 et 74.3 de la NACE).
(2) Moyenne basée sur les données de 21 États membres, à l'exclusion de la France, de l'Italie, de la Lettonie, de la Finlande, de la Suède et du Royaume-Uni.

Source: Eurostat (inn_cis5_exp)

Figure 1.22: Entreprises innovantes ayant reçu un financement public en 2006 (1)
(en % des entreprises innovantes)

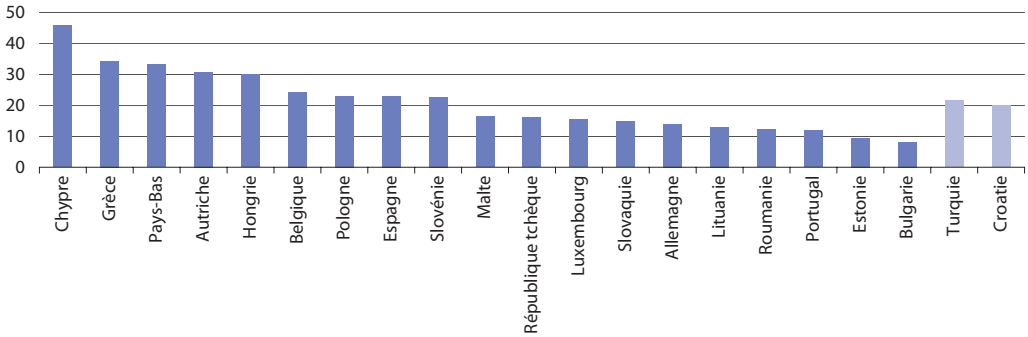

(1) Danemark, Irlande, France, Italie, Lettonie, Finlande, Suède et Royaume-Uni, non disponibles.

Source: Eurostat (inn_cis5_pub)

Tableau 1.11: Ventilation des dépenses d'innovation par catégorie en 2006
(en % des dépenses d'innovation totales)

	Dépenses dans la R & D intra muros	Dépenses dans la R & D extra muros	Dépenses pour l'acquisition de machines, d'équipements et de logiciels	Dépenses pour l'acquisition d'autres connaissances extérieures
Belgique	47,1	22,2	29,4	1,3
Bulgarie	5,8	1,2	91,3	1,7
République tchèque	24,0	17,8	55,1	3,2
Danemark	59,0	17,2	18,9	5,0
Allemagne	:	:	:	:
Estonie	8,1	3,4	87,1	1,4
Irlande	37,8	6,1	40,7	15,3
Grèce	35,4	8,4	54,9	1,3
Espagne	35,6	14,2	33,9	6,3
France	:	:	:	:
Italie	:	:	:	:
Chypre	2,4	8,1	84,9	4,7
Lettonie	:	:	:	:
Lituanie	24,6	7,7	65,2	2,5
Luxembourg	38,9	14,3	36,8	10,0
Hongrie	17,4	17,7	61,3	3,6
Malte	22,4	3,5	63,0	11,1
Pays-Bas	59,3	17,6	20,8	2,3
Autriche	:	:	:	:
Pologne	8,7	4,4	83,3	3,6
Portugal	27,2	7,1	58,9	6,9
Roumanie	14,0	1,9	81,6	2,6
Slovénie	32,6	7,4	58,0	2,1
Slovaquie	7,6	3,9	86,2	2,4
Finlande	:	:	:	:
Suède	60,2	19,8	:	:
Royaume-Uni	:	:	:	:
Croatie	19,8	7,5	67,9	4,7
Turquie	30,2	3,0	62,5	3,9

Source: Eurostat (inn_cis5_exp)

Figure 1.23: Sources d'information pour l'innovation, en moyenne, en 2006 (1)
(en % des entreprises exerçant des activités d'innovation)

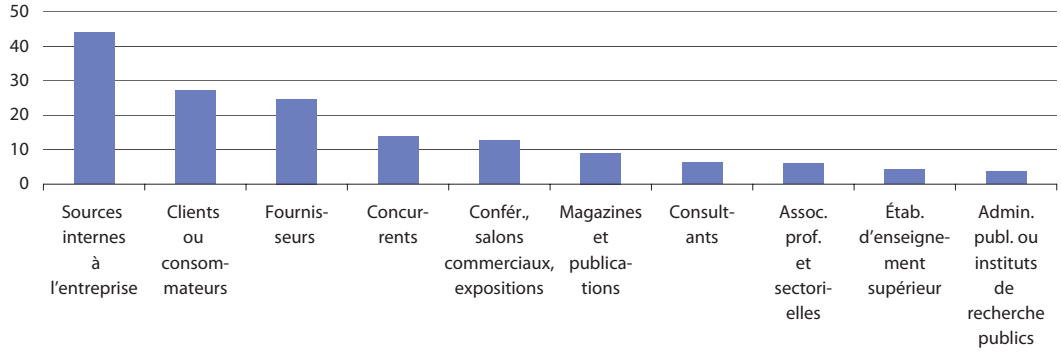

(1) Remarque: les réponses multiples étaient autorisées; moyenne basée sur les données de 18 États membres, à l'exclusion du Danemark, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la France, de l'Italie, de la Lettonie, de la Finlande, de la Suède et du Royaume-Uni.

Source: Eurostat (inn_cis5_sou)

Figure 1.24: Effets de l'innovation, en moyenne, en 2006 (1)
(en % des entreprises exerçant des activités d'innovation)

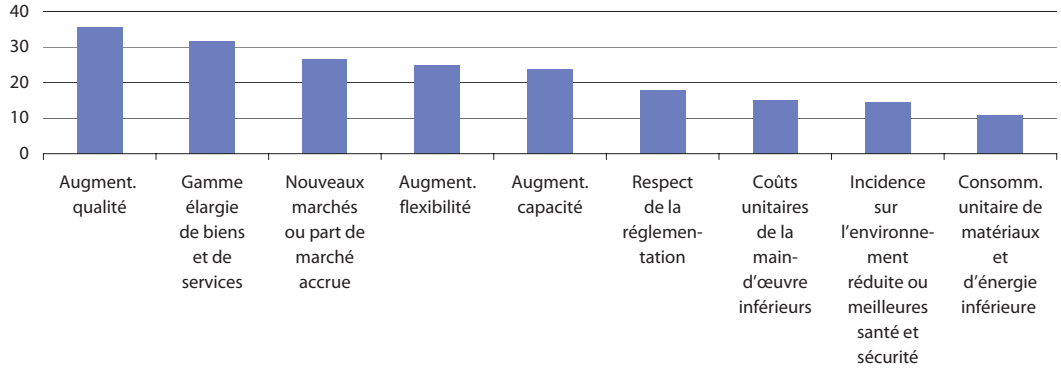

(1) Remarque: les réponses multiples étaient autorisées; moyenne basée sur les données de 20 États membres, à l'exclusion de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la France, de l'Italie, de la Slovénie et du Royaume-Uni.

Source: Eurostat (inn_cis5_eff)

Tableau 1.12: Effets de l'innovation en 2006 (1)
(en % des entreprises exerçant des activités d'innovation)

	Gamme élargie de biens et de services	Nouv. marchés/ part de marché accrue	Aug-ment. qual.	Aug-ment. flex.	Aug-ment. capac.	Coûts de main-d'œuvre à l'unité infér.	Consomm. matériaux et d'énergie à l'unité inférieure	Incidence sur l'environ. réduite ou meilleures santé et sécur.	Respect réglem.
Belgique	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	38,2	30,1	38,9	21,0	21,7	15,9	13,2	20,9	25,3
République tchèque	39,3	28,8	38,2	25,4	26,1	18,2	14,2	13,8	7,2
Danemark	18,6	15,8	16,6	15,3	18,8	11,5	7,3	5,3	9,2
Allemagne	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	29,8	25,7	27,2	20,0	20,5	14,3	7,8	8,4	6,8
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	9,1	11,6	5,8	8,3	9,2	26,2	20,7	12,9	11,3
Espagne	25,2	18,6	33,5	22,6	27,4	12,9	8,5	13,4	19,8
France	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	45,3	37,9	57,5	69,8	62,5	29,2	19,9	38,0	56,0
Lettonie	27,8	15,8	26,5	16,4	17,3	6,2	5,4	6,3	13,9
Lituanie	32,4	28,0	34,4	25,0	30,5	10,7	8,5	9,9	25,2
Luxembourg	57,7	45,1	62,1	35,2	33,6	13,0	6,8	12,9	28,5
Hongrie	32,4	26,2	37,2	21,9	22,3	6,2	7,2	13,6	19,8
Malte	27,7	15,9	31,3	21,0	18,5	11,8	7,7	8,7	20,0
Pays-Bas	44,8	38,8	44,0	31,8	31,6	16,6	10,5	11,7	14,6
Autriche	39,4	33,7	48,7	30,0	27,8	11,9	9,7	13,4	18,5
Pologne	36,1	26,9	38,1	20,8	25,7	13,8	11,6	18,5	24,7
Portugal	34,1	25,4	44,3	31,2	36,5	22,4	15,0	24,1	25,6
Roumanie	37,0	29,4	41,7	28,2	34,1	18,3	14,8	23,7	20,9
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	38,1	23,1	41,6	28,5	27,2	8,0	10,8	13,8	13,4
Finlande	16,5	15,5	16,9	14,4	15,3	10,7	5,2	7,2	9,6
Suède	33,0	24,3	34,2	18,4	23,1	17,0	10,2	14,0	17,8
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Croatie	39,1	32,8	52,3	34,5	32,2	19,9	15,1	18,0	31,5
Turquie	38,3	32,6	49,5	39,4	39,4	18,0	10,2	21,6	28,8

(1) Remarque: les réponses multiples étaient autorisées.

Source: Eurostat (inn_cis5_eff)

Tableau 1.13: Entreprises ayant introduit des innovations en matière d'organisation et/ou de marketing en 2006
(en % des entreprises exerçant des activités d'innovation)

		Effets essentiels de l'innovation en matière d'organisation			
	Total	Réduction du délai de réaction des clients	Amélioration de la qualité des biens et des services	Baisse des coûts unitaires de production	Amélioration de la satisfaction des salariés et/ou diminution des taux de rotation des salariés
Belgique	66,8	25,7	26,9	12,7	9,8
Bulgarie	46,2	12,9	23,1	10,9	9,9
République tchèque	69,7	21,2	27,8	11,9	13,0
Danemark	76,0	22,1	17,0	12,6	12,1
Allemagne	84,6	:	:	:	:
Estonie	70,9	26,9	24,8	13,6	12,5
Irlande	65,7	38,6	39,7	29,6	16,6
Grèce	86,2	8,3	1,5	23,6	21,3
Espagne	:	:	:	:	:
France	:	:	:	:	:
Italie	:	:	:	:	:
Chypre	80,1	42,1	45,4	22,3	27,7
Lettonie	70,5	23,2	30,1	6,7	11,4
Lituanie	73,1	16,2	25,3	15,1	15,5
Luxembourg	83,4	34,4	46,9	14,2	18,8
Hongrie	70,9	42,5	39,6	21,0	11,5
Malte	82,1	31,8	33,8	21,0	15,9
Pays-Bas	53,5	19,4	23,3	10,0	9,5
Autriche	77,9	26,2	31,9	10,8	14,0
Pologne	72,2	26,9	25,8	9,9	10,2
Portugal	82,4	37,9	43,3	20,9	18,5
Roumanie	73,9	34,9	39,2	16,2	16,0
Slovénie	76,6	51,4	56,3	37,6	24,7
Slovaquie	:	:	:	:	:
Finlande	:	:	:	:	:
Suède	:	:	:	:	:
Royaume-Uni	:	:	:	:	:
Croatie	76,4	34,9	37,7	13,6	19,2
Turquie	76,6	25,4	37,6	15,6	14,8
Norvège	64,0	13,0	17,5	14,5	9,8

(1) Remarque: les réponses multiples étaient autorisées.

Source: Eurostat (inn_cis5_mo et inn_cis5_oref)

Figure 1.25: Méthodes de protection (droits d'auteur, modèles enregistrés, marques commerciales, brevets) utilisées par les entreprises innovantes et non innovantes, en moyenne, en 2006 (1)

(en % des entreprises exerçant des activités d'innovation)

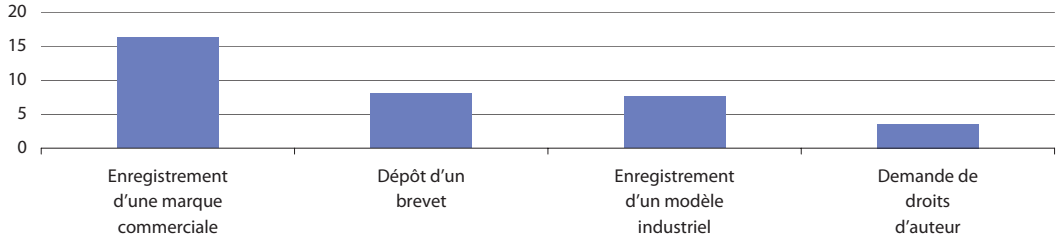

(1) Remarque: les réponses multiples étaient autorisées; moyenne basée sur les données de 18 États membres, à l'exclusion du Danemark, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Lettonie, de la Slovénie, de la Finlande, de la Suède et du Royaume-Uni.

Source: Eurostat (inn_cis5_pat)

Figure 1.26: Entreprises citant différents obstacles importants à l'innovation, en moyenne, en 2006 (1)

(en % des entreprises exerçant des activités d'innovation)

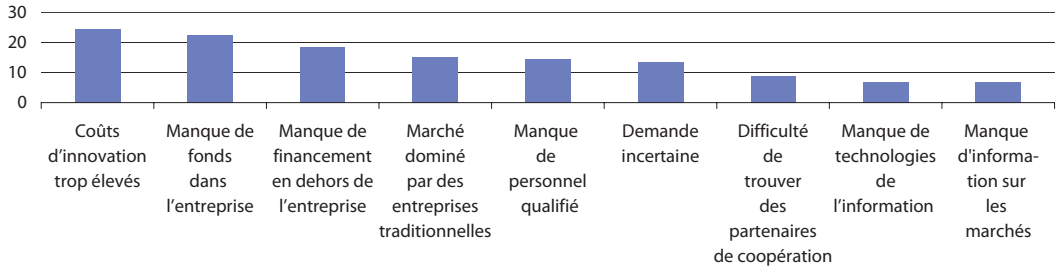

(1) Remarque: les réponses multiples étaient autorisées; moyenne basée sur les données de 19 États membres, à l'exclusion de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Slovénie, de la Finlande et du Royaume-Uni.

Source: Eurostat (inn_cis5_ham)

Figure 1.27: Raisons de l'absence d'innovation en 2006 (1)

(en % des entreprises non innovantes)

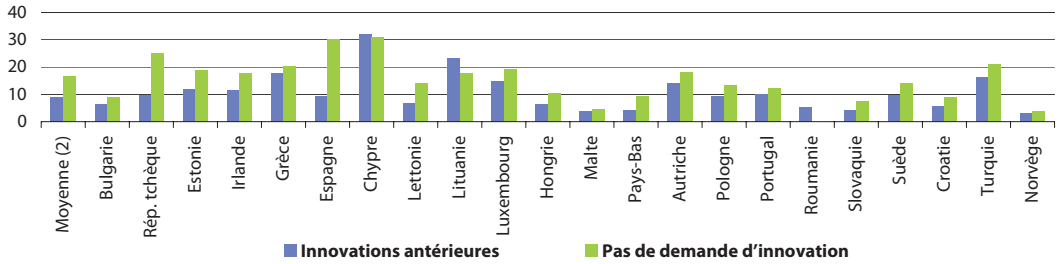

(1) Remarque: les réponses multiples étaient autorisées; Belgique, Danemark, Allemagne, Italie, Slovénie et Finlande, non disponibles.
(2) Moyenne basée sur les données de 19 États membres, à l'exclusion de la Belgique, du Danemark de la France, de l'Italie, de la Slovénie, de la Finlande et du Royaume-Uni.

Source: Eurostat (inn_cis5_ham)

1.5 Les brevets

Les droits de propriété intellectuelle constituent le lien entre l'innovation, les inventions et le marché. Une demande de brevet, par exemple, rend l'invention publique mais elle lui accorde également une protection. Le nombre de brevets est une mesure qui reflète l'inventivité d'un pays ainsi que sa capacité à exploiter les connaissances et à les transformer en gains économiques potentiels. Dans ce contexte, les indicateurs qui reposent sur les statistiques relatives aux brevets sont largement utilisés pour évaluer les performances inventives et innovantes. Bien que les brevets soient généralement utilisés pour protéger les résultats de la R & D, ils représentent également une source d'informations techniques importantes qui permet d'éviter, par manque d'informations, de réinventer des choses existantes ou de retravailler sur des idées déjà développées précédemment. Davantage d'informations sur les sources et les méthodes relatives aux données sur les brevets figurent à la section 14.3.

L'érosion des demandes de brevets entre 2000 et 2005 est imputable à la durée des procédures de brevet et ne peut être assimilée à une réelle baisse de l'activité de demande de brevets. C'est pourquoi les chiffres de 2005 de la base de données de référence d'Eurostat sont qualifiés de provisoires.

Parmi les États membres, l'Allemagne a déposé de loin le plus grand nombre de demandes à l'Office européen des brevets (OEB), soit quelque 11 500 en 2005 (ce qui représentait près de la moitié du nombre total de demandes introduites par les entreprises de l'EU-27). En termes relatifs, les États membres qui ont enregistré le plus grand nombre de demandes de brevets par million d'habitants étaient le Luxembourg (143) et l'Allemagne (139), puis l'Autriche (79) à une distance respectable.

Environ un tiers (32,5 %) des demandes de brevets de haute technologie adressées à l'OEB en 2005 provenait d'États membres de l'EU-27 et un quart (25,6 %) du Japon. Un peu plus de la moitié (52,4 %) de ces demandes de haute technologie se rapportait à la technologie des communications et un tiers (32,1 %) à l'informatique et à l'équipement de bureau automatisé.

Un peu plus d'un cinquième (21,7 %) des demandes de brevets faites à l'OEB en 2005 par les États membres de l'EU-27 concernaient l'exécution d'opérations (comme l'impression et la mise en forme) et le transport (comme les formes de transport ou le levage, le soulèvement et le halage). Les brevets relatifs à l'électricité (comme les éléments fondamentaux, les circuits et la distribution d'énergie) occupaient la position suivante dans l'ordre de fréquence (14,7 %), suivis étroitement par les brevets de physique (comme l'optique, les dispositifs de contrôle et le stockage d'informations), puis les besoins humains (comme l'alimentation, les articles personnels ou ménagers et les articles de santé).

Figure 1.28: Demandes de brevets à l'Office européen des brevets (OEB) en 2005 (1)
(en demandes par million d'habitants)

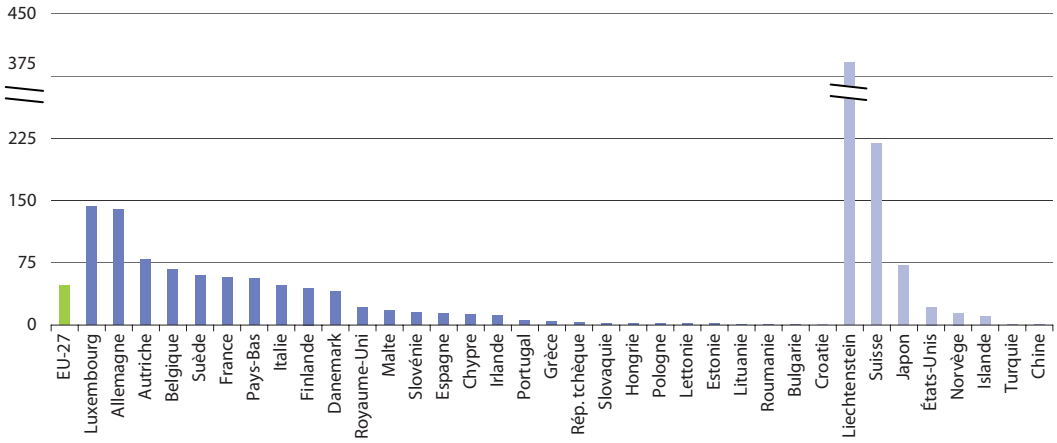

(1) Les données se rapportent aux demandes enregistrées directement dans le cadre de la convention sur le brevet européen (CBE) ou aux demandes enregistrées dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets désignant l'OEB (Euro-PCT). Pour les demandes de brevets à l'OEB, toutes les demandes directes (OEB direct) sont prises en considération, mais pour les demandes au titre du traité de coopération (demandes conformes à la procédure établie dans le traité), seules celles ayant atteint la phase régionale sont comptabilisées. Les demandes de brevets sont dénombrées pour l'année de leur enregistrement. Estimations.

Source: Eurostat (pat_ep_nipc)

Figure 1.29: Demandes de brevets de haute technologie à l'Office européen des brevets (OEB) en 2005 (1)
(en % du total)

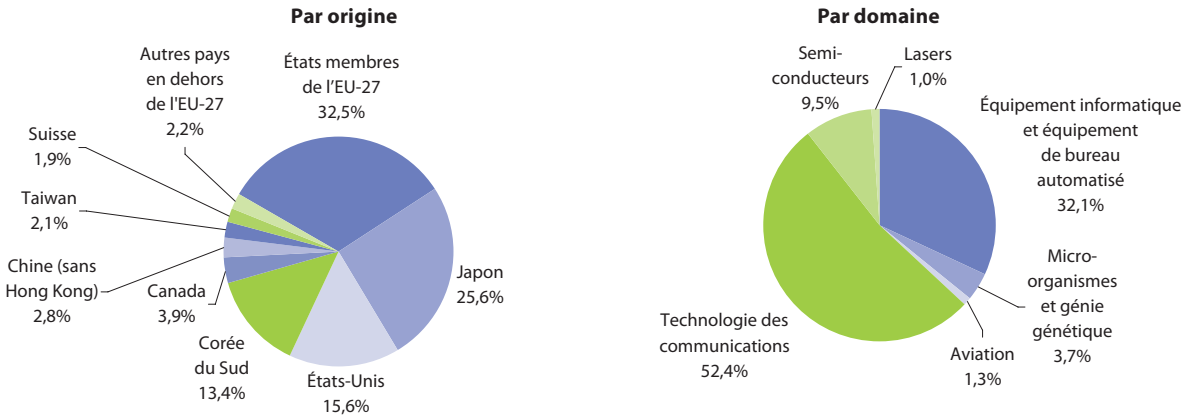

(1) Prévision.

Source: Eurostat (pat_ep_ntec)

Tableau 1.14: Demandes de brevets à l'Office européen des brevets (OEB) en 2005 (1)

	Total		dont (en %):							
	(en milliers)	(par million d'habit.)	Besoins humains	Exéc. d'opérations, transport	Chimie, métallurgie	Textiles, papier	Constr. Fixe	Ingénierie mécanique, éclairage, chauffage, armement	Physique	Électricité
EU-27	23,4	47,7	12,4	21,7	6,4	1,9	5,8	11,7	13,0	14,8
Belgique	0,7	66,6	13,8	17,9	11,5	1,9	3,8	5,4	14,9	19,6
Bulgarie	0,0	0,3	:	37,5	:	:	:	:	25,1	37,5
République tchèque	0,0	3,5	8,9	32,5	14,6	5,6	3,7	:	11,5	13,3
Danemark	0,2	40,0	23,5	13,7	4,5	0,5	10,2	6,8	8,7	20,6
Allemagne	11,5	138,9	10,9	24,0	6,2	1,8	5,4	12,8	13,0	13,9
Estonie	0,0	1,5	25,0	:	:	:	:	:	50,0	25,0
Irlande	0,0	11,8	8,7	17,3	2,1	0,7	4,1	16,5	18,4	15,8
Grèce	0,0	3,9	14,9	11,4	7,6	:	9,9	11,4	10,3	16,0
Espagne	0,6	13,6	16,9	22,3	8,7	1,6	9,7	10,0	7,8	9,0
France	3,6	57,7	13,2	18,5	4,8	0,9	5,4	11,5	14,6	19,0
Italie	2,8	48,0	16,4	23,4	4,9	3,8	6,6	12,3	9,0	10,0
Chypre	0,0	12,5	14,3	:	:	21,4	42,9	10,7	10,7	:
Lettonie	0,0	1,6	:	53,3	:	:	:	:	26,7	20,0
Lituanie	0,0	0,6	:	:	25,0	:	:	:	50,0	:
Luxembourg	0,1	143,3	4,6	28,8	11,5	:	2,1	17,9	8,3	9,2
Hongrie	0,0	2,1	17,9	10,4	15,8	:	2,4	:	12,6	17,3
Malte	0,0	17,6	84,7	:	:	:	:	:	3,5	11,7
Pays-Bas	0,9	56,5	14,2	22,0	12,7	1,2	7,1	4,7	16,6	10,0
Autriche	0,6	79,1	11,0	19,7	8,1	3,9	9,9	12,0	11,4	10,3
Pologne	0,1	1,7	2,1	11,6	7,3	1,5	5,4	18,8	12,5	26,0
Portugal	0,1	5,6	6,7	4,4	3,3	:	5,9	17,3	8,4	36,7
Roumanie	0,0	0,4	26,0	39,0	:	:	:	:	20,8	13,0
Slovénie	0,0	15,1	16,6	16,6	4,7	6,6	8,3	5,3	6,6	1,9
Slovaquie	0,0	2,2	:	4,2	20,1	:	8,4	50,5	:	16,8
Finlande	0,2	44,7	13,4	13,1	8,0	4,3	3,4	7,9	12,5	25,2
Suède	0,5	60,2	7,3	19,0	7,1	0,6	5,2	10,8	17,1	20,7
Royaume-Uni	1,3	21,1	12,1	14,8	6,9	1,5	5,0	11,1	16,3	20,6
Croatie	0,0	1,0	31,4	:	:	:	:	11,8	:	33,1
Turquie	0,0	0,6	11,3	20,1	8,8	2,5	12,6	17,6	4,4	7,5
Islande	0,0	10,2	66,7	:	:	:	:	33,3	:	:
Liechtenstein	0,0	391,6	35,2	27,1	11,1	:	3,7	10,5	8,9	:
Norvège	0,1	14,5	8,0	23,6	6,8	2,0	1,9	9,9	7,0	14,4
Suisse	1,6	219,0	14,2	18,7	6,9	2,2	4,7	5,7	21,5	12,3
Chine	0,5	0,4	8,3	10,5	2,3	0,2	0,9	2,0	11,9	56,4
Japon	9,2	71,8	5,0	19,5	6,5	0,8	0,5	7,8	26,9	24,5
Russie	0,0	0,3	7,9	16,0	14,7	4,1	2,4	:	17,6	20,6
États-Unis	6,4	21,7	14,2	13,6	7,3	0,7	1,1	9,7	21,0	21,3

(1) Prévisions.

Source: Eurostat (pat_ep_nipc)

1.6 La création d'entreprises et l'esprit d'entreprise

Adopté en 2004, le plan d'action pour l'esprit d'entreprise a mis en place un mécanisme destiné à stimuler l'esprit d'entreprise. Le rapport final sur son application a conclu en 2006 qu'il avait atteint ses objectifs essentiels et ouvert la voie à l'exécution de nouvelles actions au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI). Il a en outre jeté les bases d'une meilleure sensibilisation aux questions spécifiques aux PME, ce qui a conduit la Commission européenne à proposer en juin 2008 un «Small Business Act» [(5)]. Cette proposition ambitionne de répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises européennes, d'accroître l'activité entrepreneuriale en Europe et de favoriser la prospérité des entreprises en améliorant l'environnement des PME, tout en tenant compte de leur diversité. Elle met l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise, l'intégration du principe «Penser aux PME d'abord» dans la définition des politiques et le soutien à la croissance des PME.

Une majorité (57,7 %) des personnes qui ont créé leur propre entreprise dans l'EU-25 l'a fait parce qu'elles ont identifié une opportunité à cette fin, et pas uniquement par nécessité (27 %). Parmi les États membres, la Grèce constitue le seul pays où la toute première motivation pour la création d'une entreprise repose sur la nécessité (42,4 % des chefs d'entreprise). Ce chiffre contraste vivement avec les quatre cinquièmes (82,9 %) des entrepreneurs qui ont fait ce choix au Danemark sur la base d'une opportunité.

Un peu plus de la moitié des entrepreneurs de l'EU-25 ont déclaré que le fait de trouver une idée commerciale appropriée et de recevoir l'aide financière requise a joué un rôle primordial dans leur décision de fonder une entreprise. Pour un peu plus d'un quart des entrepreneurs, l'insatisfaction dans leur situation précédente et/ou un changement de leur situation familiale figuraient également parmi les raisons les plus importantes de démarrer une entreprise, un tiers (35,5 %) évoquant par ailleurs l'importance d'une relation avec un partenaire commercial approprié.

Parmi les personnes qui n'avaient jamais créé d'entreprise et n'accomplissaient aucune démarche à cette fin au moment de l'enquête, près de deux tiers (61,7 %) n'y avaient jamais pensé, cette proportion atteignant environ trois quarts en Belgique et en Lituanie. À travers l'EU-25, une proportion relativement élevée de personnes (20,5 %) qui n'avaient encore jamais créé d'entreprise l'avait envisagé à un moment et elles avaient même parfois pris certaines mesures pour le faire, avant de renoncer. En Allemagne, au Royaume-Uni et en Autriche, la proportion de personnes qui n'ont pas mené ce processus à son terme est relativement élevée (environ 25 %).

Le taux de création d'entreprises employant du personnel dans l'économie marchande (sections C à K de la NACE Rév. 1.1, excepté les sociétés holding) s'élevait à 11,3 % dans les 13 États membres pour lesquels les données sont disponibles pour 2005, pour un taux de création de 9,3 % dans ces mêmes pays en prenant en considération toutes les entreprises et pas uniquement celles qui emploient du personnel. Dans la plupart des cas, les taux de création d'entreprises génératrices d'emplois étaient supérieurs en 2005 aux taux généraux de création d'entreprises, excepté en Bulgarie, en Lettonie et en Roumanie.

(5) http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/sba_fr.htm.

La manière dont les entreprises grandissent et créent des emplois suscite un vif intérêt dans le monde politique. Parmi les 12 États membres pour lesquels les données sont disponibles, le nombre de salariés des entreprises nouvellement créées équivalait en 2005 à 3,5 % du nombre total des salariés des entreprises occupant du personnel, tandis que la proportion correspondante pour les cessations d'entreprises occupant du personnel s'élevait en 2004 à 2,9 % de la population active. Les entreprises nouvellement créées représentaient une fraction particulièrement élevée de la population active en Slovaquie (5,9 %), une proportion substantielle étant également enregistrée en Espagne (4,4 %) et en Roumanie (4,1 %).

Une attention soutenue est également consacrée aux entreprises (récentes ou plus anciennes) qui attestent d'un rythme de croissance particulièrement rapide. Les entreprises de cette catégorie sont susceptibles d'avoir agi d'une manière atypique, en ce qu'elles ont probablement fait quelque chose de différent ou de nouveau en termes de développement de produits ou de processus pour parvenir à une croissance si rapide. Parmi les 14 États membres pour lesquels les données sont disponibles pour 2005, les entreprises à forte croissance étaient en moyenne à l'origine de 3,8 % de l'emploi dans les entreprises actives et de 5,9 % du chiffre d'affaires. Ces taux sont en outre sensiblement plus élevés dans un grand nombre des États membres qui ont adhéré à l'Union en 2004 ou 2007.

Figure 1.30: Préférence pour le statut de salarié ou d'indépendant en 2007
(en %)

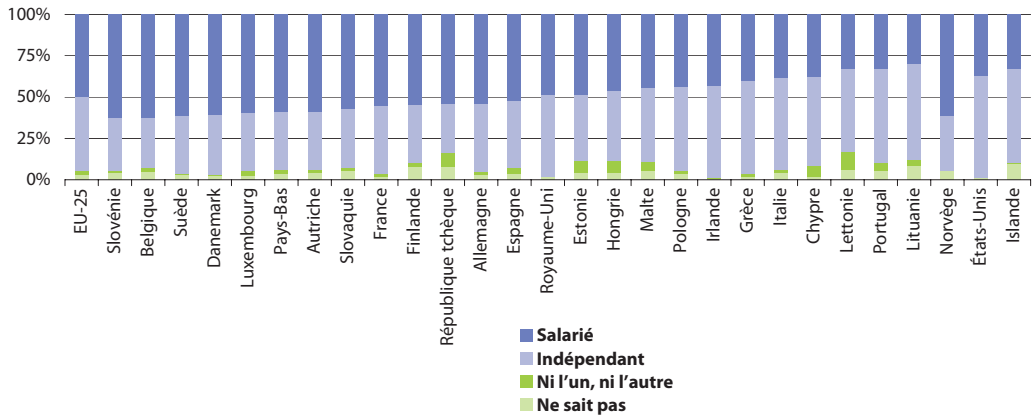

Source: Commission européenne, Eurobaromètre Flash 192 (étude sur l'esprit d'entreprise dans l'Union européenne (25 États membres), aux États-Unis, en Islande et en Norvège)

Figure 1.31: Décision de création d'entreprise par les entrepreneurs en 2007
(en %)

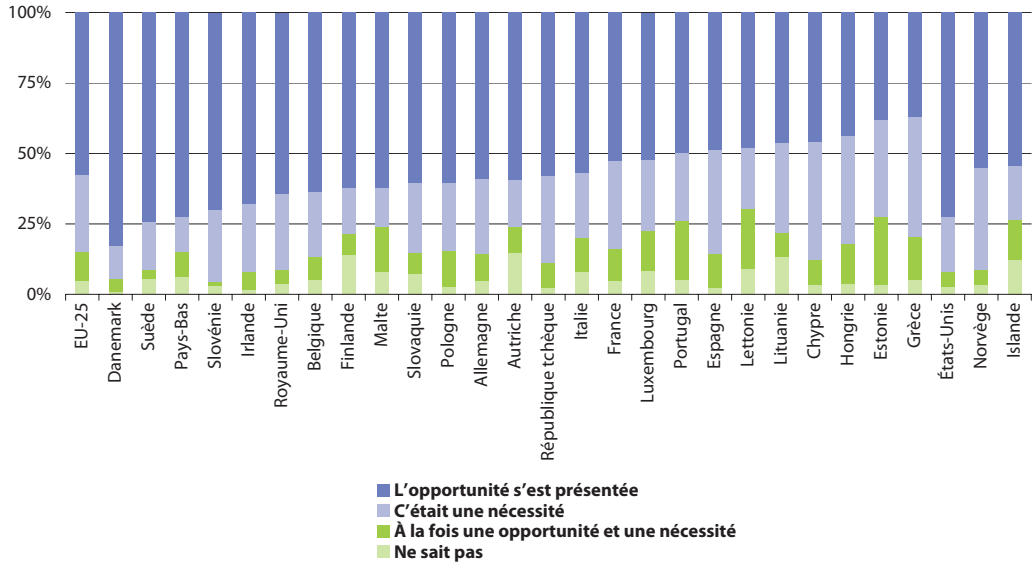

Source: Commission européenne, Eurobaromètre Flash 192 (étude sur l'esprit d'entreprise dans l'Union européenne (25 États membres), aux États-Unis, en Islande et en Norvège)

Figure 1.32: Évolution des entreprises occupant vraiment du personnel dans l'économie totale (sections A à Q de la NACE Rév. 1.1), 1997-2007 (1)
(en points de pourcentage)

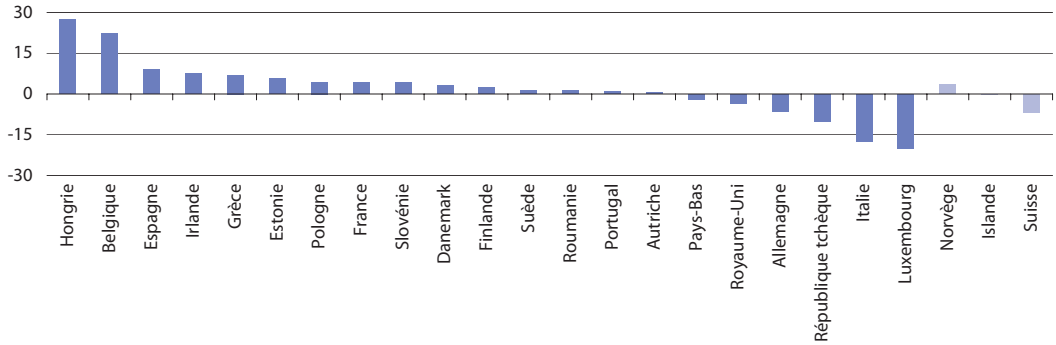

(1) Progression totale du nombre d'indépendants (à partir de 15 ans) qui ne travaillent pas seuls et qui ne sont pas des travailleurs familiaux (autrement dit, qui emploient au moins une autre personne). Bulgarie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Malte et Slovaquie, non disponibles.

Source: Eurostat (lfsa_egaps)

Figure 1.33: Préférence pour le statut d'indépendant — principaux facteurs, EU-25, 2007
(en % des personnes qui ont créé ou créent actuellement une entreprise, qui l'ont envisagé ou qui ont déjà pris certaines mesures pour créer une entreprise, mais ont renoncé)

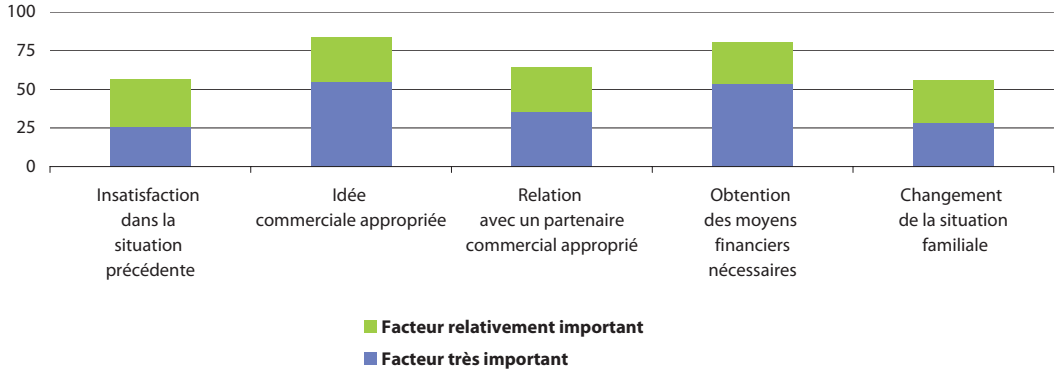

Source: Commission européenne, Eurobaromètre Flash 192 (étude sur l'esprit d'entreprise dans l'Union européenne (25 États membres), aux États-Unis, en Islande et en Norvège)

Figure 1.34: Expérience de la création d'entreprise: parmi les personnes qui ne l'ont jamais fait, EU-25, 2007
(en %)

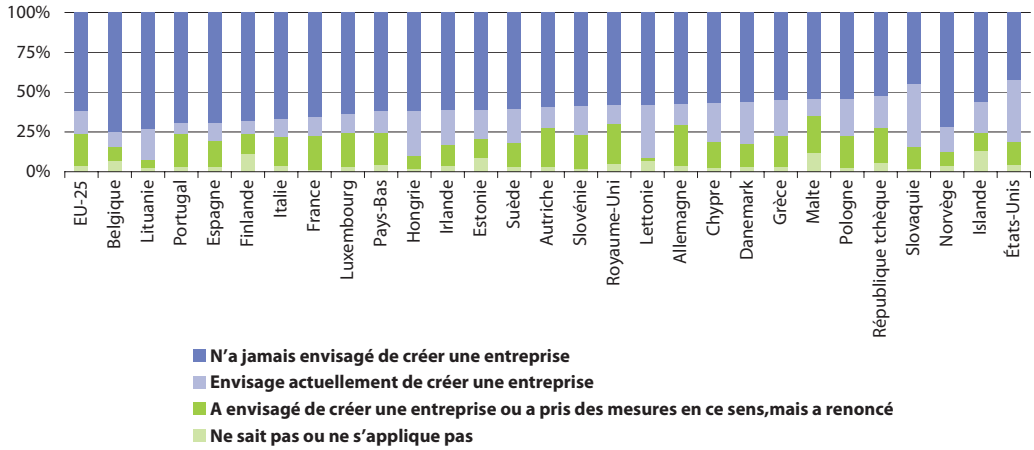

Source: Commission européenne, Eurobaromètre Flash 192 (étude sur l'esprit d'entreprise dans l'Union européenne (25 États membres), aux États-Unis, en Islande et en Norvège)

Figure 1.35: Comparaison des taux de création d'entreprises et des taux de création d'entreprises occupant du personnel, 2005 (1)

(en %)

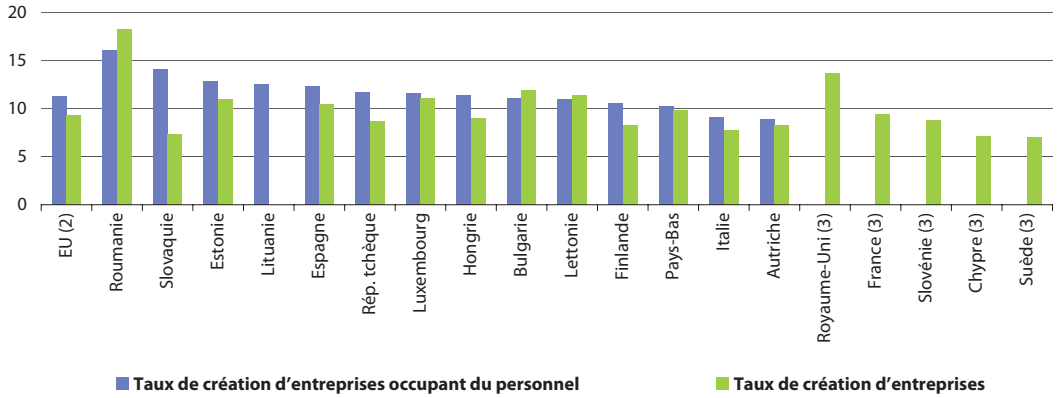

(1) Le taux de création d'entreprise désigne le nombre d'entreprises créées au cours de la période de référence (t), divisé par le nombre d'entreprises actives pendant la période t. Données pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, Malte, la Pologne et le Portugal, non disponibles.
(2) Moyenne européenne basée sur les données disponibles pour la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, l'Espagne, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Roumanie, la Slovaquie et la Finlande.
(3) Données sur les taux de création d'entreprises occupant du personnel non disponibles.

Source: Eurostat (bd_9f_size_cl)

Figure 1.36: Taux d'emploi des entreprises occupant du personnel nouvellement créées ou cessant leur activité, 2005 (1)

(en %)

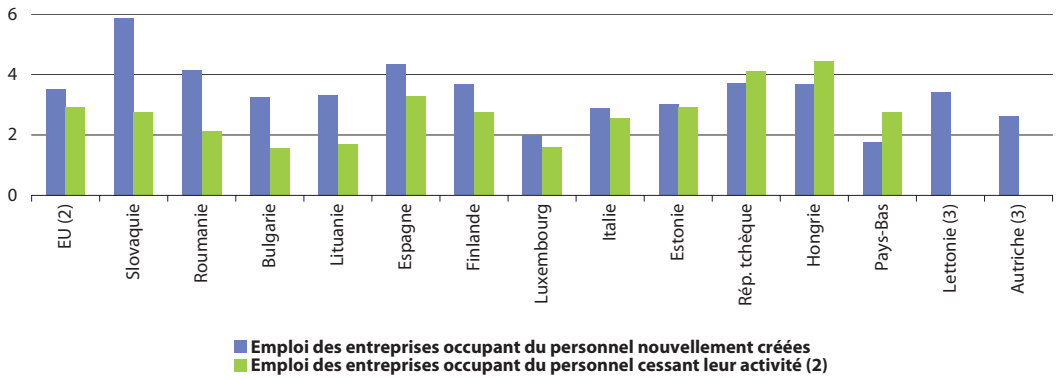

(1) Données pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, la France, Chypre, Malte, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, la Suède et le Royaume-Uni, non disponibles.
(2) Nombre de salariés dans les entreprises occupant du personnel cessant leur activité, 2004.
(3) Moyenne européenne basée sur les données disponibles pour la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, l'Espagne, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Slovaquie et la Finlande.
(4) Données sur l'emploi des entreprises occupant du personnel cessant leur activité non disponibles.

Source: Eurostat (bd_9f_size_cl)

Figure 1.37: Taux d'entreprises à forte croissance par emploi/chiffre d'affaires dans l'économie marchande (sections C à K), 2005 (1)

(en % des entreprises actives)

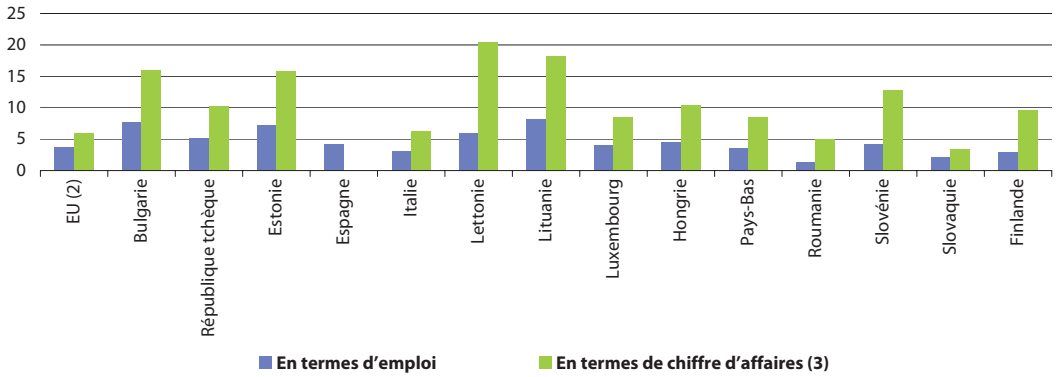

(1) Proportion d'entreprises à forte croissance parmi la population des entreprises actives, mesurée en emploi/chiffre d'affaires. Toutes les entreprises dont la croissance annualisée moyenne dépasse 20 % par an pendant une période de trois ans devraient être considérées comme entreprises à forte croissance. Entreprises de dix salariés ou plus. Données pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, la France, Chypre, Malte, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni, non disponibles.
(2) Moyenne européenne composée des pays disponibles représentés sur le graphique.
(3) Espagne, non disponible.

Source: Eurostat (bd_9n)

Figure 1.38: Taux de croissance par emploi/chiffre d'affaires des «gazelles» dans l'économie marchande (sections C à K), 2005 (1)

(en % des entreprises actives)

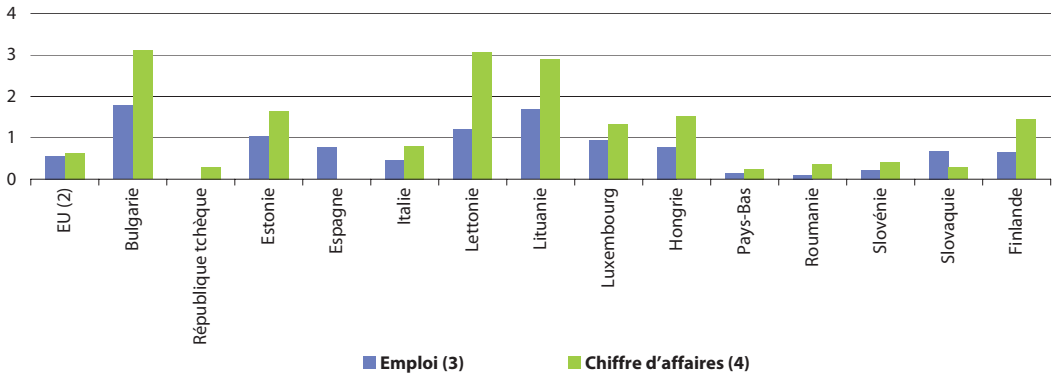

(1) Proportion de jeunes entreprises à forte croissance parmi la population des entreprises actives, mesurée en emploi/chiffre d'affaires. Toutes les entreprises âgées de cinq ans au maximum dont la croissance annualisée moyenne dépasse 20 % par an pendant une période de trois ans devraient être considérées comme «gazelles». Entreprises de dix salariés ou plus. Données pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, la France, Chypre, Malte, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni, non disponibles.
(2) Moyenne européenne composée des pays disponibles représentés sur le graphique.
(3) République tchèque, non disponible.
(4) Espagne, non disponible.

Source: Eurostat (bd_9n)

1.7 Les facteurs de réussite d'une entreprise

Si on considère la moyenne des États membres pour lesquels les données sont disponibles, l'écrasante majorité (81,2 %) des entreprises fondées en 2002 n'employait aucun salarié à leur création. Lors de leur lancement en 2002, très peu d'entreprises (1,5 %) comptaient plus de 10 salariés, et les autres (16,8 %) employaient entre 1 et 9 personnes. Parmi les entreprises créées en 2002 qui ont survécu jusqu'à 2005, beaucoup s'étaient toutefois agrandies en termes d'effectifs: en moyenne, 29,4 % des entreprises comprenaient entre 1 et 9 salariés et 4,1 % 10 salariés ou plus. La croissance de l'emploi s'est avérée particulièrement forte parmi les entreprises survivantes en Lituanie, où les entreprises sans salariés ont pratiquement disparu (0,3 %), tandis que les entreprises employant plus de 10 personnes sont passées de 4,4 % à la création en 2002 à 23,5 % des entreprises survivantes en 2005. La Bulgarie, l'Estonie et la Roumanie ont également enregistré une croissance vigoureuse de l'emploi dans les jeunes entreprises survivantes.

Figure 1.39: Unités d'activités créées en 2002 et survivantes en 2005 (1)
(en % du nombre total d'unités d'activités créées en 2002 et survivantes en 2005)

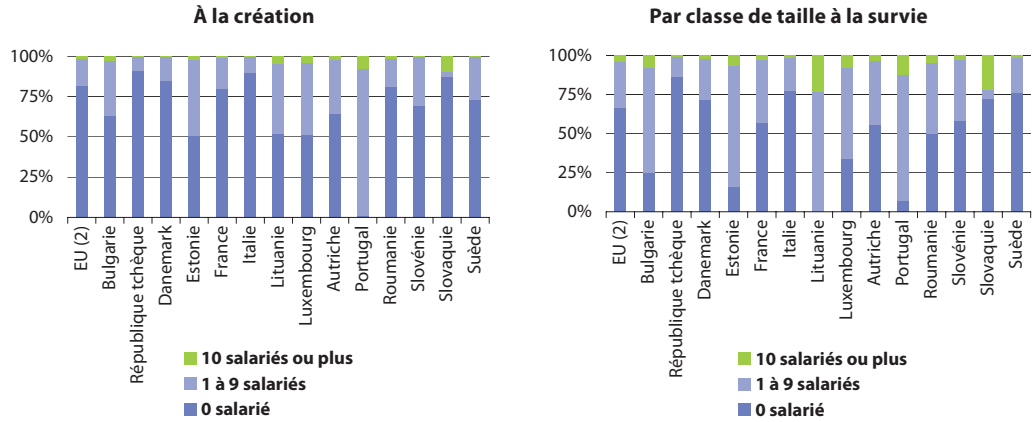

(1) Unités du secteur de l'industrie et des services, à l'exclusion des administrations publiques et des activités de gestion des sociétés holding (sections C à K de la NACE Rév. 1.1 hors catégorie 74.15). Slovénie, non disponible.
(2) Moyenne des États membres pour lesquels les données sont disponibles.

Source: Eurostat (fobs_isc et fobs_ssc)

Tableau 1.15: Unités d'activités ayant survécu de 2002 à 2005 d'après le statut du créateur (1)
(en % du nombre total d'unités ayant survécu)

	Par sexe		Par âge			Par niveau d'éducation			
	Hom.	Fem.	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 ans et +	Primaire et secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Post-secondaire non supérieur	Supérieur
EU (2)	72,9	27,1	25,0	35,6	39,3	27,6	41,2	10,1	21,1
Bulgarie	59,2	40,8	15,3	28,7	55,9	5,0	45,1	18,7	31,2
République tchèque	72,7	27,3	33,2	32,7	34,1	13,1	61,7	6,7	18,5
Danemark	79,6	20,4	15,9	35,9	48,2	20,5	24,2	15,7	39,6
Estonie	76,0	24,0	25,3	39,5	35,2	2,8	19,8	20,5	56,9
France	79,4	20,6	8,8	34,0	57,1	23,6	42,5	:	33,9
Italie	74,8	25,2	29,9	40,0	30,1	32,3	46,3	2,3	19,2
Lettonie	64,7	35,3	18,1	34,6	47,3	2,3	37,4	10,1	50,2
Lituanie	74,1	25,9	6,6	33,8	59,5	1,2	13,3	17,1	68,4
Luxembourg	81,6	18,4	10,1	36,5	53,3	19,4	23,7	18,2	38,7
Autriche	72,3	27,7	10,8	39,7	49,5	5,7	36,6	22,0	35,6
Portugal	85,8	14,2	13,0	31,3	55,7	51,2	26,4	6,7	15,7
Roumanie	64,4	35,6	23,2	32,3	44,6	52,1	10,0	32,5	5,4
Slovénie	73,4	26,6	24,7	33,2	42,0	4,0	41,3	25,4	29,3
Slovaquie	70,0	30,0	31,1	31,4	37,5	28,5	45,3	4,6	21,6
Suède	79,2	20,8	14,1	34,9	51,1	15,7	35,2	20,9	28,2

(1) Unités du secteur de l'industrie et des services, à l'exclusion des administrations publiques et des activités de gestion des sociétés holding (sections C à K de la NACE Rév. 1.1 hors catégorie 74.15).
(2) Moyenne des États membres pour lesquels les données sont disponibles.

Source: Eurostat (fobs_gen, fobs_age et fobs_edu)

L'économie

2

Le progrès économique et social et l'amélioration constante des conditions de vie et de travail sont des objectifs fondamentaux pour l'Union européenne. Au cours des cinq dernières décennies, les décideurs politiques se sont efforcés d'améliorer l'intégration économique (en supprimant les barrières à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes) afin de créer de nouveaux emplois et de stimuler la croissance économique. De nombreux progrès ont été accomplis, tels que la création de l'union douanière, puis du marché unique et, plus récemment, de l'Union économique et monétaire (UEM).

L'acte unique européen avait pour objectif principal d'insuffler un nouvel élan au processus de construction européenne afin de parachever le marché intérieur [(1)]. Depuis 1993, le marché unique européen a renforcé la possibilité pour les personnes, les marchandises, les services et les capitaux de circuler en Europe aussi librement qu'au sein d'un même pays. Prévues dès la création de la CE dans le traité de 1957 instituant la Communauté économique européenne, ces libertés ont été conçues pour: permettre aux citoyens de vivre, travailler, étudier ou prendre leur retraite dans un autre État membre, intensifier la concurrence en tant que vecteur de baisse des prix, de diversification de l'offre des produits commercialisés et de renforcement des niveaux de protection des consommateurs, et faciliter et réduire le coût des échanges commerciaux au-delà des frontières.

Il est désormais plus facile de traverser les frontières intérieures de l'UE, en particulier au sein de l'espace Schengen, ou de commander un large éventail de produits qui peuvent être livrés depuis tous les pays de l'UE. D'après la Commission européenne, le marché unique a créé 2,5 millions d'emplois depuis 1993 et généré plus de 800 000 millions d'euros de richesses supplémentaires grâce à la suppression des droits de douane, des quotas mais également des obstacles techniques et administratifs au libre-échange [(2)]. La création d'un marché unique a stimulé la libéralisation des marchés de services publics jusqu'alors protégés par des monopoles, notamment dans les secteurs des télécommunications, de l'électricité, du gaz et de l'eau. Ainsi, de nombreux ménages et entreprises à travers l'Europe ont de plus en plus la capacité de choisir leurs

(1) http://europa.eu/scadplus/treaties/singleact_fr.htm.

(2) http://europa.eu/pol/overview_fr.htm.

fournisseurs de services. Néanmoins, des marchés nationaux cloisonnés subsistent dans certains domaines relatifs, par exemple, aux services financiers et au transport.

Le Conseil et le Parlement européen ont adopté en 2005 un ensemble intégré de lignes directrices[3], une feuille de route visant à dynamiser la croissance et stimuler la création d'emplois, tout en assurant la cohésion sociale et le respect de l'environnement dans l'UE, pour la période de 2005 à 2008. Cet ensemble constitue une stratégie globale qui couvre les politiques macroéconomiques et microéconomiques, ainsi que les politiques de l'emploi. Les États membres élaborent dans ce cadre des programmes nationaux de réforme, en combinant les mesures budgétaires et de protection sociale qu'ils estiment les mieux adaptées à leur situation nationale.

2.1 Les comptes nationaux

Introduction

L'unité la plus fréquemment utilisée pour mesurer la taille globale d'une économie est le produit intérieur brut (PIB). Il correspond à la valeur monétaire totale de l'ensemble de l'activité de production dans une zone géographique donnée. Le PIB aux prix du marché représente le résultat final de l'activité de production de l'ensemble des unités productrices dans une zone donnée (par exemple, un territoire national), que les unités soient détenues par des ressortissants ou des étrangers. Le PIB, et en particulier le PIB par habitant, est l'un des principaux indicateurs utilisés pour l'analyse économique ainsi que pour les comparaisons dans l'espace et/ou dans le temps, notamment pour la mesure du niveau de vie.

Le taux d'épargne des ménages varie considérablement selon les pays en fonction de leurs différences institutionnelles, démographiques et socio-économiques. Les dispositions gouvernementales relatives aux pensions de retraite, les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance chômage, ainsi que la structure démographique par âge influencent le taux d'épargne de la population. Ainsi, les personnes âgées ont tendance à dépenser leurs actifs financiers durant leur retraite au détriment de l'épargne. Enfin, la disponibilité et le prix du crédit, de même que les comportements vis-à-vis de la dette, peuvent également influencer les choix en matière de dépenses et d'épargne, un phénomène qui s'est manifesté avec un effet dévastateur à l'automne 2008.

Hormis les choix individuels de schémas de consommation et d'épargne, les États membres de l'UE doivent également disposer de finances publiques saines, par un équilibre des priorités de dépenses selon les types et les niveaux des impôts qu'ils fixent. Les gouvernements des États membres conservent la responsabilité de fixer leurs niveaux d'imposition directe, c'est-à-dire les impôts sur le revenu des personnes, sur les bénéfices des sociétés, sur l'épargne et sur les plus-values. En matière d'impôts sur les bénéfices des entreprises, l'UE poursuit deux objectifs: empêcher la concurrence fiscale dommageable entre les États membres et soutenir le principe de libre circulation des capitaux. Les paiements transfrontaliers d'intérêts, les redevances et les dividendes versés aux entreprises mères et sœurs ont été progressivement exemptés des taxes dans le pays à partir duquel les paiements sont effectués. En outre, des discussions sont en cours concernant la création d'une base fiscale commune aux entreprises, c'est-à-dire que les règles appliquées à chaque type de transaction seraient identiques dans toute l'UE afin de prévenir la concurrence déloyale mais que les États membres resteraient libres de fixer les taux d'imposition réels.

(3) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:205:0021:0027:FR:PDF.

Définitions et disponibilité des données

Le système européen de comptes (économiques intégrés) est la méthodologie d'établissement des comptes nationaux en Europe. La version actuelle, le SEC 95, est entièrement cohérente avec les lignes directrices mondiales en matière de comptabilité nationale (le SCN 93).

Les données des comptes nationaux englobent les informations relatives au PIB et à ses composantes, à l'emploi, aux agrégats de la consommation finale, au revenu et à l'épargne. Un grand nombre de ces variables annuelles est également calculé sur une base trimestrielle. Il existe des ventilations pour certaines variables par activité économique (les branches d'activité telles que définies par la NACE), par produit d'investissement, par fonction de consommation finale (telle que définie par la COICOP) et par secteur institutionnel.

L'analyse de l'économie des différents pays peut être facilitée par l'étude du PIB par habitant, c'est-à-dire en supprimant l'influence de la taille absolue de la population. Le **PIB par habitant** constitue un indicateur économique approximatif du niveau de vie, ainsi qu'un instrument de mesure de base de la compétitivité d'une économie. L'indice de volume du **PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat** (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (fixée à 100). Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par habitant pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Idéalement, ces comparaisons entre la richesse et la compétitivité des pays doivent reposer sur des séries exprimées en SPA. Pour cela, les mesures du PIB, exprimées en monnaies nationales, sont converties dans une monnaie commune en utilisant, plutôt que les taux de change, des parités des pouvoirs d'achat (PPA) qui reflètent le pouvoir d'achat de chaque monnaie. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (la monnaie commune) gomme ainsi les disparités entre les niveaux des prix des pays et permet de comparer des économies de taille absolue différente. Il convient de noter que l'indice calculé à partir des chiffres en SPA est destiné à effectuer des comparaisons entre pays plutôt que dans le temps.

Le calcul du **taux annuel de croissance du PIB à prix constants** permet de comparer la dynamique du développement économique à la fois dans le temps et entre des économies de tailles différentes, sans tenir compte des niveaux de prix.

Une autre série de données relatives aux comptes nationaux est utilisée dans le cadre des analyses de compétitivité, à savoir des indicateurs liés à la productivité de la main-d'œuvre, tels que les mesures de productivité de la main-d'œuvre. Le PIB en SPA par personne occupée est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Néanmoins, il doit être tenu compte du fait que cette mesure dépend de la structure de l'emploi total et qu'elle peut, par exemple, baisser en raison du déplacement d'un emploi à temps plein vers un emploi à temps partiel. Par conséquent, le PIB en SPA par heure travaillée fournit une meilleure image de la productivité car il s'appuie sur une mesure plus cohérente de la main-d'œuvre.

Le **PIB** peut être défini et calculé de trois manières:

- selon l'optique de la «production», il est égal à la somme de la valeur ajoutée brute des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activités plus les impôts nets des subventions sur les produits;
- selon l'optique des «dépenses», il est égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités

économiques résidentes (consommation finale et formation brute de capital) plus les exportations nettes des importations de biens et de services;
- selon l'optique du «revenu», il est égal à la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets sur la production et les importations, de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte.

L'optique de la production

La **valeur ajoutée brute** est définie comme la valeur de tous les biens et services nouvellement produits moins la valeur de tous les biens et services consommés pour leur création. La dépréciation des actifs fixes n'est pas prise en compte. Pour calculer la valeur ajoutée, on évalue la production aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition. Les impôts sur les produits moins les subventions doivent être additionnés à la valeur ajoutée pour obtenir le PIB aux prix du marché.

Il existe différents indicateurs de la **productivité de la main-d'œuvre**, par exemple, sur la base du PIB (ou de la valeur ajoutée) en SPA par rapport soit au nombre de personnes actives, soit au nombre d'heures travaillées.

La ventilation de la valeur ajoutée brute générée par des branches particulières est représentée par six catégories de la nomenclature NACE rév. 1, couvrant l'agriculture, la chasse et la pêche, l'industrie, la construction, le commerce, les transports et les services de communication, les services aux entreprises et les services financiers, et les «autres services».

Dans le système de comptes nationaux, seuls les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les administrations publiques ont une consommation finale. Les entreprises ont, quant à elles, une consommation intermédiaire. Les **dépenses de consommation finale privée**, c'est-à-dire celles effectuées par les ménages et les ISBLSM, comprennent les dépenses consacrées à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels, tandis que les **dépenses de consommation des administrations publiques** recouvrent les biens et services qu'elles produisent ou qu'elles acquièrent en vue de les fournir aux ménages au titre de transferts sociaux en nature.

L'optique des dépenses

Dans l'optique des dépenses, les agrégats des comptes nationaux sont utilisés par la Banque centrale européenne (BCE) et les services de la Commission comme des outils importants pour l'analyse économique et les décisions stratégiques. Les séries trimestrielles respectives sont essentielles pour l'analyse conjoncturelle et les décisions stratégiques qui en découlent. Ces séries sont également largement utilisées pour étayer la prise de décisions dans le secteur privé, en particulier au sein des marchés financiers.

L'optique des dépenses du PIB se définit comme la somme des dépenses de consommation finale privée, des dépenses de consommation finale des administrations publiques, de la formation brute de capital et des exportations moins les importations.

Les **dépenses de consommation finale privée** comprennent les dépenses de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire leurs dépenses en biens et en services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Les **ISBLSM** sont des producteurs non marchands privés qui constituent des entités juridiques distinctes. Leurs ressources principales, autres que celles résultant des ventes occasionnelles, proviennent de contributions volontaires

en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété. Les églises, les syndicats et les partis politiques sont des exemples d'ISBLSM.

Les **dépenses de consommation finale des administrations publiques** comprennent deux catégories de dépenses: la valeur des biens et des services produits par les administrations publiques elles-mêmes à des fins autres que la formation de capital pour compte propre ou la vente, et les dépenses que les administrations publiques consacrent à l'achat de biens et de services produits par des producteurs marchands en vue de les fournir aux ménages - sans transformation - au titre de transferts sociaux en nature.

La **formation brute de capital fixe** est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an. Ces actifs peuvent être issus des processus de production ou des importations. Les investissements peuvent émaner des institutions publiques ou privées. La formation brute de capital est la somme de la formation brute de capital fixe et de la variation des stocks de produits.

La **variation des stocks** est mesurée par la valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des éventuelles pertes courantes sur stocks.

Le **solde des échanges extérieurs** représente la différence entre les exportations et les importations de biens et de services. Selon la taille des exportations et des importations, il peut être positif (excédent) ou négatif (déficit).

L'optique du revenu

Les données d'Eurostat sur le revenu des facteurs de production sont cruciales pour l'analyse économique dans un certain nombre de contextes intra et extracommunautaires. Les études de compétitivité, d'inégalité de répartition des rémunérations ou de développement économique à long terme en sont des exemples typiques. Les utilisateurs en dehors de la Commission comprennent, en particulier, les milieux universitaires et les institutions financières.

La production requiert des facteurs de production comme le travail des salariés et le capital. Ces facteurs doivent être rémunérés. L'optique du «revenu» montre comment le PIB est réparti entre les différents participants au processus de production, en tant que somme:

- **de la rémunération des salariés**: elle correspond au total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes. La rémunération des salariés est ventilée comme suit: traitements et salaires (en espèces et en nature); cotisations sociales des employeurs (cotisations sociales effectives des employeurs et cotisations sociales imputées des employeurs);
- **de l'excédent brut d'exploitation**: il s'agit de l'excédent (ou du déficit) sur les activités de production avant la prise en compte des intérêts, des loyers ou des frais payés ou perçus pour l'utilisation des biens;
- **du revenu mixte**: il s'agit de la rémunération des travaux effectués par le propriétaire (ou des membres de sa famille) d'une entreprise non constituée en société. Ce revenu est qualifié

de «mixte» parce qu'il n'est pas possible de le distinguer des bénéfices réalisés par l'entreprise du propriétaire;

- **des impôts sur la production et les importations moins les subventions**: il s'agit des paiements obligatoires (dans le cas des impôts), sans contrepartie, aux ou des administrations publiques ou institutions de l'Union européenne, en rapport avec la production ou l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments ou autres actifs utilisés dans la production.

L'**épargne des ménages** est la source domestique principale du financement des investissements de capitaux. Les mesures du taux d'épargne peuvent être exprimées sur une base brute ou en nette. Le **taux d'épargne net** est obtenu en déduisant la consommation de capital fixe (dépréciation). Le système des comptes permet par ailleurs de présenter aussi le revenu disponible et l'épargne sur une base brute, c'est-à-dire y compris la consommation de capital fixe. À cet égard, une estimation de l'épargne des ménages peut être obtenue par la soustraction des dépenses de consommation du revenu disponible et par l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Ce dernier comprend essentiellement les revenus de la rémunération des salariés et de l'exploitation des entreprises non constituées en sociétés, plus les recettes des intérêts, les dividendes et les prestations sociales et moins les paiements des impôts sur le revenu, les intérêts et les cotisations de sécurité sociale.

Conclusions principales

Le PIB de l'EU-27 s'élevait à 12 303 961 millions d'euros en 2007, dont un peu moins des trois quarts (72,5 %) étaient assurés par les pays de la zone euro. Les quatre économies les plus importantes de l'UE (l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie) représentaient près des deux tiers (64,0 %) du PIB de l'EU-27 en 2007. Les comparaisons entre les pays doivent être réalisées avec précaution. En effet, il est nécessaire de tenir compte de l'influence des fluctuations du taux de change lors de l'analyse des données. Par exemple, la fluctuation apparente du PIB des États-Unis reflète en grande partie la vigueur du dollar entre 2001 et 2003, puis son effondrement face à un euro fort, plutôt que des changements inhérents au niveau du PIB exprimé en dollars (qui n'a cessé d'augmenter).

Fort d'une augmentation moyenne d'environ 3 % par an à la fin des années 1990, le taux de croissance du PIB réel a considérablement ralenti au début du nouveau millénaire, à un rythme annuel légèrement supérieur à 1 % en 2002 et 2003, avant d'enregistrer un rebond vigoureux en 2006 et 2007, s'établissant à nouveau aux alentours de 3,0 % par an.

Dans l'étude des conditions de vie, le PIB par habitant est l'une des statistiques les plus fréquemment invoquées. Dans l'ensemble de l'EU-27, il s'élevait à 24 800 euros en 2007. Le Luxembourg a enregistré incontestablement le plus haut niveau parmi les États membres avec 75 200 euros par habitant. Même en tenant compte du coût de la vie relativement élevé au Luxembourg, le PIB par habitant en SPA demeure près de deux fois supérieur à celui de n'importe quel autre État membre. Ces chiffres élevés observés au Luxembourg s'expliquent en partie par l'importance des travailleurs frontaliers belges, français et allemands. Les plus faibles niveaux de PIB par habitant parmi les États membres ont été relevés en Bulgarie et en Roumanie, où le niveau de vie (à nouveau en SPA) avoisinaient 40 % de la moyenne de l'EU-27 en 2007.

Ces dernières années, la productivité de la main-d'œuvre des États membres ayant adhéré à l'UE en 2004, en particulier la République tchèque, la Pologne, la Slovénie, la Slovaquie et les pays baltes, a rapidement convergé vers la moyenne de l'EU-27.

L'on a constaté au cours des dernières décennies un renversement de tendance important dans la structure de l'économie de l'UE. En effet, la part de la valeur ajoutée brute de l'agriculture et de l'industrie a chuté, tandis que celle de la plus grande partie du secteur des services progressait. Ce changement s'explique du moins en partie par des phénomènes tels que les mutations technologiques, l'évolution des prix relatifs et la mondialisation, souvent à l'origine du transfert des outils de production vers des régions où les coûts de main-d'œuvre sont moindres. Plus d'un quart de la valeur ajoutée brute de l'EU-27 (28,2 %) provenait des services aux entreprises et des services financiers en 2007. Trois autres branches ont également enregistré des parts significatives équivalentes à un peu plus du cinquième de la valeur ajoutée totale, à savoir les «autres services» (composés principalement des administrations publiques, de l'éducation et des systèmes de santé ainsi que des autres services collectifs, sociaux et personnels (22,3 %)), le commerce, les transports et les services de communication (21,2 %) et l'industrie (20,2 %). Le reste de l'économie se répartissait entre la construction (6,3 %) et l'agriculture, la chasse et la pêche (1,9 %).

Ainsi, les trois groupes de services susmentionnés représentaient 71,7 % de la valeur ajoutée brute totale de l'EU-27 en 2007. La part relative des services était particulièrement importante au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni et en Belgique, ainsi que dans les destinations de vacances, Chypre et Malte. Dans ces six pays, les services représentaient plus des trois quarts de la valeur ajoutée totale.

Le volume des dépenses de consommation finale dans l'EU-27 a augmenté de 28,1 % entre 1996 et 2007. Cette évolution est largement similaire à la croissance du PIB sur la même période (31,2 %). La progression de la formation brute de capital affiche la hausse la plus forte, avec 48,8 % sur la même période. La consommation des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages s'est également accrue de près de 30,1 % entre 1996 et 2007 et représentait 57,5 % du PIB de l'EU-27 en 2007. Cette proportion est restée relativement stable sur la durée, malgré le recul observé ces dernières années par rapport au pic de 58,7 % de 2001.

La part du PIB total consacrée à l'investissement en actifs fixes, en particulier le niveau d'investissement dans les machines et équipements ainsi que dans les produits des TIC, est un indicateur important pour la croissance économique à venir. La formation brute de capital fixe représentait 20,6 % du PIB de l'EU-27 en 2007, soit une augmentation pour la quatrième année consécutive de son importance relative par rapport à son niveau le plus bas de 19,6 % du PIB enregistré lors du dernier ralentissement économique de 2003. On observe une variation importante dans l'intensité des investissements qui pourrait en partie refléter les différences de structure économique des États membres. La formation brute de capital fixe par rapport au PIB oscillait de plus de 30 % en Estonie, en Lettonie, en Espagne et en Roumanie à moins de 19 % en Suède, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Le solde des échanges extérieurs de biens et de services est excédentaire depuis dix ans. Néanmoins, ces dernières années, la taille relative de l'excédent a reculé, atteignant 0,4 % du PIB en 2007.

Plus une économie produit, plus elle peut redistribuer de revenus aux facteurs qui sont à l'origine de cette production. Entre 1998 et 2007, le PIB de l'EU-27 (mesuré à prix courants) a augmenté au total de 51,1 %. En comparaison, le revenu des salariés affichait une progression totale de 47,7 % sur la même période. En ce qui concerne les facteurs de revenu, la croissance la plus rapide enregistrée était celle des impôts sur la production et les importations moins les subventions, en raison principalement d'une accélération soutenue pendant les périodes d'expansion économique (à la fin des années 1990 et à nouveau depuis 2004).

Au sein de l'EU-27, la ventilation du PIB par facteurs de production en 2007 était dominée par la rémunération des salariés (48,5 %), tandis que l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte constituaient 39,2 % du PIB, et les impôts sur la production et les importations moins les subventions correspondaient aux 12,3 % restants.

Dans certains pays, l'épargne nationale brute par rapport au revenu national disponible a considérablement reculé entre 1997 et 2007, en particulier au Portugal (de 7,2 points), en Slovaquie (de 3,3 points), au Royaume-Uni (de 2,9 points), en Irlande (de 2,8 points) et en Italie (de 2,5 points). Les taux d'épargne nationaux les plus élevés (entre 27,8 % et 28,6 %) ont été enregistrés aux Pays-Bas, en Suède et en Finlande.

Par rapport au revenu disponible brut des ménages, l'épargne brute des ménages représentait 10,7 % du PIB en 2007 dans l'EU-27. La Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche ont enregistré un taux d'épargne d'environ 14 à 16 % du revenu disponible brut de leurs ménages. En revanche, la Finlande, le Royaume-Uni et le Danemark ont connu des taux d'épargne des ménages entre 5,5 % et 2,5 % en 2006 et 2007, tandis que la Grèce et la Lituanie ont enregistré des taux vers 1 %. La Roumanie et l'Estonie ont connu des valeurs négatives entre 2003 et 2006, ce qui signifie que les ménages de ces pays ont dépensé plus d'argent qu'ils n'en ont gagné et ont eu recours au crédit pour certaines dépenses, mais l'Estonie a de nouveau enregistré un taux positif en 2007.

Figure 2.1: PIB par habitant aux prix courants du marché en 2007

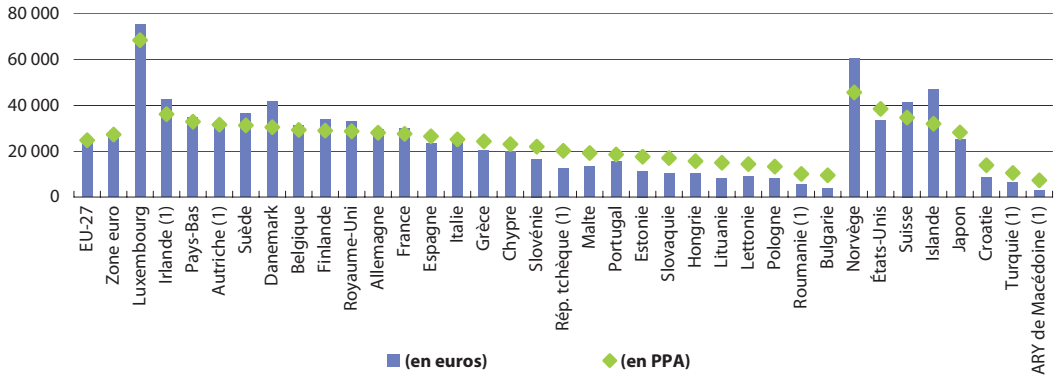

(1) Prévisions.

Source: Eurostat (tec00001 et nama_gdp_c)

Tableau 2.1: PIB par habitant aux prix courants du marché
(SPA, EU-27=100)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	PIB par habitant, 2007 (en SPA)	PIB par habitant, 2007 (en euros)
EU-27	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	24 800	24 800
Zone euro (1)	115	114	114	114	113	112	111	111	110	110	27 300	27 800
Belgique (2)	123	123	126	124	125	123	121	121	120	118	29 300	31 100
Bulgarie	*27*	27	28	29	31	33	34	35	37	38	9 500	3 800
République tchèque	*71*	70	69	70	71	74	75	76	78	*82*	*20 200*	*12 400*
Danemark	132	131	132	128	129	125	126	127	126	123	30 500	41 700
Allemagne	123	123	119	117	116	117	117	115	114	113	28 100	29 500
Estonie	*42*	42	45	46	50	55	57	62	68	71	17 600	11 400
Irlande	122	127	131	133	138	141	142	144	145	*146*	*36 200*	*42 600*
Grèce	84	83	84	87	91	92	94	96	97	98	24 300	20 500
Espagne	96	97	98	98	101	101	101	103	105	107	26 500	23 400
France (2)	115	115	116	116	116	112	110	112	112	111	27 600	29 800
Italie	120	118	117	118	112	111	107	105	103	101	25 200	25 900
Chypre	*87*	88	89	91	90	89	91	93	92	93	23 100	19 900
Lettonie	*36*	36	37	39	41	43	46	50	54	58	14 400	8 800
Lituanie	*40*	39	39	42	44	49	51	53	56	60	15 000	8 300
Luxembourg	218	238	244	235	241	247	253	264	279	276	68 500	75 200
Hongrie	*53*	54	56	59	62	64	63	64	65	64	15 700	10 100
Malte	81	81	84	78	80	79	77	78	77	77	19 200	13 200
Pays-Bas	129	131	135	134	134	130	130	132	132	133	32 900	34 600
Autriche	132	132	132	125	127	127	127	128	127	*127*	*31 600*	*32 600*
Pologne	*48*	49	48	48	48	49	51	51	52	54	13 300	8 100
Portugal	77	79	78	78	77	77	75	75	75	75	18 600	15 400
Roumanie	:	26	26	28	29	31	34	35	*39*	*41*	*10 100*	*5 600*
Slovénie	*78*	80	79	79	81	82	85	87	88	89	22 000	16 600
Slovaquie	*52*	51	50	53	54	56	57	61	64	69	17 000	10 200
Finlande	115	115	118	116	116	113	117	115	117	117	29 000	34 000
Suède	123	126	127	122	121	123	125	124	124	126	31 300	36 300
Royaume-Uni	116	116	117	118	119	120	122	119	118	116	28 700	33 200
Croatie	*44*	*43*	*43*	*44*	*46*	*48*	49	50	52	56	13 900	8 600
ARY de Macédoine	27	27	27	25	25	26	27	28	28	*29*	*7 300*	*2 700*
Turquie	*43*	39	40	36	34	34	37	39	*41*	*42*	*10 500*	*6 500*
Islande	141	140	132	133	130	126	131	135	130	129	32 000	46 900
Norvège	139	145	165	162	155	157	165	180	186	184	45 700	60 400
Suisse	150	147	146	141	142	138	136	135	137	140	34 700	41 500
Japon	121	118	117	114	112	112	113	114	114	114	28 200	25 000
États-Unis	160	162	159	155	152	154	155	158	157	155	38 500	33 400

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15 pour 1998 à 2003.
(2) Rupture des séries, 2004.

Source: Eurostat (tsieb010, tec00001 et nama_gdp_c)

Tableau 2.2: PIB aux prix courants du marché
(en milliards d'euros)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Part de l'EU-27, 2007 (en %)
EU-27	8 142	8 558	9 173	9 549	9 911	10 077	10 577	11 035	11 641	12 304	100,0
Zone euro	6 140	6 422	6 757	7 051	7 299	7 514	7 819	8 109	8 499	8 919	72,5
Belgique	228	238	252	259	268	275	290	302	317	331	2,7
Bulgarie	11	12	14	15	17	18	20	22	25	29	0,2
République tchèque	55	56	61	69	80	81	88	100	113	*127*	1,0
Danemark	155	163	174	179	185	189	197	208	220	228	1,9
Allemagne	1 952	2 012	2 063	2 113	2 143	2 164	2 211	2 243	2 322	2 423	19,7
Estonie	5	5	6	7	8	9	10	11	13	15	0,1
Irlande	79	91	105	117	130	139	149	161	175	*186*	1,5
Grèce	122	132	138	146	158	171	185	199	214	229	1,9
Espagne	537	580	630	681	729	783	841	909	982	1 051	8,5
France	1 315	1 368	1 441	1 497	1 549	1 595	1 660	1 726	1 807	1 892	15,4
Italie	1 087	1 127	1 191	1 249	1 295	1 335	1 392	1 428	1 480	1 536	12,5
Chypre	9	9	10	11	11	12	13	14	15	16	0,1
Lettonie	6	7	8	9	10	10	11	13	16	20	0,2
Lituanie	10	10	12	14	15	16	18	21	24	28	0,2
Luxembourg	17	20	22	23	24	26	27	30	34	36	0,3
Hongrie	42	45	52	60	71	75	82	89	90	101	0,8
Malte	3	4	4	4	4	4	5	5	5	5	0,0
Pays-Bas	360	386	418	448	465	477	491	513	540	567	4,6
Autriche	190	198	208	212	219	223	233	244	257	271	2,2
Pologne	153	157	186	212	210	192	204	244	272	309	2,5
Portugal	106	114	122	129	135	139	144	149	155	163	1,3
Roumanie	37	33	40	45	48	53	61	80	98	121	1,0
Slovénie	19	20	21	22	24	25	27	28	30	34	0,3
Slovaquie	20	19	22	24	26	29	34	38	45	55	0,4
Finlande	116	123	132	140	144	146	152	157	167	180	1,5
Suède	226	241	266	251	264	276	288	295	313	332	2,7
Royaume-Uni	1 280	1 384	1 573	1 613	1 679	1 616	1 745	1 805	1 913	2 019	16,4
Croatie	19	19	20	22	24	26	29	31	34	37	0,3
ARY de Macédoine	3	3	4	4	4	4	4	5	5	*5*	0,0
Turquie	239	234	290	218	243	268	315	387	419	479	3,9
Islande	7	8	9	9	9	10	11	13	13	15	0,1
Liechtenstein	:	3	3	3	3	3	3	3	:	:	:
Norvège	135	149	183	191	204	199	208	243	269	284	2,3
Suisse	244	252	271	285	296	288	292	299	310	312	2,5
Japon	3 448	4 102	5 057	4 580	4 162	3 744	3 707	3 666	3 485	3 197	26,0
États-Unis	7 802	8 696	10 629	11 309	11 072	9 690	9 395	9 985	10 496	10 075	81,9

Source: Eurostat (tec00001), CH: Secrétariat de l'Etat à l'Economie / JP: Bureau of Economic Analysis / US: Economic and Social Research Institute

Figure 2.2: PIB aux prix courants du marché
(en milliards d'euros)

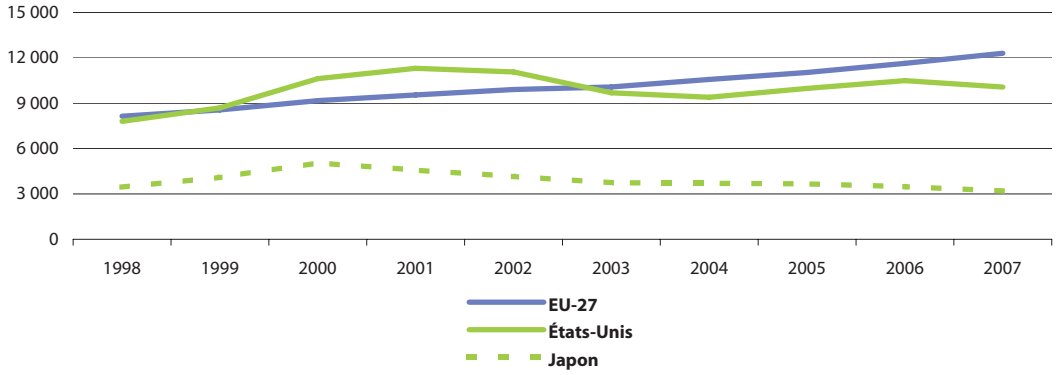

Source: Eurostat (tec00001)

Figure 2.3: Croissance du PIB réel, EU-27
(en % de variation en glissement annuel)

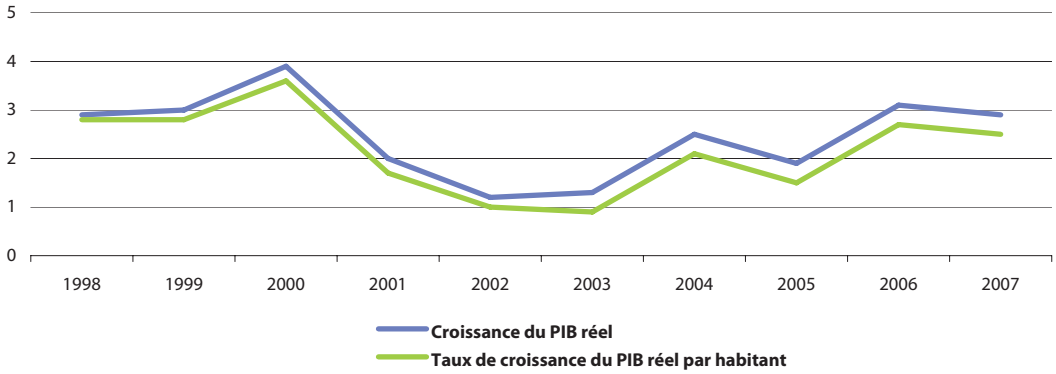

Source: Eurostat (tsieb020 et tsdec100)

Tableau 2.3: Productivité de la main-d'œuvre

	Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée (EU-27=100 basé sur des séries exprimées en SPA)						Productivité de la main-d'œuvre par heure travaillée (EU-15=100 basé sur des séries exprimées en SPA)					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	86,8	87,2	87,6	87,6	87,8	88,0
Zone euro	:	:	110,3	110,6	110,2	110,2	:	:	101,1	101,8	101,7	101,8
Belgique (1)	136,6	134,8	132,2	132,0	131,3	130,2	*127,9*	*126,4*	*126,8*	*125,2*	*124,1*	*123,7*
Bulgarie	33,1	33,5	33,8	34,3	34,8	35,7	29,6	30,1	30,1	30,7	31,3	32,0
République tchèque	63,1	66,7	68,1	68,9	70,4	*73,6*	48,0	50,6	51,8	52,1	53,3	:
Danemark	108,6	106,4	108,8	109,2	108,3	106,0	103,1	101,2	103,9	105,2	103,7	100,4
Allemagne	106,5	108,8	108,3	107,4	106,9	105,7	108,9	111,7	111,6	111,2	110,9	109,7
Estonie	49,3	53,0	55,3	59,0	61,7	64,7	37,9	40,6	42,6	45,1	47,2	49,8
Irlande	133,5	135,5	134,8	133,8	134,7	*135,7*	103,5	105,9	106,2	105,5	106,5	:
Grèce	100,5	100,3	101,8	103,5	103,8	105,0	70,4	70,5	72,7	73,7	71,8	:
Espagne	105,0	104,0	102,2	102,0	102,9	105,1	90,1	90,0	89,9	90,8	92,4	95,6
France (1)	125,7	121,8	120,8	123,7	124,0	124,3	120,8	117,4	114,9	117,8	119,5	:
Italie	117,8	115,7	112,3	111,1	108,9	108,0	95,1	93,6	91,3	90,7	89,1	88,0
Chypre	84,6	82,7	82,9	84,2	85,0	86,1	65,1	63,8	65,6	67,7	67,7	68,9
Lettonie	43,1	44,3	46,0	49,2	50,9	53,6	33,0	33,6	36,1	38,6	39,9	42,1
Lituanie	48,0	52,0	53,3	54,6	57,1	60,7	39,4	43,0	43,8	43,4	45,7	48,2
Luxembourg	163,5	166,8	169,8	175,6	183,9	180,3	*147,9*	*151,2*	*159,0*	*166,1*	*170,3*	*174,0*
Hongrie	71,0	71,9	72,2	73,4	74,5	73,9	51,8	53,2	53,7	54,7	55,6	55,4
Malte	92,1	90,4	90,4	90,7	90,6	90,1	77,0	76,1	75,1	*75,3*	*75,3*	*75,1*
Pays-Bas	113,4	111,0	112,4	115,3	114,4	*114,3*	119,0	117,0	119,3	122,9	122,1	:
Autriche	118,0	118,8	119,0	119,9	119,8	119,9	101,0	101,2	101,9	103,6	103,5	104,8
Pologne	54,1	62,6	65,0	65,3	66,2	67,4	43,2	48,9	51,1	51,7	52,8	54,9
Portugal	68,0	68,5	67,2	68,6	68,5	69,9	56,8	58,1	56,6	58,1	57,7	59,3
Roumanie	29,2	31,2	34,4	36,3	*39,2*	*41,0*	23,1	25,1	27,7	29,1	:	:
Slovénie	76,7	78,1	80,9	82,7	83,9	84,3	64,4	65,3	69,5	71,1	72,1	72,6
Slovaquie	62,6	63,4	65,6	68,8	71,7	76,8	53,3	55,9	56,5	58,0	60,8	64,2
Finlande	111,6	109,6	112,8	110,8	112,3	111,9	95,5	94,1	97,2	95,7	97,3	97,3
Suède	107,8	110,2	113,5	112,9	113,8	115,3	99,9	102,9	105,0	104,5	105,5	106,1
Royaume-Uni	110,3	110,6	112,3	109,7	109,5	108,8	89,1	90,3	92,5	89,9	90,3	89,8
Croatie	*58,1*	*60,1*	60,9	*62,0*	*64,2*	*68,4*	:	:	:	:	:	:
Turquie	*49,0*	*49,7*	*54,0*	*56,1*	*59,7*	*62,4*	:	:	:	:	:	:
Islande	104,4	101,5	107,8	108,8	*104,3*	*102,3*	85,1	82,9	88,4	90,1	86,2	84,2
Norvège	131,7	135,2	142,6	155,3	158,9	154,7	137,7	142,7	149,4	162,4	167,5	163,0
Suisse	107,5	105,7	105,2	105,2	105,8	*108,9*	97,5	95,3	93,6	93,6	94,8	97,7

(1) 2004, rupture des séries.

Source: Eurostat (tsieb030 et tsieb040), OCDE

Tableau 2.4: Valeur ajoutée brute aux prix de base
(en % du total de la valeur ajoutée brute)

	Agriculture, chasse et pêche		Industrie		Construction		Commerce, transports et services de communication		Services aux entreprises et services financiers		Autres services	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
EU-27	2,8	1,9	23,3	20,2	5,6	6,3	21,3	21,2	24,9	28,2	22,2	22,3
Zone euro	2,8	1,9	22,7	20,4	5,7	6,5	21,0	20,7	25,3	28,0	22,4	22,4
Belgique	1,6	0,9	23,5	18,9	4,9	5,2	21,3	23,5	26,3	28,4	22,5	23,2
Bulgarie	26,2	6,2	26,4	24,1	2,7	8,2	17,5	24,4	18,8	22,0	8,4	15,1
République tchèque (1)	4,2	2,6	33,0	32,0	7,5	6,2	24,7	25,3	14,8	16,6	15,8	17,3
Danemark	3,2	1,3	20,9	20,1	4,8	5,6	22,5	21,6	21,8	24,5	26,8	26,8
Allemagne	1,3	0,9	25,1	26,4	6,0	4,0	17,8	17,6	27,3	29,2	22,6	21,9
Estonie	5,2	2,8	24,9	21,3	6,1	9,1	26,7	26,9	20,2	23,3	16,9	16,6
Irlande (1)	5,2	1,7	33,1	25,0	5,6	9,9	18,6	16,8	18,7	26,4	18,9	20,2
Grèce (2)	6,6	3,6	13,9	14,8	7,0	8,3	30,1	30,6	20,6	18,8	21,7	24,0
Espagne	5,0	2,9	22,2	17,5	7,1	12,3	26,4	24,4	18,3	22,1	21,0	20,9
France	3,2	2,2	18,4	14,1	5,1	6,5	19,1	18,7	29,4	33,3	24,8	25,3
Italie	3,2	2,0	24,4	20,8	5,1	6,3	23,9	22,5	22,8	27,6	20,6	20,8
Chypre	4,0	2,2	13,4	9,8	7,9	9,1	29,9	27,2	22,6	27,8	22,2	23,8
Lettonie	5,1	3,3	25,3	13,6	4,2	8,4	31,5	33,0	14,0	23,5	19,9	18,2
Lituanie	11,4	5,3	23,5	23,3	7,6	10,0	27,7	31,5	11,5	14,7	18,3	15,1
Luxembourg	0,8	0,4	14,7	9,3	6,2	5,1	23,1	20,8	37,8	49,0	17,3	15,4
Hongrie	5,9	4,2	28,1	25,2	4,6	4,2	23,2	21,3	19,1	23,0	19,1	22,2
Malte	2,8	2,3	22,3	17,7	4,3	3,8	31,6	27,0	17,4	20,9	21,5	28,3
Pays-Bas	3,5	2,0	20,6	18,8	5,3	5,6	22,3	21,9	26,0	28,3	22,4	23,4
Autriche	2,3	1,8	23,0	23,5	7,9	7,1	24,7	23,1	20,3	24,2	21,7	20,4
Pologne	6,6	4,3	26,1	23,2	7,2	7,9	26,4	27,9	15,3	18,4	18,2	18,3
Portugal	4,6	2,5	22,0	18,0	7,0	6,5	24,2	24,3	19,7	22,4	22,5	26,3
Roumanie (1, 3)	16,0	8,8	29,1	27,5	5,6	8,4	25,5	25,4	12,4	17,6	11,3	12,2
Slovénie	4,2	2,0	29,1	27,5	6,7	7,0	21,7	22,5	18,8	21,6	19,5	19,4
Slovaquie	5,3	2,9	28,0	30,3	7,3	6,7	26,3	26,6	17,0	17,8	16,2	15,8
Finlande	4,1	3,2	27,4	26,2	4,9	6,4	21,8	21,6	19,3	21,2	22,7	21,4
Suède	2,5	1,5	25,1	23,7	4,0	5,0	19,0	19,4	24,2	24,0	25,1	26,3
Royaume-Uni	1,4	0,9	24,9	16,6	5,0	5,2	21,9	21,1	25,4	33,8	21,4	22,4
Croatie	8,7	6,8	24,2	23,3	7,1	6,8	25,6	26,0	17,1	18,8	17,2	18,2
ARY de Macédoine (1)	12,8	12,6	28,4	23,5	6,2	6,7	22,2	28,1	10,2	10,6	20,3	18,6
Turquie	14,3	7,6	24,9	19,3	6,0	4,9	34,2	27,6	8,0	17,6	12,7	10,1
Islande (1)	10,2	6,1	20,8	15,5	8,3	10,5	22,0	18,4	17,0	27,6	21,8	21,9
Norvège	2,4	1,4	32,5	37,8	4,7	5,2	21,4	16,7	16,8	18,3	22,2	20,5
Suisse	1,8	1,2	23,0	22,5	5,5	5,5	22,0	21,8	21,8	23,6	26,0	25,4
Japon	1,5	:	25,5	:	7,6	:	17,6	:	17,2	:	26,8	:
États-Unis (3)	1,3	:	20,0	:	4,6	:	19,9	:	30,7	:	23,5	:

(1) 2006 au lieu de 2007.
(2) 2000 au lieu de 1997.
(3) 1998 au lieu de 1997.

Source: Eurostat (tec00003, tec00004, tec00005, tec00006, tec00007 et tec00008)

Figure 2.4: Valeur ajoutée brute aux prix de base, EU-27, 2007 (1)
(en % du total de la valeur ajoutée brute)

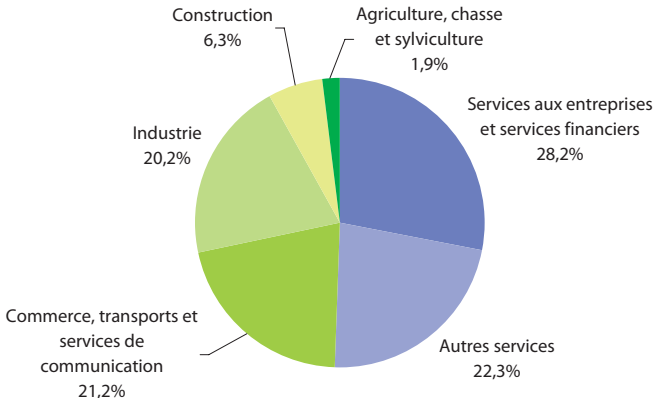

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tec00003, tec00004, tec00005, tec00006, tec00007 et tec00008)

Figure 2.5: Dépenses de consommation et formation brute de capital à prix constants, EU-27
(2000=100)

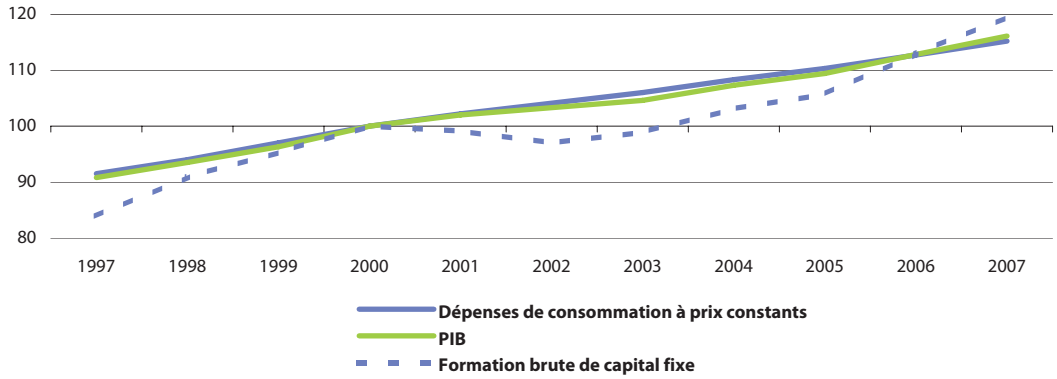

Source: Eurostat (nama_gdp_k)

Figure 2.6: Composantes des dépenses du PIB, EU-27
(en milliards d'euros)

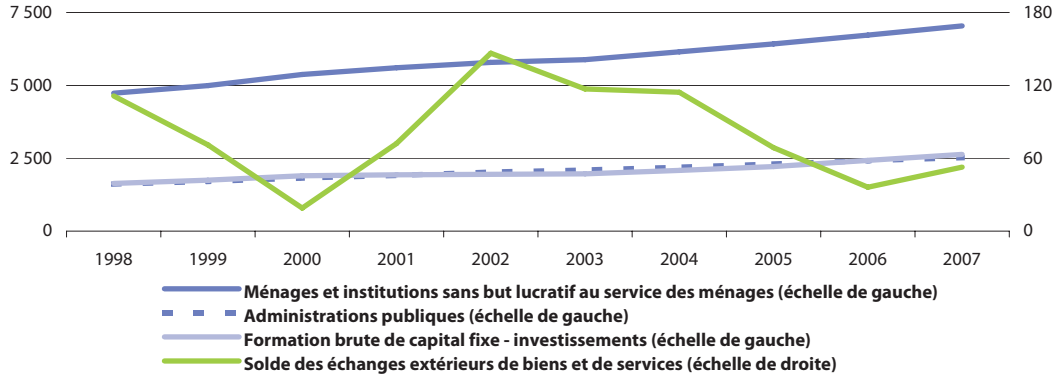

Source: Eurostat (tec00009, tec00010, tec00011 et tec00110)

Figure 2.7: Composantes des dépenses du PIB, EU-27, 2007
(en % du PIB)

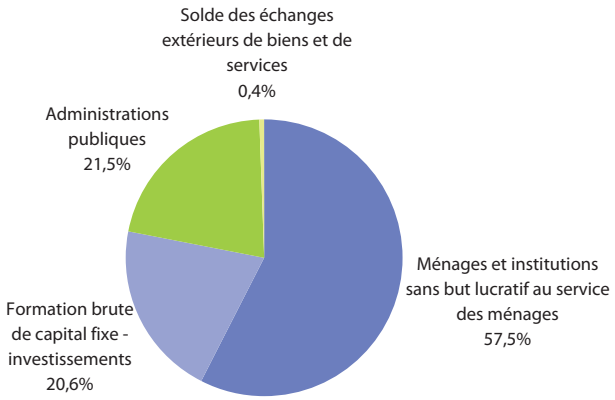

Source: Eurostat (tec00009, tec00010, tec00011 et tec00110)

Figure 2.8: Formation brute de capital fixe, 2007
(en % du PIB)

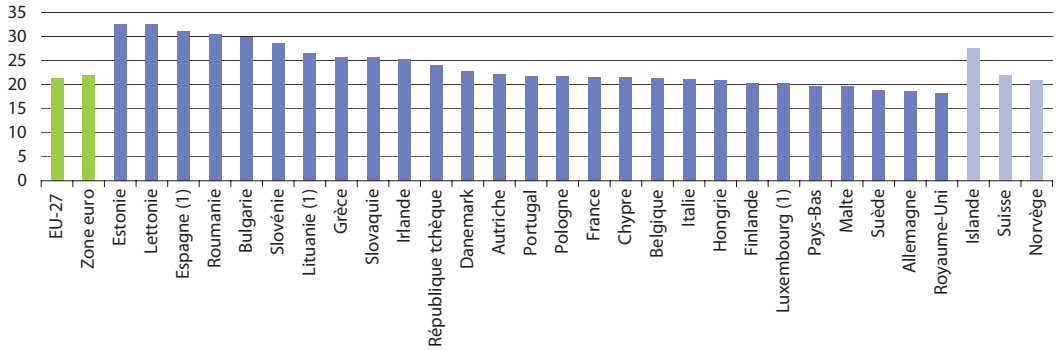

(1) Estimation.

Source: Eurostat (tec00011)

Figure 2.9: Répartition des revenus, EU-27
(1998=100)

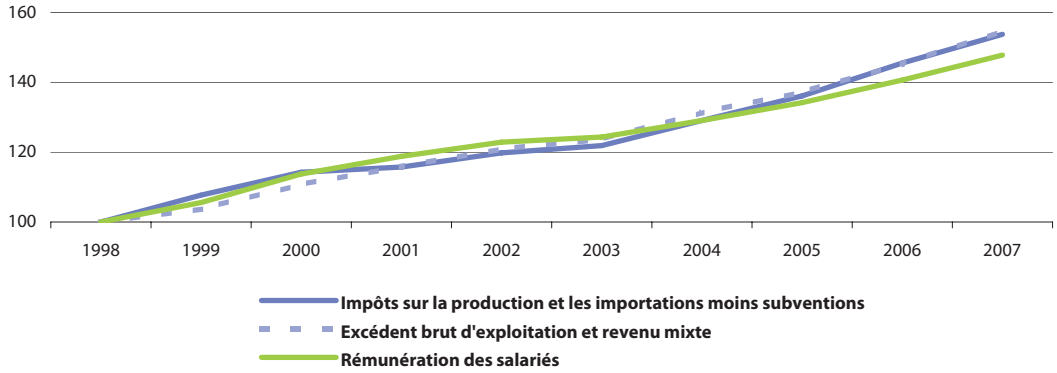

Source: Eurostat (tec00013, tec00015 et tec00016)

Figure 2.10: Répartition des revenus, 2007
(en % du PIB)

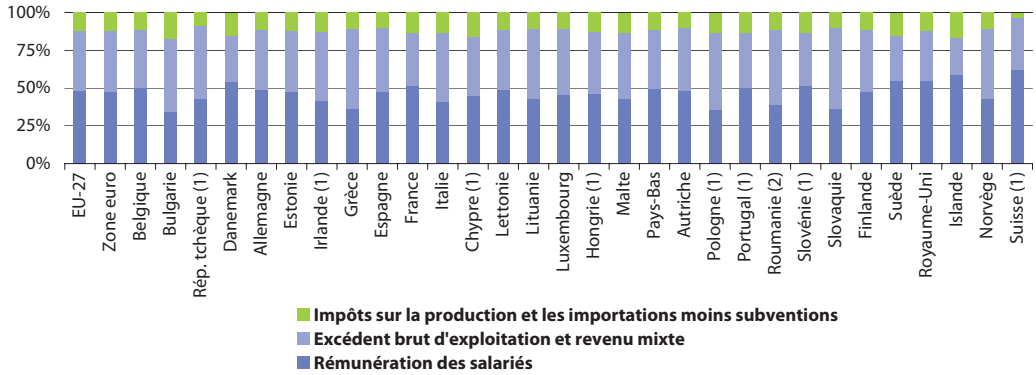

(1) 2006.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tec00013, tec00015 et tec00016)

Figure 2.11: Épargne nationale brute (1)
(en % du revenu national disponible brut)

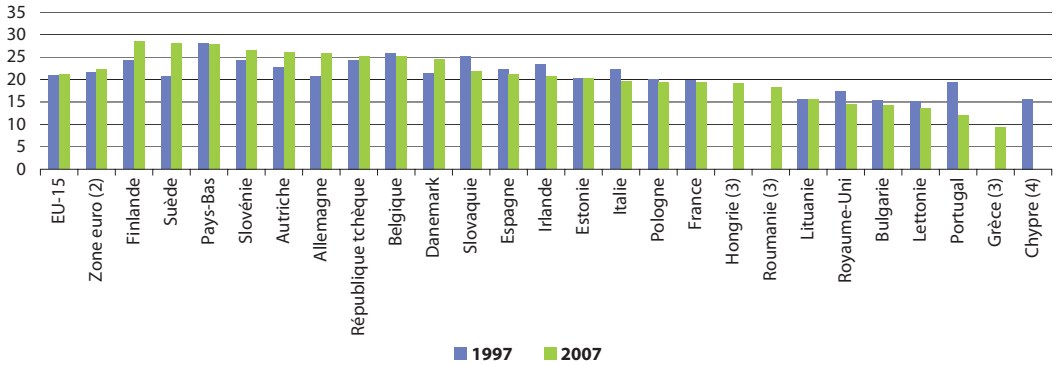

(1) Luxembourg et Malte, non disponibles.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) 1997, non disponible.
(4) 2007, non disponible.

Source: Eurostat (nama_inc_c)

Tableau 2.5: Épargne brute des ménages (1)
(en % du revenu disponible brut des ménages)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	:	:	12,0	11,3	12,3	12,1	12,1	11,7	11,6	11,0	10,7
Belgique	17,7	17,0	17,2	15,4	16,4	15,8	14,7	13,3	12,6	12,9	13,7
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	-22,7	:	:
République tchèque	11,0	9,2	8,5	8,5	7,4	8,1	7,4	5,7	8,1	9,1	8,8
Danemark	5,0	6,3	3,8	4,9	8,8	8,8	9,4	6,3	2,6	4,0	:
Allemagne	15,9	15,9	15,3	15,1	15,2	15,7	16,0	16,1	16,3	16,2	16,7
Estonie	6,5	4,5	2,6	4,1	3,1	0,5	-1,6	-4,8	-3,8	-3,0	0,8
Irlande	:	:	:	:	:	10,3	10,6	13,7	11,6	10,3	9,2
Grèce	:	:	:	2,5	1,7	1,1	1,6	1,5	0,7	1,2	:
Espagne	:	:	:	11,1	11,1	11,4	12,0	11,3	11,3	11,2	10,2
France	15,8	15,4	15,1	14,9	15,6	16,7	15,6	15,6	14,6	14,9	15,6
Italie	20,2	16,8	15,8	14,2	16,0	16,8	16,0	16,0	15,9	15,1	14,2
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	1,8	0,7	-0,7	2,9	-0,4	1,5	3,0	4,7	1,2	-3,6	:
Lituanie	3,4	7,2	7,8	7,2	6,2	6,1	3,7	1,9	1,6	0,7	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	:	:	13,9	13,7	11,4	9,2	11,6	11,4	12,0	:
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	17,6	16,6	13,8	11,9	14,5	13,7	13,0	13,0	12,2	11,5	13,4
Autriche	12,6	13,3	14,5	13,9	12,9	12,9	14,0	14,1	14,5	15,4	16,3
Pologne	14,1	14,4	12,9	10,7	12,1	8,4	7,8	7,2	7,2	6,6	:
Portugal	10,8	10,5	9,8	10,2	10,9	10,6	10,5	9,7	9,2	8,1	6,6
Roumanie	:	:	:	:	:	:	-7,5	-3,0	-10,9	-14,1	:
Slovénie	:	:	:	14,5	16,1	16,9	14,8	15,9	16,8	16,1	:
Slovaquie	13,9	12,4	11,2	11,1	9,1	8,9	7,1	6,3	6,9	6,1	7,7
Finlande	9,1	7,9	9,3	7,6	7,8	7,9	8,4	9,4	8,0	5,6	5,5
Suède	7,2	6,4	6,0	7,4	11,8	11,6	11,4	10,3	9,5	9,8	11,0
Royaume-Uni	9,6	7,4	5,2	4,7	6,0	4,8	5,1	4,0	5,1	4,2	2,5
Norvège	8,1	10,5	9,5	9,2	8,2	12,7	13,3	11,8	14,5	5,6	4,6
Suisse	15,8	15,8	16,0	16,9	17,1	16,1	14,8	14,4	15,3	17,1	:

(1) Y compris l'ajustement net pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Source: Eurostat (tsdec240)

2.2 Les finances publiques

Introduction

La discipline imposée par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) permet de maintenir un développement économique globalement harmonisé dans l'UE, notamment dans les pays de la zone euro [(4)]. Elle empêche les États membres de prendre des mesures politiques qui profiteraient indûment à leur propre économie au détriment de celle des autres pays. Le pacte s'articule autour de deux principes essentiels: le déficit ne doit pas dépasser 3 % du produit intérieur brut (PIB) et le ratio d'endettement au PIB doit rester inférieur à 60 %.

La révision de mars 2005, fondée sur les cinq premières années de mise en application, a maintenu ces principes inchangés. Elle a cependant intégré une plus grande souplesse pour le dépassement du seuil de déficit en cas de périodes économiques difficiles ou pour le financement des investissements consacrés aux améliorations structurelles. Elle a également accordé une période plus longue aux États membres pour résorber leur déficit excessif. Toutefois, si ces derniers ne redressent pas leur économie, des mesures correctives, voire des amendes, peuvent être imposées.

Les États membres communiquent chaque année à la Commission européenne des informations détaillées sur leurs politiques économiques et l'état de leurs finances publiques. Les pays de la zone euro fournissent ces informations dans le cadre de «programmes de stabilité», tandis que les autres États membres s'appuient sur des «programmes de convergence». La Commission européenne évalue la conformité des politiques aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux adoptés et peut décider d'adresser un avertissement lorsqu'elle estime qu'un déficit augmente de façon anormale.

Définitions et disponibilité des données

Les États membres de l'UE reconnaissent le besoin de finances publiques solides et durables. D'après les règles de discipline budgétaire établies dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance (Amsterdam, 1997), les États membres doivent éviter de se trouver en situation de «déficit public excessif»: le déficit public prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique ne doit pas représenter plus de 60 % de ce même PIB (à moins que le dépassement de la valeur de référence soit exceptionnel et temporaire ou que les rapports aient diminué de manière substantielle et constante).

Les États membres de l'UE sont tenus, par la loi, de notifier **leur déficit et leur dette publics** à la Commission européenne avant le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, dans le cadre de la «procédure concernant les déficits excessifs». Par ailleurs, Eurostat collecte les données et veille à ce que les États membres se conforment aux règlements concernés. Les principaux agrégats des administrations publiques sont fournis par les États membres à Eurostat deux fois par an, conformément au programme de transmission des données du SEC 95.

Les données présentées dans cette section correspondent aux postes des recettes et des dépenses du secteur des administrations publiques et sont calculées conformément à la méthodologie des comptes nationaux (SEC 95). La différence entre le revenu total et la dépense totale – y compris les dépenses en capital (notamment la formation brute de capital fixe) – est égale à la capacité nette/au besoin net de financement et constitue, en outre, le solde des comptes non financiers.

(4) http://ec.europa.eu/economy_finance/sg_pact_fiscal_policy/fiscal_policy528_en.htm.

Le **secteur des administrations publiques** comprend toutes les unités institutionnelles dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et qui sont essentiellement financées par des contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale est la redistribution du revenu et de la richesse nationale. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs: administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale:

- L'**administration centrale** désigne l'ensemble des services administratifs de l'État et des autres services centraux dont les responsabilités s'étendent à la totalité du territoire économique, à l'exception des administrations de sécurité sociale.
- Les **administrations d'États fédérés** désignent les unités institutionnelles distinctes exerçant certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles publiques locales, à l'exception des administrations de sécurité sociale.
- Les **administrations locales** désignent les administrations publiques dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique, à l'exception des administrations locales de sécurité sociale.
- Les **administrations de sécurité sociale** désignent les unités institutionnelles centrales, fédérées ou locales dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants: (i) certains groupes de la population sont tenus de participer au régime ou de verser des cotisations en vertu des dispositions légales ou réglementaires (hormis celles concernant les fonctionnaires), et (ii) indépendamment de leur rôle d'organisme de tutelle ou en tant qu'employeur, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

Les principaux **revenus des administrations publiques** se composent des impôts, des cotisations sociales, du produit des ventes et des revenus de la propriété. Ils sont définis dans le SEC 95 en référence à une liste de catégories: la production marchande, la production à usage final propre, les paiements pour l'autre production non marchande, les impôts sur la production et les importations, les autres subventions sur la production, les revenus de la propriété à recevoir, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., les cotisations sociales, les autres transferts courants et les transferts en capital.

Les principaux postes de dépenses comprennent, quant à eux, la rémunération des fonctionnaires, les prestations sociales, les intérêts de la dette publique, les subventions et la formation brute de capital fixe. Les **dépenses totales des administrations publiques** sont définies dans le SEC 95 en référence à une liste de catégories: la consommation intermédiaire, la formation brute de capital, la rémunération des salariés, les autres impôts sur la production, les subventions à payer, les revenus de la propriété, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, les transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands, les autres transferts courants, l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, les transferts en capital à payer et les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits.

Le **solde public** se définit comme la capacité nette/le besoin net de financement notifié(e) dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. Il est exprimé par rapport au PIB. L'administration publique regroupe l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale. Selon les critères de convergence, le déficit public (le besoin net de financement) prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB.

La **dette brute consolidée des administrations publiques** est également exprimée en pourcentage du PIB. Elle désigne le volume consolidé de la dette brute en valeur nominale à la fin de l'année. Les critères de convergence imposent que la dette brute consolidée des administrations publiques reste généralement inférieure à 60 % du PIB (à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante).

Les **prélèvements obligatoires** correspondent aux revenus (en espèces ou en nature) perçus par l'administration centrale, les administrations d'États ou les administrations locales et les administrations de sécurité sociale. Ces prélèvements (auxquels on se réfère sous le terme «impôts») sont généralement classés en trois grandes catégories:

- les **impôts sur le revenu et le patrimoine**, qui intègrent tous les paiements obligatoires perçus périodiquement par les administrations publiques sur le revenu et le patrimoine des entreprises et des ménages;
- les **impôts sur la production et les importations**, qui comprennent les paiements obligatoires perçus par les administrations publiques sur la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre, la propriété foncière ou l'exploitation foncière, les bâtiments ou autres biens utilisés dans la production;
- les **cotisations sociales**, qui englobent toutes les contributions sociales des employeurs et des salariés ainsi que les cotisations sociales imputées représentant la contrepartie des prestations sociales versées directement par les employeurs.

Les **données relatives aux marchés publics** s'appuient sur les informations figurant dans les appels d'offre et les avis d'attribution de marché publiés au Journal officiel de l'Union européenne (série S). Le numérateur est la valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte. Pour chacun des secteurs - travaux, fournitures et services, le nombre d'appels d'offres publiés est multiplié par une moyenne basée, en général, sur l'ensemble des prix fournis dans les avis de passation de marché publiés au Journal officiel durant l'année concernée. La valeur des marchés publics est exprimée par rapport au PIB.

Les **aides d'État** sont constituées des aides d'État sectorielles (accordées à certaines activités spécifiques comme l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière, l'industrie extractive, les services), les aides d'État ad hoc (accordées aux entreprises individuelles) et les aides d'État relatives aux objectifs horizontaux, tels que la recherche et le développement, la protection de l'environnement, le soutien aux petites et moyennes entreprises, la création d'emplois ou la formation, y compris l'aide au développement régional. Les deux premières catégories (les aides d'États sectorielles et les aides ad hoc) sont considérées comme ayant un effet potentiel de distorsion plus important sur la concurrence.

Conclusions principales

Le déficit public (des administrations publiques) de l'EU-27, mesuré en pourcentage du PIB, a reculé à 0,9 % en 2007, son niveau le plus bas depuis 2000. La zone euro a connu une tendance similaire, avec un déficit en repli progressif depuis les 2,9 % du PIB enregistrés en 2004 à 0,6 % du PIB en 2007. Les taux d'endettement étaient inférieurs à la valeur de référence cible de 3 % dans tous les États membres, excepté la Hongrie (5,5 %) en 2007, alors que quinze États membres seulement respectaient cette limite en 2004. Parmi les 26 États membres remplissant l'objectif de Maastricht, dix ont enregistré un excédent, dont les plus élevés sont à mettre à l'actif de la Finlande (5,3 %) et du Danemark (4,4 %), tandis que le solde public était en équilibre en Allemagne et en Lettonie. Au cours de la période de 2004 à 2007, le ratio d'endettement s'est réduit dans la plupart des États membres, ainsi qu'en Turquie et en Croatie.

Pour la première fois depuis l'introduction de l'euro, la dette brute moyenne des administrations publiques de l'EU-27 est descendue en 2007 en dessous de l'objectif de 60 % du PIB, s'établissant à 58,7 %. Le ratio moyen de la zone euro s'est également établi en 2007 au niveau le plus bas jamais observé (66,4 %), mais il a encore dépassé l'objectif. Dix-neuf États membres sont parvenus à un ratio d'endettement inférieur à 60 % du PIB en 2007, soit le même nombre qu'en 2004. Tout au long de cette période, c'est l'Italie qui a enregistré le ratio d'endettement le plus élevé, avec plus de 100 %. La Grèce suit de près, mais elle a réduit son ratio d'endettement au PIB de 98,6 % à 94,5 %. En haut de tableau, l'Estonie et le Luxembourg ont affiché les plus faibles ratios d'endettement au PIB, avec moins de 7 % sur la période considérée. La Bulgarie et le Danemark ont connu la diminution la plus rapide de leur ratio d'endettement entre 2004 et 2007.

Les dépenses des administrations publiques peuvent être ventilées par fonction, à l'aide de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). Les mesures de protection sociale ont accaparé la fraction la plus élevée des dépenses des administrations publiques dans tous les États membres en 2006, même si elles fluctuaient entre un peu moins de 10 % du PIB en Estonie, en Irlande et en Lettonie et plus de 21 % en Suède, en France (2005), au Danemark et en Allemagne. Dans la zone euro, les dépenses moyennes consacrées aux services publics généraux et à la santé se sont avérées sensiblement similaires (environ 7 % pour chaque poste en 2005), tandis que les dépenses affectées à l'éducation et aux affaires économiques représentaient une part légèrement inférieure (entre 4 % et 5 % en moyenne).

L'importance du secteur des administrations publiques dans l'économie peut être mesurée en termes de recettes et de dépenses totales des administrations publiques en pourcentage du PIB. Dans l'EU-27, les recettes totales des administrations publiques en 2007 s'élevaient à 44,9 % et les dépenses à 45,8 % du PIB, et dans la zone euro, les valeurs équivalentes atteignaient respectivement 45,7 % et 46,3 %.

Les niveaux des dépenses et des recettes des administrations publiques varient considérablement entre les États membres. Les niveaux les plus élevés des dépenses et des recettes publiques cumulés par rapport au PIB en 2007 ont été observés en Suède, au Danemark, en France et en Finlande, où le secteur des administrations publiques représentait plus de 100 % du PIB. Neuf États membres ont affiché des ratios cumulés de recettes et de dépenses au PIB relativement bas, inférieurs à 80 %. Parmi eux, la Slovaquie, la Roumanie, l'Estonie et la Lituanie ont enregistré la part du secteur des administrations publiques la plus basse, le cumul

des recettes et des dépenses y étant inférieur à 72 % du PIB en 2007.

Les principaux types de recettes sont les impôts sur le revenu et le patrimoine, les impôts sur la production et les importations, ainsi que les cotisations sociales. Ces trois sources représentaient plus de 90 % des recettes de l'EU-27 en 2007. La structure des impôts au sein de l'EU-27 révèle que les recettes des trois grandes catégories fiscales étaient globalement équivalentes en 2007: les cotisations sociales représentaient 13,6 % du PIB, les impôts sur la production et les importations 13,5 % et les impôts courants sur le revenu et le patrimoine 13,4 %. Tout comme la répartition des dépenses publiques, la structure des impôts variait considérablement entre les États membres. Comme on peut s'y attendre, les pays ayant enregistré des niveaux de dépenses élevés ont eu tendance également à lever plus d'impôts (en proportion du PIB). C'est ainsi, par exemple, que le Danemark a perçu des impôts à hauteur de 49,4 % du PIB. La Suède a enregistré la deuxième proportion la plus élevée. La part des impôts dans le PIB s'est élevée aux environs de 30 % en Lituanie, en Roumanie et en Slovaquie, ces deux derniers pays affichant une importance relative des impôts courants sur le revenu et le patrimoine particulièrement faible.

La valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte, exprimée par rapport au PIB, a augmenté entre 1996 et 2006 dans chacun des 15 États membres pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception du Portugal. Les marchés publics représentaient 3,3 % du PIB de l'EU-25 en 2006, avec un maximum de 13,8 % en Lettonie.

Au total, les aides d'État communautaires s'élevaient à 0,6 % du PIB en 2006, soit une diminution par rapport à leur valeur maximale de 0,7 % en 2002. Cette moyenne masque d'importantes disparités entre les États membres: le total des aides d'État par rapport au PIB variait de moins de 0,4 % en Estonie, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Grèce, au Royaume-Uni et en Bulgarie, à plus de 1,5 % en Finlande, en Hongrie, en Lettonie, en Roumanie (2004) et à Malte. L'importance relative des aides d'État pour certains États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 peut être en grande partie attribuée aux mesures de pré-adhésion qui sont soit progressivement supprimées au titre d'arrangements transitoires, soit limitées dans le temps. En valeur absolue, les aides d'État accordées par les États membres de l'EU-25 se sont élevées à 66 805 millions d'euros en 2006.

Figure 2.12: Solde public

(besoin net/capacité nette de financement du secteur consolidé des administrations publiques, en % du PIB)

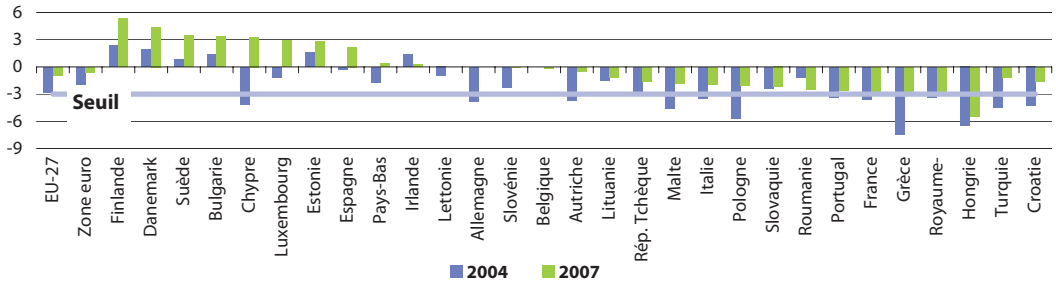

Source: Eurostat (tsieb080)

Tableau 2.6: Solde public, dette publique

	Solde public (besoin net/capacité nette de financement du secteur consolidé des administrations publiques en % du PIB)				Dette publique (dette brute consolidée des administration publiques en % du PIB)			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
EU-27	-2,8	-2,5	-1,4	-0,9	62,1	62,6	61,3	58,7
Zone euro	-2,9	-2,5	-1,3	-0,6	69,6	70,2	68,5	66,4
Belgique	0,0	-2,3	0,3	-0,2	94,2	92,1	88,2	84,9
Bulgarie	1,4	1,8	3,0	3,4	37,9	29,2	22,7	18,2
République tchèque	-3,0	-3,6	-2,7	-1,6	30,4	29,7	29,4	28,7
Danemark	1,9	5,0	4,8	4,4	43,8	36,4	30,4	26,0
Allemagne	-3,8	-3,4	-1,6	0,0	65,6	67,8	67,6	65,0
Estonie	1,6	1,8	3,4	2,8	5,1	4,5	4,2	3,4
Irlande	1,4	1,6	3,0	0,3	29,5	27,4	25,1	25,4
Grèce	-7,4	-5,1	-2,6	-2,8	98,6	98,0	95,3	94,5
Espagne	-0,3	1,0	1,8	2,2	46,2	43,0	39,7	36,2
France	-3,6	-2,9	-2,4	-2,7	64,9	66,4	63,6	64,2
Italie	-3,5	-4,2	-3,4	-1,9	103,8	105,8	106,5	104,0
Chypre	-4,1	-2,4	-1,2	3,3	70,2	69,1	64,8	59,8
Lettonie	-1,0	-0,4	-0,2	0,0	14,9	12,4	10,7	9,7
Lituanie	-1,5	-0,5	-0,5	-1,2	19,4	18,6	18,2	17,3
Luxembourg	-1,2	-0,1	1,3	2,9	6,3	6,1	6,6	6,8
Hongrie	-6,5	-7,8	-9,2	-5,5	59,4	61,6	65,6	66,0
Malte	-4,6	-3,0	-2,6	-1,8	72,6	70,4	64,2	62,6
Pays-Bas	-1,7	-0,3	0,5	0,4	52,4	52,3	47,9	45,4
Autriche	-3,7	-1,5	-1,5	-0,5	63,8	63,5	61,8	59,1
Pologne	-5,7	-4,3	-3,8	-2,0	45,7	47,1	47,6	45,2
Portugal	-3,4	-6,1	-3,9	-2,6	58,3	63,6	64,7	63,6
Roumanie	-1,2	-1,2	-2,2	-2,5	18,8	15,8	12,4	13,0
Slovénie	-2,3	-1,5	-1,2	-0,1	27,6	27,5	27,2	24,1
Slovaquie	-2,4	-2,8	-3,6	-2,2	41,4	34,2	30,4	29,4
Finlande	2,4	2,9	4,1	5,3	44,1	41,3	39,2	35,4
Suède	0,8	2,2	2,3	3,5	51,2	50,9	45,9	40,6
Royaume-Uni	-3,4	-3,4	-2,6	-2,9	40,4	42,1	43,1	43,8
Croatie	-4,3	-4,0	-2,4	-1,6	43,2	43,7	40,8	37,7
Turquie	-4,5	-0,6	-0,1	-1,2	59,2	52,3	46,1	38,8
Norvège	11,1	15,2	19,3	:	45,6	43,8	48,9	:

Source: Eurostat (tsieb080 et tsieb090)

Figure 2.13: Dette publique
(dette brute consolidée des administrations publiques, en % du PIB)

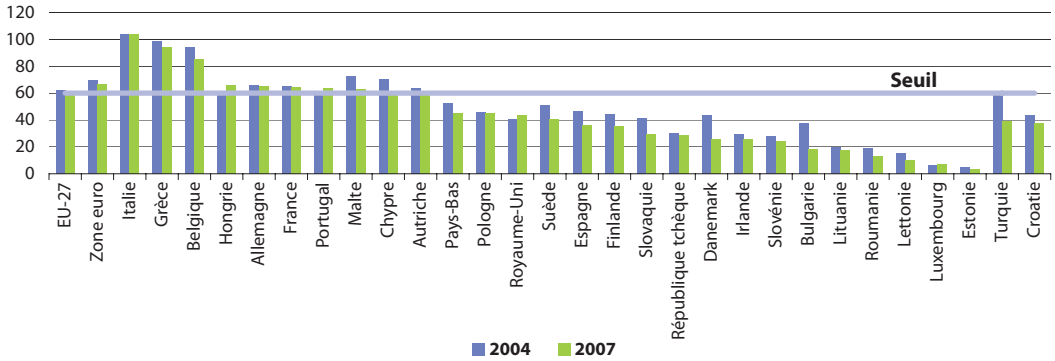

Source: Eurostat (tsieb090)

Figure 2.14: Dépenses des administrations publiques par fonction de la CFAP, 2006 (1)
(en % du PIB)

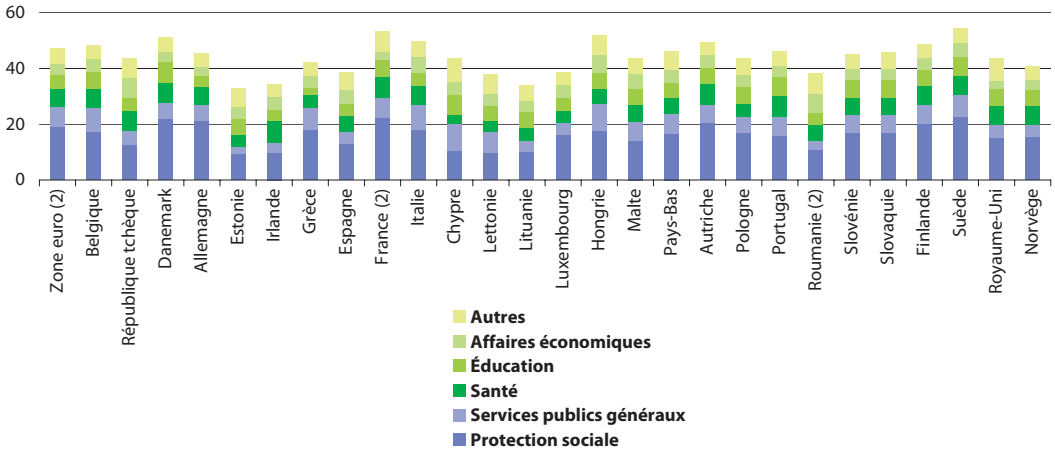

(1) CFAP: classification des fonctions des administrations publiques. Bulgarie, non disponible.
(2) 2005.

Source: Eurostat (gov_a_exp)

Figure 2.15: Recettes et dépenses des administrations publiques, 2007 (1)
(en % du PIB)

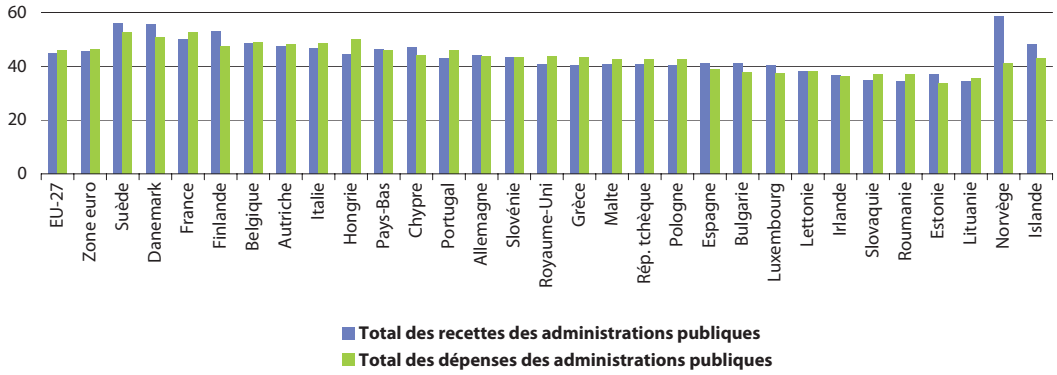

(1) Les chiffres sont classés selon la moyenne des recettes et des dépenses.

Source: Eurostat (tec00021 et tec00023)

Figure 2.16: Impôts et cotisations sociales, 2007
(en % du PIB)

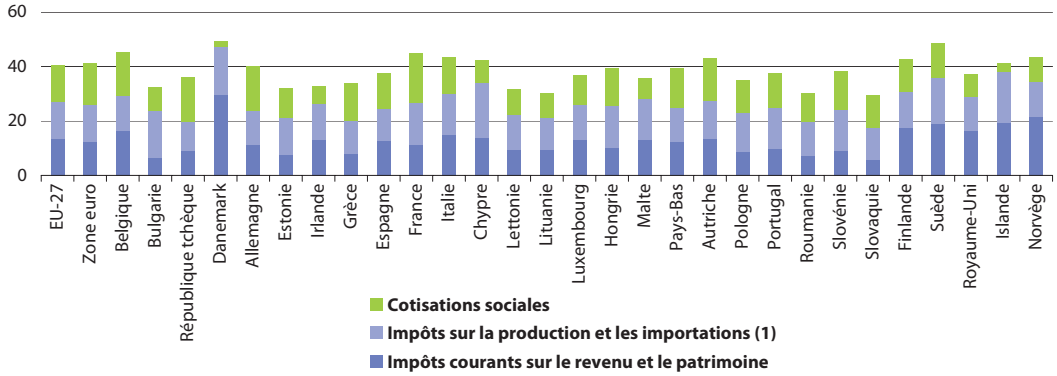

(1) Pour le Danemark, y compris impôts sur la production et les importations perçues pour le compte des institutions de l'UE.

Source: Eurostat (tec00018, tec00020 et tec00019)

Figure 2.17: Marchés publics (1)

(valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte, en % du PIB)

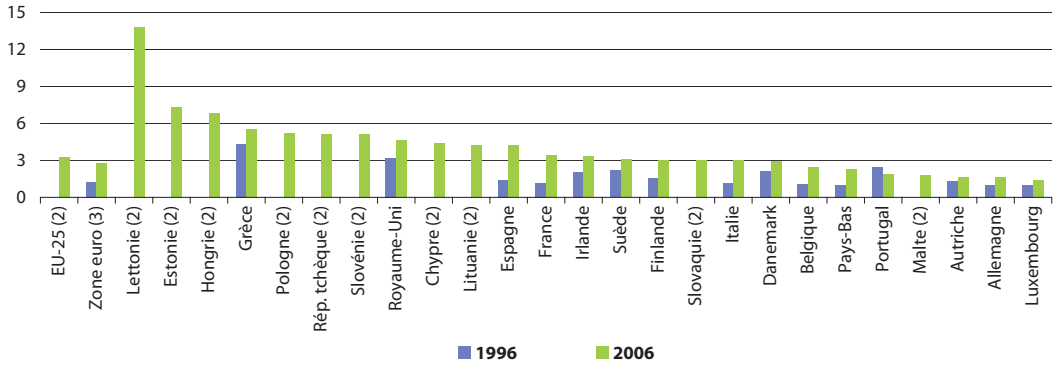

(1) Bulgarie et Roumanie, non disponibles.
(2) Non disponible pour 1996.
(3) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsier090), services de la Commission

Figure 2.18: Aides d'État, 2006 (1)

(en % du PIB)

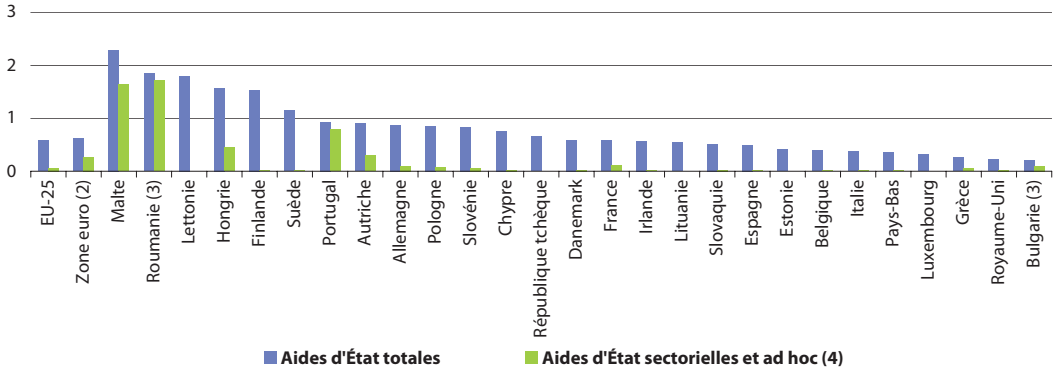

(1) Les chiffres sont classés selon les aides d'État totales.
(2) 2005.
(3) ZE-13 au lieu de ZE-15, 2005.
(4) 2004.

Source: Eurostat (tsier100), services de la Commission

2.3 Les taux de change et les taux d'intérêt

Introduction

Au 1er janvier 2002, près de 7 800 millions de billets et 40 400 millions de pièces, d'une valeur estimée à 144 000 millions d'euros, ont été mis en circulation, au moment où l'euro devenait la monnaie commune à 12 États membres, à savoir la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. La Slovénie a rejoint par la suite la zone euro au début de l'année 2007, puis Chypre et Malte le 1er janvier 2008, portant à 15 le nombre d'États membres utilisant l'euro.

L'Union économique et monétaire (UEM) comporte trois phases de coordination des politiques économiques dont le point d'orgue est l'adoption de l'euro. Tous les États membres de l'UEM ont la possibilité d'adopter l'euro. À la date de rédaction, il est prévu que la Slovaquie adopte à son tour l'euro au 1er janvier 2009.

L'adhésion à la zone euro repose sur une stabilité des taux de change pendant les deux années antérieures, au travers de l'adhésion au mécanisme de taux de change (MTC), mais également sur d'autres critères relatifs aux taux d'intérêts, au déficit public, au taux d'inflation et au ratio de la dette au PIB.

L'utilisation d'une monnaie commune a permis aux pays de la zone euro de supprimer les taux de change et de bénéficier par conséquent de coûts de transaction plus faibles. En outre, la taille du marché des pays de la zone euro favorisera vraisemblablement les investissements et les échanges. Les pays ayant intégré la zone euro ont accepté que la Banque centrale européenne (BCE) soit responsable de la stabilité des prix au travers de la mise en œuvre de la politique monétaire. Depuis l'adoption de l'euro en 1999, la BCE est entièrement responsable de la politique monétaire de l'ensemble de la zone euro. Elle fixe notamment les taux d'intérêts de référence et gère les réserves en devises étrangères de la zone euro. La BCE a défini la stabilité des prix comme une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) proche de, mais inférieure à, 2 % pour la zone euro à moyen terme (voir section 2.5 pour de plus amples détails sur les prix à la consommation). Les décisions de politique monétaire sont prises par le Conseil des gouverneurs qui se réunit chaque mois pour analyser et évaluer la situation économique et les risques menaçant la stabilité des prix et déterminer le niveau approprié des taux d'intérêt.

La BCE doit également veiller à ce que les paiements s'effectuent sans heurts sur les marchés financiers de l'UE. La BCE et la Commission européenne travaillent ensemble à un projet d'espace unique de paiement en euros (SEPA). Ce dispositif vise à accélérer, d'ici à 2010, pratiquement toutes les formes de paiements transfrontaliers effectués en euros, sans générer de coûts supplémentaires par rapport aux paiements sur le territoire national.

Définitions et disponibilité des données

Les **taux de change** désignent le prix ou la valeur de la devise d'un pays par rapport à une autre devise. La base de données d'Eurostat contient un certain nombre de séries de données relatives aux taux de change. On distingue trois domaines principaux:

- les données sur les taux de change bilatéraux entre les monnaies, notamment certains facteurs de conversion spéciaux pour les pays ayant adopté l'euro;
- les données sur les fluctuations dans le cadre du mécanisme de taux de change (MTC et MTC II) de l'UE;
- les données sur les indices de taux de change effectifs.

Les **taux de change bilatéraux** sont disponibles par rapport à l'euro; avant 1999, les taux de change étaient exprimés par rapport à l'écu (l'unité monétaire européenne). L'écu a cessé d'exister au 1er janvier 1999, remplacé par l'euro au taux de 1:1. À partir de cette date, les monnaies de la zone euro sont devenues des sous-divisions de l'euro, avec des taux de conversion fixés de manière irrévocable. Les **taux de change journaliers** sont disponibles depuis 1974 pour un grand nombre de monnaies. Ces valeurs journalières sont utilisées pour établir des moyennes mensuelles et annuelles. De même, les taux de fin de mois et de fin d'année sont également fournis pour le taux journalier du dernier jour ouvrable du mois ou de l'année.

Un **taux d'intérêt** se définit comme le coût ou prix d'un emprunt, ou le gain tiré d'un prêt. Il est habituellement exprimé en pourcentage annuel du montant emprunté. Les taux d'intérêt se distinguent soit par la période du prêt/de l'emprunt, soit par les parties impliquées dans la transaction (entreprises, consommateurs, administrations publiques ou opérations interbancaires).

Les **taux d'intérêt des banques centrales** sont des taux de référence clés, fixés par la BCE et les banques centrales nationales (pour les pays hors zone euro). Ces taux d'intérêt, également appelés taux d'intérêt officiels, constituent le principal instrument de politique monétaire des banques centrales.

Eurostat publie plusieurs séries statistiques sur les taux d'intérêt:

- les **taux d'intérêt à long terme**: les rendements des obligations d'État à 10 ans et les taux d'intérêt utilisés pour le critère de Maastricht sur les taux d'intérêt à long terme;
- les **taux d'intérêt des banques centrales**: les différents taux fixés par les banques centrales pour la conduite de la politique monétaire (taux de référence);
- les **taux d'intérêt à court terme**: les taux de l'argent pour différentes échéances (au jour le jour, de 1 à 12 mois);
- les **taux d'intérêt des banques de détail**: les taux d'intérêt des prêts et dépôts des banques commerciales (non harmonisés et séries historiques) et les taux d'intérêt IFM harmonisés (taux d'intérêt des institutions financières monétaires);
- la **convergence des taux d'intérêt**: l'écart-type et le coefficient de variation: les crédits immobiliers aux ménages; les crédits aux sociétés non financières d'une durée supérieure à 1 an; les crédits aux sociétés non financières d'une durée inférieure à 1 an.

Conclusions principales

Il est important de noter que presque tous les montants présentés dans cette publication ont été convertis en euros (EUR). Ainsi, lors des comparaisons entre pays, il est nécessaire de tenir compte de l'influence possible des fluctuations monétaires sur l'évolution de certaines séries en particulier. La valeur de l'euro par rapport au yen ou au dollar s'est considérablement dépréciée en 1999 et 2000. Toutefois, les années suivantes, l'euro s'est considérablement réapprécié, au point d'atteindre des niveaux records face au yen (1 EUR = 168,45 JPY) en juillet 2007 et au dollar (1 EUR = 1,59 USD) en

juillet 2008, avant de connaître une nouvelle dépréciation.

À la fin de la dernière période de croissance économique rapide, les taux d'intérêt mondiaux ont commencé à chuter, de manière particulièrement marquée et répétée en 2001. Cette tendance s'est poursuivie dans la zone euro (et dans une certaine mesure aux États-Unis) en 2002 et 2003, à tel point que les taux d'intérêt sur les prêts officiels des banques centrales ont atteint leurs plus bas niveaux, notamment au Japon (où les pressions déflationnistes ont abouti à un taux d'intérêt proche de zéro).

En raison de signes annonciateurs d'une reprise économique, plusieurs hausses des taux ont été opérées aux États-Unis au cours de l'année 2004, et ces augmentations ont été confirmées en 2005 et 2006. Les taux fédéraux sont ensuite restés inchangés entre juin 2006 et septembre 2007, date à laquelle ils ont été ramenés à 4,75 % en prévision d'un éventuel ralentissement économique, notamment sur le marché de l'immobilier, à la suite des inquiétudes soulevées par la crise dite des «subprimes». Les taux d'intérêt européens ont suivi la même tendance. En effet, entre décembre 2005 et juillet 2007, neuf hausses individuelles des taux d'intérêts ont eu lieu, alors que la BCE resserrait sa politique monétaire. Dans un revirement soudain, la BCE, la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque d'Angleterre et les banques centrales du Canada, de Suède et de Suisse ont opéré simultanément en octobre 2008 une baisse d'un demi-point (0,5 %) des taux d'intérêt de façon à favoriser les crédits interbancaires qui s'étaient raréfiés (phénomène dit de la «crise du crédit») lorsque la pleine exposition de certaines banques aux marchés des «subprimes» est apparue au grand jour.

Figure 2.19: Taux de change par rapport à l'euro (1)
(1998=100)

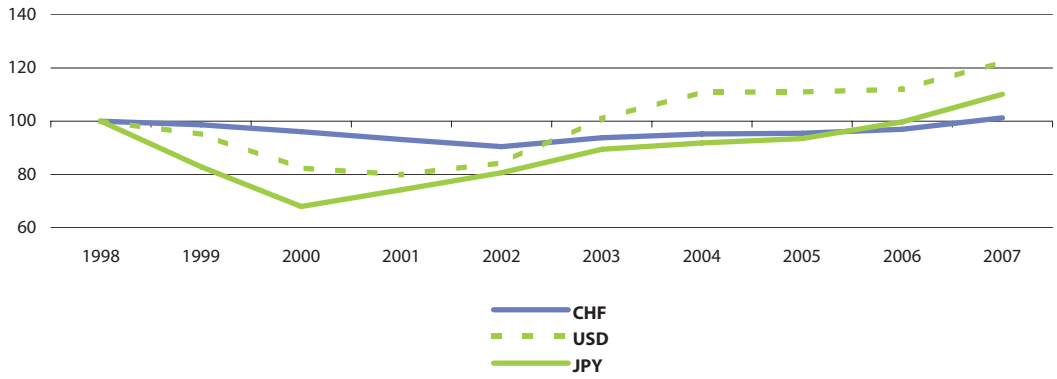

(1) CHF, franc suisse; JPY, yen japonais; USD, dollar des États-Unis; une réduction de la valeur de l'indice indique une appréciation de la monnaie étrangère et une dépréciation de la valeur de l'euro.

Source: Eurostat (tec00033), BCE

Tableau 2.7: Taux de change par rapport à l'euro (1)

(1 EUR = … monnaie nationale)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bulgarie	1,9558	1,9522	1,9482	1,9492	1,9490	1,9533	1,9558	1,9558	1,9558
République tchèque	36,884	35,599	34,068	30,804	31,846	31,891	29,782	28,342	27,766
Danemark	7,4355	7,4538	7,4521	7,4305	7,4307	7,4399	7,4518	7,4591	7,4506
Estonie	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647	15,647
Lettonie	0,6256	0,5592	0,5601	0,5810	0,6407	0,6652	0,6962	0,6962	0,7001
Lituanie	4,2641	3,6952	3,5823	3,4594	3,4527	3,4529	3,4528	3,4528	3,4528
Hongrie	252,77	260,04	256,59	242,96	253,62	251,66	248,05	264,26	251,35
Pologne	4,2274	4,0082	3,6721	3,8574	4,3996	4,5268	4,0230	3,8959	3,7837
Roumanie	1,6345	1,9922	2,6004	3,1270	3,7551	4,0510	3,6209	3,5258	3,3328
Slovaquie	44,123	42,602	43,300	42,694	41,489	40,022	38,599	37,234	33,775
Suède	8,8075	8,4452	9,2551	9,1611	9,1242	9,1243	9,2822	9,2544	9,2501
Royaume-Uni	0,65874	0,60948	0,62187	0,62883	0,69199	0,6787	0,68380	0,68173	0,68434
Croatie	7,5805	7,6432	7,4820	7,4130	7,5688	7,4967	7,4008	7,3247	7,3376
Turquie	0,4472	0,5748	1,1024	1,4397	1,6949	1,7771	1,6771	1,8090	1,7891
Islande	77,180	72,580	87,420	86,180	86,650	87,140	78,230	87,760	87,630
Norvège	8,3104	8,1129	8,0484	7,5086	8,0033	8,3697	8,0092	8,0472	8,0165
Suisse	1,6003	1,5579	1,5105	1,4670	1,5212	1,5438	1,5483	1,5729	1,6427
Japon	121,32	99,47	108,68	118,06	130,97	134,44	136,85	146,02	161,25
États-Unis	1,0658	0,9236	0,8956	0,9456	1,1312	1,2439	1,2441	1,2556	1,3705

(1) L'euro a remplacé l'écu au 1er janvier 1999; le 1er janvier 2002, il a également remplacé les billets et les pièces de 12 monnaies nationales suite à l'introduction de l'euro au sein des membres de la zone euro (ZE-12); le 1er janvier 2007, l'euro est entré en circulation en Slovénie et le 1er janvier 2008, à Chypre et à Malte.

Source: Eurostat (tec00033), BCE

Figure 2.20: Taux d'intérêt des banques centrales: taux d'intérêt officiels pour les emprunts

(en %)

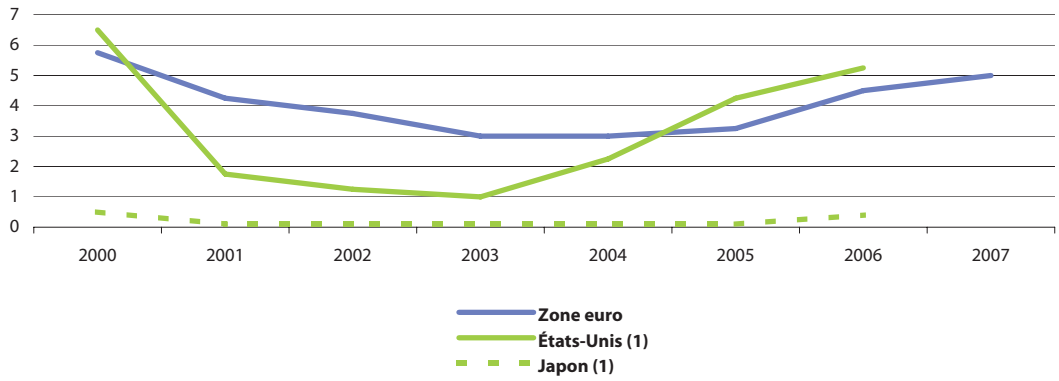

(1) 2007, non disponible.

Source: Eurostat (irt_cb_a), BCE, banques centrales nationales

Tableau 2.8: Taux d'intérêt
(en %)

	Taux d'intérêt des banques centrales: taux d'intérêt officiels pour les emprunts		Rendement des obligations - critère de convergence de l'UEM (critère de Maastricht) (1)		Taux d'intérêt à court terme: taux interbancaires à trois mois (moyenne annuelle)		Taux d'intérêt à court terme: taux de l'argent au jour le jour (moyenne annuelle) (2)	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
EU-27	:	:	:	4,56	3,83	4,64	3,76	2,70
Zone euro	3,75	5,00	4,91	:	3,32	4,28	3,29	3,87
Belgique	:	:	4,99	4,33	-	-	-	-
Bulgarie	:	:	:	4,54	4,91	4,90	2,39	4,03
République tchèque	3,75	4,50	4,88	4,30	3,54	3,10	3,57	2,77
Danemark	2,95	4,25	5,06	4,29	3,54	4,44	3,49	2,68
Allemagne	:	:	4,78	4,22	-	-	-	-
Estonie	-	:	8,42	6,09	3,88	4,88	3,04	:
Irlande	:	:	5,01	4,31	-	-	-	-
Grèce	:	:	5,12	4,50	-	-	-	-
Espagne	:	:	4,96	4,31	-	-	-	-
France	:	:	4,86	4,30	-	-	-	-
Italie	:	:	5,03	4,49	-	-	-	-
Chypre	5,00	5,00	5,70	4,48	4,40	4,15	3,53	3,81
Lettonie	5,00	7,50	5,41	5,28	4,35	8,68	3,39	5,79
Lituanie	10,00	:	6,06	4,55	3,74	5,11	2,58	4,37
Luxembourg	:	:	4,70	4,56	-	-	-	-
Hongrie	9,50	8,50	7,09	6,74	9,21	7,86	8,87	7,64
Malte	4,30	5,00	5,82	4,72	4,01	4,26	3,93	4,10
Pays-Bas	:	:	4,89	4,29	-	-	-	-
Autriche	:	:	4,97	4,29	-	-	-	-
Pologne	8,75	6,50	7,36	5,48	8,98	4,74	9,48	4,42
Portugal	:	:	5,01	4,42	-	-	-	-
Roumanie	20,40	7,50	:	7,13	27,31	7,24	23,35	6,89
Slovénie	10,50	:	8,71	4,53	8,03	:	4,88	3,37
Slovaquie	8,00	5,75	6,94	4,49	7,77	4,34	7,18	3,83
Finlande	:	:	4,98	4,29	-	-	-	-
Suède	4,50	4,75	5,30	4,17	4,27	3,89	4,17	2,10
Royaume-Uni	4,00	5,50	4,91	5,06	4,06	6,00	3,95	5,64
Turquie	58,94	17,50	:	:	:	:	49,54	17,32
Japon	0,10	0,75	:	:	0,08	0,79	0,00	0,00
États-Unis	1,25	4,25	:	:	1,79	5,30	1,67	3,22

(1) L'indicateur pour l'Estonie représente les taux d'intérêt pour les nouveaux crédits aux sociétés non financières et aux ménages d'une durée de plus de 5 ans et libellés en EEK; toutefois, la majeure partie des créances sous-jacentes est sujette à des taux d'intérêt variables. L'indicateur pour le Luxembourg repose sur un panier d'obligations à long terme d'une échéance résiduelle moyenne proche de 10 ans; les obligations sont émises par un établissement de crédit privé.
(2) Danemark et Slovénie, 2006; EU-27, Japon et États-Unis, 2005.

Source: Eurostat (irt_cb_a, irt_lt_mcby_a, tec00035 et tec00034), BCE, banques centrales nationales

2.4 Les salaires et le coût de la main-d'œuvre

Introduction

La mondialisation, le comportement des entreprises, les politiques de l'emploi et les modifications de la structure des marchés peuvent influencer la manière dont les marchés du travail évoluent. Le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre figurent parmi les indicateurs macroéconomiques utilisés par les décideurs politiques, les employeurs et les syndicats pour évaluer l'état de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée, comme le soulignent les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, deux lignes directrices clés permettent notamment de:

- «veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la stabilité macro-économique et à la croissance, et;
- assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires qui soient favorables à l'emploi au moyen des actions suivantes: encourager les partenaires sociaux, dans les domaines relevant de leur compétence, à mettre en place un cadre adéquat pour les négociations salariales permettant de tenir compte des défis à relever du point de vue de la productivité et du marché du travail, à tous les niveaux pertinents, et d'éviter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes; examiner l'incidence sur l'emploi des coûts non salariaux du travail et, si besoin, en adapter la structure et le niveau, en particulier pour réduire la pression fiscale sur les personnes faiblement rémunérées» [5].

Au niveau national, la flexibilité des salaires nominaux et réels est considérée comme un élément essentiel pour le rééquilibrage des positions concurrentielles relatives.

L'article 141, paragraphe 1, du traité CE pose le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. La législation relative à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail tire son fondement juridique de l'article 141, paragraphe 3. Ces principes ont également été réaffirmés récemment, entre autres, dans la communication de la Commission européenne [6] de mars 2006 intitulée «Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes - 2006-2010». De plus, une visibilité supplémentaire leur a été donnée par la désignation de 2007 comme Année européenne de l'égalité des chances. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est un phénomène multidimensionnel qui peut être associé à un certain nombre d'effets notamment sur la composition de la main-d'œuvre, la rémunération et la sélection du personnel. Les disparités hommes-femmes ne se limitent pas au salaire. Le principe d'égalité de traitement a été élargi afin de couvrir différents aspects liés à l'emploi, dont l'égalité d'accès au travail indépendant, les conditions de travail et la formation professionnelle. Les mesures politiques dans ce domaine sont conçues pour tenir compte des différences de taux de participation au marché du travail entre les hommes et les femmes, des structures de carrière, des structures salariales, des politiques de promotion et de la concentration des femmes dans les secteurs et métiers faiblement rémunérés.

(5) http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11323.htm.

(6) COM(2006) 92 final; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0092:FIN:FR:PDF.

Définitions et disponibilité des données

Les **coûts de la main-d'œuvre** désignent les dépenses engagées par l'employeur pour faire travailler son personnel. Ils incluent la rémunération des salariés (essentiellement les salaires et traitement en espèces et en nature, ainsi que les cotisations sociales à la charge des employeurs), les coûts de la formation professionnelle, d'autres dépenses telle que les frais de recrutement ou de vêtements de fonction ainsi que les impôts liés à l'emploi, nets des subventions, considérés comme des coûts de la main-d'œuvre. Ses composantes et leurs éléments sont définis dans le règlement (CE) n° 1737/2005 de la Commission du 21 octobre 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1726/1999 concernant la définition et la transmission des informations sur le coût de la main-d'œuvre qui applique le règlement (CE) n° 530/1999 du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. Les données se rapportent à trois grands indicateurs:

- le **coût mensuel moyen de la main-d'œuvre**, défini comme le coût total de la main-d'œuvre par mois, divisé par le nombre correspondant de salariés et exprimé en unités à plein temps;
- le **coût horaire moyen de la main-d'œuvre**, défini comme le coût total de la main-d'œuvre divisé par le nombre correspondant d'heures de travail;
- la **structure des coûts de la main-d'œuvre** (salaires et traitements, cotisations sociales à la charge des employeurs et autres coûts de la main-d'œuvre), exprimée en pourcentage des coûts de la main-d'œuvre totaux.

Les **salaires bruts** constituent la part la plus importante des coûts de la main-d'œuvre - les informations sont fournies sur les salaires annuels bruts moyens. Les principales définitions en la matière sont contenues dans le règlement (CE) n° 1738/2005 de la Commission du 21 octobre 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1916/2000 concernant la définition et la transmission des informations sur le coût de la main-d'œuvre qui applique le règlement (CE) n° 530/1999 du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. Les salaires bruts couvrent la rémunération en numéraire directement versée par l'employeur, avant les déductions d'impôts et les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et retenues par l'employeur. Sont comprises toutes les primes, qu'elles soient ou non payées régulièrement (13e ou 14e mois, primes de vacances, participation aux bénéfices, indemnités pour congé non pris, commissions occasionnelles, etc.). Les données concernent les salariés à temps plein travaillant dans le secteur des «industries et services» (sections C à K de la NACE). L'unité statistique est l'entreprise ou l'unité locale. La population comprend toutes les unités employant des salariés même si, actuellement, cette population se limite toujours dans la plupart des pays aux unités comptant au moins 10 salariés.

Les **salaires nets** sont dérivés de la rémunération brute et représentent la part de la rémunération que les salariés peuvent effectivement dépenser. Par rapport aux salaires bruts, les salaires nets ne comprennent pas les cotisations de sécurité sociale et les impôts, mais incluent les allocations familiales.

L'**écart de rémunération entre hommes et femmes** désigne l'écart de la rémunération horaire brute moyenne entre hommes salariés et femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population cible comprend tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui travaillent au minimum quinze heures par semaine. Les valeurs utilisées ont été calculées avant l'instauration d'une nouvelle

méthodologie fondée sur l'étude relative au coût harmonisé de la main-d'œuvre.

Les **salaires minima** sont entérinés par la loi et s'appliquent à la majorité des salariés à temps plein sur l'ensemble du territoire de chaque pays. Le salaire minimum est un montant brut, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. Dans la plupart des pays, le salaire minimum est convenu selon un taux horaire ou mensuel. Parmi les pays où cela est le cas, on relève les exceptions suivantes:

- en France: salaire minimum horaire * 35 heures par semaine * 52/12;
- en Irlande et au Royaume-Uni: salaire minimum horaire * 39 heures par semaine * 52/12 ;
- en ce qui concerne la Grèce, l'Espagne et le Portugal, où 14 mois sont payés par an, le salaire minimum mensuel est multiplié par 14/12.

Le «**coin fiscal**» sur les coûts salariaux désigne le total de l'impôt sur les salaires bruts et des cotisations de sécurité sociale à charge du salarié et de l'employeur, exprimé en pourcentage du coût total du travail du salarié. Cet indicateur structurel est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen des sections C à K de la NACE (correspondant à l'économie marchande). Le «**piège à chômage**» mesure quel pourcentage de la rémunération brute est «absorbé» des suites de l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et de la perte des allocations de chômage et autres prestations lorsqu'un chômeur retrouve du travail. Ce paramètre se définit par la différence entre les salaires bruts et l'accroissement du revenu net après le passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi, exprimée en pourcentage des salaires bruts. Cet indicateur structurel est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen des sections C à K de la NACE. Le «**piège des bas salaires**» mesure quel pourcentage de la rémunération brute est «absorbé» des suites de l'effet combiné de l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et de la perte éventuelle de toute allocation, lorsque la rémunération brute augmente de 33 % à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen appartenant aux sections C à K de la NACE. Cet indicateur est disponible pour les personnes seules sans enfant et pour les couples mariés à un seul salaire ayant deux enfants âgés entre 6 et 11 ans.

Conclusions principales

La moyenne des salaires annuels bruts des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés atteignait 28 992 euros dans l'EU-27 en 2006. Parmi les États membres, le salaire moyen le plus élevé (48 307 EUR) est enregistré au Danemark, puis au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande (2005), avec une valeur supérieure à 40 000 euros, et le plus bas en Roumanie (3 713 EUR) et en Bulgarie (2 195 EUR).

Malgré des progrès, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes demeure important dans l'UE. Dans l'EU-27, les femmes étaient rémunérées, en moyenne, 15 % de moins que leurs homologues masculins en 2006. En Irlande, en Italie (2005), au Portugal, en Slovénie, en Belgique et à Malte (où il s'élève à 3 %), l'écart de rémunération se situait en dessous des 10 %, tandis qu'il dépassait les 20 % en Estonie, à Chypre, en Allemagne, en Slovaquie, au Royaume-Uni, en Autriche et en Finlande. Divers facteurs peuvent contribuer à ces écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, tels que les différences dans les taux de participation au marché du travail, dans les emplois et les activités où la présence masculine ou féminine tend à être prédominante, dans les rapports des hommes et des femmes au travail à temps partiel, ainsi que dans l'attitude des services du personnel au sein

des organismes publics et privés vis-à-vis des évolutions de carrière et des congés de maternité/non rémunérés.

Le salaire social minimum varie également considérablement entre les États membres et reflète d'une certaine manière les niveaux des prix dans chaque économie, le salaire minimum le plus élevé étant enregistré en 2008 au Luxembourg (1 570 euros par mois) et le plus bas en Bulgarie et en Roumanie (respectivement 113 euros et 141 euros).

La structure des coûts de la main-d'œuvre au sein des États membres présentait des différences très marquées en 2006. En effet, l'importance relative des salaires et traitements variait de moins de 70 % du coût total de la main-d'œuvre en Belgique, en France, en Italie (2002), en Hongrie et en Suède, à plus de 83 % au Danemark, à Chypre, au Luxembourg et à Malte. Une proportion relativement élevée des cotisations de sécurité sociale et d'autres coûts non salariaux dans le coût de la main-d'œuvre peut dissuader les employeurs d'embaucher tant qu'ils ne sont pas absolument certains de leurs besoins en personnel.

Tableau 2.9: Salaires dans l'industrie et les services (salaires annuels bruts moyens des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés)
(en EUR)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	:	:	:	27 948	30 142	30 349	28 226	28 992	:
Zone euro (1)	:	:	:	:	28 786	29 588	30 379	31 089	32 471	33 164	:
Belgique	29 131	28 901	29 616	30 701	31 644	33 109	34 330	34 643	35 704	36 673	37 674
Bulgarie	795	896	1 216	1 330	1 436	1 518	1 588	1 678	1 784	1 978	2 195
République tchèque	:	:	:	:	:	:	6 016	6 137	6 569	7 405	8 284
Danemark	36 376	36 235	37 209	39 515	40 962	41 661	43 577	44 692	46 122	47 529	48 307
Allemagne	35 254	35 093	35 432	36 228	37 319	38 204	39 153	40 056	40 954	41 694	42 382
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	40 462	:
Grèce	11 917	12 605	13 210	13 926	14 721	15 431	16 278	16 739	:	:	:
Espagne	16 043	16 192	16 528	17 038	17 432	17 768	18 462	19 220	19 828	20 439	21 150
France	25 089	25 545	25 777	26 339	26 712	27 418	28 185	28 847	29 608	30 521	:
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	12 980	14 021	14 709	15 161	16 335	16 948	17 740	18 406	19 290	20 549	21 310
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	3 806	4 246	5 211
Lituanie	1 597	2 286	2 799	3 017	:	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	:	32 600	33 337	34 462	35 875	37 745	38 442	39 587	40 575	42 135	43 621
Hongrie	3 158	3 543	3 686	3 770	4 173	4 898	5 846	6 196	7 100	7 798	7 840
Malte (2)	9 322	10 144	10 745	11 608	11 658	11 974	12 096	11 886	11 926	11 180	11 669
Pays-Bas	28 140	28 061	29 189	30 426	31 901	33 900	35 200	36 600	37 900	38 700	:
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:	34 995	36 032	36 673
Pologne	3 076	:	4 156	5 310	:	7 510	:	:	6 230	6 270	:
Portugal	:	:	:	:	12 620	13 338	13 322	13 871	14 253	14 715	15 930
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	2 414	3 155	3 713
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	3 179	3 292	3 125	3 583	3 837	4 582	4 945	5 706	6 374	7 040
Finlande	23 883	24 005	24 944	25 739	27 398	28 555	29 916	30 978	31 988	33 290	34 080
Suède	:	:	:	:	31 621	30 467	31 164	32 177	33 620	34 049	35 084
Royaume-Uni	:	:	29 370	32 269	37 677	39 233	40 553	38 793	41 253	42 866	44 496
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	8 491	9 036	9 634	:
Islande	:	:	:	32 311	37 639	34 101	36 764	:	:	:	:
Norvège	:	:	31 456	33 741	36 202	38 604	43 736	42 882	42 224	45 485	47 221
Suisse	42 194	:	40 727	:	43 683	:	48 498	:	45 760	:	46 058

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(2) Rupture des séries, 2000.

Source: Eurostat (tec00030)

Figure 2.21: Salaires dans l'industrie et les services (salaires annuels bruts moyens des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés), 2006 (1)

(en EUR)

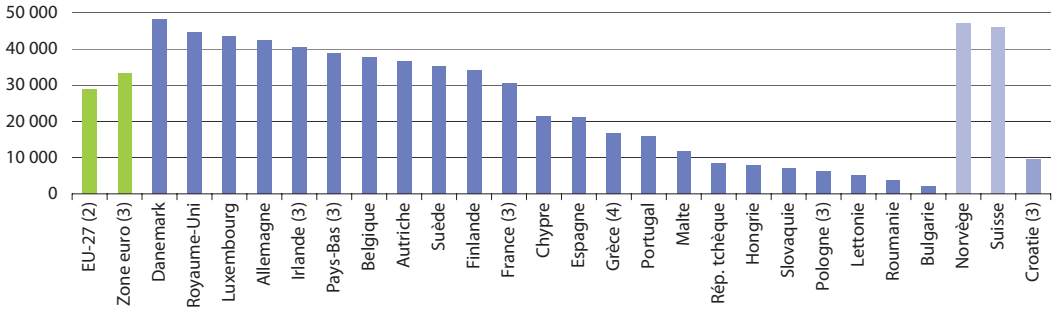

(1) Estonie, Italie, Lituanie et Slovénie, non disponibles.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15, 2005.
(3) 2005.
(4) 2003.

Source: Eurostat (tec00030)

Tableau 2.10: Salaire minimum

(en EUR/mois au 1er janvier)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Belgique	:	1 074	1 096	1 118	1 163	1 163	1 186	1 210	1 234	1 259	1 310
Bulgarie	:	33	38	44	51	56	61	77	82	92	113
République tchèque	:	93	111	144	175	199	207	235	261	288	304
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	:	:	:	:	118	138	159	172	192	230	278
Irlande	:	:	945	945	1 009	1 073	1 073	1 183	1 293	1 403	1 462
Grèce	:	505	526	544	552	605	631	668	668	658	681
Espagne	:	416	425	433	516	526	537	599	631	666	700
France	:	1 036	1 049	1 083	1 126	1 154	1 173	1 197	1 218	1 254	1 280
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	75	84	89	107	116	121	116	129	172	229
Lituanie	:	92	106	120	120	125	125	145	159	174	232
Luxembourg	:	1 162	1 191	1 259	1 290	1 369	1 403	1 467	1 503	1 570	1 570
Hongrie	:	89	100	151	202	212	189	232	247	258	273
Malte	:	462	500	532	552	534	542	557	580	585	612
Pays-Bas	:	1 064	1 092	1 154	1 207	1 249	1 265	1 265	1 273	1 301	1 335
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	:	159	159	196	212	201	177	205	234	246	313
Portugal	:	357	371	390	406	416	426	437	450	470	497
Roumanie	:	28	25	44	62	73	69	72	90	114	141
Slovénie	335	351	359	387	419	451	471	490	512	522	539
Slovaquie	:	:	:	:	114	133	148	167	183	217	243
Finlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Suède	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Royaume-Uni	:	866	970	1 130	1 118	1 106	1 083	1 197	1 269	1 361	1 223
Turquie	:	217	206	230	171	189	240	240	331	298	354
États-Unis	:	762	883	995	1 001	877	727	666	753	676	696

Source: Eurostat (tps00155)

Figure 2.22: Écart de rémunération entre hommes et femmes - rémunérations des femmes inférieures à celles des hommes, 2006

(% de différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et des femmes salariés, exprimé en % de la rémunération brute des hommes salariés, non corrigé)

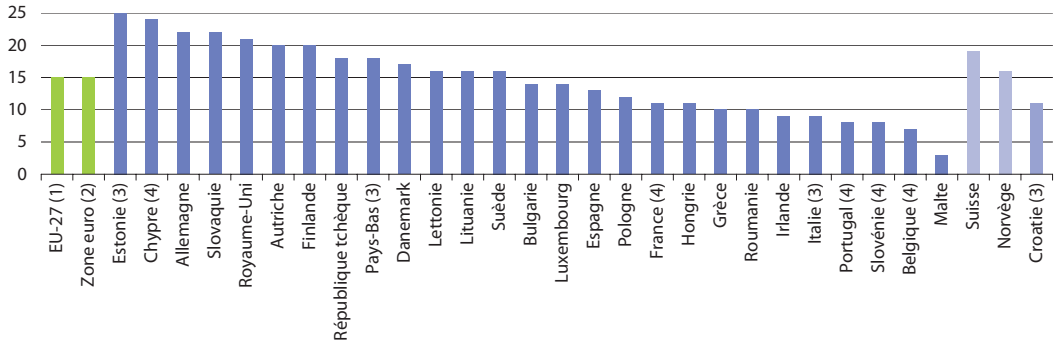

(1) Estimation.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15, estimation pour 2005.
(3) 2005.
(4) Prévision.

Source: Eurostat (tsiem030)

Figure 2.23: Taux de prélèvement sur les bas salaires: poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre, 2006

(en %)

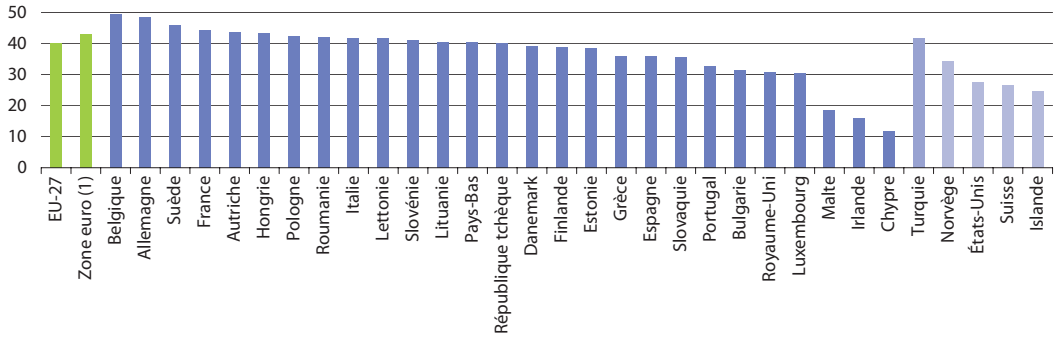

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsiem060), OCDE, services de la Commission

Figure 2.24: Coût de la main-d'œuvre (coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans l'industrie et les services des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés), 2006 (1)
(en EUR)

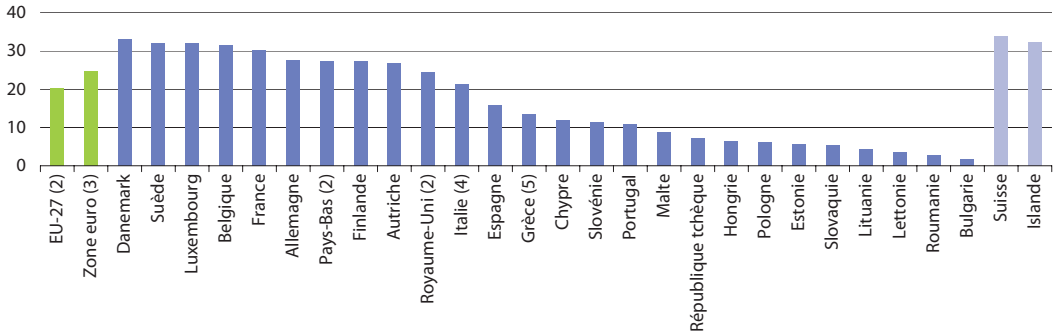

(1) Irlande, non disponible.
(2) 2005.
(3) ZE-13 au lieu de ZE-15, 2005.
(4) 2004.
(5) 2003.

Source: Eurostat (tec00028)

Figure 2.25: Ventilation du coût de la main-d'œuvre au sein de l'économie marchande, 2006 (1)
(en % du coût total de la main-d'œuvre)

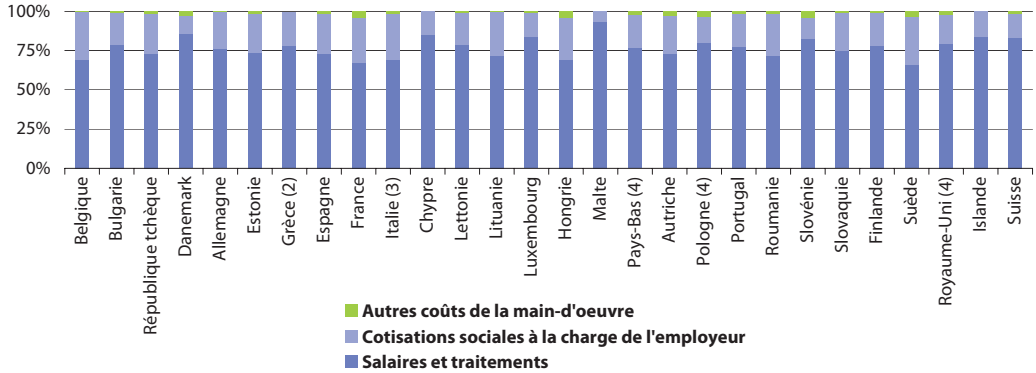

(1) Irlande, non disponible.
(2) 2003.
(3) 2002.
(4) 2005.

Source: Eurostat (tps00113, tps00114 et tps00115)

2.5 Les prix à la consommation et les niveaux de prix relatifs

Introduction

L'évolution des prix à la consommation des biens et des services est généralement désignée par l'expression «taux d'inflation». Cet indicateur mesure la baisse du niveau de vie générée par l'inflation des prix et fait partie des statistiques économiques les mieux connues.

La stabilité des prix est un des objectifs principaux de la Banque centrale européenne (BCE) pour qui le taux d'inflation sert d'indicateur essentiel à la gestion de la politique monétaire de la zone euro. La BCE a défini la stabilité des prix comme une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à, mais proche de 2 % pour la zone euro (à moyen terme).

Les IPCH sont des indicateurs économiques élaborés pour mesurer l'évolution dans le temps des prix des biens et des services de consommation acquis par les ménages. Ces indices permettent d'établir des mesures comparatives de l'inflation dans la zone euro, l'Union européenne, l'Espace économique européen et chaque pays individuellement. Calculés selon une approche harmonisée et sur la base d'un ensemble de définitions unique, ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro, laquelle est utilisée pour les besoins de la politique monétaire au sein de ladite zone et pour l'évaluation de la convergence de l'inflation, requise par les critères de Maastricht.

La comparaison des variations des prix entre les pays ne dépend pas uniquement des fluctuations du niveau des prix, mais également des taux de change. Ensemble, ces deux facteurs influent sur la compétitivité des prix et des coûts de chaque État membre.

Avec l'entrée en vigueur de l'euro, on prête une plus grande transparence aux prix pratiqués dans les États membres partageant une monnaie commune, dans la mesure où les consommateurs peuvent comparer le prix des articles relativement aisément au-delà des frontières. Ces comparaisons, qui justifient d'un point de vue économique l'achat d'un bien ou d'un service dans un autre pays, ont entraîné un renforcement des échanges transfrontaliers. D'un point de vue économique, le prix sur le marché unique d'un bien donné ne devrait pas présenter de différences significatives selon la zone géographique, hormis celles pouvant être expliquées par des coûts de transport ou des impôts différents. Néanmoins, le prix de tous les biens et services ne convergent pas au même rythme. Par exemple, le rythme de convergence des prix du logement ne suit pas nécessairement celui des biens négociables. En effet, on observe au sein même de chaque pays des écarts importants (voire parfois croissants) entre les régions en matière de prix des logements mis en location ou en vente.

Définitions et disponibilité des données

Le **taux d'inflation** est calculé à partir des indices des prix à la consommation harmonisés et correspond à l'indice tous postes. Les **indices des prix à la consommation harmonisés** (IPCH) sont présentés avec une année de référence commune, actuellement 2005=100. Habituellement, les indices sont utilisés pour refléter l'évolution des pourcentages de hausse/baisse des prix pour la période concernée. Bien que les taux de variation présentés dans cette publication soient annuels, les indices de base sont calculés

mensuellement et publiés par Eurostat à la même fréquence, soit environ 14 à 16 jours après la fin du mois de référence, les séries débutant au milieu des années 1990.

Les IPCH couvrent pratiquement tous les biens et services susceptibles d'être acquis par les ménages sous forme de dépenses de consommation finale. Les logements occupés par leur propriétaire ne sont toutefois pas encore représentés dans les IPCH. Les différents biens et services sont classés d'après la nomenclature internationale des fonctions de consommation individuelle des ménages, appelée COICOP/IPCH. Au niveau le plus désagrégé, Eurostat publie une centaine de sous-indices qui peuvent être agrégés en catégories plus larges de biens et de services. Afin d'améliorer la comparabilité et la fiabilité des IPCH, les procédures d'échantillonnage, de remplacement et d'ajustement de qualité sont réexaminées à intervalles réguliers. Elles ont ainsi été adaptéss pour la dernière fois par le règlement (CE) n° 1334/2007 de la Commission du 14 novembre 2007.

Il existe trois indices IPCH agrégés clés: l'**indice des prix à la consommation de l'Union monétaire** (IPCUM) pour la zone euro, l'**indice des prix à la consommation européen** (IPCE), couvrant l'ensemble des États membres et l'**indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen** (IPCEEE), qui tient compte, en outre, de l'Islande et de la Norvège. Il convient d'observer que ces agrégats tiennent compte de l'évolution dans le temps des pays les composant au moyen d'une formule d'indice-chaîne. Par exemple, l'IPCUM n'intègre la Slovénie qu'à partir de 2007, année à partir de laquelle l'IPCE prend en compte la Bulgarie et la Roumanie.

Les **parités de pouvoir d'achat** (PPA) évaluent les différences de niveau de prix entre les pays. Elles permettent de produire des indicateurs valables de niveau de volume ou de prix nécessaires pour effectuer des comparaisons entre pays. Les PPA sont des rapports de prix agrégés calculés à partir des comparaisons de prix d'un grand nombre de produits et de services. Les PPA sont utilisées:

- comme convertisseurs de monnaies pour générer des mesures de volume avec lesquelles on peut comparer les niveaux de performance économique, de bien-être économique, d'investissement, de consommation, de productivité globale et de dépenses publiques sélectionnées; ou
- comme mesures des prix avec lesquelles on peut comparer les niveaux de prix, la convergence des prix et la compétitivité.

Eurostat produit trois séries de données utilisant les PPA:

- niveaux et indices de dépenses finales réelles: ce sont des mesures de volume qui indiquent l'importance relative des groupes ou agrégats de produits comparés. Au niveau du PIB, ils sont utilisés pour comparer la taille économique des pays;
- niveaux et indices de dépenses finales réelles par habitant: ce sont des mesures de volume standardisées qui indiquent l'importance relative des groupes ou agrégats de produits comparés après ajustement des différences de nombre d'habitants entre pays. Au niveau du PIB, ils sont souvent utilisés pour comparer le bien-être économique des populations;
- **niveaux de prix comparatifs**: ce sont les ratios PPA/taux de change. Ces indices fournissent une comparaison des niveaux de prix des pays par rapport à la moyenne de l'UE. Si l'indice

de niveau de prix est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'UE et vice versa. Au niveau du PIB, ils fournissent une mesure des différences de niveaux de prix généraux entre les pays.

Le coefficient de variation des niveaux de prix comparatifs sert d'indicateur de la convergence des prix entre les États membres de l'UE. Si ce coefficient de variation diminue ou augmente dans le temps pour l'UE, cela veut dire que les niveaux des prix nationaux dans les États membres convergent ou divergent.

Les taux de change effectifs réels sont déflatés par les coûts salariaux unitaires nominaux. Cet indicateur relatif de prix et de coûts vise à évaluer la compétitivité d'un pays par rapport à ses principaux concurrents sur les marchés mondiaux. En effet, l'évolution de la compétitivité des coûts et des prix dépend à la fois des fluctuations du taux de change et des tendances de prix. Une double pondération des exportations est utilisée pour calculer l'indice, reflétant non seulement la lutte que se livrent les différents concurrents sur les marchés nationaux, mais également sur les marchés d'exportation. Une augmentation de l'indice signifie une perte de compétitivité.

Conclusions principales

Par rapport aux tendances historiques, les indices des prix à la consommation n'ont augmenté qu'à un rythme modéré au cours des deux dernières décennies. L'inflation dans l'UE a reculé pendant les années 1990, atteignant 1,2 % en 1999. Le rythme de la hausse des prix s'est ensuite stabilisé à environ 2 % par an entre 2000 et 2007. Cette évolution a été très semblable à celle observée aux États-Unis, alors que le Japon se distinguait par une inflation exceptionnellement basse, et souvent par une déflation (en d'autres termes une baisse des prix) au cours des dix dernières années.

En 2007, les taux d'inflation les plus élevés parmi les États membres de l'EU-27 ont été relevés en Lettonie (10,1 %), en Hongrie (7,9 %), en Bulgarie (7,6 %) et en Estonie (6,7 %). En général, parmi les dix pays ayant adhéré à l'UE en 2004, l'inflation s'établissait souvent un peu au-dessus de la moyenne de l'UE.

Parmi les indices de prix observés pour différents biens et services, c'est le prix moyen de l'enseignement qui a enregistré la plus forte hausse (8,6 %) dans l'UE. Les boissons alcoolisées et le tabac ont également connu une hausse de prix relativement forte (3,8 %), due dans une

large mesure à des changements de l'imposition. Le renchérissement continu du pétrole et du gaz a souvent été à l'origine d'augmentations de prix, notamment pour le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles (3,3 %) et les transports (2,5 %). La demande substantielle d'aliments de base (en particulier en Asie) a joué un rôle essentiel dans les progressions des prix relativement importantes des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées (3,5 %). En revanche, les prix des articles d'habillement et des chaussures, ainsi que des loisirs et de la culture, sont restés pratiquement inchangés et le prix moyen des communications a diminué (2,0 %), reflétant les avancées technologiques et l'intensification de la concurrence.

Les niveaux de prix relatifs de la consommation des ménages varient sensiblement entre les États membres. La moyenne de l'EU-27 étant définie à 100, les niveaux de prix comparatifs des États membres en 2007 variaient de 46,0 en Bulgarie à 136,9 au Danemark.

Au cours de la décennie de 1997 à 2007, les prix ont néanmoins convergé. Le coefficient de variation des niveaux de prix relatifs a en effet reculé de 37,8 % en 1997 à 26,2 % en 2007. Le rythme de convergence des prix s'est quelque peu ralenti à partir de 2000, mais a de nouveau accéléré après 2003.

Figure 2.26: IPCH tous postes, taux annuel moyen d'inflation
(en %)

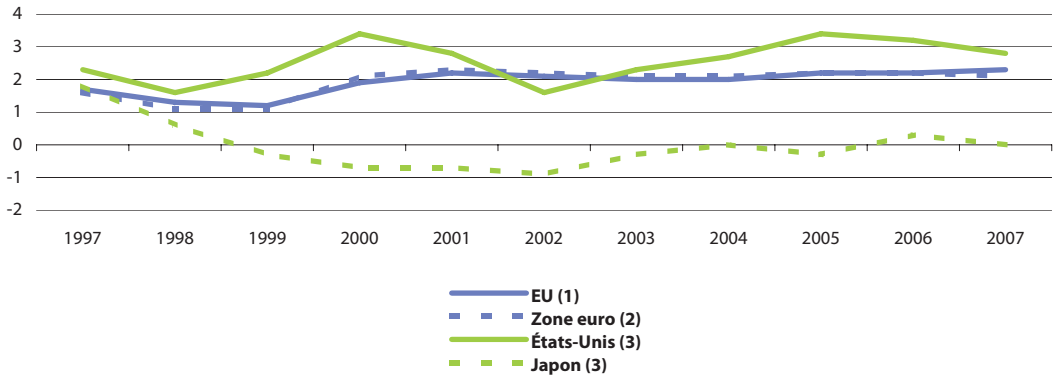

(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne; 1996, non disponible; 1997-1999, estimations.
(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne; 1996, non disponible; 1997, estimation.
(3) IPC national: pas strictement comparable à l'IPCH.

Source: Eurostat (tsieb060)

Tableau 2.11: IPCH tous postes, taux annuel moyen d'inflation

(en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU (1)	*1,7*	1,3	1,2	1,9	2,2	2,1	2,0	2,0	2,2	2,2	2,3
Zone euro (2)	*1,6*	1,1	1,1	2,1	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1
Belgique	1,5	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	2,5	2,3	1,8
Bulgarie	:	18,7	2,6	10,3	7,4	5,8	2,3	6,1	6,0	7,4	7,6
République tchèque	8,0	9,7	1,8	3,9	4,5	1,4	-0,1	2,6	1,6	2,1	3,0
Danemark	2,0	1,3	2,1	2,7	2,3	2,4	2,0	0,9	1,7	1,9	1,7
Allemagne	1,5	0,6	0,6	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9	1,8	2,3
Estonie	9,3	8,8	3,1	3,9	5,6	3,6	1,4	3,0	4,1	4,4	6,7
Irlande	*1,3*	2,1	2,5	5,3	4,0	4,7	4,0	2,3	2,2	2,7	2,9
Grèce	5,4	4,5	2,1	2,9	3,7	3,9	3,4	3,0	3,5	3,3	3,0
Espagne	1,9	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4	3,6	2,8
France	1,3	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9	1,9	1,6
Italie	1,9	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2	2,0
Chypre	3,3	2,3	1,1	4,9	2,0	2,8	4,0	1,9	2,0	2,2	2,2
Lettonie	8,1	4,3	2,1	2,6	2,5	2,0	2,9	6,2	6,9	6,6	10,1
Lituanie	10,3	5,4	1,5	1,1	1,6	0,3	-1,1	1,2	2,7	3,8	5,8
Luxembourg	1,4	1,0	1,0	3,8	2,4	2,1	2,5	3,2	3,8	3,0	2,7
Hongrie	18,5	14,2	10,0	10,0	9,1	5,2	4,7	6,8	3,5	4,0	7,9
Malte	3,9	3,7	2,3	3,0	2,5	2,6	1,9	2,7	2,5	2,6	0,7
Pays-Bas	1,9	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5	1,7	1,6
Autriche	1,2	0,8	0,5	2,0	2,3	1,7	1,3	2,0	2,1	1,7	2,2
Pologne	*15,0*	*11,8*	*7,2*	10,1	5,3	1,9	0,7	3,6	2,2	1,3	2,6
Portugal	1,9	2,2	2,2	2,8	4,4	3,7	3,3	2,5	2,1	3,0	2,4
Roumanie	154,8	59,1	45,8	45,7	34,5	22,5	15,3	11,9	9,1	6,6	4,9
Slovénie	8,3	7,9	6,1	8,9	8,6	7,5	5,7	3,7	2,5	2,5	3,8
Slovaquie	6,0	6,7	10,4	12,2	7,2	3,5	8,4	7,5	2,8	4,3	1,9
Finlande	1,2	1,3	1,3	2,9	2,7	2,0	1,3	0,1	0,8	1,3	1,6
Suède	1,8	1,0	0,5	1,3	2,7	1,9	2,3	1,0	0,8	1,5	1,7
Royaume-Uni	1,8	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1	2,3	2,3
Turquie	85,6	82,1	61,4	53,2	56,8	47,0	25,3	10,1	8,1	9,3	8,8
Islande	1,8	1,3	2,1	4,4	6,6	5,3	1,4	2,3	1,4	4,6	3,6
Norvège	2,6	2,0	2,1	3,0	2,7	0,8	2,0	0,6	1,5	2,5	0,7
Suisse	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1,0	0,8
Japon (3)	1,8	0,6	-0,3	-0,7	-0,7	-0,9	-0,3	0,0	-0,3	0,3	0,0
États-Unis (3)	2,3	1,6	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2	2,8

(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.
(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.
(3) IPC national: pas strictement comparable à l'IPCH.

Source: Eurostat (tsieb060)

Tableau 2.12: Niveaux des prix comparés (1)

(dépenses de consommation finale des ménages y compris les impôts indirects, EU-27=100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Zone euro (2)	104,0	102,8	102,2	100,5	101,0	101,1	103,5	103,6	102,5	102,5	102,0
Belgique	105,8	107,5	106,8	102,0	103,2	101,5	106,5	106,7	106,0	106,2	105,4
Bulgarie	34,0	37,5	37,9	38,7	41,0	40,8	40,7	42,0	43,1	44,8	46,0
République tchèque	44,4	47,4	46,4	48,1	50,0	57,1	54,5	55,4	58,4	61,5	62,6
Danemark	131,6	129,4	131,5	130,3	135,2	133,8	141,1	139,6	139,6	139,2	136,9
Allemagne	109,6	108,7	107,3	106,6	107,0	106,6	106,1	104,7	103,7	103,3	103,2
Estonie	50,8	54,1	56,9	57,3	61,1	60,8	62,0	63,0	64,6	66,5	71,3
Irlande	113,0	108,1	111,6	114,9	119,3	125,2	126,4	125,9	124,8	124,9	126,0
Grèce	87,6	85,7	88,3	84,8	82,3	80,2	85,9	87,6	88,4	89,1	88,6
Espagne	86,9	85,5	86,0	85,0	85,4	84,6	88,3	91,0	92,0	93,3	93,0
France	112,0	110,7	109,3	105,9	104,1	103,5	110,0	109,9	107,4	107,3	106,7
Italie	99,7	97,9	98,2	97,5	99,7	102,7	103,6	104,9	104,0	104,1	102,9
Chypre	86,6	87,1	87,4	88,1	88,9	89,1	90,9	91,2	89,7	90,1	87,7
Lettonie	47,8	49,2	52,3	58,8	59,0	57,0	54,4	56,1	57,1	60,6	65,0
Lituanie	43,2	45,6	46,8	52,7	54,1	54,2	52,3	53,5	55,1	56,6	59,7
Luxembourg	106,6	104,2	102,9	101,5	103,5	102,1	103,2	103,0	102,7	103,2	105,1
Hongrie	46,4	45,7	47,1	49,2	52,9	57,4	58,2	62,0	63,5	60,0	65,7
Malte	68,7	69,4	70,5	73,3	74,8	74,6	72,0	73,2	73,1	73,4	73,2
Pays-Bas	103,4	102,1	102,7	100,0	103,0	102,9	107,8	106,1	104,5	103,9	103,1
Autriche	107,1	105,3	104,9	101,9	104,8	103,4	103,3	103,3	101,9	101,2	100,0
Pologne	51,8	53,5	51,9	57,9	64,8	61,2	54,4	53,2	61,3	62,1	63,4
Portugal	82,5	84,0	83,4	83,0	84,4	86,3	86,0	87,4	85,3	85,7	84,6
Roumanie	34,7	43,2	37,9	42,5	41,7	43,0	43,4	43,3	54,3	57,0	64,7
Slovénie	72,4	74,1	74,1	72,9	73,9	74,4	76,2	75,5	75,8	75,3	76,9
Slovaquie	41,6	41,9	40,5	44,4	43,4	44,8	50,7	54,9	55,8	58,3	63,0
Finlande	125,0	123,0	122,3	120,9	124,8	123,9	126,6	123,8	123,3	121,7	121,4
Suède	131,6	127,0	126,4	127,6	119,9	121,7	123,5	121,4	117,9	117,5	116,4
Royaume-Uni	107,6	112,2	115,6	120,0	116,8	117,1	107,8	108,5	110,2	110,8	112,3
Croatie	:	:	:	:	:	:	64,8	66,5	69,0	69,9	69,5
ARY de Macédoine	:	:	:	:	:	:	43,9	44,4	44,0	44,5	43,0
Turquie	:	:	56,0	62,5	47,7	51,6	57,2	59,1	68,4	68,4	72,2
Islande	120,8	124,7	126,7	144,0	127,9	134,6	138,4	137,9	152,3	141,7	146,0
Norvège	136,6	131,0	134,3	137,7	141,8	151,2	142,1	135,2	140,0	139,8	137,5
Suisse	135,8	136,4	139,7	142,6	146,3	146,7	143,8	140,8	137,9	134,2	125,7
Japon	158,8	146,9	173,1	198,4	177,7	156,3	136,5	129,5	119,6	109,1	:
États-Unis	100,0	100,6	105,6	121,0	126,1	119,7	101,4	92,8	92,0	91,6	:

(1) Belgique et France, rupture des séries pour 2003.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsier010)

Figure 2.27: Rubriques principales de l'IPCH, taux annuel moyen d'inflation, UE, 2007
(en %)

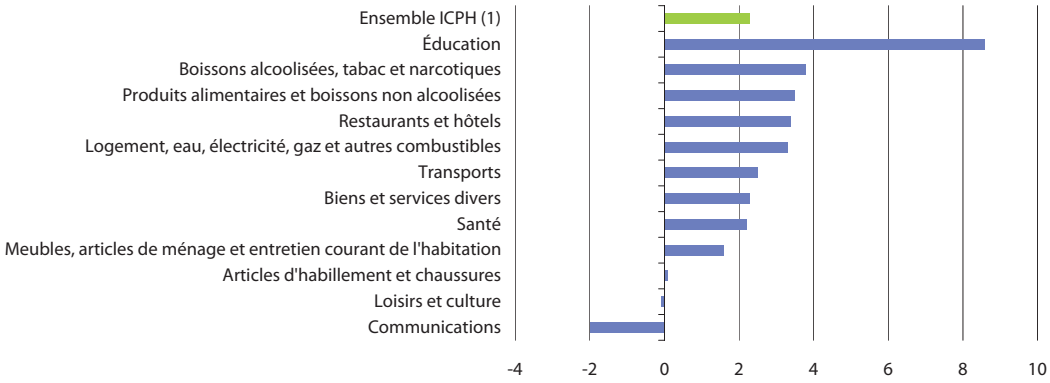

(1) Plus couramment appelé taux d'inflation.

Source: Eurostat (prc_hicp_aind)

Figure 2.28: Convergence des prix entre les États membres de l'UE
(en %, coefficient de variation des niveaux de prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les impôts indirects)

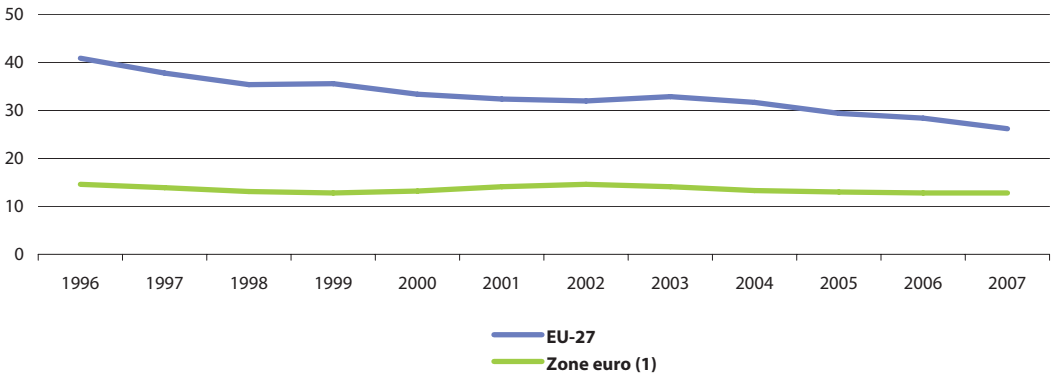

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsier020)

2.6 La balance des paiements - le compte des transactions courantes

Introduction

La balance des paiements est un relevé statistique qui enregistre toutes les opérations internationales d'un pays donné avec le reste du monde. Les opérations sont classées en deux comptes différents, le compte des transactions courantes et le compte de capital et d'opérations financières, dont la somme, en principe, doit être zéro car chaque opération de crédit a pour contrepartie une opération de débit. Ainsi, la balance courante détermine l'exposition d'une économie au reste du monde, tandis que le compte de capital et d'opérations financières explique son mode de financement.

Définitions et disponibilité des données

Le **compte des transactions courantes** mesure la position économique d'un pays dans le monde. Il couvre toutes les transactions réalisées entre entités résidentes et non résidentes, et concerne les échanges de marchandises et de services, le revenu et les transferts courants. Plus précisément, les quatre composantes principales du compte de transactions courantes sont définies comme suit:

- les **échanges de marchandises** couvrent les fournitures de tout genre, les biens de transformation, les réparations de biens, les biens livrés dans les ports par les transporteurs et l'or non monétaire. Les exportations et les importations de marchandises sont enregistrées sur une base fàb/fàb, c'est-à-dire à la valeur du marché aux frontières douanières des économies exportatrices, y compris les frais d'assurance et de transport jusqu'à la frontière du pays exportateur;
- les **échanges de services** couvrent les postes suivants: les services de transport fournis par des résidents de l'UE à des non-résidents de l'UE ou vice versa, impliquant le transport de passagers, le mouvement de marchandises, la location de moyens de transport avec équipage et services auxiliaires et de soutien connexes; les voyages, qui incluent principalement les biens et les services que les voyageurs de l'UE achètent à des non-résidents de l'UE ou vice versa; et les autres services, qui comprennent les services de communication, les assurances, les services financiers, les services informatiques et d'information, les redevances et les droits de licence, les autres services aux entreprises (qui comprennent le négoce et les autres services liés au commerce, la location-exploitation et les services aux entreprises, spécialisés et techniques divers), les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs et les services fournis ou reçus par les administrations publiques non inclus ailleurs;
- le **compte de produits** couvre deux types de transactions: les salaires payés à des travailleurs non-résidents ou reçus d'employeurs non-résidents; et les revenus d'investissement accumulés échus au titre d'actifs et de passifs financiers extérieurs;
- les **transferts courants** incluent les transferts courants de l'État, par exemple les transferts relatifs à la coopération internationale entre États, les paiements des impôts courants sur le revenu et la fortune, etc., et les autres transferts courants, par exemple les transferts des travailleurs en faveur de leur famille vivant à l'étranger, les

primes d'assurance (moins les frais de gestion) et les créances sur les compagnies d'assurances de dommages.

Dans le cadre des conventions relatives à la balance des paiements, les transactions qui représentent un afflux de ressources réelles, une augmentation de l'actif ou une diminution du passif (comme les exportations de biens) sont enregistrées au crédit. Les transactions représentant une perte de ressources réelles, une diminution de l'actif ou une augmentation du passif (comme les importations de biens) sont enregistrées au débit.

Conclusions principales

En 2007, le déficit du compte de transactions courantes de l'EU-27 s'élevait à 72 400 millions d'euros (soit 0,6 % du PIB). Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur au déficit de 2006, il confirme néanmoins le revirement marqué à l'opposé des excédents relativement modestes enregistrés entre 2002 et 2004. Le déficit global de 2007 comprend un déficit du compte de transactions courantes de marchandises (-1,2 % du PIB) et des transferts courants (-0,5 %), mais aussi une balance positive du compte des produits (0,4 %) et des services (0,7 %).

En 2007, la plupart des transactions courantes de l'EU-27 ont été réalisées avec les États-Unis (26,7 % des crédits et 21,7 % des débits). Tous les autres partenaires ont enregistré une part inférieure à 10 %. La Suisse occupait le deuxième rang (9,1 % des crédits, 8,4 % des débits), suivie de la Chine (3,9 % et 9,6 %), de la Fédération de Russie (5,1 % et 6,4 %) et du Japon (3,7 % et 4,7 %).

Ainsi, l'EU-27 a enregistré en 2007 un excédent d'un peu plus de 100 000 millions d'euros avec les États-Unis, mais un déficit avec la Chine (143 100 millions d'euros), la Fédération de Russie (37 000 millions d'euros) et le Japon (27 200 millions d'euros).

Figure 2.29: Transactions courantes de l'EU-27 (1)
(en milliards d'euros)

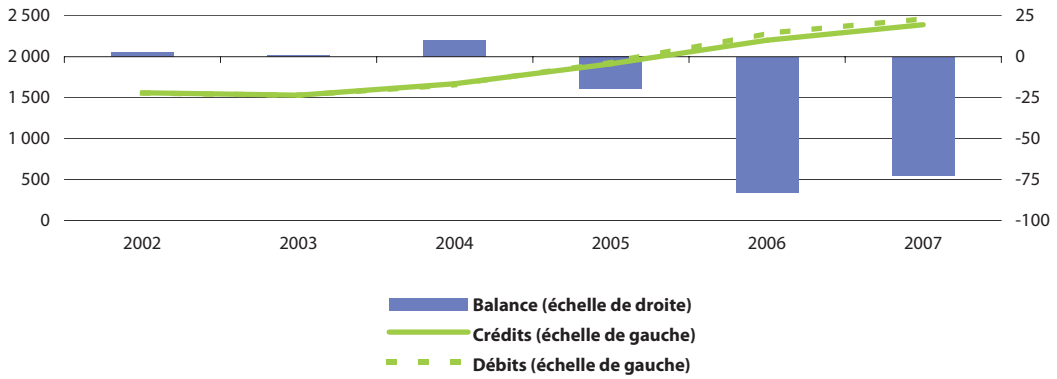

(1) EU-25: pour 2002-2003; 2007, données provisoires.

Source: Eurostat (tec00038)

Tableau 2.13: Balance courante des États membres de l'UE avec le reste du monde
(en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007 (1)
EU-27 (2)	:	10 300	-19 600	-82 900	-72 400
Zone euro (3)	33 200	62 000	17 100	-1 700	27 400
Belgique	5 600	10 200	7 900	8 400	6 400
Bulgarie	-1 500	-1 300	-2 700	-4 500	-6 200
République tchèque	-5 000	-4 700	-1 800	-3 800	-3 500
Danemark	6 500	5 900	9 000	5 900	2 500
Allemagne	44 000	102 900	116 600	141 500	184 200
Estonie	-1 000	-1 200	-1 100	-2 100	-2 700
Irlande	0	-900	-5 700	-7 300	-9 300
Grèce	-11 000	-10 500	-14 000	:	:
Espagne	-27 500	-44 200	-66 900	-87 700	-105 800
France	7 000	8 500	-15 700	-22 500	-21 900
Italie	-17 300	-13 000	-23 400	-37 900	-37 900
Chypre	-300	-600	-800	-900	-1 500
Lettonie	-800	-1 400	-1 600	-3 600	-4 600
Lituanie	-1 100	-1 400	-1 500	-2 600	-3 800
Luxembourg	2 100	3 300	3 300	3 500	3 600
Hongrie	-5 900	-6 900	-6 000	-5 400	-5 000
Malte	-100	-300	-400	-400	-300
Pays-Bas	26 200	36 900	36 600	44 500	36 800
Autriche	-500	1 100	2 800	6 300	8 800
Pologne	-4 100	-8 200	-3 000	-7 300	-11 500
Portugal	-8 500	-10 900	-14 100	-15 700	-15 900
Roumanie	-2 900	-5 100	-6 900	-10 200	-17 100
Slovénie	-200	-700	-600	-900	-1 600
Slovaquie	-200	-1 200	-3 200	-3 600	-3 100
Finlande	7 500	10 000	5 700	7 600	8 200
Suède	19 800	19 200	20 500	26 500	27 900
Royaume-Uni	-21 300	-28 700	-45 300	-74 500	-85 100

(1) 2007, données provisoires.
(2) EU-25 pour 2003; UE concernant hors UE.
(3) ZE-13 au lieu de ZE-15; zone euro par rapport à hors zone euro.

Source: Eurostat (tec00038)

Tableau 2.14: Compte des transactions courantes, balance par composantes, 2007
(en % du PIB)

	Compte des transactions courantes	Biens	Services	Revenus	Transferts courants
EU-27	-0,6	-1,2	0,7	0,4	-0,5
Zone euro (1)	0,3	0,7	0,5	0,0	-0,9
Belgique	1,9	0,2	1,5	2,0	-1,7
Bulgarie	-21,5	-25,6	3,8	-1,0	1,0
République tchèque	*-2,7*	*3,1*	*1,6*	*-7,2*	*-0,2*
Danemark	1,1	-0,4	2,4	0,7	-1,6
Allemagne	7,6	8,4	-1,3	1,7	-1,3
Estonie	-17,7	-17,0	6,5	-7,2	0,0
Irlande	*-5,0*	*12,3*	*-2,2*	*-14,5*	*-0,7*
Grèce	:	:	:	:	:
Espagne	-10,1	-8,5	2,1	-3,0	-0,6
France	-1,2	-2,0	0,5	1,6	-1,2
Italie	-2,5	0,1	-0,4	-1,3	-0,9
Chypre	-9,6	-29,4	23,7	-3,8	0,0
Lettonie	-23,1	-24,6	3,5	-3,5	1,5
Lituanie	-13,6	-14,6	2,1	-4,3	2,9
Luxembourg	10,0	-9,4	53,7	-29,6	-4,7
Hongrie	-4,9	1,4	1,1	-7,7	0,3
Malte	-5,5	-16,6	14,8	-1,8	-1,8
Pays-Bas	6,5	6,8	0,3	1,1	-1,6
Autriche	3,2	0,5	4,5	-1,4	-0,4
Pologne	-3,7	-3,7	0,9	-3,0	2,0
Portugal	-9,8	-10,7	3,8	-4,5	1,6
Roumanie	-14,1	-14,6	0,2	-3,8	4,0
Slovénie	-4,8	-5,1	3,0	-2,1	-0,9
Slovaquie	-5,7	-1,5	0,7	-4,4	-0,5
Finlande	4,6	4,8	-0,1	0,6	-0,8
Suède	8,4	4,1	3,1	2,2	-1,1
Royaume-Uni	-4,2	-6,3	2,8	0,4	-1,0

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tec00038, tec00039, tec00040, tec00041, tec00042 et tec00001)

Figure 2.30: Compte de transactions courantes, crédits par pays partenaires, EU-27, 2007 (1)
(en % du total des crédits)

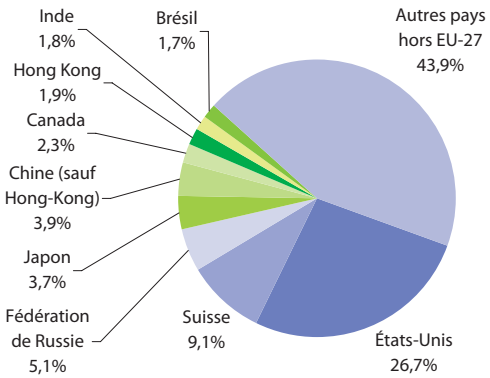

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (bop_q_eu)

Figure 2.31: Compte de transactions courantes, débits par pays partenaires, EU-27, 2007 (1)
(en % du total des débits)

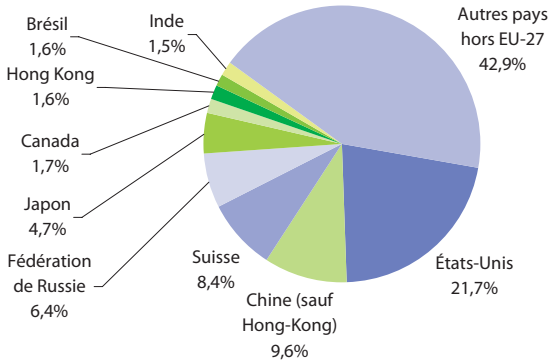

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (bop_q_eu)

Figure 2.32: Balance courante avec certains partenaires sélectionnés, EU-27, 2007
(en milliards d'euros)

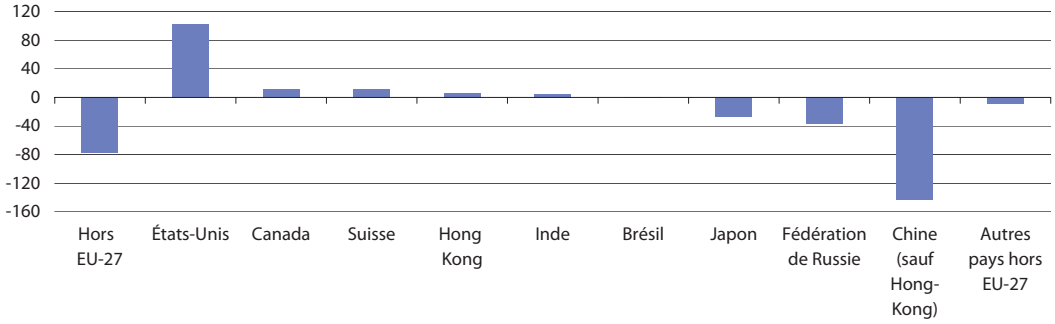

Source: Eurostat (bop_q_eu)

2.7 La balance des paiements - les investissements directs étrangers

Introduction

Dans un monde de plus en plus mondialisé, où les barrières politiques, économiques et technologiques disparaissent rapidement, la capacité d'un pays à participer à une activité mondiale est un indicateur important de sa performance et de sa compétitivité. Pour rester compétitives, les relations commerciales modernes vont bien au-delà des échanges traditionnels de biens et de services, comme en témoigne le recours croissant des entreprises aux concentrations, aux partenariats, aux coentreprises, aux accords de licence et aux autres formes de coopération.

Le commerce extérieur peut être complété ou remplacé par la production (et souvent la distribution) des biens et des services dans des pays différents du pays d'origine de l'entreprise: cette approche, appelée «investissement direct étranger» (IDE), permet à l'entreprise concernée d'investir pour ouvrir une nouvelle usine/de nouveaux bureaux ou d'acquérir les actifs existants d'une entreprise étrangère. L'IDE est un mode d'investissement international par lequel une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) acquiert un intérêt durable (au moins 10 % des droits de vote) dans une entité opérant dans une économie différente. L'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, ainsi qu'un degré d'influence important, de la part de l'investisseur, sur la gestion de l'entreprise.

Le commerce conventionnel est moins important pour les services que pour les biens et, malgré la croissance observée dans le commerce des services, la part du total du commerce intracommunautaire attribuée aux services a faiblement évolué ces dix dernières années. Cependant, les IDE augmentent plus rapidement dans le secteur des services que dans celui des biens, car les IDE dans les services ont crû à un rythme plus soutenu que le commerce conventionnel en matière de services. Ainsi, la part du total des flux et des volumes d'IDE consacrée aux services a progressé sensiblement, les services européens devenant de plus en plus internationaux.

Définitions et disponibilité des données

L'**entreprise d'investissements directs** se définit formellement comme une entreprise constituée ou non en société dans laquelle l'investisseur direct détient 10 % ou plus des parts ordinaires ou des actions avec droit de vote (entreprise constituée en société) ou une participation équivalente (entreprise non constituée en société).

Les **statistiques des IDE** dans l'UE offrent une présentation détaillée des flux et des stocks d'IDE, en montrant dans quels pays et dans quels secteurs investit un État membre donné. Eurostat collecte les données d'IDE concernant les mouvements trimestriels et annuels ainsi que les stocks en fin d'exercice. Les stocks d'IDE (actifs et passifs) sont pris en compte dans l'évaluation de la part des investissements internationaux d'une économie à la fin de l'exercice.

Les **flux et stocks sortants** d'IDE (ou IDE à l'étranger) reflètent l'investissement réalisé par des entités résidant dans l'économie déclarante, dans une entreprise affiliée située à l'étranger. Les **flux et stocks entrants** d'IDE illustrent l'investissement en provenance de l'étranger dans des entreprises résidant dans l'économie déclarante. Les flux d'IDE sont de nouveaux investissements réalisés au cours de la période de référence, tandis que les stocks fournissent des informations sur la situation, en termes de valeur, de tous les investissements précédents, à la fin de cette même période.

L'**intensité des flux d'IDE** peut être mesurée en calculant la moyenne de la valeur des flux entrants et des flux sortants sur une période de référence donnée, exprimée par rapport au PIB.

Le **compte d'opérations financières de la balance des paiements** (BDP) enregistre toutes les transactions financières. Il inclut les investissements directs étrangers, les investissements de portefeuille, les autres investissements ainsi que les flux d'avoirs de réserve. Il en existe deux types:

- la création d'actifs productifs par des étrangers (investissements entièrement nouveaux);
- l'achat d'actifs existants par des étrangers (acquisition, fusion, prise de contrôle, etc.).

Les IDE diffèrent des investissements de portefeuille dans la mesure où ils sont effectués dans le but de prendre le contrôle ou d'acquérir une participation active dans la gestion de l'entreprise et un intérêt durable dans celle-ci. Les investissements directs n'incluent pas seulement l'acquisition initiale du capital social, mais aussi les transactions en capital ultérieures entre l'investisseur étranger, l'entreprise nationale et les entreprises affiliées.

La convention de signe adoptée dans cette partie pour les données (flux et stocks) est la suivante: un investissement est toujours enregistré avec un signe positif et un désinvestissement avec un signe négatif.

Conclusions principales

Les flux d'IDE varient considérablement d'une année à l'autre, en partie en fonction des évolutions économiques. En effet, les flux d'IDE augmentent au cours des périodes de forte croissance, tandis que l'on observera plus probablement des désinvestissements lors des périodes de récession, les entreprises se concentrant alors sur leurs métiers principaux, sur leur marché national. Les flux d'IDE entrant dans l'EU-27 en provenance de pays extracommunautaires ont été évalués à 319 161 millions d'euros en 2007, soit près du double (augmentation de 90 %) de la somme enregistrée en 2006. Les flux d'IDE sortant de l'EU-27 vers des pays extracommunautaires ont été estimés, quant à eux, à 419 912 millions d'euros. Malgré la forte croissance des flux d'IDE entrants, l'EU-27 est restée un investisseur net à l'étranger, enregistrant en 2007 des sorties nettes de 100 751 millions d'euros (un léger recul seulement par rapport aux 106 074 millions d'euros de 2006).

Les stocks d'IDE montrent la valeur de tous les investissements précédents au terme de la période de référence. Les stocks d'IDE entrant dans l'EU-27 représentaient 17,7 % du PIB en 2006, tandis que les stocks d'IDE sortants étaient estimés à 23,2 % du PIB. Une observation plus détaillée par partenaire fait apparaître que les stocks d'IDE de l'EU-27 à l'étranger étaient largement concentrés en Amérique du Nord (39,9 % du total en 2006). L'Amérique du Nord était un partenaire encore plus important en termes de stocks d'IDE au sein de l'EU-27 puisqu'elle représentait 49,6 % de la totalité des IDE réalisés par les pays non membres. La part que représentent les

pays asiatiques dans les stocks d'IDE sortants a baissé, passant de 15,0 % à 13,6 %, tandis que les stocks d'IDE entrants en provenance de ces pays ont grimpé de 8,9 % en 2005 à 10,1 % en 2006.

Il convient d'observer que l'importance relativement élevée des IDE au Luxembourg doit être interprétée avec précaution car elle résulte principalement du rôle joué par les sociétés holding qui y sont basées.

Tableau 2.15: Investissements directs étrangers (1)

	Flux d'IDE en 2007 (en millions d'euros) (2)			Flux d'IDE en 2007 (en % du PIB) (3)			Stocks d'IDE en 2006 (en % du PIB) (4)		
	Entrants	Sortants	Flux sortants nets	Entrants	Sortants	Flux sortants nets	Entrants	Sortants	Actifs IDE nets
EU-27	319 161	419 912	100 751	2,6	3,4	0,8	17,7	23,2	-5,5
Zone euro (5)	197 880	334 048	314 260	:	:	:	:	:	:
Belgique	28 537	37 881	9 344	8,6	11,5	2,9	:	:	:
Bulgarie	6 101	191	-5 910	21,1	0,7	-20,4	63,2	0,9	62,3
République tchèque	6 710	979	-5 731	5,3	0,8	-4,5	54,2	3,0	51,2
Danemark	8 272	11 863	3 591	3,6	5,2	1,6	46,7	51,5	-4,8
Allemagne	37 205	122 325	85 120	1,5	5,0	3,5	24,5	33,5	-9,0
Estonie	1 815	1 123	-692	11,7	7,2	-4,5	72,7	20,7	52,0
Irlande	18 917	12 109	-6 808	10,2	6,5	-3,7	68,1	53,6	14,5
Grèce	1 399	3 894	2 495	0,6	1,7	1,1	14,7	8,0	6,7
Espagne	39 006	87 387	48 381	3,7	8,3	4,6	34,0	39,4	-5,4
France	109 487	159 306	49 819	5,8	8,4	2,6	35,3	49,1	-13,8
Italie	22 660	64 153	41 493	1,5	4,2	2,7	15,1	19,4	-4,3
Chypre	1 518	777	-741	9,7	5,0	-4,7	75,4	25,6	49,8
Lettonie	1 595	166	-1 429	8,0	0,8	-7,2	35,8	2,3	33,5
Lituanie	1 412	431	-981	5,0	1,5	-3,5	35,3	3,3	32,0
Luxembourg (6)	86 798	132 865	46 067	240,2	367,7	127,5	123,1	88,1	35,0
Hongrie	26 831	25 800	-1 031	26,5	25,5	-1,0	98,9	40,2	58,7
Malte	696	14	-682	12,9	0,3	-12,6	93,6	16,4	77,2
Pays-Bas (7)	72 653	22 768	-49 885	12,8	4,0	-8,8	70,6	101,1	-30,5
Autriche	22 605	23 154	549	8,3	8,5	0,2	24,1	22,7	1,4
Pologne	12 831	2 392	-10 439	4,2	0,8	-3,4	34,7	4,5	30,2
Portugal	4 115	4 542	427	2,5	2,8	0,3	37,3	25,1	12,2
Roumanie	7 256	-49	-7 305	6,0	0,0	-6,0	35,3	0,7	34,6
Slovénie	1 073	1 154	81	3,2	3,4	0,2	22,2	11,4	10,8
Slovaquie	2 157	150	-2 007	3,9	0,3	-3,6	65,7	2,1	63,6
Finlande	6 193	6 300	107	3,4	3,5	0,1	30,3	42,7	-12,4
Suède	13 728	26 831	13 103	4,1	8,1	4,0	49,4	59,8	-10,4
Royaume-Uni	135 670	165 416	29 746	6,7	8,2	1,5	44,9	57,2	-12,3
Croatie	2 714	164	-2 550	7,9	0,5	-7,4	60,6	5,3	55,3
Turquie	15 922	744	-15 178	3,8	0,2	-3,6	16,0	1,6	14,4
Suisse	20 945	55 684	34 739	6,8	18,0	11,2	53,5	127,1	-73,6
Japon	-5 181	40 035	45 216	-0,1	1,1	1,2	2,3	9,8	-7,5
États-Unis	139 689	172 518	32 829	1,3	1,6	0,3	12,9	17,2	-4,3

(1) EU-27, IDE auprès des partenaires hors EU-27; ZE-12: IDE auprès des partenaires hors ZE-12; tous les autres pays, IDE dans le reste du monde.
(2) Zone euro, Croatie, Turquie, Suisse, Japon et États-Unis, 2006.
(3) Croatie, Turquie, Suisse, Japon et États-Unis, 2006.
(4) Autriche, Portugal et Suède, 2005.
(5) ZE-12 au lieu de ZE-15.
(6) Entités à vocation spéciale exclues des stocks d'IDE.
(7) Sauf entités à vocation spéciale.

Source: Eurostat (tec00049, tec00053, tec00046 et tec00047), Banque du Japon, Bureau d'analyse économique

Figure 2.33: Stocks d'investissements directs étrangers de l'EU-27 à l'étranger, 2006 (1)
(en % des IDE hors EU-27)

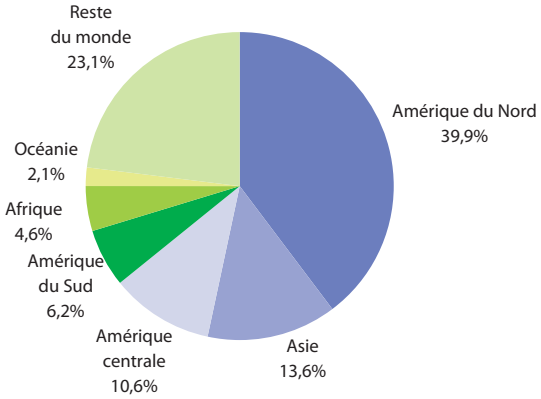

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tec00094)

Figure 2.34: Stocks d'investissements directs étrangers dans l'EU-27, 2006
(en % des IDE hors EU-27)

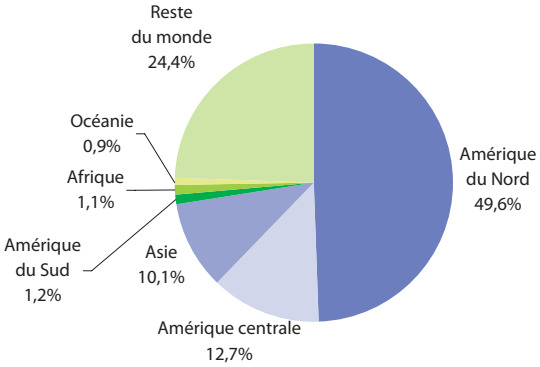

Source: Eurostat (tec00095)

Tableau 2.16: Stocks d'investissements directs étrangers des pays partenaires sélectionnés, 2006 (1)
(en milliards d'euros)

	Sortants				Entrants				Actifs nets à l'étranger (2)			
	Total	EU-27	JP	US	Total	EU-27	JP	US	Total	EU-27	JP	US
EU-27	2 706	-	76	934	2 057	-	99	954	649	-	-24	-19
Zone euro (3)	3 074	-	70	613	2 615	-	72	631	459	-	-2	-18
Belgique	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	0	0	:	0	16	7	0	0	-16	-7	:	0
République tchèque	3	2	0	0	61	54	1	3	-58	-52	-1	-3
Danemark	113	69	1	12	103	74	0	8	10	-4	1	4
Allemagne	778	:	7	162	570	:	12	78	209	:	-5	84
Estonie	3	2	0	0	10	8	0	0	-7	-6	0	0
Irlande	94	63	:	11	119	91	3	9	-25	-29	:	2
Grèce	17	:	0	1	31	:	0	2	-14	:	0	-1
Espagne	387	235	2	27	334	249	2	56	53	-14	-1	-29
France	887	:	26	142	637	:	13	69	249	:	13	74
Italie	288	212	1	21	224	172	3	20	64	40	-2	1
Chypre	4	2	0	0	11	7	0	0	-7	-4	0	0
Lettonie	0	0	0	0	6	4	0	0	-5	-4	0	0
Lituanie	1	1	0	0	8	7	0	0	-8	-7	0	0
Luxembourg (4)	30	19	0	4	42	34	0	5	-12	-15	0	-1
Hongrie	36	13	0	5	89	40	1	2	-53	-27	-1	3
Malte	1	0	0	:	5	3	0	0	-4	-2	0	:
Pays-Bas (4)	546	337	2	72	381	223	9	73	164	114	-7	-1
Autriche (5)	55	39	0	2	59	41	1	7	-3	-2	-1	-5
Pologne	12	9	0	0	94	80	1	7	-82	-71	-1	-7
Portugal (5)	37	25	0	0	56	40	0	1	-18	-15	0	-1
Roumanie	1	0	0	0	34	30	0	1	-34	-29	0	-1
Slovénie	3	1	0	0	7	5	0	0	-3	-4	0	0
Slovaquie	1	1	0	0	29	27	0	1	-28	-26	0	-1
Finlande	71	56	0	5	51	46	0	1	21	10	0	4
Suède (5)	176	:	0	27	145	:	2	26	31	:	-1	1
Royaume-Uni	1 094	456	4	276	859	432	22	265	235	24	-18	11
Croatie	2	0	:	0	21	19	:	0	-19	-19	:	0
Turquie	7	4	0	0	67	49	1	4	-60	-45	-1	-4
Suisse	393	:	6	82	166	:	1	38	228	:	6	45
Japon	341	:	-	119	82	:	-	32	259	:	-	87
États-Unis	1 810	:	70	-	1 358	:	160	-	452	:	-91	-

(1) EU-27: stocks d'IDE auprès des partenaires hors EU-27; ZE-12: stocks d'IDE auprès des partenaires hors ZE-12; tous les autres pays: stocks d'IDE dans le reste du monde.
(2) Stocks sortants - stocks entrants.
(3) ZE-12 au lieu de ZE-15.
(4) Sauf entités à vocation spéciale.
(5) 2005.

Source: Eurostat (tec00052 et tec00051)

2.8 L'aide au développement

Introduction

Plus de la moitié des sommes dépensées dans le monde pour soutenir les pays en développement provient de l'UE et de ses États membres. Les objectifs de cette aide au développement, tels qu'ils ont été définis dans le «Consensus européen pour le développement» adopté en décembre 2005 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission, consistent en particulier à réduire la pauvreté, à renforcer les valeurs démocratiques et à soutenir les stratégies et les actions nationales. L'objectif ultime de l'UE est de permettre aux personnes défavorisées du tiers monde de prendre en charge leur propre développement, en s'attaquant aux principales causes de leur vulnérabilité, à savoir l'accès à la nourriture, à une eau propre, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la terre et aux services sociaux.

La stratégie de développement de l'UE se concentre sur l'aide technique et financière afin d'améliorer les infrastructures physiques et sociales de base ainsi que le potentiel de production des pays pauvres, y compris leurs capacités administratives et institutionnelles. Ce soutien peut potentiellement aider les pays du tiers monde à tirer parti des possibilités du commerce international et à attirer davantage d'investissements exogènes afin d'élargir leurs bases économiques.

Les activités de l'Union comprennent également la politique commerciale extérieure, utilisée comme un outil de pilotage du développement, au travers de l'ouverture des marchés. Depuis les années 1970, l'UE a réduit, voire supprimé, les droits de douanes et les quotas sur les importations en provenance des pays en développement. Cette politique a été élargie en 2001 à la suppression totale des droits de douane sur l'ensemble des importations (à l'exception des armes) en provenance des 49 pays les moins avancés (PMA).

L'UE encourage l'auto-assistance et l'éradication de la pauvreté par le biais de politiques visant à soutenir le processus démocratique, développer les programmes sociaux, renforcer les cadres institutionnels et réaffirmer le respect des droits de l'homme, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, tous les accords commerciaux et de coopération avec le tiers monde intègrent invariablement une clause relative aux droits de l'homme qui prévoit des sanctions automatiques et le gel ou l'annulation des aides en cas de manquement à ces droits.

Hormis l'aide au développement stratégique à long terme, l'UE joue également un rôle important lorsqu'il s'agit de soulager rapidement les souffrances humaines résultant d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit militaire. Les actions humanitaires de l'UE sont pilotées depuis 1992 à l'échelle mondiale par ECHO, le service d'aide humanitaire de la Commission européenne. ECHO considère que sa mission première est d'être aux côtés des victimes de catastrophes, en leur apportant les secours d'urgence tels que des tentes, des couvertures, de la nourriture, des médicaments, des systèmes de purification d'eau et des combustibles. Son budget annuel s'élevait en 2007 à environ 750 millions d'euros, dont un peu plus de la moitié (55 %) a été consacré aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Par le passé, ECHO a notamment mené des interventions dans le monde après le tsunami de décembre 2004

en Asie et après le passage du cyclone Katrina en août 2005. Les principales régions dans lesquelles une aide a été fournie en 2007 s'étendaient du Soudan et de la République démocratique du Congo en Afrique aux territoires palestiniens au Moyen-Orient, en passant par le nord du Caucase (en particulier la Tchétchénie), l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan en Asie. La plupart de ces aides communautaires se présente sous la forme de subventions non remboursables.

Définitions et disponibilité des données

L'**aide publique au développement** (APD) se compose de subventions ou de prêts accordés par les organismes officiels. Elle a pour objectif principal de promouvoir le développement et le bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. Outre l'aide publique au développement, **le financement total** pour le développement désigne les versements nets, les autres apports d'organismes officiels et les flux privés. Les **autres apports d'organismes officiels** sont des opérations qui ne satisfont pas aux conditions d'éligibilité au titre de l'APD (ou des aides officielles), soit parce que le développement n'est pas leur objectif premier, soit parce que leur élément don est inférieur à 25 %.

Les **flux privés** englobent les crédits à l'exportation privés, les investissements directs et le financement des institutions multilatérales. Les investissements directs étrangers comprennent les investissements significatifs d'entreprises étrangères dans des infrastructures de production ou leurs prises de participation dans les entreprises nationales.

Les engagements comprennent les engagements bilatéraux et les engagements auprès des banques régionales. Les engagements bilatéraux désignent le montant total du transfert attendu, quel que soit le délai nécessaire à la réalisation effective des versements. Les **versements** correspondent à la mise à disposition de fonds ou à l'achat de biens ou services au profit d'un bénéficiaire. Ils enregistrent le transfert international réel des ressources financières, ou des biens ou services évalués au coût du donateur.

Conclusions principales

En 2006, les États membres de l'EU-15 ont versé près de 47 000 millions d'euros au titre des aides publiques au développement destinées aux pays CAD (Comité d'aide au développement), auxquels se sont ajoutés 75 000 millions d'euros sous forme de flux privés. Les pays CAD désignent les «pays et territoires en développement» de la partie I de la liste des bénéficiaires d'aide établie par l'OCDE.

Les Nations unies ont fixé depuis longtemps l'objectif d'atteindre un niveau d'aide égal à 0,7 % du revenu national brut (RNB) des donateurs. Si cet objectif de 0,7 % a été approuvé par les membres de l'UE et par de nombreux pays industrialisés, seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède l'ont atteint à ce jour. En mai 2005, les ministres européens ont accepté de fixer un objectif commun de 0,56 % du RNB pour 2010, en guise d'étape intermédiaire pour atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015. L'engagement antérieur de parvenir à une moyenne de 0,39 % pour l'UE en 2006 a été respecté.

Tableau 2.17: Aide publique au développement

	Aide publique au développement (en % du revenu national brut)					Aide publique au développement par habitant (en euros)				
	2003	2004	2005	2006	2007	2002	2003	2004	2005	2006
Belgique	0,60	0,41	0,53	0,50	0,43	109,80	158,00	113,10	151,30	149,40
Bulgarie	:	:	:	0,00	0,06	:	:	:	:	:
République tchèque	0,11	0,11	0,11	0,12	0,11	4,70	7,80	8,50	10,60	12,50
Danemark	0,84	0,85	0,81	0,80	0,81	323,00	286,20	302,70	312,20	326,80
Allemagne	0,28	0,28	0,36	0,36	0,37	68,30	72,70	73,40	98,30	100,10
Estonie	:	:	:	0,09	0,12	:	:	:	:	:
Irlande	0,39	0,39	0,42	0,54	0,54	108,40	111,30	122,10	144,50	187,30
Grèce	0,21	0,16	0,17	0,17	0,16	26,60	29,00	23,30	27,80	30,30
Espagne	0,23	0,24	0,27	0,32	0,41	44,00	40,60	45,40	56,10	67,90
France	0,40	0,41	0,47	0,47	0,39	97,60	107,30	109,90	132,70	131,30
Italie	0,17	0,15	0,29	0,20	0,19	43,10	37,30	34,00	69,80	49,60
Chypre	:	0,03	0,09	0,15	0,12	:	:	:	:	:
Lettonie	:	0,06	0,07	0,06	0,06	:	:	:	:	:
Lituanie	:	0,04	0,06	0,08	0,11	:	:	:	:	:
Luxembourg	0,81	0,83	0,86	0,89	0,90	352,70	380,80	420,90	458,00	503,90
Hongrie	0,03	0,07	0,11	0,13	0,07	:	1,90	5,60	8,00	11,80
Malte	:	0,18	0,18	0,15	0,15	:	:	:	:	:
Pays-Bas	0,80	0,73	0,82	0,81	0,81	218,70	216,10	207,50	251,60	265,40
Autriche	0,20	0,23	0,52	0,47	0,49	68,50	55,40	66,90	153,70	144,10
Pologne	0,01	0,05	0,07	0,09	0,09	0,40	0,60	2,50	4,30	6,20
Portugal	0,22	0,63	0,21	0,21	0,19	33,00	27,30	80,20	29,30	30,50
Roumanie	:	:	:	0,00	0,07	:	:	:	:	:
Slovénie	:	0,10	0,10	0,12	0,12	:	:	:	:	:
Slovaquie	0,05	0,07	0,12	0,10	0,09	1,30	2,50	4,20	8,40	8,10
Finlande	0,35	0,37	0,46	0,40	0,40	93,80	94,80	104,30	137,80	125,10
Suède	0,79	0,78	0,94	1,02	0,93	238,00	236,30	242,90	298,60	346,80
Royaume-Uni	0,34	0,36	0,47	0,51	0,36	88,30	93,80	105,60	144,20	166,80
Turquie	0,04	0,11	0,17	0,18	:	1,10	0,80	3,80	6,70	:
Islande	0,17	0,18	0,18	0,27	0,25	46,50	53,90	58,50	73,80	105,50
Norvège	0,92	0,87	0,94	0,89	0,95	394,20	395,00	383,40	482,60	501,40
Suisse	0,39	0,41	0,44	0,39	0,37	135,60	156,90	168,80	190,60	174,90

Source: Eurostat (tsdgp100 et tsdgp520), OCDE (base de données CAD)

Figure 2.35: Financement total pour les pays en développement, EU-15
(en millions d'euros)

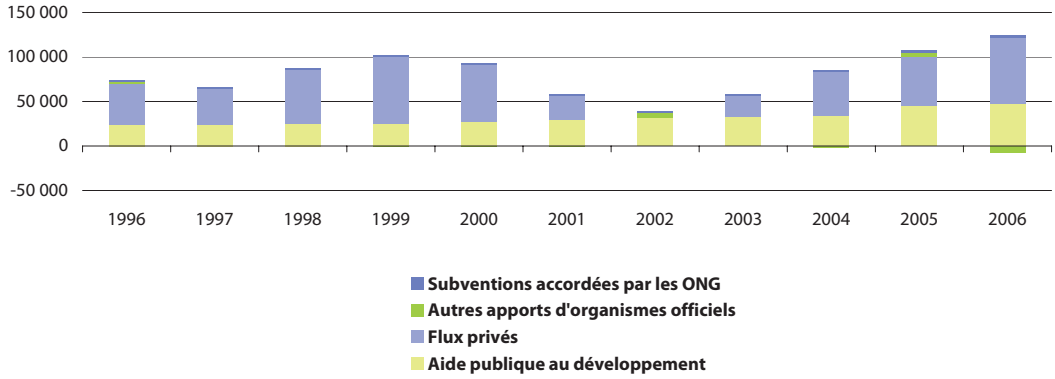

Source: Eurostat (tsdgp310), OCDE (base de données CAD)

Figure 2.36: Aide publique au développement, EU-15
(en % du RNB)

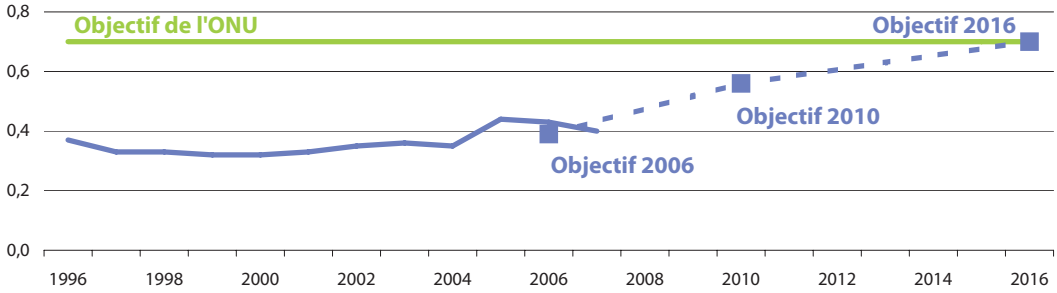

Source: Eurostat (tsdgp100), OCDE (base de données CAD)

3

La population

Le présent chapitre est consacré à la population européenne. Il débute par une présentation de la situation démographique actuelle, en comparant la structure de la population de l'UE à celle du reste du monde (section 3.1), puis en décrivant de manière plus détaillée la situation au sein de l'UE (section 3.2). L'analyse s'intéresse ensuite aux différents facteurs contribuant au changement démographique (section 3.3), notamment les naissances (section 3.4), l'espérance de vie et la mortalité (section 3.5) et les flux migratoires (section 3.6).

Trois facteurs sont au cœur du vieillissement de la société en Europe: une persistance de taux de fécondité bas, une longue espérance de vie et le vieillissement des générations du baby-boom. Conjuguée à d'autres facteurs, tels que le chômage et les changements de durée de la vie active moyenne, la pyramide des âges de la population a une incidence sur l'équilibre numérique entre les personnes âgées d'au moins 65 ans et celles de 15 à 64 ans, qui composent la population traditionnellement qualifiée d'active. Les tendances démographiques futures enregistreront vraisemblablement une croissance continue de la part de la population européenne ayant dépassé l'âge de 65 ans.

Au cours des prochaines décennies, l'UE sera probablement confrontée à une série de défis substantiels, qui devront être pris en considération dans tout un éventail de domaines politiques. Pour relever ces défis, la Commission européenne a publié en mars 2005 un livre vert (COM(2005)94) intitulé «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations» [(1)]. Cette communication constate que, de plus en plus, les jeunes adultes vivent plus longtemps chez leurs parents, alors que ces derniers ont souvent la charge de personnes âgées dépendantes. Dans une communication d'octobre 2006 sur l'avenir démographique de l'Europe [(2)], la Commission a en outre souligné l'impératif pour les États membres de promouvoir le renouveau démographique, en associant les mesures de la stratégie de Lisbonne révisée et la politique de l'égalité des chances. Ces idées ont à nouveau été développées dans une communication de mai 2007 [(3)] sur la promotion de la solidarité entre les générations.

(1) http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf.

(2) L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité. COM(2006) 571.

(3) COM(2007) 244 final.

3.1 La population de l'UE par rapport à d'autres régions du monde

Définitions et disponibilité des données

Les données de la présente section provient de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies (ONU). Pour plus d'informations, consultez le site http://esa.un.org/unpp.

Depuis les années 1970, l'ONU participe à plusieurs programmes d'enquêtes multinationales dont les résultats fournissent des informations clés sur la natalité, la mortalité et la santé maternelle et infantile. Les données de l'ONU reflètent les informations démographiques produites par d'autres agences ou organismes des Nations unies, tels que les commissions économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les données provenant d'autres organisations, telles qu'Eurostat, sont également consultées et utilisées pour l'élaboration des prévisions. Les **données de population des Nations unies** reposent souvent sur des registres ou des estimations de la population à une date proche du 1er juillet (population en milieu d'année), alors que les données d'Eurostat font généralement référence à la situation prévalant au 1er janvier de chaque année de référence. Il convient de remarquer que les données des Nations unies ne sont actualisées que tous les cinq ans. Les chiffres des Nations unies figurant dans la présente édition de l'annuaire d'Eurostat sont donc les mêmes que dans l'édition précédente.

La préparation des **estimations et projections des populations** par les Nations unies implique deux processus distincts: l'intégration de toutes les informations nouvelles et pertinentes relatives aux dynamiques démographiques passées et la formulation d'hypothèses précises sur les évolutions futures de la fécondité, de la mortalité et de la migration internationale. Les projections de population sont en fait des scénarios conjecturaux, qui visent à prédire la taille et la structure probables de la population dans le futur pour un ensemble donné d'hypothèses. En raison de l'incertitude inhérente au comportement démographique, et pour tenir compte d'hypothèses alternatives, plusieurs variantes de projection sont produites: faible, moyenne, élevée, à fécondité constante, à fécondité de remplacement instantané, à mortalité constante, à situation inchangée (fécondité constante et mortalité constante) et zéro migration. Aux fins de la présente publication, la variante moyenne a été retenue. Dans cette variante, la fécondité totale dans l'ensemble des pays est supposée converger autour de 1,85 enfant par femme, bien que tous les pays n'atteignent pas ce niveau pendant la période de projection. La projection de la mortalité repose sur les modèles relatifs aux évolutions de l'espérance de vie. Ces modèles produisent des gains plus petits lorsqu'une espérance de vie plus élevée a déjà été atteinte. La sélection d'un modèle pour chaque pays repose sur les tendances récentes de l'espérance de vie par sexe. Pour les pays très touchés par l'épidémie de VIH/SIDA, un modèle intégrant un faible rythme de baisse de la mortalité a été généralement utilisé pour anticiper un certain ralentissement de la réduction des risques de mortalité générale non liés au VIH/SIDA.

Dans une hypothèse de migration normale, la tendance future de la migration internationale repose sur les estimations passées de migration internationale et sur la prise en compte de la position politique de chaque pays au regard des flux futurs de migration internationale. Les niveaux de projection pour le solde migratoire sont généralement maintenus constants pour la majeure partie de la période de projection.

Conclusions principales

Par rapport à d'autres régions, la population de l'UE croît à un rythme relativement faible. Entre 1960 et 2005, la population mondiale a plus que doublé, passant de 3 032 millions d'habitants à 6 515 millions, tandis que le taux de variation dans l'EU-27 enregistrait une hausse générale de 21,9 % pour atteindre 491 millions d'habitants. Au cours des 45 dernières années, la plus forte progression de population au niveau mondial a été enregistrée notamment en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le poids relatif de la population de l'EU-27 a reculé de 13,3 % de la population mondiale totale en 1960 à 7,5 % en 2005. Cette tendance devrait se poursuivre (variante moyenne), de sorte qu'en 2050, l'EU-27 représentera 5,4 % de la population mondiale. La part chinoise de la population mondiale devrait également décroître à environ 15 % en 2050, soit près de 5 points de pourcentage en moins par rapport à 2005, bien que le nombre total de Chinois devrait augmenter de près de 100 millions au cours de la période considérée. En revanche, la croissance démographique en Inde est plus soutenue. Selon les projections des Nations unies, cette tendance devrait perdurer et l'Inde devrait devenir le pays le plus peuplé de la planète avant 2050, date à laquelle sa population devrait dépasser 1 650 millions de personnes.

La croissance démographique mondiale a connu son apogée entre 1985 et 1990, lorsque le nombre total des habitants augmentait, en moyenne, de 87,9 millions de personnes par an. D'ici à 2050, le rythme de croissance démographique devrait avoir ralenti considérablement, de sorte qu'on devrait enregistrer chaque année, en moyenne, 33,1 millions de nouveaux habitants sur la planète. Néanmoins, selon les projections (variante moyenne), la population mondiale devrait connaître une croissance globale de 41,1 % entre 2005 et 2050. L'Afrique devrait enregistrer le rythme de croissance le plus élevé de tous les continents, puisque selon les prévisions des Nations unies, le nombre de ses habitants devrait être en 2050 un peu plus de deux fois supérieur à celui de 2005. À titre de comparaison, les Nations unies estiment que les populations d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Océanie augmenteront globalement de 34 % à 46 % entre 2005 et 2050.

Tableau 3.1: Population mondiale
(en millions)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Monde	3 032	3 343	3 699	4 076	4 451	4 855	5 295	5 719	6 124	6 515
Europe (1)	605	635	657	676	693	707	721	729	729	731
Afrique	282	320	364	416	480	554	637	726	821	922
Asie	1 704	1 899	2 139	2 394	2 636	2 896	3 181	3 452	3 705	3 938
Amérique latine et Caraïbes	220	253	288	325	364	404	444	484	523	558
Amérique du Nord	204	219	232	243	256	269	284	300	316	332
Océanie	16	18	20	21	23	25	27	29	31	33
	1960	**1965**	**1970**	**1975**	**1980**	**1985**	**1990**	**1995**	**2000**	**2005**
EU-27	403	420	435	447	457	464	470	477	483	491
Chine	657	729	831	928	999	1 067	1 149	1 214	1 270	1 313
Inde	446	494	549	614	689	771	860	954	1 046	1 134
Japon	94	99	104	112	117	121	124	125	127	128
Fédération de Russie	120	127	130	134	139	143	149	149	147	144
États-Unis	186	199	210	220	231	243	256	270	285	300

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Tableau 3.2: Population mondiale
(part des régions du monde et de certains pays dans la population mondiale totale en %)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Europe (1)	20,0	19,0	17,8	16,6	15,6	14,6	13,6	12,7	11,9	11,2
Afrique	9,3	9,6	9,8	10,2	10,8	11,4	12,0	12,7	13,4	14,2
Asie	56,2	56,8	57,8	58,7	59,2	59,7	60,1	60,4	60,5	60,4
Amérique latine et Caraïbes	7,3	7,6	7,8	8,0	8,2	8,3	8,4	8,5	8,5	8,6
Amérique du Nord	6,7	6,6	6,3	6,0	5,7	5,5	5,4	5,2	5,2	5,1
Océanie	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	1960	**1965**	**1970**	**1975**	**1980**	**1985**	**1990**	**1995**	**2000**	**2005**
EU-27	13,3	12,6	11,8	11,0	10,3	9,5	8,9	8,3	7,9	7,5
Chine	21,7	21,8	22,5	22,8	22,4	22,0	21,7	21,2	20,7	20,2
Inde	14,7	14,8	14,9	15,1	15,5	15,9	16,2	16,7	17,1	17,4
Japon	3,1	3,0	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0
Fédération de Russie	4,0	3,8	3,5	3,3	3,1	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2
États-Unis	6,1	6,0	5,7	5,4	5,2	5,0	4,8	4,7	4,7	4,6

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.1: Population mondiale
(en % du total)

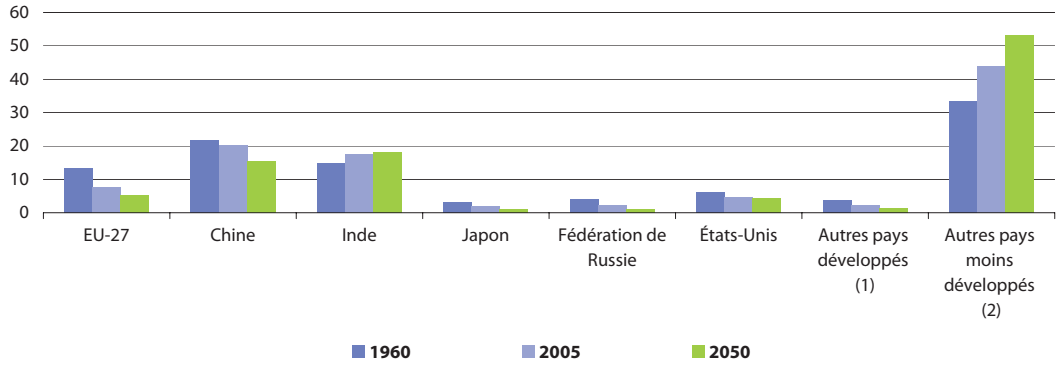

(1) Hors EU-27, Japon, Fédération de Russie et États-Unis.
(2) Hors Chine et Inde.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.2: Changement démographique
(changement annuel moyen en millions)

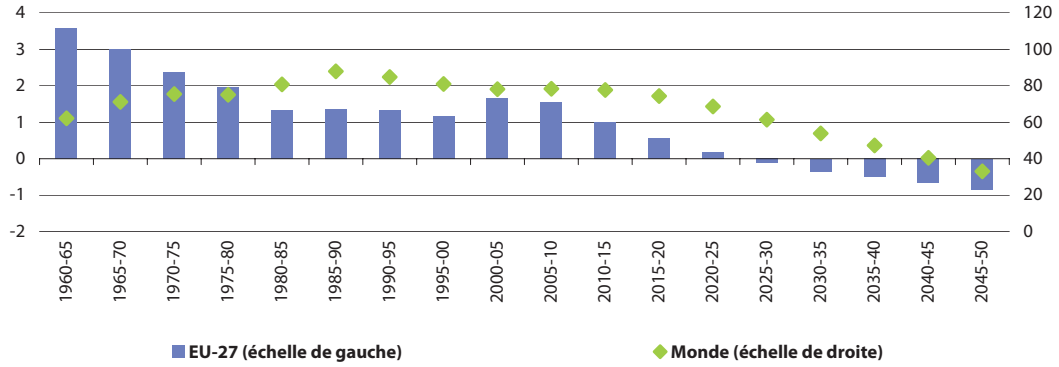

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Tableau 3.3: Population et projections de population
(en millions)

	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Monde	6 515	6 907	7 295	7 667	8 011	8 318	8 587	8 824	9 026	9 191
Europe (1)	731	730	727	722	715	707	698	687	676	664
Afrique	922	1 032	1 149	1 271	1 394	1 518	1 643	1 765	1 884	1 998
Asie	3 938	4 166	4 389	4 596	4 779	4 931	5 052	5 148	5 220	5 266
Amérique latine et Caraïbes	558	594	628	660	688	713	733	750	762	769
Amérique du Nord	332	349	364	379	393	405	417	427	436	445
Océanie	33	35	37	39	41	43	45	46	48	49
	2005	**2010**	**2015**	**2020**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**2050**
EU-27	491	498	502	505	506	506	504	501	498	494
Chine	1 313	1 352	1 389	1 421	1 446	1 458	1 458	1 448	1 431	1 409
Inde	1 134	1 220	1 303	1 379	1 447	1 506	1 554	1 597	1 632	1 658
Japon	128	128	127	124	122	118	115	111	107	103
Fédération de Russie	144	140	136	132	128	124	120	116	112	108
États-Unis	300	315	329	343	355	366	376	386	394	402

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

3.2 La population de l'EU-27

Introduction

Les données de la présente section proviennent d'Eurostat, contrairement à celle de la section précédente de l'Organisation des Nations Unies. Il existe des différences méthodologiques entre les projections faites par Eurostat et l'Organisation des Nations Unies qui expliquent les différences dans les valeurs publiées.

La pyramide actuelle des âges de la population de l'EU-27 est le résultat de nombreuses années de taux de natalité élevés, puis d'une période de bas taux de natalité, assortis d'une hausse régulière et progressive de l'espérance de vie et des flux migratoires.

Depuis 40 ans, la majeure partie de la population active européenne est constituée des membres des générations du baby-boom. Cette caractéristique démographique va prendre fin lors des prochaines décennies, lorsque les générations du baby-boom prendront leur retraite. Les taux de fécondité en Europe diminuent depuis les années 1970 et le nombre des jeunes entrant sur le marché du travail a progressivement diminué. En conséquence, la part des personnes en âge de travailler dans l'EU-27 se réduit, tandis que le nombre de personnes qui prennent leur retraite augmente.

La dépendance des personnes âgées risque d'être une charge supplémentaire pour la population active qui devra assumer les dépenses sociales liées au vieillissement de la population, sous la forme de retraites, de soins de santé et de soins privés ou institutionnels. L'augmentation de la participation de la main-d'œuvre est un facteur pouvant être utilisé pour concilier les développements démographiques et la charge que représentent les dépenses sociales, alors que les réformes des retraites ont déjà commencé dans plusieurs États membres. En outre, les décideurs politiques ont également réfléchi à des moyens permettant de créer des offres d'emploi plus souples et susceptibles d'intéresser les personnes âgées, ou permettant de repousser l'âge moyen du départ à la retraite de cette cohorte.

L'aptitude de l'ensemble de l'UE à augmenter sa productivité et à utiliser pleinement ses ressources humaines jouera un rôle important dans sa capacité à faire face aux transformations socio-économiques liées au vieillissement de la population. La majorité des soins apportés aux personnes âgées est actuellement fournie par leurs descendants. Cependant, comme la part des personnes âgées susceptibles de vivre séparées de leurs familles s'accroît, les besoins en soins dispensés par les professionnels devraient augmenter. En outre, la tranche d'âge enregistrant la plus forte croissance en Europe sera celle des personnes de plus de 80 ans. Par conséquent, fournir des services sociaux et de santé, ainsi que des logements adaptés, des moyens de transport et d'autres infrastructures publiques à ce groupe de population constituera un défi majeur. La demande pour des services de ce type ne dépendra pas uniquement du nombre absolu de personnes âgées mais aussi de leur santé future.

Afin de relever le défi démographique d'une population vieillissante, le Conseil européen de Stockholm de 2001 a reconnu que la moitié de la population de l'UE de la tranche d'âge 55 - 64 ans devrait travailler à l'horizon 2010. Les lignes directrices en matière d'emploi ainsi qu'un rapport réalisé par le groupe de travail sur l'emploi présidé par Wim Kok prônent l'adoption d'une politique active et complète en matière de vieillissement, s'appuyant sur des incitations financières appropriées pour encourager l'allongement de la vie active, les stratégies de formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualité du travail. Un livre vert de la Commission intitulé «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations» [(4)] a conclu que l'Europe doit poursuivre trois priorités:

(4) COM(2005) 94 final; http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf.

- moderniser les systèmes de protection sociale, en augmentant le taux d'emploi des femmes et des travailleurs vieillissants, en adoptant des mesures novatrices de soutien à la natalité et en pratiquant un recours maîtrisé à l'immigration;
- veiller à un équilibre entre les générations, dans le partage du temps tout au long de la vie ainsi que dans la répartition des fruits de la croissance et des besoins de financement liés aux pensions et à la santé;
- inventer des transitions nouvelles entre les âges. Les jeunes rencontrent des difficultés persistantes à s'insérer dans le monde du travail. Un nombre croissant de «jeunes retraités» est désireux de participer à la vie économique et sociale. Le temps des études s'allonge et les «jeunes actifs» ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières et les transitions entre activité et inactivité.

Définitions et disponibilité des données

Eurostat produit un large éventail de données démographiques, notamment des statistiques sur la population, les naissances et les décès, les mariages et les divorces. Un certain nombre de politiques importantes, notamment dans les domaines social et économique, s'appuient sur des données démographiques, telles que le taux de fécondité et l'espérance de vie, pour la planification de certaines politiques sociales, notamment les régimes de retraite, ou sur des données démographiques régionales pour le calcul du PIB par habitant, sur lequel s'appuie la répartition des fonds structurels destinés aux régions moins privilégiées sur le plan économique.

Il n'existait, jusqu'à récemment, aucune base juridique exhaustive pour la collecte de statistiques sur la migration et la protection internationale, Eurostat assurant généralement la compilation des statistiques dans ce domaine au titre d'accords spécifiques avec les États membres. Néanmoins, le Parlement européen et le Conseil ont récemment adopté un règlement relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale [(5)]. Ce nouveau règlement définit des règles communes pour la collecte de statistiques sur les flux migratoires internationaux, les effectifs de population étrangère, l'acquisition de la nationalité, les demandes d'asile et les décisions y afférentes, les mesures de prévention des entrées et des séjours irréguliers, les refoulements de migrants en situation irrégulière et les permis de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers. Le règlement met l'accent sur l'harmonisation des résultats statistiques, avec un ensemble de définitions communes dans les domaines de l'immigration, de la gestion des frontières et de l'asile, ainsi que sur les normes internationales établies (notamment les recommandations des Nations unies en matière de statistiques sur les migrations). Le règlement crée un cadre qui devra être complété par l'adoption de mesures d'exécution sous la forme de règlements de la Commission.

En juillet 2008, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un règlement sur les recensements de la population et du logement [(6)], qui augmentera la comparabilité des recensements pratiqués dans les États membres de l'UE. La Commission européenne présentera en 2009 des mesures d'exécution pour donner corps à ce cadre.

(5) Règlement (CE) n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, et abrogeant le règlement (CEE) n° 311/76 du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE); http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:01:FR:HTML.

(6) Règlement (CE) n° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 concernant les recensements de la population et du logement; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:218:0014:0020:FR:PDF.

La plupart des pays européens évaluent les données sur la **population** par sexe et par âge au 1er janvier de chaque année (bien que certains pays adoptent une autre date). Sauf indication contraire, les données sur la population sont présentées à cette date. Les chiffres de la population sont généralement calculés soit à partir des données obtenues lors du dernier recensement, ajustées par les données sur les composantes de l'accroissement de la population depuis ce dernier recensement, soit à partir des registres de population. Il convient d'observer que les statistiques démographiques pour l'EU-27, la zone euro et la France enregistrent une rupture des séries en 1998, puisqu'avant cette date, les informations pour la France étaient recueillies sur la base de la France métropolitaine (en d'autres termes à l'exclusion des départements français d'outre-mer), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Tous les trois à cinq ans, Eurostat produit également des **projections démographiques**. Celles présentées ici relèvent du scénario de convergence EUROPOP2008 au niveau national, qui fait partie d'un ensemble de scénarios conjecturels. En ce sens, une projection est une affirmation conditionnelle dont la conclusion chiffrée est le fruit d'hypothèses explicites extrapolées à l'avenir lointain. Les projections sont réalisées à l'aide des chiffres les plus récents disponibles sur la population au 1er janvier, et d'hypothèses en matière de mortalité, de fécondité et de migration par sexe et par âge. En particulier, pour les projections démographiques du scénario de convergence EUROPOP2008, les hypothèses ont été inscrites dans un cadre conceptuel de convergence des valeurs démographiques résultant de la diminution des disparités socioéconomiques et culturelles entre les États membres de l'UE.

Les **taux de dépendance des personnes âgées** sont des indicateurs démographiques importants qui établissent un rapport entre les populations jeune et âgée (généralement inactives) et la population en âge de travailler. Dans la présente publication, la terminologie suivante est utilisée:

- **taux de dépendance des jeunes**: la population âgée de moins 14 ans par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans;
- **taux de dépendance des personnes âgées**: la population âgée de 65 ans ou plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans;
- **taux de dépendance total**: la population âgée de moins de 14 ans et celle âgée de 65 ans ou plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans.

Conclusions principales

La population de l'EU-27 est passée d'environ 403 millions de personnes en 1960 à un peu plus de 495 millions en 2007. La croissance démographique dans l'EU-27 a été la plus forte au début de cette période des années 1960, avec une hausse moyenne généralement supérieure à 3 millions de personnes par an, enregistrant un pic à 4,2 millions en 1963. Le taux d'accroissement a considérablement diminué dans les années 1970, et dans les années 1980, la croissance moyenne s'est établie à environ 1,25 million de personnes par an. Ce niveau de croissance démographique s'est maintenu pendant une grande partie des vingt années suivantes, malgré l'inversion de tendance observée entre 2003 et 2007, période pendant laquelle le nombre d'habitants de l'EU-27 a augmenté d'environ 2 millions par an.

En 2007, l'Allemagne était le plus peuplé des États membres avec près de 17 % de la population totale de l'EU-27. En y ajoutant

la France, le Royaume-Uni et l'Italie, où la population est d'une taille semblable, ces quatre pays cumulés constituaient près de 54 % de la population totale de l'EU-27. Les douze États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 comptaient ensemble 103,3 millions d'habitants en 2007, soit un peu plus d'un cinquième (près de 21 %) de la population totale de l'EU-27.

Dans une majorité des pays européens, la population a continué de croître en 2007, malgré certaines disparités entre les États membres. La croissance démographique de l'EU-27 au cours de la dernière décennie est due pour l'essentiel à un accroissement du nombre d'habitants en Irlande, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni. En termes relatifs, l'Irlande, l'Espagne et Chypre ont enregistré les taux de croissance démographiques les plus élevés.

D'après les dernières projections de population (scénario de convergence EUROPOP2008), Eurostat prévoit que la population de l'EU-27 va augmenter jusqu'à un maximum de 521 millions de personnes en 2035, puis chuter à environ 506 millions d'ici 2060. Les variations des niveaux démographiques de l'EU-27 d'ici à 2060 ne seront pas réparties de manière égale entre les différents États membres. D'un côté, on prévoit une hausse de plus de 50 % de la population à Chypre, en Irlande et au Luxembourg entre 2008 et 2060, tandis que la Belgique, l'Espagne, la France, la Suède et le Royaume-Uni devraient connaître une croissance comprise entre 15 % et 25 % d'ici à 2060. De l'autre, on s'attend à ce que le nombre d'habitants en Pologne, en Estonie, en Hongrie, en Slovaquie et en Allemagne chute de 10 % à 20 % d'ici à 2060, et que des reculs plus importants encore, atteignant 20 % à 30 %, se produisent en Bulgarie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie.

La population de l'EU-27 a vieilli au cours de la décennie s'achevant en 2007. La tranche d'âge des moins de 15 ans représentait 15,8 % de la population de l'EU-27 en 2007, mais ce taux fluctuait sensiblement d'un État membre à l'autre, de 13,4 % en Bulgarie et 13,9 % en Allemagne à 20,3 % en Irlande. À l'inverse, la part de la population de plus de 64 ans dans l'EU-27 est passée à 16,9 % en 2007, avec un taux culminant à près de 20 % en Italie et en Allemagne.

Un peu plus de deux tiers de la population de l'EU-27 (67,2 %) étaient en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) en 2007. Dans une série de pyramides démographiques, les projections jusqu'à 2050 indiquent toutefois que cette fraction relativement importante pourrait se contracter progressivement jusqu'à environ 57 % du total. Cette base active rétrécie devra financer une population grandissante de personnes de 65 ans ou plus (près de 29 % de la population). Les personnes très âgées (80 ans ou plus) auront une importance considérable en 2060, lorsque leur tranche d'âge, gonflée par les générations massives du baby-boom, représentera probablement 12 % de la population de l'EU-27.

Ces tendances européennes doivent également être analysées dans un contexte mondial et à plus long terme.

L'Europe a enregistré la part la plus faible de jeunes (15,9 %) et la part la plus élevée de personnes âgées (également 15,9 %) de tous les continents en 2005. À titre de comparaison, la part globale de jeunes dans la population mondiale était de 28,3 % en 2005, tandis que les générations plus âgées représentaient 7,3 %.

Les taux de dépendance des jeunes en Europe ont diminué entre 1960 et 2005, passant de 41,4 % à 23,3 %. L'Europe a enregistré la hausse la plus importante dans le monde en termes de taux de dépendance des personnes âgées entre 1960

et 2005. Le taux européen de dépendance des personnes âgées est passé de 13,7 % à 23,3 %, soit presque trois fois le rythme de croissance le plus élevé suivant, qui a été enregistré en Océanie, où le taux de dépendance des personnes âgées est passé de 12,2 % à 15,8 %. Si on cumule ces deux séries d'indicateurs, le taux de dépendance total en 2005 variait de 46,6 % en Europe à un maximum de 81,2 % en Afrique, où la vaste majorité des personnes dépendantes sont des enfants. En Europe, le recul de la dépendance des jeunes a été largement compensé par une hausse de la dépendance des personnes âgées, ce qui a abouti à une évolution nette relativement négligeable de la dépendance totale comparée à la plupart des autres continents. Ce schéma a néanmoins entraîné un basculement des dépenses sociales privilégiant les soins de santé et les pensions en faveur des personnes âgées.

Tableau 3.4: Population totale et projections démographiques (1)
(au 1er janvier, en millions)

	1960	1970	1980	1990	2000	2007	2010	2020	2030	2040	2050	2060
EU-27 (2)	402,6	435,5	457,1	470,4	482,8	495,1	499,4	513,8	519,9	520,1	515,3	505,7
Zone euro (2)	:	274,1	287,6	295,6	307,3	319,6	322,9	334,1	339,1	340,4	337,3	330,6
Belgique	9,1	9,7	9,9	9,9	10,2	10,6	10,8	11,3	11,7	12,0	12,2	12,3
Bulgarie	7,8	8,5	8,8	8,8	8,2	7,7	7,6	7,2	6,8	6,3	5,9	5,5
République tchèque	9,6	9,9	10,3	10,4	10,3	10,3	10,4	10,5	10,4	10,2	9,9	9,5
Danemark	4,6	4,9	5,1	5,1	5,3	5,4	5,5	5,7	5,8	5,9	5,9	5,9
Allemagne	72,5	78,3	78,2	79,1	82,2	82,3	82,1	81,5	80,2	77,8	74,5	70,8
Estonie	1,2	1,4	1,5	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
Irlande	2,8	2,9	3,4	3,5	3,8	4,3	4,6	5,4	5,9	6,2	6,5	6,8
Grèce	8,3	8,8	9,6	10,1	10,9	11,2	11,3	11,6	11,6	11,6	11,4	11,1
Espagne	30,3	33,6	37,2	38,8	40,0	44,5	46,7	51,1	52,7	53,3	53,2	51,9
France (3)	45,5	50,5	53,7	56,6	58,8	61,5	62,6	65,6	68,0	69,9	71,0	71,8
Italie	50,0	53,7	56,4	56,7	56,9	59,1	60,0	61,4	61,9	62,0	61,2	59,4
Chypre	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3
Lettonie	2,1	2,4	2,5	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7
Lituanie	2,8	3,1	3,4	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,1	2,9	2,7	2,5
Luxembourg	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Hongrie	10,0	10,3	10,7	10,4	10,2	10,1	10,0	9,9	9,7	9,4	9,1	8,7
Malte	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Pays-Bas	11,4	13,0	14,1	14,9	15,9	16,4	16,5	16,9	17,2	17,2	16,9	16,6
Autriche	7,0	7,5	7,5	7,6	8,0	8,3	8,4	8,7	9,0	9,1	9,1	9,0
Pologne	29,5	32,7	35,4	38,0	38,7	38,1	38,1	38,0	37,0	35,2	33,3	31,1
Portugal	8,8	8,7	9,7	10,0	10,2	10,6	10,7	11,1	11,3	11,5	11,4	11,3
Roumanie	18,3	20,1	22,1	23,2	22,5	21,6	21,3	20,8	20,0	19,2	18,1	16,9
Slovénie	1,6	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	2,0	1,9	1,8
Slovaquie	4,0	4,5	5,0	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,3	5,1	4,9	4,5
Finlande	4,4	4,6	4,8	5,0	5,2	5,3	5,3	5,5	5,6	5,5	5,4	5,4
Suède	7,5	8,0	8,3	8,5	8,9	9,1	9,3	9,9	10,3	10,5	10,7	10,9
Royaume-Uni	52,2	55,5	56,3	57,2	58,8	60,9	62,0	65,7	69,2	72,0	74,5	76,7
Croatie	4,1	4,4	4,6	4,8	4,4	4,4	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	1,4	1,6	1,9	1,9	2,0	2,0	:	:	:	:	:	:
Turquie	27,1	34,9	44,0	55,5	66,9	69,7	:	:	:	:	:	:
Islande	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	:	:	:	:	:	:
Liechtenstein	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	:	:	:	:	:	:
Norvège	3,6	3,9	4,1	4,2	4,5	4,7	4,8	5,2	5,5	5,7	5,9	6,0
Suisse	5,3	6,2	6,3	6,7	7,2	7,5	7,7	8,2	8,6	8,9	9,1	9,2

(1) À partir de 2010, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).
(2) Rupture des séries, 1998.
(3) France métropolitaine, à l'exclusion des quatre départements d'outre-mer (Guyane française, Guadeloupe, Martinique et Réunion).

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)

Figure 3.3: Population par classe d'âge, EU-27
(1997=100)

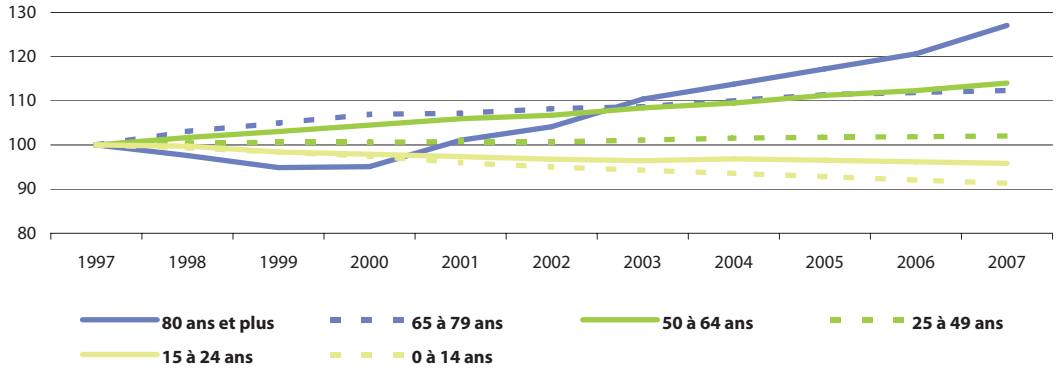

Source: Eurostat (tps00010)

Figure 3.4: Pyramide des âges, EU-27, 2007
(en % de la population totale)

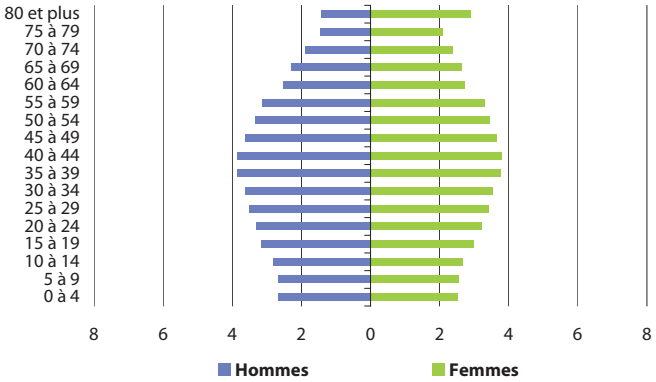

Source: Eurostat (demo_pjan)

Figure 3.5: Pyramide des âges, EU-27 (1)
(en % de la population totale)

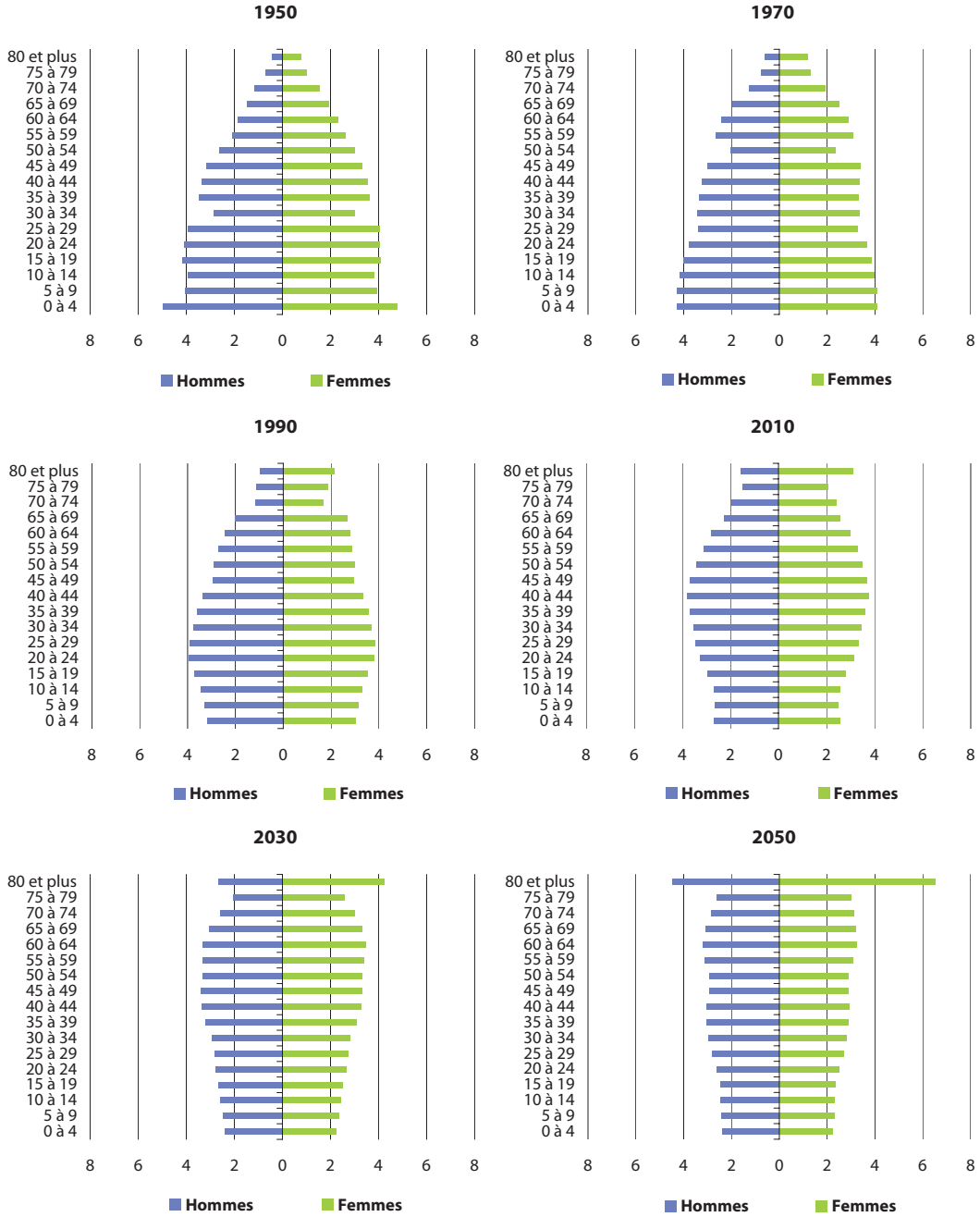

(1) Données incomplètes pour 1950 et 1970, les chiffres sont fondés sur les données disponibles pour les États membres; à partir de 2010, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)

Tableau 3.5: Population par classe d'âge, 2007 (1)
(en % de la population totale)

	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans et plus
EU-27	15,8	12,6	36,3	18,3	12,6	4,3
Zone euro	15,6	11,9	36,8	18,0	13,2	4,5
Belgique	17,0	12,1	35,4	18,5	12,5	4,6
Bulgarie	13,4	13,3	35,6	20,4	13,8	3,5
République tchèque	14,4	13,1	36,9	21,2	11,1	3,3
Danemark	18,6	11,4	34,7	20,0	11,2	4,1
Allemagne	13,9	11,7	36,3	18,4	15,2	4,6
Estonie	14,9	15,4	34,7	17,9	13,6	3,5
Irlande	20,3	14,8	38,3	15,5	8,4	2,7
Grèce	14,3	11,6	37,6	18,0	14,7	3,9
Espagne	14,5	11,5	40,5	16,8	12,1	4,5
France	18,6	12,8	34,2	18,2	11,4	4,8
Italie	14,1	10,2	37,3	18,4	14,6	5,3
Chypre	17,9	15,5	37,3	16,9	9,5	2,8
Lettonie	14,0	15,7	35,6	17,6	13,7	3,4
Lituanie	15,9	15,7	36,2	16,6	12,5	3,1
Luxembourg	18,3	11,8	38,8	17,1	10,7	3,3
Hongrie	15,2	12,8	35,7	20,4	12,3	3,6
Malte	16,7	14,2	34,6	20,6	10,8	3,0
Pays-Bas	18,1	12,0	36,1	19,4	10,8	3,7
Autriche	15,6	12,3	37,6	17,6	12,4	4,5
Pologne	15,8	15,9	36,0	18,9	10,6	2,9
Portugal	15,5	11,9	37,4	18,0	13,2	4,1
Roumanie	15,4	14,9	37,0	17,8	12,2	2,7
Slovénie	14,0	12,7	37,8	19,6	12,5	3,4
Slovaquie	16,1	15,6	38,0	18,4	9,3	2,5
Finlande	17,1	12,5	32,9	21,1	12,3	4,2
Suède	17,0	12,7	33,2	19,7	12,0	5,4
Royaume-Uni	17,6	13,4	35,1	17,9	11,5	4,5
Croatie	15,6	12,9	35,2	19,2	14,0	3,1
ARY de Macédoine	18,9	16,0	36,9	17,0	9,6	1,6
Turquie	27,9	17,4	37,5	11,1	:	:
Islande	21,8	14,6	36,0	15,9	8,6	3,1
Liechtenstein	17,1	12,3	39,0	19,7	8,9	3,0
Norvège	19,4	12,5	35,0	18,5	10,0	4,7
Suisse	15,8	11,9	37,2	18,9	11,6	4,6

(1) Zone euro et Islande, 2006.

Source: Eurostat (tps00010)

Figure 3.6: Proportion de la population âgée de moins de 15 ans
(en % de la population totale)

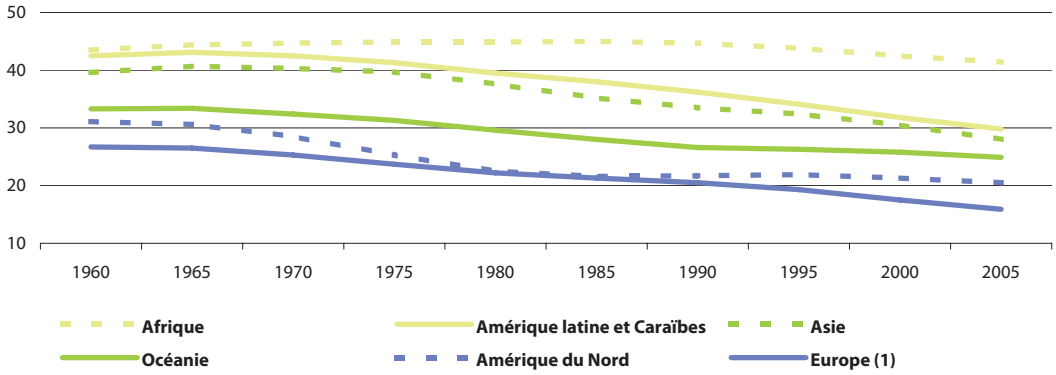

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.7: Proportion de la population âgée de 65 ans et plus
(en % de la population totale)

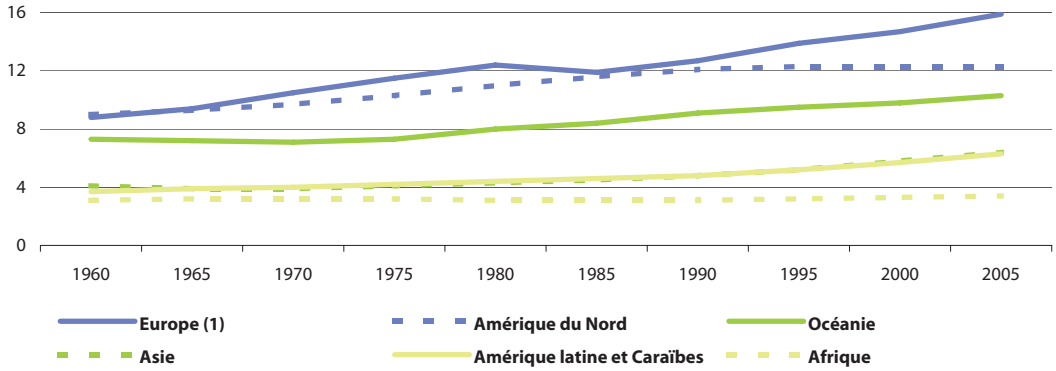

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Tableau 3.6: Taux de dépendance liés à l'âge
(en %)

	Taux de dépendance des jeunes						Taux de dépendance des personnes âgées					
	1960	1970	1980	1990	2000	2007	1960	1970	1980	1990	2000	2007
EU-27	:	:	:	29,2	25,7	23,5	:	:	:	20,6	23,2	25,2
Zone euro (1)	:	:	:	27,0	24,4	23,4	:	:	:	21,0	24,2	26,5
Belgique	36,2	37,5	31,0	27,0	26,9	25,8	18,5	21,2	21,9	22,1	25,5	25,9
Bulgarie	39,4	33,9	33,5	30,9	23,4	19,4	11,2	14,0	17,8	19,5	23,8	24,9
République tchèque	39,5	32,0	37,0	33,0	23,9	20,2	14,6	17,9	21,6	19,0	19,8	20,2
Danemark	39,8	36,4	32,7	25,5	27,6	28,2	16,4	18,9	22,2	23,2	22,2	23,2
Allemagne	31,1	36,8	28,6	23,1	23,1	21,0	17,0	21,4	23,9	21,6	23,9	29,9
Estonie	:	33,3	32,8	33,7	27,3	21,9	:	17,7	19,0	17,5	22,4	25,1
Irlande	53,2	54,2	51,8	44,7	32,8	29,7	19,2	19,3	18,2	18,6	16,8	16,2
Grèce	37,6	37,5	36,2	29,3	22,9	21,3	14,2	17,2	20,6	20,4	24,2	27,6
Espagne	42,6	44,2	41,2	30,5	21,8	21,1	12,7	15,2	17,1	20,2	24,5	24,2
France	42,2	40,0	35,4	30,5	29,0	28,1	18,7	20,6	22,1	21,1	24,6	25,2
Italie	37,4	38,1	35,1	24,5	21,2	21,3	14,0	16,7	20,3	21,5	26,8	30,2
Chypre	:	:	:	41,2	34,5	25,7	:	:	:	17,2	17,0	17,6
Lettonie	:	32,8	30,7	32,1	26,7	20,2	:	18,0	19,6	17,7	22,1	24,8
Lituanie	:	43,2	36,2	33,9	30,6	23,2	:	15,9	17,4	16,2	20,8	22,7
Luxembourg	31,5	33,8	28,1	24,9	28,3	27,1	15,9	19,1	20,3	19,3	21,4	20,7
Hongrie	38,7	31,3	33,8	31,0	24,8	22,1	13,6	17,0	20,9	20,0	22,0	23,2
Malte	:	:	36,1	35,8	30,2	24,0	:	:	12,5	15,7	17,9	19,8
Pays-Bas	49,1	43,8	34,3	26,4	27,4	26,8	14,6	16,2	17,4	18,6	20,0	21,5
Autriche	33,0	39,5	32,4	26,0	25,4	23,1	18,4	22,7	24,3	22,1	22,9	25,0
Pologne	54,5	42,0	36,8	39,0	28,6	22,3	9,5	12,6	15,5	15,4	17,6	19,0
Portugal	46,8	46,8	41,6	31,6	24,0	23,0	12,4	14,9	17,8	20,0	23,7	25,6
Roumanie	:	39,8	42,1	36,0	27,7	22,1	:	13,0	16,3	15,6	19,7	21,3
Slovénie	:	37,7	34,6	30,6	23,0	19,9	:	14,8	16,4	15,5	19,8	22,7
Slovaquie	51,1	43,4	41,2	39,6	28,8	22,4	11,1	14,4	16,7	16,0	16,6	16,5
Finlande	49,4	37,7	30,2	28,7	27,2	25,7	11,6	13,6	17,6	19,8	22,2	24,8
Suède	34,5	31,8	30,9	27,7	28,8	25,9	17,8	20,7	25,3	27,7	26,9	26,4
Royaume-Uni	35,9	38,2	33,2	29,0	29,4	26,5	18,0	20,5	23,3	24,1	24,3	24,1
Croatie	:	:	:	29,0	24,4	23,2	:	:	:	17,0	24,4	25,4
ARY de Macédoine	:	:	:	:	33,3	27,1	:	:	:	:	14,6	16,0
Turquie	74,7	77,7	69,7	57,6	46,6	42,2	6,4	8,2	8,4	7,1	8,3	10,1
Islande (1)	60,9	56,4	44,3	38,8	35,8	32,8	14,0	15,0	15,7	16,4	17,8	17,6
Liechtenstein	44,7	43,5	33,1	27,4	26,3	24,0	12,3	12,3	12,9	14,2	14,8	16,8
Norvège	41,3	39,1	35,5	29,2	30,8	29,3	17,3	20,4	23,3	25,2	23,5	22,2
Suisse	36,8	36,5	30,2	24,9	25,9	23,1	15,5	17,3	20,9	21,3	22,7	23,8

(1) 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (demo_pjanind)

Figure 3.8: Taux de dépendance des jeunes
(en %)

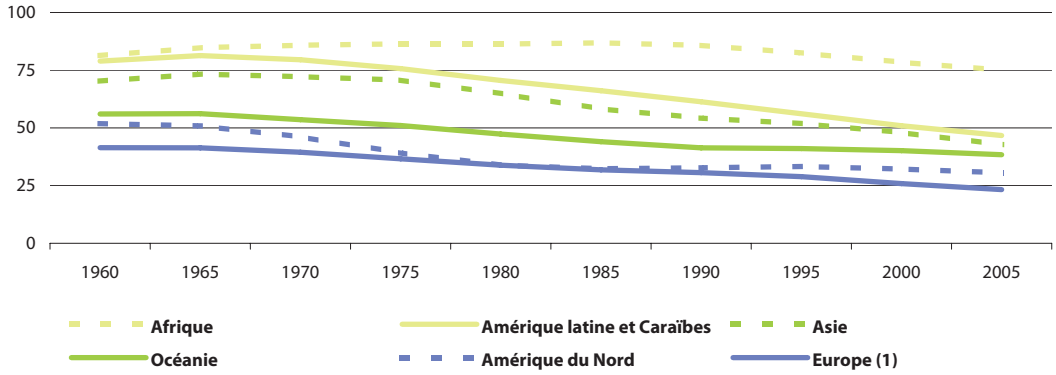

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.9: Taux de dépendance des personnes âgées
(en %)

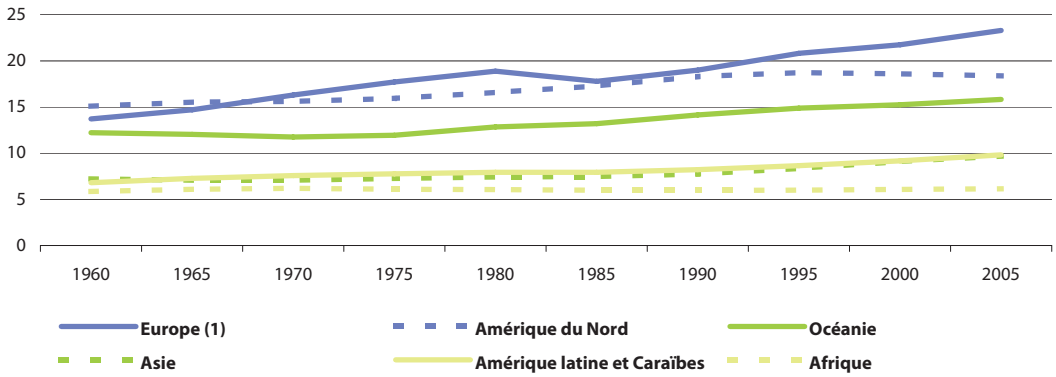

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.10: Proportions de la population âgées de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, EU-27 (1)
(en % de la population totale)

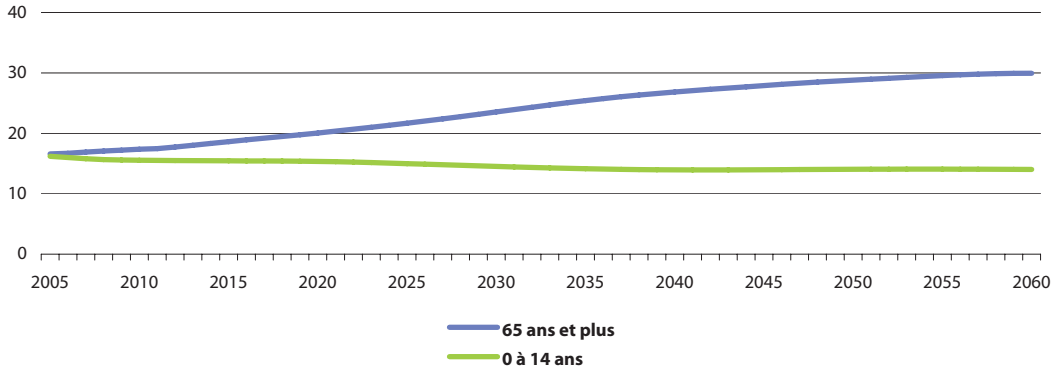

(1) À partir de 2008, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).

Source: Eurostat (tps00010 et proj_08c2150p)

Figure 3.11: Proportions de la population âgées de 80 ans et plus, EU-27 (1)
(en % de la population totale)

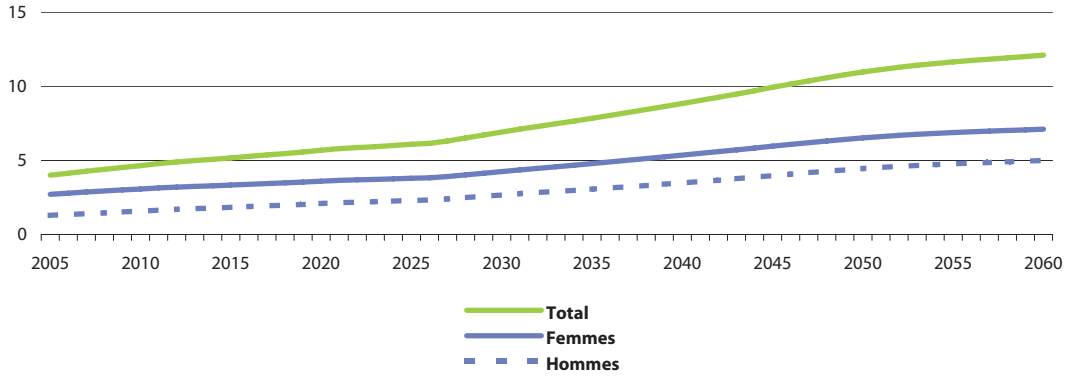

(1) À partir de 2008, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EUROPOP2008).

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)

3.3 Les composantes de l'accroissement de la population

Introduction

La présente section met l'accent sur l'accroissement de la population, qui présente deux aspects, à savoir l'accroissement naturel de la population et le solde migratoire. L'accroissement naturel de la population est la différence entre les naissances vivantes et les décès, c'est-à-dire entre la fécondité et la mortalité. Les naissances sont traitées plus en détail dans la section suivant. L'espérance de vie et la mortalité sont abordées dans la section 3.5 et la migration dans la section 3.6.

Actuellement, de nombreux pays au sein de l'EU-27 enregistrent un nombre plus élevé de décès que de naissances. Dans certains d'entre eux, l'évolution négative de l'accroissement naturel de la population est (au moins) partiellement compensée par un solde migratoire positif. Ce modèle prédomine dans l'ouest de l'Allemagne, dans le nord de l'Italie, en Slovénie ou dans le sud de la Suède. Le modèle inverse est beaucoup plus rare puisqu'il n'y a que très peu de régions dans l'UE où l'accroissement naturel positif (plus de naissances que de décès) a été compensé par un solde migratoire négatif ; c'est le cas dans le nord de la Pologne.

Lorsque les deux composantes de l'accroissement de la population ne se compensent pas entre elles, mais s'ajoutent l'une à l'autre, elles peuvent aboutir à des écarts plus importants en termes de population globale. Ces dernières années, cela a été le cas de l'Irlande et du Danemark, de nombreuses régions au Benelux et en France, ainsi que de régions plus spécifiques dans le sud et l'est de l'Espagne, où les accroissements naturels de la population se sont accompagnés d'un solde migratoire positif. En revanche, certaines régions de l'est de l'Allemagne, du nord-ouest de l'Espagne, du sud de l'Italie, des États baltes, ainsi que la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie ont observé une tendance à la baisse pour les deux composantes de l'accroissement de la population. Ces régions ont subi les plus importantes diminutions de la population dans l'UE au cours des dix dernières années, et en règle générale, leur population devrait continuer de chuter dans les années à venir. Davantage d'explications sur la densité de population régionale et l'évolution de l'accroissement de la population dans les différentes régions européennes figurent au chapitre 15, en particulier sur les cartes 15.3 et 15.4.

Définitions et disponibilité des données

L'**accroissement de la population** désigne la différence entre la taille de la population à la fin et au début d'une période. Il est égal à la somme algébrique de l'accroissement naturel et du solde migratoire, corrections comprises (voir ci-après pour plus de détails). L'accroissement est dit négatif lorsque les deux composantes sont négatives ou lorsque l'une est négative et a une valeur absolue supérieure à celle de l'autre.

L'**accroissement naturel de la population** désigne la différence entre les naissances vivantes et les décès survenus pendant une année donnée. L'accroissement naturel (ou déficit) est négatif lorsque les décès sont plus nombreux que les naissances.

Le **solde migratoire** désigne la différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une zone géographique pendant une année donnée (le solde migratoire est donc négatif lorsque les émigrants sont

plus nombreux que les immigrants). La plupart des pays ne disposant pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, voire ne disposant d'aucun chiffre, le solde migratoire est généralement estimé en calculant la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel entre deux dates (dans la base de données d'Eurostat, ce concept désigne le solde migratoire corrigé).

Conclusions principales

Entre 1997 et 2007, le solde migratoire a été le principal facteur d'accroissement de la population dans l'EU-27. L'accroissement de la population de 2,4 millions d'unités observé au sein de l'EU-27 pour 2007 se composait d'un solde migratoire positif de 1,9 million de personnes et d'un accroissement naturel de 0,5 million de personnes.

Les modèles d'accroissement de la population varient considérablement entre les États membres. Certains États ont enregistré une diminution naturelle constante de leur population de 1997 à 2007 (et parfois même pendant de plus longues périodes). Ce déclin a atteint près de 1,2 million de personnes en Allemagne et avoisine 0,5 million de personnes en Bulgarie, en Lettonie et en Roumanie. À l'inverse, un accroissement naturel relativement élevé s'est produit en Irlande, en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Un solde migratoire négatif (corrigé) est plutôt rare parmi les États membres. Au cours de la période 2002 à 2007, seuls six pays (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne et Roumanie) ont fait état d'une émigration nette. Les chiffres négatifs élevés du solde migratoire en Roumanie, en Pologne et en Bulgarie, ainsi qu'en République tchèque et en Slovaquie au début de la décennie, reflètent les différences entre les estimations de la population avant le dernier recensement et les résultats du recensement. Entre 2002 et 2007, les chiffres positifs maximaux du solde migratoire ont été enregistrés en Espagne et en Italie, puis au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

Étant donné que de nombreux pays européens sont actuellement à un stade du cycle démographique où l'accroissement naturel de la population est sur le point d'être nul ou négatif, l'importance relative de la migration augmente. Toutefois, comme la population de l'Europe vieillit, l'accroissement naturel de la population pourrait là encore devenir la principale composante de l'accroissement de la population, mais celui-ci sera alors négatif.

Tableau 3.7: Accroissement naturel de la population
(en milliers)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	223,7	168,8	162,3	296,4	231,8	152,1	104,0	391,9	292,0	475,9	*483,8*
Zone euro (1)	267,9	227,0	251,5	347,8	319,7	275,2	205,4	401,3	291,0	405,4	*378,5*
Belgique	12,4	9,7	9,3	10,0	10,7	5,6	5,1	13,7	14,7	19,8	20,0
Bulgarie	-57,7	-52,8	-39,5	-41,4	-44,2	-46,1	-44,6	-40,2	-42,3	-39,5	-37,7
République tchèque	-22,1	-19,0	-20,3	-18,1	-17,0	-15,5	-17,6	-9,5	-5,7	1,4	10,0
Danemark	7,8	7,7	7,1	9,1	7,1	5,5	7,1	8,8	9,3	9,5	8,5
Allemagne	-48,2	-67,3	-75,6	-71,8	-94,1	-122,4	-147,2	-112,6	-144,4	-148,9	*-140,9*
Estonie	-6,0	-7,3	-6,0	-5,3	-5,9	-5,4	-5,1	-3,7	-3,0	-2,4	-1,6
Irlande	21,2	22,4	21,3	23,4	27,6	31,1	32,7	33,8	33,6	36,8	*42,9*
Grèce	2,3	-1,8	-2,7	-2,0	-0,3	-0,3	-1,1	0,7	2,5	6,6	*2,3*
Espagne	19,5	4,7	9,0	37,2	46,2	50,2	57,1	82,7	79,0	111,5	*106,7*
France	:	225,1	229,2	267,5	262,9	248,3	231,3	280,7	269,6	303,3	*290,0*
Italie	-22,4	-51,0	-20,5	-12,4	-16,8	-17,5	-44,8	17,5	-34,9	2,1	*-7,5*
Chypre	4,1	3,4	3,4	3,1	3,3	2,7	2,9	3,1	2,8	3,6	*3,1*
Lettonie	-14,7	-15,8	-13,4	-12,0	-13,3	-12,5	-11,4	-11,7	-11,3	-10,8	-9,8
Lituanie	-3,3	-3,7	-3,6	-4,8	-8,9	-11,1	-10,4	-10,9	-13,3	-13,5	-13,3
Luxembourg	1,6	1,5	1,8	2,0	1,7	1,6	1,3	1,9	1,8	1,7	1,6
Hongrie	-39,1	-43,6	-48,6	-38,0	-35,1	-36,0	-41,2	-37,4	-38,2	-31,7	*-35,2*
Malte	2,0	1,7	1,3	1,5	1,1	0,9	0,9	0,9	0,7	0,7	0,8
Pays-Bas	56,7	61,9	60,0	66,1	62,2	59,7	58,4	57,5	51,5	49,7	47,9
Autriche	4,6	2,9	-0,1	1,5	0,7	2,3	-0,3	4,7	3,0	3,6	1,6
Pologne	32,4	20,3	0,6	10,3	5,0	-5,7	-14,2	-7,4	-3,9	4,6	10,6
Portugal	8,3	7,3	8,1	14,6	7,7	8,1	3,7	7,3	1,9	3,5	*-1,0*
Roumanie	-42,4	-31,9	-30,6	-21,3	-39,2	-59,1	-54,1	-42,6	-41,1	-38,6	-37,2
Slovénie	-0,8	-1,2	-1,4	-0,4	-1,0	-1,2	-2,1	-0,6	-0,7	0,8	*1,4*
Slovaquie	7,0	4,4	3,8	2,4	-0,8	-0,7	-0,5	1,9	1,0	0,6	0,6
Finlande	10,2	7,8	8,2	7,4	7,6	6,1	7,6	10,2	9,8	10,8	9,7
Suède	-2,8	-4,2	-6,6	-3,0	-2,3	0,8	6,2	10,4	9,6	14,7	15,7
Royaume-Uni	96,9	87,7	67,9	70,7	66,9	62,6	84,4	132,9	139,9	176,3	*194,7*
Croatie	3,5	-5,2	-6,8	-6,5	-8,6	-10,5	-12,9	-9,4	-9,3	-8,9	*-11,7*
ARY de Macédoine	12,9	12,4	10,5	12,1	10,1	9,8	9,0	5,4	4,1	4,0	*3,1*
Turquie	1 056,0	1 046,0	1 024,0	948,0	940,0	933,0	925,0	917,0	911,0	*906,0*	897,0
Islande	2,3	2,4	2,2	2,5	2,4	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6
Liechtenstein	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	*0,1*
Norvège	15,2	14,2	14,1	15,2	12,7	11,0	14,0	15,8	15,5	17,3	16,5
Suisse	17,7	16,4	15,9	15,9	11,1	10,6	8,8	12,9	11,8	13,1	13,4

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00007)

Figure 3.12: Accroissement de la population, solde migratoire (corrigé) et accroissement naturel de la population, EU-27
(en millions)

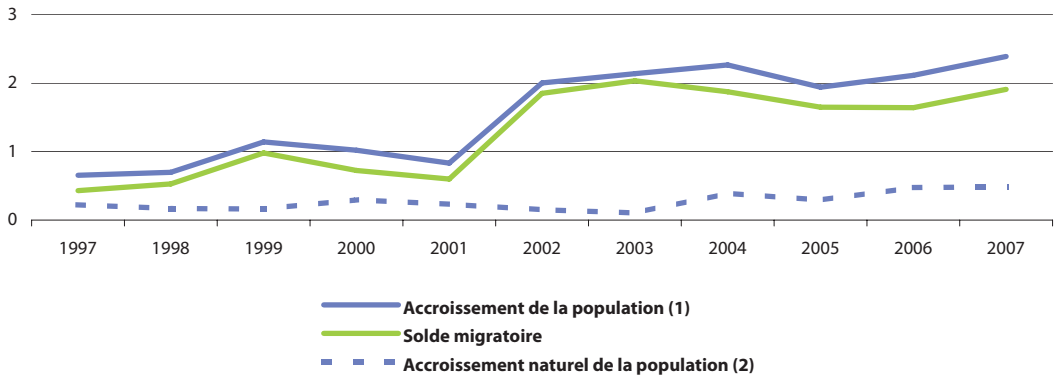

(1) Rupture des séries, 1998; données provisoires pour 2007.
(2) Données provisoires pour 2007.

Source: Eurostat (tps00006, tsdde230 et tps00007)

Figure 3.13: Solde migratoire (corrigé) et accroissement naturel de la population, 2002-2007
(changement annuel moyen, en %)

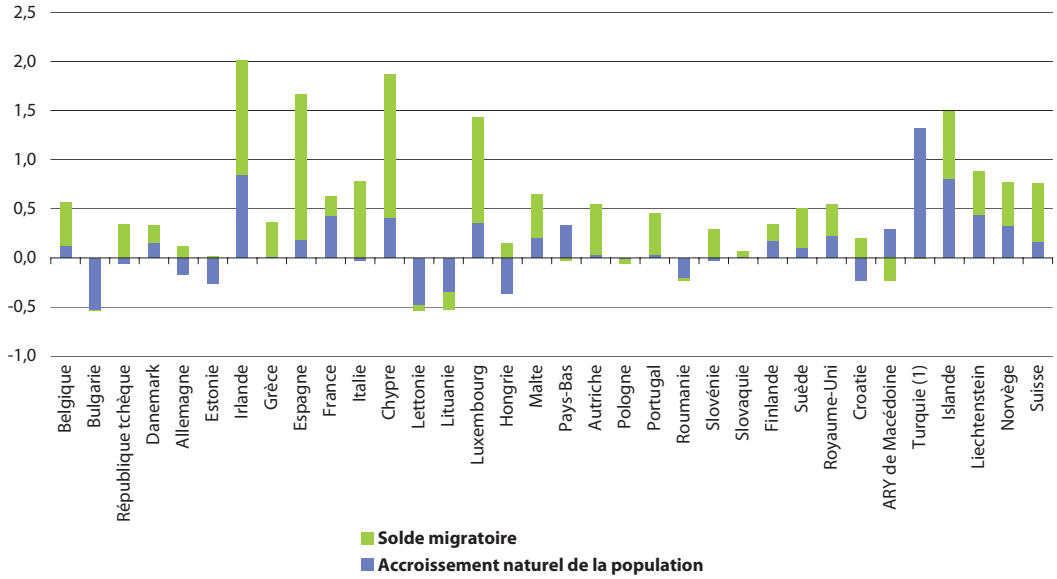

(1) Rupture des séries, 2007.

Source: Eurostat (demo_gind)

3.4 Les familles et les naissances

Introduction

La composition de la famille diffère entre les États membres, reflétant ainsi des évolutions historiques, des traditions et des comportements sociaux différents. Toutefois, un certain nombre de caractéristiques démographiques communes peuvent être observées dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment une diminution du nombre des mariages, une augmentation de l'âge moyen du mariage et une hausse du nombre des divorces. Ces tendances ont entraîné des ménages plus nombreux et des ménages de taille moyenne plus réduite, ainsi qu'une proportion plus élevée de personnes vivant seules. Les changements observés dans la pyramide des âges de la population de l'EU-27 peuvent également expliquer dans une certaine mesure la proportion croissante des personnes vivant seules. En effet, la proportion la plus importante de personnes vivant seules se trouve parmi les personnes âgées.

Le ralentissement de l'accroissement de la population de l'EU-27 peut être attribué, en partie, à la baisse générale de la natalité. Les taux de fécondité ont diminué dans l'UE au cours des dernières décennies. Un taux de fécondité total d'environ 2,1 enfants par femme est considéré comme le niveau de remplacement, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que la population naturelle reste stable à long terme, si l'on suppose une absence de migration. Le taux de fécondité total de l'EU-27 a diminué, passant de presque 2,6 pendant la première moitié des années 1960 à environ 1,4 entre 1995 et 2005.

Si les taux de fécondité des femmes âgées de moins de 30 ans ont baissé depuis les années 1970, ceux des femmes de 30 ans et plus ont augmenté depuis les années 1980. À ce titre, il est possible que le report des naissances soit responsable d'une partie du déclin de la fécondité au sein de l'UE.

Des taux de fécondité relativement élevés ont tendance à être enregistrés dans les États membres qui ont mis en œuvre des politiques en faveur de la famille, comme l'introduction de structures d'accueil des enfants en bas âge accessibles et abordables financièrement et/ou des organisations du travail plus souples (c'est le cas pour la France, les pays nordiques ou les Pays-Bas). La plupart des commentateurs reconnaissent que la fécondité augmentera s'il existe des stimuli, tels qu'une sécurité et une croissance économiques plus élevées, une augmentation du nombre de crèches, des mesures fiscales d'aide aux familles, des allocations familiales, un parc de logements adaptés ou un éventail de politiques conçues pour concilier le travail et la vie de famille, comme des aménagements du temps de travail (travail à temps partiel ou télétravail). Une analyse conventionnelle des taux de fécondité en baisse suggérerait un lien entre le déclin de ceux-ci et l'augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail. Ce constat est toutefois démenti dans plusieurs pays, par exemple dans les pays nordiques ou en Espagne, où les femmes diplômées qui travaillent ont tendance à avoir plus d'enfants que les femmes moins instruites.

Définitions et disponibilité des données

Les **naissances vivantes** désignent les naissances d'enfants ayant montré un signe de vie. Il s'agit du nombre de naissances moins le nombre d'enfants mort-nés (le nombre total de naissances comprend les naissances vivantes et les naissances

d'enfants mort-nés). Les **naissances d'enfants mort-nés** désignent l'expulsion ou l'extraction du corps de la mère d'un fœtus mort, à partir du moment où il est généralement présumé capable d'une vie extra-utérine indépendante (traditionnellement, après 24 ou 28 semaines de gestation). Les **naissances vivantes hors mariage** désignent les naissances pour lesquelles le statut matrimonial de la mère au moment de l'accouchement est différent de «mariée». Le **taux brut de natalité** est le rapport entre le nombre de naissances au cours d'une année donnée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée pour 1 000 habitants.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** désigne le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la descendance finale d'une génération fictive, calculée en cumulant les taux de fécondité par âge des femmes pour l'année considérée (les effectifs de femmes à chaque âge étant supposés égaux). L'**âge moyen des femmes à la maternité** désigne l'âge des mères à la naissance de leurs enfants. Pour une année calendrier donnée, on calcule l'âge moyen des femmes à la maternité à partir des taux de fécondité par âge (l'âge variant en général de 15 à 49 ans, période de vie féconde).

Le **taux brut de mariage** est le rapport entre le nombre de mariages au cours d'une année donnée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée pour 1 000 habitants. De manière similaire, le **taux brut de divorce** est le rapport entre le nombre de divorces au cours d'une année donnée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée pour 1 000 habitants. Le divorce est autorisé dans tous les États membres de l'UE, sauf Malte, et il s'agit d'une procédure judiciaire dans la quasi-totalité des pays.

Conclusions principales

Depuis les années 1960 et le début du XXIe siècle, le nombre de naissances a fortement diminué en Europe, jusqu'à un minimum relatif d'un peu moins de 5 millions de naissances en 2002, après quoi une reprise modérée, mais constante s'est amorcée. Cette tendance générale s'est reflétée dans l'évolution de nombreux États membres. La natalité a toutefois poursuivi sa baisse relativement constante dans certains pays, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas. À l'opposé, elle a affiché une augmentation vigoureuse et permanente en Espagne au cours des dix années qui précèdent 2007.

Le taux brut de natalité est le rapport entre le nombre de naissances et la population totale: le taux brut de natalité en Europe (10,2 naissances pour 1 000 habitants) a été le plus bas parmi l'ensemble des continents et a représenté environ la moitié de la moyenne mondiale (21,1) pour la période 2000-2005. Le taux de l'EU-27 a oscillé durant cette période de cinq ans entre 10,3 et 10,6, soit un niveau légèrement supérieur aux derniers taux de natalité bruts enregistrés pour la Russie (9,9) ou le Japon (9,0), mais légèrement inférieur à ceux enregistrés pour la Chine (13,6), les États-Unis (14,1) ou l'Inde (25,1).

Le taux de fécondité des femmes européennes a chuté relativement rapidement entre le début des années 1960 et la fin des années 1990, passant d'une moyenne de 2,58 enfants par femme à 1,40. Cette tendance s'est manifestée sur la plupart des continents, les taux moyens reculant de 4,98 enfants à 2,65 dans le monde entier au cours de la même période. Parmi les États membres, la France a affiché le taux de fécondité maximal, culminant à une moyenne de deux enfants par femme en 2006. À l'autre extrémité du classement, certains taux de fécondité parmi les plus

faibles de l'EU-27 ont été enregistrés dans le sud et l'est de l'Europe, la Slovaquie occupant le dernier rang (1,24 enfant par femme en 2006).

Non seulement les femmes ont moins d'enfants, mais elles tendent aussi à les avoir à un âge plus avancé. L'âge moyen des femmes à la naissance de leur premier enfant est passé à plus de 30 ans dans sept des États membres (Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Suède, Danemark et Finlande) en 2006 et se situait entre 29 et 30 ans dans neuf autres États membres. La tendance consistant à repousser la naissance du premier enfant a été plus marquée au cours de la dernière décennie en République tchèque, dans les pays baltes, en Hongrie et en Slovénie, où l'âge moyen des femmes à la naissance de leur premier enfant a augmenté d'au moins deux ans entre 1996 et 2006.

Au sein de l'EU-27, le nombre de mariages pour 1 000 personnes a diminué. Le taux correspondant s'est établi environ 5 % plus bas après 2000 qu'à la fin des années 1990. Le taux de mariage a enregistré une baisse sensible entre 2001 et 2007 à Chypre (à 7,5 mariages pour 1 000 habitants, soit une diminution de près de la moitié) et un déclin plus marqué et durable aux Pays-Bas (à 4,5 mariages pour 1 000 habitants en 2007).

Même si le mariage incarne un engagement d'union entre les partenaires, des désaccords irréversibles peuvent conduire au divorce. Le nombre de divorces n'a cessé de croître dans l'EU-27, dépassant un million pour l'année 2005, ce qui équivaut à environ 42 divorces pour 100 mariages ou, en taux annuel, deux divorces pour 1 000 personnes par an. Lorsqu'un mariage se termine par un divorce, la durée moyenne du mariage est supérieure à 10 ans dans tous les États membres et atteint même près de 17 ans en Italie.

Tableau 3.8: Nombre moyen de naissances vivantes par an
(en milliers)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	111 829	117 740	119 550	120 479	128 653	136 825	135 888	133 632	133 493
Europe (1)	11 873	10 838	10 453	10 128	10 080	9 806	8 366	7 431	7 419
Afrique	14 449	16 066	18 151	20 550	23 311	25 728	27 850	30 062	32 816
Asie	70 704	76 143	75 917	74 190	78 945	84 627	82 844	79 547	76 623
Amérique latine et Caraïbes	9 691	10 233	10 804	11 389	11 769	11 790	11 757	11 683	11 601
Amérique du Nord	4 663	4 002	3 735	3 760	4 064	4 356	4 518	4 341	4 461
Océanie	449	459	491	463	484	518	554	567	573
	1960-65	**65-70**	**70-75**	**75-80**	**80-85**	**85-90**	**90-95**	**95-00**	**00-05**
EU-27 (2)	7 609	7 457	6 897	6 475	6 130	5 905	5 483	5 108	5 072
Chine	26 313	28 798	25 131	20 745	21 627	24 721	21 555	19 848	17 569
Inde	19 108	20 241	21 699	23 452	25 048	26 524	27 890	27 728	27 408
Japon	1 662	1 793	2 147	1 759	1 533	1 281	1 213	1 213	1 141
Fédération de Russie	2 585	1 854	2 027	2 163	2 371	2 363	1 620	1 326	1 441
États-Unis	4 197	3 618	3 383	3 396	3 689	3 973	4 123	3 992	4 124

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.
(2) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00111), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Tableau 3.9: Nombre de naissances vivantes
(en milliers)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	5 117,9	5 074,8	5 073,4	5 121,6	5 022,1	4 993,3	5 040,8	5 117,0	5 134,6	5 223,1	*5 266,1*
Zone euro (1)	3 200,1	3 191,4	3 221,6	3 287,3	3 236,6	3 230,3	3 245,8	3 281,9	3 269,4	3 308,0	*3 308,0*
Belgique	116,2	114,2	114,2	114,9	114,2	111,2	112,1	115,6	118,0	121,4	120,7
Bulgarie	64,1	65,4	72,3	73,7	68,2	66,5	67,4	69,9	71,1	74,0	75,3
République tchèque	90,7	90,5	89,5	90,9	90,7	92,8	93,7	97,7	102,2	105,8	114,6
Danemark	67,6	66,2	66,2	67,1	65,5	64,1	64,7	64,6	64,3	65,0	64,1
Allemagne	812,2	785,0	770,7	767,0	734,5	719,3	706,7	705,6	685,8	672,7	*682,7*
Estonie	12,6	12,2	12,4	13,1	12,6	13,0	13,0	14,0	14,4	14,9	15,8
Irlande	52,8	54,0	53,9	54,8	57,9	60,5	61,5	62,0	61,0	64,2	*70,6*
Grèce	102,0	100,9	100,6	103,3	102,3	103,6	104,4	105,7	107,5	112,0	*110,0*
Espagne	369,0	365,2	380,1	397,6	406,4	418,8	441,9	454,6	466,4	483,0	*488,3*
France	758,1	768,6	776,5	808,2	804,1	793,6	793,9	800,2	807,8	830,3	*816,5*
Italie	534,5	515,4	537,2	543,1	535,3	538,2	544,1	562,6	554,0	560,0	*563,2*
Chypre	9,3	8,9	8,5	8,4	8,2	7,9	8,1	8,3	8,2	8,7	*8,5*
Lettonie	18,8	18,4	19,4	20,2	19,7	20,0	21,0	20,3	21,5	22,3	23,3
Lituanie	37,8	37,0	36,4	34,1	31,5	30,0	30,6	30,4	30,5	31,3	32,3
Luxembourg	5,5	5,4	5,6	5,7	5,5	5,3	5,3	5,5	5,4	5,5	5,5
Hongrie	100,4	97,3	94,6	97,6	97,0	96,8	94,6	95,1	97,5	99,9	*97,6*
Malte	4,8	4,7	4,4	4,4	4,0	3,9	4,1	3,9	3,9	3,9	3,9
Pays-Bas	192,4	199,4	200,4	206,6	202,6	202,1	200,3	194,0	187,9	185,1	180,9
Autriche	84,0	81,2	78,1	78,3	75,5	78,4	76,9	79,0	78,2	77,9	76,3
Pologne	412,6	395,6	382,0	378,3	368,2	353,8	351,1	356,1	364,4	374,2	387,9
Portugal	113,0	113,5	116,0	120,0	112,8	114,4	112,5	109,3	109,4	105,4	*102,5*
Roumanie	236,9	237,3	234,6	234,5	220,4	210,5	212,5	216,3	221,0	219,5	214,7
Slovénie	18,2	17,9	17,5	18,2	17,5	17,5	17,3	18,0	18,2	18,9	*19,6*
Slovaquie	59,1	57,6	56,2	55,2	51,1	50,8	51,7	53,7	54,4	53,9	54,4
Finlande	59,3	57,1	57,6	56,7	56,2	55,6	56,6	57,8	57,7	58,8	58,7
Suède	90,5	89,0	88,2	90,4	91,5	95,8	99,2	100,9	101,3	105,9	107,4
Royaume-Uni	726,6	716,9	700,0	679,0	669,1	668,8	695,5	716,0	722,5	748,6	*770,7*
Croatie	55,5	47,1	45,2	43,7	41,0	40,1	39,7	40,3	42,5	41,4	*42,0*
ARY de Macédoine	29,5	29,2	27,3	29,3	27,0	27,8	27,0	23,4	22,5	22,6	*22,7*
Turquie	1 480,0	1 472,0	1 451,0	1 363,0	1 362,0	1 362,0	1 361,0	1 360,0	1 361,0	1 362,0	1 361,0
Islande	4,2	4,2	4,1	4,3	4,1	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	*4,5*
Liechtenstein	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	*0,4*
Norvège	59,8	58,4	59,3	59,2	56,7	55,4	56,5	57,0	56,8	58,5	58,5
Suisse	80,6	78,9	78,4	78,5	72,3	72,4	71,8	73,1	72,9	73,4	74,4

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00111)

Tableau 3.10: Taux brut de natalité
(en ‰)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	35,1	33,4	30,8	28,3	27,6	27,0	24,7	22,6	21,1
Europe (1)	19,2	16,8	15,7	14,8	14,4	13,7	11,5	10,2	10,2
Afrique	48,0	47,0	46,5	45,9	45,1	43,2	40,8	38,9	37,7
Asie	39,2	37,7	33,5	29,5	28,5	27,9	25,0	22,2	20,1
Amérique latine et Caraïbes	41,0	37,9	35,3	33,0	30,6	27,8	25,3	23,2	21,5
Amérique du Nord	22,0	17,7	15,7	15,1	15,5	15,8	15,5	14,1	13,8
Océanie	26,7	24,5	24,0	21,0	20,4	20,1	19,9	18,9	17,8
	1960-65	**65-70**	**70-75**	**75-80**	**80-85**	**85-90**	**90-95**	**95-00**	**00-05**
EU-27 (2)	18,3	17,4	15,6	14,3	13,3	12,6	11,6	10,6	10,4
Chine	38,0	36,9	28,6	21,5	20,9	22,3	18,2	16,0	13,6
Inde	40,7	38,8	37,3	36,0	34,3	32,5	30,7	27,7	25,1
Japon	17,2	17,6	19,9	15,4	12,9	10,5	9,7	9,6	9,0
Fédération de Russie	21,0	14,4	15,3	15,9	16,8	16,2	10,9	8,9	9,9
États-Unis	21,8	17,7	15,7	15,1	15,6	15,9	15,7	14,4	14,1

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.
(2) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00112), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.14: Naissances vivantes hors mariage et taux brut de natalité, EU-27

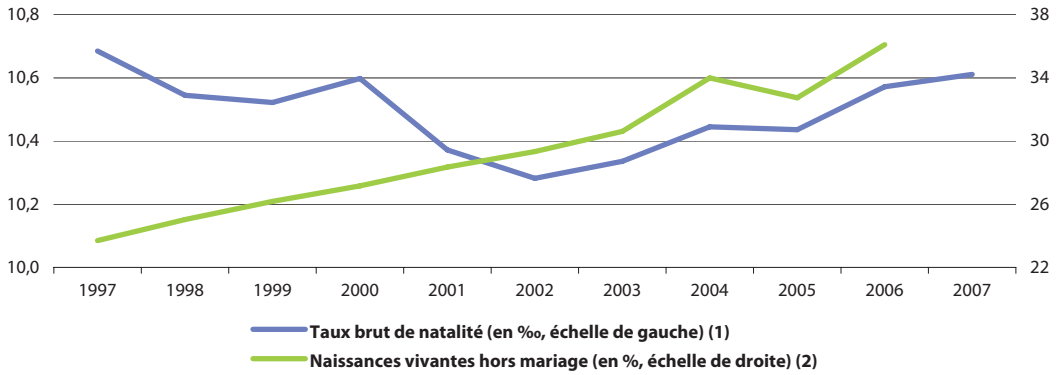

(1) Rupture des séries, 1998; données provisoires pour 2007.
(2) Non disponible pour 2008; à l'exclusion de la Belgique à partir de 1998; à l'exclusion de l'Italie pour 2004 et 2006.

Source: Eurostat (demo_fagec et tps00112)

Tableau 3.11: Taux de fécondité total
(nombre moyen d'enfants par femme)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Belgique	1,59	1,60	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	1,23	1,09	1,11	1,23	1,26	1,20	1,21	1,23	1,29	1,31	1,37
République tchèque	1,18	1,17	1,16	1,13	1,14	1,14	1,17	1,18	1,22	1,28	1,33
Danemark	1,75	1,76	1,73	1,75	1,78	1,76	1,72	1,76	1,78	1,80	1,83
Allemagne	1,32	1,37	1,36	1,36	1,38	1,35	1,34	1,34	1,36	1,34	1,32
Estonie	1,37	1,32	1,28	1,32	1,39	1,34	1,37	1,37	1,47	1,50	1,55
Irlande	1,88	1,93	1,93	1,89	1,88	1,93	1,96	1,95	1,93	1,86	1,90
Grèce	1,28	1,28	1,26	1,24	1,26	1,25	1,27	1,28	1,30	1,33	1,39
Espagne	1,16	1,17	1,16	1,19	1,23	1,24	1,26	1,31	1,33	1,35	1,38
France	:	:	1,78	1,81	1,89	1,90	1,88	1,89	1,92	1,94	2,00
Italie	1,20	1,21	:	1,23	1,26	1,25	1,27	1,29	:	1,32	:
Chypre	1,95	1,86	1,76	1,67	1,64	1,57	1,49	1,50	1,49	1,42	1,47
Lettonie	1,18	1,14	1,12	1,19	1,24	1,21	1,23	1,29	1,24	1,31	1,35
Lituanie	1,49	1,47	1,46	1,46	1,39	1,30	1,24	1,26	1,26	1,27	1,31
Luxembourg	1,77	1,72	1,68	1,74	1,76	1,65	1,63	1,62	1,66	1,66	1,65
Hongrie	1,46	1,37	1,32	1,28	1,32	1,31	1,30	1,27	1,28	1,31	1,34
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1,38	1,41
Pays-Bas	1,53	1,56	1,63	1,65	1,72	1,71	1,73	1,75	1,73	1,71	1,70
Autriche	1,45	1,39	1,37	1,34	1,36	1,33	1,39	1,38	1,42	1,41	1,40
Pologne	1,59	1,52	1,44	1,37	1,35	1,32	1,25	1,22	1,23	1,24	1,27
Portugal	1,44	1,47	1,47	1,50	1,55	1,45	1,47	1,44	1,40	1,40	1,35
Roumanie	1,37	1,40	1,40	1,39	1,39	1,31	1,26	1,27	1,29	1,32	1,31
Slovénie	1,28	1,25	1,23	1,21	1,26	1,21	1,21	1,20	1,25	1,26	1,31
Slovaquie	1,47	1,43	1,37	1,33	1,29	1,20	1,18	1,20	1,24	1,25	1,24
Finlande	1,76	1,75	1,70	1,74	1,73	1,73	1,72	1,77	1,80	1,80	1,84
Suède	1,60	1,52	1,50	1,50	1,54	1,57	1,65	1,71	1,75	1,77	1,85
Royaume-Uni	1,73	1,72	1,71	1,68	1,64	1,63	1,64	1,71	1,77	1,78	1,84
Croatie	:	:	:	:	1,47	1,38	:	1,32	1,34	1,41	1,38
ARY de Macédoine	2,07	1,93	1,90	1,76	1,88	1,73	1,80	1,77	1,52	1,46	1,46
Islande	2,12	2,04	2,05	1,99	2,08	1,95	1,93	1,99	2,04	2,05	2,08
Liechtenstein	:	:	:	:	1,57	1,52	1,47	1,37	1,44	1,49	1,42
Norvège	1,89	1,86	1,81	1,84	1,85	1,78	1,75	1,80	1,83	1,84	1,90
Suisse	1,50	1,48	1,47	1,48	1,50	1,38	1,39	1,39	1,42	1,42	1,43

Source: Eurostat (tsdde220)

Tableau 3.12: Taux de fécondité moyens
(nombre moyen d'enfants par femme)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	4,98	4,90	4,47	3,92	3,58	3,38	3,05	2,80	2,65
Europe (1)	2,58	2,36	2,16	1,97	1,89	1,83	1,57	1,40	1,41
Afrique	6,87	6,80	6,72	6,61	6,45	6,13	5,68	5,28	4,98
Asie	5,65	5,67	5,04	4,19	3,67	3,40	2,97	2,67	2,47
Amérique latine et Caraïbes	5,97	5,54	5,04	4,48	3,92	3,41	3,03	2,73	2,52
Amérique du Nord	3,35	2,55	2,01	1,78	1,81	1,89	1,99	1,95	1,99
Océanie	3,98	3,57	3,23	2,73	2,59	2,51	2,48	2,42	2,37
Chine	5,72	6,06	4,86	3,32	2,55	2,46	1,92	1,78	1,70
Inde	5,82	5,61	5,26	4,89	4,50	4,15	3,86	3,46	3,11
Japon	2,02	2,00	2,07	1,81	1,76	1,66	1,49	1,39	1,29
Fédération de Russie	2,55	2,02	2,03	1,94	2,04	2,12	1,55	1,25	1,30
États-Unis	3,31	2,55	2,02	1,79	1,83	1,92	2,03	1,99	2,04

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 3.15: Âge moyen des femmes à la maternité (1)
(en années)

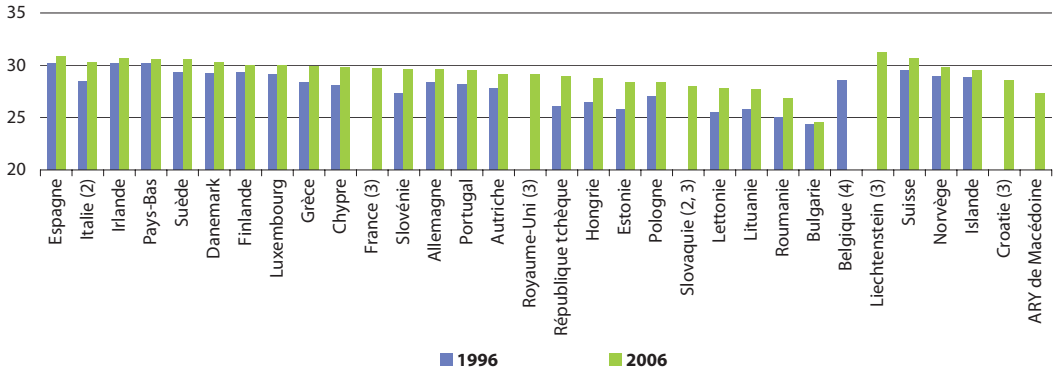

(1) Malte, non disponible.
(2) 2005 au lieu de 2006.
(3) Non disponible pour 1996.
(4) Non disponible pour 2006.

Source: Eurostat (tps00017)

Tableau 3.13: Mariages
(pour 1 000 personnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	5,15	5,11	5,2	5,18	4,87	4,89	4,85	4,86	4,88	:	:
Zone euro	:	:	:	5,12	4,82	4,82	4,7	4,64	4,61	4,45	:
Belgique	4,69	4,35	4,32	4,40	4,09	3,91	4,03	4,15	4,12	4,25	*4,28*
Bulgarie	4,18	4,31	4,33	4,30	3,99	3,71	3,92	3,99	4,33	4,26	3,87
République tchèque	5,61	5,35	5,20	5,39	5,12	5,17	4,79	5,04	5,06	5,15	5,53
Danemark	6,48	6,55	6,66	7,19	6,82	6,92	6,50	6,98	6,67	6,71	6,70
Allemagne	5,15	5,09	5,25	5,09	4,73	4,75	4,64	4,80	4,71	4,54	*4,48*
Estonie	3,99	3,92	4,06	4,01	4,14	4,31	4,21	4,45	4,55	5,18	5,23
Irlande	4,25	4,52	4,93	5,04	4,98	5,23	5,08	5,07	5,13	5,13	:
Grèce	5,62	5,12	5,62	4,48	5,21	5,27	5,54	4,64	5,50	5,18	*5,16*
Espagne	4,96	5,21	5,21	5,38	5,11	5,12	5,05	5,06	4,83	4,61	:
France	4,87	4,64	4,87	5,03	4,84	4,65	4,56	4,46	4,51	4,34	*4,19*
Italie	4,88	4,92	4,93	4,99	4,58	4,65	4,48	4,28	4,23	4,13	*4,21*
Chypre	10,71	11,40	13,22	14,08	15,07	14,48	7,69	7,23	7,76	6,80	*7,50*
Lettonie	3,98	4,00	3,93	3,88	3,93	4,16	4,30	4,48	5,45	6,39	6,80
Lituanie	5,26	5,21	5,07	4,83	4,53	4,66	4,91	5,57	5,84	6,26	6,83
Luxembourg	4,78	4,80	4,86	4,92	4,49	4,53	4,43	4,36	4,41	4,16	4,10
Hongrie	4,56	4,37	4,44	4,71	4,28	4,53	4,48	4,33	4,39	4,42	*4,06*
Malte	6,43	6,51	6,35	6,60	5,58	5,66	5,90	5,99	5,88	6,25	6,06
Pays-Bas	5,45	5,54	5,66	5,53	4,97	5,20	4,86	4,51	4,52	4,35	4,49
Autriche	5,20	4,91	4,94	4,90	4,25	4,52	4,58	4,71	4,75	4,46	4,33
Pologne	5,30	5,42	5,68	5,49	5,10	5,02	5,12	5,02	5,42	5,93	6,52
Portugal	6,52	6,57	6,75	6,23	5,67	5,45	5,15	4,68	4,61	4,52	*4,37*
Roumanie	6,68	6,46	6,23	6,05	5,87	5,92	6,16	6,61	6,56	6,79	*8,78*
Slovénie	3,78	3,80	3,89	3,62	3,48	3,54	3,39	3,28	2,88	3,17	*3,17*
Slovaquie	5,19	5,10	5,07	4,81	4,42	4,66	4,83	5,18	4,85	4,81	5,08
Finlande	4,56	4,66	4,70	5,05	4,79	5,19	4,95	5,61	5,58	5,36	5,58
Suède	3,65	3,57	4,03	4,50	4,02	4,26	4,36	4,79	4,92	5,02	5,24
Royaume-Uni	5,32	5,21	5,13	5,19	4,84	4,94	5,14	5,20	5,23	:	:
Croatie	5,40	5,35	5,27	4,93	4,97	5,13	5,03	5,11	4,98	4,97	:
ARY de Macédoine	7,05	6,97	7,03	7,03	:	7,15	7,11	6,92	7,12	7,31	*7,58*
Turquie	:	:	:	:	:	:	6,80	8,75	9,05	8,91	:
Islande	5,46	5,58	5,62	6,32	5,21	5,75	5,29	5,19	5,42	5,53	:
Liechtenstein	12,55	:	:	7,23	5,99	5,19	4,37	4,76	5,38	4,31	*5,10*
Norvège	5,41	5,27	5,26	5,65	5,09	5,30	4,90	4,06	4,84	4,66	4,98
Suisse	5,52	5,44	5,69	5,53	4,98	5,51	5,46	5,34	5,40	5,32	5,34

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00012)

Tableau 3.14: Divorces
(pour 1 000 personnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	:	:
Belgique	2,6	2,6	2,6	2,6	2,8	3,0	3,0	3,0	2,9	2,8	*2,9*
Bulgarie	1,1	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,5	1,9	1,9	1,9	2,1
République tchèque	3,2	3,1	2,3	2,9	3,1	3,1	3,8	3,2	3,1	3,1	3,0
Danemark	2,4	2,5	2,5	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,8	2,6	2,6
Allemagne	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,4	2,3	:
Estonie	3,8	3,2	3,3	3,1	3,2	3,0	2,9	3,1	3,0	2,8	2,8
Irlande	0,0	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	:	:
Grèce	0,9	0,7	0,9	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	*1,2*
Espagne	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,7	:	:
France	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	2,1	2,2	2,5	2,2	:
Italie	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	:	*0,8*
Chypre	1,3	1,3	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0	2,2	2,0	2,3	*2,1*
Lettonie	2,5	2,6	2,5	2,6	2,4	2,5	2,1	2,3	2,8	3,2	3,3
Lituanie	3,2	3,3	3,2	3,1	3,2	3,0	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4
Luxembourg	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3	2,5	2,3
Hongrie	2,4	2,5	2,5	2,3	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	*2,5*
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,2	2,1	2,1	2,2	2,3	2,1	1,9	1,9	2,0	1,9	2,0
Autriche	2,3	2,2	2,3	2,4	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,5	*2,4*
Pologne	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,5	1,8	1,9	1,7
Portugal	1,4	1,5	1,7	1,9	1,8	2,7	2,2	2,2	2,2	2,3	2,4
Roumanie	1,6	1,8	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	*1,7*
Slovénie	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	*1,4*
Slovaquie	1,7	1,7	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,0	2,1	2,4	2,3
Finlande	2,6	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,6	2,5	2,5
Suède	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	2,2	2,3
Royaume-Uni	2,8	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,6	:	:
Croatie	0,9	0,9	0,8	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	:
ARY de Macédoine	0,5	0,5	0,5	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,7	*0,7*
Turquie	:	:	:	:	:	:	0,7	1,3	1,3	1,3	:
Islande	1,9	1,8	1,7	1,9	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	1,6	:
Liechtenstein	2,1	:	:	3,9	2,5	2,9	2,5	2,9	2,7	2,3	*2,8*
Norvège	2,3	2,1	2,0	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,2
Suisse	2,4	2,5	2,9	1,5	2,2	2,2	2,3	2,4	2,9	2,8	2,6

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00013)

3.5 L'espérance de vie

Introduction

Parmi les autres facteurs qui contribuent au vieillissement de la population de l'Union européenne figure l'allongement progressif de l'espérance de vie. Celui-ci peut être attribué, tout au moins en partie, à l'amélioration des conditions de vie et des soins de santé, ainsi qu'à une plus grande prise de conscience des questions de santé.

Afin d'évaluer la qualité de vie, un ensemble d'indicateurs d'espérance de santé a été développé pour élargir le concept d'espérance de vie à la morbidité et à l'incapacité. Ces indicateurs figurent dans la liste des indicateurs structurels sur lesquels s'appuie la Commission pour élaborer son rapport annuel de synthèse, intégrant ainsi la santé publique à la stratégie de Lisbonne.

Le traité CE (titre XIII Santé publique, article 152) souligne que «l'action de la Communauté, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé humaine». Le programme d'action communautaire actuellement en place dans le domaine de la santé publique (2003-2008) vise les objectifs suivants:

- améliorer l'information et les connaissances pour le développement de la santé publique;
- renforcer la capacité à réagir rapidement et de manière coordonnée aux menaces pour la santé;
- promouvoir la santé et prévenir les maladies en tenant compte des facteurs déterminants pour la santé dans toutes les politiques et activités.

Le rapport de la Commission européenne sur les «Soins de longue durée dans l'Union européenne», publié en avril 2008, analyse les principaux défis auxquels les États membres sont confrontés dans le domaine des soins de longue durée et leurs stratégies pour les relever, et présente des pistes de solutions [7].

Définitions et disponibilité des données

Selon la définition des Nations unies, le décès est la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales après la naissance sans possibilité de réanimation); cette définition ne comprend donc pas les morts fœtales.

L'**espérance de vie** peut être donnée pour tous les âges. Elle indique le nombre moyen d'années qu'il reste à vivre à un individu qui a atteint un certain âge s'il se trouve tout au long du restant de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge). Les chiffres d'espérance de vie les plus courants concernent l'espérance de vie à la naissance, qui représente le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il reste tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité du moment. Dans la présente publication, ils sont aussi donnés à l'âge de 65 ans.

L'espérance de santé élargit le concept d'espérance de vie à la morbidité et à l'incapacité afin d'évaluer la qualité de vie. Il s'agit d'indicateurs composites combinant des données liées à la mortalité à des données liées à la santé. L'indicateur «**Années de vie en bonne santé**» (AVBS) mesure le nombre d'années qu'une personne d'un

(7) http://ec.europa.eu/employment_social/news/2008/apr/long_term_care_en.pdf.

certain âge peut encore espérer vivre en bonne santé. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activité/l'absence d'incapacités. Par conséquent, cet indicateur est aussi appelé «Espérance de vie sans incapacité». Les indicateurs AVBS sont calculés par sexe, à la naissance et à l'âge de 65 ans.

Conclusions principales

L'allongement de l'espérance de vie est l'un des nombreux facteurs qui contribuent au vieillissement de la population de l'Europe. Cet indicateur a augmenté progressivement pour les hommes et les femmes en Europe et dans d'autres régions du monde et la tendance devrait se poursuivre. L'espérance de vie d'un garçon à la naissance dans l'EU-27 était de 75,2 ans en 2004, contre 81,5 ans pour une fille, soit une différence d'un peu plus de six ans. Il subsiste des écarts relativement importants concernant l'espérance de vie dans l'EU-27. Pour les hommes, le taux d'espérance de vie le plus bas en 2006 a été enregistré en Lituanie (65,3 ans) et les taux les plus élevés en Suède et à Chypre (78,8 ans dans ces deux pays); pour les femmes, la fourchette était plus étroite et allait de 76,2 ans en Roumanie pour le taux le plus bas, à 84,4 ans en France et en Espagne pour les taux les plus élevés.

Les différences par sexe quant à l'espérance de vie ont été, dans les années 1960, liées à une mortalité masculine importante. Cette tendance s'est inversée dans les années 1980 lorsque l'écart entre hommes et femmes s'est réduit dans le nord-ouest de l'Europe, puis dans le sud de l'Europe dans les années 1990. L'écart d'espérance de vie s'est resserré au cours de ces dernières années avec le léger ralentissement de la croissance de l'espérance de vie des femmes. Il est possible que cette convergence des chiffres de l'espérance de vie soit due à des conditions davantage semblables en termes de mode de vie pour les hommes et les femmes de l'UE. Par exemple, moins d'hommes travaillent dans des secteurs de l'économie où des efforts physiques intenses sont nécessaires tout au long de la journée de travail (agriculture, industrie minière ou fabrication de fer ou d'acier). On observe néanmoins une mortalité masculine constamment plus élevée tout au long du cycle de vie à l'égard de l'ensemble des principales causes de décès.

L'espérance de santé peut être utilisée pour mesurer le potentiel de la population à participer à la société. De nombreux États membres envisagent actuellement de fixer l'âge légal de la retraite ou de le modifier et soutiennent des politiques qui encouragent activement les personnes âgées à travailler plus longtemps. En 2005, les années de vie en bonne santé à la naissance étaient supérieures pour les sujets féminins par rapport aux masculins dans la plupart des pays. Des exceptions étaient observées à Chypre, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suède, en Islande et en Norvège, où les garçons jouissaient à la naissance d'une à deux années supplémentaires de vie en bonne santé (par rapport aux filles).

La population vivant plus longtemps, l'intérêt pour les personnes âgées est également grandissant, à la fois en tant qu'acteurs potentiels de la vie active et en tant que marché de consommateurs spécifique. Cette tendance se vérifie si l'on observe l'espérance de vie des personnes âgées de 65 ans: en 2006, un homme de cet âge pouvait espérer vivre 12,7 ans de plus en Lettonie et jusqu'à 18,2 ans de plus en France. L'espérance de vie des femmes de 65 ans était plus élevée, allant de 16,3 ans en Bulgarie à 22,7 ans en France.

Le nombre d'années de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans est particulièrement intéressant au regard de la demande potentielle future en matière de soins de santé et de services sociaux ou de la possibilité, pour les personnes âgées, de rester dans la vie active. Tant pour les hommes que pour les femmes, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie et la Slovaquie se classaient comme les pays où les personnes pouvaient escompter passer la plus courte période sans invalidité après 65 ans.

Tableau 3.15: Espérance de vie à la naissance
(en années)

	Hommes						Femmes					
	1996	1998	2000	2002	2004	2006	1996	1998	2000	2002	2004	2006
EU-27	:	:	:	74,5	75,2	:	:	:	:	80,9	81,5	:
Zone euro	:	:	:	76,0	76,8	:	:	:	:	82,2	82,8	:
Belgique	73,9	74,4	74,6	75,1	76,0	76,6	80,7	80,7	81,0	81,2	81,8	82,3
Bulgarie	67,4	67,4	68,4	68,8	68,9	69,2	74,5	74,6	75,0	75,5	75,8	76,3
République tchèque	70,4	71,2	71,7	72,1	72,6	73,5	77,5	78,2	78,5	78,7	79,2	79,9
Danemark	73,1	74,0	74,5	74,8	75,4	76,1	78,3	79,0	79,2	79,4	80,2	80,7
Allemagne	73,6	74,5	75,1	75,7	76,5	77,2	80,1	80,8	81,2	81,3	81,9	82,4
Estonie	64,3	64,1	65,5	65,3	66,4	67,4	75,6	75,4	76,2	77,0	77,8	78,6
Irlande	73,1	73,4	74,0	75,2	76,4	77,3	78,7	79,1	79,2	80,5	81,4	82,1
Grèce	75,1	75,4	75,5	76,2	76,6	77,2	80,2	80,3	80,6	81,1	81,3	81,9
Espagne	74,5	75,3	75,8	76,3	76,9	77,7	82,0	82,4	82,9	83,2	83,7	84,4
France	:	74,8	75,3	75,7	76,7	77,3	:	82,6	83,0	83,0	83,8	84,4
Italie	75,5	76,1	77,0	77,4	77,9	:	81,8	82,2	82,9	83,2	83,8	:
Chypre	:	:	:	76,4	76,8	78,8	:	:	:	81,0	82,1	82,4
Lettonie	:	:	:	64,7	65,9	65,4	:	:	:	76,0	76,2	76,3
Lituanie	64,6	66,0	66,8	66,2	66,3	65,3	75,9	76,6	77,5	77,5	77,7	77,0
Luxembourg	73,3	73,7	74,6	74,6	75,9	76,8	80,2	80,8	81,3	81,5	82,3	81,9
Hongrie	66,3	66,5	67,6	68,3	68,7	69,2	75,0	75,6	76,2	76,7	77,2	77,8
Malte	74,8	74,9	76,2	76,3	77,4	77,0	79,6	80,0	80,3	81,3	81,2	81,9
Pays-Bas	74,7	75,2	:	76,0	76,9	77,7	80,5	80,8	:	80,7	81,5	82,0
Autriche	73,7	74,5	75,2	75,8	76,4	77,2	80,2	81,0	81,2	81,7	82,1	82,8
Pologne	68,1	68,9	69,6	70,3	70,6	70,9	76,6	77,4	78,0	78,8	79,2	79,7
Portugal	71,6	72,4	73,2	73,8	75,0	75,5	79,0	79,5	80,2	80,6	81,5	82,3
Roumanie	65,1	66,3	67,7	67,3	68,2	69,2	72,8	73,8	74,8	74,7	75,5	76,2
Slovénie	71,1	71,3	72,2	72,6	73,5	74,5	79,0	79,2	79,9	80,5	80,8	82,0
Slovaquie	68,8	68,6	69,2	69,8	70,3	70,4	77,0	77,0	77,5	77,7	78,0	78,4
Finlande	73,1	73,6	74,2	74,9	75,4	75,9	80,7	81,0	81,2	81,6	82,5	83,1
Suède	76,6	76,9	77,4	77,7	78,4	78,8	81,7	82,1	82,0	82,1	82,8	83,1
Royaume-Uni	74,3	74,8	75,5	76,0	76,8	:	79,5	79,8	80,3	80,6	81,0	:
Croatie	:	:	70,7	:	71,9	72,5	:	:	77,7	:	78,8	79,3
ARY de Macédoine	70,3	70,2	70,8	70,6	71,5	71,7	74,8	74,4	75,2	75,6	75,8	76,2
Islande	76,5	77,7	77,8	78,6	78,9	79,5	81,2	81,6	81,6	82,5	83,2	82,9
Liechtenstein	72,3	73,6	73,9	77,1	78,5	78,9	81,6	82,1	79,9	82,3	85,1	83,1
Norvège	75,4	75,6	76,0	76,4	77,6	78,2	81,2	81,4	81,5	81,6	82,6	82,9
Suisse	76,0	76,4	77,0	77,9	78,6	79,2	82,2	82,7	82,8	83,2	83,8	84,2

Source: Eurostat (tps00025)

Figure 3.16: Espérance de vie à la naissance, 2006 (1)
(en années)

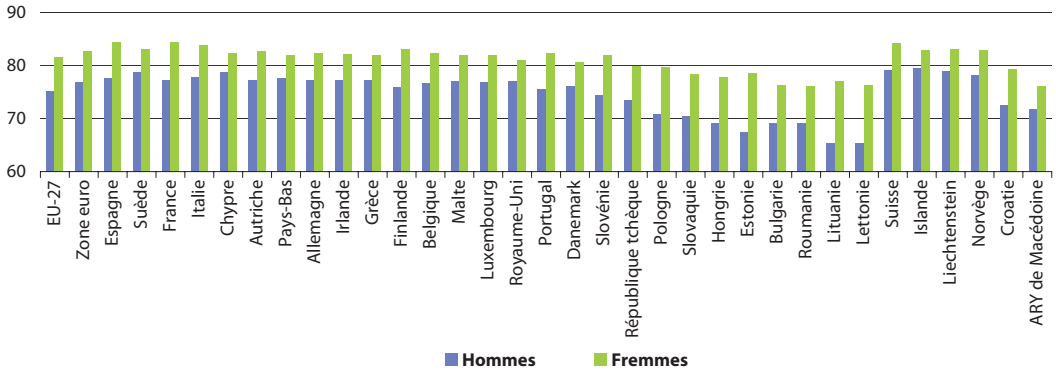

(1) Royaume-Uni, 2005; EU-27, zone euro et Italie, 2004; les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.

Source: Eurostat (tps00025)

Figure 3.17: Espérance de vie à 65 ans, 2006 (1)
(en années)

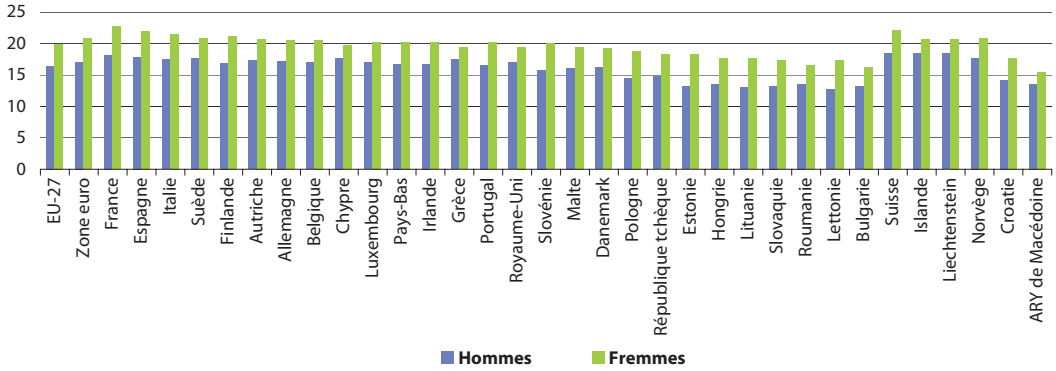

(1) Royaume-Uni, 2005; EU-27, zone euro et Italie, 2004; les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.

Source: Eurostat (tsdde210)

3.6 La migration et l'asile

Introduction

La migration est influencée par un ensemble de facteurs économiques, politiques et sociaux. Ces derniers peuvent agir dans le pays d'origine du migrant (causes de départ) ou dans son pays de destination (effets d'attraction). On considère que la relative prospérité économique et la stabilité politique de l'UE exercent un effet d'attraction considérable sur les immigrants.

La migration internationale peut de plus en plus être utilisée pour résoudre des pénuries de main-d'œuvre spécifiques, mais elle ne sera certainement pas suffisante à elle seule pour inverser la tendance actuelle du vieillissement de la population.

Les politiques en matière de migration s'efforcent de plus en plus d'attirer un profil spécifique de migrants, souvent dans le but de réduire des pénuries de main-d'œuvre spécifiques. La sélection peut être effectuée sur la base de la maîtrise de la langue, de l'expérience professionnelle, de la formation et/ou de l'âge ou par les employeurs de sorte que les migrants aient déjà un emploi à leur arrivée. En dehors des politiques visant à encourager le recrutement de main-d'œuvre, la politique d'immigration repose souvent sur deux préoccupations majeures: empêcher la migration clandestine [8] et l'emploi illégal de migrants qui n'ont pas l'autorisation de travailler et promouvoir l'intégration des immigrants à la société. Des ressources significatives ont été mobilisées pour lutter contre les réseaux de trafic illicite et de traite des êtres humains dans l'UE.

Parmi les textes juridiques les plus importants adoptés dans le domaine de l'immigration figurent:

- la directive du Conseil 2003/86/CE relative au droit de regroupement familial [9];
- la directive du Conseil 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée [10];
- la directive du Conseil 2004/114/CE relative à l'admission des étudiants [11];
- la directive du Conseil 2005/71/CE visant à faciliter l'admission des chercheurs au sein de l'UE [12].

En 2005, la Commission a relancé le débat sur la nécessité de définir un ensemble commun de règles pour l'admission des migrants économiques en publiant un livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques [13], qui a abouti à l'adoption d'un «Programme d'action relatif à l'immigration légale» fin 2005 [14]. En juillet 2006, la Commission a adopté une communication sur les priorités d'action en matière de lutte contre l'immigration clandestine de ressortissants de pays tiers [15] qui vise à trouver un équilibre entre la sécurité et les droits fondamentaux des personnes durant toutes les phases

(8) Le Parlement européen a approuvé en juin 2008 en première lecture une nouvelle directive sur le retour des immigrés illégaux, qui constitue une étape essentielle en direction d'une politique d'immigration européenne. Cette directive entend favoriser le retour volontaire des immigrants illégaux, tout en établissant des normes minimales pour leur traitement.

(9) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/l_251/l_25120031003fr00120018.pdf.

(10) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_016/l_01620040123fr00440053.pdf.

(11) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_375/l_37520041223fr00120018.pdf.

(12) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_289/l_28920051103fr00150022.pdf.

(13) COM(2004) 811; http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/immigration/work/doc/com_2004_811_fr.pdf.

(14) COM(2005) 669; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0669fr01.pdf.

(15) COM(2006) 402; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0402fr01.pdf.

du processus d'immigration clandestine. Les conclusions du Conseil sur le renforcement des politiques d'intégration dans l'UE par la promotion de l'unité dans la diversité ont été adoptées en juin 2007 et la Commission a présenté, en septembre 2007, son troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration [16].

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés (telle qu'amendée par le Protocole de New York de 1967) a défini pendant plus de 50 ans le statut de réfugié et déterminé une approche commune envers les réfugiés, qui a servi de base à l'élaboration d'un régime d'asile commun au sein de l'Union européenne. L'asile est une forme de protection donnée par un État sur son territoire. Il est accordé à une personne qui n'est pas en situation de rechercher une protection dans son pays en tant que ressortissant ou résident, notamment parce qu'elle craint d'y être poursuivie en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de son appartenance à un groupe social ou à un courant d'opinion politique.

Depuis le début des années 1990, le flux de personnes recherchant une protection internationale au sein de l'Union européenne a été tel que les États membres ont décidé de trouver des solutions communes à ce défi. Le 17 février 2006, la Commission européenne a adopté une communication sur le renforcement de la coopération pratique en matière d'asile. Avec cette communication, la Commission présente sa vision d'une coopération future des États membres en matière d'asile, dans la perspective de la mise en place d'un régime européen entièrement harmonisé. Plusieurs directives ont été adoptées dans ce domaine. Les quatre principaux instruments juridiques relatifs à l'asile sont:

- la directive relative aux conditions d'accueil [17];
- la directive relative aux procédures d'asile [18];
- la directive relative aux conditions à remplir [19];
- le règlement de Dublin [20].

L'Union européenne porte également ses efforts sur la nécessité d'une meilleure coordination avec les pays tiers afin de traiter plus efficacement les causes premières et apporter des solutions durables à la situation des réfugiés. Dans ce contexte, le Conseil a invité la Commission à mettre en place des programmes de protection régionaux pour améliorer les capacités de protection et développer des programmes de réinstallation. Un nouvel instrument financier a été adopté en mars 2004 pour créer un programme d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile (AENEAS). Ce programme pluriannuel s'applique à la période 2004-2008.

Définitions et disponibilité des données

Eurostat produit des statistiques sur une série de thèmes en rapport avec la migration internationale et l'asile. Les données sont fournies sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle par les instituts nationaux de statistique et par les ministères de la Justice et de l'Intérieur. Si certains États membres fondent leurs statistiques

(16) COM(2007) 512; http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/docs/com_2007_512_fr.pdf.

(17) Directive du Conseil 2003/9/CE du 27 janvier 2003; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:031:0018:0025:FR:PDF.

(18) Directive du Conseil 2005/85/CE du 1er décembre 2005; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:326:0013:0034:EN:PDF.

(19) Directive du Conseil 2004/83/CE du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004L0083:FR:HTML.

(20) Règlement (CE) n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers; | http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:050:0001:0010:FR:PDF.

de flux migratoire et de population immigrée sur les registres de la population, d'autres peuvent utiliser des enquêtes par sondage ou des données extraites de procédures administratives, telles que la délivrance de titres de séjour. De nombreuses statistiques sont communiquées à Eurostat dans le cadre d'une collecte conjointe de données sur la migration organisée par Eurostat en coopération avec la Division de statistique des Nations unies, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et le Bureau international du travail.

Les parties les plus importantes des statistiques communautaires reposent clairement sur le droit européen qui définit les responsabilités des États membres et d'Eurostat en termes de collecte, de transmission et de publication des données. Le domaine des **statistiques sur la migration** faisait figure d'exception puisqu'il ne reposait sur aucune base juridique mais était plutôt régi par une série d'accords volontaires entre Eurostat et les fournisseurs de données dans les États membres. Si cette situation a pu sembler adaptée dans le passé, il est devenu évident que l'importance croissante d'une politique dans ce domaine, tant au niveau national qu'européen, impose la mise en œuvre d'une approche plus formelle. La Commission a adopté à l'automne 2005 une proposition de règlement relatif aux statistiques sur la migration et la protection internationale, qui a été adoptée par le Parlement et le Conseil européen à l'été 2007 [21]. L'adoption du règlement 862/2007 vise à fournir des statistiques fiables et harmonisées sur la migration et l'asile.

Ce règlement a pour objectif de fournir des définitions statistiques harmonisées, fondées sur les normes internationales existantes et sur la législation et la politique européennes en matière d'immigration, d'asile et de contrôles des frontières. Si ces définitions doivent être appliquées, les États membres restent libres d'utiliser toutes les sources de données appropriées, selon les disponibilités et pratiques nationales. Le règlement permet l'utilisation d'estimations scientifiquement fondées lorsque des données directement observables ne sont pas disponibles. Pour accorder aux États membres le temps nécessaire à la modification de leurs systèmes de collecte de données, le règlement proposé autorise également la communication des données selon les définitions nationales, durant la première année suivant son entrée en vigueur (2008), qui seront par conséquent transmises l'année suivante. Ce règlement crée un cadre qui devra être complété par l'adoption de mesures de mise en œuvre sous la forme de règlements de la Commission.

Il couvre la plupart des statistiques actuelles d'Eurostat sur les questions relatives à la migration. Les statistiques sur les flux d'immigration et d'émigration, ainsi que les statistiques sur la citoyenneté et le pays de naissance de la population résidente, fournissent des informations sur les effets de la migration sur la taille et la structure de la population. Les statistiques sur les demandes d'asile et les décisions ultérieures d'accorder ou de refuser le statut de réfugié ou d'autres types de protection internationale seront quelque peu adaptées dans le cadre du règlement. Par exemple, les statistiques sur les demandes d'asile seront collectées sur une base mensuelle, étant donné qu'elles sont nécessaires pour suivre de manière continue les variations à court terme concernant l'origine et le nombre des demandeurs d'asile. En revanche, les données sur les recours contre les décisions en matière d'asile sont relativement difficiles à collecter et ne sont pas nécessaires de manière aussi fréquente; elles seront donc collectées une fois par an uniquement.

(21) Regulation (EC) No 862/2007 of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2007/l_199/l_19920070731en00230029.pdf.

Le seul nouveau domaine des statistiques couvert par le règlement est celui des titres de séjour délivrés aux ressortissants non européens. Ces statistiques offrent une vision claire des causes de l'immigration, puisqu'il est possible de faire la distinction entre les titres de séjour délivrés dans le cadre des différentes règles d'immigration, concernant le regroupement familial, les migrants économiques et les personnes admises en tant qu'étudiants. Le règlement prévoit également que la plupart des statistiques à collecter seront ventilées par âge et par sexe. Cette approche présente un intérêt particulier pour suivre les politiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants.

Un **citoyen national** désigne une personne ayant la nationalité du pays dans lequel elle réside effectivement. Un **non-ressortissant** désigne une personne n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel elle réside effectivement.

Le **solde migratoire** désigne la différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une région donnée au cours de l'année (le solde migratoire est donc négatif lorsque le nombre d'émigrants dépasse le nombre d'immigrants). Plusieurs pays ne disposant pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, voire ne disposant d'aucun chiffre, le solde migratoire est parfois estimé en calculant la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel entre deux dates. Les statistiques sur le solde migratoire (corrections comprises) sont donc affectées par toutes les imprécisions statistiques portant sur les deux termes de cette équation, l'accroissement de la population et les corrections administratives. Le solde migratoire ne donne aucune indication de l'ampleur relative des flux distincts d'immigration et d'émigration dans un pays; un pays peut ainsi déclarer un solde migratoire faible tout en connaissant des flux d'immigration et d'émigration très importants. Les **immigrants** désignent les personnes qui arrivent ou reviennent dans un pays à partir de l'étranger dans le but d'y établir leur résidence pour une période déterminée après avoir résidé dans un autre pays. Les **émigrants** désignent les personnes qui quittent leur pays de résidence habituelle pour établir effectivement leur résidence dans un autre pays.

L'**acquisition de citoyenneté** fait référence aux octrois de citoyenneté du pays déclarant à des personnes qui ont déjà été des résidents d'un autre pays ou qui ont été apatrides.

Un **demandeur d'asile** est une personne qui présente une demande de protection au titre soit de l'article premier de la Convention de Genève de 1951 (amendée par le Protocole de New York de 1967), soit au titre de la Convention des Nations unies contre la torture et autres formes de traitement cruel ou inhumain, de la Convention européenne des droits de l'homme ou d'autres instruments de protection pertinents. Cette définition désigne toute personne qui présente une demande individuelle d'asile, que ce soit à son arrivée à un aéroport, à la frontière terrestre ou alors qu'elle se trouve déjà sur le territoire national, et qu'elle y soit entrée légalement (en tant que touriste par exemple) ou illégalement. Un **demandeur d'asile** est aussi une personne dans l'attente d'une décision concernant sa demande d'obtention du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection internationale. Un **réfugié** (conformément à l'article premier de la Convention des Nations unies de 1951) est une personne ayant des craintes fondées d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour ses opinions politiques.

Les données concernant les **décisions en matière d'asile** font référence à la date à laquelle la décision a été prise, et non à

la date de la demande d'asile. Les données sont collectées sur les décisions en première instance. Les **décisions totales** incluent les décisions positives, les décisions négatives et les autres décisions non statutaires. Ces chiffres font uniquement référence à l'octroi du statut de réfugié en vertu de l'article premier de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, modifiée par le protocole de New York du 31 janvier 1967. Ils excluent donc les octrois d'autres types de statut de protection, par exemple, la protection humanitaire.

Conclusions principales

Si le solde migratoire est positif au sein de l'UE et, de manière générale, augmente depuis la fin des années 1980, l'évolution de la migration est par essence instable au fil du temps. Après une hausse rapide durant les premières années du XXIe siècle, avec 2 millions d'immigrants en plus que d'émigrants en 2003, le solde migratoire s'est quelque peu ralenti dans l'EU-27. Le solde migratoire oscillait entre 1,64 million et 2,03 millions de personnes par an entre 2002 et 2007, alors qu'il n'avait jamais dépassé le seuil du million avant 2002. Exprimée en pourcentage de la population totale, l'immigration représentait 0,39 % du nombre total d'habitants de l'EU-27 en 2007.

La grande majorité des États membres ont enregistré un solde migratoire positif (corrections comprises) ; les seules exceptions affichant un solde migratoire négatif (corrections comprises) en 2007 étaient la Pologne (-20 500), la Lituanie (-5 200), les Pays-Bas (-1 600), la Bulgarie (-1 400) et la Lettonie (-600). En termes relatifs, le solde migratoire positif représentait 1,64 % de la population à Chypre en 2007, tandis que l'Espagne (1,58 %), l'Irlande (1,49 %) et le Luxembourg (1,26 %) étaient les seuls autres pays à enregistrer un solde migratoire supérieur au seuil de 1 % de la population totale. À l'autre extrémité, la perte démographique au travers du solde migratoire s'élevait à 0,01 % de la population totale aux Pays-Bas et à 0,15 % en Lituanie.

Différents types de migration peuvent être identifiés, notamment la migration économique (la recherche de travail), le regroupement familial, la retraite, les études ou l'asile. Dans la plupart des États membres pour lesquels il existe des données pour 2006, une majorité d'immigrants se situaient dans le bas de la fourchette d'âge actif (entre 15 et 34 ans). Au Royaume-Uni notamment, cette tranche d'âge représentait plus de trois quarts du total des immigrants (76,4 %).

La plupart des États membres ont constaté parmi leurs immigrants une plus grande proportion de non-ressortissants européens que de citoyens des États membres de l'EU-27. Des exceptions sont observées en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg, en Hongrie, en Autriche et en Slovaquie, où davantage d'immigrants sont des ressortissants de l'EU-27 (et non de pays tiers). Les ressortissants qui retournent dans leur pays d'origine forment une minorité de la population immigrante dans la plupart des pays. Le Danemark, la Lituanie, la Pologne (séjours permanents uniquement) et la Finlande ont toutefois comptabilisé un plus grand nombre d'immigrants nationaux revenant dans leur pays que d'immigrants issus d'autres États membres de l'EU-27 ou de pays non-membres de l'UE.

Deux catégories de personnes doivent être prises en compte dans l'étude des statistiques sur l'asile. La première concerne les personnes ayant présenté une demande d'asile en cours d'examen par une autorité compétente. La seconde est composée de personnes ayant été reconnues, après examen, comme des réfugiés ou ayant obtenu un autre type de protection internationale. Les demandeurs d'asile restent généralement sur le territoire de l'État membre concerné pendant l'examen de leur demande.

Le nombre de demandeurs d'asile a baissé au cours des dernières années dans l'UE après avoir culminé en 1992 (670 000 demandes dans l'EU-15), puis une nouvelle fois en 2001 (424 000 demandes dans l'EU-27). En 2006, il est estimé que 218 900 demandes d'asile ont été déposées dans l'EU-27, soit une légère hausse par rapport à 2006. La Suède a reçu en 2007 plus de demandes d'asile que tout autre État membre, la France, le Royaume-Uni, la Grèce et l'Allemagne étant les autres principaux pays d'introduction de demandes d'asile. Seule une minorité des demandeurs d'asile est reconnue comme réfugiés ou se voit accorder une protection subsidiaire. Plus de la moitié (57,8 %) des demandes d'asile dans l'EU-27 ont fait l'objet d'un refus en 2007, tandis que le statut de réfugié ou une protection subsidiaire a été octroyé à 55 135 personnes la même année.

Tableau 3.16: Solde migratoire (corrections comprises)
(en milliers)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	430	529	980	725	600	1 852	2 035	1 875	1 660	1 639	*1 908*
Zone euro (1)	:	434	835	975	1 235	1 658	1 806	1 606	1 404	1 319	*1 579*
Belgique	10	12	16	14	36	41	35	36	51	53	62
Bulgarie	0	0	0	0	-214	1	0	0	0	0	-1
République tchèque	12	9	9	7	-43	12	26	19	36	35	84
Danemark	12	11	9	10	12	10	7	5	7	10	20
Allemagne	93	47	202	168	275	219	142	82	82	26	*48*
Estonie	-7	-7	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Irlande	17	16	24	32	39	33	31	48	66	67	*64*
Grèce	61	55	45	29	38	38	35	41	40	40	*41*
Espagne	94	159	238	390	441	649	625	610	641	605	*702*
France (1)	:	-1	150	158	173	184	189	105	92	90	*71*
Italie	50	56	35	50	50	345	612	557	324	377	*494*
Chypre	5	4	4	4	5	7	12	16	14	9	*13*
Lettonie	-9	-6	-4	-6	-5	-2	-1	-1	-1	-2	-1
Lituanie	-22	-22	-21	-20	-3	-2	-6	-10	-9	-5	-5
Luxembourg	4	4	4	3	3	3	5	4	6	5	6
Hongrie	18	17	17	17	10	4	16	18	17	21	*14*
Malte	1	0	0	10	2	2	2	2	2	2	*2*
Pays-Bas	30	44	44	57	56	28	7	-10	-23	-26	-2
Autriche	2	8	20	17	44	35	38	62	56	29	31
Pologne	-12	-13	-14	-410	-17	-18	-14	-9	-13	-36	-20
Portugal	29	32	38	47	65	70	64	47	38	26	*20*
Roumanie	-13	-6	-3	-4	-558	-2	-7	-10	-7	-6	1
Slovénie	-1	-5	11	3	5	2	4	2	6	6	*14*
Slovaquie	2	1	1	-22	1	1	1	3	3	4	7
Finlande	5	4	3	2	6	5	6	7	9	11	14
Suède	6	11	14	24	29	31	29	25	27	51	54
Royaume-Uni	58	97	138	144	151	158	178	227	193	247	*175*
Croatie	0	-4	-23	-52	14	9	12	12	8	7	*6*
ARY de Macédoine	-2	-2	-2	-3	-3	-25	-3	0	-1	-1	*0*
Turquie	101	99	79	58	2	-1	-3	1	-1	*-3*	0
Islande	0	1	1	2	1	0	0	1	4	5	*4*
Liechtenstein	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	*0*
Norvège	10	13	19	10	8	17	11	13	18	24	40
Suisse	-3	11	25	24	41	48	42	38	32	37	69

(1) Rupture des séries: pour 1997, la France inclut uniquement les régions métropolitaines.

Source: Eurostat (tsdde230)

Figure 3.18: Solde migratoire (corrections comprises), EU-27 (1)
(en milliers)

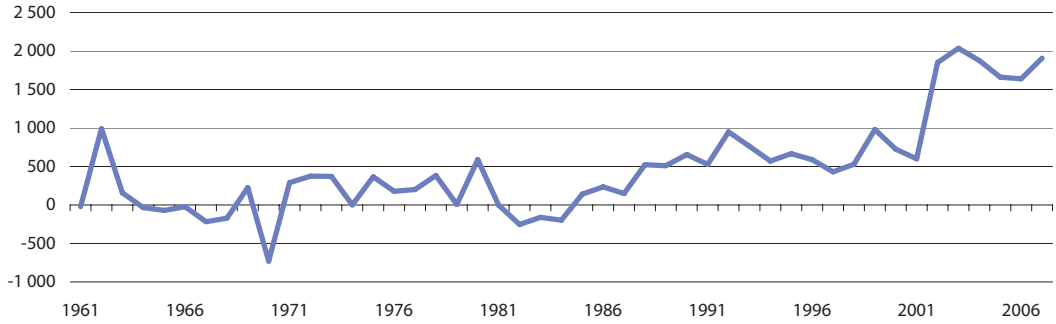

(1) Rupture des séries: jusqu'à 1997, cette année comprise, la France inclut uniquement les régions métropolitaines; 2007, données provisoires.

Source: Eurostat (tsdde230)

Figure 3.19: Taux net de migration (corrections comprises) (1)
(en % de la population totale)

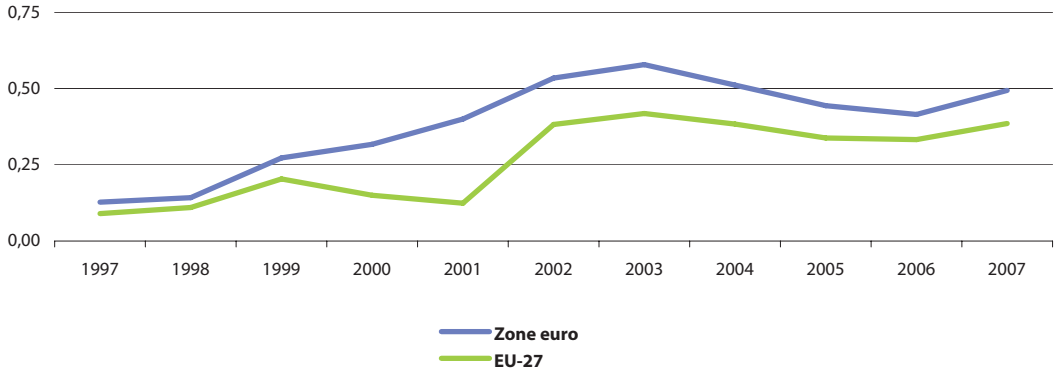

(1) Rupture des séries: pour 1997, la France inclut uniquement les régions métropolitaines; 2007, données provisoires.

Source: Eurostat (tsdde230 et tps00001)

Figure 3.20: Solde migratoire (corrections comprises), 2007 (1)
(en % de la population)

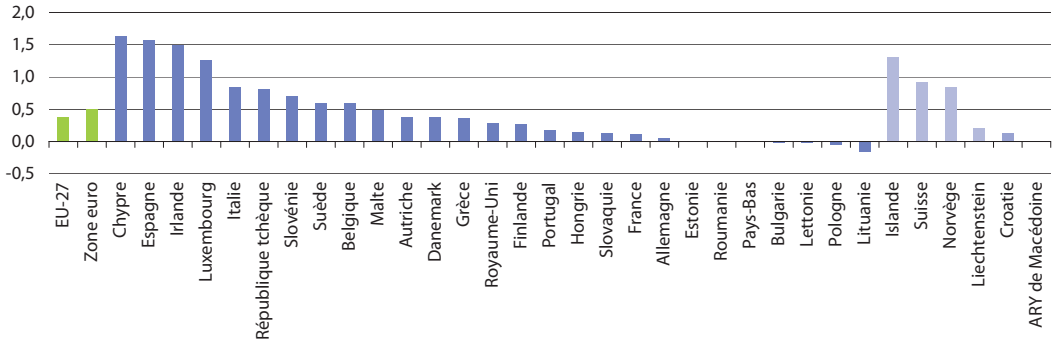

(1) EU-27, zone euro, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Hongrie, Malte, Portugal, Slovénie, Royaume-Uni, ancienne République yougoslave de Macédoine et Liechtenstein, données provisoires.

Source: Eurostat (tsdde230 et tps00001)

Figure 3.21: Immigration par âge, 2006 (1)
(en %)

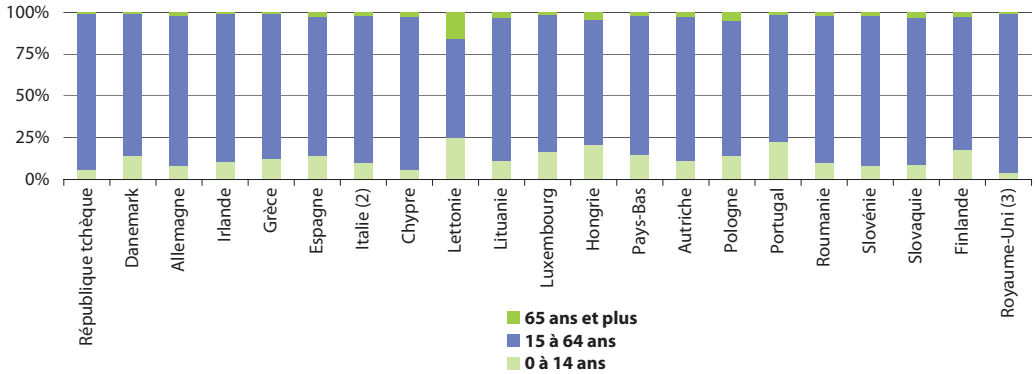

(1) Belgique, Bulgarie, Estonie, France et Malte, non disponibles.
(2) 2003.
(3) 2005.

Source: Eurostat (migr_immictz)

Tableau 3.17: Immigration par âge, 2006

	Total des immigrants (nombre de personnes)	Immigration par âge (en % de l'immigration totale)										
		<15	15-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Belgique (1)	81 913	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	68 183	5,5	26,0	18,1	14,5	11,3	9,6	7,5	4,1	2,0	0,6	0,7
Danemark	56 750	14,0	36,0	18,2	10,7	7,0	4,8	3,2	2,1	1,6	1,3	1,1
Allemagne	661 855	8,5	25,3	17,5	13,2	10,2	8,1	6,6	4,6	2,6	1,3	2,1
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	103 260	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce (2)	86 693	12,3	19,4	17,5	14,7	11,1	8,3	7,0	5,0	2,9	1,1	0,8
Espagne	840 844	14,4	23,1	17,3	12,9	9,5	6,6	4,8	3,4	2,7	2,2	2,9
France (3)	182 390	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie (1)	440 301	10,0	19,1	20,5	16,2	11,2	8,3	6,0	3,7	1,8	1,3	2,0
Chypre	15 545	6,0	19,8	19,4	13,7	11,3	9,1	5,9	4,0	3,8	3,6	2,6
Lettonie	2 801	24,8	12,4	9,2	8,5	7,5	5,4	5,5	3,0	4,4	3,2	16,0
Lituanie	7 745	11,3	21,5	19,4	12,9	8,9	8,1	7,1	3,5	2,7	1,4	3,2
Luxembourg	14 352	16,4	17,8	18,3	14,8	10,9	8,2	5,2	3,3	2,2	1,1	1,7
Hongrie	21 520	21,0	20,8	15,3	10,2	7,7	5,3	4,8	3,6	3,5	3,4	4,4
Malte	1 829	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	101 150	14,7	24,9	18,9	13,1	9,6	6,5	4,3	2,8	2,0	1,2	2,0
Autriche	100 972	11,5	26,4	17,2	12,1	9,5	7,1	5,3	3,7	2,7	2,0	2,7
Pologne (4)	10 802	14,4	15,3	15,0	10,3	7,1	6,9	8,2	7,9	6,3	3,4	5,3
Portugal (2)	27 703	22,4	18,6	14,3	13,6	10,3	7,9	5,6	3,0	1,9	1,1	1,5
Roumanie (2)	7 714	10,0	13,1	11,9	14,9	15,4	11,4	8,4	6,5	4,2	1,9	2,3
Slovénie	20 016	7,9	25,0	16,6	12,9	11,2	9,4	7,3	4,4	2,2	1,2	2,0
Slovaquie	12 611	8,7	22,1	14,1	13,1	11,4	8,7	6,7	5,6	4,2	2,4	3,1
Finlande	22 451	18,1	20,6	17,5	13,0	8,9	6,5	4,4	3,5	2,7	1,9	2,9
Suède	95 750	20,0	20,5	17,5	13,7	9,4	6,5	4,3	2,7	1,9	1,5	2,0
Royaume-Uni (5)	529 008	4,1	39,5	24,4	12,5	7,8	4,7	3,0	1,9	0,4	0,7	0,8

(1) 2003.
(2) Sauf les ressortissants nationaux.
(3) Sauf les ressortissants nationaux et les étrangers ressortissants de l'EU-15.
(4) Immigrants en vue d'un séjour permanent uniquement.
(5) Sauf les flux en provenance d'Irlande; données par âge, 2005.

Source: Eurostat (migr_immictz)

Figure 3.22: Immigration par grand groupe de nationalité, 2006 (1)
(en % du total des immigrants)

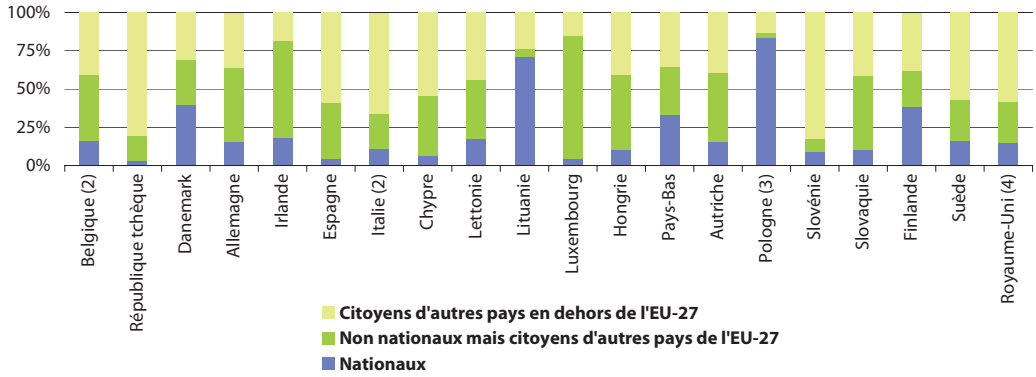

(1) Bulgarie, Estonie, Grèce, France, Malte, Portugal et Roumanie, non disponibles.
(2) 2003.
(3) Immigrants en vue d'un séjour permanent uniquement.
(4) Sauf les immigrants en provenance d'Irlande sans distinction de nationalité.

Source: Eurostat (migr_immictz)

Figure 3.23: Demandes d'asile, 2007 (1)
(nombre de personnes)

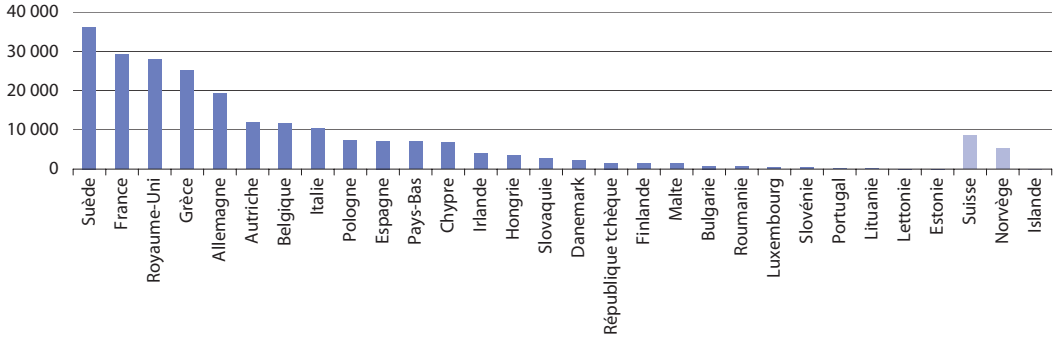

(1) Chiffres provisoires pour l'EU-27, 218 935 demandes d'asile en 2007; zone euro, 136 100 demandes d'asile en 2007; Italie, Islande, Norvège et Suisse, 2006.

Source: Eurostat (tps00021)

Tableau 3.18: Demandes d'asile
(nombre de personnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	:	313 645	380 450	406 585	424 180	421 470	344 800	*276 675*	*234 675*	*197 410*	*218 935*
Zone euro	:	231 670	265 105	273 400	271 355	245 335	215 480	*181 720*	*168 720*	*129 855*	*136 100*
Belgique	11 790	21 965	35 780	42 690	24 505	18 800	13 585	*12 400*	*12 575*	*8 870*	*11 575*
Bulgarie	370	835	1 350	1 755	2 430	2 890	1 320	*985*	*700*	*500*	*815*
République tchèque	2 110	4 085	7 355	8 790	18 095	8 485	11 400	*5 300*	*3 590*	*2 730*	*1 585*
Danemark	5 100	5 700	6 530	10 345	12 510	5 945	4 390	3 235	2 280	1 960	*2 225*
Allemagne	104 355	98 645	94 775	78 565	88 285	71 125	50 565	*35 605*	*28 915*	*21 030*	*19 165*
Estonie	0	25	25	5	10	10	15	*10*	*10*	*5*	*15*
Irlande	3 880	4 625	7 725	10 940	10 325	11 635	7 485	*4 265*	*4 305*	*4 240*	*3 935*
Grèce	4 375	2 950	1 530	3 085	5 500	5 665	8 180	*4 470*	*9 050*	*12 265*	*25 115*
Espagne	4 975	4 935	8 405	7 925	9 490	6 310	5 765	*5 365*	*5 050*	*5 295*	*7 195*
France	21 415	22 375	30 905	38 745	47 290	51 085	59 770	58 545	49 735	30 750	*29 160*
Italie	1 890	13 100	18 450	15 195	17 400	16 015	13 705	*9 630*	*9 345*	*10 350*	:
Chypre	:	225	790	650	1 620	950	4 405	*9 675*	*7 715*	*4 540*	*6 780*
Lettonie	:	35	20	5	15	25	5	*5*	*20*	*10*	*35*
Lituanie	240	160	145	305	425	365	395	*165*	*100*	*145*	*125*
Luxembourg	435	1 710	2 930	625	685	1 040	1 550	*1 575*	*800*	*525*	*425*
Hongrie	:	7 120	11 500	7 800	9 555	6 410	2 400	*1 600*	*1 610*	*2 115*	*3 420*
Malte	70	160	255	160	155	350	455	*995*	*1 165*	*1 270*	*1 380*
Pays-Bas	34 445	45 215	39 275	43 895	32 580	18 665	13 400	*9 780*	*12 345*	*14 465*	*7 100*
Autriche	6 720	13 805	20 130	18 285	30 125	39 355	32 360	*24 635*	*22 460*	*13 350*	*11 920*
Pologne	3 580	3 425	3 060	4 660	4 480	5 170	6 810	*7 925*	*5 240*	*4 225*	*7 205*
Portugal	250	355	305	225	235	245	115	*115*	*115*	*130*	*225*
Roumanie	1 425	1 235	1 665	1 365	2 280	1 000	885	*545*	*485*	*380*	*660*
Slovénie	70	335	745	9 245	1 510	650	1 050	*1 090*	*1 550*	*500*	*370*
Slovaquie	645	505	1 320	1 555	8 150	9 745	10 300	*11 395*	*3 550*	*2 850*	*2 640*
Finlande	970	1 270	3 105	3 170	1 650	3 445	3 090	*3 575*	*3 595*	*2 275*	*1 405*
Suède	9 680	12 840	11 220	16 285	23 500	33 015	31 355	*23 160*	*17 530*	*24 320*	*36 205*
Royaume-Uni	32 500	46 015	71 160	80 315	71 365	103 080	60 045	*40 625*	*30 840*	28 320	*27 905*
Islande	:	:	:	:	:	:	:	:	*85*	*40*	:
Norvège	2 270	8 375	10 160	10 845	14 770	17 480	16 020	*7 950*	*5 400*	*5 320*	:
Suisse	23 185	39 735	43 935	15 780	18 720	24 255	18 920	*12 730*	*8 650*	*8 580*	:

Source: Eurostat (tps00021)

Tableau 3.19: Acquisitions de nationalité et demandes d'asile
(nombre de personnes)

	Acquisitions de nationalité		Demandes d'asile		Décisions suite aux demandes d'asile					
					Nombre de décisions		Demandes rejetées (en %)		Nombre de demandes acceptées	
	2005	2006	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
EU-27	:	:	197 410	218 935	237 970	:	57,8	:	55 135	:
Zone euro	:	:	129 855	136 100	146 205	:	66,9	:	23 490	:
Belgique	:	:	8 870	11 575	8 345	:	70,8	:	2 440	:
Bulgarie	:	6 738	500	815	695	770	30,9	31,8	95	335
République tchèque	2 626	2 346	2 730	1 585	3 020	2 280	72,7	68,9	365	390
Danemark	10 197	7 961	1 960	2 225	925	850	81,6	44,1	170	475
Allemagne	117 241	124 566	21 030	19 165	30 760	28 570	57,8	44,6	1 950	7 870
Estonie	7 072	4 781	5	15	5	15	100,0	66,7	0	5
Irlande	4 073	5 763	4 240	3 935	4 245	3 810	90,6	90,0	395	375
Grèce	:	1 962	12 265	25 115	11 180	20 990	85,9	98,5	195	165
Espagne	42 860	62 375	5 295	7 195	4 065	5 400	95,0	95,5	205	245
France	154 827	147 868	30 750	29 160	37 495	29 150	92,4	88,5	2 855	3 350
Italie	:	35 266	10 350	:	9 260	:	39,7	:	5 215	:
Chypre	3 952	:	4 540	6 780	5 585	7 170	31,9	32,3	170	210
Lettonie	20 106	18 964	10	35	15	20	0,0	50,0	10	10
Lituanie	435	467	145	125	130	145	19,2	34,5	95	60
Luxembourg	954	1 128	525	425	890	1 035	55,6	41,5	370	540
Hongrie	:	6 101	2 115	3 420	2 020	2 805	60,1	49,0	200	250
Malte	:	474	1 270	1 380	1 185	955	53,6	34,6	550	625
Pays-Bas	28 488	29 089	14 465	7 100	14 180	:	53,0	:	4 345	:
Autriche	34 876	25 746	13 350	11 920	15 490	16 045	37,9	41,4	4 065	5 195
Pologne	2 866	989	4 225	7 205	7 280	6 185	12,8	29,7	2 465	3 035
Portugal	:	3 627	130	225	105	110	71,4	77,3	30	25
Roumanie	767	29	380	660	365	590	74,0	57,6	55	135
Slovénie	2 684	3 204	500	370	900	540	63,3	50,0	10	10
Slovaquie	1 393	1 125	2 850	2 640	2 815	2 970	30,6	39,7	10	95
Finlande	5 683	4 433	2 275	1 405	2 520	2 020	61,1	51,7	695	840
Suède	39 573	51 239	24 320	36 205	46 395	32 470	27,3	37,5	22 745	15 640
Royaume-Uni	161 755	154 015	28 320	27 905	27 520	27 630	74,2	70,5	5 045	6 805
Croatie	:	12 292	:	:	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	2 660	2 147	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	6 901	5 072	:	:	:	:	:	:	:	:
Islande	:	:	40	:	30	:	66,7	:	0	:
Norvège	12 655	11 955	5 320	:	4 215	:	48,0	:	1 685	:
Suisse	38 437	46 711	8 580	:	:	:	:	:	:	:

Source: Eurostat (tps00024, tps00021, tps00163 et tps00164)

4

L'éducation

L'éducation, la formation professionnelle et, plus généralement, la formation permanente («éducation et formation tout au long de la vie») jouent un rôle vital d'un point de vue tant économique que social. Les occasions dont disposent les citoyens de l'UE de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays sont autant de contributions décisives à la compréhension interculturelle, au développement des individus et à la pleine mise en valeur du potentiel économique de l'UE. Chaque année, plus d'un million de citoyens de l'UE de tous âges bénéficient des programmes communautaires en matière d'éducation, de formation professionnelle et de citoyenneté.

Le traité instituant la Communauté européenne [(1)] reconnaît l'importance de ces domaines lorsqu'il stipule que «la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action. La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle qui s'appuie et complète les actions des États membres». À ce titre, la Commission européenne assure le suivi de la coopération politique et des travaux avec les États membres, tout en finançant des programmes, tels que le programme «Éducation et formation tout au long de la vie».

Le Conseil européen a adopté en 2001 un ensemble d'objectifs en matière d'éducation et de formation qui doivent être atteints d'ici 2010 [(2)], les ministres de l'éducation ayant convenu de se fixer les trois buts suivants:

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation;
- en garantir l'accès à tous;
- ouvrir l'enseignement et la formation sur la société.

Ces buts ambitieux ont ensuite été subdivisés en objectifs spécifiques portant sur tous les niveaux et types d'éducation et de formation, y compris des domaines tels que: la formation des enseignants; les compétences de base; l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC); l'efficacité des investissements; l'enseignement des langues; l'orientation tout au long de la vie; le développement de systèmes flexibles pour rendre l'apprentissage accessible à tous; la mobilité et l'éducation à la citoyenneté.

(1) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, articles 149, paragraphe 1, et 150, paragraphe 1 (JO C 352 du 24.12.2002, p. 33); http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR.pdf.

(2) http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/rep_fut_obj_fr.pdf.

Au nom du principe de subsidiarité, chaque État membre conserve la responsabilité de l'organisation de son système éducatif et de la définition de son contenu. L'UE encourage cependant la coopération dans ce domaine à travers une grande variété de programmes de financement et d'action. La coopération politique a en effet été renforcée à travers le programme de travail «Éducation et formation 2010», qui intègre les actions précédentes dans les domaines de l'éducation et de la formation au niveau européen. Cinq jalons ont été fixés pour l'UE en 2010:

- parvenir à un taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école de 10 % ou moins;
- augmenter d'au moins 15 % le nombre total de diplômés en mathématiques et sciences & technologie, tout en diminuant, dans le même temps, le déséquilibre hommes-femmes;
- faire en sorte qu'au moins 85 % des jeunes de 22 ans aient achevé l'enseignement secondaire supérieur;
- réduire de moitié le nombre de jeunes de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture, en mathématiques et en sciences;
- accroître le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie à au moins 12,5 % de la population adulte en âge de travailler (25 à 64 ans).

Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» est devenu depuis 2007 le programme phare dans le domaine de l'enseignement et de la formation et couvre toutes les possibilités d'apprentissage de l'enfance au troisième âge. Il dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 7 milliards d'euros pour soutenir des projets favorisant les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'UE. Il se compose de quatre sous-programmes mettant l'accent sur les différentes étapes de l'éducation et de la formation:

- Comenius pour l'enseignement fondamental;
- Erasmus pour l'enseignement supérieur;
- Leonardo da Vinci pour l'éducation et la formation professionnelles;
- Grundtvig pour la formation des adultes.

Pour chacune de ces branches, des objectifs chiffrés ont été définis:

- Comenius doit impliquer au moins trois millions d'élèves dans des activités d'éducation conjointes au cours de la durée du programme;
- Erasmus doit atteindre au total trois millions de participants dans des actions de mobilité des étudiants;
- Leonardo da Vinci doit accroître les stages en entreprises à 80 000 personnes par an d'ici à l'expiration du programme;
- Grundtvig doit soutenir la mobilité de 7 000 adultes engagés dans une action d'éducation chaque année d'ici à 2013.

La mesure des progrès accomplis vers les objectifs fixés requiert un large éventail de statistiques comparables sur la fréquentation des cours et des formations, les effectifs de diplômés et d'enseignants, l'apprentissage des langues, la mobilité des étudiants et des chercheurs et les investissements en matière d'éducation, ainsi que des données sur les niveaux d'études atteints et la formation des adultes.

4.1 Les effectifs scolaires et les niveaux d'études

Les normes relatives aux statistiques internationales de l'éducation sont fixées par les trois organisations internationales qui administrent conjointement la collecte de données:

- l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (ISU);
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

Le questionnaire de l'UNESCO/OCDE/Eurostat (UOE) sur les statistiques de l'éducation constitue la principale source d'information et le fondement de la structure de la base de données d'Eurostat sur les statistiques de l'éducation; Eurostat collecte également des données sur les effectifs régionaux et l'apprentissage des langues. Les définitions et conditions méthodologiques relatives à la collecte conjointe UOE et à la collecte de données par Eurostat sont disponibles sur le site web d'Eurostat [3]. Les données sur le niveau d'études et la formation des adultes sont principalement issues d'enquêtes auprès des ménages, à savoir principalement l'enquête européenne sur les forces de travail, qui sera bientôt complétée par l'enquête sur l'éducation des adultes [4], tandis que l'enquête sur la formation professionnelle continue fournit des informations sur la participation à la formation, le volume et les coûts pour les entreprises.

Introduction

L'école permet aux jeunes d'acquérir les capacités élémentaires pour leur existence et les compétences requises pour leur épanouissement. En marge de l'épanouissement personnel, la qualité du temps passé à l'école influence également la future place de l'enfant dans la société, le niveau d'études qu'il atteindra et ses possibilités d'emploi. La qualité de l'éducation des enfants est directement liée à la qualité de l'enseignement, qui est elle-même conditionnée par les exigences placées dans les enseignants, la formation qu'ils reçoivent et les rôles qu'ils sont appelés à jouer. À la lumière de ces réflexions, plusieurs États membres s'efforcent aujourd'hui de remanier leurs programmes scolaires dans la perspective des besoins en constante mutation de la société et de l'économie, ainsi que d'améliorer la formation et l'évaluation des enseignants.

L'évolution démographique au cours des trente dernières années reflète une baisse des taux de natalité, qui s'est traduite par un vieillissement de la structure de la population de l'UE et par la baisse de la proportion des moins de 30 ans dans la majorité des États membres. Ces changements peuvent avoir un impact significatif sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des systèmes éducatifs – comme la taille moyenne des classes ou les stratégies de recrutement des enseignants.

La plupart des Européens restent scolarisés considérablement plus longtemps que les obligations légales minimales. Cela traduit le choix de faire des études supérieures, ainsi que des effectifs accrus

(3) http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/edtcs/library?l=/public/unesco_collection.

(4) http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-CC-05-005/EN/KS-CC-05-005-EN.PDF.

dans l'enseignement préprimaire et une participation plus large aux initiatives de formation tout au long de la vie, par exemple des étudiants d'âge mûr (adultes) reprenant par exemple les études, souvent en vue d'un complément de formation, ou d'un changement d'orientation professionnelle.

À l'âge de 4 ans, une grande proportion d'enfants dans l'UE est déjà scolarisée en préprimaire. Les objectifs généraux de l'enseignement préprimaire sont assez similaires d'un pays à l'autre et se concentrent sur le développement de l'autonomie, du bien-être, de la confiance en soi, de la citoyenneté et de la préparation à la vie et aux apprentissages scolaires.

En moyenne, l'enseignement obligatoire dure 9 ou 10 ans dans la plupart des pays de l'UE. C'est en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qu'il dure le plus longtemps. L'âge est le seul critère d'accès à l'enseignement primaire obligatoire, qui débute à l'âge de 5 ou 6 ans dans la plupart des pays; dans les pays nordiques en revanche, ainsi qu'en Bulgarie et en Estonie, l'enseignement obligatoire débute à 7 ans.

Si les programmes d'enseignement nationaux incluent à peu près les mêmes matières dans tous les États membres, le temps alloué à chacune varie considérablement. De plus, les enseignants jouissent d'une liberté extrêmement variable, qui va de la possibilité d'adapter le contenu de leurs classes à l'obligation de suivre un programme strict. Les différences les plus significatives entre les pays concernent généralement le temps alloué aux cours de langues, de technologies de l'information et de la communication ou de religion. En revanche, tous les pays accordent beaucoup de temps à l'apprentissage de la langue maternelle et des mathématiques.

La répartition du temps d'instruction entre les matières semble être plus homogène dans l'enseignement secondaire obligatoire, qui accorde davantage d'importance aux sciences naturelles et sociales, ainsi qu'aux langues étrangères. Les élèves d'un pays suivent le même programme commun tout au long de la scolarité obligatoire à temps plein dans la plupart des États membres. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche, en revanche, les parents doivent choisir pour leur enfant un type d'enseignement particulier à la fin du primaire.

Le programme Comenius, consacré au développement des politiques éducatives et scolaires, poursuit les objectifs suivants:

- améliorer et accroître la mobilité des élèves et du personnel éducatif;
- multiplier et intensifier les partenariats entre les écoles de différents États membres pour atteindre une participation à des activités éducatives conjointes d'au moins trois millions d'élèves d'ici 2010;
- favoriser l'apprentissage des langues, le contenu et les services novateurs basés sur les TIC et de meilleures techniques et pratiques d'enseignement;
- rehausser la qualité et la dimension européenne de la formation des enseignants;
- améliorer les approches pédagogiques et la gestion des écoles.

En outre, les États membres ont fixé d'autres repères pour l'amélioration de l'éducation, entre autres, sur la maîtrise de la lecture, la réussite en mathématiques, sciences et technologie, l'arrêt prématuré de la scolarité et l'achèvement de l'enseignement secondaire.

Définitions et disponibilité des données

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est à la base des statistiques de l'éducation et décrit différents niveaux d'enseignement, ainsi que des domaines d'enseignement et de formation [5]. La version actuelle, CITE 97, distingue sept niveaux d'enseignement:

- niveau 0 de la CITE: enseignement préprimaire – défini comme étant la première étape de l'instruction organisée; elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins;
- niveau 1 de la CITE: enseignement primaire – commence entre 5 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de quatre à six ans;
- niveau 2 de la CITE: premier cycle de l'enseignement secondaire – assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées; la fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire;
- niveau 3 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement secondaire – commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire; l'âge d'admission est généralement de 15 ou 16 ans et cette dernière est habituellement subordonnée à certaines qualifications et autres conditions minimales; l'enseignement est souvent plus spécialisé et sa durée varie généralement entre deux et cinq ans;
- niveau 4 de la CITE: enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur – se situe de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire; doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent les élèves à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre aux étudiants un accès direct au marché du travail;
- niveau 5 de la CITE: premier cycle de l'enseignement supérieur – l'admission exige normalement que l'étudiant ait achevé avec succès les niveaux 3 ou 4 de la CITE; ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire qui sont en grande partie fondés sur la théorie, et les programmes à orientation professionnelle, qui sont généralement plus courts et visent l'accès au marché du travail;
- niveau 6 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement supérieur – conduit à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

L'indicateur des enfants de quatre ans scolarisés présente le pourcentage d'enfants de quatre ans qui sont inscrits dans des établissements préprimaires à caractère éducatif. Ces établissements fournissent des prestations à caractère éducatif aux jeunes enfants. Ils doivent recruter du personnel spécialement formé aux tâches éducatives. Les crèches de jour, les jardins d'enfants et les garderies, dans lesquels le personnel ne possède pas obligatoirement un diplôme d'enseignement, ne sont pas pris en compte. L'indicateur des jeunes de 18 ans inscrits dans un établissement d'éducation (à n'importe quel niveau de

(5) http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced_1997.htm.

la CITE) montre le nombre de jeunes qui n'ont pas renoncé à améliorer leurs compétences au-delà de l'enseignement de base et inclut à la fois les étudiants qui ont effectué un parcours éducatif normal, sans retards, et ceux qui continuent leurs études après avoir répété certaines étapes.

Les ratios élève/enseignant sont calculés en divisant l'équivalent du nombre d'élèves et d'étudiants suivant des cours à temps plein à chaque niveau d'enseignement par l'équivalent du nombre d'enseignants qui donnent des cours à temps plein au même niveau. Tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés, sont inclus. Ce ratio ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe car: il peut y avoir une différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, l'enseignement peut être assuré dans une même classe par plus d'un enseignant ou des éducateurs scolaires spécialisés peuvent travailler avec des petits groupes ou en binôme.

L'indicateur du niveau de formation des jeunes est défini comme la part de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire, soit le niveau 3a, 3b ou 3c long minimum de la CITE (numérateur). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

L'indicateur relatif aux jeunes ayant quitté prématurément l'école est défini comme la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation (les personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

Conclusions principales

Il y avait environ 93,9 millions d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement dans l'EU-27 en 2006. Le pays qui comptait la plus grande part d'élèves et d'étudiants de l'EU-27 dans son ensemble était l'Allemagne, où 14,4 millions d'élèves et d'étudiants fréquentaient des établissements scolaires en 2006; ce chiffre était supérieur de 1,7 million à celui de la deuxième population étudiante la plus importante, qui était enregistrée au Royaume-Uni, et supérieur de 2,1 millions au chiffre de la France.

La proportion d'élèves présents à chaque niveau d'enseignement était très variable d'un État membre à l'autre et reflète, dans une certaine mesure, la structure démographique des populations. La forte proportion d'élèves dans l'enseignement primaire au Luxembourg (46,0 % en 2006) traduit l'absence d'un secteur de l'enseignement supérieur développé

dans ce pays, tandis que l'Irlande, Chypre et le Portugal faisaient également état d'une proportion relativement importante d'élèves dans l'enseignement primaire (plus de 40 %) – ce qui traduisait des taux de natalité relativement élevés. À l'autre extrémité, la Grèce, la Slovénie, les États baltes, la Pologne et la Finlande affichaient des proportions relativement élevées (environ un quart au moins) de populations étudiantes dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Les chiffres ci-dessus excluent l'enseignement préprimaire – avec 86,8 % de l'ensemble des enfants de quatre ans fréquentant ce type d'établissements dans l'EU-27 en 2006. Les taux de scolarisation dans l'enseignement préprimaire allaient de 100 % en Belgique, en France et en Italie, à moins d'un enfant sur deux en Finlande, en Irlande et en Pologne.

Plus de trois quarts (77,4 %) des jeunes de 18 ans étaient encore dans le système éducatif au sein de l'EU-27 en 2006, bien que cette proportion fluctuait sensiblement entre les États membres. Six pays ont ainsi déclaré que neuf jeunes de cet âge sur dix suivaient des études, tandis que dans trois États membres (Chypre, Malte et Royaume-Uni), moins de la moitié des jeunes de 18 ans fréquentaient encore un établissement d'enseignement. Il convient de remarquer que ces chiffres peuvent refléter plusieurs facteurs, en particulier l'impératif pour les jeunes de partir à l'étranger pour continuer leurs études (supérieures) ou la pratique consistant à imposer aux étudiants de recommencer une année complète si leurs résultats ne sont pas jugés satisfaisants à la fin d'une année scolaire.

Les ratios élève/enseignant dans l'enseignement primaire allaient de moins de 11 élèves par enseignant en moyenne en Grèce, en Italie, en Lituanie, au Luxembourg (2004), en Hongrie et au Portugal en 2006, à près du double en Irlande, en France (2005) et au Royaume-Uni (plus de 19 élèves par enseignant dans ces pays). Entre 2001 et 2006, la plupart des États membres ont connu une baisse générale du nombre moyen d'élèves par enseignant.

Le nombre moyen d'élèves par enseignant était généralement moindre dans l'enseignement secondaire que dans le primaire, avec une moyenne de moins de dix élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire supérieur en Grèce, en Espagne, au Luxembourg (2004) et au Portugal. L'Allemagne enregistrait en 2006 le nombre de loin le plus élevé d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire supérieur, à 19,5 au lieu de 13,7 élèves par enseignant en 2001.

Les données disponibles sur les niveaux d'études atteints montrent qu'en 2007, un peu plus des trois quarts (78,1 %) de la population de l'EU-27 âgée de 20 à 24 ans avaient atteint au moins un niveau de formation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, 14,8 % des jeunes de 18 à 24 ans (16,9 % pour les hommes et 12,7 % pour les femmes) avaient quitté prématurément l'école, avec au plus un niveau de formation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire.

Tableau 4.1: Élèves et étudiants (hors éducation préprimaire) (1)

	Total (CITE 1-6) (en milliers)		Ventilation du nombre total d'élèves et d'étudiants (en % du total)							
			Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 3-4)		Enseignement supérieur (CITE 5-6)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	96 001	93 901	31,2	30,4	24,4	24,4	25,7	25,1	17,2	20,0
Zone euro (2)	56 630	57 796	31,0	30,4	27,5	26,3	21,7	23,5	18,2	19,3
Belgique	2 304	2 410	33,5	30,4	17,1	18,0	33,8	35,2	15,6	16,4
Bulgarie	1 322	1 193	28,3	22,9	27,7	25,2	25,3	31,5	18,7	20,4
République tchèque	1 932	1 869	32,6	25,3	26,8	26,1	27,1	30,5	13,5	18,0
Danemark	1 029	1 142	38,5	36,4	20,0	20,6	23,0	22,9	18,5	20,0
Allemagne	14 515	14 394	24,2	23,1	38,9	36,7	22,1	23,7	14,4	15,9
Estonie	306	278	38,3	28,6	20,7	21,3	22,1	25,6	18,9	24,5
Irlande	987	1 036	45,0	44,6	18,6	17,1	19,6	20,4	16,9	18,0
Grèce	1 906	2 042	33,4	31,6	18,9	16,6	22,6	19,8	25,1	32,0
Espagne	7 597	7 529	33,0	35,2	26,2	26,3	16,6	14,8	24,1	23,8
France	11 849	12 321	32,4	32,9	27,9	26,7	21,9	22,4	17,1	17,9
Italie	9 144	9 464	30,9	29,7	19,9	19,1	29,4	29,8	19,8	21,4
Chypre	140	146	45,6	40,9	23,4	22,3	22,5	22,7	8,5	14,1
Lettonie	510	472	24,6	16,7	33,7	31,8	21,5	23,8	20,2	27,8
Lituanie	787	784	26,9	19,2	42,2	39,2	13,7	16,2	17,3	25,4
Luxembourg	70	77	47,3	46,0	22,9	23,7	26,1	26,8	3,6	3,5
Hongrie	1 924	1 952	25,5	21,3	26,3	24,5	31,1	31,8	17,2	22,5
Malte	78	78	43,0	37,9	37,2	35,6	10,3	15,0	9,5	11,4
Pays-Bas	3 217	3 318	39,8	38,5	24,1	23,7	20,3	20,3	15,7	17,5
Autriche	1 464	1 471	26,8	24,2	26,1	26,8	29,0	31,8	18,1	17,2
Pologne	9 153	8 663	35,2	30,0	13,1	18,6	32,4	26,6	19,4	24,8
Portugal	2 002	1 862	40,0	40,4	20,6	21,1	20,0	18,8	19,4	19,7
Roumanie	3 954	3 831	27,6	24,5	33,4	25,1	25,5	28,6	13,5	21,8
Slovénie	403	403	21,4	23,2	24,7	19,3	31,2	29,1	22,7	28,5
Slovaquie	1 114	1 089	26,9	21,6	35,8	31,7	24,3	28,5	12,9	18,2
Finlande	1 172	1 246	33,5	29,9	16,4	16,4	26,2	29,0	23,9	24,8
Suède	2 085	2 096	37,3	33,0	17,1	20,1	27,5	26,7	17,0	20,2
Royaume-Uni	15 038	12 736	30,6	35,5	15,4	17,9	40,3	28,2	13,7	18,3
Croatie	:	733	:	26,6	:	28,2	:	26,6	:	18,7
ARY de Macédoine	387	366	32,0	28,7	33,2	31,6	24,4	26,4	10,4	13,2
Turquie	14 893	16 275	70,2	65,6	:	:	:	:	10,8	14,4
Islande	74	84	42,7	36,1	15,9	16,5	27,7	28,7	13,7	18,6
Liechtenstein	:	6	:	36,2	:	26,1	:	27,5	:	10,3
Norvège	993	1 068	42,9	40,2	16,3	17,9	21,6	21,8	19,1	20,1
Suisse	:	1 340	:	38,6	:	22,4	:	23,0	:	15,3
Japon	20 254	19 095	36,5	37,9	20,4	19,1	22,2	20,5	19,6	21,4
États-Unis	63 653	66 793	39,7	36,4	19,7	19,5	19,2	17,9	21,4	26,2

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15 pour 2001.

Source: Eurostat (tps00051 et educ_enrl1tl)

Figure 4.1: Enfants de quatre ans scolarisés, 2006 (1)
(en % de l'ensemble des enfants de quatre ans)

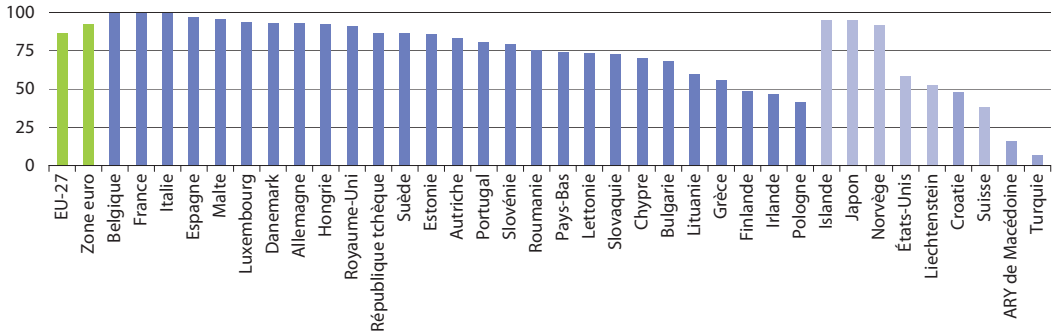

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

Source: Eurostat (tps00053)

Figure 4.2: Jeunes de 18 ans scolarisés, 2006 (1)
(en % de l'ensemble des jeunes de 18 ans)

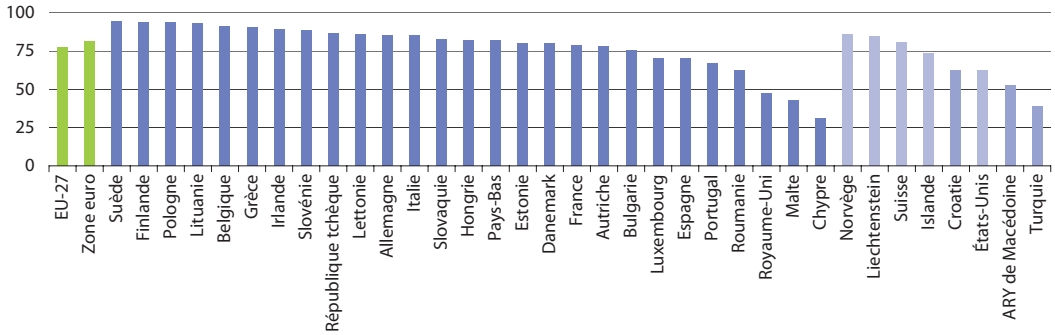

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

Source: Eurostat (tps00060)

Tableau 4.2: Ratio élève/enseignant dans l'enseignement primaire, le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (1)
(en nombre moyen d'élèves par enseignant)

	Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base (CITE 2)		Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Belgique	13,4	12,6	:	9,4	9,8	10,2
Bulgarie	17,7	15,8	13,0	12,3	11,3	11,7
République tchèque	19,4	17,3	14,5	12,3	13,1	11,9
Danemark	10,2	:	10,3	11,4	13,3	:
Allemagne	19,4	18,7	15,7	15,5	13,7	19,5
Estonie	14,7	14,1	11,2	12,3	10,3	13,3
Irlande	20,3	19,4	15,1	:	15,1	14,6
Grèce	12,7	10,6	9,8	8,0	11,3	8,3
Espagne	14,7	14,2	:	12,5	11,0	7,8
France (2)	19,5	19,4	13,9	14,2	10,9	10,3
Italie	10,8	10,7	9,9	10,3	10,4	11,0
Chypre	21,1	16,8	15,1	11,6	13,6	12,7
Lettonie	17,6	11,8	13,2	10,5	13,2	11,7
Lituanie	16,9	10,7	12,0	8,5	:	:
Luxembourg (3)	11,0	10,7	9,1	:	9,1	9,0
Hongrie	11,3	10,4	11,2	10,2	12,5	12,3
Malte	19,0	13,7	9,9	9,3	18,1	14,3
Pays-Bas	17,2	15,3	:	:	17,1	15,8
Autriche	14,3	13,9	9,8	10,4	9,9	11,3
Pologne	12,5	11,4	13,1	12,6	16,8	12,7
Portugal	11,6	10,6	9,9	8,3	8,0	7,5
Roumanie	:	17,1	14,8	12,2	13,3	15,7
Slovénie	13,1	14,9	13,3	10,2	13,8	14,0
Slovaquie	20,7	18,6	14,5	13,7	12,9	14,2
Finlande	16,1	15,0	10,9	9,7	17,0	15,8
Suède	12,4	12,1	12,4	11,4	16,6	13,8
Royaume-Uni	20,8	19,8	17,5	16,7	18,9	11,4
Croatie	:	17,7	:	12,8	:	11,8
ARY de Macédoine	21,2	:	11,4	:	18,9	17,3
Turquie	29,8	26,7	:	:	17,2	15,8
Islande	12,6	:	:	10,6	10,9	10,8
Liechtenstein	:	10,5	:	7,3	:	11,4
Norvège	:	10,9	10,9	10,2	9,2	9,7
Japon	20,6	19,2	16,6	14,9	14,0	12,7
États-Unis	:	14,6	:	14,7	:	15,7

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) 2005 au lieu de 2006.
(3) 2004 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (tps00054 et educ_iste)

Tableau 4.3: Niveau d'études des jeunes et jeunes quittant prématurément l'école (1)

	Niveau d'études des jeunes (en %)		Jeunes ayant quitté prématurément l'école (en %)					
			Total		Hommes		Femmes	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
EU-27	76,7	78,1	17,1	14,8	19,3	16,9	14,9	12,7
Zone euro	72,7	74,5	19,3	17,1	22,0	19,6	16,6	14,5
Belgique	81,6	82,6	12,4	12,3	14,9	13,9	9,9	10,7
Bulgarie	77,4	83,3	21,0	16,6	22,5	16,3	19,6	16,9
République tchèque (2)	92,2	91,8	5,5	5,5	5,3	5,7	5,7	5,4
Danemark	78,6	70,8	8,6	12,4	10,3	15,7	6,9	8,9
Allemagne	73,3	72,5	12,6	12,7	12,6	13,4	12,6	11,9
Estonie	81,4	80,9	12,6	14,3	15,6	21,0	9,6	:
Irlande	84,0	86,7	14,7	11,5	18,4	14,2	10,9	8,7
Grèce	81,1	82,1	16,7	14,7	20,7	18,6	12,6	10,7
Espagne	63,7	61,1	29,9	31,0	36,4	36,1	23,1	25,6
France	81,7	82,4	13,4	12,7	14,9	14,6	11,9	10,9
Italie	69,6	76,3	24,3	19,3	27,9	22,6	20,7	15,9
Chypre	83,5	85,8	15,9	12,6	22,3	19,5	11,0	6,8
Lettonie	77,1	80,2	19,5	*16,0*	26,7	*19,7*	12,2	*12,3*
Lituanie	81,3	89,0	14,3	8,7	15,1	11,4	13,4	5,9
Luxembourg	69,8	70,9	17,0	15,1	14,4	19,2	19,6	11,1
Hongrie	85,9	84,0	12,2	10,9	12,5	12,5	11,8	9,3
Malte	39,0	54,7	53,2	37,6	56,5	41,5	49,7	33,3
Pays-Bas	73,1	76,2	15,0	12,0	15,7	14,4	14,3	9,6
Autriche	85,3	84,1	9,5	10,9	8,7	11,6	10,2	10,2
Pologne	89,2	91,6	7,6	5,0	9,5	6,4	5,6	3,6
Portugal	44,4	53,4	45,1	*36,3*	52,6	*42,0*	37,5	*30,4*
Roumanie	76,3	77,4	23,2	19,2	24,3	19,2	22,1	19,1
Slovénie	90,7	91,5	4,8	4,3	6,2	5,7	3,3	2,7
Slovaquie	94,5	91,3	5,6	7,2	6,7	8,1	4,6	6,3
Finlande	85,8	86,5	9,9	*7,9*	12,6	*9,7*	7,3	*6,3*
Suède (2)	86,7	87,2	10,4	12,0	11,4	13,3	9,3	10,7
Royaume-Uni (2)	77,1	78,1	17,8	13,0	18,8	14,6	16,7	11,4
Croatie (3)	90,6	94,6	8,3	3,9	9,1	5,2	7,4	5,3
Turquie	42,8	46,4	54,8	47,6	45,4	39,4	63,5	55,0
Islande (2, 3)	48,5	49,3	28,8	*28,1*	32,7	*31,5*	24,8	*24,6*
Norvège (2, 3)	94,8	93,3	14,0	5,9	14,9	7,4	13,1	4,3
Suisse (3)	79,4	78,1	6,7	7,6	6,3	8,5	7,1	6,7

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) 2006 au lieu de 2007 pour les jeunes ayant quitté prématurément l'école.
(3) 2006 au lieu de 2007 pour le niveau d'études des jeunes.

Source: Eurostat (tsiir110 et tsisc060)

4.2 L'apprentissage des langues étrangères

Introduction

L'UE reconnaît 23 langues officielles, auxquelles s'ajoutent des langues régionales, des langues de minorités et des langues parlées par les populations migrantes. L'école est la principale possibilité pour la grande majorité de ces populations d'apprendre ces langues – même si la diversité linguistique est activement encouragée au sein des écoles, des universités, des centres d'enseignement pour adultes et des entreprises.

Depuis plusieurs décennies, la plupart des enfants européens sont tenus d'apprendre au moins une langue étrangère au cours de la scolarité obligatoire, le temps qui y est consacré ayant augmenté de façon générale ces dernières années. En 2002, le Conseil européen de Barcelone a recommandé l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Cette recommandation a été appliquée à des degrés divers, généralement pour l'enseignement secondaire obligatoire, soit en rendant obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue, soit en faisant en sorte que les élèves aient la possibilité d'étudier une deuxième langue étrangère dans le cadre de leur programme. En novembre 2005, la Commission européenne a publié une communication (COM(2005) 596) intitulée «Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme» [(6)]. L'UE encourage le multilinguisme et, s'appuyant sur le constat que les citoyens multilingues sont mieux à même de mettre à profit les opportunités d'éducation et d'emploi, elle aspire à une situation dans laquelle tous les citoyens européens connaissent au moins deux langues étrangères, outre leur langue maternelle. Cette communication complète un plan d'action pour la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique pour la période de 2004 à 2006 [(7)], qui visait principalement à: étendre les avantages de l'apprentissage des langues tout au long de la vie à l'ensemble des citoyens, améliorer l'enseignement des langues et créer un environnement plus favorable aux langues.

Définitions et disponibilité des données

Les données sur le nombre d'élèves qui étudient des langues étrangères sont rapportées aux nombres correspondants d'étudiants inscrits; les étudiants souffrant d'un handicap mental inscrits dans des écoles spécialisées sont exclus.

Le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève est collecté pour différents niveaux de la CITE. Les données sont rapportées à l'ensemble des élèves, même si l'enseignement des langues ne commence pas dès les premières années d'instruction pour le niveau de la CITE considéré. Cet indicateur correspond à la somme des étudiants en langues divisée par le nombre total d'étudiants inscrits dans le niveau d'études considéré. Chaque étudiant est comptabilisé une fois pour chaque langue étrangère qu'il ou elle étudie, c'est-à-dire que ceux qui étudient plus d'une langue sont comptabilisés autant de fois que le nombre de langues étudiées. L'irlandais, le luxembourgeois et les langues régionales sont exclus, bien que d'autres dispositions puissent être prises par certains États membres. Sauf exception, lorsqu'une des langues nationales est enseignée dans des écoles où elle n'est pas la langue d'enseignement, elle n'est pas considérée comme une langue étrangère.

(6) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0596:FIN:FR:PDF.

(7) http://ec.europa.eu/education/doc/official/keydoc/actlang/act_lang_fr.pdf.

Conclusions principales

Dans les établissements d'enseignement primaire, les élèves sont manifestement plus nombreux à (choisir d')apprendre l'anglais. L'apprentissage de l'anglais dans l'enseignement secondaire est obligatoire dans un certain nombre de pays, et une série d'États membres enregistrent des proportions (proches) de 100 % d'élèves qui l'apprennent dans l'enseignement primaire. Les proportions maximales d'élèves de l'enseignement primaire qui apprennent l'anglais ont été observées en Grèce, en Espagne, en Italie, à Malte et en Autriche, où cette langue est enseignée à plus de neuf enfants sur dix. L'importance relative de l'anglais en tant que langue étrangère peut être plus marquée encore du fait que les élèves reçoivent généralement un enseignement plus poussé dans leur première langue étrangère que dans les langues supplémentaires qu'ils peuvent choisir d'étudier.

Les 12 États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004 sont dans une position particulière au regard de l'enseignement des langues car l'apprentissage du russe a longtemps été obligatoire dans nombre d'entre eux. La situation a évolué depuis et désormais la plupart des élèves peuvent choisir librement la ou les langues qu'ils souhaitent étudier. Dans ces pays également, on a assisté à une nette augmentation de la proportion d'élèves qui apprennent l'anglais (souvent plus de 50 % de l'ensemble des étudiants). Le Luxembourg présente également un intérêt particulier, dans le sens où ce pays a trois langues officielles, la plupart des élèves suivant des cours en luxembourgeois, en allemand et en français dans l'enseignement primaire et l'anglais étant introduit à titre de langue étrangère dans l'enseignement secondaire.

Si l'on se penche sur l'apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire supérieur, quelque 84,1 % des étudiants de l'EU-27 inscrits au niveau 3 de la CITE étudiaient l'anglais en 2006, alors que moins d'un quart étudiaient le français (24,3 %) ou l'allemand (22,2 %).

Le Luxembourg et l'Estonie étaient les deux pays où le nombre moyen de langues étrangères étudiées par élève était le plus élevé. Il y a lieu de remarquer à ce propos que cet indicateur inclut d'autres langues que l'anglais, le français et l'allemand, comme le russe.

Figure 4.3: Proportion des élèves apprenant des langues étrangères dans l'enseignement secondaire, par langue, 2006 (1)

(en %)

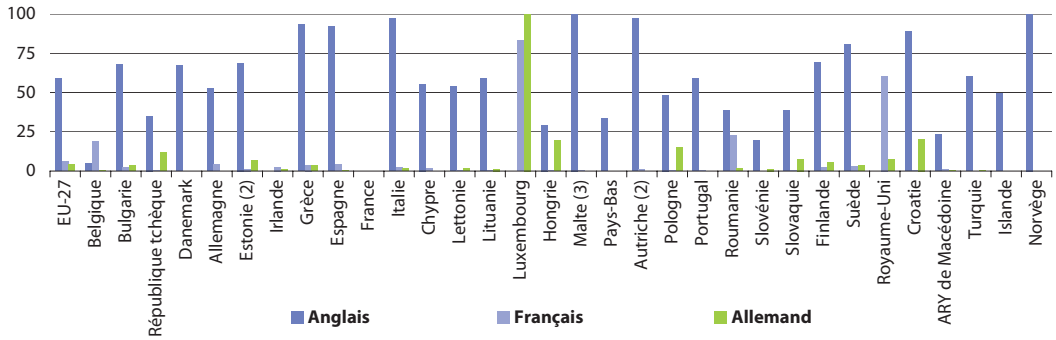

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm); France, non disponible; Luxembourg, non disponible pour l'anglais; Pays-Bas et Norvège, non disponibles pour le français et l'allemand; Slovénie et Islande, non disponibles pour le français. (2) Estimations. (3) 2005 pour le français et l'allemand.

Source: Eurostat (educ_ilang), Unesco, OCDE

Tableau 4.4: Langues étrangères apprises par les élèves de l'enseignement secondaire de deuxième cycle (CITE niveau 3) (1)

	Nombre moyen de langues étrangères apprises par élève (nombre)		Élèves apprenant l'anglais dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant le français dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant l'allemand dans les programmes généraux (en %)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	1,3	1,3	71,0	84,1	18,1	22,2	19,4	24,3
Belgique	1,8	1,7	94,1	94,4	48,3	48,1	30,3	28,4
Bulgarie	1,4	1,5	79,0	86,1	20,8	15,3	38,6	40,3
République tchèque	1,3	1,4	96,6	100,0	14,7	25,0	75,7	72,2
Danemark	1,5	1,5	91,0	99,9	22,9	22,6	69,6	71,9
Allemagne	0,7	0,9	92,0	94,3	29,4	28,7	-	-
Estonie	2,2	*2,2*	90,9	*92,6*	4,3	*6,1*	46,3	*44,1*
Irlande	0,9	0,9	-	-	66,2	60,5	19,1	18,2
Grèce	1,0	1,0	94,3	94,0	14,0	8,6	3,1	2,9
Espagne	1,2	1,2	95,5	94,6	23,9	27,1	0,9	1,1
France	1,7	1,7	99,3	99,4	-	-	31,2	22,8
Italie	1,2	1,4	81,0	96,9	27,0	21,4	7,8	7,7
Chypre	1,6	1,6	89,8	88,1	68,7	38,3	1,3	2,4
Lettonie	:	1,2	89,2	94,9	4,0	4,1	51,8	35,1
Lituanie	1,6	1,4	73,7	82,3	7,8	5,4	37,0	27,2
Luxembourg	2,3	2,3	93,1	97,0	89,4	97,0	87,6	97,0
Hongrie	1,2	1,2	60,6	73,3	6,1	6,2	47,8	49,9
Malte (2)	0,7	0,6	80,7	63,5	8,1	7,9	0,8	1,7
Pays-Bas	1,6	:	98,2	100,0	26,7	70,1	32,0	86,2
Autriche	:	*1,4*	:	*96,9*	:	*54,1*	-	-
Pologne	1,4	1,7	90,1	90,0	15,2	10,0	62,4	64,0
Portugal	:	0,8	:	50,7	:	15,1	:	1,6
Roumanie	1,4	1,6	86,1	94,8	84,8	83,6	10,8	11,6
Slovénie	1,4	1,6	95,6	98,9	7,8	10,2	83,3	77,0
Slovaquie	1,4	1,5	95,9	97,7	13,1	16,0	78,8	72,6
Finlande	:	:	99,5	99,5	22,2	19,7	43,3	35,4
Suède	1,7	1,6	99,8	99,9	25,6	22,4	53,5	32,4
Royaume-Uni	:	0,6	-	-	:	34,8	:	13,1
Croatie	:	1,4	:	98,3	:	3,4	:	65,6
ARY de Macédoine	1,3	1,5	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	0,8	:	67,3	:	0,7	:	6,5
Islande	1,3	1,5	65,9	76,1	16,4	17,1	32,8	30,7
Norvège	:	0,8	:	:	:	:	:	:

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) 2005 au lieu de 2006 pour le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève.

Source: Eurostat (tps00056, tps00057, tps00058 et tps00059), Unesco, OCDE

4.3 L'enseignement supérieur

Introduction

L'Europe compte quelque 4 000 établissements d'enseignement supérieur, qui accueillent plus de 17 millions d'étudiants et 1,5 million d'enseignants, et certaines universités européennes figurent parmi les plus réputées dans le monde. L'enseignement supérieur joue un rôle central dans le développement des individus et des sociétés contemporaines, en améliorant le développement social, culturel et économique, et en favorisant une citoyenneté active et des valeurs éthiques.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, la Commission européenne a publié un programme de modernisation pour les universités, dont les principaux axes sont:

- une réforme du programme: système de trois cycles (licence — mastère — doctorat), apprentissage axé sur les compétences, parcours d'apprentissage flexibles, reconnaissance et mobilité;
- une réforme de la gouvernance: autonomie des universités, partenariats stratégiques, notamment avec des entreprises, et assurance qualité;
- une réforme du financement: sources de revenus diversifiées pour les universités, mieux liées aux performances, promotion de l'équité, accès et efficacité, y compris le rôle possible des droits d'inscription, bourses et prêts.

Une réforme des programmes est également appuyée par le processus de Bologne [8], qui définit des plans visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010, en favorisant la mobilité des étudiants, la transparence et la reconnaissance des diplômes, tout en promouvant une dimension européenne de l'enseignement supérieur et l'attractivité des établissements européens pour les étudiants extérieurs à la Communauté. Cette initiative a été étendue à 46 pays de l'Europe au sens large.

Le programme Erasmus est l'une des politiques européennes les plus connues. Environ 90 % des universités européennes y participent et quelque 1,9 million d'étudiants ont déjà réalisé un échange depuis son lancement en 1987. Erasmus est devenu une partie intégrante du programme de l'UE 2007 pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et s'est développé pour couvrir les stages d'étudiants en entreprise, la formation du personnel universitaire et l'enseignement au personnel d'entreprise. Le programme cherche à étendre davantage ses actions de mobilité au cours des prochaines années, avec comme objectif un chiffre de 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici 2012.

Parmi les dernières initiatives politiques dans ce domaine figure l'instauration d'un dialogue entre les universités et les entreprises, afin de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et les entreprises sur des sujets tels que l'élaboration des programmes, la gouvernance, l'entrepreneuriat, la formation continue et le transfert des connaissances. Par ailleurs, le Conseil a adopté le 23 novembre 2007 une résolution concernant la modernisation des universités pour favoriser la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance [9].

(8) http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna_en.html.

(9) http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st16/st16096-re01.fr07.pdf.

Définitions et disponibilité des données

La CITE est utilisée pour définir les niveaux d'études: l'enseignement supérieur inclut à la fois des programmes qui sont en grande partie fondés sur la théorie et conçus pour donner les qualifications nécessaires afin d'accéder à des programmes de recherche avancée et à des professions exigeant des compétences pointues, et des programmes correspondant à un niveau de compétences équivalent mais dont l'orientation est plus professionnelle et qui donnent un accès direct au marché du travail. Les personnes poursuivant des études supérieures (à la fois études universitaires et non universitaires) dans le système éducatif général de chaque pays forment la population cible de la politique en matière d'enseignement supérieur. Ce chiffre fournit une indication du nombre de personnes qui ont accès à l'enseignement supérieur supposées achever leurs études, contribuant ainsi à élever le niveau d'instruction de la population du pays si elles continuent à vivre et à travailler dans ce pays après leurs études.

La mobilité des étudiants et des enseignants est perçue comme un outil important pour accroître l'innovation, la productivité et la compétitivité. Depuis toujours, il est rare que les pays disposent de données précises sur le nombre d'étudiants qui font leurs études à l'étranger. Ces statistiques sont donc généralement collectées en additionnant les nombres d'étudiants qui font leurs études dans les pays d'accueil. Ce procédé présente toutefois un inconvénient en ce que, étant donné le peu d'informations disponibles sur la répartition des étudiants en fonction de leur nationalité, il est probable que ces chiffres soient sous-estimés (par exemple, le nombre d'étudiants qui étudient à l'étranger peut représenter les étudiants inscrits à une date donnée, alors que le nombre réel pourrait être plus élevé puisque bon nombre d'étudiants ne restent que quelques mois à l'étranger). Le nombre d'étudiants étrangers peut se définir comme le nombre d'étudiants de nationalité étrangère - quoique cela implique que les résidents permanents ayant une nationalité étrangère sont inclus dans le numérateur alors qu'ils n'ont pas quitté leur pays de résidence pour leurs études. Pour la première fois, les informations sur la mobilité des étudiants présentées dans la présente édition de l'annuaire reposent sur le nombre effectif d'étudiants étrangers qui étudient dans le pays d'accueil et excluent les ressortissants étrangers qui y résident à titre permanent.

Conclusions principales

Près de 19 millions d'étudiants étaient présents dans l'enseignement supérieur dans l'EU-27 en 2006. Les jeunes gens sont proportionnellement plus nombreux que les jeunes femmes à opter pour un enseignement professionnel, tandis que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur. Cela reflète peut-être le désir de certains jeunes gens d'exercer un métier le plus rapidement possible, ainsi qu'une évolution des comportements sociaux et de l'activité professionnelle s'agissant des femmes. Alors que l'on donne de plus en plus de place aux diplômes pour accéder à l'enseignement supérieur ou obtenir un emploi, il est important de noter que les jeunes femmes sont plus nombreuses que les jeunes hommes à poursuivre leurs études après avoir achevé la scolarité obligatoire dans la plupart des États membres, et qu'elles obtiennent plus de diplômes de l'enseignement secondaire supérieur que les jeunes hommes.

Les pays comptant le plus grand nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur étaient l'Allemagne et le Royaume-Uni – environ 2,3 millions dans chacun de ces pays, soit plus de 12 % du total de l'EU-27, tandis que la France comptait 2,2 millions d'étudiants, la Pologne 2,1 millions, et l'Italie 2 millions.

Les disparités d'effectifs et de niveaux d'études entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur se sont inversées dans de nombreux États membres au cours des vingt dernières années, les femmes représentant 55,1 % du nombre total d'étudiants du supérieur en 2006 dans l'EU-27; l'Allemagne était le seul pays où la proportion d'étudiants masculins du supérieur (50,3 % du total) dépassait celle des femmes.

Les politiques éducatives visent de plus en plus à promouvoir des matières particulières, relativement peu choisies par les étudiants de sexe féminin (notamment les sciences, les mathématiques et l'informatique, ou les études d'ingénieur, ou liées à la fabrication et la construction). Il semble plutôt que les femmes aient une plus grande propension à étudier dans les domaines de la santé et de la protection sociale, des lettres et des arts, des sciences sociales, du commerce et du droit, alors qu'une proportion plus élevée d'hommes choisissent d'étudier des matières en rapport avec les sciences et la technologie ainsi que des matières liées à l'agriculture et aux sciences vétérinaires. Environ 39,7 % des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques et informatique de l'EU-27 étaient des femmes en 2006, tandis que leur proportion parmi les étudiants en ingénierie, en fabrication et en construction était de 25,1 %. Ces deux taux sont en hausse par rapport à l'année précédente.

Quelque 9 % de la population étudiante du supérieur dans l'EU-27 en 2006 étudiaient dans un autre pays. Parmi les destinations les plus populaires pour les étudiants étrangers figurent les pays dont la langue nationale est l'anglais, le français ou l'allemand, comme le Royaume-Uni, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne ou la France.

Tableau 4.5: Étudiants dans l'enseignement supérieur, 2006 (1)

		qui étudient (en %)						
	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	Les lettres et les arts	Les sciences sociales, le commerce et le droit	Les sciences, les mathématiques et l'informatique	L'ingénierie, la fabrication et la construction	L'agriculture et les sciences vétérinaires	La santé et la protection sociale	Les services
EU-27	18 783	12,6	32,6	10,1	13,9	1,8	12,3	3,5
Zone euro	11 199	13,1	30,4	10,5	14,8	1,8	12,7	3,5
Belgique	394	10,5	27,5	6,9	10,6	2,5	22,1	1,5
Bulgarie	244	7,9	42,5	5,0	21,0	2,5	6,4	7,6
République tchèque	337	8,5	27,6	8,5	14,4	3,7	12,1	5,3
Danemark	229	15,0	29,5	8,0	10,1	1,5	22,2	2,3
Allemagne	2 290	15,6	27,4	15,2	15,7	1,4	14,7	2,5
Estonie	68	11,6	39,0	10,0	12,3	2,5	8,5	8,5
Irlande	186	15,7	23,1	11,6	10,4	1,2	12,8	4,5
Grèce (2)	653	11,6	31,9	15,7	16,5	5,9	6,9	5,0
Espagne	1 789	10,4	31,9	11,4	17,8	3,4	9,9	5,6
France	2 201	16,5	34,5	12,3	11,5	1,0	14,2	3,5
Italie	2 029	15,5	36,5	7,9	15,6	2,3	12,5	2,6
Chypre	21	8,5	47,4	12,7	6,1	0,1	6,6	9,2
Lettonie	131	7,0	54,2	5,2	10,0	1,2	5,2	4,9
Lituanie	199	7,0	41,8	6,1	18,0	2,3	9,2	3,4
Luxembourg	3	8,2	45,2	8,4	15,0	0,0	0,4	0,0
Hongrie	439	8,0	41,6	5,2	12,4	2,9	8,2	8,3
Malte	9	14,0	37,4	8,4	7,6	0,2	20,3	2,2
Pays-Bas	580	8,4	38,0	6,7	8,3	1,2	16,4	5,9
Autriche	253	14,9	35,0	12,4	11,8	1,6	9,4	2,1
Pologne	2 146	9,2	40,9	9,7	12,6	2,2	5,7	5,4
Portugal	367	8,6	31,5	7,3	21,9	1,9	16,0	5,6
Roumanie	835	10,5	50,0	4,7	18,2	2,9	5,7	3,0
Slovénie	115	7,5	43,5	5,4	15,6	3,1	7,4	8,7
Slovaquie	198	6,0	28,3	9,0	16,4	2,8	15,2	5,8
Finlande	309	14,5	22,5	11,4	25,9	2,2	13,3	4,8
Suède	423	12,6	26,2	9,7	16,3	0,9	17,2	1,8
Royaume-Uni	2 336	17,0	27,0	13,7	8,2	0,9	18,8	0,7
Croatie	137	9,9	40,5	7,4	16,3	3,8	7,5	10,2
ARY de Macédoine	48	10,7	32,6	7,2	18,3	3,6	10,2	4,5
Turquie	2 343	6,9	47,4	7,5	13,3	3,5	5,6	3,5
Islande	16	14,8	38,0	8,0	7,3	0,5	12,4	1,5
Liechtenstein	1	1,4	71,4	0,0	25,0	0,0	2,2	0,0
Norvège	215	12,1	32,2	8,9	6,7	0,8	19,3	4,3
Suisse	205	13,0	37,1	10,7	13,4	1,2	10,2	3,8
Japon	4 085	15,8	29,3	2,9	16,1	2,1	12,2	5,7
États-Unis	17 488	10,6	27,3	8,9	6,7	0,6	13,9	5,1

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) La ventilation par matière concerne 2005.

Source: Eurostat (tps00062 et educ_enrl5)

Figure 4.4: Âge moyen dans l'enseignement supérieur, 2006 (1)
(en années)

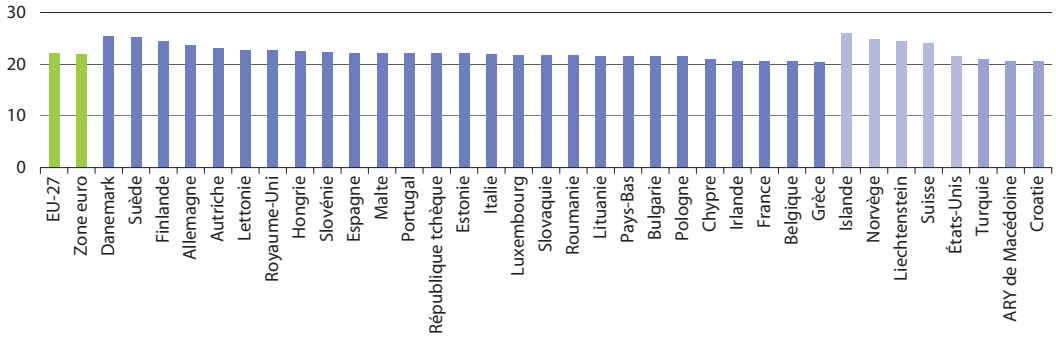

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

Source: Eurostat (tps00061)

Figure 4.5: Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur, 2006 (1)
(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur)

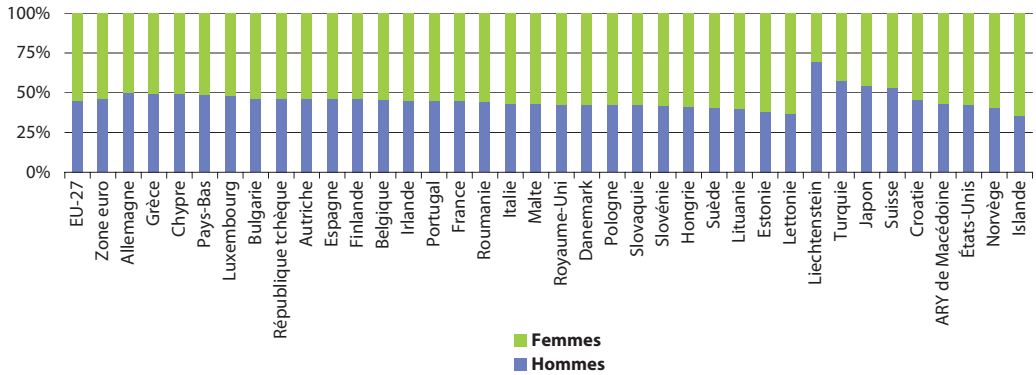

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

Source: Eurostat (tps00063)

Tableau 4.6: Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études, 2006 (1)

		qui étudient (en %)						
	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	Les lettres et les arts	Les sciences sociales, le commerce et le droit	Les sciences, les mathématiques et l'informatique	L'ingénierie, la fabrication et la construction	L'agriculture et les sciences vétérinaires	La santé et la protection sociale	Les services
EU-27	3 846	12,2	35,3	9,9	12,5	1,7	14,4	3,8
Zone euro	2 113	12,9	33,8	10,2	14,3	1,8	15,2	4,3
Belgique	82	9,8	28,3	7,7	9,3	2,3	18,9	2,1
Bulgarie	45	8,4	47,8	5,3	15,6	2,0	6,2	7,7
République tchèque	69	7,5	28,7	7,6	15,0	3,6	12,4	5,6
Danemark	48	13,8	30,4	7,2	10,9	2,1	23,8	3,3
Allemagne	415	15,9	23,7	11,4	13,5	1,8	20,4	3,1
Estonie	12	11,4	36,6	9,4	9,9	2,2	11,6	8,6
Irlande	59	19,1	34,7	13,8	12,1	0,6	11,0	2,4
Grèce (2)	60	13,1	28,0	15,0	12,3	3,6	9,7	8,5
Espagne	286	9,2	28,3	10,0	16,5	1,8	14,2	7,6
France	644	12,1	41,6	11,1	14,7	1,5	13,0	3,9
Italie	279	17,0	38,7	6,8	15,9	1,7	12,4	2,6
Chypre	4	10,0	43,7	9,7	4,2	0,2	6,7	14,3
Lettonie	26	6,2	56,0	4,6	6,8	1,0	5,2	4,9
Lituanie	43	6,7	40,9	5,9	15,9	1,8	9,0	3,5
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	70	7,6	43,8	5,8	6,7	2,6	8,8	8,8
Malte	3	15,5	44,2	6,3	4,8	1,0	13,0	3,1
Pays-Bas	117	8,2	38,2	6,8	8,3	1,5	16,5	4,5
Autriche	35	8,7	29,7	12,6	19,8	2,1	9,9	3,7
Pologne	504	8,7	42,6	8,5	8,4	1,6	7,8	5,0
Portugal	72	10,3	32,2	11,3	15,1	1,8	24,2	7,2
Roumanie	175	11,9	48,2	4,5	15,8	2,7	9,6	2,1
Slovénie	17	5,1	49,6	3,5	12,6	2,4	9,9	7,7
Slovaquie	40	6,3	27,4	8,6	15,0	2,9	17,1	6,7
Finlande	40	13,5	23,4	8,7	20,7	2,3	19,1	6,0
Suède	61	6,1	24,8	8,1	18,4	1,0	25,3	2,2
Royaume-Uni	640	15,4	30,5	13,4	8,2	0,9	18,3	0,8
Croatie	21	9,4	39,4	6,3	11,5	3,6	8,9	13,5
ARY de Macédoine	7	13,4	26,9	7,4	13,8	4,0	12,3	5,4
Turquie	373	6,4	37,7	7,8	14,3	4,0	5,7	6,2
Islande	3	11,2	34,1	8,0	6,4	0,7	11,7	1,4
Liechtenstein	0	3,0	54,5	0,0	34,8	0,0	7,6	0,0
Norvège	34	8,8	27,0	8,2	7,5	1,1	24,5	4,8
Suisse	69	6,5	39,4	10,3	12,1	1,6	11,0	6,7
Japon	1 068	15,2	27,0	3,0	18,2	2,2	12,8	9,7
États-Unis	2 639	13,2	38,1	8,9	7,2	1,1	13,5	6,5

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) 2005.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 4.6: Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études et par sexe dans l'EU-27, 2006 (1)
(en milliers)

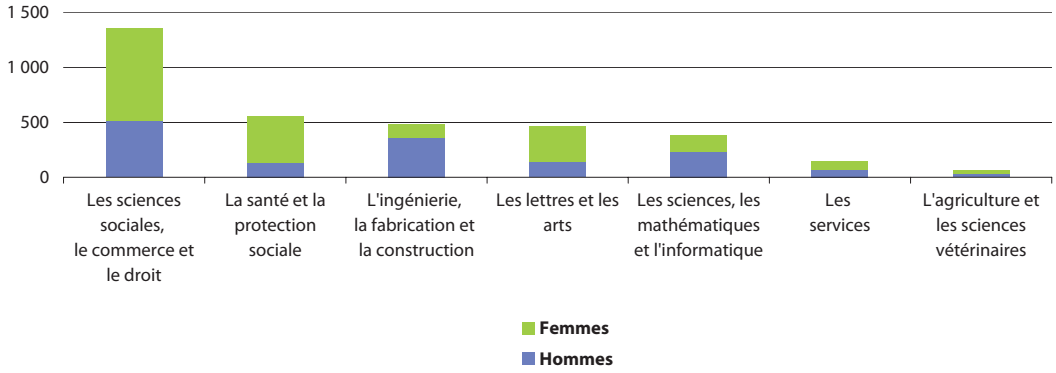

(1) Estimations.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 4.7: Mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6), 2006 (1)
(étudiants étrangers en % de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur)

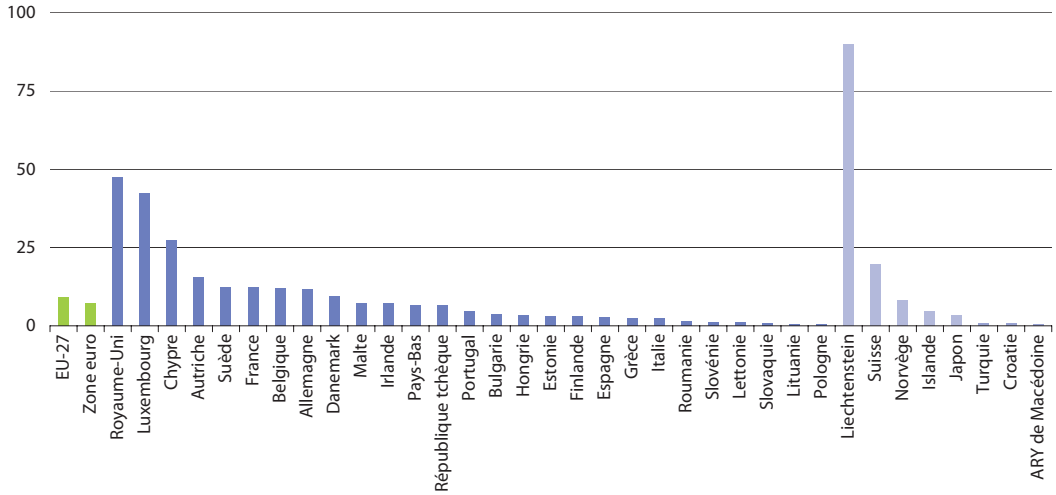

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

Source: Eurostat (educ_enrl8 et educ_enrl1tl)

4.4 La formation permanente et la formation professionnelle

Introduction

La Commission européenne a réuni ses diverses initiatives sur l'éducation et la formation dans un seul cadre de référence, le programme «Éducation et formation tout au long de la vie», qui remplace les programmes antérieurs en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage en ligne ayant expiré en 2006.

Par définition, la formation permanente couvre l'acquisition de connaissances dans une perspective personnelle, civique et sociale mais aussi professionnelle. Elle se déroule dans différents environnements à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes d'enseignement et de formation formels. La formation continue consiste à investir davantage dans les personnes et les connaissances, à favoriser l'acquisition de compétences de base, comme la maîtrise des technologies numériques, et à accroître les possibilités de modes d'apprentissage innovants et plus souples. Le but est d'offrir aux personnes de tous âges un accès égal et ouvert à des possibilités d'apprentissage de haute qualité, et à de multiples expériences d'apprentissage, à travers l'Europe.

Le traité instituant la CE reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans son article 150 en stipulant que «L'action communautaire vise à… faciliter l'accès à la formation professionnelle…; stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignements ou de formation professionnelle et entreprises» (10).

Une communication de la Commission européenne de novembre 2001 intitulée «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie» (11) souligne au paragraphe 1.1 que «le Conseil européen de Lisbonne a confirmé que l'éducation et la formation tout au long de la vie constituaient un élément de base du modèle social européen». À ce titre, l'acquisition de connaissances ne se limite pas seulement au domaine de l'éducation, mais représente également un facteur essentiel en matière d'emploi et de sécurité sociale, de résultats économiques et de compétitivité.

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) (12), adoptée le 22 juillet 2003, présentait deux lignes directrices pour répondre à la nécessité d'améliorer les niveaux de compétences par le biais de la formation permanente. Au titre de ces lignes directrices, les États membres sont invités à mettre en œuvre des stratégies globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de donner à chacun les qualifications nécessaires à une population active moderne et de réduire les inadéquations et les pénuries de qualifications sur le marché de l'emploi. Les lignes directrices prévoient des mesures ayant pour objectif d'accroître les investissements en ressources humaines, en particulier grâce à une augmentation significative des investissements des entreprises en faveur de la formation des adultes. Début 2005, la Commission européenne a proposé de remodeler la stratégie de Lisbonne, en révisant de fond en comble la SEE et en publiant, dans le

(10) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, article 150, paragraphe 2 (JO C 352 du 24.12.2002, p. 33); http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR.pdf.

(11) «Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie», COM(2001) 678 final du 21 novembre 2001; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0678:FIN:FR:PDF.

(12) http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr.

cadre des orientations macro et micro-économiques, des directives en matière d'emploi.

Le programme Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnelle a pour vocation d'encourager les projets permettant aux citoyens d'améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leurs qualifications grâce à un séjour à l'étranger, ainsi que de favoriser la coopération européenne entre les établissements de formation.

Le programme Grundtvig, lancé en 2000, fait aujourd'hui partie intégrante du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il vise à donner aux adultes les moyens d'améliorer leurs connaissances et leurs qualifications. Il s'adresse non seulement aux adultes engagés dans une formation, mais aussi aux enseignants, aux formateurs, au personnel éducatif et aux organismes qui fournissent ces services.

Définitions et disponibilité des données

La formation permanente englobe toute activité d'apprentissage constructive, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle, réalisée de façon suivie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences. L'intention ou l'objectif d'apprentissage est le point essentiel qui distingue ces activités de formation des activités qui n'impliquent aucun apprentissage telles que les activités culturelles et sportives.

En ce qui concerne les statistiques en matière de formation permanente, l'enseignement formel correspond à l'enseignement et à la formation dispensés dans les écoles, les universités et les facultés officielles. L'enseignement et la formation non formels incluent tous les types d'apprentissage qui ne font pas partie d'un programme d'éducation officiel. Il convient de noter que les statistiques présentées ne couvrent donc pas l'apprentissage informel, qui correspond à l'auto-apprentissage (à l'aide de documents imprimés, par l'apprentissage ou la formation assistée par ordinateur, l'enseignement en ligne via Internet, la fréquentation de bibliothèques, etc.).

La population cible des statistiques en matière de formation permanente englobe toutes les personnes âgées de 25 à 64 ans appartenant à des ménages privés. Les données sont collectées par le biais de l'enquête européenne sur les forces de travail. Le dénominateur employé dans ce sous-chapitre est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question sur les formations et enseignements suivis. Depuis le 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps.

Deux autres enquêtes fournissent de plus amples informations:

- la troisième enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS3), réalisée pour l'année de référence 2005 dans les États membres de l'EU-27 et en Norvège;
- une enquête sur la formation des adultes menée par l'UE, l'AELE et les pays candidats entre 2005 et 2008, dont les résultats n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction.

La formation professionnelle continue (FPC) se rapporte aux travailleurs actifs dans une entreprise et se distingue en ce que la formation doit être planifiée au préalable, elle doit être organisée ou soutenue dans l'objectif spécifique de l'apprentissage, et elle doit être financée au moins partiellement par l'entreprise.

Conclusions principales

En 2007, la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans qui recevaient une formation continue quelconque au cours des quatre semaines précédant l'enquête était de 9,7 % au sein de l'EU-27. Ce chiffre était supérieur de 1,2 point à celui de 2003. La proportion de la population qui avait suivi une formation permanente était plus élevée chez les femmes (10,6 % en 2007) que chez les hommes (8,8 %). La Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et la Finlande se distinguaient par des proportions considérablement plus élevées de population participant à la formation permanente (entre 32 % et 23 %); en revanche, la Bulgarie et la Roumanie faisaient état de taux de participation à la formation permanente inférieurs à 2 %.

S'agissant de la formation professionnelle, la proportion d'entreprises qui ont organisé une formation pour leurs travailleurs en 2005 oscillait de 21 % en Grèce à 90 % au Royaume-Uni, pour une moyenne de 60 % au sein de l'UE.

Les résultats préliminaires de l'enquête dans l'UE révèlent en moyenne une légère baisse de la proportion d'entreprises offrant une formation à leurs travailleurs par rapport aux résultats de l'enquête précédente (menée en 1999). Les pays nordiques, et spécialement scandinaves, où des efforts substantiels étaient déployés auparavant, ont connu une diminution de leurs taux de participation à la formation professionnelle, tandis que ces taux ont sensiblement augmenté dans la plupart des États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004.

D'une manière générale, le taux de participation des travailleurs aux mesures de formation professionnelle continue (FPC) était le plus élevé dans les États membres de l'EU-15. En moyenne, un travailleur sur trois (33 %) a suivi un cours de FPC, la proportion fluctuant de 11 % en Lettonie à près de 60 % en République tchèque.

L'intensité de la formation professionnelle continue, mesurée selon le nombre moyen d'heures de formation par travailleur, était similaire entre les États membres de l'EU-15 et les pays qui ont adhéré à l'UE depuis 2004. Trois groupes de pays se distinguaient toutefois clairement: les pays enregistrant une forte proportion d'entreprises pratiquant la formation et une forte intensité de cours de FPC, les pays enregistrant un taux élevé d'entreprises pratiquant la formation et une intensité relativement faible de cours de FPC, et les pays enregistrant un faible taux d'entreprises pratiquant la formation et une intensité relativement forte de cours de FPC.

La troisième enquête sur la formation professionnelle a intégré pour la première fois l'aspect de la formation professionnelle initiale (FPI) dans les entreprises (les apprentissages, par exemple). Les taux les plus élevés d'entreprises assurant une formation professionnelle initiale étaient observés en 2005 en Allemagne, au Royaume-Uni, en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas, en Italie et en France. Les proportions étaient souvent proches de 50 % dans ces pays, alors qu'elles ne dépassaient pas 10 % dans la majorité des autres États membres.

Tableau 4.7: Formation permanente (1)

(en % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant suivi une formation ou un enseignement)

	Total		Hommes		Femmes	
	2003	2007	2003	2007	2003	2007
EU-27 (2)	8,5	*9,7*	7,9	8,8	9,1	*10,6*
Zone euro (2)	6,5	8,4	6,4	8,0	6,6	8,8
Belgique	7,0	7,2	7,0	7,0	6,9	7,4
Bulgarie	1,3	1,3	1,1	1,4	1,4	1,3
République tchèque	5,1	5,7	4,8	5,5	5,4	5,9
Danemark (2)	24,2	29,2	21,0	24,2	27,4	34,2
Allemagne	6,0	7,8	6,4	8,0	5,6	7,6
Estonie	6,7	7,0	5,0	4,6	8,2	9,3
Irlande (2)	5,9	7,6	5,1	6,2	6,8	9,0
Grèce (2)	2,6	2,1	2,6	2,2	2,7	2,1
Espagne	4,7	10,4	4,3	9,3	5,1	11,5
France (2)	7,1	7,4	7,0	7,0	7,2	7,9
Italie	4,5	6,2	4,2	5,9	4,8	6,6
Chypre (2)	7,9	8,4	7,1	8,1	8,5	8,6
Lettonie	7,8	7,1	5,4	4,6	10,0	9,3
Lituanie	3,8	5,3	2,8	3,6	4,7	6,8
Luxembourg (2)	6,5	7,0	6,8	6,5	6,1	7,4
Hongrie (2)	4,5	3,6	4,0	3,0	4,9	4,1
Malte	4,2	6,0	4,7	6,4	3,6	5,7
Pays-Bas (2)	16,4	16,6	16,1	16,1	16,8	17,0
Autriche (2)	8,6	12,8	8,6	11,6	8,6	14,0
Pologne	4,4	5,1	3,9	4,7	4,9	5,5
Portugal	3,2	*4,4*	3,0	*4,4*	3,4	*4,5*
Roumanie	1,1	1,3	1,1	1,2	1,2	1,4
Slovénie (2)	13,3	14,8	12,0	13,5	14,7	16,1
Slovaquie (2)	3,7	3,9	3,5	3,4	3,9	4,3
Finlande (2)	22,4	23,4	18,6	19,4	26,2	27,5
Suède (2)	31,8	*32,0*	28,4	*26,0*	35,4	*38,3*
Royaume-Uni (3)	27,2	26,6	22,7	22,0	30,9	31,2
Croatie	1,8	2,9	1,8	3,1	1,9	2,8
Turquie	1,2	1,5	1,7	1,8	0,7	1,2
Islande (2)	29,5	27,9	25,0	22,4	34,1	33,7
Norvège (2)	17,1	18,0	16,2	17,1	18,0	18,9
Suisse (2)	24,7	22,5	25,3	21,7	24,0	23,4

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) Rupture des séries, 2003.
(3) Rupture des séries, 2003 et 2007.

Source: Eurostat (tsiem080)

Tableau 4.8: Formation professionnelle continue, 2005

	Entreprises pratiquant la formation (en % du total des entreprises)	Travailleurs participant aux cours de FPC (en %)	Coût des cours de FPC (en % du coût total de la main-d'œuvre)	Durée moyenne des cours de FPC par travailleur (en heures)	Taux d'entreprises pratiquant la FPI (en % du total des entreprises)
EU (1)	60	33	1,6	9	30
Belgique	63	40	1,6	12	9
Bulgarie	29	15	1,1	4	4
République tchèque	72	59	1,9	14	3
Danemark	85	35	2,7	10	45
Allemagne	69	30	1,3	9	55
Estonie	67	24	1,6	7	1
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	21	14	0,6	3	3
Espagne	47	33	1,2	9	14
France	74	46	2,3	13	37
Italie	32	29	1,3	7	40
Chypre	51	30	1,3	7	2
Lettonie	36	11	0,8	3	5
Lituanie	46	15	1,2	5	17
Luxembourg	72	49	2,0	16	28
Hongrie	49	16	2,6	6	6
Malte	46	32	1,8	11	12
Pays-Bas	75	34	2,0	12	41
Autriche	81	33	1,4	9	49
Pologne	35	21	1,3	6	9
Portugal	44	28	1,1	7	5
Roumanie	40	17	1,1	5	2
Slovénie	72	50	2,0	14	9
Slovaquie	60	38	1,8	12	1
Finlande	77	39	1,5	10	17
Suède	78	46	2,1	15	7
Royaume-Uni	90	33	1,3	7	51
Norvège	86	29	1,3	9	23

(1) Moyennes pour l'UE calculées sur la base des données nationales disponibles (c'est-à-dire à l'exclusion de l'Irlande).

Source: Eurostat (trng_cvts3_01, trng_cvts3_41, trng_cvts3_53, trng_cvts3_71 et trng_cvts3_85)

4.5 Les dépenses d'éducation

Introduction

Les dépenses d'éducation sont un investissement qui peut aider à favoriser la croissance économique, améliorer la productivité, contribuer au développement personnel et social et réduire les inégalités sociales. La part des ressources financières totales consacrée à l'éducation fait partie des choix cruciaux que font dans chaque pays les gouvernements, les entreprises et chacun des étudiants et leurs familles.

Un débat permanent a lieu au sein de nombreux États membres sur la manière d'augmenter le financement de l'éducation, d'améliorer l'efficacité et de promouvoir l'égalité. Parmi les approches possibles, citons les droits d'inscription, les frais de gestion administrative ou d'examen, l'introduction de bourses ou de prêts liés aux revenus pour tenter d'accroître les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, notamment parmi les personnes les plus défavorisées. Une autre méthode possible pour recueillir des fonds consiste à promouvoir les partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

L'éducation représente une part significative des dépenses publiques dans tous les États membres – le poste budgétaire le plus important étant les dépenses de personnel. Le coût de l'enseignement augmente considérablement à mesure qu'un enfant avance dans le système éducatif, les dépenses par élève/étudiant étant sensiblement plus importantes dans les universités que dans les écoles primaires. Même si c'est dans l'enseignement supérieur que le coût par tête est le plus élevé, la majeure partie des dépenses d'éducation est consacrée aux systèmes d'enseignement secondaire, qui assurent l'éducation du plus grand nombre d'élèves/étudiants.

Définitions et disponibilité des données

Les indicateurs sur les dépenses d'éducation couvrent les écoles, les universités et d'autres établissements publics et privés qui participent à la fourniture ou au soutien de services éducatifs. Les dépenses en faveur des établissements ne se limitent pas aux services d'instruction mais incluent également les dépenses publiques et privées au titre de services divers en faveur des étudiants et des familles, lorsque ces services sont assurés par le biais d'établissements d'enseignement. Dans le supérieur, les dépenses de recherche et de développement peuvent également être considérables et sont incluses, dans la mesure où les travaux de recherche sont effectués par des établissements d'enseignement.

Les dépenses publiques totales pour l'éducation incluent le financement public direct en faveur des établissements d'enseignement et des transferts vers les ménages et les entreprises. En général, le secteur public finance les dépenses d'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des écoles (financement public direct des écoles), soit en offrant un soutien financier aux élèves/étudiants et à leurs familles (subventions et prêts publics) et en subventionnant les activités d'éducation ou de formation du secteur des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers les ménages et les entreprises). Les dépenses en faveur des établissements d'enseignement de la part des sources privées comprennent les frais scolaires, les matériels (comme les manuels et l'équipement pédagogique), les transports scolaires (s'ils sont à la charge de l'établissement), les repas (idem), les frais d'internat et les dépenses des employeurs en matière de formation

professionnelle initiale. Les dépenses par élève/étudiant des institutions publiques et privées mesurent l'investissement par élève/étudiant des administrations publiques centrales, régionales et locales, des ménages privés, des institutions religieuses et des entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement et d'équipement. Les écoles/établissements publics sont définis comme ceux qui sont directement ou indirectement administrés par une autorité publique de l'éducation. Les écoles/établissements privés sont directement ou indirectement administrés par une organisation non gouvernementale (comme une église, un syndicat, une entreprise privée ou un autre organisme) et sont considérés comme indépendants si moins de 50 % de leur financement provient d'un quelconque niveau du secteur public (local, régional ou national).

Conclusions principales

Les dépenses publiques d'éducation dans l'EU-27 en 2005 représentaient 5 % du PIB, tandis que les dépenses en faveur des établissements d'éducation financées par des sources à la fois publiques et privées représentaient 5,4 % du PIB.

Les dépenses publiques les plus élevées au titre de l'éducation ont été observées au Danemark (8,3 % du PIB), tandis que la Suède (7,0 %), Chypre (6,9 %), Malte (6,8%) et la Finlande (6,3 %) enregistraient également des taux relativement élevés. La plupart des États membres ont indiqué que les dépenses publiques d'éducation représentaient entre 4 et 6 % du PIB, mais la proportion de dépenses publiques d'éducation est tombée en dessous de 4 % du PIB en Grèce, en Slovaquie, au Luxembourg et en Roumanie; il est à noter que le système d'enseignement supérieur au Luxembourg est sous-développé et que la majorité des étudiants du supérieur font leurs études dans un autre État membre.

Il convient d'observer que la croissance du PIB peut masquer des augmentations significatives des dépenses d'éducation au cours des dix dernières années dans la

Figure 4.8: Dépenses publiques totales pour l'éducation, 2005 (1)
(en % du PIB)

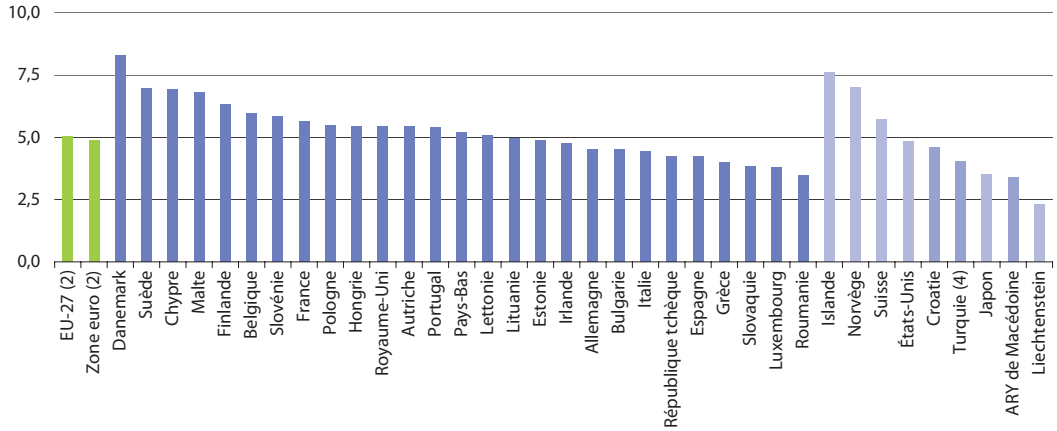

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) Estimation. (3) 2003. (4) 2004.

Source: Eurostat (tsiir010)

majorité des États membres. Il est à noter également que la baisse des taux de natalité se traduira par des populations d'âge scolaire réduites, ce qui aura un effet sur les ratios tels que les dépenses moyennes par élève (étant donné que les dépenses demeurent constantes). D'après les dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant, une moyenne de 5 650 SPA a été dépensée par élève/étudiant en 2005 dans l'EU-27.

Tableau 4.9: Dépenses en faveur des établissements d'enseignement (1)

	Dépenses publiques (en % du PIB) (2)	Dépenses privées (en % du PIB) (3)	Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant (SPA pour équivalents temps plein)	
	2005	2005	2000	2005
EU-27	*4,7*	*0,7*	:	*5 650*
Zone euro	*4,6*	*0,6*	:	*6 190*
Belgique	5,7	0,4	5 314	6 501
Bulgarie	3,8	0,6	1 277	1 993
République tchèque	4,1	0,6	2 574	3 809
Danemark	6,8	0,6	7 108	8 244
Allemagne	4,2	0,9	5 677	6 503
Estonie	4,6	0,4	:	2 868
Irlande	4,3	0,3	4 481	6 012
Grèce	4,0	0,3	:	4 606
Espagne	4,1	0,5	4 304	5 718
France	5,4	0,6	5 712	6 364
Italie	4,2	0,4	:	5 908
Chypre	6,0	1,2	4 879	6 684
Lettonie	4,7	0,8	1 818	2 746
Lituanie	4,5	0,5	1 716	2 475
Luxembourg	3,7	:	:	:
Hongrie	5,1	0,5	:	3 842
Malte	6,8	0,4	3 189	5 882
Pays-Bas	4,6	0,4	5 211	6 703
Autriche	5,0	0,5	7 144	8 293
Pologne	5,4	0,6	1 971	3 051
Portugal	5,3	0,4	3 943	4 704
Roumanie	3,3	0,4	:	1 454
Slovénie	5,3	0,8	:	6 056
Slovaquie	3,7	0,7	1 681	2 699
Finlande	5,8	0,1	5 455	6 225
Suède	6,2	0,2	6 185	7 204
Royaume-Uni	5,0	1,3	4 799	7 084
Croatie	4,6	:	:	:
ARY de Macédoine	3,3	:	:	:
Turquie	3,8	0,1	:	:
Islande	7,2	0,7	6 501	7 897
Liechtenstein	2,1	:	:	7 389
Norvège	5,7	0,1	7 812	9 133
Suisse	5,5	0,6	:	:
Japon	3,4	1,5	6 091	7 148
États-Unis	4,9	2,4	9 200	10 661

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).
(2) Turquie, 2004; ancienne République yougoslave de Macédoine, 2003. (3) Turquie et Norvège, 2004.

Source: Eurostat (educ_figdp, tps00068 et tps00067), Unesco, OCDE

5

La santé

La santé est une priorité importante pour les Européens, qui souhaitent se prémunir des maladies et des affections que ce soit chez eux, sur leur lieu de travail ou au cours de leurs voyages dans l'Union européenne. Les questions relatives à la santé concernent de nombreux thèmes, notamment la protection des consommateurs (questions de sécurité alimentaire), la sécurité au travail ou encore les politiques environnementales ou sociales. Elles ont donc un impact considérable sur la stratégie révisée de Lisbonne. La grande majorité des domaines politiques que nous couvrons dans ce chapitre relèvent de la compétence de la direction générale de la santé et des consommateurs.

Cependant, la responsabilité de l´organisation et de la fourniture de services de santé et de soins médicaux incombe en grande partie aux États membres, tandis qu'il appartient à l´UE de leur donner de la valeur ajoutée en lançant des actions comme celles relatives aux menaces sanitaires transfrontalières et à la mobilité des patients, ainsi qu´en réduisant les inégalités en matière de santé et en tenant compte des principaux facteurs déterminants pour la santé. Il est vital pour l´UE de recueillir et de traiter des informations exactes et détaillées sur les questions se rapportant à la santé afin de concevoir efficacement des politiques et de cibler de futures actions.

Le premier programme d´action communautaire dans le domaine de la santé publique [1] pour la période 2003-2008 reposait sur trois axes principaux, à savoir:

- améliorer l´information et les connaissances en matière de santé pour le développement de la santé publique;
- renforcer la capacité à réagir rapidement et de manière coordonnée aux menaces pour la santé;
- promouvoir la santé et la prévention des maladies par la prise en considération des facteurs déterminants pour la santé dans toutes les politiques et activités.

(1) Décision n° 1786/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 adoptant un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008), JO L 271 du 9.10.2002, p. 1; http://europa.eu/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_271/l_27120021009fr00010011.pdf.

Le 23 octobre 2007, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie, «Ensemble pour la santé: une approche stratégique pour l'UE 2008-2013» [2]. Dans le but d'apporter les modifications escomptées dans ce secteur telles que présentées dans la nouvelle stratégie, le deuxième programme d´action communautaire dans le domaine de la santé [3] est entré en vigueur le 1er janvier 2008. Ce programme met en place un cadre stratégique global pour les actions entreprises à l'échelle de l'UE pour les années à venir et porte sur le travail mené non seulement dans le secteur de la santé, mais aussi dans tous les domaines politiques. La nouvelle stratégie s'appuie sur quatre principes fondamentaux et trois thèmes stratégiques pour améliorer la santé dans l'Union européenne. Ces principes consistent à adopter une approche fondée sur des valeurs partagées, à reconnaître que la santé et la prospérité économique sont liées, à intégrer la santé dans toutes les politiques et à renforcer la voix de l'Union européenne dans ce domaine sur la scène mondiale. Les thèmes stratégiques consistent à favoriser la santé dans une Europe vieillissante, à protéger les citoyens des menaces pour la santé et à favoriser les systèmes de santé dynamiques et les nouvelles technologies. Le programme est évalué à 321,5 millions d'euros et sera mis en œuvre au moyen de plans de travail annuels qui définiront les domaines prioritaires et les critères de financement.

5.1 Les années de vie en bonne santé

Introduction

L´espérance de vie à la naissance reste l´un des indicateurs de l´état de santé et du développement économique parmi les plus fréquemment cités. Bien qu´il soit généralement établi que les générations suivantes vivent plus longtemps, on connaît moins bien l´état de santé de la population européenne qui vit de plus en plus vieille. L´espérance de vie à la naissance augmente rapidement depuis le siècle dernier grâce à un certain nombre de facteurs, notamment la réduction de la mortalité infantile, la hausse du niveau de vie, l´amélioration des conditions de vie, une meilleure éducation ainsi que les avancées des soins médicaux et de la médecine.

Mesurer l´état de santé d´une population est une tâche ardue en raison de la difficulté à le définir en fonction des individus, des populations, des cultures ou même des périodes. Par conséquent, l'indicateur démographique de l'espérance de vie est souvent utilisé comme une mesure de l'état de santé d'une nation car il est basé sur une caractéristique simple et facile à comprendre: la mort. Son utilisation est cependant limitée dans la mesure où il ne fournit aucune information sur l'état de santé d'une population.

L'indicateur «années de vie en bonne santé» (AVBS) introduit le concept de la qualité de vie, en se basant sur le nombre d'années que peuvent vivre des individus sans maladie ou invalidité. La maladie chronique, la fragilité, les troubles mentaux et l´invalidité tendent à devenir plus répandus chez les personnes âgées, et le poids de ces problèmes de santé peut se répercuter

(2) http://ec.europa.eu/health/ph_overview/Documents/strategy_wp_fr.pdf.

(3) Décision n° 1350/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 établissant un deuxième programme d'action communautaire dans le domaine de la santé (2008-2013), JO L 301 du 20.11.2007, p. 3; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:301:0003:0013:FR:PDF.

sur les ressources affectées aux soins médicaux et aux retraites, tout en provoquant une détérioration de la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes.

L´AVBS mesure également la santé en tant que facteur productif ou économique. Ce type d´indicateur fait partie des indicateurs structurels qui sont utilisés pour analyser les progrès réalisés dans l´UE dans le cadre des critères révisés de Lisbonne. L'accroissement du nombre d'AVBS est l'un des buts principaux de la politique de santé européenne, étant donné que cela conduira à une amélioration non seulement de la situation des individus (car une bonne santé et une longue vie sont des objectifs fondamentaux de l'activité humaine) mais que cela permettrait également de réduire le niveau des dépenses de santé publique. Si le nombre d´AVBS augmente plus rapidement que l´espérance de vie, les gens ne vivent pas seulement plus longtemps, ils vivent une plus grande partie de leur vie sans problème de santé. Néanmoins, toute dégradation de la santé aura des effets secondaires importants. Il en résultera une modification du schéma d'allocation de ressources à l'intérieur du système de soins de santé, ainsi que des effets plus étendus sur la consommation et la production dans l'ensemble de l'économie.

Définitions et disponibilité des données

L´indicateur structurel «**années de vie en bonne santé**» (AVBS) également appelé «**espérance de vie sans incapacité**», (EVSI) mesure le nombre d´années qu´une personne d´un âge donné peut espérer vivre sans incapacité; en d´autres termes, il s´agit d´un indicateur d´espérance de santé. Cet indicateur est calculé séparément pour les hommes et pour les femmes.

Le calcul de l´AVBS comporte deux composantes, à savoir les statistiques de la mortalité et les données sur le handicap ressenti. Les données sur la mortalité proviennent de la base de données démographique d´Eurostat, tandis que celles sur le handicap ressenti sont extraites de l'enquête EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie). La question EU-SILC posée (de manière différente dans les Etats Membres) est la suivante:

Au cours des six derniers mois, dans quelle mesure des problèmes de santé vous ont-ils empêché d´avoir des activités normales? Diriez-vous que vous avez été:

- fortement limité?
- limité?
- pas limité du tout?

L'**espérance de vie à la naissance** est définie comme le nombre moyen d'années de vie pour une personne à la naissance si elle reste sujette pour le reste de sa vie aux conditions actuelles de mortalité.

Conclusions principales

Avec l'allongement de l'espérance de vie, l'attention politique s'est tournée vers les années de vie en bonne santé (AVBS). Un moyen d'étudier la santé relative de la population européenne consiste à mesurer le rapport entre les années de vie en bonne santé et l'espérance de vie totale, en d'autres termes quelle proportion de la vie de chaque individu est vécue sans maladie ou invalidité. Les hommes ont le plus de probabilité de passer la plus grande partie de leur vie sans incapacité. Les femmes peuvent espérer vivre une période légèrement plus courte de leur vie sans incapacité, bien que leur espérance de vie à la naissance dans son ensemble soit supérieure à celle des hommes. En effet, les hommes connaissent systématiquement une plus grande proportion d'années de vie en bonne santé dans l'espérance de vie totale par rapport aux taux relevés pour les femmes, la différence étant de 8 points de pourcentage, voire davantage, au Portugal, en Lituanie et en Lettonie.

L´indicateur AVBS est calculé à deux âges: à la naissance et à 65 ans. En ce qui concerne les personnes à l'âge de la retraite, les chiffres relevés pour l'Estonie, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et l'Islande sont presque identiques pour les hommes et pour les femmes s'agissant des années supplémentaires de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans. Les plus grandes différences entre les sexes ont été enregistrées en Pologne et à Chypre. En Pologne, les femmes de 65 ans peuvent espérer vivre 1,8 année de vie en bonne santé de plus que les hommes, tandis qu'à Chypre c'est l'inverse qui a été constaté, les hommes pouvant espérer vivre 1,9 année supplémentaire de vie en bonne santé par rapport aux femmes.

Figure 5.1: Années de vie en bonne santé à la naissance, 2005 (1)
(en % de l´espérance de vie totale)

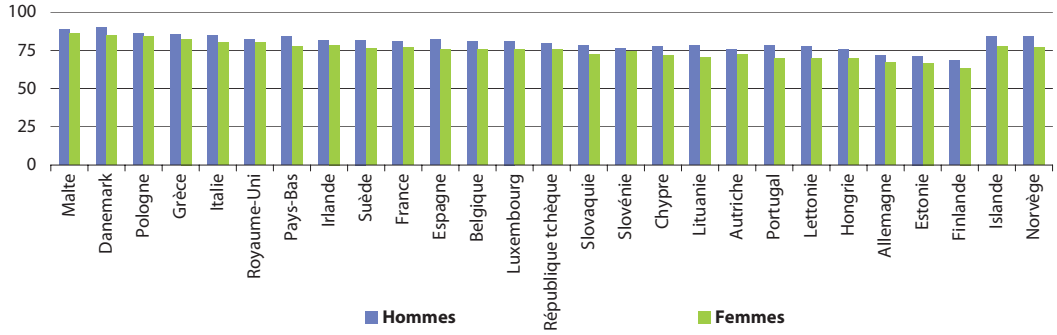

(1) Valeurs provisoires; Italie: espérance de vie en 2004; Bulgarie et Roumanie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.

Source: Eurostat (tsdph100 et tps00025)

Figure 5.2: Années de vie en bonne santé à 65 ans, 2005 (1)
(en nombre d´années)

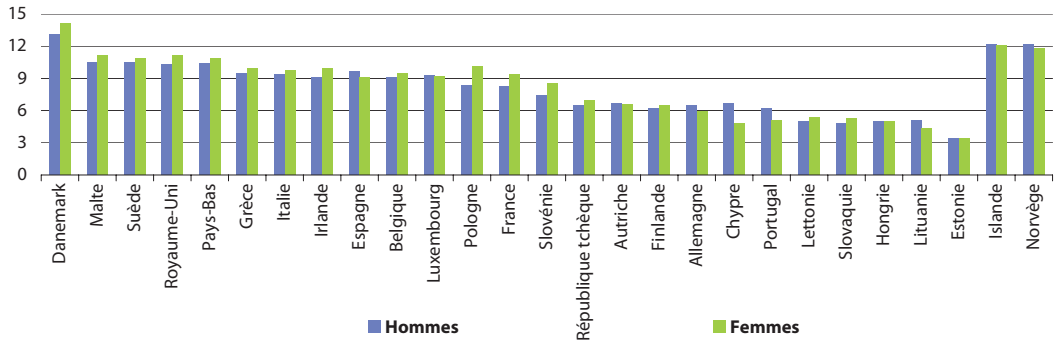

(1) Valeurs provisoires; Bulgarie et Roumanie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.

Source: Eurostat (tsdph220)

5.2 Les problèmes de santé

Introduction

Selon la direction générale de la santé et des consommateurs [4], la promotion de la santé et certains choix en termes de style de vie peuvent jouer un rôle important dans la réduction des maladies et des décès. En moyenne, les Européens qui disposent d´un meilleur emploi et d´un niveau d´éducation ou de revenus plus élevés sont une meilleure santé et ont une espérance de vie plus longue. Les mesures mises en œuvre pour réduire les inégalités liées à la santé visent à:

- améliorer le niveau de santé de chacun en vue de le rapprocher de celui des individus les plus privilégiés;
- garantir que les besoins de santé des plus défavorisés soient pleinement pris en compte;
- contribuer à une amélioration plus rapide de la santé des personnes se trouvant dans les pays et régions affichant les plus faibles niveaux de santé.

Les problèmes de santé liés aux déterminants de la santé relatifs au mode de vie peuvent être spécifiques à un âge (l´enfance ou la vieillesse), de même qu´ils peuvent résulter de facteurs socio-économiques. La promotion de la santé dans des environnements différents, tels que les écoles, les lieux de travail, les familles ou les quartiers, s´est révélée un moyen efficace de résoudre les problèmes de santé dans les communautés, en s´intéressant à des maladies spécifiques ou des groupes cibles.

Dans l'UE, six des sept principaux facteurs de risque de mort prématurée (pression sanguine, cholestérol, indice de masse corporelle, consommation insuffisante de fruits et légumes, manque d'activité physique, consommation excessive d'alcool) concernent la façon dont nous mangeons, buvons et nous dépensons (la seule exception étant le tabac). Un régime équilibré et la pratique d'une activité physique régulière, dans une vie où le tabac et la consommation excessive d'alcool n'ont pas leur place, sont dès lors des facteurs importants de promotion et de conservation d'une bonne santé.

Néanmoins, le tabac est la première grande cause évitable de décès dans l'UE, représentant plus d'un demi-million de morts chaque année. La direction générale de la santé et des consommateurs estime que 25 % de tous les décès par cancer et 15 % de la totalité des décès dans l'UE peuvent être attribués au tabac. De plus en plus d´États membres ont adopté une législation sur la consommation de tabac qui impose une limitation ou une interdiction de fumer dans les endroits publics et/ou sur les lieux de travail, en plus d´offrir une protection aux fumeurs passifs. La Commission européenne développe une politique de lutte anti-tabac axée sur:

- des mesures législatives;
- un soutien à l´échelle européenne aux activités de prévention et de cessation du tabagisme;
- l´intégration de la lutte contre le tabagisme dans une toute une série de politiques communautaires (par exemple, les politiques agricole, fiscale ou de développement);
- l´assurance que le rôle de pionnier de la Communauté européenne dans de nombreux domaines de la lutte contre le tabagisme a un impact à l´échelle mondiale.

(4) http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/healthdeterminants_fr.htm.

La surcharge pondérale et l'obésité progressent à un rythme alarmant en Europe, surtout chez les enfants. L'obésité constitue un grave problème de santé publique parce qu'elle augmente de manière significative le risque de contracter des maladies chroniques telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type 2 et certains cancers. C'est souvent durant les premières années de la vie que sont adoptés les modes de vie, y compris les régimes, habitudes alimentaires et niveaux d'activité (ou d'inactivité) physique. Par conséquent, l'obésité de l'enfant conduit souvent à une obésité de l'adulte. Il n'est toutefois pas facile de maintenir un «poids normal»: on trouve des denrées alimentaires hautement énergétiques en abondance, alors que les besoins et opportunités de s'adonner à une activité physique, aussi bien au travail que durant les loisirs, s'amenuisent.

Définitions et disponibilité des données

Les enquêtes santé par interview (ESI) constituent la source d´information utilisée pour décrire l´état de santé et les comportements liés à la santé de la population européenne. Une ESI couvre généralement les thèmes suivants:

- la taille et le poids, qui forment la base de calcul de l´indice de masse corporelle (IMC);
- l´auto-évaluation de l´état de santé;
- les activités qui ont été réduites en raison de problèmes de santé;
- les maladies ou les problèmes de santé de longue durée;
- le comportement tabagique;
- la consommation d´alcool.

De nombreux indicateurs liés à la santé sont exprimés en pourcentage de différentes cohortes de population sur la base de variables de fond couvrant le sexe, l´âge, l´occupation et le niveau d´étude. Il convient de noter que les informations proviennent d´enquêtes nationales non harmonisées et que les États membres ont par la suite été invités à harmoniser les données selon un ensemble de lignes directrices communes. Les États membres ont travaillé de concert sur une enquête européenne harmonisée (EHIS) qui est, à l´heure où nous écrivons, en cours de mise en œuvre.

L´**indice de masse corporelle** (IMC) constitue une mesure du poids d´une personne par rapport à sa taille, qui correspond relativement bien à la teneur en graisse de l´organisme. L´IMC est reconnu comme le meilleur indicateur de l´obésité chez les adultes lorsque seules les données sur le poids et la taille sont disponibles. Il est calculé en divisant le poids corporel (exprimé en kilogrammes) par la taille (exprimée en mètres) au carré. Les subdivisions suivantes sont utilisées pour classer l´IMC en quatre catégories:

- < 18,5: maigreur;
- ≥ 18,5 et < 25: poids normal;
- ≥ 25 et < 30: surcharge pondérale;
- ≥ 30: obésité.

Il convient de noter que l´IMC n'est pas calculé pour les enfants et que les chiffres pour l'Allemagne et le Royaume-Uni correspondent à des vraies mésures de la taille et le poids; par contre, pour les autres pays la personne lui-même fournit son poids et sa taille (sans contrôle).

Conclusions principales

L´obésité représente un grave problème de santé publique car elle augmente le risque de décès et d´invalidité. Elle peut être associée principalement à de mauvaises habitudes alimentaires et à un manque

d´activité physique. Les taux d´obésité ont augmenté considérablement dans la plupart des États membres ces dix dernières années. Près de la moitié de la population de l´UE était en surcharge pondérale, une proportion qui a atteint 61 % en Angleterre et 59,7 % en Allemagne, tandis que l´Italie et la France étaient les seuls États membres à déclarer que moins de 40 % de leur population était en surcharge pondérale ou obèse.

La proportion de fumeurs réguliers était proche de 50 % de la population masculine en Lettonie et en Estonie. La Suède (16,5 %) et la Finlande (21,6 %) ont enregistré les plus faibles proportions d'hommes fumeurs. Les taux de tabagisme régulier étaient moins élevés chez les femmes (par rapport aux hommes) dans tous les États membres, à l´exception de la Suède, où la proportion de fumeuses régulières est légèrement plus élevée. L´Autriche et le Danemark ont enregistré la plus forte incidence de tabagisme régulier chez les femmes, à un peu plus de 30 % de la population féminine, tandis que le Portugal (6,8 %) était le seul État membre où la proportion de fumeuses régulières était inférieure à 10 %. Les écarts absolus les plus importants entre les hommes et les femmes en termes d´habitudes tabagiques ont été enregistrés dans les pays baltes, où la proportion d´hommes fumant régulièrement était plus de 30 points supérieure à celle des femmes. En termes relatifs, quatre fois plus d´hommes (que de femmes) fumaient régulièrement au Portugal, tandis qu´entre trois et quatre fois plus d´hommes fumaient régulièrement à Chypre, en Lituanie, en Roumanie et en Lettonie.

Les comportements tabagiques en Europe semblent avoir beaucoup évolué entre les hommes et les femmes. La différence entre la proportion de fumeurs et de fumeuses était moindre chez les 15-24 ans. Les jeunes femmes en Suède et au Royaume-Uni avaient plus tendance à fumer que les jeunes hommes. En outre, dans la majorité des États membres, la proportion de jeunes fumeuses était souvent supérieure à la moyenne correspondante pour les femmes tous âges confondus. C'était notamment le cas au Royaume-Uni, en Espagne, en Irlande et en Allemagne.

L'enquête EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie) fournit notamment des informations concernant les difficultés rencontrées par les Européens dans leur vie quotidienne et leur besoin éventuel d'assistance. Notons que ces informations correspondent à la perception qu'ont les personnes et qu'elles ne constituent pas une mesure spécifique des degrés d'incapacité. Dans l'EU-25, quelque 6,9 % des hommes et 8,7 % des femmes (âgés de 15 ans ou plus) ont répondu qu'ils étaient fortement limités dans leurs activités normales en raison de problèmes de santé connus au moins au cours des six mois précédant l'enquête (réalisée en 2006).

Dans tous les États membres, la proportion de femmes fortement limitées dans leurs activités quotidiennes en raison de problèmes de santé était plus élevée que la part correspondante pour les hommes (à l'exception de l'Irlande, où la part des hommes était supérieure de 0,1 point à celle des femmes). Cette différence entre les sexes atteignait presque 4 points de pourcentage au Portugal, où 13,4 % des femmes s'estimaient fortement limitées, et dépassait 3 points de pourcentage en Slovaquie, en Finlande, en Lituanie et en Lettonie; dans chacun de ces pays, la proportion de femmes fortement limitées dans leurs activités quotidiennes en raison de problèmes de santé dépassait 10 % de la population féminine.

Figure 5.3: Personnes en surcharge pondérale, 2003 (1)
(en % de la population totale)

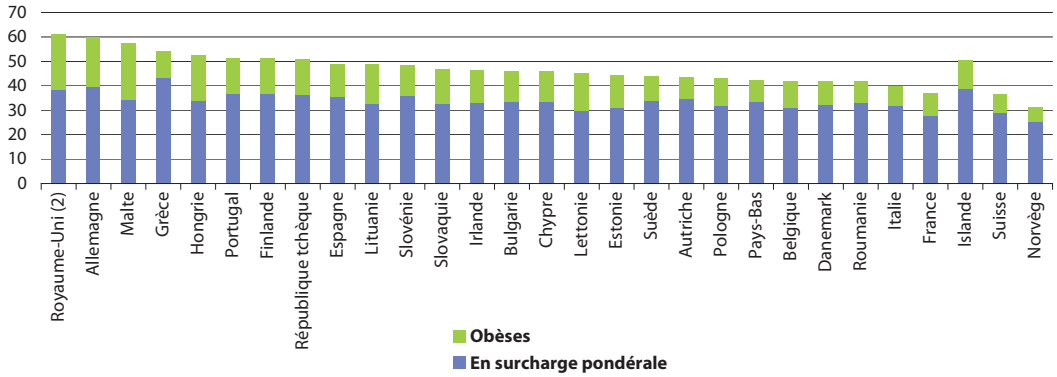

(1) (1) Données nationales issues d´une enquête par interview sur la santé, 1996-2003 en fonction du pays; pour l'Allemagne et le Royaume-Uni les chiffres correspondent à des vraies mesures de la taille et le poids, par contre, pour les autres pays la personne fournit son poids et sa taille (sans contrôle); Luxembourg: non disponible.
(2) Uniquement l´Angleterre.

Source: Eurostat (hlth_ls_bmia)

Figure 5.4: Fumeurs réguliers, 2003 (1)
(en % de la population masculine/féminine)

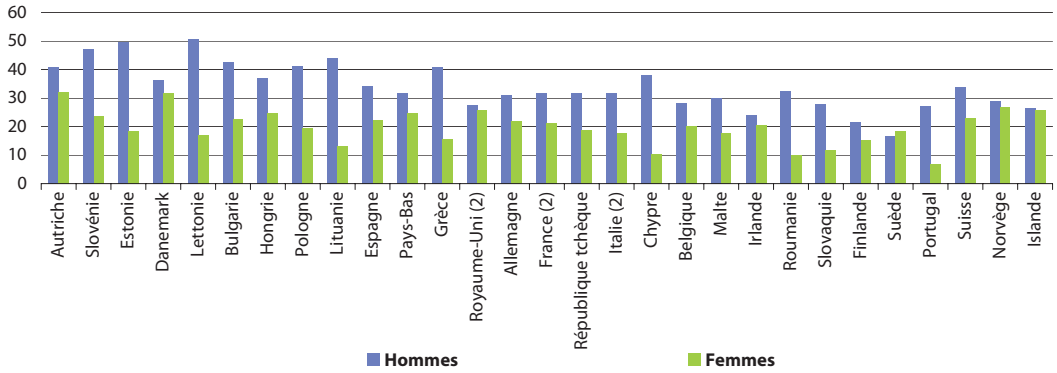

(1) Données nationales issues d´une enquête par interview sur la santé, 1996-2003 en fonction du pays; Luxembourg: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.
(2) Aucune distinction entre la consommation régulière et la consommation occasionnelle de tabac.

Source: Eurostat (tps00169)

Figure 5.5: Fumeurs réguliers chez les 15-24 ans, 2003 (1)
(en % de la population masculine/féminine âgée de 15 à 24 ans)

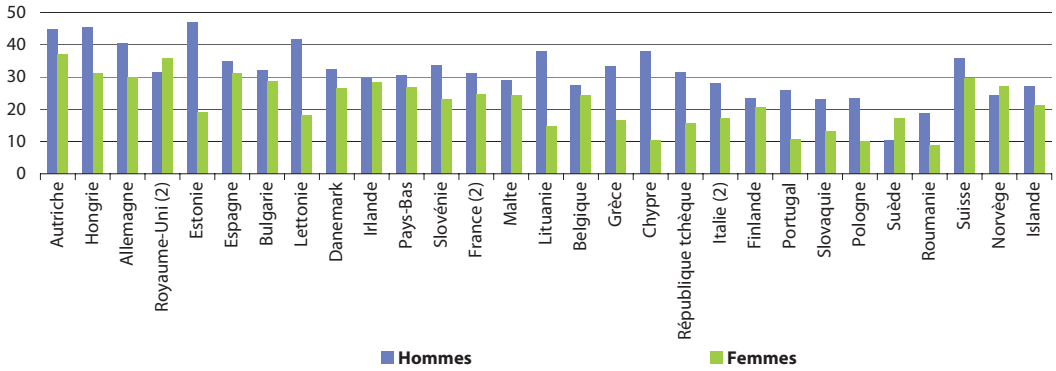

(1) Données nationales issues d´une enquête par interview sur la santé, 1996-2003 en fonction du pays; Luxembourg: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.
(2) Aucune distinction entre la consommation régulière et la consommation occasionnelle de tabac.

Source: Eurostat (tps00170)

Figure 5.6: Personnes fortement limitées dans leurs activités normales en raison de problèmes de santé au cours des 6 derniers mois, 2006 (1)
(en % de la population masculine/féminine âgée de 15 ans et plus)

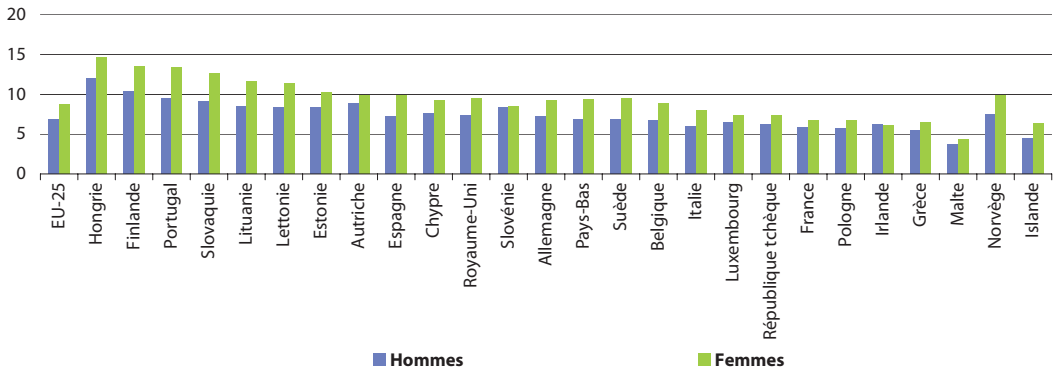

(1) Bulgarie, Danemark et Roumanie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.

Source: Eurostat (hlth_silc_06)

5.3 Les soins de santé

Introduction

La plupart des Européens reconnaissent que l´accès universel aux soins de santé est une nécessité fondamentale car le coût des traitements médicaux modernes les rend souvent inabordables pour l´individu moyen. Les prestations des systèmes de santé varient considérablement selon les États membres, bien que l´utilisation des services publics (services de santé nationaux ou régionaux) et de l´assurance-maladie complète soit généralisée. Les régimes d´assurance-maladie couvrent généralement l´ensemble des résidents. Néanmoins une part croissante d´individus choisit d´adhérer à des régimes d´assurance privés (souvent en plus du service de santé national).

La réglementation publique du secteur de la santé est une tâche complexe car le marché des soins de santé est caractérisé par de nombreuses imperfections. Les États membres cherchent généralement à équilibrer l´utilisation efficace des ressources en garantissant un accès universel aux prestations de soins de santé. Il est impossible d´apporter une réponse simple à la question de savoir quel budget chaque pays devrait consacrer aux soins de santé, puisque les États membres supportent chacun une charge de morbidité différente et que leurs populations ont des attentes différentes concernant les services que doivent proposer leurs systèmes de santé nationaux. En effet, le budget nécessaire au financement d´un système de santé dépend d´un grand nombre de variables, la plus évidente étant la charge de morbidité nécessitant un traitement, bien qu´il soit impossible d´établir une relation linéaire simple entre la charge de morbidité et le besoin en ressources, étant donné que certaines affections peuvent être traitées simplement et à bas prix alors que d´autres peuvent exiger un traitement complexe et coûteux.

Les principaux consommateurs de soins de santé sont les personnes âgées, une part de la population européenne dont la croissance est rapide, en partie en raison de la cohorte du baby-boom qui atteint l´âge de la vieillesse, mais aussi de l´augmentation constante de l´espérance de vie. L´augmentation probable du nombre de personnes âgées contribuera sans doute à une hausse de la demande en prestations de soins de santé dans les années à venir, tandis que les avancées médicales devraient également déboucher sur la mise en place de traitements plus nombreux et de meilleure qualité. La demande en soins de santé devrait également progresser dans les années à venir en ce qui concerne les soins de longue durée (centres de soins spécialisés ou de convalescence).

En outre, de plus en plus de patients traversent les frontières pour se faire soigner, afin d´éviter les listes d´attente ou pour consulter un spécialiste qui n´est peut-être disponible qu´à l´étranger. L´UE s´efforce de veiller à ce que les patients transfrontaliers aient accès à des soins de santé partout dans l´Union. En effet, les systèmes de santé et les politiques sanitaires des différents États membres de l'UE sont de plus en plus liés. Parmi les raisons de cette évolution, il faut citer entre autres la mobilité des patients et des professionnels entre les différents pays, mais aussi les attentes communes des populations dans toute l'Europe en matière de soins de santé ou encore la diffusion plus rapide des nouvelles pratiques et techniques médicales. Le 2 juillet 2008, dans le cadre de son agenda social renouvelé,

la Commission européenne a adopté un projet de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers [5].

Définitions et disponibilité des données

Les informations relatives aux soins de santé peuvent être divisées en deux grands groupes de données: les données sur les soins de santé relatives aux ressources humaines et techniques et les données relatives aux résultats qui portent essentiellement sur les patients hospitalisés et le(s) traitement(s) qu´ils reçoivent. Les données sur les soins de santé sont dans une large mesure basées sur des sources administratives. De manière générale, elles reflètent l'organisation nationale des soins de santé. À ce titre, les informations recueillies peuvent ne pas être totalement comparables.

Les **hôpitaux** sont définis selon la classification des prestataires de soins de santé du système de comptes de la santé (SCS); tous les hôpitaux publics et privés devraient être couverts.

Les données sur le **personnel soignant**, c´est-à-dire les ressources humaines disponibles pour dispenser les services de soins de santé, sont fournies indépendamment du secteur d´emploi (c´est-à-dire que le personnel est soit indépendant, soit employé par un hôpital ou par un autre prestataire de soins de santé). Ces statistiques couvrent les professionnels de la santé tels que les médecins, les dentistes, les infirmières, les pharmaciens et les physiothérapeutes. Dans le contexte d´une comparaison des services de santé entre les États membres, Eurostat privilégie le concept de «**professionnels en exercice**», qui décrit le mieux la disponibilité des ressources de soins de santé. À titre indicatif, les médecins peuvent être comptés comme «habilités à exercer», «économiquement actifs» ou «exerçant leur fonction». Les valeurs pour deux ou plus de ces concepts sont disponibles dans la majorité des États membres. Cependant, le concept privilégié est celui de «**médecin praticien**», défini comme tout médecin qui reçoit des patients à l'hôpital, dans un cabinet ou ailleurs. Le rôle des médecins praticiens consiste à procéder à des examens médicaux et à poser des diagnostics, à prescrire des médicaments et à traiter les maladies, troubles ou lésions diagnostiqués, à proposer un traitement médical ou chirurgical spécialisé pour certains types de maladies, troubles ou lésions, à prodiguer des conseils en matière de méthodes et de traitements préventifs et à en suivre l'application.

Le **nombre de lits d'hôpital** fournit des informations sur les capacités de soins de santé, c'est-à-dire sur le nombre maximal de patients pouvant être soignés dans les hôpitaux. Les lits d'hôpital sont les lits qui sont régulièrement entretenus et dotés de personnel et immédiatement disponibles pour les soins des patients admis. Sont inclus les lits occupés et inoccupés présents dans tous les hôpitaux, à savoir les hôpitaux généraux, les établissements psychiatriques et pour toxicomanes et les hôpitaux spécialisés dans d'autres domaines. Sont exclus des statistiques les tables d'opération, les chariots, les civières, les lits pour soins ambulatoires, les lits pour bébés en bonne santé, les lits situés dans des unités qui ont été fermées pour une raison quelconque, les lits provisoires ou temporaires et les lits situés dans les unités de soins infirmiers ou résidentiels. Sont inclus les lits mis à disposition des patients qui ont été officiellement admis (ou hospitalisés) dans un établissement pour y être traités et/ou soignés et qui

(5) http://ec.europa.eu/health/ph_overview/co_operation/healthcare/docs/COM_fr.pdf.

passent au minimum une nuit dans l'hôpital ou dans un autre établissement de soins non ambulatoires. Les **lits de soins curatifs** (ou de soins aigus) dans les hôpitaux sont des lits qui sont disponibles pour les soins curatifs. Ces lits sont un sous-groupe du total des lits d'hôpital.

Les indicateurs relatifs aux résultats portent essentiellement sur les patients hospitalisés et couvrent l'interaction entre les patients et les systèmes de santé, à savoir le traitement reçu. Les données dans ce domaine sont disponibles pour une série d´indicateurs, notamment les sorties des patients hospitalisés et en traitement ambulatoire par âge, sexe et (groupes de) maladies spécifiques, la durée moyenne du séjour des patients hospitalisés ou les interventions médicales réalisées dans les hôpitaux. Le nombre de **sorties** est le moyen le plus souvent utilisé pour évaluer l'utilisation des services hospitaliers. On utilise les sorties, plutôt que les admissions, car les dossiers médicaux de l´hôpital pour les soins hospitaliers reposent sur des informations collectées au moment de la sortie. La sortie d´hôpital est définie comme la procédure officielle qui permet à un patient de quitter un hôpital à la suite d´une intervention ou d´un traitement médical. Il y a sortie d´hôpital à chaque fois qu´un patient quitte cette structure à la fin de son traitement, contre avis médical, en raison de son transfert vers un autre établissement de soins ou pour cause de décès; il convient d´ajouter les nouveau-nés en bonne santé et d'exclure les transferts vers un autre service au sein du même établissement.

Conclusions principales

Le nombre le plus élevé de médecins pour 100 000 habitants a été enregistré en Grèce (avec près de 500 médecins professionnellement actifs en 2005), suivie de la Belgique (405 médecins praticiens en 2007) et de l'Autriche (376 médecins praticiens en 2007); notons les différences de méthodologie entre les différents types de médecins enregistrés dans chaque pays.

En 2005, l'EU-27 comptait en moyenne 590 lits d'hôpital pour 100 000 habitants, contre 695 lits en 1997 (soit une diminution totale de 15 %); l'Autriche est le seul État membre à avoir enregistré une hausse du nombre de lits d'hôpital : 24,6 lits de plus pour 100 000 habitants entre 1996 et 2005. Une ventilation plus détaillée montre que la diminution du nombre de lits concernait différentes catégories: en 2005, l'EU-27 comptait en moyenne 406,3 lits de soins curatifs pour 100 000 habitants et 60,4 lits dans les hôpitaux psychiatriques pour 100 000 habitants; par rapport à 1997, ces valeurs représentent une diminution totale de respectivement 16,6 et 22,6 %.

La baisse générale du nombre de lits d'hôpital peut s´expliquer par l´utilisation plus efficace des ressources, grâce au nombre croissant d´opérations pouvant être réalisées en traitement ambulatoire et à la diminution de la durée des séjours postopératoires. Néanmoins, le résultat obtenu pour tous les systèmes de santé publics, mesuré sur la base du nombre de sorties de patients hospitalisés, aura tendance (du moins dans une certaine

mesure) à refléter le nombre de médecins et de lits d'hôpital disponibles. En 2006, la proportion la plus élevée de sorties a été enregistrée en Autriche (plus de 27 000 sorties pour 100 000 habitants), ce qui représentait presque 25 % de plus par rapport au deuxième nombre le plus élevé (21 866 sorties en Lituanie). À l'inverse, le nombre de sorties de patients hospitalisés était relativement faible à Malte (2 004) et à Chypre (moins de 7 000 sorties pour 100 000 habitants).

En 2006, les personnes atteintes de maladies de l´appareil circulatoire représentaient le plus de sorties dans la grande majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles, souvent plus de 3 000 sorties pour 100 000 habitants. En Bulgarie (2005) et en Roumanie (2005), les sorties concernaient le plus souvent les maladies de l´appareil respiratoire. En Irlande, en Espagne (2005) et à Malte (2005), le nombre de sorties était le plus élevé pour les accouchements, tandis qu'à Chypre, c'était pour des cas de lésion ou d'intoxication. L'Irlande, l'Espagne, Chypre et Malte ont enregistré des niveaux relativement peu élevés de sorties, ce qui peut en partie s'expliquer par le nombre de patients qui se rendent à l'étranger pour y recevoir un traitement spécialisé.

La durée moyenne du séjour en hôpital était généralement la plus longue pour les patients atteints d'un cancer ou de troubles de l'appareil circulatoire. En moyenne, le temps passé dans un hôpital dépend de l'efficacité de cet hôpital et du type de traitement disponible. La France, Chypre, Malte et la Pologne ont enregistré les durées moyennes de séjour en hôpital les plus courtes. À l'inverse, certains des séjours moyens les plus longs ont été enregistrés en Finlande, en République tchèque, en Allemagne et en Lituanie, pays qui se caractérisent par une durée de séjour moyen assez longue pour les maladies de l'appareil circulatoire.

Tableau 5.1: Indicateurs en matière de soins de santé
(pour 100 000 habitants)

	Médecins praticiens (1)		Lits d´hôpital		Sorties de patients hospitalisés (sauf nouveau-nés en bonne santé)	
	1996	2006 (2)	1996 (3)	2006 (4)	2001	2006 (5)
EU-27	:	:	694,8	590,4	:	:
Belgique	360,3	404,7	798,3	672,3	16 162	16 084
Bulgarie	354,8	366,1	1 049,6	621,4	:	20 217
République tchèque	298,6	355,7	886,9	817,0	:	20 799
Danemark	252,3	308,4	459,8	:	16 326	:
Allemagne	310,8	345,5	957,8	829,1	20 060	21 481
Estonie	317,0	328,9	795,5	565,3	:	:
Irlande	208,5	282,4	673,7	524,7	14 025	13 656
Grèce	386,3	499,4	517,3	473,8	:	:
Espagne	290,2	368,3	389,1	334,1	10 904	10 780
France	324,4	338,2	853,8	707,5	17 937	16 445
Italie	409,9	366,6	655,0	395,2	:	:
Chypre	246,9	250,4	498,7	373,7	7 031	6 536
Lettonie	282,1	286,1	1 038,3	755,4	:	19 970
Lituanie	373,2	364,8	1 092,0	801,0	23 454	21 866
Luxembourg	212,6	327,7	1 079,9	:	18 172	17 242
Hongrie	304,3	303,7	903,0	792,1	:	:
Malte	:	332,8	576,8	237,8	:	6 871
Pays-Bas	189,9	:	522,2	438,2	:	10 135
Autriche	280,6	375,7	746,3	770,9	:	27 119
Pologne	235,1	218,0	766,3	647,5	:	17 955
Portugal	262,3	267,8	399,3	365,1	:	9 127
Roumanie	:	215,8	757,0	658,6	:	:
Slovénie	:	235,8	566,6	477,5	:	16 045
Slovaquie	257,1	315,9	832,7	671,4	20 534	19 124
Finlande	213,7	244,5	803,0	695,6	:	19 620
Suède	289,0	356,6	559,8	287,7	14 997	:
Royaume-Uni	:	235,6	433,4	388,7	:	:
Croatie	219,9	:	618,5	545,0	12 268	13 307
ARY de Macédoine	226,4	245,2	523,0	470,2	:	:
Turquie	:	:	248,5	241,2	:	:
Islande	310,9	364,0	:	:	16 789	16 084
Norvège	283,1	377,7	400,6	402,7	15 999	17 424
Suisse	180,0	:	665,9	555,6	:	15 656

(1) Grèce, France, Italie et ancienne République yougoslave de Macédoine: médecins professionnellement actifs; Irlande et Malte: médecins habilités à exercer.
(2) Belgique, Espagne, Lettonie, Malte et Autriche: 2007; Danemark, Grèce, Finlande, Royaume-Uni et ancienne République yougoslave de Macédoine: 2005; Luxembourg et Portugal: 2004.
(3) EU-27, Danemark et Royaume-Uni: 1997.
(4) France, Lettonie et Malte: 2007; EU-27, Grèce, Autriche, Royaume-Uni, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Suisse: 2005; Portugal et Turquie: 2004.
(5) Belgique, Bulgarie, Espagne, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Croatie, Islande, Norvège et Suisse: 2005; Malte: 2004.

Source: Eurostat (tps00044, hlth_rs_prs, tps00046 et hlth_co_disch2)

Tableau 5.2: Lits d´hôpital
(pour 100 000 habitants)

	Lits d'hôpital en soins curatifs			Lits dans les hôpitaux psychiatriques		
	1996 (1)	2001 (2)	2006 (3)	1996 (1)	2001 (2)	2006 (4)
EU-27	487,2	450,7	406,3	78,0	66,0	60,4
Belgique	503,3	472,6	441,1	257,9	252,8	182,8
Bulgarie	:	583,1	469,0	88,0	71,1	67,1
République tchèque	728,7	609,6	568,6	100,2	99,3	94,9
Danemark	380,2	349,5	327,8	79,6	75,1	:
Allemagne	744,5	680,3	634,9	:	:	:
Estonie	638,8	528,1	382,2	100,5	70,6	55,3
Irlande	306,3	281,1	279,8	168,8	126,9	90,3
Grèce	389,7	387,3	:	107,1	93,5	86,9
Espagne	303,9	287,2	259,9	58,5	51,0	46,2
France	460,8	416,0	372,1	123,6	104,5	91,2
Italie	552,6	407,0	331,7	54,9	14,4	13,1
Chypre	366,4	370,4	349,1	87,8	38,1	26,9
Lettonie	903,9	609,0	531,8	177,0	153,0	136,7
Lituanie	871,4	625,0	529,9	134,0	122,6	102,6
Luxembourg	618,8	572,2	549,4	128,0	83,8	:
Hongrie	627,3	563,7	552,0	105,3	42,4	38,3
Malte	387,7	372,7	280,4	47,8	41,4	51,6
Pays-Bas	331,7	306,5	287,6	172,2	155,9	130,8
Autriche	665,4	628,7	606,6	75,2	53,2	61,7
Pologne	576,4	509,9	463,2	83,5	73,3	68,0
Portugal	:	:	:	:	:	:
Roumanie	569,2	551,5	456,3	88,8	83,9	79,7
Slovénie	475,4	446,1	388,2	80,3	75,2	71,4
Slovaquie	620,5	566,5	501,1	90,6	93,0	83,8
Finlande	295,8	241,2	223,7	120,5	101,1	92,1
Suède	304,5	245,2	:	82,3	58,6	49,1
Royaume-Uni	321,0	315,0	309,7	103,0	85,9	73,7
Croatie	390,0	378,1	340,2	106,6	102,7	94,4
ARY de Macédoine	354,2	329,8	312,6	75,6	68,2	60,7
Turquie	190,6	218,0	231,1	12,8	12,5	12,1
Islande	375,7	:	:	:	:	:
Norvège	334,2	311,4	292,4	71,2	72,9	102,3
Suisse	551,4	412,3	365,9	128,8	113,2	106,1

(1) EU-27, Danemark, Malte et Royaume-Uni: 1997.
(2) Hongrie et Suède: rupture dans la série.
(3) France, Lettonie et Malte: 2007; EU-27, Grèce, Autriche, Royaume-Uni, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Suisse: 2005; Luxembourg et Turquie: 2004.
(4) France, Lettonie et Malte: 2007; EU-27, Grèce, Autriche, Royaume-Uni, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Suisse: 2005; Turquie: 2004.

Source: Eurostat (tps00168 et tps00047)

Tableau 5.3: Sorties d'hôpital par diagnostic (ISHMT — Liste résumée internationale pour la mise en tableaux de la morbidité hospitalière), 2006
(pour 100 000 habitants)

	Tumeurs (cancers)	Maladies de l'appareil circulatoire	Maladies de l´appareil respiratoire	Maladies de l´appareil digestif	Grossesse, accouche-ment et puerpéralité	Lésion, intoxication et autres conséquences de causes extérieures
Belgique (1)	1 243,6	2 135,3	1 440,6	1 698,0	1 361,8	1 633,9
Bulgarie (1)	1 715,0	3 002,9	3 180,3	1 636,5	1 948,8	1 317,1
République tchèque	1 760,7	3 225,3	1 367,5	1 837,7	1 520,3	1 730,8
Danemark	:	:	:	:	:	:
Allemagne	2 359,9	3 322,2	1 322,6	2 077,5	1 071,0	2 127,8
Estonie (1)	1 571,8	3 243,1	2 024,7	1 624,4	1 832,3	1 191,0
Irlande	860,6	1 234,3	1 399,1	1 238,8	2 482,7	1 347,2
Grèce	:	:	:	:	:	:
Espagne (1)	916,1	1 338,9	1 146,7	1 270,4	1 386,3	898,3
France (1)	1 277,0	1 972,7	1 005,3	1 696,7	1 566,6	1 460,7
Italie (2)	1 330,5	2 480,7	1 144,3	1 461,5	1 336,1	1 323,5
Chypre	411,8	721,0	656,0	689,7	405,0	842,8
Lettonie (1)	1 799,7	3 538,9	2 221,7	1 831,8	1 619,2	2 243,1
Lituanie	1 664,4	4 441,5	2 063,8	1 852,3	1 636,1	1 963,9
Luxembourg (1)	1 743,7	2 275,1	1 436,2	1 664,5	1 329,9	1 262,8
Hongrie	:	:	:	:	:	:
Malte (2)	183,4	694,3	540,8	591,9	971,7	580,2
Pays-Bas (1)	997,4	1 527,5	731,2	915,8	857,5	848,3
Autriche	2 809,2	3 720,3	1 685,7	2 502,8	1 331,9	2 909,3
Pologne (1)	1 908,4	3 024,1	1 557,4	1 765,5	1 577,4	1 615,1
Portugal (1)	920,3	1 206,2	955,9	1 061,9	1 089,3	684,7
Roumanie (1)	1 274,6	2 588,1	2 785,3	2 070,8	1 697,3	1 279,2
Slovénie	1 836,4	1 971,8	1 221,7	1 419,5	1 248,7	1 529,9
Slovaquie (1)	1 764,1	3 054,4	1 660,4	1 889,0	1 630,9	1 586,2
Finlande	1 769,3	3 032,6	1 411,9	1 414,9	1 316,9	1 932,3
Suède	:	:	:	:	:	:
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:
Croatie (1)	1 828,4	1 849,4	1 147,3	1 179,1	223,4	1 041,9
ARY de Macédoine (1)	1 164,0	1 553,7	1 424,1	1 038,9	753,5	579,2
Islande (1)	1 393,8	1 824,9	980,3	1 346,7	2 113,7	1 020,4
Norvège (1)	1 794,8	2 467,0	1 531,0	1 237,9	1 487,3	1 854,1
Suisse (1)	1 123,6	1 735,1	869,4	1 353,3	1 181,9	1 846,2

(1) 2005.
(2) 2004.

Source: Eurostat (hlth_co_disch2)

Tableau 5.4: Sorties d'hôpital par diagnostic (ISHMT — Liste résumée internationale pour la mise en tableaux de la morbidité hospitalière), durée moyenne du séjour, 2006

(en jours)

	Tumeurs (cancers)	Maladies de l'appareil circulatoire	Maladies de l´appareil respiratoire	Maladies de l´appareil digestif	Grossesse, accouche-ment et puerpéralité	Lésion, intoxication et autres conséquences de causes extérieures
Belgique (1)	9,4	8,4	8,4	6,1	5,0	8,5
Bulgarie (1)	7,9	7,6	8,5	6,4	4,8	6,6
République tchèque	10,2	13,6	9,2	7,7	5,5	10,3
Danemark	:	:	:	:	:	:
Allemagne	10,4	10,5	8,9	7,6	4,9	9,3
Estonie (1)	8,0	10,6	5,0	5,2	3,1	8,8
Irlande	11,5	10,2	6,9	6,4	2,9	5,8
Grèce	:	:	:	:	:	:
Espagne	9,6	8,4	7,1	5,9	3,2	8,5
France	7,7	7,0	6,9	5,3	4,9	5,7
Italie (2)	9,7	8,7	8,1	6,8	4,0	7,8
Chypre	8,5	5,9	5,0	4,8	5,5	4,9
Lettonie (1)	9,1	9,2	7,9	6,2	5,6	7,5
Lituanie	10,5	13,0	7,9	6,7	4,7	8,5
Luxembourg (1)	8,9	7,9	6,0	5,9	4,8	7,7
Hongrie	:	:	:	:	:	:
Malte (3)	7,5	6,5	4,9	3,9	3,5	5,9
Pays-Bas (1)	8,5	7,8	7,6	6,8	3,8	7,7
Autriche	7,8	11,0	8,2	6,8	5,5	8,7
Pologne (1)	6,6	7,9	8,1	5,8	5,1	5,3
Portugal (1)	8,7	7,9	8,2	5,9	3,3	9,3
Roumanie (1)	7,7	8,5	7,5	6,9	5,4	6,5
Slovénie	7,9	8,4	7,5	6,1	4,6	7,0
Slovaquie (1)	9,1	9,0	8,2	6,5	5,8	7,1
Finlande	9,0	16,3	13,4	6,0	3,7	11,1
Suède	:	:	:	:	:	:
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:
Croatie	10,0	10,3	8,9	8,6	8,5	8,7
ARY de Macédoine (1)	8,5	10,9	8,2	6,3	4,4	9,1
Islande (1)	7,2	6,4	6,2	4,0	2,4	6,4
Norvège (1)	7,2	5,4	6,1	4,9	3,7	4,8
Suisse (1)	10,6	9,3	8,8	7,4	6,1	8,0

(1) 2005.
(2) 2004.
(3) 2007.

Source: Eurostat (hlth_co_inpst)

5.4 Les causes de décès et la mortalité infantile

Introduction

Dans l´ensemble, l´UE assiste depuis environ un siècle à une réduction considérable de la mortalité, que ce soit en termes de mortalité infantile ou en raison du déclin des maladies infectieuses et dégénératives. En Europe, plus de 85 % des décès sont dus à des maladies non transmissibles – un groupe de maladies qui inclut les maladies cardiovasculaires, les cancers, les troubles psychiatriques, le diabète sucré, les problèmes respiratoires chroniques et les troubles musculo-squelettiques. Ces maladies peuvent souvent être évitées et sont liées par des facteurs de risque communs, des déterminants sous-jacents et des possibilités d'intervention. Actuellement, parmi ces maladies, le cancer et les maladies cardiovasculaires sont de loin les plus importantes causes de décès chez les hommes et les femmes dans l´UE.

La mortalité au cours de la première année de vie a diminué considérablement dans l´ensemble des États membres, à tel point que les niveaux actuels figurent parmi les plus bas du monde. Des différences entre les taux persistent cependant suivant les groupes sociaux ou des régions géographiques.

Définitions et disponibilité des données

Le **taux de mortalité infantile** représente le ratio entre le nombre d´enfants décédés avant l´âge d´un an et le nombre de naissances vivantes au cours d´une année donnée; cette valeur est exprimée pour 1 000 naissances vivantes. Il est à noter que certains pays utilisent des définitions distinctes pour l´avortement spontané, le décès néonatal précoce et la mortinaissance (ou mise au monde d´un enfant mort-né).

Eurostat a commencé à rassembler et à diffuser des **données sur la mortalité** en 1994, en les ventilant suivant:

- une liste restreinte de 65 causes de décès basée sur la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, développée et maintenue par l´Organisation mondiale de la santé (OMS);
- le sexe;
- l´âge;
- la région géographique (NUTS niveau 2).

Les **statistiques des causes de décès** (COD) reposent sur des informations extraites de certificats médicaux, dont l´établissement est obligatoire dans tous les États membres. Elles s'appuient sur la cause initiale de décès, autrement dit, «la maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'évolution morbide conduisant directement au décès, ou les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont entraîné le traumatisme mortel» (une définition adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé — AMS). Même si les définitions sont harmonisées, les statistiques peuvent ne pas être pleinement comparables dès lors que les classifications peuvent varier si le décès est imputable à plusieurs causes ou si la cause réelle est difficile à déterminer et que les procédures de notification diffèrent. Les données annuelles sont fournies en chiffres absolus, en tant que taux bruts annuels de mortalité et taux de mortalité standardisés.

Le **taux de mortalité standardisé** (TMS) constitue une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge. Les poids correspondent à la distribution par âge de la population pour laquelle la mortalité est observée. Comme la plupart des causes de décès varient notablement selon l´âge et le sexe des personnes, l´utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité dans le temps et entre les pays.

Conclusions principales

Les avancées réalisées dans le domaine des soins de santé médicaux se reflètent dans la diminution du taux de mortalité infantile. Au cours des quarante dernières années, le taux de mortalité infantile de l´UE a chuté de presque 28 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1965 à 4,7 décès en 2006. En effet, du fait de la diminution des taux de mortalité infantile, la plupart des États membres font partie d'un groupe de pays affichant des niveaux de mortalité infantile parmi les plus bas du monde: par exemple, 1,8 décès pour 1 000 naissances vivantes au Luxembourg ou moins de 3 décès pour 1 000 naissances vivantes en Slovénie, en Finlande ou en Suède. Les taux de mortalité infantile se sont stabilisés dans certains pays ces dernières années. Ce phénomène est en partie dû à des facteurs tels que le nombre croissant de femmes retardant le moment de la grossesse ou l'augmentation des naissances multiples en raison de l'utilisation plus répandue de traitements pour la fertilité.

En 2006, les plus importantes causes de décès chez les hommes et les femmes de l'EU-27 étaient de loin le cancer (tumeur maligne) et les cardiopathies ischémiques. Cependant, de grandes différences demeuraient entre les taux de mortalité standardisés des hommes et des femmes.

Les décès dus au cancer chez les hommes étaient de 233 pour 100 000, tandis qu´ils s´élevaient à 134 chez les femmes. La différence entre les hommes et les femmes en termes d'incidence des décès dus au cancer était souvent particulièrement élevée dans les États qui ont adhéré à l'UE en 2004, même si la France et l'Espagne ont également enregistré des différences notables.

Les taux de mortalité standardisés des cardiopathies ischémiques chez les hommes (à 132 pour 100 000) étaient presque deux fois supérieurs à ceux des femmes (68). Les cardiopathies étaient particulièrement répandues chez les hommes et les femmes des pays baltes, de Slovaquie, de Hongrie et de Roumanie. En effet, dans chacun de ces pays et tous sexes confondus, l'incidence des décès dus à une cardiopathie était supérieure à celle des décès dus au cancer (à l'exception des décès dus au cancer chez les hommes en Hongrie). Les pays où l'incidence des décès dus à une cardiopathie est la plus basse incluent la France, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas.

Les hommes ont enregistré des taux de mortalité standardisés plus élevés (par rapport aux femmes) pour toutes les principales causes de décès, avec des taux quatre ou cinq fois plus élevés que ceux des femmes en ce qui concerne la toxicomanie et l´alcoolisme, et de trois à quatre fois plus élevés en ce qui concerne le SIDA (VIH), le suicide et les lésions auto-infligées.

Figure 5.7: Mortalité infantile (1)
(pour 1 000 naissances vivantes)

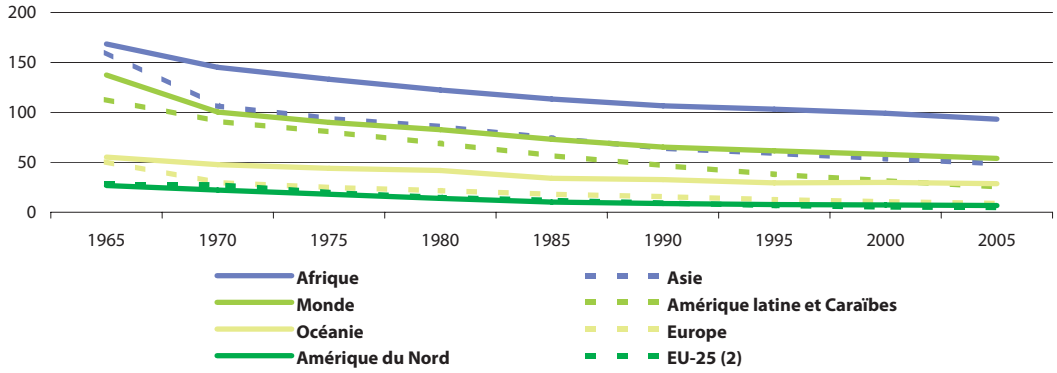

(1) Toutes les données (sauf pour l´EU-25) sont des moyennes calculées sur la période de cinq ans se terminant à l´année de référence mentionnée.
(2) EU-27 pour la dernière période; 2007 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (demo_minfind), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Figure 5.8: Causes de décès — taux de mortalité standardisé dans l'EU-27, 2006 (1)
(pour 100 000 habitants)

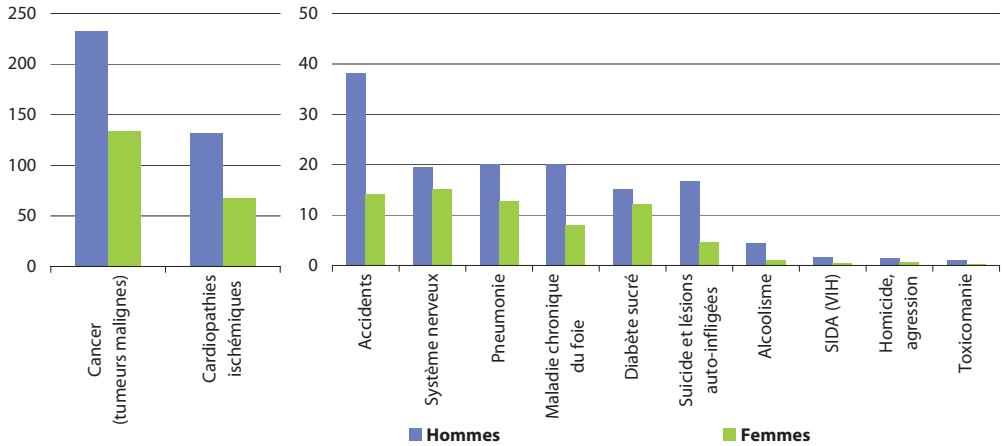

(1) Il convient de noter les différences d'échelle entre les deux graphiques; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes; moyennes de l'EU-27 calculées sur la base de la dernière année disponible pour chaque État membre.

Source: Eurostat (tps00116, tps00119, tps00125, tps00134, tps00128, tps00131, tps00137, tps00122, tps00140, tps00143, tps00146 et tps00149)

Tableau 5.5: Mortalité infantile
(pour 1 000 naissances vivantes)

	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2007
EU-27 (1)	28,6	25,5	20,8	15,8	12,8	10,3	7,5	5,9	4,9	4,7
Zone euro (1)	28,5	23,8	18,9	12,8	9,7	7,6	5,6	4,6	3,9	3,7
Belgique	23,7	21,1	16,1	12,1	9,8	8,0	6,0	4,8	3,7	4,0
Bulgarie	30,8	27,3	23,1	20,2	15,4	14,8	14,8	13,3	10,4	9,2
République tchèque	23,7	20,2	19,4	16,9	12,5	10,8	7,7	4,1	3,4	3,1
Danemark	18,7	14,2	10,4	8,4	7,9	7,5	5,1	5,3	4,4	4,0
Allemagne	24,1	22,5	18,9	12,4	9,1	7,0	5,3	4,4	3,9	3,9
Estonie	20,3	17,7	18,2	17,1	14,1	12,3	14,9	8,4	5,4	5,0
Irlande	25,2	19,5	17,5	11,1	8,8	8,2	6,4	6,2	4,0	3,1
Grèce	34,3	29,6	24,0	17,9	14,1	9,7	8,1	5,9	3,8	3,5
Espagne	29,4	20,7	18,9	12,3	8,9	7,6	5,5	4,4	3,8	3,7
France (1)	22,4	18,2	13,8	10,0	8,3	7,3	4,9	4,5	3,8	3,8
Italie	35,0	:	20,8	14,6	10,5	8,2	6,2	4,5	:	3,7
Chypre	32,0	26,0	18,2	14,4	14,4	12,9	9,7	5,6	4,6	3,7
Lettonie	18,9	17,7	20,3	15,3	13,0	13,7	18,8	:	7,8	8,7
Lituanie	24,7	19,3	19,6	14,5	14,2	10,2	12,5	8,6	6,8	5,9
Luxembourg	24,0	24,9	14,8	11,5	9,0	7,3	5,5	5,1	2,6	1,8
Hongrie	38,8	35,9	32,8	23,2	20,4	14,8	10,7	9,2	6,2	5,9
Malte	34,8	27,9	18,3	15,2	14,5	9,1	8,9	5,9	6,0	6,5
Pays-Bas	14,4	12,7	10,6	8,6	8,0	7,1	5,5	:	4,9	4,1
Autriche	28,3	25,9	20,5	14,3	11,2	7,8	5,4	4,8	4,2	3,7
Pologne	41,6	36,4	24,8	25,4	22,1	19,4	13,6	8,1	6,4	6,0
Portugal	64,9	55,5	38,9	24,2	17,8	11,0	7,5	5,5	3,5	3,4
Roumanie	44,1	49,4	34,7	29,3	25,6	26,9	21,2	18,6	15,0	12,0
Slovénie	29,6	24,5	17,3	15,3	13,0	8,4	5,5	4,9	4,1	2,8
Slovaquie	28,5	25,7	23,7	20,9	16,3	12,0	11,0	8,6	7,2	6,1
Finlande	17,6	13,2	9,6	7,6	6,3	5,6	3,9	3,8	3,0	2,7
Suède	13,3	11,0	8,6	6,9	6,8	6,0	4,1	3,4	2,4	2,5
Royaume-Uni (2)	19,6	18,5	18,9	13,9	11,1	7,9	6,2	5,6	5,1	4,9
Croatie	49,5	34,2	23,0	20,6	16,6	10,7	8,9	7,4	5,7	5,6
ARY de Macédoine	105,8	87,9	65,1	54,2	43,4	31,6	22,7	11,8	12,8	10,3
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	28,9	23,6	21,7
Islande	15,0	13,2	12,5	7,7	5,7	5,9	6,1	3,0	2,3	2,0
Liechtenstein	22,8	11,8	6,5	7,6	10,7	:	:	:	2,6	0,0
Norvège	14,6	11,3	9,5	8,1	8,5	6,9	4,0	3,8	3,1	3,1
Suisse	17,8	15,1	10,7	9,1	6,9	6,8	5,0	4,9	4,2	3,9

(1) 2006 au lieu de 2007; France: y compris les départements d'outre-mer à partir de 2000.
(2) 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (demo_minfind)

Tableau 5.6: Causes de décès — taux de mortalité standardisé, 2006 (1)
(pour 100 000 habitants)

	Cancer (2)	Cardiopathie (3)	Syst. nerveux	Pneumonie	Mal. chron. du foie	Diabète sucré	Accidents	Suicide (4)	Alcoolisme	Homicide, agress.	SIDA (VIH)	Toxicomanie
EU-27 (5)	175,6	96,2	17,1	15,7	13,8	13,6	25,8	10,4	2,7	1,0	1,1	0,6
Belgique	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	168,3	147,9	8,8	16,5	15,9	18,7	30,2	10,5	0,5	1,7	0,0	0,0
République tchèque	212,5	168,8	15,7	22,7	15,9	10,7	32,5	12,2	1,8	1,0	0,0	0,0
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	165,0	97,9	14,2	13,3	14,2	15,1	17,1	9,8	4,7	0,6	0,6	0,8
Estonie	198,9	253,3	17,4	10,7	22,0	12,8	75,5	16,2	9,9	7,1	3,6	0,1
Irlande	180,2	103,4	15,0	38,0	5,8	10,9	17,8	9,1	2,1	0,8	0,1	2,0
Grèce	154,7	76,3	7,5	4,9	5,4	7,2	26,7	3,1	0,2	0,8	0,2	0,0
Espagne	158,3	51,9	20,6	9,9	9,0	12,5	21,7	6,2	0,6	0,8	2,7	0,2
France	176,1	40,4	25,4	10,2	11,2	11,7	29,6	15,8	4,7	0,8	1,4	0,3
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	116,4	79,4	14,0	10,4	4,7	36,5	28,4	2,4	0,4	1,7	0,2	0,7
Lettonie	199,7	279,4	13,5	20,4	17,8	8,9	94,9	19,3	3,4	9,1	1,3	0,0
Lituanie	195,4	347,2	14,9	17,3	35,1	8,0	99,4	28,9	0,9	7,3	0,2	0,5
Luxembourg	162,2	67,1	22,8	14,0	11,3	7,6	29,0	9,9	4,5	1,5	0,2	0,4
Hongrie	239,9	240,7	12,5	5,1	44,7	21,9	39,9	21,8	4,5	1,9	0,0	0,0
Malte	145,3	149,5	18,1	14,7	6,4	22,1	19,9	4,2	0,4	0,5	0,3	:
Pays-Bas	186,5	54,3	16,8	22,1	4,2	15,0	15,2	8,7	1,1	0,8	0,3	0,1
Autriche	161,9	107,7	15,5	9,3	14,7	26,9	23,4	13,4	3,6	0,8	0,5	2,5
Pologne	210,1	111,2	10,9	19,6	15,4	13,1	38,1	14,3	4,6	1,4	0,3	0,0
Portugal	156,0	53,4	15,9	27,5	12,2	27,2	19,9	7,2	0,8	1,3	7,8	0,1
Roumanie	179,8	213,2	7,9	24,8	39,7	7,9	40,8	11,9	2,2	2,1	0,9	0,0
Slovénie	197,8	68,0	8,8	23,4	23,9	13,4	36,7	22,8	3,0	0,6	0,1	0,1
Slovaquie	203,5	248,4	11,9	31,8	25,8	12,3	37,6	9,4	:	1,5	0,0	0,0
Finlande	140,5	136,7	36,6	7,2	17,2	6,3	46,1	19,0	2,9	1,9	0,2	0,1
Suède	152,3	98,4	17,8	10,1	5,6	11,9	20,7	12,0	2,8	0,9	0,2	0,2
Royaume-Uni	185,2	128,6	18,1	33,5	10,0	7,7	16,5	6,6	1,5	0,4	0,3	1,9
Croatie	209,8	159,6	11,2	18,8	21,7	17,2	35,2	15,5	3,9	1,7	0,2	0,4
ARY de Macédoine	169,5	107,0	7,1	4,5	7,5	36,3	22,3	8,3	0,6	2,5	0,1	0,1
Islande	159,3	92,3	36,0	14,5	4,0	5,6	19,9	11,5	1,2	1,0	0,3	0,3
Norvège	161,9	75,4	19,1	19,1	3,2	10,7	28,6	11,2	3,7	1,0	0,3	0,5
Suisse	146,1	72,4	21,8	11,3	7,0	11,3	19,2	15,0	2,4	0,9	0,9	3,0

(1) France, Luxembourg, Malte, Portugal, Royaume-Uni et Suisse: 2005; Islande: 2005, sauf pour le SIDA (VIH) 2004; Slovénie: 2005 pour le SIDA (VIH); Estonie et Roumanie: 2005 pour la toxicomanie; Slovaquie: 2004 pour la toxicomanie.
(2) Tumeurs malignes.
(3) Cardiopathies ischémiques.
(4) Suicide et lésions auto-infligées.
(5) Moyenne calculée sur la base de la dernière année disponible pour chaque État membre.

Source: Eurostat (tps00116, tps00119, tps00134, tps00128, tps00131, tps00137, tps00125, tps00122, tps00140, tps00146, tps00143 et tps00149)

Figure 5.9: Décès dus au cancer (tumeurs malignes) — taux de mortalité standardisé, 2006 (1)
(pour 100 000 habitants)

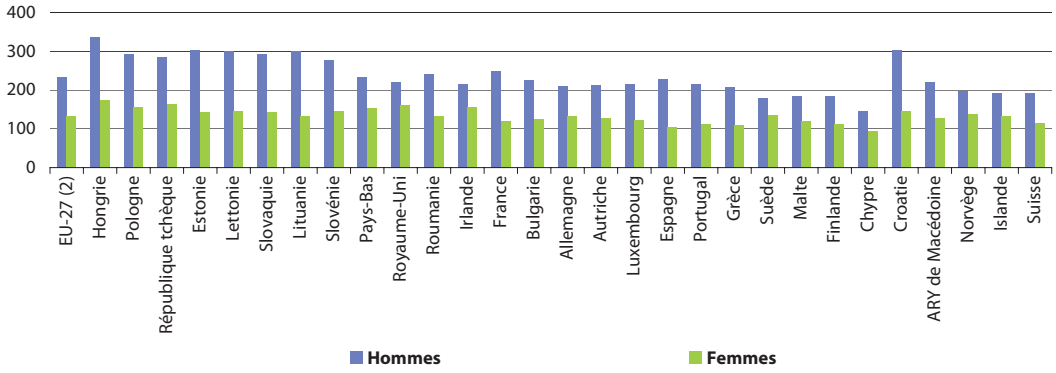

(1) France, Luxembourg, Malte, Portugal, Royaume-Uni, Islande et Suisse: 2005; Belgique, Danemark et Italie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.
(2) Moyenne calculée sur la base de la dernière année disponible pour chaque État membre.

Source: Eurostat (tps00116)

Figure 5.10: Décès dus aux cardiopathies ischémiques — taux de mortalité standardisé, 2006 (1)
(pour 100 000 habitants)

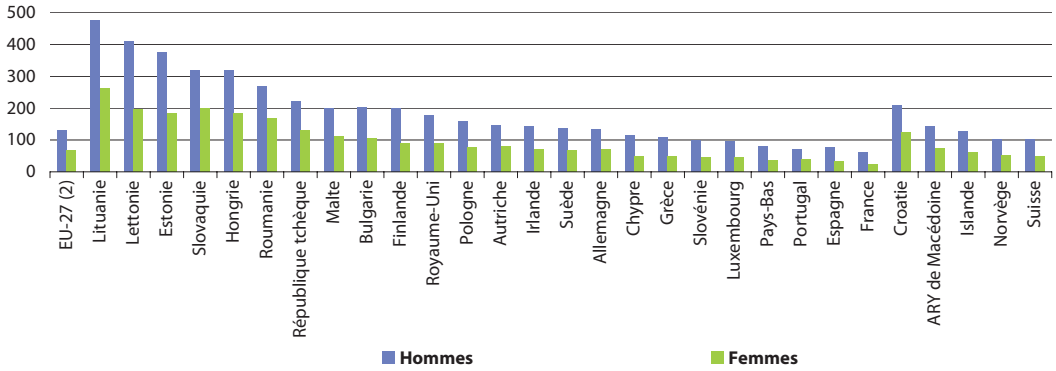

(1) France, Luxembourg, Malte, Portugal, Royaume-Uni, Islande et Suisse: 2005; Belgique, Danemark et Italie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.
(2) Moyenne calculée sur la base de la dernière année disponible pour chaque État membre.

Source: Eurostat (tps00119)

Figure 5.11: Décès par suicide — taux de mortalité standardisé, 2006 (1)
(pour 100 000 habitants)

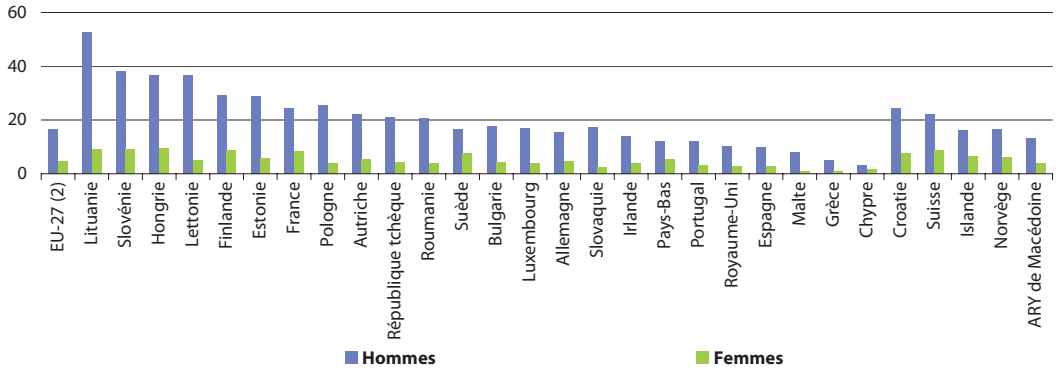

(1) France, Luxembourg, Malte, Portugal, Royaume-Uni, Islande et Suisse: 2005; Belgique, Danemark et Italie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.
(2) Moyenne calculée sur la base de la dernière année disponible pour chaque État membre.

Source: Eurostat (tps00122)

Figure 5.12: Décès dus aux accidents — taux de mortalité standardisé, 2006 (1)
(pour 100 000 habitants)

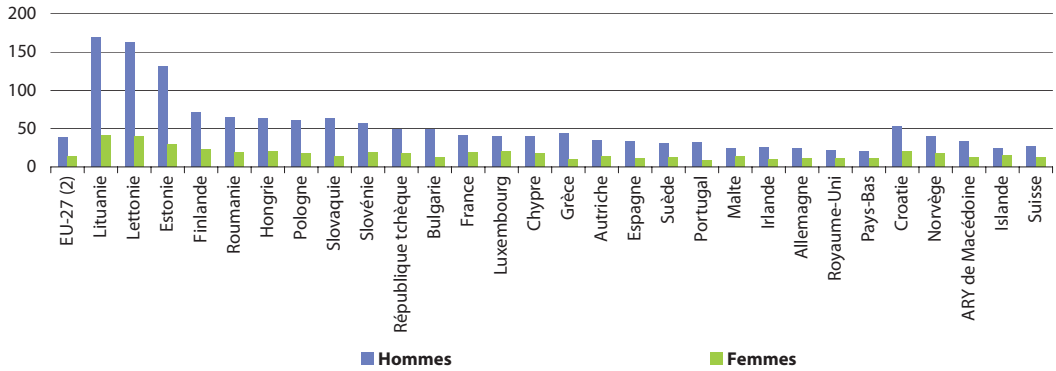

(1) France, Luxembourg, Malte, Portugal, Royaume-Uni, Islande et Suisse: 2005; Belgique, Danemark et Italie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.
(2) Moyenne calculée sur la base de la dernière année disponible pour chaque État membre.

Source: Eurostat (tps00125)

5.5 La sécurité au travail

Introduction

Les conditions de travail évoluent avec le temps. Une large proportion de la population passe 8 heures par jour et 5 jours par semaine au travail. Bien qu´il existe de nombreuses études concernant les bénéfices du travail comme source de revenus (pour l´individu et pour l´entreprise), force est de constater le peu d´intérêt suscité jusqu´à récemment par les effets négatifs du travail sur la santé humaine et publique. De nombreux aspects du travail sont susceptibles d'entraîner l'apparition de maladies (ou de provoquer des décès) et ceux-ci ne se cantonnent pas aux seules questions de sécurité et aux accidents. Ainsi, la santé et la sécurité sur le lieu de travail ont été redéfinies dans le but de tenir compte de la transition depuis les industries lourdes traditionnelles et industrielles vers le monde du travail d'aujourd'hui, qui se caractérise plus par d'autres aspects tels que le stress et les risques psychologiques, les troubles musculo-squelettiques et le bruit ou encore le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie liés au travail.

La santé au travail concerne également les bien-être physique, moral et social (problèmes comme l´intimidation ou la violence sur le lieu de travail), considérés comme des facteurs particulièrement importants pour la qualité du travail et la productivité de la main-d'œuvre. Une politique stratégique de santé et de sécurité n´est dès lors pas seulement cruciale pour garantir le bien-être des travailleurs européens; c´est également une question déterminante pour la compétitivité.

Définitions et disponibilité des données

Les statistiques européennes sur les **accidents du travail** et les maladies professionnelles répondent aux exigences formulées dans la stratégie communautaire en matière de santé et de sécurité au travail 2002-2006, ainsi que dans la nouvelle stratégie pour 2007-2012 [(6)]. Ces dernières décennies, l'adoption et l'application de nombreux actes législatifs communautaires ont permis d'améliorer les conditions de travail dans les États membres et de réduire la fréquence des accidents et des maladies liés au travail. La nouvelle stratégie pour la période 2007-2012 a pour objectif une réduction de 25 % d'ici 2012 du taux total d'incidence des accidents du travail dans l'EU-27. Cet objectif aura des répercussions directes sur les travailleurs et jouera également un rôle dans le succès de la stratégie pour la croissance et l'emploi.

Les données harmonisées sur les accidents du travail sont recueillies dans le cadre des statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT). La méthodologie SEAT est conforme à la résolution du Bureau international du travail (BIT) de 1998 concernant les «statistiques des lésions professionnelles résultant des accidents du travail». Les sources nationales sont généralement des déclarations d´accidents du travail déposées auprès des systèmes d´assurance-maladie publics (sécurité sociale) ou privés, ou bien auprès d´autres autorités nationales concernées. Les données sont présentées sous forme de nombres ou de taux d'incidence. Les **taux d´incidence** sont calculés de la manière suivante: (nombre de personnes impliquées dans des accidents (mortels) du travail / nombre de personnes au travail dans la population de référence) x 100 000.

(6) Résolution du Conseil 2002/C 161/01 du 3 juin 2002 concernant une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail 2002-2006, JO C 161 du 5.7.2002, p. 1; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2002/c_161/c_16120020705fr00010004.pdf. Résolution du Conseil 2007/C 145/01 du 25 juin 2007 relative à une nouvelle stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail (2007-2012), JO C 145 du 30.6.2007, p. 1; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/c_145/c_14520070630fr00010004.pdf.

Les données relatives aux **accidents graves du travail** font référence aux accidents occasionnant plus de trois jours d´arrêt de travail. Un **accident du travail** est un événement de courte durée survenant au cours d´une activité professionnelle et causant un préjudice physique ou psychologique. Sont inclus les accidents durant le travail hors de l´enceinte de son entreprise, même causés par des tiers (dans les locaux de clients, dans les locaux d´une autre entreprise, dans un lieu public ou pendant le transport, ce qui inclut les accidents de la circulation) et les empoisonnements aigus. Les données présentées excluent les accidents sur le chemin du travail (accidents de trajet), les cas d´origine uniquement médicale (tels qu´un arrêt cardiaque au travail) et les maladies professionnelles.

Un **accident du travail mortel** est défini comme un accident entraînant le décès de la victime, généralement dans un délai d´un an à compter de l´accident. Dans certains cas l´accident est enregistré comme mortel quand la victime est décédée le même jour (Pays-Bas). Dans d´autres, aucune limite temporelle n´est définie (Belgique, Grèce, France, Italie, Luxembourg, Autriche, Suède et Norvège).

Conclusions principales

Selon l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (AESST), basée à Bilbao, en Espagne [7], toutes les trois minutes et demie, une personne décède dans l'UE pour des raisons liées au travail, ce qui représente plus de 150 000 décès par an.

Ces dernières années, le taux d´incidence des accidents graves du travail a chuté, à tel point qu´en 2005, il avait diminué de 22 % par rapport à 1998 dans l´EU-27. Pendant la même période, on a assisté à une réduction de 24 % des accidents du travail mortels dans l´EU-27. Il est à noter que ces chiffres reflètent en partie l´évolution structurelle de l´économie européenne vers les services, où les risques d´accidents et de décès au travail sont généralement moindres que dans l´agriculture, l´industrie ou la construction.

Seuls trois États membres ont enregistré une plus grande incidence des accidents graves du travail en 2005 par rapport à 1998: l'Estonie (+26 %), la Lituanie (+4 %) et l'Irlande (+1 %). L´incidence d´accidents graves en Bulgarie, en Grèce et en Roumanie a en revanche diminué presque de moitié entre 1998 et 2004.

La majorité des États membres a également enregistré une réduction de l´incidence des accidents du travail mortels, bien que ce ne soit pas le cas en Lituanie (+33 %), en Suède (+31 %), en Slovénie (+28 %), et en Irlande (+17 %). La Grèce, Malte et la France ont tous réduit leur incidence d'accidents du travail mortels de plus de la moitié sur la période considérée.

En termes absolus, la plus forte incidence des accidents du travail graves et mortels a été enregistrée dans le secteur de la construction. Les secteurs de l´agriculture et du transport affichent également des valeurs relativement élevées. Les hommes sont particulièrement plus enclins à avoir un accident ou à décéder au travail. Cette propension est due en partie à la plus grande proportion d'hommes qui travaillent dans des secteurs et des professions à plus haut risque. Par ailleurs, les hommes travaillent plus fréquemment à plein temps. Ces caractéristiques peuvent sans doute expliquer pourquoi l'incidence des accidents a eu tendance à chuter plus rapidement pour les hommes que pour les femmes. Par exemple, l´incidence d´accidents graves a diminué de 19 % entre 1998 et 2005 pour les hommes, tandis qu'elle a diminué de 15 % pour les femmes sur la même période.

(7) http://osha.europa.eu/fr.

Figure 5.13: Incidence des accidents du travail, 2005
(1998=100, sur la base du nombre d´accidents pour 100 000 personnes occupées)

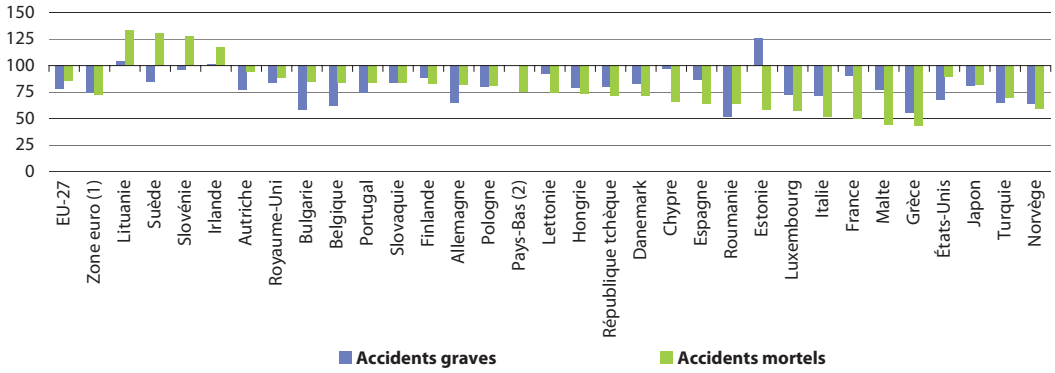

(1) ZE-12 au lieu de ZE-15.
(2) Rupture dans la série pour les accidents graves (nouvelle base: 2005=100).

Source: Eurostat (tsiem090 et tsiem100)

Figure 5.14: Incidence des accidents graves du travail, par sexe, 2005 (1)
(1998=100, sur la base du nombre d´accidents graves pour 100 000 personnes occupées)

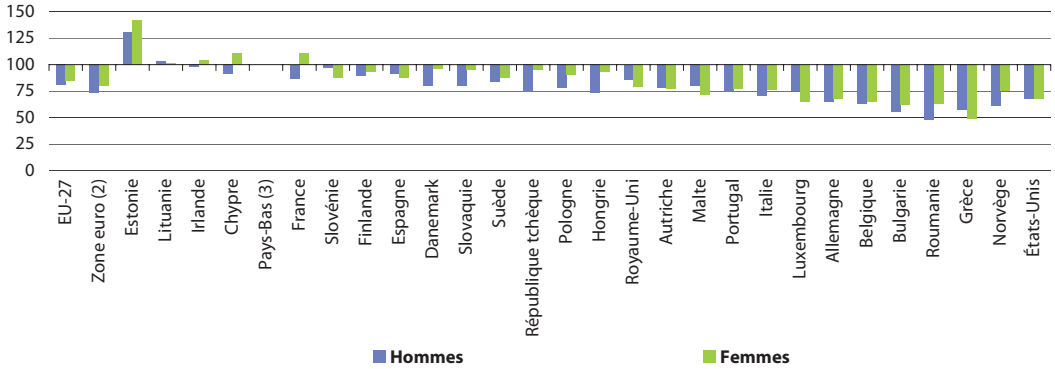

(1) Lettonie: non disponible; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.
(2) ZE-12, estimations.
(3) Rupture dans la série pour les accidents graves (nouvelle base: 2005=100).

Source: Eurostat (tsiem090)

6 Les conditions de vie et le bien-être

Les données d'Eurostat sur les conditions de vie et le bien-être visent à dresser un tableau complet des conditions de vie actuelles au sein de l'Union européenne, couvrant des variables liées au revenu, à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux autres conditions de vie; l'ensemble des informations relatives à l'exclusion sociale et au logement est collecté au niveau des ménages.

La demande d'informations sur les conditions de vie et le bien-être s'est faite à nouveau plus forte à la suite du chapitre social du traité d'Amsterdam (1997), devenu le moteur des statistiques sociales communautaires. Ce regain d'intérêt a ensuite été renforcé par les Conseils européens successifs qui ont maintenu la dimension sociale au premier plan de leur agenda politique.

Ces données sont enrichies d'informations complémentaires issues d'études sur les budgets des ménages, qui analysent la répartition de leurs dépenses de consommation, tandis que la troisième section met l'accent sur le logement (modalités de jouissance du logement et nombre moyen de personnes par ménage).

Les problèmes de revenu, de pauvreté et d'exclusion sociale sont multidimensionnels. Pour les suivre de manière efficace au niveau européen, un sous-ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler des «indicateurs de cohésion sociale» a été mis au point au sein des indicateurs structurels. En complément, un portefeuille plus large d'indicateurs d'inclusion sociale est calculé par la méthode ouverte de coordination relative à l'inclusion et la protection sociales [1].

Le chapitre se termine par un aperçu d'indicateurs sur la bonne gouvernance, qui tendent à déterminer si les institutions politiques/publiques emploient efficacement leurs ressources et arrêtent leurs décisions de façon efficace et responsable. La perception de ces principes parmi la population peut être évaluée au moyen d'indicateurs tels que le taux de participation aux élections ou la confiance accordée aux institutions.

(1) http://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/soc-incl/indicator_fr.htm.

6.1 Les conditions de vie

Introduction

Le bénéfice de bonnes conditions de vie dépend d'un grand nombre de facteurs, qui se répartissent en deux catégories, à savoir les facteurs qui sont liés aux revenus et ceux qui ne le sont pas. La seconde catégorie se compose de facteurs comme la qualité des services de santé, les possibilités d'éducation et de formation ou les infrastructures de transport - autant d'aspects qui influencent la vie et le travail au quotidien. L'analyse de la répartition des revenus au sein d'un pays nous offre un aperçu des inégalités. D'un côté, ces inégalités dans la répartition des revenus peuvent inciter les personnes à améliorer leur situation par le travail ou l'innovation, ou en acquérant de nouvelles compétences, tandis que de l'autre, elles sont souvent associées à la criminalité, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Définitions et disponibilité des données

Les indicateurs statistiques d'Eurostat en matière de revenus et de conditions de vie couvrent un éventail de sujets liés à la pauvreté monétaire et à l'exclusion sociale. Un groupe d'indicateurs est consacré à la pauvreté monétaire, qu'il analyse sous plusieurs angles (par exemple, l'âge, le sexe et le statut professionnel) dans le temps et dans l'espace. Un deuxième se rapporte à la répartition des revenus et aux inégalités de revenus, et un autre encore concerne la pauvreté non monétaire et l'exclusion sociale (par exemple, les difficultés matérielles ou la participation sociale) dans le temps et dans l'espace. Enfin, un groupe d'indicateurs créé récemment sur la prise en charge des enfants complète le tableau.

Pour calculer les indicateurs de conditions de vie, Eurostat utilisait initialement des microdonnées [2] fournies par le panel communautaire des ménages (PCM), lancé en 1994. Toutefois, après huit années d'utilisation, cette source de données a été remplacée en 2003 par un nouvel instrument: les **statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)**. L'une des principales raisons ayant motivé ce changement est la nécessité d'adapter le contenu et l'actualité des données afin qu'elles répondent aux besoins actuels de la politique et de la recherche. L'indicateur EU-SILC constitue désormais la principale source de référence d'Eurostat en matière de statistiques comparatives de la répartition des revenus et de l'exclusion sociale. Il possède à la fois une dimension transversale et longitudinale. Depuis 2005, les EU-SILC couvrent les États membres de l'EU-25, ainsi que la Norvège et l'Islande. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Suisse ont quant à elles adopté les EU-SILC en 2007. Il y a lieu de remarquer que la Bulgarie et la Roumanie ont utilisé des indicateurs issus d'études nationales sur le budget des ménages en 2006 et que ces indicateurs ne sont donc pas parfaitement harmonisés.

Si les comparaisons des conditions de vie entre les pays reposent fréquemment sur le PIB par habitant, ces chiffres sont peu révélateurs de la répartition des revenus au sein d'un pays. Les indicateurs mesurant la répartition des revenus et la pauvreté relative sont présentés dans cette partie. Le **revenu d'un ménage** est établi en additionnant tous les revenus monétaires perçus par chaque membre du ménage (essentiellement les revenus

(2) Données recueillies au niveau micro, par exemple, à partir des individus, des ménages ou des entreprises, à la place des données agrégées, compilées au niveau de l'économie.

du travail, les revenus d'investissement et les prestations sociales), auxquels s'ajoutent les revenus perçus au niveau du ménage, nets des impôts et des cotisations sociales versées, ainsi que de certaines dépenses inévitables. Afin de prendre en compte les différences de taille et de composition des ménages, ce total est divisé par le nombre d'«**équivalents adultes**» au moyen d'une échelle (d'équivalence) standard (appelée «échelle modifiée de l'OCDE»), qui assigne une pondération de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 à chaque membre âgé de plus de 14 ans et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Le chiffre obtenu, appelé **revenu disponible équivalent**, est attribué à chaque membre du ménage. Aux fins des indicateurs de pauvreté, le revenu disponible équivalent est calculé à partir du revenu disponible total de chaque ménage divisé par la taille équivalente du ménage. Par conséquent, il est considéré que chaque personne appartenant au ménage dispose du même revenu équivalent.

Le **rapport interquintile de revenu S80/S20** mesure l'inégalité dans la répartition des revenus. Il est calculé comme le rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus bas (quintile inférieur), tous les revenus étant compilés comme revenus disponibles équivalents. Il convient de noter que le dernier chapitre de cette publication présente les données régionales relatives au revenu disponible par habitant.

Le **taux relatif médian des revenus** désigne le rapport entre le revenu disponible équivalent médian des personnes de plus de 65 ans et le revenu disponible équivalent médian des personnes de moins de 65 ans.

Le **taux de risque de pauvreté** est défini comme la part des personnes ayant un revenu équivalent inférieur au seuil d'exposition à la pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible moyen national. Ce taux peut être exprimé avant ou après transferts sociaux, la différence mesurant l'impact hypothétique des transferts sociaux nationaux sur la réduction du risque de pauvreté. Les pensions de retraite et de survie sont comptabilisées en tant que revenu avant transferts et non en tant que transferts sociaux. Cet indicateur peut être scindé selon plusieurs aspects, comme l'âge, le sexe, le statut professionnel, le type de ménage, le niveau d'éducation, etc. Il convient de noter que cet indicateur ne mesure pas le niveau de vie mais indique un faible revenu (par rapport aux autres habitants du même pays) qui n'est pas nécessairement synonyme de bas niveau de vie.

L'**écart relatif médian du risque de pauvreté** représente la différence, exprimée en pourcentage du seuil d'exposition à la pauvreté, entre le revenu disponible moyen des personnes se situant sous le seuil d'exposition à la pauvreté et le seuil d'exposition à la pauvreté (pivot: 60 % du revenu national équivalent médian). L'agrégat UE est une moyenne de données nationales pondérée en fonction de la population.

Conformément aux décisions du Conseil européen, le taux de risque de pauvreté est mesuré par rapport à la situation de chaque pays, et un seuil commun n'est pas appliqué à tous les pays.

Les indicateurs relatifs aux **ménages sans emploi** (la proportion d'enfants de 0 à 17 ans et la proportion de personnes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun membre n'a d'emploi) correspondent à la proportion des personnes de l'âge indiqué qui vivent dans des ménages où personne ne travaille. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans qui vivent dans des ménages composés

uniquement d'étudiants de la même classe d'âge ne sont comptabilisés ni au numérateur, ni au dénominateur. Les données sont tirées de l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE.

Conclusions principales

En 2006, les 20 % de la population de l'EU-25 ayant les plus hauts revenus disponibles équivalents ont perçu près de cinq fois plus que les 20 % ayant les plus bas revenus. Au sein des États membres, les inégalités les plus fortes ont été enregistrées en Lettonie (ratio de 7,9) et au Portugal (6,8). À l'opposé, les écarts de revenus les plus minces ont été comptabilisés dans les États membres du Nord de l'Europe, en Bulgarie, en République tchèque et en Slovénie, où les rapports interquintiles de revenu S80/S20 se situaient entre 3,4 et 3,6.

La comparaison entre le nombre de personnes à faibles revenus avant prestations sociales autres que les pensions et celui des personnes à faibles revenus après prestations sociales (les pensions de retraite et de survie sont donc incluses dans les revenus «avant» et «après») illustre l'un des objectifs principaux de telles prestations: leur effet redistributif, et en particulier, leur capacité à atténuer le risque de pauvreté et à réduire la part de la population devant se contenter de faibles revenus. En 2006, les transferts sociaux ont permis de diminuer le taux de risque de pauvreté pour la population de l'EU-25, passant de 26 % avant transferts à 16 % après transferts. Ainsi, grâce aux transferts sociaux, 38 % des personnes pauvres ont dépassé le seuil de pauvreté. Les prestations sociales autres que les pensions ont permis de réduire le pourcentage de la population exposée au risque de pauvreté dans l'ensemble des pays, à des degrés très variables cependant. La proportion de personnes écartées du risque de pauvreté grâce aux transferts sociaux est la plus faible dans certains États membres méditerranéens (Grèce, Espagne et Italie), ainsi qu'en Lettonie et en Bulgarie. Les pays dont les systèmes de protection et d'aide sociales ont soustrait la plus grande part de la population à la menace de la pauvreté (plus de 50 %) sont notamment la Suède, le Danemark, la Finlande, la République tchèque, les Pays-Bas, la Slovénie et l'Allemagne.

Eu égard à la croissance de la tranche d'âge supérieure à 65 ans dans la population européenne et à la persistance de faibles taux de fertilité (voir chapitre 3 pour plus de détails), les inquiétudes s'aiguisent à la fois quant à la capacité des États membres à payer les pensions et les coûts des soins de santé liés au vieillissement et quant à l'augmentation du risque de pauvreté pour les personnes âgées. Le niveau de vie relatif des personnes âgées peut être évalué en comparant le revenu disponible équivalent moyen relatif des personnes de plus de 65 ans et le revenu disponible équivalent moyen des personnes de moins de 65 ans. Hormis en Pologne, les personnes de plus de 65 ans ont perçu en 2006 un revenu disponible moyen inférieur aux personnes de moins de 65 ans. Au Luxembourg, en Hongrie, en Autriche et en Allemagne, la différence de revenu entre ces deux catégories d'âges était inférieure à 10 %. Dans la majorité des États membres, l'écart entre les revenus disponibles équivalents parmi les personnes âgées d'au moins 65 ans et les personnes de 0 à 64 ans était compris en 2006 entre 10 % et 30 %. Il se creusait toutefois à 30 % à 35 % en Estonie, en Irlande et en Lettonie, tandis qu'à Chypre, le revenu disponible équivalent moyen des personnes de plus de 65 ans correspondait à 57 % de celui des plus jeunes.

Ce niveau de revenus relativement bas parmi les retraités à Chypre est illustré par le fait qu'une majorité (52 %) de personnes d'au moins 65 ans y étaient exposées

à un risque de pauvreté en 2006. Environ 31 % des personnes de plus de 65 ans en Espagne et 30 % en Lettonie connaissaient un risque de pauvreté, loin de la proportion inférieure à 10 % en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne, en Slovaquie, en République tchèque et aux Pays-Bas.

Les personnes âgées et retraitées ne formaient pas le seul groupe de population exposé à la pauvreté en 2006. Au sein de l'EU-25, il est estimé que 15 % des personnes ayant atteint 18 ans couraient encore un risque de pauvreté après les transferts sociaux. La catégorie la plus vulnérable se compose des chômeurs (statut professionnel déclaré le plus fréquent), dont quelque deux cinquièmes (41 %) étaient exposés à la pauvreté, une fraction monte à quelque 60 % dans les États baltes. Près d'un tiers (32 %) des ménages monoparentaux comprenant des enfants à charge étaient exposés à la pauvreté dans l'EU-25 en 2006, soit la proportion maximale parmi les différents types de ménages considérés dans l'étude. À l'inverse, les ménages formés de plusieurs adultes sans enfant à charge étaient en général les plus à l'abri de la pauvreté [3].

En 2007, quelque 9,3 % de la population de l'EU-27 âgée entre 18 et 59 ans vivaient au sein d'un ménage sans emploi et la proportion d'enfants (âgés de moins de 18 ans) vivant au sein de tels ménages était pratiquement au même niveau (9,4 %). La plus forte proportion d'enfants vivant dans des ménages sans emploi était enregistrée au Royaume-Uni (16,7 %), suivi par la Hongrie (14 %) et la Belgique (13,5 %), tandis que ces deux derniers États, ainsi que la Pologne, comptaient également les plus forts taux d'adultes âgés de 18 à 59 ans vivant dans ces conditions. Il convient de noter que ces statistiques peuvent varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les différences en matière de nombres moyens d'enfants et de taux d'inactivité entre divers groupes socio-économiques.

(3) Remarque: le taux de risque de pauvreté met en lumière un concept relatif de bas revenus au regard du niveau de revenus d'un pays; il ne prend pas en considération le bien-être ou le pouvoir d'achat effectif, et il suppose que les membres d'un ménage partagent leurs ressources. Ce taux est en outre influencé par l'échelle d'équivalence choisie. Le taux de risque de pauvreté sera complété dans le futur par d'autres indicateurs de pauvreté.

Figure 6.1: Inégalité de répartition des revenus, 2006
(rapport interquintile de revenu S80/S20)

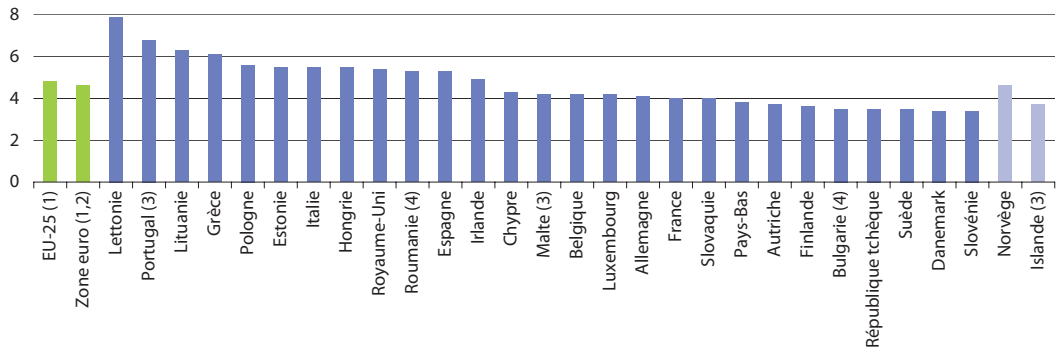

(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) Données provisoires.
(4) EBM nationale.

Source: Eurostat (tsisc010)

Figure 6.2: Taux relatif médian des revenus, 2006 (1)

(taux)

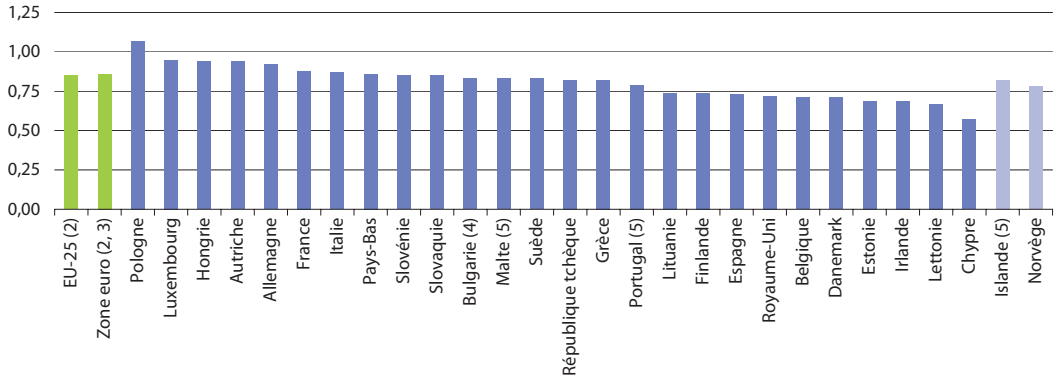

(1) Roumanie, non disponible.
(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(3) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(4) EBM nationale.
(5) Données provisoires.

Source: Eurostat (ilc_ov7a)

Figure 6.3: Écart relatif médian du risque de pauvreté, 2006

(en %)

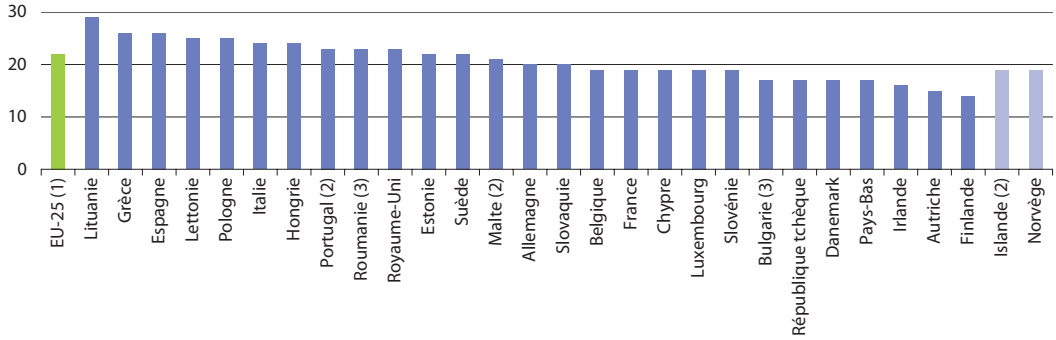

(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(2) Données provisoires.
(3) EBM nationale.

Source: Eurostat (tsdsc250)

Tableau 6.1: Taux de risque de pauvreté par statut professionnel, 2006 (1)
(en %)

	Population totale	Personnes occupées	Sans emploi	Chômeurs	Retraités	Population inactive, autres
EU-25 (2)	*15*	*8*	*23*	*41*	*16*	*26*
Zone euro (2, 3)	*15*	*7*	*22*	*38*	*15*	*25*
Belgique	15	4	24	31	20	25
Bulgarie (4)	14	6	20	36	17	16
République tchèque	8	3	14	44	7	15
Danemark	12	4	22	25	16	28
Allemagne	12	5	19	43	13	18
Estonie	18	8	32	59	29	29
Irlande	18	6	31	50	26	31
Grèce	20	14	26	33	24	26
Espagne	19	10	29	38	24	30
France	13	6	19	31	13	25
Italie	19	10	26	44	16	30
Chypre	17	7	30	31	51	16
Lettonie	22	11	37	64	35	29
Lituanie	20	10	30	61	23	28
Luxembourg	13	10	15	48	7	17
Hongrie	14	7	20	53	12	25
Malte	*13*	*5*	*20*	*40*	*22*	*18*
Pays-Bas	9	4	14	27	6	19
Autriche	12	6	18	43	13	21
Pologne	18	13	22	46	7	23
Portugal	*18*	*11*	*26*	*31*	*23*	*29*
Roumanie	:	:	:	:	:	:
Slovénie	11	5	18	33	17	17
Slovaquie	11	6	15	41	8	17
Finlande	13	4	24	42	20	24
Suède	11	7	18	24	12	29
Royaume-Uni	18	8	32	57	28	34
Islande	*9*	*7*	*15*	*14*	*10*	*21*
Norvège	10	6	18	31	18	16

(1) Population de plus de 18 ans.
(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(3) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(4) EBM nationale.

Source: Eurostat (ilc_li04)

Figure 6.4: Taux de risque de pauvreté, 2006
(en %)

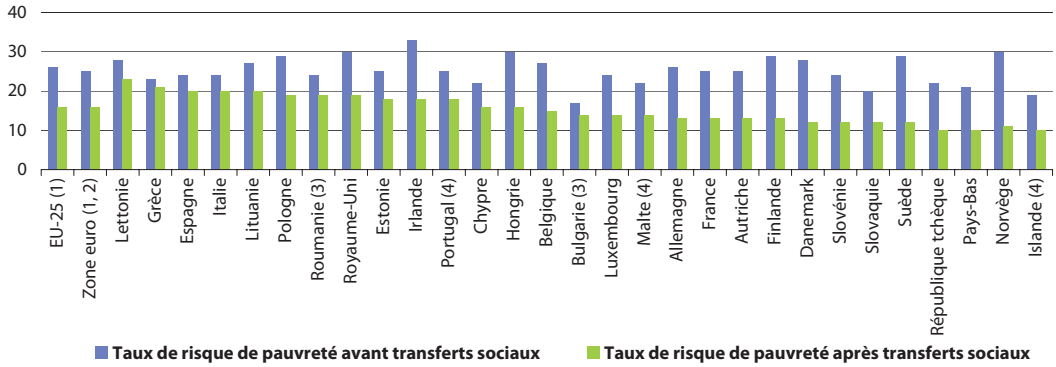

(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) EBM nationale.
(4) Données provisoires.

Source: Eurostat (tsisc020 et tsisc030)

Figure 6.5: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, par type de ménage, EU-25, 2006 (1)
(en %)

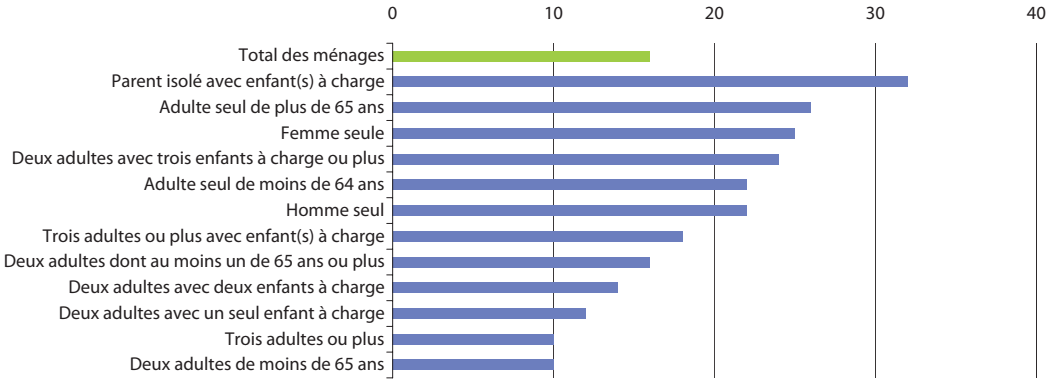

(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

Source: Eurostat (tsdsc240)

Figure 6.6: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, personnes de plus de 65 ans, 2006
(en %)

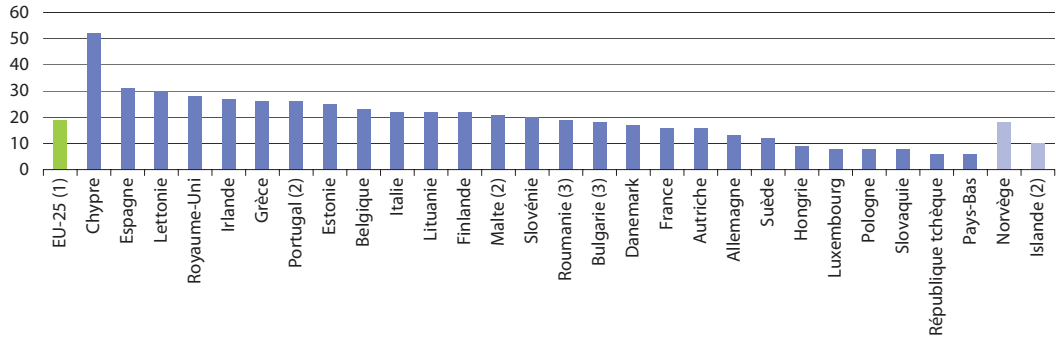

(1) Estimation d'Eurostat fondée sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(2) Données provisoires.
(3) EBM nationale.

Source: Eurostat (tsdsc230)

Figure 6.7: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par groupe d'âge, 2007 (1)
(en % du groupe d'âge respectif vivant dans des ménages où personne ne travaille)

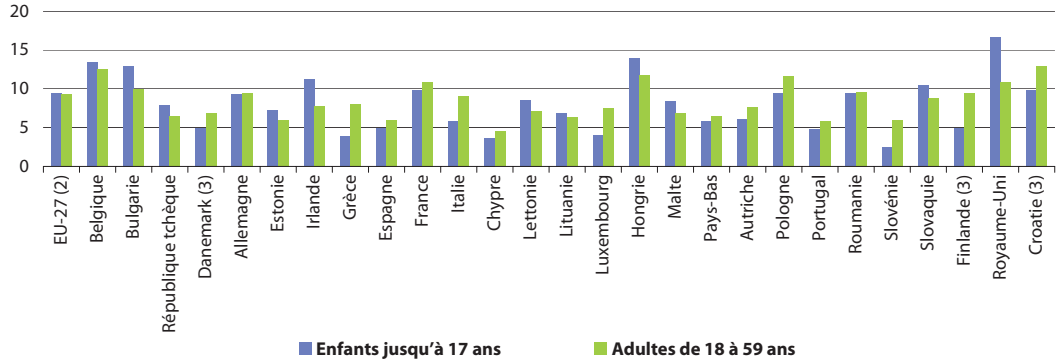

(1) Suède, non disponible.
(2) Estimations.
(3) 2006.

Source: Eurostat (tsdsc310)

Figure 6.8: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par sexe, 2007 (1)

(en % par sexe des personnes entre 18 et 59 ans vivant dans des ménages où personne ne travaille)

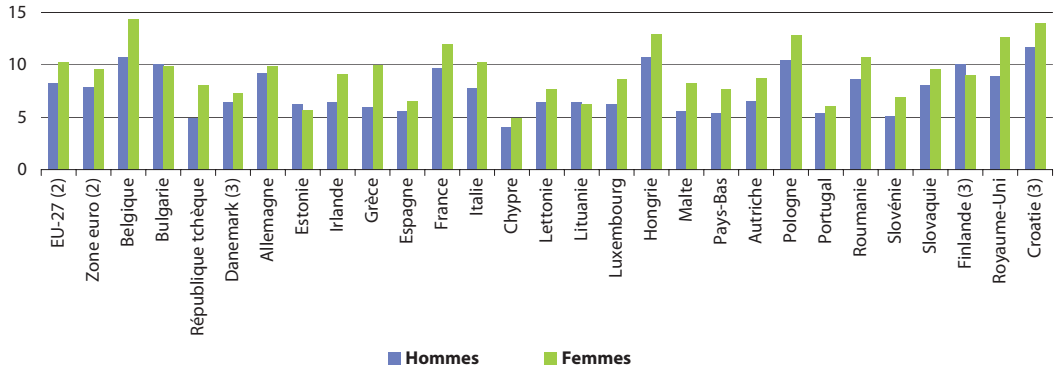

(1) Suède, non disponible.
(2) Estimations.
(3) 2006.

Source: Eurostat (tsisc090)

6.2 Les dépenses de consommation des ménages

Introduction

Les dépenses de consommation finale des ménages sont la composante la plus importante de l'approche des dépenses du PIB. Leur évolution permet une évaluation des achats effectués par les ménages, traduisant les changements dans les salaires et les autres revenus, mais également en matière d'emploi et de comportement vis-à-vis de l'épargne. Par conséquent, la croissance de la consommation des ménages peut différer légèrement de celle des salaires et des revenus.

Définitions et disponibilité des données

Les dépenses de consommation finale des ménages se réfèrent aux dépenses consenties par les résidents et les non-résidents afin d'acquérir des biens et des services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Elles couvrent les achats de biens et de services, la consommation de la production propre (les produits du jardin, par exemple), ainsi que les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire. Le règlement du Conseil relatif au système européen des comptes (SEC 95) [(4)] constitue la base sous-jacente à la collecte des données sur les dépenses de consommation des ménages pour les données issues des statistiques des comptes nationaux d'Eurostat. Il est à noter que les données des comptes nationaux doivent inclure les ménages institutionnels.

Les études sur le budget des ménages (EBM) décrivent le niveau et la structure des dépenses des ménages. Il s'agit d'études nationales sur les dépenses de consommation, qui sont utilisées à l'échelle nationale pour calculer les pondérations des indices des prix à la consommation et peuvent également servir à la compilation des comptes nationaux. Les EBM sont réalisées par échantillonnage à intervalles réguliers (tous les 5 à 6 ans) dans tous les États membres, ainsi qu'en Croatie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Turquie, en Norvège et en Suisse.

Les EBM fournissent une image des dépenses de consommation totales des ménages privés, analysées à la lumière de multiples caractéristiques socio-économiques des ménages, telles que le statut professionnel de la principale personne de référence, le revenu, l'âge, le nombre de personnes actives dans le ménage, le type de ménage, la localisation du ménage (rurale ou urbaine) ou la principale source de revenu. Les informations sont disponibles à un niveau détaillé sur la base de la classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP), qui compte plus de 230 rubriques d'identification de biens et de services (y compris les agrégats).

Les données des EBM se limitent à la population résidant dans un ménage privé. À la différence des données recueillies pour les comptes nationaux, elles excluent donc les ménages collectifs ou institutionnels (comme les hôpitaux, les maisons de repos, les prisons ou les casernes militaires) et les personnes sans domicile fixe. L'unité élémentaire de collecte d'informations est le ménage (au sens d'une unité sociale qui partage les dépenses du ménage ou les besoins quotidiens et a une résidence commune) - en d'autres termes, le ménage est assimilé à une unité budgétaire. Il est toutefois important également

(4) Règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil (voir http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/esa95-new.htm pour une version consolidée tenant compte des changements ultérieurs).

d'identifier le chef du ménage dès lors que sa situation personnelle sert souvent de base pour la classification des informations sur ses caractéristiques socio-économiques. Aux fins des EBM, le chef de ménage désigne la personne qui apporte la principale contribution aux revenus du ménage (salaire le plus élevé). Afin de prendre en considération les économies d'échelle, les dépenses d'un ménage peuvent être exprimées en équivalents adultes (voir section précédente pour plus d'informations).

Dans les EBM, les **dépenses de consommation des ménages** représentent la valeur des biens et des services utilisés pour satisfaire directement à des besoins humains. La consommation des ménages couvre les achats de biens et de services, la consommation propre et les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire (les loyers que le ménage paierait s'il était locataire). Les dépenses consacrées par les ménages à l'achat de biens et de services sont enregistrées aux prix effectifs payés, qui incluent les impôts indirects (TVA et droits d'accises) supportés par les acheteurs. Les lignes directrices d'Eurostat appellent à ce que les composants non monétaires de la consommation soient intégrés dans les résultats de l'étude, la production interne étant valorisée aux prix du détail comme si le produit avait été acheté en magasin. Parmi les exemples de production interne figurent la production alimentaire propre (par les agriculteurs ou les familles exerçant une autre activité professionnelle, mais produisant leurs denrées alimentaires dans une parcelle ou un jardin potager/maraîcher) et les prélèvements de stock à usage propre pour les commerçants ou les détaillants. L'EBM doit également tenir compte des avantages en nature offerts par les employeurs en contrepartie d'un travail. Un loyer notionnel est imputé aux propriétaires occupant leur logement et aux ménages logés gratuitement.

Conclusions principales

Les habitudes de consommation des ménages varient substantiellement entre les 27 États membres. Des facteurs comme la culture, le revenu, le climat, la composition des ménages, la structure économique et le niveau d'urbanisation peuvent influencer les habitudes dans chaque pays.

D'après les comptes nationaux, les dépenses de consommation finale des ménages équivalaient au moins à la moitié du PIB dans une majorité d'États membres en 2006, la proportion culminant à Chypre (75,3 %), ainsi qu'en Bulgarie et en Grèce (73,9 % dans ces deux pays), tandis qu'elle n'était inférieure à 50 % qu'en Finlande, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède, en Irlande et au Luxembourg. Les dépenses de consommation moyennes des ménages par habitant étaient les plus élevées, de loin, au Luxembourg (25 800 SPA), puis en Grèce (17 900 SPA) et en Autriche (16 900 SPA). Elles étaient généralement les plus faibles parmi les pays qui ont adhéré à l'Union européenne depuis 2004, les principales exceptions étant Chypre et Malte.

Les données des comptes nationaux révèlent en outre qu'un peu plus d'un cinquième (21,9 %) des dépenses de consommation totales des ménages dans l'EU-27 étaient affectées en 2006 au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles. Les dépenses de transport (13,6 %) et les dépenses pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées (12,7 %) représentaient au cumul un peu plus d'un quart des dépenses de consommation totales des ménages, occupant ainsi les deux rangs suivants dans l'ordre d'importance dans l'EU-27.

Aussi bien l'étude sur le budget des ménages (EBM) que les comptes nationaux présentent une ventilation beaucoup plus détaillée de ces statistiques sur les dépenses de consommation agrégées. D'après les données de l'EBM, les proportions des dépenses des ménages consacrées à chacune de ces catégories de consommation variaient considérablement entre les États membres en 2005. La part la plus élevée des dépenses de consommation des ménages (en SPA) consacrées au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles en 2005 a été enregistrée en Suède (32,2 %), soit une proportion plus de 3 fois supérieure à celle de Malte (9,1 %). La part des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées dans la consommation des ménages présentait une tendance à culminer dans les États membres où les revenus des ménages étaient les plus faibles; ainsi, ces postes accaparaient 44,2 % des dépenses de consommation médianes des ménages en Roumanie, contre une moyenne de 9,3 % au Luxembourg.

Certains schémas sociodémographiques se reflètent par ailleurs dans les dépenses de consommation des ménages. Dans les ménages dont le chef avait de 30 à 59 ans, les dépenses de consommation médianes étaient en général nettement plus élevées que dans les ménages dont le chef était âgé de moins de 30 ans ou de plus de 60 ans. Dans plusieurs États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, les dépenses moyennes de consommation des ménages ayant à leur tête une personne de moins de 30 ans étaient la plupart du temps sensiblement plus proches des dépenses des ménages dirigés par une personne de la tranche d'âge actif supérieure (30 à 59 ans), et elles étaient plus élevées en Lettonie et en Roumanie.

En moyenne, les ménages dirigés par un travailleur indépendant ou non manuel dans l'industrie et les services avaient les dépenses de consommation les plus élevées dans l'EU-27 en 2005, à quelque 32 500 SPA, les dépenses des ménages dirigés par un travailleur manuel étant environ 25 % inférieures.

De façon prévisible, un lien étroit unit les revenus et les dépenses des ménages à travers l'EU-27: les 20 % des ménages ayant les plus hauts revenus ont dépensé en moyenne en 2005 environ 2,75 fois davantage que les 20 % des ménages les plus pauvres. Une forte corrélation peut également être observée entre les dépenses moyennes de consommation des ménages, la taille des ménages et le nombre de personnes actives dans les ménages. Les dépenses de consommation des ménages sont les plus élevées dans les ménages constitués de trois adultes ou plus et d'enfants à charge et les plus faibles dans les ménages d'une seule personne, tandis que les ménages réunissant trois personnes actives ou plus dépensent davantage que les ménages sans membre actif. Dans les deux cas, la relation n'est toutefois pas linéaire, et les économies d'échelle (par exemple, le partage d'un appartement ou d'une voiture, le chauffage, etc.) pourraient expliquer, à tout le moins dans une certaine mesure, pourquoi les dépenses d'une personne isolée dépassent en général largement la moitié des dépenses d'un couple.

Tableau 6.2: Total des dépenses de consommation des ménages (concept domestique)

	En proportion du PIB (%)			Par habitant (en SPA)		
	1996	2001	2006 (1)	1996	2001	2006 (1)
EU-27	57,0	57,4	56,3	8 800	11 400	13 300
Zone euro	56,8	56,9	56,0	:	12 700	14 600
Belgique	52,5	52,3	50,5	10 200	12 800	14 200
Bulgarie	76,1	73,8	73,9	*3 300*	4 300	5 800
République tchèque	53,2	54,0	50,8	*6 200*	7 500	9 400
Danemark	50,0	46,7	47,5	10 200	11 800	12 900
Allemagne	55,4	56,5	53,9	10 800	13 000	15 100
Estonie	64,8	59,5	56,2	*3 800*	5 400	8 900
Irlande	52,1	45,3	43,2	8 700	11 900	14 800
Grèce	:	75,8	73,9	:	13 000	17 900
Espagne	62,7	62,4	59,5	8 900	12 100	14 700
France	56,2	55,5	56,0	9 900	12 700	15 400
Italie	59,0	60,1	59,7	10 900	14 000	15 000
Chypre	81,8	82,8	75,3	*11 000*	14 900	16 300
Lettonie	65,1	60,8	63,2	*3 300*	4 700	8 000
Lituanie	66,6	66,2	65,6	*3 700*	5 400	8 700
Luxembourg	47,5	46,6	39,3	16 200	21 600	25 800
Hongrie	55,9	56,5	53,9	*4 300*	6 600	8 200
Malte	78,8	77,3	68,9	*9 600*	11 900	13 200
Pays-Bas	49,1	48,8	45,7	9 400	12 900	15 000
Autriche	58,5	58,1	56,3	12 100	14 400	16 900
Pologne	61,3	64,5	61,5	*4 200*	6 100	7 600
Portugal	65,4	64,2	65,9	7 600	9 800	11 600
Roumanie	:	69,0	67,8	:	3 800	*6 200*
Slovénie	61,3	57,8	55,5	*7 100*	9 000	11 500
Slovaquie	53,9	58,8	56,2	*4 100*	6 100	8 400
Finlande	50,6	47,4	48,4	8 300	10 900	14 000
Suède	47,7	46,6	45,4	9 200	11 200	12 600
Royaume-Uni	61,4	62,1	59,9	10 700	14 400	16 600
Turquie	67,3	74,9	73,9	*3 200*	5 300	*7 800*
Islande	54,7	52,2	52,5	11 200	13 700	16 100
Norvège	47,0	41,7	39,8	10 400	13 300	18 200
Suisse	59,1	59,5	57,3	13 800	16 600	18 500

(1) Allemagne, Grèce, France, Italie, Malte, Pays-Bas, Finlande, Turquie et Norvège, 2007; Bulgarie et Suède, 2005, Danemark, 2004.

Source: Eurostat (nama_fcs_c)

Tableau 6.3: Dépenses de consommation médianes des ménages, 2005
(en SPA)

	Code COICOP (1)											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
EU-27	*3 594*	*560*	*1 412*	*6 936*	*1 416*	*796*	*3 078*	*738*	*2 187*	*238*	*1 417*	*2 291*
Zone euro (2)	*4 027*	*602*	*1 679*	*7 869*	*1 588*	*1 016*	*3 531*	*804*	*2 309*	*248*	*1 585*	*2 845*
Belgique	4 043	669	1 425	7 610	1 687	1 400	3 863	878	2 868	136	1 894	3 576
Bulgarie	2 238	269	218	2 461	213	305	355	325	204	34	255	220
République tchèque	2 503	347	679	2 444	815	239	1 351	555	1 289	66	619	1 234
Danemark	2 872	785	1 168	7 194	1 459	639	3 331	583	2 738	100	960	2 233
Allemagne	3 185	489	1 355	8 445	1 543	1 024	3 790	828	3 168	236	1 212	3 226
Estonie	2 440	300	601	3 240	568	282	1 087	596	691	145	339	559
Irlande	4 491	2 032	1 851	8 520	2 613	904	4 203	1 255	3 670	687	2 190	3 956
Grèce	4 801	1 045	2 154	7 442	1 929	1 824	3 222	1 174	1 285	738	2 661	2 701
Espagne	4 685	586	1 786	7 874	1 211	577	2 743	701	1 659	292	2 414	1 499
France	3 733	650	1 853	7 339	1 693	1 167	3 777	914	1 926	165	1 277	3 392
Italie	5 359	506	2 013	8 512	1 670	1 132	3 420	621	1 680	202	1 428	2 242
Chypre	5 158	646	2 649	7 381	2 008	1 624	4 980	1 164	2 044	1 354	2 830	2 370
Lettonie	3 091	329	778	1 810	546	394	1 155	610	667	145	557	508
Lituanie	3 166	332	743	1 776	392	445	762	435	402	102	429	393
Luxembourg	4 851	865	3 343	15 611	3 702	1 351	8 403	1 139	3 869	223	4 098	4 478
Hongrie	2 413	380	537	2 073	498	440	1 511	696	909	90	343	803
Malte	6 082	786	2 387	2 596	3 070	869	4 758	837	2 879	352	2 030	1 960
Pays-Bas	3 089	625	1 694	7 513	1 888	371	3 196	903	3 193	306	1 647	4 945
Autriche	3 933	847	1 682	6 732	1 868	946	4 863	793	3 809	242	1 660	2 792
Pologne	2 704	262	489	3 341	478	485	862	512	662	138	180	571
Portugal	3 243	477	861	5 560	994	1 264	2 693	616	1 182	356	2 263	1 359
Roumanie	2 355	307	333	832	201	205	344	259	224	45	58	162
Slovénie	3 966	575	1 678	5 483	1 389	356	3 717	950	2 234	202	1 035	2 220
Slovaquie	2 910	333	661	2 517	494	330	986	506	712	92	520	713
Finlande	3 086	588	934	6 614	1 238	852	3 818	693	2 731	51	1 021	2 733
Suède	2 913	531	1 270	8 250	1 640	638	3 623	791	3 398	8	981	1 569
Royaume-Uni	3 159	753	1 585	9 458	2 092	383	4 305	852	3 943	457	2 558	2 415
Croatie	4 564	548	1 059	4 983	697	315	1 484	729	853	105	465	1 039
Norvège	3 402	898	1 618	7 633	1 892	872	5 270	770	3 593	95	1 111	1 951

(1) Codes COICOP - 01: produits alimentaires et boissons non alcoolisées; 02: boissons alcoolisées et tabac; 03: articles d'habillement et chaussures; 04: logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles; 05: meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer; 06: santé; 07: transports; 08: communications; 09: loisirs et culture; 10: enseignement; 11: restaurants et hôtels; 12: biens et services divers.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (hbs_exp_t121)

Tableau 6.4: Dépenses de consommation médianes des ménages par tranche d'âge du chef de ménage, 2005
(en SPA)

	Moins de 30 ans	30 à 49 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus
EU-27	*20 882*	*27 467*	*29 018*	*19 606*
Zone euro (1)	*22 904*	*31 055*	*33 375*	*22 787*
Belgique	27 820	33 971	32 513	23 965
Bulgarie	8 435	8 922	8 145	5 212
République tchèque	11 962	14 551	13 812	8 293
Danemark	18 549	27 912	28 828	18 685
Allemagne	19 121	30 218	34 207	25 428
Estonie	10 422	14 039	11 630	7 630
Irlande	38 889	42 513	43 039	22 634
Grèce	25 747	37 247	39 564	21 543
Espagne	23 095	27 928	31 830	20 464
France	23 632	31 728	32 181	22 041
Italie	24 955	31 594	34 558	23 405
Chypre	38 327	38 559	43 721	19 153
Lettonie	13 206	12 902	11 723	6 313
Lituanie	10 537	11 608	10 256	6 193
Luxembourg	44 541	53 941	59 954	43 792
Hongrie	11 827	12 905	12 680	7 022
Malte	33 060	31 315	34 051	19 483
Pays-Bas	22 177	33 447	33 445	22 849
Autriche	26 197	33 404	35 516	23 603
Pologne	10 627	12 424	11 152	8 270
Portugal	20 688	23 750	25 159	14 838
Roumanie	6 261	5 919	3 685	2 841
Slovénie	25 230	27 486	26 912	16 322
Slovaquie	11 504	12 589	11 929	6 956
Finlande	19 735	30 868	28 184	17 853
Suède	18 665	28 669	28 677	22 985
Royaume-Uni	28 918	35 742	38 198	24 334
Croatie	13 988	21 215	20 691	12 487
Norvège	20 637	33 500	32 373	24 566

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (hbs_exp_t135)

Figure 6.9: Dépenses de consommation des ménages en biens et services, EU-27, 2006 (1)
(en % des dépenses de consommation totales des ménages)

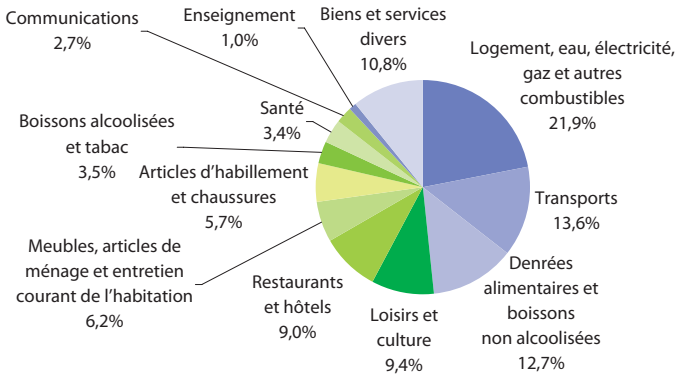

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (nama_co2_c)

Figure 6.10: Dépenses de consommation médianes des ménages par revenus, EU-27, 2005 (1)
(en SPA)

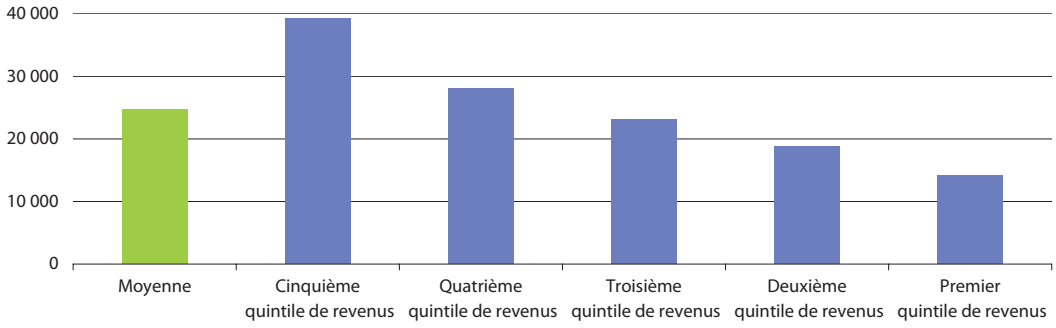

(1) Estimations.

Source: Eurostat (hbs_exp_t133)

Tableau 6.5: Dépenses de consommation médianes des ménages par statut professionnel, 2005
(en SPA)

	Travailleurs manuels dans l'industrie et les services	Travailleurs non manuels dans l'industrie et les services	Indépendants	Chômeurs	Retraités	Population inactive - autres
EU-27	*25 442*	*32 263*	*32 621*	*17 968*	*20 120*	*18 336*
Zone euro	*28 055*	*34 943*	*36 319*	*19 833*	*22 933*	*19 422*
Belgique	28 499	36 508	:	16 741	24 012	32 622
Bulgarie	8 102	10 205	8 729	5 135	5 051	5 923
République tchèque	13 090	14 359	14 790	:	7 198	:
Danemark	26 414	30 050	26 282	:	:	20 861
Allemagne	27 655	34 122	41 554	17 943	24 397	15 255
Estonie	10 675	16 045	15 378	6 986	6 657	7 241
Irlande	39 927	47 206	41 326	25 837	25 316	25 707
Grèce	31 449	44 510	39 691	23 926	23 375	18 179
Espagne	26 525	33 942	29 325	20 128	20 644	23 309
France	27 287	35 524	35 038	20 078	22 686	17 520
Italie	28 766	35 298	36 685	22 135	24 411	21 106
Chypre	33 701	46 544	37 139	32 342	17 600	21 959
Lettonie	10 589	15 905	13 537	5 735	5 239	6 163
Lituanie	10 143	13 874	9 504	5 596	5 638	7 041
Luxembourg	47 073	59 758	66 495	35 441	45 674	38 342
Hongrie	10 942	15 175	15 724	7 440	7 169	8 534
Malte	30 198	39 245	34 275	15 156	19 570	:
Pays-Bas	31 269	34 335	41 961	21 112	22 811	22 348
Autriche	30 627	36 156	39 283	20 025	23 716	27 240
Pologne	10 271	15 186	12 401	6 504	8 138	7 367
Portugal	23 991	23 991	25 448	17 124	14 441	13 255
Roumanie	:	:	:	:	:	:
Slovénie	22 820	32 299	32 113	12 570	16 331	20 190
Slovaquie	11 633	13 924	14 215	6 766	6 741	7 037
Finlande	25 245	33 075	34 285	13 899	16 961	17 550
Suède	25 545	31 083	:	15 233	20 754	15 823
Royaume-Uni	30 938	41 664	41 524	21 575	22 148	25 344
Croatie	19 742	25 545	18 496	14 578	13 405	10 584
Norvège	:	:	29 222	19 214	22 121	30 606

Source: Eurostat (hbs_exp_t131)

Figure 6.11: Dépenses de consommation médianes des ménages par type de ménage, EU-27, 2005 (1)
(en SPA)

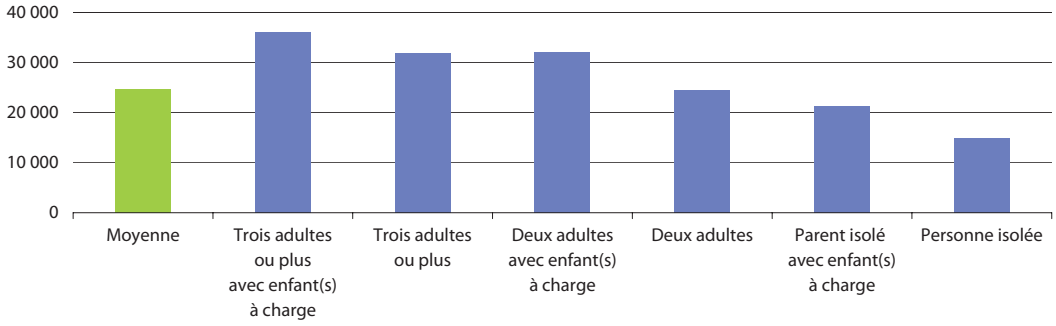

(1) Estimations.

Source: Eurostat (hbs_exp_t134)

Figure 6.12: Dépenses de consommation médianes des ménages par nombre de personnes actives, EU-27, 2005 (1)
(en SPA)

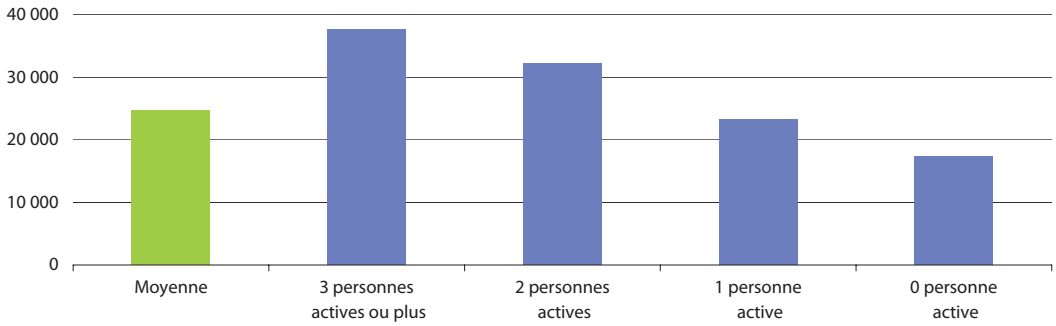

(1) Estimations.

Source: Eurostat (hbs_exp_t132)

6.3 Le logement

Introduction

Ainsi que l'a montré la section précédente, le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles constituent les principaux postes de dépenses des ménages dans l'Union européenne. Les questions de logement social, d'itinérance et d'intégration jouent un rôle important dans les préoccupations de la politique sociale. L'article 34, paragraphe 3, de la Charte des droits fondamentaux prévoit que, «afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales».

L'Union n'a toutefois aucune compétence en matière de logement, la formulation des politiques de logement appartenant aux prérogatives des gouvernements nationaux. Bon nombre de pays sont confrontés à des défis semblables, par exemple, comment rénover les logements existants, comment planifier et combattre la dispersion urbaine et promouvoir le développement durable, comment aider les jeunes et les défavorisés à accéder à un meilleur logement, ou comment favoriser l'efficacité énergétique parmi les propriétaires de logements. Il est généralement admis que le coût économique et social du manque de logements décents nuit à l'efficacité d'un pays ou d'une région. Un logement décent, à un prix abordable et dans un environnement sûr est en effet susceptible d'alléger la pauvreté et l'exclusion sociale.

Définitions et disponibilité des données

Depuis 2005, des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) couvrent les États membres de l'EU-25, ainsi que la Norvège et l'Islande. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Suisse ont quant à elles adopté l'EU-SILC en 2007. La population de référence de l'EU-SILC est constituée de l'ensemble des ménages privés et de leurs membres actuels résidant sur le territoire d'un État membre au moment de la collecte des données. Les personnes vivant dans des ménages collectifs et des institutions sont généralement exclues de la population cible.

Conclusions principales

Dans l'EU-27, le nombre moyen de personnes par ménage s'élevait en 2007 à 2,4. Le plus grand nombre a été enregistré en 2007 à Malte (3), avec l'équivalent de près d'une personne de plus par ménage qu'en Allemagne (2,1), où la plus petite taille moyenne a été observée. D'une manière générale, les États membres du nord tendent à afficher le nombre moyen le plus bas de personnes par ménage, alors que les chiffres sont plus élevés dans les pays méditerranéens et les pays qui ont adhéré à l'Union européenne depuis 2004.

D'importantes disparités ont été épinglées entre les États membres en ce qui concerne le statut de la propriété en 2006: dans les pays baltes, en Slovaquie, en Hongrie, en Slovénie et en Espagne, plus de 80 % des ménages étaient propriétaires de leur logement, tandis que la tendance indiquait des niveaux de propriété plus faibles (et par conséquent, une propension supérieure à la location) en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et en Pologne. Il est difficile d'expliquer précisément les raisons de telles différences, dans la mesure où la répartition des ménages peut être liée à de nombreux facteurs, parmi lesquels le degré d'urbanisation, la qualité du logement et l'existence de logements neufs et rénovés.

Figure 6.13: Nombre moyen de personnes par ménage privé, 2007 (1)
(nombre de personnes)

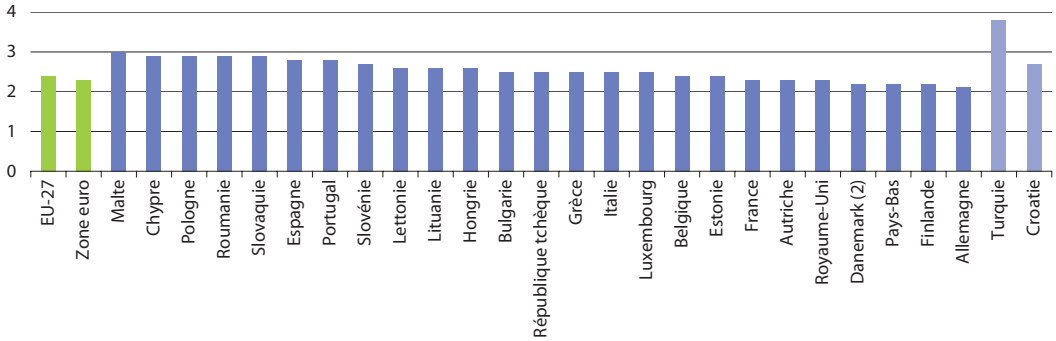

(1) Irlande et Suède, non disponibles.
(2) 2006.

Source: Eurostat (lfst_hhantych)

Figure 6.14: Modalités de jouissance de leur logement par les ménages, 2006 (1)
(en %)

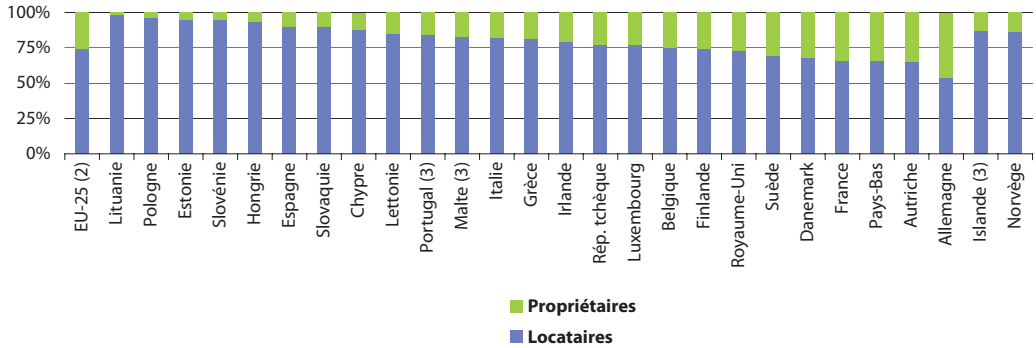

(1) Bulgarie et Roumanie, non disponibles.
(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(3) Données provisoires.

Source: Eurostat (EU-SILC)

6.4 La protection sociale

Introduction

Les systèmes de protection sociale sont très développés dans l'UE: ils sont conçus pour protéger la population contre les risques liés au chômage, aux responsabilités parentales, à la maladie et l'invalidité, à la perte d'un conjoint ou d'un parent, à la vieillesse, au logement et à l'exclusion sociale. L'organisation et le financement des systèmes de protection sociale relèvent de la responsabilité de chaque État membre. Le modèle appliqué diffère donc quelque peu dans chaque État, mais l'Union européenne joue un rôle de coordination afin que les personnes qui se déplacent d'un pays à un autre continuent de bénéficier d'une protection adéquate. L'Union encourage les actions menées par les États membres en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de réformer leurs systèmes de protection sociale sur la base d'échanges d'idées sur les politiques et de l'apprentissage mutuel. Appelée «processus de protection sociale et d'inclusion sociale», cette politique sous-tend les objectifs de la stratégie de Lisbonne révisée pour 2010, en contribuant à une Europe plus égalitaire, approche indispensable pour la concrétisation des ambitions européennes en matière de croissance économique soutenue, d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et de cohésion sociale plus grande. Le processus d'inclusion sociale, lancé en 2000 dans le but d'éradiquer la pauvreté à l'horizon 2010, a également abouti à un consensus général sur les défis suivants:

- éradiquer la pauvreté des enfants en brisant le cercle vicieux de l'héritage intergénérationnel;
- rendre les marchés du travail véritablement égalitaires;
- garantir un logement décent pour tous;
- combattre la discrimination et améliorer l'intégration des personnes handicapées, des minorités ethniques et des migrants;
- lutter contre l'exclusion financière et le surendettement.

Définitions et disponibilité des données

Les données relatives aux dépenses et aux recettes de protection sociale sont établies conformément à la méthodologie du **système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)**, qui a été créé pour permettre de comparer les flux de la protection sociale entre les États membres. En avril 2007, le règlement (CE) n° 458/2007 du Parlement européen et du Conseil [5] a mis en place une base juridique pour la communication de données au titre du SESPROS (la transmission de données devant débuter en 2008 par référence aux données de 2006).

La **protection sociale** couvre l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et la famille, à l'invalidité, au chômage, etc. Les **dépenses de protection sociale** incluent: les prestations sociales, qui désignent les transferts directs, en espèces ou en nature, en faveur des ménages et des particuliers, dans le but de les soulager des charges résultant de certains risques ou besoins; les coûts administratifs, qui représentent les frais supportés par le programme social pour sa gestion et son fonctionnement; les autres dépenses, qui comprennent les frais divers des régimes de protection sociale (paiement du revenu de la propriété et autres).

(5) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:113:0003:0008:FR:PDF.

Les **prestations de protection sociale** sont des transferts directs, en espèces ou en nature, effectués par les régimes de protection sociale en faveur des ménages et des particuliers, dans le but de les soulager des charges résultant de certains risques ou besoins, les prestations liées au système fiscal étant exclues. Les prestations sociales sont versées aux ménages par les administrations de sécurité sociale, d'autres unités des administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les employeurs administrant des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves, les entreprises d'assurances et d'autres unités institutionnelles administrant des régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves. Les prestations sont classées selon huit fonctions de protection sociale (correspondant à une série de risques et de besoins):

- les prestations de maladie et les soins de santé englobent essentiellement les congés de maladie payés, les soins médicaux et les produits pharmaceutiques;
- les prestations d'invalidité comprennent essentiellement les pensions d'invalidité et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes invalides;
- les prestations de vieillesse comprennent surtout les pensions de retraite et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes âgées;
- les prestations de survivants comprennent la garantie de ressources et une assistance à la suite du décès d'un membre de la famille (pension de réversion, par exemple);
- les allocations familiales comprennent le soutien financier (à l'exclusion des soins de santé) lié aux coûts de la grossesse, de l'accouchement et de la garde pour d'autres membres de la famille;
- les prestations de chômage comprennent le financement de la formation professionnelle par des organismes publics;
- les allocations de logement comprennent les interventions des autorités publiques visant à aider les ménages à faire face au coût du logement;
- les prestations au titre de l'exclusion sociale comprennent la garantie de ressources, la réinsertion des alcooliques et des toxicomanes, ainsi que d'autres prestations diverses (à l'exclusion des soins médicaux).

L'**agrégat des pensions** comprend une partie des prestations en espèces des fonctions invalidité, vieillesse, survie et chômage. Il est défini comme la somme des prestations sociales suivantes: pensions d'invalidité, préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail, pensions de vieillesse, pensions anticipées de vieillesse, pensions partielles, pensions de réversion et préretraites pour motifs économiques. Les **dépenses pour l'assistance aux personnes âgées** sont définies comme la part dans le PIB des dépenses de protection sociale dédiées à l'assistance aux personnes âgées. Ces dépenses couvrent l'allocation de soins, l'hébergement et l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne. Le **taux de remplacement agrégé** désigne le rapport entre les pensions brutes moyennes des personnes de 65 à 74 ans et les revenus bruts moyens des personnes de 50 à 59 ans, à l'exclusion des autres prestations sociales, et s'exprime en pourcentage.

Les unités chargées d'assurer la protection sociale sont financées de différentes façons, leurs **recettes de protection sociale** comprenant les cotisations sociales versées par les employeurs et les bénéficiaires, les contributions publiques et les autres recettes en provenance de sources diverses (notamment les intérêts, les dividendes, les loyers et les créances sur tiers). Les **contributions sociales à la charge des employeurs** comprennent toutes les dépenses consenties par les employeurs pour garantir l'accès de leurs salariés (actuels et anciens) et de leurs ayants droit aux prestations sociales. Elles peuvent être versées par des employeurs résidents ou non résidents. Elles englobent tous les versements effectués par les employeurs à des organismes de sécurité sociale (cotisations effectives) et les prestations sociales payées directement par les employeurs à leurs salariés (contributions imputées). Les **cotisations sociales payées par les bénéficiaires** comprennent les cotisations payées par les salariés, par les travailleurs indépendants ainsi que par les retraités et les autres personnes.

Conclusions principales

En 2005, les dépenses de protection sociale dans l'EU-27 s'élevaient à 27,2 % du PIB. Le pourcentage le plus élevé de dépenses de protection sociale a été enregistré en Suède, avec un tout petit peu moins d'un tiers du PIB (32 %) en 2005, suivie de près par la France (31,5 %). À l'opposé, les pays baltes ont consacré la plus faible part de leur PIB à la protection sociale (entre 12,4 % et 13,2 %).

L'utilisation des standards de pouvoir d'achat (SPA) permet une comparaison objective des dépenses de protection sociale par habitant entre les pays en tenant compte des différences de niveaux de prix. Le plus haut niveau de dépenses par habitant pour la protection sociale a été enregistré en 2005 par le Luxembourg [6] (12 946 SPA par habitant), alors que la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et la France se situaient entre 8 000 et 8 500 SPA par habitant. À l'opposé, les dépenses moyennes étaient inférieures à 1 800 SPA par habitant dans les pays baltes, en Bulgarie et en Roumanie. Ces écarts entre les pays sont liés en partie à des degrés de richesse différents, mais ils reflètent aussi la diversité des systèmes de protection sociale, de l'évolution démographique, des taux de chômage et d'autres facteurs sociaux, institutionnels et économiques.

Les personnes âgées constituaient le premier poste de prestations sociales au sein de l'EU-27 en 2005, avec un peu plus de deux cinquièmes (41,4 %) du total des prestations sociales), suivies par la maladie et les soins de santé (28,6 %). L'importance relative des allocations familiales, des prestations d'invalidité et des prestations de chômage était plus ou moins similaire, oscillant entre 6,1 % et 8 % du total dans l'EU-27, tandis que les prestations de survivants, de logement et d'exclusion sociale cumulées formaient les derniers 7,9 %.

En proportion du PIB, les dépenses de pensions ont représenté 12,2 % en 2005 dans l'EU-27, avec un maximum de 14,8 % en Italie et un minimum de 4,9 % en Irlande. En ce qui concerne les dépenses pour l'assistance aux personnes âgées dans l'EU-27, elles atteignaient la même année 0,5 % du PIB, le pourcentage culminant à 2,5 % en Suède, mais chutant à moins de 0,1 % du PIB en Grèce, en Estonie, en Belgique, en Bulgarie et en Roumanie.

(6) Le Luxembourg est un cas particulier étant donné qu'une part conséquente des prestations (essentiellement des dépenses relatives aux soins de santé, aux pensions et aux prestations familiales) est destinée à des personnes vivant en dehors du pays.

Le taux de remplacement agrégé mesure l'écart entre les pensions de retraite perçues par les personnes de 65 à 74 ans et les salaires reçus par les travailleurs de 50 à 64 ans. En 2006, ce ratio était le plus élevé au Luxembourg et en Autriche (où les retraités recevaient en moyenne 65 % du salaire des travailleurs de 50 à 64 ans). La majorité des autres États membres se situaient dans une fourchette de 40 % à 60 %, un taux inférieur étant enregistré au Danemark (37 %), en Irlande (35 %) et à Chypre (28 %).

Les principales sources des recettes de la protection sociale dans l'EU-27 en 2005 résidaient dans les cotisations sociales à la charge des employeurs (38,3 %) et des administrations publiques (37,6 %), les cotisations sociales payées par les bénéficiaires représentant 20,8 % du budget total.

Tableau 6.6: Dépenses totales de protection sociale
(en % du PIB)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU (1)	27,7	27,9	27,5	27,1	27,0	26,6	26,8	27,1	27,4	*27,3*	*27,2*
Zone euro (2)	27,2	27,6	27,3	26,9	27,0	26,8	26,9	27,4	27,8	*27,8*	*27,8*
Belgique	27,4	28,0	27,4	27,1	27,0	26,5	27,3	28,0	29,1	29,3	29,7
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	*16,1*
République tchèque	17,5	17,6	18,6	18,5	19,2	19,5	19,5	20,2	20,2	19,3	*19,1*
Danemark	31,9	31,2	30,1	30,0	29,8	28,9	29,2	29,7	30,9	30,9	30,1
Allemagne	28,2	29,3	28,9	28,8	29,2	29,3	29,4	30,0	30,3	29,6	*29,4*
Estonie	:	:	:	:	:	14,0	13,1	12,7	12,6	13,1	12,5
Irlande	14,8	13,9	12,9	12,0	14,6	14,1	15,0	17,3	17,8	18,2	18,2
Grèce	19,9	20,5	20,8	21,7	22,7	23,5	24,1	23,8	23,6	23,6	24,2
Espagne	21,6	21,5	20,8	20,2	19,8	20,3	20,0	20,3	20,4	*20,6*	*20,8*
France	30,3	30,6	30,4	30,1	29,9	29,5	29,6	30,4	30,9	31,3	*31,5*
Italie	24,2	24,3	24,9	24,6	24,8	24,7	24,9	25,3	25,8	*26,0*	*26,4*
Chypre	:	:	:	:	:	14,8	14,9	16,2	18,4	17,8	*18,2*
Lettonie	:	:	15,3	16,1	17,2	15,3	14,3	13,9	13,8	12,9	*12,4*
Lituanie	:	13,4	13,8	15,2	16,4	15,8	14,7	14,1	13,6	13,3	*13,2*
Luxembourg	20,7	21,2	21,5	21,2	20,5	19,6	20,9	21,6	22,2	22,3	21,9
Hongrie	:	:	:	:	20,7	19,3	19,3	20,4	21,1	20,7	21,9
Malte	15,7	17,1	17,5	17,5	17,3	16,5	17,4	17,5	17,9	18,4	18,3
Pays-Bas	30,6	29,6	28,7	27,8	27,1	26,4	26,5	27,6	28,3	28,3	*28,2*
Autriche	28,8	28,7	28,6	28,3	28,7	28,1	28,4	29,0	29,3	29,0	28,8
Pologne	:	:	:	:	:	19,7	21,0	21,1	21,0	20,1	*19,6*
Portugal	21,0	20,2	20,3	20,9	21,4	21,7	22,7	23,7	24,1	*24,7*	:
Roumanie	:	:	:	:	:	*13,2*	*13,2*	*13,4*	*12,6*	*15,1*	*14,2*
Slovénie	:	24,1	24,5	24,8	24,8	24,6	24,8	24,8	24,1	23,7	*23,4*
Slovaquie	18,4	19,3	19,6	20,0	20,0	19,3	18,9	19,0	18,2	*17,3*	*16,9*
Finlande	31,5	31,4	29,1	27,0	26,2	25,1	24,9	25,6	26,5	26,6	26,7
Suède	34,3	33,6	32,7	32,0	31,7	30,7	31,2	32,2	33,2	32,7	*32,0*
Royaume-Uni	28,0	27,8	27,3	26,7	26,2	26,9	27,3	26,2	26,2	*26,3*	*26,8*
Islande	18,9	18,7	18,5	18,3	18,8	19,2	19,4	21,2	23,0	22,6	21,7
Norvège	26,5	25,8	25,1	26,9	26,9	24,4	25,4	26,0	27,2	25,9	23,9
Suisse	25,6	26,4	27,3	27,3	27,3	26,9	27,6	28,5	29,1	29,3	29,2

(1) EU-15 pour 1995 à 1999; EU-25 pour 2000 à 2004; EU-27 pour 2005.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tps00098)

Figure 6.15: Dépenses totales de protection sociale par habitant, 2005 (1)
(en SPA)

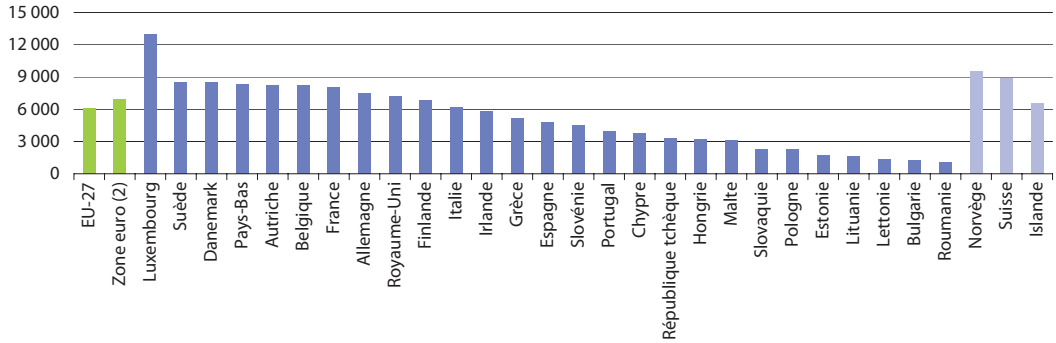

(1) EU-27, zone euro et Royaume-Uni, estimations; Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Espagne, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie et Suède, données provisoires; Portugal, 2004.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tps00100)

Figure 6.16: Prestations sociales dans l'EU-27, 2005 (1)
(en %, sur la base des SPA)

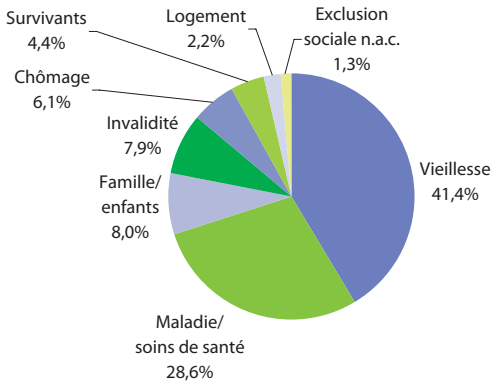

(1) Estimation; la somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tps00107)

Figure 6.17: Dépenses de pensions, 2005 (1)
(en % du PIB)

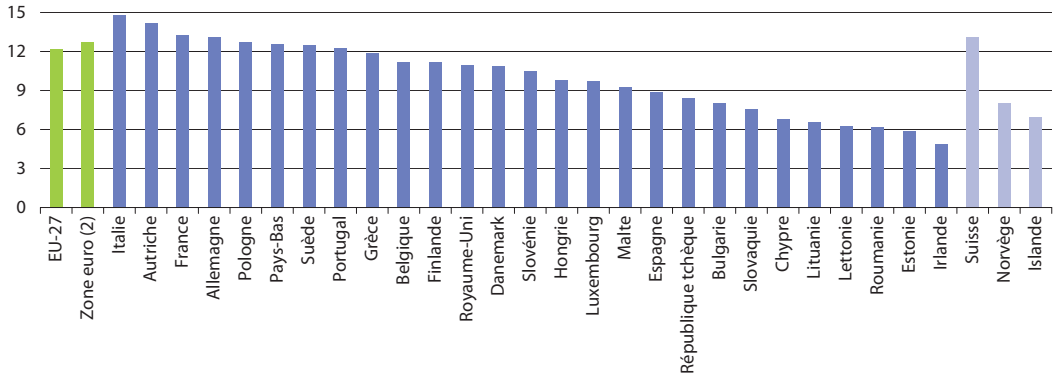

(1) EU-27, zone euro et Royaume-Uni, estimations; Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Espagne, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie et Suède, données provisoires; Portugal, 2004.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tps00103)

Figure 6.18: Dépenses pour l'assistance aux personnes âgées, 2005 (1)
(en % du PIB)

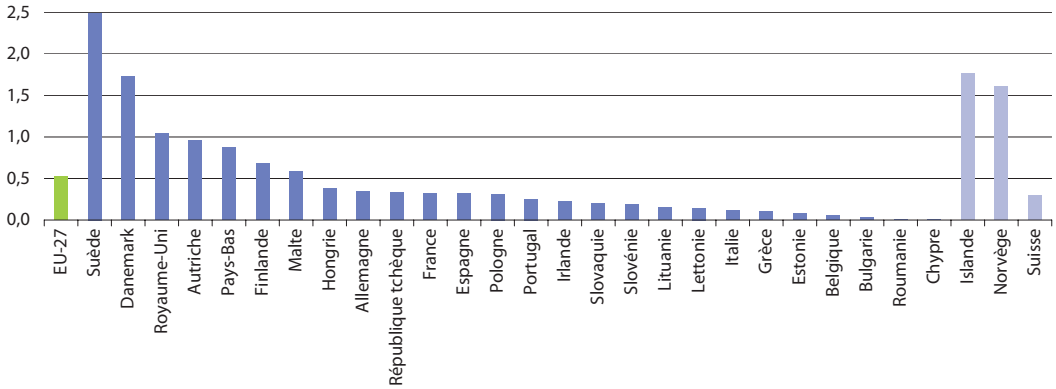

(1) EU-27 et Royaume-Uni, estimations; Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie et Suède, données provisoires; Portugal, 2004; Luxembourg, non disponible.

Source: Eurostat (tsdde530)

Figure 6.19: Taux de remplacement agrégé, 2006 (1)
(en %)

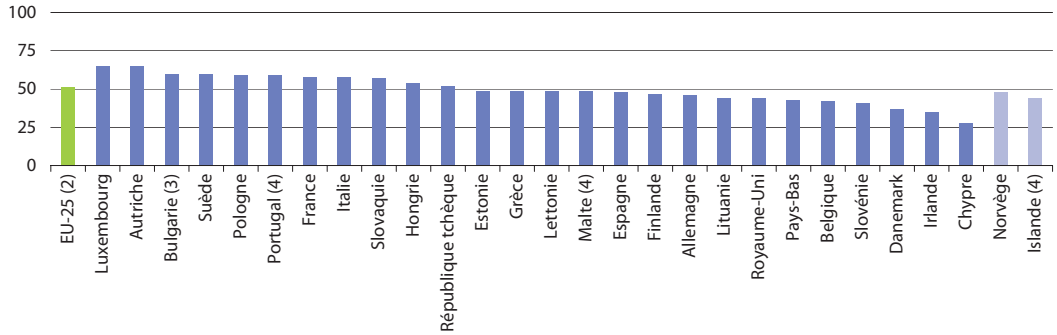

(1) Roumanie, non disponible.
(2) Calcul d'Eurostat fondé sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(3) EBM nationale.
(4) Données provisoires.

Source: Eurostat (tsdde310)

Figure 6.20: Recettes de protection sociale dans l'EU-27, 2005 (1)
(en % des recettes totales)

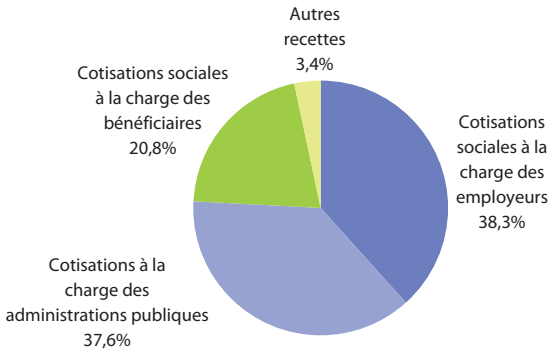

(1) Estimation; la somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tps00108)

6.5 La bonne gouvernance

Introduction

Le terme «gouvernance» couvre un large éventail de concepts. Il est employé, en effet, en corrélation avec plusieurs sciences sociales contemporaines, notamment l'économie et la politique. Son existence découle de besoins de l'économie (par exemple, la gouvernance d'entreprise) et de la politique (la gouvernance publique). Tant dans le contexte de l'entreprise que de l'État, le terme «gouvernance» englobe l'action des organes exécutifs, des assemblées (telles que les parlements nationaux) et des organes judiciaires (les cours et les tribunaux nationaux, par exemple).

En juillet 2001, la Commission européenne a adopté un Livre blanc sur la gouvernance européenne, qui comprenait une série de recommandations sur les améliorations à apporter à la démocratie en Europe et sur la manière de renforcer la légitimité des institutions. Aux termes de ce Livre blanc, la gouvernance désignait dans un contexte européen les règles, processus et comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence (les «cinq principes de la bonne gouvernance»). L'objectif de ce Livre blanc était de moderniser l'action publique européenne, afin d'étendre la responsabilité des organes exécutifs européens envers les assemblées élues, et d'ouvrir les procédures décisionnelles de l'UE aux citoyens pour leur permettre de participer aux décisions qui les concernent. À terme, l'espoir est que ces nouvelles formes de gouvernance rapprochent davantage l'Union des citoyens européens, la rendent plus efficace, renforcent la démocratie en Europe et consolident la légitimité de ses institutions, tout en assurant une amélioration de la qualité de la législation européenne, son efficacité et sa simplicité.

Définitions et disponibilité des données

La **participation au scrutin** désigne le pourcentage de la population totale ayant le droit de vote qui a voté ou participé à une élection. Elle comprend les personnes ayant voté blanc ou dont les bulletins étaient nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune amende).

Le **niveau de confiance des citoyens dans chaque institution européenne** (le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne) est exprimé par la proportion d'opinions favorables (soit les personnes déclarant avoir «tendance à faire confiance»). La confiance n'a pas de définition précise et laisse une marge d'interprétation aux personnes interrogées. Les données sont fondées sur l'Eurobaromètre semestriel, une enquête utilisée depuis 1973 pour suivre l'évolution de l'opinion publique au sein des États membres et, depuis 2004, dans les pays candidats. Les catégories restantes, absentes du tableau, englobent le pourcentage d'opinions défavorables (soit les personnes qui déclarent avoir «tendance à ne pas faire confiance»), ainsi que des réponses «ne sait pas» et/ou «ne se prononce pas».

Conclusions principales

La participation aux élections du Parlement européen en juin 2004 variait de 90,8 % en Belgique (où le vote est obligatoire) à 17 % en Slovaquie. Pour les premières élections du Parlement européen dans ces pays en 2007, la participation au scrutin en Bulgarie et en Roumanie s'est élevée à un peu moins de 30 %, dans le bas du classement des États membres. Les prochaines élections sont prévues en 2009.

Lors de la dernière étude en date sur l'opinion publique, menée en 2007, un peu plus de la moitié (55 %) des citoyens ont déclaré qu'ils faisaient plutôt confiance au Parlement européen, tandis que la moitié exactement (50 %) accordaient leur confiance à la Commission européenne. Moins de la moitié (44 %) des répondants avait tendance à faire confiance au Conseil de l'Union européenne, les proportions relatives attestant d'un recul assez net par rapport aux résultats de 2000 au Danemark, en Italie, au Luxembourg et en Suède.

Figure 6.21: Participation au scrutin
(en %)

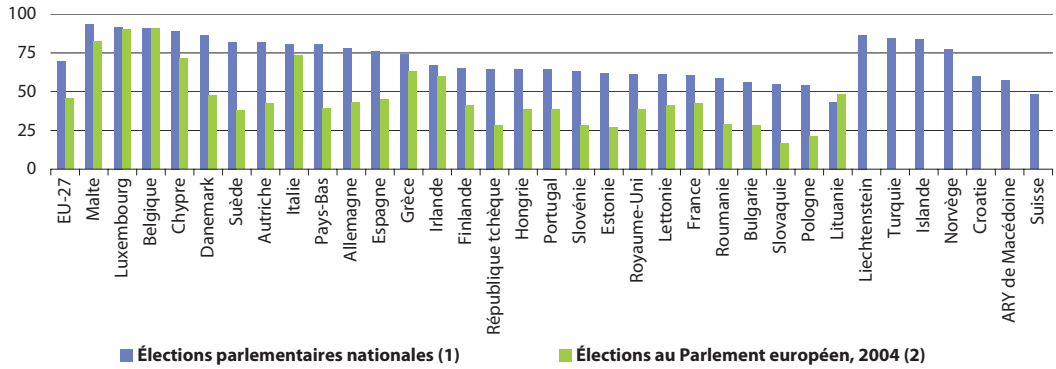

(1) Dernières élections: Espagne, Italie, Lituanie, Malte, Autriche, Slovénie et ancienne République yougoslave de Macédoine, 2008; Belgique, Danemark, Estonie, Irlande, Grèce, France, Pologne, Finlande, Croatie, Turquie, Islande et Suisse, 2007; République tchèque, Chypre, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Slovaquie et Suède, 2006; Bulgarie, Danemark, Allemagne, Portugal, Royaume-Uni, Liechtenstein et Norvège, 2005; Luxembourg et Roumanie, 2004; EU-27, moyenne estimée par Eurostat sur la base des tendances observées dans chaque État membre pour les élections parlementaires nationales.
(2) Bulgarie et Roumanie, 2007; pays non-membres de l'UE, non applicable; EU-25 au lieu de l'EU-27.

Source: Eurostat (tsdgo310), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

Tableau 6.7: Niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE
(en %)

	Parlement européen		Conseil de ministres		Commission européenne	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007
EU-27	:	55	:	44	:	50
Belgique	69	68	54	56	64	67
Bulgarie	:	58	:	40	:	46
République tchèque	:	61	:	53	:	57
Danemark	59	70	55	48	65	61
Allemagne	58	52	41	43	47	46
Estonie	:	61	:	52	:	57
Irlande	71	63	60	50	67	60
Grèce	61	77	53	68	56	69
Espagne	64	62	57	49	59	53
France	62	58	47	46	58	54
Italie	74	53	57	45	65	50
Chypre	:	59	:	57	:	57
Lettonie	:	44	:	37	:	39
Lituanie	:	57	:	47	:	53
Luxembourg	75	65	67	52	74	55
Hongrie	:	67	:	54	:	61
Malte	:	63	:	57	:	60
Pays-Bas	65	61	49	47	60	59
Autriche	58	51	47	41	51	48
Pologne	:	60	:	55	:	61
Portugal	59	63	54	53	58	59
Roumanie	:	72	:	53	:	60
Slovénie	:	63	:	59	:	61
Slovaquie	:	70	:	59	:	62
Finlande	57	53	49	49	55	53
Suède	51	57	46	30	45	49
Royaume-Uni	34	25	20	17	31	22
Croatie	:	40	:	41	:	39
ARY de Macédoine	:	57	:	52	:	53
Turquie	:	20	:	17	:	17

Source: Eurostat (tsdgo510), Commission européenne, étude Eurobaromètre

7

Le marché du travail

Les statistiques sur le marché du travail sont au cœur de nombreuses politiques de l'Union européenne suite à l'introduction d'un chapitre consacré à l'emploi dans le traité d'Amsterdam en 1997. Le Conseil européen extraordinaire de Luxembourg, en novembre 1997, a approuvé une ambitieuse stratégie européenne pour l'emploi (SEE) visant à réduire le chômage et les écarts entre les hommes et les femmes, tout en favorisant l'accroissement des taux d'emploi de façon durable. Le sommet de Lisbonne du printemps 2000 a fait du plein-emploi, avec des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, l'une des priorités européennes. Pour l'année 2010, il s'est donné pour objectif ambitieux pour l'UE d'atteindre les taux d'emploi suivants:

- 70 % pour le taux d'emploi total;
- 60 % pour le taux d'emploi des femmes.

Le Conseil de Stockholm du printemps 2001 a ensuite fixé un taux cible d'emploi pour les personnes âgées de 55 à 64 ans, qui devrait atteindre 50 % dans l'UE d'ici à 2010.

Dans son évaluation à mi-parcours de la SEE en 2005, la Commission européenne a formulé un ensemble de nouvelles propositions concernant les lignes directrices pour l'emploi pour la période 2005-2008, reflétant un changement d'orientation en faveur de la croissance et de l'emploi, avec pour objectif:

- d'attirer et de retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, augmenter l'offre de main-d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale;
- d'améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises;
- d'investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.

La décision du Conseil du 7 juillet 2008 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres [1] a énoncé une nouvelle série de lignes directrices intégrées pour la période 2008-2010, qui reposent sur trois piliers: les politiques macroéconomiques, les réformes microéconomiques et les politiques de l'emploi. Cette décision met en place un ensemble de lignes directrices et de jalons destinés à déterminer les priorités que les États membres doivent poursuivre dans leurs politiques de l'emploi afin qu'elles reflètent la stratégie de Lisbonne remaniée et qu'elles tiennent compte d'objectifs sociaux communs, parmi lesquels le plein-emploi, l'amélioration de la qualité et de la productivité au travail et le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale.

(1) http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/08/st10/st10614-re02.en08.pdf.

7.1 Le travail et son marché – l'emploi

Introduction

Les citoyens de l'Union européenne ont le droit de travailler dans n'importe quel État membre sans permis de travail. Bien que certaines restrictions temporaires s'appliquent aux travailleurs des pays qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, cette liberté de circulation a vocation à contribuer à l'avènement d'un marché unique de l'emploi et a le potentiel de stimuler l'économie, tout en aidant des milliers de personnes à concrétiser leurs rêves de carrière et de mode de vie.

Tout citoyen européen qui s'installe dans un autre État membre pour y travailler doit recevoir le même traitement que les ressortissants nationaux en termes de droits d'emploi, à savoir les aspects liés au travail tels que la rémunération et le licenciement. Les personnes à la recherche d'un emploi peuvent également obtenir le paiement de leurs allocations de chômage dans un autre pays européen où ils tentent de décrocher un emploi pendant une période déterminée.

On estime que des conditions de travail flexibles - par exemple, le travail à temps partiel ou le travail à domicile - stimulent les taux d'emploi et d'activité en incitant un plus grand nombre de personnes à entrer sur le marché du travail. D'autres initiatives susceptibles d'encourager un nombre croissant de personnes à travailler sont notamment l'amélioration de l'accès aux systèmes de garde d'enfants ou l'organisation de formations continues. La mobilité professionnelle reste néanmoins relativement faible au sein de l'UE, seuls 2 % de la population d'âge actif en Europe vivant et travaillant actuellement dans un autre État membre.

Un rôle primordial revient dans ce contexte à la «flexisécurité». Ce terme désigne les politiques qui abordent en même temps la flexibilité des marchés du travail, de l'organisation du travail et des relations sociales, tout en prenant en considération en parallèle la conciliation de la vie familiale et professionnelle, la sécurité de l'emploi et la protection sociale. Il est couramment allégué que, si des personnes isolées et des couples ne peuvent atteindre l'équilibre souhaité entre travail et vie privée, non seulement leur bien-être est moindre, mais le développement économique en pâtit également à cause d'une réduction de l'offre de main-d'œuvre. Sous cet angle, il peut être considéré que les modalités de travail flexibles encouragent davantage de personnes à travailler et qu'elles évitent en outre à certains de trancher des dilemmes familiaux, en particulier, sur la possibilité de fonder une famille ou de passer plus de temps avec leurs enfants. À l'inverse, un marché du travail rigide pourrait constituer une explication à la baisse des taux de natalité, qui entraîne des répercussions claires pour l'offre de main-d'œuvre dans le futur et des effets en cascade sur la durabilité financière des régimes de protection sociale.

Définitions et disponibilité des données

Compte tenu de l'intérêt considérable porté aux politiques du marché du travail à la suite du Conseil européen de Lisbonne, l'enquête sur les forces de travail (EFT) a acquis de plus en plus d'importance, au point de devenir le principal outil utilisé par Eurostat pour observer l'évolution du marché du travail. L'EFT

est une étude trimestrielle par échantillonnage menée auprès des ménages dans les États membres de l'Union européenne, les pays candidats et les pays de l'AELE (excepté le Liechtenstein). Elle constitue la principale source d'information sur l'état et les tendances du marché du travail de l'UE. L'EFT s'intéresse principalement à la population de l'Union européenne en âge de travailler (15 ans et plus) qui se compose des personnes ayant un emploi, des personnes au chômage et des personnes économiquement inactives. Elle fournit des informations complètes sur ces trois catégories et décrit la situation professionnelle des personnes occupées en rendant compte, par exemple, de leur niveau d'éducation, de la branche dans laquelle elles travaillent, de leur occupation ainsi que de leur propension à travailler à temps partiel, de la durée de leur contrat de travail et de leur recherche d'un nouvel emploi. Il convient de noter que la couverture, en termes de population active, est limitée en Espagne et au Royaume-Uni aux personnes d'au moins 16 ans. Au Danemark, en Estonie, en Lettonie, en Hongrie, en Finlande, en Suède (à partir de 2001) et en Norvège, la couverture englobe les personnes de 15 à 74 ans, tandis qu'en Suède (avant 2001) et en Islande, elle inclut les personnes de 16 à 74 ans. L'échantillon a une taille d'environ 1,5 million de personnes chaque trimestre, les taux d'échantillonnage trimestriels étant compris entre 0,2 % et 3,3 % selon le pays. Au cours de la période de 1998 à 2005, une transition a été opérée vers une étude trimestrielle continue et tous les États membres fournissent à ce jour des résultats trimestriels.

La **population économiquement active** (forces de travail) comprend les personnes occupées et les chômeurs. Les **taux d'emploi/d'activité** représentent le pourcentage des personnes occupées/actives par rapport à la population totale du même âge.

Les **personnes occupées** se définissent comme les personnes âgées de 15 ans et plus qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ou avaient un travail dont elles étaient temporairement absentes pour raison, par exemple, de maladie, de congés, de conflit de travail, d'études ou de formation. Les **travailleurs indépendants** sont actifs dans leur propre entreprise, exploitation agricole ou cabinet professionnel. Il est considéré qu'un indépendant travaille s'il satisfait à l'un des critères suivants: il travaille dans le but d'engranger un bénéfice, il consacre du temps à l'exploitation d'une entreprise ou il est en train de créer une entreprise. Les **salariés** sont définis comme les personnes qui travaillent pour le compte d'un employeur public ou privé et qui reçoivent en échange une rémunération sous la forme de traitements, salaires, émoluments, gratifications, rémunérations aux résultats ou paiements en nature. Les membres des forces armées n'effectuant pas un service obligatoire sont également inclus.

La **croissance annuelle de l'emploi** fournit l'évolution d'une année à l'autre, en pourcentage, du nombre total de personnes occupées sur le territoire économique du pays ou de la zone géographique.

La distinction entre un travail principal **à temps plein/à temps partiel** est établie sur la base de la déclaration de la personne interrogée, excepté en Allemagne, en Irlande et aux Pays-Bas, où un seuil d'heures de travail habituelles est utilisé.

L'indicateur des **salariés ayant un deuxième emploi** fait référence aux personnes qui exercent plus d'un emploi à la fois. Les personnes qui ont changé d'emploi au cours de la semaine de référence ne sont pas comptabilisées parmi celles ayant deux emplois.

Un emploi est considéré comme **temporaire** si employeur et salarié s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives comme une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé de manière temporaire. Les cas typiques sont les suivants: personne ayant un contrat de travail saisonnier ; personne engagée par une agence ou un bureau de placement et embauchée par une tierce personne pour effectuer une tâche spécifique (excepté en cas de signature d'un contrat à durée indéterminée) ; et personne ayant des contrats de formation spécifiques.

La **dispersion des taux d'emploi régionaux (niveau NUTS 2)** est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupe de pays (EU-27, zone euro). Elle est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, et elle s'accroît s'il y a augmentation des différences de taux d'emploi entre les régions. L'indicateur ne peut être calculé pour certains pays qui n'ont qu'une ou deux régions au niveau NUTS 2. Les taux d'emploi de ces pays sont cependant utilisés pour calculer l'indicateur à l'échelle européenne.

Conclusions principales

En 2007, le taux d'emploi de la population de l'EU-27 âgée entre 15 et 64 ans s'élevait à 65,4 %. Bien que ce chiffre représente une nouvelle augmentation du taux d'emploi depuis le faible niveau relatif de 60,7 % enregistré en 1997, il reste en dessous de l'objectif des 70 % que le Conseil de Lisbonne a fixé pour 2010. La barre des 70 % a néanmoins été atteinte dans sept États membres (Danemark, Pays-Bas, Suède, Autriche, Royaume-Uni, Chypre et Finlande). En revanche, la Roumanie, l'Italie, la Hongrie, la Pologne et Malte ont enregistré des taux d'emploi inférieurs à 60 %.

Souvent, les taux d'emploi variaient considérablement en fonction de schémas régionaux à l'intérieur même des États membres, une dispersion relativement importante (16,3 %) étant ainsi observée en Italie (selon le calcul du coefficient de variation pour les régions au niveau NUTS 2). À l'inverse, les taux d'emploi ne présentaient que de faibles disparités entre les régions de l'Autriche, de la Grèce, du Portugal et de la Suède (moins de 4 % dans chacun de ces pays). Dans l'ensemble de l'EU-27, il est apparu que la dispersion de l'emploi régional convergeait, dès lors que le coefficient de variation a reculé de 13,2 % à 11,1 % entre 2002 et 2007.

Le Conseil européen de Lisbonne de 2000 a défini un objectif d'emploi de 60 % pour les femmes à travers l'Union européenne. En 2007, le taux d'emploi des femmes se situait à 58,3 % dans l'EU-27, soit un taux qui dépassait largement les 54,3 % observés en 2001, même s'il restait nettement inférieur au taux correspondant chez les hommes (72,5 %). Parmi les États membres, 15 ont enregistré en 2007 des taux d'emploi des femmes supérieurs à l'objectif de 60 %, les taux du Danemark et de la Suède dépassant même 70 %.

Le Conseil européen de Stockholm de 2001 a adopté un objectif d'emploi pour les travailleurs âgés (55 à 64 ans) de 50 % d'ici à 2010. En 2007, le taux d'emploi des travailleurs de cette catégorie s'élevait à 44,7 % dans l'EU-27, soit sensiblement plus que le taux de 37,7 % enregistré en 2001. Le taux d'emploi des travailleurs âgés dépassait 50 % dans 12 États membres, le taux le plus élevé étant observé en Suède (70 %), où il convient de remarquer que l'âge de la retraite n'est pas fixé officiellement.

Des différences considérables ont été observées entre les taux d'emploi en fonction du niveau d'études des personnes. Le taux d'emploi des personnes de 25 à 64 ans [2] ayant achevé des études supérieures

(2) Les statistiques sur le niveau d'études reposent sur le groupe d'âge de 25 à 64 ans au lieu du groupe de 15 à 64 ans.

s'élevait à 85,3 % dans l'EU-27 en 2007, soit un taux dépassant largement celui des personnes ayant seulement atteint un niveau primaire ou correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire (57,2 %).

La proportion de la population active travaillant à temps partiel dans l'EU-27 n'a cessé de progresser, passant de 15,9 % en 1997 à 18,2 % en 2007. La plus forte proportion de personnes travaillant à temps partiel a été observée aux Pays-Bas (46,8 % en 2007), puis en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède et au Danemark, environ un quart des travailleurs occupant un emploi à temps partiel dans ces pays. À l'opposé, le travail à temps partiel était plutôt inhabituel en Bulgarie (1,7 % de la population occupée), en Slovaquie (2,6 %) et en Hongrie (4,1 %). Un peu moins d'un tiers (31,2 %) des femmes occupées dans l'EU-27 travaillaient à temps partiel en 2007, soit une part bien plus importante que pour les hommes (7,7 %). Aux Pays-Bas, trois quarts des femmes actives (75 %) travaillaient à temps partiel en 2007, ce qui constitue le taux de loin le plus élevé parmi les États membres [3].

Un peu moins d'un tiers (31,7 %) des salariés en Espagne occupaient un travail temporaire en 2007, une fraction qui dépassait un quart (28,2 %) des salariés en Pologne. Les États membres attestaient d'écarts considérables dans la propension à recourir à des contrats de travail à durée déterminée, ce qui pourrait refléter, à tout le moins dans une certaine mesure, les pratiques nationales, l'offre et la demande de main-d'œuvre et la facilité de recrutement ou de licenciement pour les employeurs. Dans les autres États membres, la proportion de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée oscillait entre 22,4 % au Portugal et 1,6 % seulement en Roumanie.

(3) Toute personne travaillant moins de 35 heures par semaine est réputée travailler à temps partiel aux Pays-Bas.

Figure 7.1: Taux d'emploi, 2007
(en %)

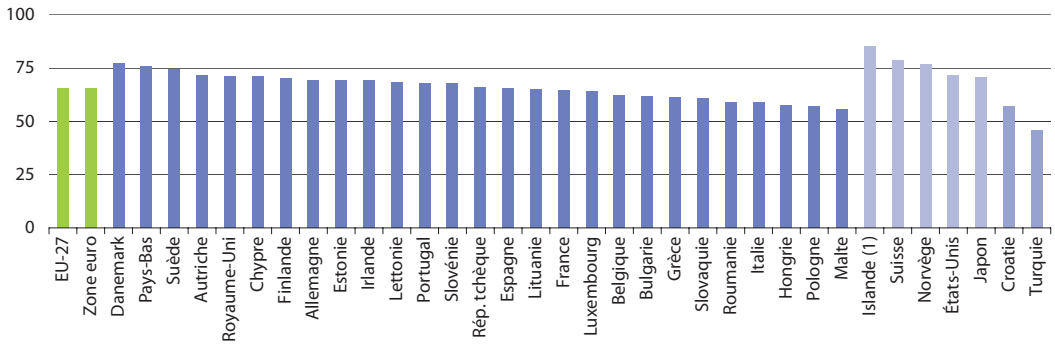

(1) Données provisoires.

Source: Eurostat (tsiem010)

Tableau 7.1: Taux d'emploi

(en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	60,7	61,2	61,8	62,2	62,5	62,3	62,6	62,9	63,5	64,5	65,4
Zone euro	58,5	59,2	60,4	61,5	62,2	62,4	62,7	63,2	63,8	64,8	65,7
Belgique	56,8	57,4	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1	61,0	62,0
Bulgarie	:	:	:	50,4	49,7	50,6	52,5	54,2	55,8	58,6	61,7
République tchèque	:	67,3	65,6	65,0	65,0	65,4	64,7	64,2	64,8	65,3	66,1
Danemark	74,9	75,1	76,0	76,3	76,2	75,9	75,1	75,7	75,9	77,4	77,1
Allemagne (1)	63,7	63,9	65,2	65,6	65,8	65,4	65,0	65,0	66,0	67,5	69,4
Estonie	:	64,6	61,5	60,4	61,0	62,0	62,9	63,0	64,4	68,1	69,4
Irlande	57,6	60,6	63,3	65,2	65,8	65,5	65,5	66,3	67,6	68,6	69,1
Grèce	55,1	56,0	55,9	56,5	56,3	57,5	58,7	59,4	60,1	61,0	61,4
Espagne (1)	49,5	51,3	53,8	56,3	57,8	58,5	59,8	61,1	63,3	64,8	65,6
France	59,6	60,2	60,9	62,1	62,8	63,0	64,0	63,7	63,9	63,8	64,6
Italie (2)	51,3	51,9	52,7	53,7	54,8	55,5	56,1	57,6	57,6	58,4	58,7
Chypre	:	:	:	65,7	67,8	68,6	69,2	68,9	68,5	69,6	71,0
Lettonie	:	59,9	58,8	57,5	58,6	60,4	61,8	62,3	63,3	66,3	68,3
Lituanie	:	62,3	61,7	59,1	57,5	59,9	61,1	61,2	62,6	63,6	64,9
Luxembourg	59,9	60,5	61,7	62,7	63,1	63,4	62,2	62,5	63,6	63,6	64,2
Hongrie	52,4	53,7	55,6	56,3	56,2	56,2	57,0	56,8	56,9	57,3	57,3
Malte	:	:	:	54,2	54,3	54,4	54,2	54,0	53,9	54,8	55,7
Pays-Bas	68,5	70,2	71,7	72,9	74,1	74,4	73,6	73,1	73,2	74,3	76,0
Autriche (2)	67,8	67,9	68,6	68,5	68,5	68,7	68,9	67,8	68,6	70,2	71,4
Pologne	58,9	59,0	57,6	55,0	53,4	51,5	51,2	51,7	52,8	54,5	57,0
Portugal (3)	65,7	66,8	67,4	68,4	69,0	68,8	68,1	67,8	67,5	67,9	67,8
Roumanie (4)	65,4	64,2	63,2	63,0	62,4	57,6	57,6	57,7	57,6	58,8	58,8
Slovénie	62,6	62,9	62,2	62,8	63,8	63,4	62,6	65,3	66,0	66,6	67,8
Slovaquie	:	60,6	58,1	56,8	56,8	56,8	57,7	57,0	57,7	59,4	60,7
Finlande	63,3	64,6	66,4	67,2	68,1	68,1	67,7	67,6	68,4	69,3	70,3
Suède (1)	69,5	70,3	71,7	73,0	74,0	73,6	72,9	72,1	72,5	73,1	74,2
Royaume-Uni (5)	69,9	70,5	71,0	71,2	71,4	71,3	71,5	71,6	71,7	71,5	71,3
Croatie	:	:	:	:	:	53,4	53,4	54,7	55,0	55,6	57,1
Turquie	:	:	:	48,8	47,8	46,9	45,8	46,1	46,0	45,9	45,8
Islande	:	:	:	:	:	:	83,3	82,3	83,8	84,6	*85,1*
Norvège	:	:	:	77,5	77,2	76,8	75,5	75,1	74,8	75,4	76,8
Suisse	76,9	78,0	78,4	78,3	79,1	78,9	77,9	77,4	77,2	77,9	78,6
Japon	70,0	69,5	68,8	68,8	68,7	68,2	68,3	68,6	69,2	69,9	70,6
États-Unis	73,5	73,8	73,9	74,0	73,1	71,9	71,2	71,2	71,5	71,9	71,7

(1) Rupture des séries, 2005.
(2) Rupture des séries, 2004.
(3) Rupture des séries, 1998.
(4) Rupture des séries, 2002.
(5) Rupture des séries, 2000.

Source: Eurostat (tsiem010)

Figure 7.2: Dispersion des taux d'emploi régionaux (1)

(coefficient de variation des taux d'emploi (pour la tranche d'âge 15-64 ans) entre les régions du niveau NUTS 2)

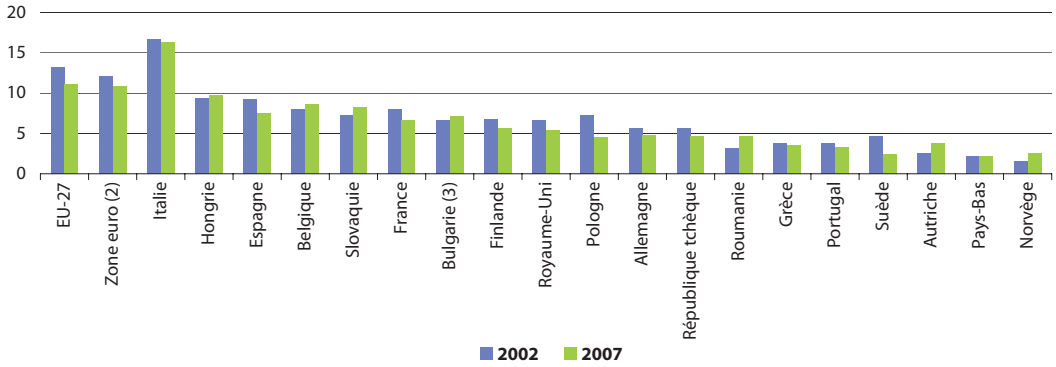

(1) Au niveau NUTS 2: le Danemark, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Slovénie et l'Islande sont considérés comme une seule région; l'Irlande a deux régions.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) 2003 au lieu de 2002.

Source: Eurostat (tsisc050)

Figure 7.3: Taux d'emploi par sexe, 2007 (1)

(en %)

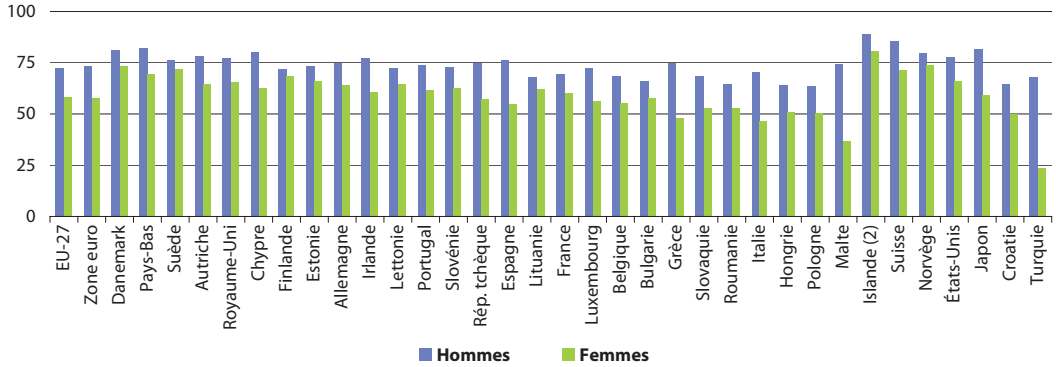

(1) Les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.
(2) Données provisoires.

Source: Eurostat (tsiem010)

Tableau 7.2: Taux d'emploi par groupes de population choisis
(en %)

	Hommes		Femmes		Travailleurs âgés	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007
EU-27	70,3	72,5	54,4	58,3	38,5	44,7
Zone euro	71,7	73,4	53,1	58,0	36,4	43,3
Belgique	68,3	68,7	51,4	55,3	26,6	34,4
Bulgarie	53,7	66,0	47,5	57,6	27,0	42,6
République tchèque	73,9	74,8	57,0	57,3	40,8	46,0
Danemark	80,0	81,0	71,7	73,2	57,9	58,6
Allemagne	71,8	74,7	58,9	64,0	38,9	51,5
Estonie	66,5	73,2	57,9	65,9	51,6	60,0
Irlande	75,4	77,4	55,4	60,6	48,0	53,8
Grèce	72,2	74,9	42,9	47,9	39,2	42,4
Espagne	72,6	76,2	44,4	54,7	39,6	44,6
France	69,5	69,3	56,7	60,0	34,7	38,3
Italie	69,1	70,7	42,0	46,6	28,9	33,8
Chypre	78,9	80,0	59,1	62,4	49,4	55,9
Lettonie	64,3	72,5	56,8	64,4	41,7	57,7
Lituanie	62,7	67,9	57,2	62,2	41,6	53,4
Luxembourg	75,1	72,3	51,6	56,1	28,1	32,0
Hongrie	62,9	64,0	49,8	50,9	25,6	33,1
Malte	74,7	74,2	33,9	36,9	30,1	28,3
Pays-Bas	82,4	82,2	66,2	69,6	42,3	50,9
Autriche	76,4	78,4	61,3	64,4	29,1	38,6
Pologne	56,9	63,6	46,2	50,6	26,1	29,7
Portugal	76,5	73,8	61,4	61,9	51,4	50,9
Roumanie	63,6	64,8	51,8	52,8	37,3	41,4
Slovénie	68,2	72,7	58,6	62,6	24,5	33,5
Slovaquie	62,4	68,4	51,4	53,0	22,8	35,6
Finlande	70,0	72,1	66,2	68,5	47,8	55,0
Suède	74,9	76,5	72,2	71,8	68,0	70,0
Royaume-Uni	77,6	77,3	65,2	65,5	53,4	57,4
Croatie	60,5	64,4	46,7	50,0	24,8	35,8
Turquie	66,9	68,0	27,0	23,8	35,7	29,5
Islande	:	*89,1*	:	*80,8*	:	*84,7*
Norvège	79,9	79,5	73,7	74,0	66,2	69,0
Suisse	86,2	85,6	71,5	71,6	64,6	67,2
Japon	79,8	81,7	56,5	59,4	61,6	66,1
États-Unis	77,9	77,7	66,0	65,9	59,4	61,8

Source: Eurostat (tsiem010 et tsiem020)

Table 7.3: Taux d'emploi total, par plus haut niveau d'éducation, 2007
(en % de la tranche d'âge 25-64 ans)

	Enseignement préprimaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire — Niveaux CITE 0-2	Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur — Niveaux CITE 3-4	Enseignement supérieur — Niveaux CITE 5-6
EU-27	57,2	74,6	85,3
Belgique	49,8	74,2	84,9
Bulgarie	44,5	75,7	85,1
République tchèque	45,7	76,1	85,2
Danemark	66,6	82,5	87,8
Allemagne	54,9	74,9	86,1
Estonie	56,7	79,4	87,4
Irlande	58,7	77,1	86,7
Grèce	59,9	69,5	83,0
Espagne	60,6	76,3	84,4
France	58,0	75,8	83,5
Italie	52,8	74,5	80,2
Chypre	66,1	79,3	87,6
Lettonie	59,7	77,7	87,3
Lituanie	49,1	75,8	89,4
Luxembourg	62,3	73,9	84,5
Hongrie	38,5	70,2	80,4
Malte	47,1	81,4	86,6
Pays-Bas	61,9	80,3	87,7
Autriche	57,9	76,9	86,8
Pologne	41,0	65,2	84,5
Portugal	71,6	79,8	85,9
Roumanie	53,8	70,1	86,9
Slovénie	56,2	75,1	87,7
Slovaquie	29,1	73,2	84,2
Finlande	58,6	76,2	85,2
Suède	66,6	83,1	88,5
Royaume-Uni	64,3	81,2	88,0
Croatie	44,6	67,8	82,2
Turquie	45,3	62,3	75,6
Islande	84,1	88,6	92,2
Norvège	65,8	83,2	90,5
Suisse	66,3	81,4	90,1

Source: Eurostat (tsdec430)

Figure 7.4: Taux d'emploi par tranche d'âge, 2007
(en %)

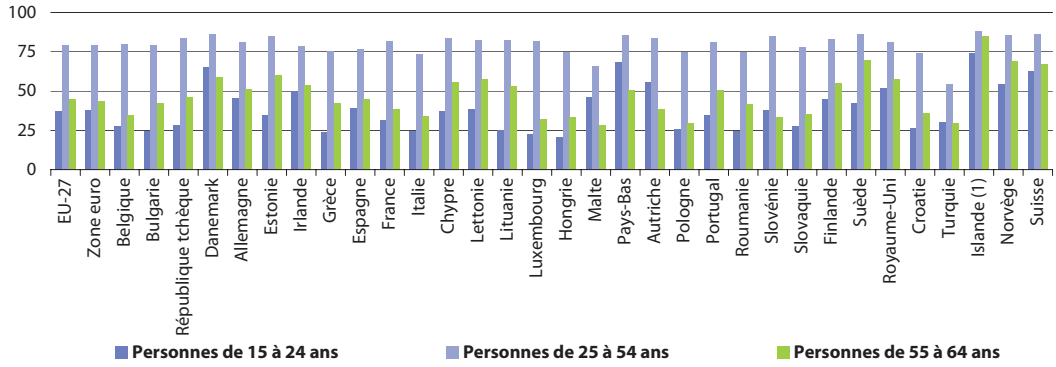

(1) Données provisoires.

Source: Eurostat (lfsi_emp_a)

Figure 7.5: Croissance annuelle de l'emploi
(en % de variation par rapport à l'année précédente)

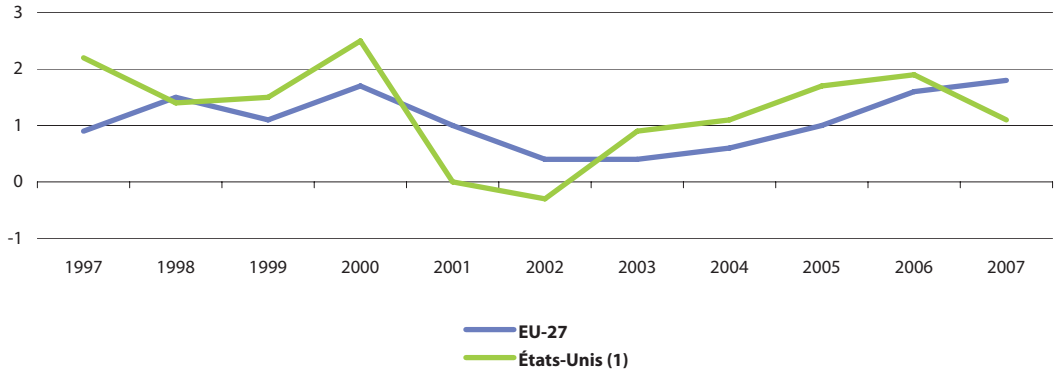

(1) Estimation, 2007.

Source: Eurostat (tsieb050)

Tableau 7.4: Croissance annuelle de l'emploi
(en % de variation par rapport à l'année précédente)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	0,9	1,5	1,1	1,7	1,0	0,4	0,4	0,6	1,0	1,6	1,8
Zone euro	0,9	1,9	1,9	2,4	1,5	0,7	0,5	0,7	1,0	1,6	1,8
Belgique	0,5	1,6	1,3	2,0	1,4	-0,1	0,0	0,7	1,2	1,2	1,7
Bulgarie	-3,9	-0,2	-2,1	4,9	-0,8	0,2	3,0	2,6	2,7	3,3	2,8
République tchèque	0,2	-1,5	-3,4	-0,2	0,5	0,6	-1,3	0,3	1,0	1,6	1,8
Danemark	1,4	1,4	0,8	0,5	0,9	0,0	-1,1	-0,6	0,9	1,6	1,6
Allemagne	-0,1	1,2	1,4	1,9	0,4	-0,6	-0,9	0,4	-0,1	0,6	1,7
Estonie	0,0	-1,9	-4,4	-1,5	0,9	1,3	1,4	0,0	2,0	5,4	0,7
Irlande	5,6	8,6	6,2	4,6	3,0	1,8	2,0	3,1	4,7	4,3	3,6
Grèce	*-0,5*	*2,9*	*0,3*	0,5	0,2	2,0	1,9	0,9	1,5	2,5	1,2
Espagne	3,6	4,5	4,6	5,1	3,2	2,4	3,1	3,5	4,1	3,7	3,1
France	0,4	1,5	2,0	2,7	1,8	0,6	0,1	0,1	0,6	1,0	1,3
Italie	0,3	1,0	1,1	1,9	2,0	1,7	1,5	0,4	0,5	2,0	1,1
Chypre	0,6	1,6	1,9	1,7	2,2	2,1	3,8	3,8	3,6	1,8	3,2
Lettonie	4,4	-0,3	-1,8	-2,9	2,2	2,3	1,0	1,1	1,5	4,8	3,5
Lituanie	0,6	-0,8	-2,2	-4,0	-3,8	3,6	2,2	0,0	2,5	1,7	2,9
Luxembourg	3,1	4,5	5,0	5,5	5,6	3,2	1,8	2,2	2,9	3,7	4,2
Hongrie	0,2	1,8	3,4	1,3	0,3	0,0	1,3	-0,7	0,0	0,7	-0,1
Malte	:	:	:	8,4	1,8	0,6	1,0	-0,6	1,3	1,3	2,6
Pays-Bas	3,1	2,6	2,6	2,2	2,1	0,5	-0,5	-0,9	0,5	1,8	2,4
Autriche	0,9	1,3	1,6	1,0	0,6	-0,1	0,0	0,2	0,8	1,2	2,2
Pologne (1)	2,6	1,3	-0,9	-2,4	-3,2	-1,9	-12,5	-0,3	1,0	1,9	*4,5*
Portugal	2,6	2,8	1,4	2,1	1,8	0,6	-0,6	-0,1	-0,3	0,5	0,0
Roumanie	:	:	:	:	:	:	0,0	-1,7	-1,5	*2,8*	*1,3*
Slovénie	-1,9	-0,2	1,4	1,9	0,5	1,5	-0,4	0,3	0,2	1,2	2,7
Slovaquie	-1,0	-0,5	-2,5	-2,0	0,6	0,1	1,1	-0,2	1,4	2,3	2,1
Finlande	3,3	2,0	2,5	2,2	1,5	1,0	0,1	0,4	1,4	1,8	2,2
Suède	-1,3	1,7	2,1	2,5	2,1	0,0	-0,6	-0,7	0,3	1,7	2,3
Royaume-Uni	1,7	0,9	1,2	1,4	1,0	0,6	1,0	1,0	1,3	0,7	0,7
Croatie	3,2	-3,0	-3,3	4,0	-5,4	4,2	0,6	1,7	*0,8*	*0,8*	*2,0*
Turquie	-2,5	2,8	2,1	*-0,4*	*-1,0*	*-1,8*	*-1,0*	*3,0*	*1,4*	*1,3*	*1,1*
Norvège	2,9	2,7	0,9	0,6	0,4	0,4	-1,0	0,5	1,2	3,4	4,0
États-Unis	2,2	1,4	1,5	2,5	0,0	-0,3	0,9	1,1	1,7	1,9	*1,1*

(1) 2003, rupture des séries.

Source: Eurostat (tsieb050)

Tableau 7.5: Personnes travaillant à temps partiel et personnes ayant un deuxième emploi
(en % de l'emploi total)

	Personnes travaillant à temps partiel			Personnes ayant un deuxième emploi		
	1997 (1)	2002	2007 (2)	1997 (3)	2002	2007 (4)
EU-27	15,9	16,2	18,2	:	3,6	3,9
Zone euro	14,7	16,3	19,6	:	2,8	3,4
Belgique	15,2	19,1	22,1	2,7	3,4	3,9
Bulgarie	:	2,5	1,7	:	0,8	0,8
République tchèque	5,7	4,9	5,0	3,9	2,4	1,7
Danemark	22,5	20,0	24,1	7,3	10,6	9,9
Allemagne (5)	17,6	20,8	26,0	2,6	2,2	3,8
Estonie	8,6	7,7	8,2	9,2	4,4	3,6
Irlande	13,6	16,5	16,8	2,1	2,0	2,7
Grèce	4,8	4,4	5,6	3,8	3,2	3,2
Espagne (6)	7,9	8,0	11,8	1,6	1,7	2,6
France	17,0	16,4	17,2	3,3	3,4	3,1
Italie (7)	6,8	8,6	13,6	1,5	1,3	1,8
Chypre	:	7,2	7,3	:	5,0	4,4
Lettonie	12,8	9,7	6,4	5,1	7,1	6,2
Lituanie	:	10,8	8,6	6,1	6,7	6,1
Luxembourg	8,2	10,7	17,8	1,2	1,1	2,0
Hongrie	3,7	3,6	4,1	2,1	1,7	1,6
Malte	:	8,3	11,1	:	4,7	5,3
Pays-Bas	37,9	43,9	46,8	5,4	5,9	7,2
Autriche (7)	14,7	19,0	22,6	4,1	3,7	4,3
Pologne	10,6	10,8	9,2	9,5	8,2	7,7
Portugal (8)	10,6	11,2	12,1	6,5	6,8	6,7
Roumanie (9)	14,9	11,8	9,7	8,3	4,6	3,9
Slovénie	:	6,1	9,3	2,6	2,2	3,8
Slovaquie	2,3	1,9	2,6	1,1	0,8	1,1
Finlande	10,9	12,8	14,1	4,2	3,9	4,3
Suède (6)	20,2	21,5	25,0	7,9	9,6	8,1
Royaume-Uni (10)	24,6	25,4	25,5	4,8	4,2	3,7
Croatie	:	8,3	8,6	:	3,6	3,1
Turquie	:	6,9	8,8	:	:	2,7
Islande	:	:	21,7	16,6	17,7	11,8
Norvège	:	26,4	28,2	8,1	8,8	7,9
Suisse	29,4	31,7	33,5	5,3	6,3	7,4

(1) République tchèque, Estonie, Lettonie et Slovaquie, 1998.
(2) Irlande, 2004.
(3) Lettonie, Lituanie et Slovaquie, 1998.
(4) Islande, 2006.
(5) 2005, rupture des séries pour le travail à temps partiel.
(6) 2005, rupture des séries.
(7) 2004, rupture des séries.
(8) 1998, rupture des séries.
(9) 2002, rupture des séries.
(10) 1999, rupture des séries pour le travail à temps partiel.

Source: Eurostat (tps00159, tps00074 et lfsi_emp_a)

Figure 7.6: Personnes travaillant à temps partiel, 2007
(en % de l'emploi total)

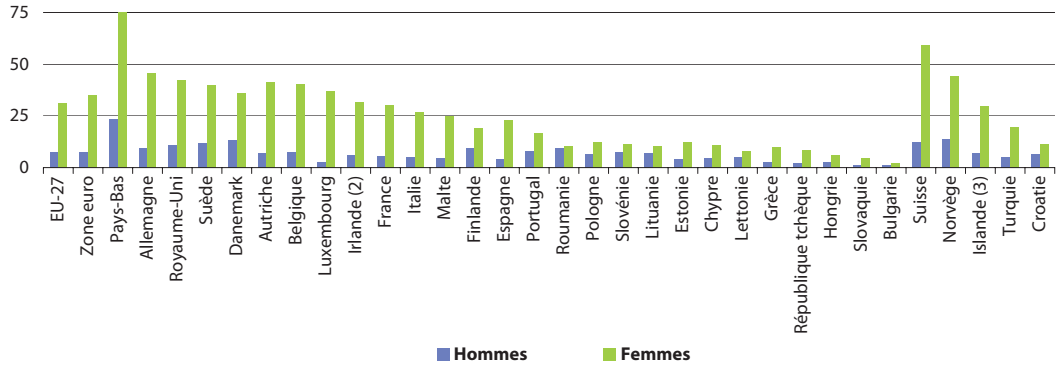

(1) Les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.
(2) 2004.
(3) Données provisoires.

Source: Eurostat (tps00159)

Figure 7.7: Proportion de salariés ayant un contrat à durée déterminée, 2007
(en % du nombre total de salariés)

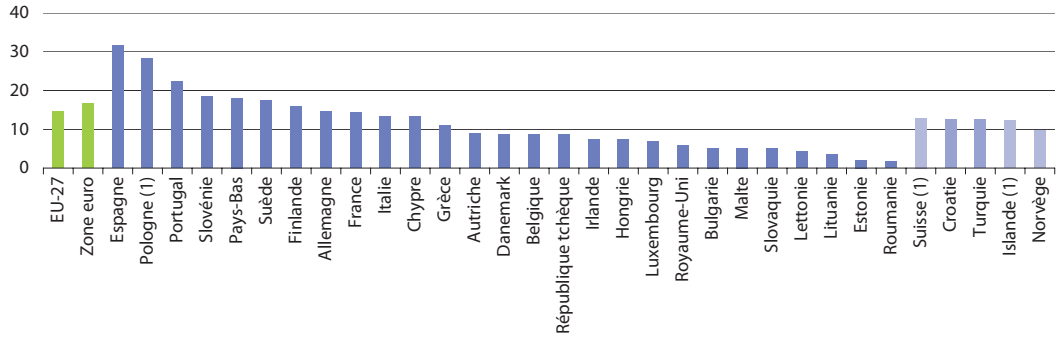

(1) Données provisoires.

Source: Eurostat (tps00073)

7.2 Le travail et son marché – le chômage

Introduction

Les taux de chômage des jeunes et de longue durée apparaissent plus exposés aux fluctuations cycliques que le taux de chômage global. En effet, les responsables politiques sont fréquemment appelés à trouver des solutions à ces situations par le biais de stratégies permettant d'accroître les possibilités d'emploi accessibles à différentes catégories (défavorisées) de la population, aux travailleurs actifs dans des secteurs économiques spécifiques ou aux habitants de régions particulières.

La mondialisation et le progrès technologique exercent une influence grandissante sur la vie quotidienne et la demande de types nouveaux de main-d'œuvre et de compétences évolue à un rythme soutenu. À l'heure où les entreprises doivent être de plus en plus novatrices et productives, il est possible qu'une partie des risques qu'elles supportent soient reportés sur les travailleurs, en ce qu'une flexibilité accrue est exigée à la fois des personnes ayant un travail et de celles à la recherche d'un emploi.

Dans le contexte de la stratégie européenne pour l'emploi, un certain nombre de mesures sont destinées à encourager les travailleurs à conserver leur poste ou à trouver un nouvel emploi, notamment par la promotion d'une approche du travail fondée sur le cycle de vie, le soutien à la formation continue, l'amélioration de l'aide aux personnes à la recherche d'un emploi et la garantie de l'égalité des chances.

Les lignes directrices intégrées pour l'emploi pour la période 2008-2010 appellent les États membres:

- à déployer des efforts renouvelés visant à créer des parcours vers l'emploi pour les jeunes et à réduire le chômage des jeunes, en particulier en adaptant les systèmes d'éducation et de formation de façon à rehausser la qualité, à augmenter l'offre, à élargir l'accès, à assurer la flexibilité et à répondre aux nouveaux besoins professionnels et aux nouvelles exigences de compétences;
- à mener une action en vue d'accroître l'activité professionnelle des femmes et de réduire les disparités hommes-femmes en matière d'emploi, de chômage et de rémunération, grâce à une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle et à la création de structures accessibles et abordables de garde d'enfants et d'accueil des autres personnes à charge;
- à soutenir le vieillissement actif, y compris au moyen d'initiatives pour des conditions de travail appropriées, un meilleur état de santé et des mesures favorisant le travail et décourageant la retraite anticipée;
- à moderniser les systèmes de protection sociale, y compris les retraites et les soins de santé, pour assurer leur adéquation sociale, leur viabilité financière et leur capacité d'adaptation à l'évolution des besoins, de manière à soutenir l'activité professionnelle, le maintien sur le marché du travail et la prolongation de la vie professionnelle.

Les lignes directrices établissent par ailleurs un certain nombre de repères afin d'inciter les États membres:

- à faire en sorte que, d'ici à 2010, tous les chômeurs se voient offrir un emploi, un stage d'apprentissage, une formation complémentaire ou toute autre mesure destinée à favoriser leur embauche (pour les jeunes, dans un délai de 4 mois après qu'ils ont quitté l'école, et pour les adultes, dans un délai de 12 mois au maximum);
- à poursuivre l'objectif que, d'ici à 2010, 25 % des chômeurs de longue durée participent à une formation, une reconversion, une expérience professionnelle ou toute autre mesure destinée à favoriser leur embauche;
- à garantir que, dans toute l'Union européenne, les demandeurs d'emploi puissent consulter toutes les offres d'emploi annoncées par les services nationaux pour l'emploi de chaque État membre.

Définitions et disponibilité des données

Les **personnes au chômage** comprennent les personnes âgées de 15 à 74 ans [4] sans travail pendant la semaine de référence, disponibles pour travailler et activement à la recherche d'un travail ou qui avaient trouvé un travail qu'elles commenceraient dans les trois mois suivants. Aux fins de ce dernier critère, sont considérés comme des démarches spécifiques de recherche d'emploi: le fait de contacter un bureau de placement public afin de trouver du travail, quelle que soit la partie prenant l'initiative (le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active); le fait de contacter une agence privée (agence de travail intérimaire, entreprise spécialisée dans le recrutement, etc.) en vue de trouver un travail; l'envoi d'une candidature directement aux employeurs; les recherches par relations personnelles, par l'intermédiaire de syndicats, etc.; l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux; l'étude des offres d'emploi; la participation à un test, à un concours ou à un entretien dans le cadre d'une procédure de recrutement; la recherche de terrains, de locaux ou de matériel; les démarches pour obtenir des permis, des licences ou des ressources financières. Cette définition est conforme aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et au règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission.

Les données sur le chômage sont généralement présentées sous la forme de taux en pourcentage. Le **taux de chômage** correspond à la proportion de chômeurs dans le chiffre total de la population active, qui regroupe l'ensemble des personnes occupées et au chômage.

Ce taux peut ensuite être ventilé dans une série de groupes plus détaillés; l'indicateur du **taux de chômage par niveau d'éducation** permet par exemple d'évaluer les difficultés rencontrées sur le marché du travail par des personnes avec des niveaux d'études différents et donne une première idée du rôle joué par l'éducation dans la réduction des risques de chômage. Le taux de chômage peut également être spécialement mesuré en fonction de la durée du chômage, à travers le **taux de chômage de longue durée**, qui désigne le nombre de personnes sans emploi depuis au moins 12 mois, ou le **taux de chômage de très longue durée**, qui s'applique aux personnes sans emploi depuis au moins 24 mois, ces deux taux s'exprimant en pourcentage du nombre total de personnes actives sur le marché du travail.

(4) En Espagne et au Royaume-Uni, cette notion se limite aux personnes âgées de 16 à 74 ans.

Conclusions principales

En 2007, le taux de chômage moyen dans l'EU-27 était de 7,1 %, ce qui représente une amélioration supplémentaire par rapport au pic relatif de 9 % observé en 2003 et 2004. Ce dernier chiffre équivaut à une baisse de 1,1 point de pourcentage depuis 2006, soit la plus forte variation du taux de chômage (dans un sens positif ou négatif) depuis la création des séries pour l'EU-27, en 2000.

Les taux de chômage des États membres restent néanmoins très différents: les taux les plus élevés ont été enregistrés en Slovaquie et en Pologne, avec respectivement 11,1 % et 9,6 %, et les plus bas à Chypre, au Danemark et aux Pays-Bas, à moins de 4 %. La répartition des taux de chômage dans l'Union européenne s'est toutefois largement uniformisée, sachant que l'écart entre le taux de chômage le plus élevé et le plus faible culminait en 2001 à 17,6 points de pourcentage et qu'il s'est ensuite réduit chaque année (le plus rapidement en 2006 et 2007), pour s'établir à 7,9 points de pourcentage en 2007.

Le chômage de longue durée est l'une des principales préoccupations des gouvernements et des responsables de la planification sociale. Outre ses effets sur la vie personnelle, le chômage de longue durée est un frein à la cohésion sociale et, par conséquent, à la croissance économique. Quelque 3,1 % des personnes recherchant activement un emploi dans l'EU-27 en 2007 étaient au chômage depuis plus d'un an et 1,8 % depuis plus de deux ans.

Le taux de chômage des femmes (7,8 %) dans l'EU-27 en 2007 restait supérieur à celui des hommes (6,6 %). Ce schéma pouvait être observé dans la majeure partie des États membres, à l'exception des pays baltes, de la Roumanie, de l'Irlande, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. L'écart de taux de chômage entre les deux sexes était particulièrement marqué dans les pays méditerranéens.

Les taux de chômage par tranche d'âge montrent clairement que les jeunes de moins de 25 ans ont tendance à rencontrer de plus grandes difficultés à décrocher un emploi. Le taux de chômage moyen des 15-24 ans qui cherchaient activement un emploi atteignait 15,3 % dans toute l'EU-27 en 2007. Le taux de chômage le plus élevé parmi les jeunes a été enregistré en Grèce (22,9 %), ce pays affichant également le plus large écart entre les taux de chômage des plus de 25 ans et des moins de 25 ans (15,8 points). Les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes demandeurs d'emploi étaient également très marquées en Italie (15,4 points d'écart), en Roumanie (15,2 points) et en Suède (14,8 points). En revanche, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Lituanie et le Danemark sont les États membres pour lesquels les taux de chômage des jeunes étaient les plus proches du taux de chômage général, même s'ils n'y étaient nulle part inférieurs, avec à chaque fois un écart de moins de 5 points de pourcentage.

Le manque de qualifications peut également constituer un facteur discriminant pour les demandeurs d'emploi, étant donné que les taux de chômage ont tendance à reculer en fonction du niveau d'étude atteint. Cette caractéristique a été relevée dans presque tous les États membres en 2007, dès lors que le taux de chômage moyen dans l'EU-27 des personnes ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur s'élevait à 9,2 % en 2007, soit près de trois fois celui des personnes ayant un niveau d'études supérieures (3,6 %).

Tableau 7.6: Taux de chômage
(en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	:	:	:	8,7	8,5	8,9	9,0	9,0	8,9	8,2	7,1
Zone euro	10,5	10,0	9,2	8,3	7,8	8,2	8,6	8,8	8,9	8,3	7,4
Belgique	9,2	9,3	8,5	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,5	8,3	7,5
Bulgarie	:	:	:	16,4	19,5	18,2	13,7	12,1	10,1	9,0	6,9
République tchèque	:	6,4	8,6	8,7	8,0	7,3	7,8	8,3	7,9	7,2	5,3
Danemark	5,2	4,9	5,2	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8	3,9	3,8
Allemagne	9,4	9,1	8,2	7,5	7,6	8,4	9,3	9,8	10,7	9,8	8,4
Estonie	9,6	9,2	11,3	12,8	12,4	10,3	10,0	9,7	7,9	5,9	4,7
Irlande	9,9	7,5	5,7	4,3	4,0	4,5	4,7	4,5	4,4	4,5	4,6
Grèce	9,8	10,8	12,0	11,2	10,7	10,3	9,7	10,5	9,9	8,9	8,3
Espagne	16,7	15,0	12,5	11,1	10,3	11,1	11,1	10,6	9,2	8,5	8,3
France	11,5	11,0	10,4	9,0	8,3	8,6	9,0	9,3	9,2	9,2	8,3
Italie	11,3	11,4	11,0	10,1	9,1	8,6	8,5	8,1	7,7	6,8	6,1
Chypre	:	:	:	4,9	3,8	3,6	4,1	4,7	5,3	4,6	3,9
Lettonie	:	14,3	14,0	13,7	12,9	12,2	10,5	10,4	8,9	6,8	6,0
Lituanie	:	13,2	13,7	16,4	16,5	13,5	12,5	11,4	8,3	5,6	4,3
Luxembourg	2,7	2,7	2,4	2,2	1,9	2,6	3,8	5,0	4,6	4,6	4,1
Hongrie	9,0	8,4	6,9	6,4	5,7	5,8	5,9	6,1	7,2	7,5	7,4
Malte	:	:	:	6,7	7,6	7,5	7,6	7,4	7,2	7,1	6,4
Pays-Bas	4,9	3,8	3,2	2,8	2,2	2,8	3,7	4,6	4,7	3,9	3,2
Autriche	4,4	4,5	3,9	3,6	3,6	4,2	4,3	4,8	5,2	4,8	4,4
Pologne	10,9	10,2	13,4	16,2	18,3	20,0	19,7	19,0	17,8	13,9	9,6
Portugal	6,7	5,0	4,5	4,0	4,1	5,1	6,4	6,7	7,7	7,8	8,1
Roumanie	:	:	7,1	7,3	6,8	8,6	7,0	8,1	7,2	7,3	6,4
Slovénie	6,9	7,4	7,3	6,7	6,2	6,3	6,7	6,3	6,5	6,0	4,9
Slovaquie	:	12,6	16,4	18,8	19,3	18,7	17,6	18,2	16,3	13,4	11,1
Finlande	12,7	11,4	10,2	9,8	9,1	9,1	9,0	8,8	8,4	7,7	6,9
Suède (1)	9,9	8,2	6,7	5,6	4,9	4,9	5,6	6,3	7,4	7,0	6,1
Royaume-Uni	6,8	6,1	5,9	5,4	5,0	5,1	5,0	4,7	4,8	5,4	5,3
Croatie	:	:	:	:	:	14,8	14,2	13,7	12,7	11,2	9,6
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	8,4	8,5
Norvège	4,0	3,2	3,2	3,4	3,6	3,9	4,5	4,4	4,6	3,5	2,6
Japon	3,4	4,1	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7	4,4	4,1	3,9
États-Unis	4,9	4,5	4,2	4,0	4,8	5,8	6,0	5,5	5,1	4,6	4,6

(1) Rupture des séries, 2005.

Source: Eurostat (tsiem110)

Figure 7.8: Taux de chômage (1)

(en %)

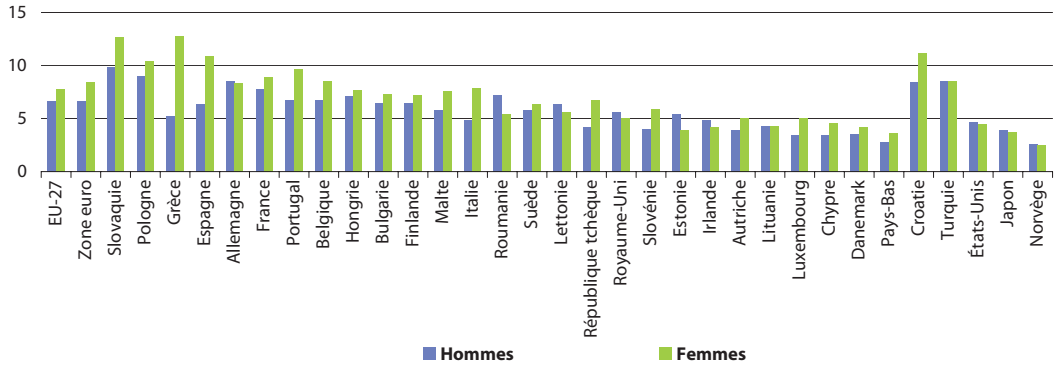

(1) Les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.

Source: Eurostat (tsiem110)

Figure 7.9: Taux de chômage par durée, 2007

(en %)

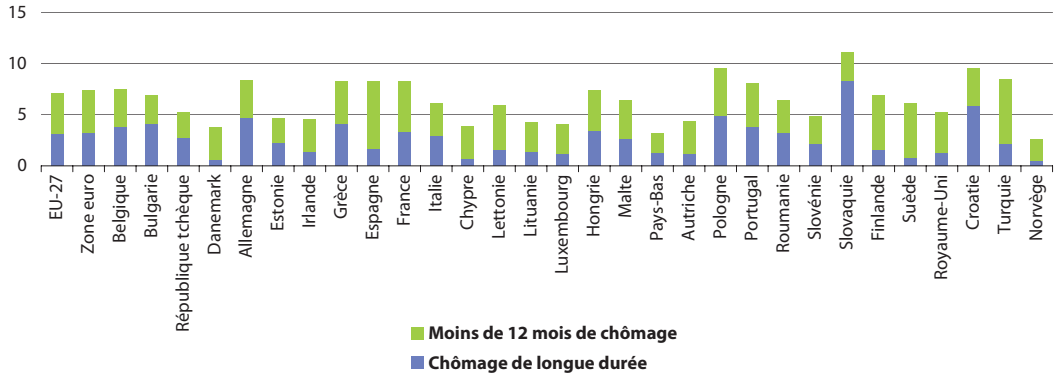

Source: Eurostat (tsiem110 et tsisc070)

Tableau 7.7: Taux de chômage par âge et par sexe, 2007
(en %)

	Sexe		Âge	
	Hommes	Femmes	< 25 ans	> 25 ans
EU-27	6,6	7,8	15,3	6,1
Zone euro	6,6	8,4	14,8	6,5
Belgique	6,7	8,5	18,8	6,3
Bulgarie	6,5	7,3	15,1	6,1
République tchèque	4,2	6,7	10,7	4,8
Danemark	3,5	4,2	7,9	3,1
Allemagne	8,5	8,3	11,1	8,0
Estonie	5,4	3,9	10,0	4,0
Irlande	4,9	4,2	9,1	3,8
Grèce	5,2	12,8	22,9	7,1
Espagne	6,4	10,9	18,2	7,0
France	7,8	8,9	19,4	7,0
Italie	4,9	7,9	20,3	4,9
Chypre	3,4	4,6	10,0	3,3
Lettonie	6,4	5,6	10,7	5,3
Lituanie	4,3	4,3	8,2	3,9
Luxembourg	3,4	5,0	15,3	3,3
Hongrie	7,1	7,7	18,0	6,5
Malte	5,8	7,6	13,8	4,7
Pays-Bas	2,8	3,6	5,9	2,6
Autriche	3,9	5,0	8,7	3,7
Pologne	9,0	10,4	21,7	8,1
Portugal	6,7	9,7	16,6	7,2
Roumanie	7,2	5,4	20,1	4,9
Slovénie	4,0	5,9	10,1	4,2
Slovaquie	9,9	12,7	20,3	10,0
Finlande	6,5	7,2	16,5	5,4
Suède	5,8	6,4	19,1	4,3
Royaume-Uni	5,6	5,0	14,3	3,6
Croatie	8,4	11,2	24,0	8,0
Turquie	8,5	8,5	16,8	6,7
Norvège	2,6	2,5	7,3	1,8

Source: Eurostat (tsiem110 et une_rt_a)

Tableau 7.8: Taux de chômage dans l'EU-27
(en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Hommes	7,7	8,3	8,4	8,4	8,3	7,6	6,6
Femmes	9,4	9,7	9,7	9,8	9,6	8,9	7,8
< 25 ans	17,3	17,9	18,0	18,4	18,3	17,1	15,3
> 25 ans	7,2	7,6	7,7	7,7	7,6	7,0	6,1
Taux de chômage de longue durée	3,9	4,0	4,1	4,2	4,1	3,7	3,1
Hommes	3,5	3,6	3,8	3,8	3,8	3,5	2,8
Femmes	4,4	4,5	4,5	4,6	4,4	4,0	3,3
Taux de chômage de très longue durée	1,9	1,9	1,9	2,0	2,3	2,2	1,8

Source: Eurostat (tsiem110, une_rt_a, tsisc070 et une_ltu_a)

Figure 7.10: Taux de chômage (parmi les personnes de 25 à 64 ans) par niveau d'éducation, 2007
(en %)

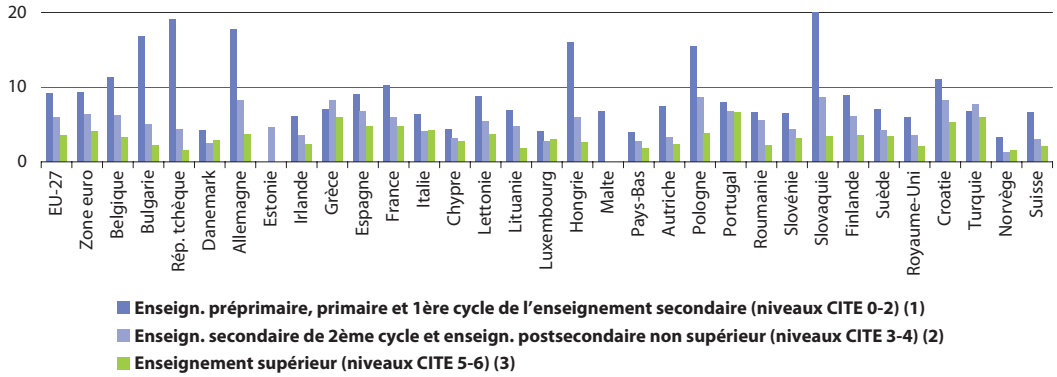

(1) Estonie, non disponible; Lituanie, Luxembourg, Slovénie et Croatie, données non fiables; Slovaquie, l'axe Y a été coupé (taux : 41,5 %).
(2) Malte, non disponible; Estonie et Luxembourg, données non fiables.
(3) Estonie et Malte, non disponibles; Lituanie, Luxembourg, Slovénie et Croatie, données non fiables.

Source: Eurostat (tps00066)

7.3 Les vacances d'emploi

Introduction

Dans le domaine des vacances d'emploi, les actions politiques ont surtout visé à améliorer le marché du travail en mettant l'accent sur la concordance entre l'offre et la demande, par la modernisation et le renforcement des institutions du marché du travail, notamment les services de l'emploi, par l'élimination des obstacles à la mobilité des travailleurs en Europe, par une meilleure anticipation des besoins de compétences, des pénuries et des inadéquations sur le marché du travail, par une gestion appropriée de la migration économique et par le renforcement de la faculté d'adaptation des travailleurs et des entreprises afin de créer une meilleure capacité à anticiper, susciter et absorber tout changement économique et social.

L'Union européenne considère que, sur tout son territoire, les demandeurs d'emploi devraient pouvoir consulter toutes les offres d'emploi annoncées par les services nationaux pour l'emploi de chaque État membre. Dans cette perspective, elle a mis en place un portail européen sur la mobilité de l'emploi, appelé EURES (www.eures.europa.eu). Ce site donne accès à une liste d'emplois vacants dans 31 pays européens (tous les États membres, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse). Au moment de la rédaction du présent rapport (automne 2008), plus de 18 000 employeurs enregistrés annonçaient sur le site plus de 1,2 million d'emplois vacants, et 314 000 personnes y avaient publié leur CV.

L'édition annuelle 2008 des «Journées européennes de l'emploi» a célébré le troisième anniversaire d'une autre initiative européenne dans ce domaine. Une large gamme de manifestations (environ 500) se sont déroulées dans toute l'Europe en septembre et octobre 2008 dans le but de sensibiliser le grand public aux opportunités et aux aspects pratiques de la vie et du travail dans un autre pays européen. Au programme de ces manifestations figuraient des salons de l'emploi, des séminaires, des conférences, des ateliers et des événements culturels, à chaque fois destinés à accroître la mobilité des travailleurs.

Définitions et disponibilité des données

Une **vacance d'emploi** se définit comme un poste (nouvellement créé, inoccupé ou sur le point de devenir vacant):

- pour lequel l'employeur entreprend des démarches actives afin de trouver un candidat approprié extérieur à l'entreprise concernée et il est disposé à entreprendre des démarches supplémentaires; et
- que l'employeur prévoit de pourvoir soit immédiatement, soit dans un proche avenir.

D'après cette définition, une vacance d'emploi est ouverte à des candidats extérieurs à l'entreprise. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité pour l'employeur de recruter un candidat interne pour le poste. Un emploi vacant qui n'est ouvert qu'aux candidats internes n'est pas considéré comme une vacance d'emploi.

Le **taux de vacance d'emploi (TVE)** mesure la proportion des emplois totaux qui sont vacants, selon la définition de la vacance d'emploi ci-dessus, exprimée en pourcentage, comme suit: TVE = nombre d'emplois vacants / (nombre d'emplois occupés + nombre d'emplois vacants) * 100. Un emploi occupé est un emploi auquel un salarié est affecté dans une entreprise.

Les données sur les vacances d'emploi et les emplois occupés sont ventilées par activité économique, par occupation, par taille d'entreprise et par région. Les institutions nationales chargées d'établir les statistiques sur les vacances d'emploi envoient leurs statistiques agrégées à Eurostat, et ces données nationales servent ensuite à calculer le taux de vacance d'emploi au niveau de l'EU-27 et de la zone euro. À ce jour, les statistiques nationales sur les vacances d'emploi n'assurent pas une couverture complète et il n'existe donc pas encore de données européennes sur les nombres d'emplois vacants ou occupés. Le taux européen de vacance d'emploi est calculé simplement sur la base des informations disponibles, aucune estimation n'étant effectuée pour les pays qui ne fournissent pas de données. En conséquence, il n'est pas non plus possible de ventiler les taux de vacance d'emploi dans l'EU-27 par activité économique, par occupation ou par taille d'entreprise.

Conclusions principales

Le taux de vacance d'emploi reflète en partie la demande d'emploi insatisfaite, ainsi qu'une discordance potentielle entre les compétences et la disponibilité des chômeurs et les recherches des employeurs.

Les statistiques sur les vacances d'emploi servent à la Commission européenne et à la Banque centrale européenne pour suivre et analyser l'évolution du marché du travail aux niveaux national et européen. Elles constituent également un indicateur essentiel à l'évaluation du cycle économique et à l'analyse structurelle.

Une augmentation importante du taux de vacance d'emploi a été observée dans l'EU-27 en 2007, à hauteur de 2,2 %. Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, le taux de vacance d'emploi en 2007 était le plus élevé à Chypre (4,6 %), en Allemagne (3,5 %) et en Estonie (3,3 %), et le plus faible en Espagne, au Luxembourg et au Portugal (2006), où il était inférieur à 1 %.

Figure 7.11: Taux de vacance d'emploi (1)

(en %)

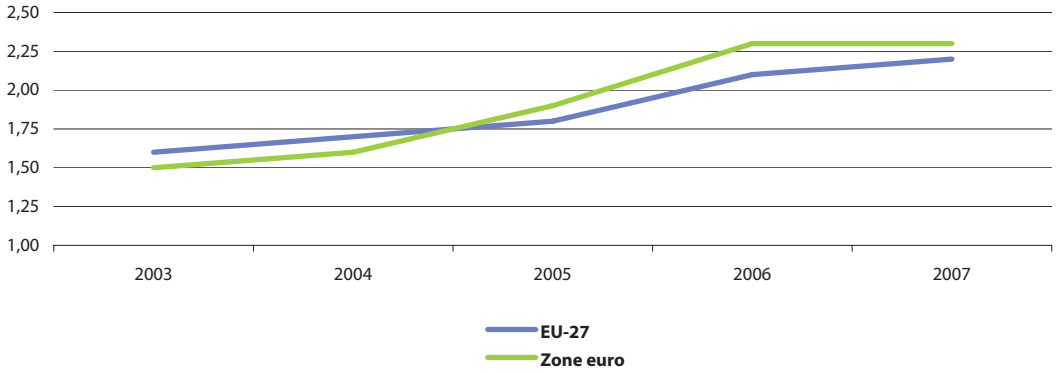

(1) Données provisoires.

Source: Eurostat (jvs_a)

Figure 7.12: Taux de vacance d'emploi, 2007 (1)

(en %)

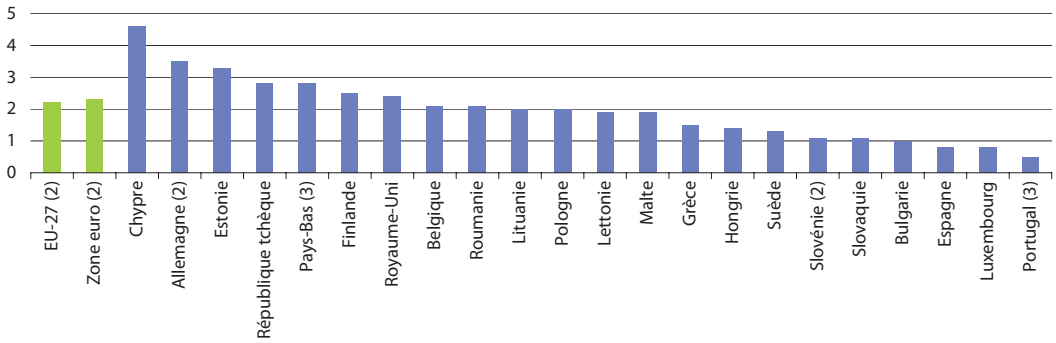

(1) Danemark, Irlande, France, Italie et Autriche, non disponibles.
(2) Données provisoires.
(3) 2006.

Source: Eurostat (jvs_a)

7.4 Les actions de la politique du marché du travail

Introduction

Les interventions dans le cadre de la mise en œuvre des politiques du marché du travail (PMT) visent généralement à porter assistance aux chômeurs et autres groupes de personnes éprouvant des difficultés particulières à entrer sur le marché du travail. Le principal groupe cible dans la plupart des pays est toujours constitué par les personnes au chômage enregistrées auprès des services publics de l'emploi (SPE). Les dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail ne devraient cependant pas être interprétées exclusivement comme un indicateur de la détermination politique à lutter contre le chômage. En effet, les objectifs politiques mettent de plus en plus l'accent sur un panel plus large d'inactifs dans la société. À ce titre, les interventions des PMT ciblent dans une mesure croissante les femmes, les jeunes, les personnes âgées ou d'autres catégories qui peuvent se heurter à des désavantages et des obstacles les empêchant d'intégrer les forces de travail.

Définitions et disponibilité des données

La **méthodologie de la politique du marché du travail (PMT)** fournit des lignes directrices pour la collecte de données sur les mesures de politique du marché du travail: quelles mesures couvrir et comment classifier les mesures par type d'action, comment déterminer les dépenses liées à chaque mesure et comment calculer le nombre de participants à ces mesures (effectifs, entrants et sortants).

Les statistiques sur la PMT englobent toutes les mesures qui peuvent être décrites comme des «interventions publiques sur le marché du travail visant à assurer son fonctionnement efficace et à corriger les déséquilibres, et pouvant être distinguées d'autres mesures générales de politique de l'emploi en ce sens qu'elles agissent sélectivement pour favoriser des groupes particuliers sur le marché du travail».

Leur portée se limite aux interventions publiques qui visent explicitement les groupes de personnes en difficulté sur le marché du travail, à savoir les chômeurs, les personnes qui ont un emploi mais qui risquent de le perdre involontairement et les personnes inactives qui souhaiteraient accéder au marché du travail.

Les interventions de PMT se classent en trois catégories principales:

- les **services PMT** désignent les interventions sur le marché du travail dans lesquelles l'activité essentielle des participants a trait à la recherche d'un emploi et la participation n'aboutit généralement pas à un changement de l'état du marché du travail;
- les **mesures PMT** désignent les interventions sur le marché du travail dans lesquelles l'activité essentielle des participants n'est pas la recherche d'un emploi et la participation aboutit généralement à un changement de l'état du marché du travail. Une activité peut être considérée comme une mesure même si elle n'aboutit pas à un changement de l'état du marché du travail si l'intervention satisfait aux critères suivants: 1) les activités réalisées ne concernent pas la recherche d'un emploi, elles sont supervisées et elles constituent une activité à temps plein ou à temps partiel important des participants pendant une période significative; et 2) l'objectif consiste à améliorer les qualifications professionnelles des participants ou

3) l'intervention procure une incitation à l'acceptation ou à la fourniture d'un emploi (y compris un travail indépendant);

- les **soutiens PMT** désignent les interventions qui fournissent à des personnes une aide financière, directement ou indirectement, pour des raisons liées au marché du travail, ou qui dédommagent des personnes d'un préjudice occasionné par des événements du marché du travail.

Ces catégories sont subdivisées en neuf classifications détaillées d'après le type d'action:

Services PMT

1. Services du marché de l'emploi

Mesures PMT

2. Formation
3. Rotation de l'emploi et partage de l'emploi
4. Incitations à l'embauche
5. Emploi protégé et réadaptation
6. Création directe d'emplois
7. Aides à la création d'entreprise

Soutiens PMT

8. Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi
9. Préretraite

Conclusions principales

La répartition des dépenses et des participants entre les différentes interventions de la politique du marché du travail à travers les États membres s'est avérée extrêmement variée, illustrant la diversité des caractéristiques et des problèmes rencontrés sur chaque marché du travail et les convictions politiques de chaque gouvernement. Au sein de l'EU-27, le niveau le plus élevé de dépenses relatives affectées aux interventions de la politique du marché du travail en 2006 a été enregistré en Allemagne et en Belgique (près de 3 % du PIB), tandis que le niveau le plus faible a été observé en République tchèque, en Roumanie, en Lituanie et en Estonie (moins de 0,5 % du PIB dans chacun de ces pays). Les schémas des dépenses sont également très diversifiés en ce qui concerne les services de la politique du marché du travail, les Pays-Bas et le Royaume-Uni affichant les dépenses relatives les plus élevées (environ le double de la moyenne de l'EU-27).

La plus grande part des dépenses affectées aux mesures actives de la politique du marché du travail dans l'EU-27 revenait à la formation afin d'améliorer l'employabilité des chômeurs et autres groupes cibles (41,1 %). Près d'un quart (24,2 %) des dépenses de l'EU-27 était consacré aux mesures d'incitation à l'embauche et un autre quart (26,3 %) réparti relativement équitablement entre les programmes mis en œuvre pour la promotion de l'insertion sur le marché du travail des personnes à capacité de travail réduite et pour la création d'emplois supplémentaires.

D'après une estimation de la participation aux initiatives de la politique du marché de l'emploi, quelque 11,4 millions de personnes auraient été concernées par les différents types d'actions menées dans l'EU-27 en 2006, les actions les plus répandues étant l'incitation à l'embauche (4,6 millions) et la formation (3,8 millions).

Tableau 7.9: Mesures de la politique du marché du travail, participants par type d'action, 2006 (1)
(nombre annuel moyen en milliers)

	Formation	Rotation de l'emploi & partage de l'emploi	Incitations à l'embauche	Emploi protégé & réadaptation	Création directe d'emplois	Aides à la création d'entreprise
EU-27	3 816,1	106,9	4 606,3	773,6	*1 336,9*	712,2
Belgique	96,0	-	116,1	38,6	108,9	1,0
Bulgarie	11,6	-	14,3	1,8	74,3	4,6
République tchèque	7,4	-	16,6	21,0	9,5	4,2
Danemark	:	:	:	:	:	:
Allemagne	1 585,4	0,4	126,8	23,2	372,9	407,8
Estonie	*1,1*	-	0,7	*0,1*	0,0	0,0
Irlande	26,8	-	4,3	*1,6*	23,8	4,4
Grèce	:	:	:	:	:	:
Espagne	262,9	68,7	2 591,1	*42,9*	*222,8*	158,7
France	*553,8*	-	556,2	*129,5*	279,3	*76,4*
Italie	:	17,4	579,4	-	35,1	8,2
Chypre	*0,1*	-	1,1	:	-	0,1
Lettonie	5,0	-	*2,6*	0,5	1,5	-
Lituanie	7,1	0,0	:	:	6,5	0,2
Luxembourg	2,3	-	:	0,1	*1,1*	-
Hongrie	13,9	-	35,4	-	17,0	3,3
Malte	1,5	-	0,4	-	*0,0*	:
Pays-Bas	178,5	-	46,7	144,4	-	-
Autriche	*90,1*	0,0	*61,0*	:	7,6	2,2
Pologne	*98,8*	:	98,0	:	8,2	*3,4*
Portugal	48,0	:	79,1	5,7	21,2	4,3
Roumanie	15,1	-	51,4	-	17,4	:
Slovénie	12,0	-	2,4	-	3,3	3,3
Slovaquie	2,3	-	13,1	1,9	104,6	20,6
Finlande (2)	50,2	7,8	16,1	8,4	13,8	4,5
Suède	52,0	13,0	118,8	36,9	-	5,4
Royaume-Uni	39,0	-	30,0	7,2	8,3	-
Norvège	34,5	-	4,6	12,6	7,6	0,5

(1) Un grand nombre de données ne sont pas fiables.
(2) 2007.

Source: Eurostat (lmp_partsumm)

Figure 7.13: Dépenses publiques pour les mesures relevant de la politique de l'emploi, 2006 (1)
(en % du PIB)

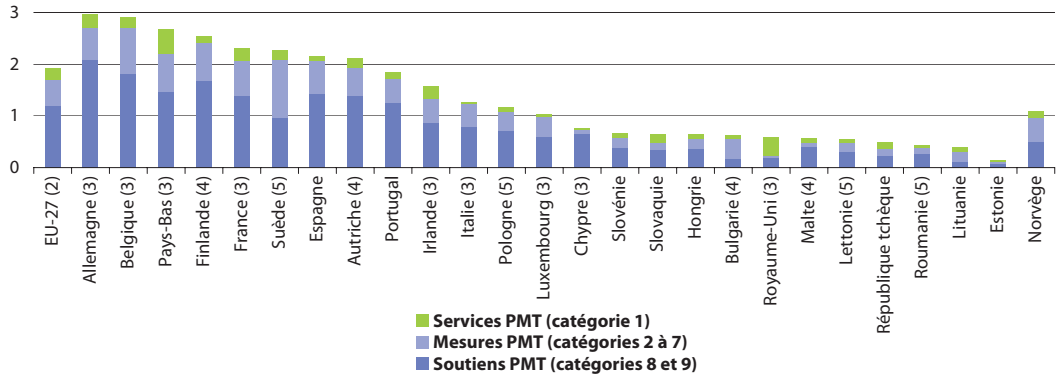

(1) Danemark et Grèce, non disponibles.
(2) Estimations.
(3) Catégories 1 à 7, estimations.
(4) Catégories 2 à 7, estimations.
(5) Catégorie 1, estimation.

Source: Eurostat (lmp_expsumm)

Figure 7.14: Dépenses publiques pour les mesures relevant de la politique de l'emploi dans l'EU-27 2006 (1)
(en % du total)

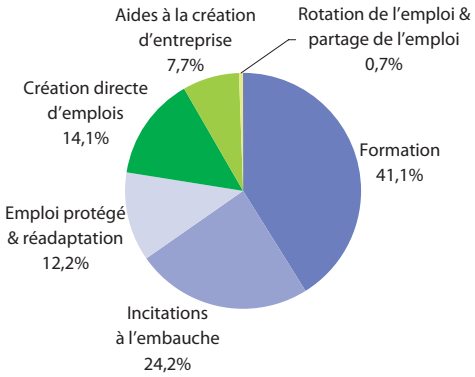

(1) Estimations.

Source: Eurostat (tps00077)

8

L'industrie et les services

La politique de la Commission européenne en faveur des entreprises vise à instaurer un environnement favorable, leur permettant de prospérer en Europe, et ainsi à créer la hausse de productivité, les emplois et la richesse nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie révisée pour la croissance et l´emploi, qui a supplanté les objectifs de Lisbonne.

Si la compétitivité, en tant que concept macro-économique, signifie implicitement l´amélioration des conditions de vie et des perspectives d´emploi pour tous ceux qui souhaitent travailler, au niveau des entreprises ou des secteurs industriels, elle met davantage l´accent sur la croissance de la productivité. Les entreprises disposent d´un large éventail de possibilités pour améliorer leurs performances, par exemple, les investissements en actifs corporels ou les dépenses dans le capital humain, la recherche et développement ou d'autres actifs incorporels. Cette dernière catégorie couvre les actifs non monétaires créés dans le temps sous la forme d´actifs juridiques (tels que les brevets ou les droits d´auteur, qui protègent la propriété intellectuelle) et d´actifs compétitifs (comme la collaboration), qui peuvent jouer un rôle important pour déterminer l´efficacité et la productivité d´une entreprise. Le capital humain est généralement considéré comme la source principale de compétitivité en ce qui concerne les actifs incorporels, ce qui appuie l´idée que les entreprises ont un besoin constant d´investir dans leurs ressources humaines en attirant du personnel qualifié, en améliorant leurs compétences et en entretenant leur motivation. L'innovation est perçue comme un élément essentiel pour la compétitivité des entreprises, et le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) vise à soutenir l'innovation, y compris l'éco-innovation (voir le chapitre 1 pour de plus amples détails).

Les activités de la Commission européenne en matière de politique d´entreprise tirent leur fondement juridique de l´article 157 du traité instituant la Communauté européenne, qui veille à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité industrielle soient réunies. Il prévoit également un cadre pour encourager les initiatives d´entreprise, en

particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME). L´UE cherche à:

- alléger les charges administratives;
- faciliter la création rapide de nouvelles entreprises;
- créer un environnement plus favorable aux entreprises.

En octobre 2007, la Commission européenne a adopté une communication intitulée «Le rôle capital des petites et moyennes entreprises dans la stimulation de la croissance et de l'emploi. Une révision à mi-parcours de la politique moderne des PME» [(1)], qui présente les progrès réalisés depuis 2005 dans la politique des PME et relève des résultats encourageants dans l'intégration des intérêts des PME au cœur des politiques nationales et communautaires.

L´environnement commercial dans lequel les entreprises européennes évoluent influence considérablement leur réussite potentielle au travers de facteurs tels que l´accès aux marchés des capitaux (en particulier le capital-risque) ou l´ouverture des marchés. Garantir aux entreprises de pouvoir évoluer dans un environnement concurrentiel à la fois ouvert et loyal est également essentiel pour faire de l´Europe un espace attractif pour l´investissement et le travail. Établir un climat propice à la réussite des entrepreneurs et au développement des entreprises est considéré par bon nombre d´observateurs comme indispensable si l´on veut créer la croissance et les emplois dont l´Europe a besoin. Ce constat est d´autant plus important dans une économie mondialisée, où certaines entreprises jouissent d'une liberté considérable pour s´implanter là où elles le souhaitent.

8.1 Les différentes structures des entreprises

Introduction

Malgré la mutation actuelle de l´économie des entreprises, la production manufacturière continue à jouer un rôle essentiel dans la prospérité de l´Europe. La Commission européenne a adopté la communication «Accompagner les mutations structurelles: une politique industrielle pour l'Europe élargie» [(2)] qui réfute la thèse selon laquelle l'Europe connaît une phase de désindustrialisation généralisée. Cependant, le déclin de la compétitivité de l´industrie européenne allié à la concurrence internationale accrue est considéré comme une menace susceptible d´entraver le processus de mutation structurelle en Europe. La communication examine également la manière dont les mutations structurelles peuvent être réalisées et favorisées par l´amélioration de la réglementation, l´exploitation des synergies entre les différentes politiques communautaires et le renforcement de la dimension sectorielle de la politique industrielle.

Les petites et moyennes entreprises sont fréquemment désignées comme l´épine dorsale de l´économie européenne et représentent une source potentielle d´emplois et de croissance économique. La nouvelle stratégie de la Commission européenne en faveur des PME vise à appliquer le principe «Penser aux PME d´abord» afin de simplifier l´environnement des affaires pour les PME. Cette politique se concentre sur cinq domaines prioritaires qui couvrent la promotion de l'esprit d'entreprise et des compétences, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les PME, la simplification de la législation, l'optimisation

(1) COM(2007) 592; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0592:FIN:FR:PDF.
(2) COM(2004) 274 final; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0274fr01.pdf.

du potentiel de croissance des PME et le renforcement de la consultation des PME et du dialogue avec celles-ci. Un représentant spécial pour les PME a été nommé au sein de la DG Entreprises et industrie, avec pour objectif d'améliorer la prise en compte par les politiques communautaires des spécificités des PME. Les États membres se sont également engagés, à travers la charte européenne des petites entreprises, à développer un environnement favorable aux PME. Il s´agit notamment de s´inspirer de l´expérience de chacun des États membres dans le domaine de l´élaboration et de la mise en œuvre des politiques, afin d´appliquer les bonnes pratiques à chaque situation individuelle.

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) d´Eurostat décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises, jusqu´au niveau d´activité le plus détaillé (plusieurs centaines de secteurs). Les SSE ventilées par classe de taille constituent la principale source de données pour l´étude des PME. Les SSE peuvent être utilisées pour répondre à des questions telles que: quelle quantité de richesse est produite et combien d'emplois sont créés par une activité? Existe-t-il un glissement du secteur industriel vers le secteur des services et dans quelles activités spécifiques cette tendance est-elle la plus marquée? Quels pays sont-ils davantage spécialisés, relativement parlant, dans la fabrication d'équipement aérospatial? Quel est le salaire moyen dans le secteur des hôtels et des restaurants? Quelle est la productivité de l'industrie chimique et quels en sont les résultats en termes de rentabilité? Sans ces informations structurelles, les données conjoncturelles sur le cycle économique manqueraient de fond et seraient difficiles à interpréter.

Définitions et disponibilité des données

Les SSE couvrent «l´**économie marchande**», qui comprend l´industrie, la construction et de nombreux services (sections C à K de la NACE). Il convient de noter que les services financiers (section J de la NACE) sont traités séparément du fait de leur nature spécifique et de la disponibilité limitée de la plupart des types de statistiques standard relatives aux entreprises dans ce domaine. Ainsi, l'expression «**économie marchande non financière**» est en général utilisée dans les statistiques des entreprises pour désigner les activités économiques visées par les sections C à I et K de la NACE Rév. 1.1 ainsi que les unités qui se livrent à ces activités. Il convient de noter que les SSE ne couvrent pas l´agriculture, la sylviculture et la pêche, l´administration publique et (dans une large mesure) les services non marchands tels que l´éducation et la santé.

Les SSE décrivent l´économie des entreprises à travers l´observation des unités engagées dans une activité; dans ces statistiques, ces unités sont généralement les entreprises. Une **entreprise** mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites et peut englober une ou plusieurs entités juridiques. Il convient de noter que les entreprises qui sont actives dans plus d´une activité économique (de même que leur valeur ajoutée, leur chiffre d´affaires, leur personnel, etc.) sont classées sous la rubrique de la NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) correspondant à leur activité principale, soit généralement celle qui génère la valeur ajoutée la plus élevée. Une liste abrégée de la nomenclature NACE Rév. 1.1 figure en annexe à la présente publication. À noter

qu'une version révisée (NACE Rév. 2) a été adoptée à la fin 2006, et que sa mise en œuvre a déjà commencé. La première année de référence pour les données s'appuyant sur cette nouvelle nomenclature sera toutefois 2008.

Les SSE sont collectées dans le cadre du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil de décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (et de ses modifications ultérieures), en fonction des définitions, des ventilations, des délais pour la livraison des données et des divers critères de qualité spécifiés dans les règlements d´application adoptés par la Commission. Il est à noter que la ventilation des activités économiques est très détaillée et que les données comprises dans le domaine SSE de la base de données de diffusion d´Eurostat sont bien plus précises que les informations succinctes qui peuvent être présentées dans le présent annuaire (faute de place).

Les SSE comprennent un ensemble complet de variables de base décrivant les caractéristiques relatives à la démographie des entreprises et à l'emploi, ainsi qu'aux variables monétaires (essentiellement le revenu d'exploitation et les dépenses ou les investissements). En outre, une série d'indicateurs dérivés est établie sous la forme, par exemple, de ratios de caractéristiques monétaires ou de valeurs par habitant. Les variables présentées dans la présente section sont définies comme suit:

- le **nombre d´entreprises** désigne le nombre d´entreprises actives durant au moins une partie de la période de référence; l´entreprise correspond à la plus petite combinaison d´unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d´une certaine autonomie de décision, notamment pour l´affectation de ses ressources courantes; une entreprise mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites; une entreprise peut correspondre à une seule unité juridique;
- la **valeur ajoutée** représente la différence entre la valeur de ce qui est produit et la consommation intermédiaire entrant dans la production, moins les subventions sur la production et les coûts, impôts et taxes. La valeur ajoutée au coût des facteurs se définit comme le revenu brut des activités d´exploitation une fois pris en compte les impôts indirects et les subventions d´exploitation; les corrections de valeurs (telles que la dépréciation) ne sont pas déduites. Elle correspond au chiffre d'affaires, augmenté de la production immobilisée et des autres produits d'exploitations, corrigé de la variation des stocks, diminué des acquisitions de biens et services et des autres taxes sur les produits liés au chiffre d'affaires mais non déductibles et des impôts et taxes liés à la production. Elle peut aussi être obtenue en ajoutant à l'excédent brut d'exploitation les dépenses de personnel;
- le **nombre de personnes occupées** désigne le nombre total de personnes travaillant dans l´unité d´observation (y compris les propriétaires exploitants, les partenaires travaillant régulièrement dans l´unité concernée et les aides familiaux non rémunérés) ainsi que les personnes travaillant à l´extérieur tout en faisant partie de l´unité et en étant rémunérées par celle-ci (par exemple, les représentants de commerce, les livreurs ou les équipes de réparation et d´entretien); il exclut en revanche la main-d'œuvre fournie à l´unité par d´autres entreprises, les personnes qui effectuent des travaux de réparation et d´entretien au sein de l´unité d´observation pour le compte d´autres entreprises ou qui effectuent leur service militaire obligatoire;

- le **coût moyen de la main-d'œuvre** (ou coût unitaire de la main-d'œuvre) correspond au coût de la main-d'œuvre divisé par le nombre de salariés (personnes rémunérées titulaires d'un contrat de travail); le coût de la main-d'œuvre est défini comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié (qu'il s'agisse d'un salarié permanent ou temporaire, voire d'un travailleur à domicile) en échange du travail effectué par celui-ci au cours de la période de référence; il inclut également les impôts et les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés ainsi que les cotisations sociales obligatoires et volontaires à la charge de l'employeur;
- la **productivité apparente de la main-d'œuvre** est égale à la valeur ajoutée divisée par le nombre de personnes occupées.

La collecte des données SSE comporte un module commun (annexe 1), comprenant un ensemble de statistiques de base relatives à toutes les activités, ainsi que six annexes sectorielles spécifiques couvrant une plus longue liste de caractéristiques. Les annexes sectorielles spécifiques sont: l´industrie (annexe 2), le commerce (annexe 3), la construction (annexe 4), les services d´assurance (annexe 5), les établissements de crédit (annexe 6) et les fonds de pension (annexe 7). Le règlement n° 2701/98 de la Commission contient une vue d'ensemble détaillée [3].

Les SSE sont également ventilées par région ou par **classe de taille d´entreprise**. Selon leur définition dans les SSE, les classes de taille reposent sur le nombre de personnes occupées, à l´exception des séries spécifiques au sein des activités de commerce de détail dans lesquelles les classes de taille de chiffre d´affaires peuvent également être utilisées. Un ensemble limité de variables SSE standard (le nombre d´entreprises, le chiffre d´affaires, les personnes occupées, la valeur ajoutée, etc.) est disponible généralement jusqu´au niveau à 3 chiffres (groupe) de la NACE Rév. 1.1 avec une ventilation par classes de taille. Selon la recommandation de la Commission n° 2003/361/CE adoptée le 6 mai 2003, les petites et moyennes entreprises sont classées en fonction de leur nombre de salariés, de leur chiffre d'affaires annuel et de leur indépendance. À des fins statistiques, les petites et moyennes entreprises sont en général définies comme les entreprises qui occupent moins de 250 personnes. Le nombre de classes de taille disponibles varie selon l´activité considérée. Cependant, les principaux groupes utilisés dans cette publication pour la présentation des résultats sont:

- les petites et moyennes entreprises (PME): employant entre 1 et 249 personnes, elles-mêmes divisées en:
  - micro-entreprises: moins de 10 salariés;
  - petites entreprises: entre 10 et 49 salariés;
  - moyennes entreprises: entre 50 et 249 salariés;
- les grandes entreprises: employant 250 personnes et plus.

Les statistiques structurelles sur les entreprises fournissent également des informations relatives à un certain nombre de thèmes spéciaux, parmi lesquels figure la **démographie des entreprises**. Les statistiques sur la démographie des entreprises présentent des données sur la population active des entreprises, leur création, leur survie (suivie jusqu´à cinq ans après la création) et leur cessation. Une attention particulière est portée à l´incidence que peuvent avoir ces événements démographiques sur les niveaux de l´emploi. Les

(3) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1998:344:0049:0080:FR:PDF.

variables de la démographie des entreprises présentées dans cette section sont définies comme suit:

- une **création d'entreprise** correspond à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée; les créations n'incluent pas les entrées dans la population dues à des fusions, des dissolutions, des scissions ou des restructurations au sein d'un ensemble d'entreprises; de même, les entrées dans une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas comprises dans les statistiques;
- une **cessation d´entreprise** représente la dissolution d´une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu´aucune autre entreprise n´est en fait impliquée; une entreprise est prise en compte dans le nombre des cessations seulement si elle n´est pas réactivée dans un délai de deux ans; de même, une réactivation dans un délai de deux ans n´est pas comptabilisée comme une création;
- la **survie** se produit si une entreprise est active en termes d´emploi et/ou de chiffre d´affaires pendant l´année de création et l´année ou les années suivante(s); deux types de survies peuvent être distingués: une entreprise créée pendant l´année x est considérée comme ayant survécu pendant l´année x+1 si elle est active en termes de chiffre d´affaires et/ou d´emploi à une période quelconque de l´année x+1 (= survie sans changement); une entreprise est également considérée comme ayant survécu si l´unité ou les unités légale(s) liée(s) a (ont) cessé d´être active(s), mais leur activité a été reprise par une nouvelle unité légale spécialement créée pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par rachat); les informations présentées dans cette publication s´intéressent essentiellement au taux de survie après deux ans.

Conclusions principales

En 2005, un peu plus de 19,6 millions d´entreprises étaient actives au sein de l´économie non financière de l´EU-27 (qui comprend les secteurs de l´industrie, de la construction, du commerce et des services, et exclut par conséquent les services financiers). Plus de trois entreprises sur dix (31,9 %) étaient actives dans le secteur du commerce (comprenant le commerce de véhicules, le commerce de gros et le commerce de détail et la réparation), un secteur à forte intensité de main-d'œuvre relative qui représentait en 2005 près d'un quart de la main-d'œuvre dans l´économie non financière de l´EU-27. Il convient de noter, cependant, que les données sur l´emploi présentées dans cette section sont exprimées en effectifs et non, par exemple, en équivalents temps plein, et que les personnes travaillant à temps partiel dans le commerce peuvent représenter une part conséquente. En termes de création de richesse, l´industrie manufacturière a généré la plus grande part de la valeur ajoutée de l´économie non financière (30,4 %), suivie du secteur immobilier, de la location et des services aux entreprises (21,9 %).

Le coût moyen de la main-d'œuvre dans l'EU-27 a atteint 41 000 euros par salarié dans les secteurs de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, soit près de 2,7 fois celui des hôtels et restaurants et 1,8 fois celui du commerce en 2005, ce qui reflète essentiellement la part importante de l'emploi à temps partiel dans nombre de secteurs des services. Les variations entre les salaires et traitements étaient plus marquées entre les pays. Par exemple, dans l´industrie

manufacturière, le coût moyen de la main-d'œuvre le plus élevé a été relevé en Allemagne avec 55 000 euros par salarié, soit plus de 20 fois la moyenne la plus faible des États membres, enregistré en Bulgarie (2 400 euros par salarié).

Les SSE ventilées par classe de taille d´entreprise (définie en termes de nombre de personnes occupées) montrent que les grandes entreprises dominaient tout particulièrement dans les industries extractives, dans la production et la distribution d´électricité, de gaz et d´eau ainsi que dans les transports et les communications. Ces activités se caractérisent par des seuils minimums de rentabilité relativement élevés pour la production et/ou par des réseaux (de transmission) rarement reproduits en raison de leur coût d´investissement fixe élevé. D´un autre côté, les PME étaient relativement présentes dans les activités de construction et dans les hôtels et les restaurants, où les entreprises de moins de 250 personnes représentaient plus des trois quarts de la richesse générée (valeur ajoutée) et de la main-d'œuvre.

Au sein de l'économie des entreprises, de profonds changements interviennent d'une année à l'autre dans les effectifs d'entreprises, ce qui traduit le niveau de concurrence et l'esprit d'entreprise. En 2005, les entreprises nouvellement créées représentaient au moins une entreprise active sur dix en Roumanie, au Royaume-Uni, au Portugal, en Bulgarie, en Lettonie, au Luxembourg, en Estonie et en Espagne.

Figure 8.1: Ventilation du nombre d´entreprises dans l´économie non financière de l´EU-27, 2005 (1)
(en %)

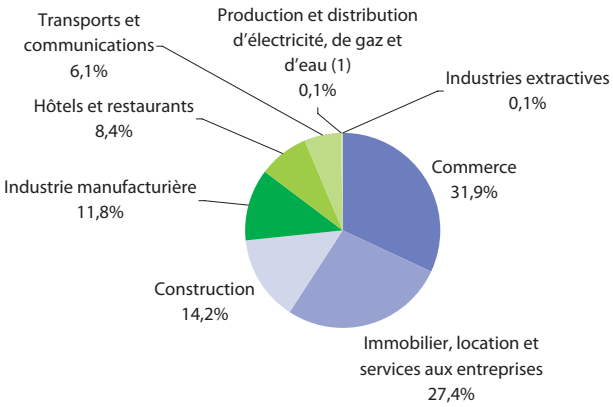

(1) Estimation.

Source: Eurostat (tin00050)

Tableau 8.1: Valeur ajoutée, 2005
(en millions d'euros)

	Ind. extractives	Ind. manufacturière	Prod. et distrib. d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immo., location et serv. aux entreprises
EU-27	83 059	1 629 914	*190 000*	465 771	1 022 427	167 792	629 936	1 171 191
Belgique	310	48 132	5 358	10 249	29 140	3 673	20 107	26 459
Bulgarie	378	3 209	972	732	1 714	282	1 876	683
Rép. tchèque (1)	1 468	26 490	4 880	5 288	11 423	1 259	7 566	9 233
Danemark	6 099	25 717	2 890	8 782	21 829	2 128	14 599	28 116
Allemagne	5 981	429 471	41 633	55 527	187 228	20 803	113 369	226 967
Estonie	88	1 592	336	547	1 317	136	901	949
Irlande	657	34 121	:	5 828	14 745	3 308	10 408	22 567
Grèce	865	14 270	3 228	5 844	19 265	3 186	9 631	8 346
Espagne	2 341	125 049	13 951	83 431	99 707	23 300	54 068	92 760
France	3 943	214 014	23 763	62 977	144 972	26 866	94 525	188 929
Italie	7 411	208 907	18 917	57 953	108 783	18 984	71 508	99 684
Chypre	41	1 089	268	1 072	1 579	847	1 034	:
Lettonie	33	1 481	319	587	1 970	154	1 402	874
Lituanie	87	2 535	591	883	1 781	133	1 325	983
Luxembourg	28	2 662	240	1 457	2 272	469	2 568	3 361
Hongrie	168	16 791	2 309	2 329	6 636	681	5 563	5 818
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	5 701	57 637	:	22 766	54 743	6 343	32 177	58 102
Autriche	914	41 601	4 842	11 552	25 182	5 952	15 044	23 544
Pologne	5 745	48 298	8 810	7 242	24 132	1 361	13 473	12 924
Portugal	549	18 510	3 153	8 417	16 157	2 846	8 987	10 308
Roumanie	2 303	9 130	2 060	1 984	5 272	424	3 990	3 024
Slovénie	116	5 803	627	1 192	2 909	448	1 492	1 721
Slovaquie	188	5 868	2 238	811	2 488	145	1 854	1 518
Finlande	306	30 078	2 915	6 541	13 004	1 675	8 694	12 199
Suède	1 354	49 948	6 456	10 959	26 622	3 110	15 991	35 329
Royaume-Uni	36 144	210 720	31 044	91 621	198 626	39 125	117 615	296 525
Norvège	57 995	19 774	4 304	8 797	18 524	2 211	16 138	20 345

(1) 2006.

Source: Eurostat (tin00002)

Tableau 8.2: Nombre de personnes occupées, 2005
(en milliers)

	Ind. extractives	Ind. manufacturière	Prod. et distrib. d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immo., location et serv. aux entreprises
EU-27	772	34 644	*1 600*	13 548	30 964	8 846	11 824	24 500
Belgique	3	615	24	252	606	159	273	474
Bulgarie	30	645	58	158	449	111	215	150
Rép. tchèque (1)	44	1 354	57	393	694	158	337	501
Danemark	3	410	17	189	448	100	188	359
Allemagne	90	7 171	278	1 515	4 411	1 176	1 900	4 131
Estonie	6	131	9	41	94	17	44	56
Irlande	6	217	:	50	286	136	89	191
Grèce	13	390	25	310	942	280	247	286
Espagne	40	2 599	66	2 658	3 286	1 199	1 028	2 512
France	34	3 737	196	1 538	3 245	888	1 547	3 203
Italie	42	4 610	118	1 810	3 391	1 083	1 220	2 712
Chypre	1	37	2	37	59	34	24	:
Lettonie	3	167	16	62	178	29	80	88
Lituanie	3	266	27	106	255	35	96	87
Luxembourg	0	37	1	34	42	15	23	53
Hongrie	6	794	57	235	586	126	269	447
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	9	768	27	471	1 320	302	452	1 330
Autriche	6	620	32	250	601	231	241	387
Pologne	189	2 473	206	648	2 187	224	723	926
Portugal	15	869	23	481	868	270	192	558
Roumanie	134	1 621	149	388	904	113	362	367
Slovénie	4	233	12	66	108	30	52	67
Slovaquie	9	405	40	69	180	20	102	104
Finlande	4	407	15	130	260	52	158	206
Suède	9	797	30	253	582	120	313	534
Royaume-Uni	68	3 246	131	1 392	4 948	1 916	1 634	4 776
Norvège	38	254	14	146	350	81	164	236

(1) 2006.

Source: Eurostat (tin00004)

Tableau 8.3: Coût moyen de la main-d'œuvre, 2005
(en milliers d'euros par salarié)

	Ind. extractives	Ind. manufacturière	Prod. et distrib. d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immo., location et serv. aux entreprises
EU-27	30,2	33,9	*41,0*	26,9	23,3	15,3	32,4	30,5
Belgique	44,9	49,4	89,3	36,3	38,1	19,2	47,8	42,6
Bulgarie	5,0	2,4	5,8	2,2	1,9	1,5	4,2	2,8
Rép. tchèque (1)	14,8	11,1	16,1	11,0	10,9	6,7	12,6	13,4
Danemark	59,0	44,5	39,6	38,4	33,8	16,5	42,1	38,3
Allemagne	62,3	55,0	80,3	32,3	26,9	12,7	33,8	30,5
Estonie	9,0	7,6	10,0	10,3	7,6	5,1	8,9	8,3
Irlande	48,5	41,9	:	47,1	26,9	17,3	40,1	37,6
Grèce	40,2	24,3	44,7	16,0	18,0	13,9	35,6	29,7
Espagne	33,0	29,7	50,5	25,3	22,3	17,1	31,1	22,8
France	49,5	42,8	61,6	36,5	34,3	26,1	41,9	43,2
Italie	47,0	33,1	49,9	26,3	28,6	18,0	37,2	27,5
Chypre	28,1	19,4	39,2	21,3	19,3	17,8	29,2	:
Lettonie	4,8	4,2	8,0	3,8	3,6	2,5	5,5	4,9
Lituanie	7,8	5,0	8,4	5,6	4,5	2,8	6,1	5,7
Luxembourg	41,9	47,6	74,8	34,6	37,7	24,0	53,2	38,8
Hongrie	12,8	10,4	16,5	6,7	7,9	5,0	12,2	10,2
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	60,6	46,1	:	44,7	27,3	15,2	39,7	29,5
Autriche	52,5	42,8	69,6	35,9	31,0	21,1	40,4	36,8
Pologne	16,6	7,6	13,0	6,6	5,9	4,3	9,3	7,5
Portugal	15,8	13,6	37,5	11,7	12,1	8,6	23,6	12,1
Roumanie	7,9	3,4	6,3	3,2	2,6	2,3	4,9	3,6
Slovénie	26,2	17,2	24,7	17,7	18,0	12,6	20,1	22,7
Slovaquie	8,1	7,7	11,0	6,8	7,5	4,8	8,6	9,0
Finlande	38,3	43,0	49,2	37,9	33,3	26,2	38,3	39,0
Suède	53,6	46,2	56,2	39,8	39,2	24,8	41,6	47,7
Royaume-Uni	70,0	39,5	51,1	36,8	24,0	13,4	40,8	35,2
Norvège	110,9	54,9	64,4	51,0	37,7	23,7	48,7	52,2

(1) 2006.

Source: Eurostat (tin00049)

Figure 8.2: Valeur ajoutée par classe de taille d´entreprise dans l´EU-27, 2005 (1)
(en % du total du secteur)

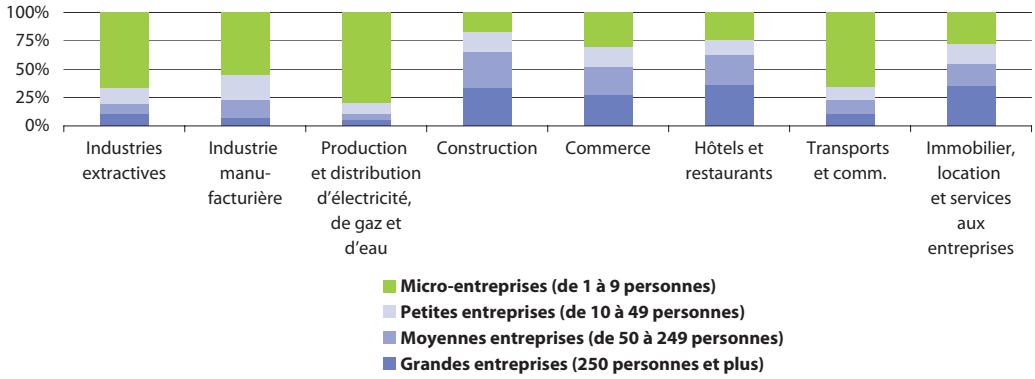

(1) Estimations.

Source: Eurostat (tin00053)

Figure 8.3: Emploi par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2005 (1)
(en % du total du secteur)

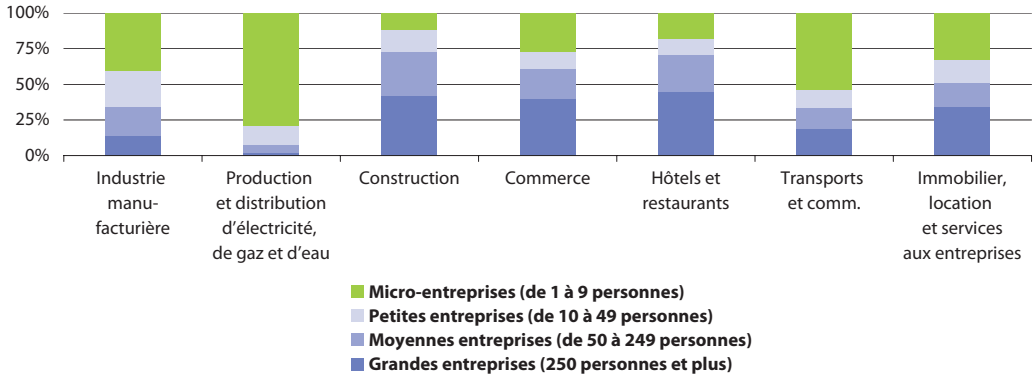

(1) Estimation; industries extractives: non disponible en raison de données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00052)

Tableau 8.4: Valeur ajoutée par classe de taille d´entreprise dans l´économie non financière, 2005

	Valeur ajoutée (en millions d´euros)	Part de la valeur ajoutée totale (en %)			
		Micro-entreprises (de 1 à 9 personnes employées)	Petites entreprises (de 10 à 49 personnes employées)	Moyennes entreprises (de 50 à 249 personnes employées)	Grandes entreprises (250 personnes employées et plus)
EU-27 (1)	5 360 072	:	18,9	17,8	42,3
Belgique	143 426	:	:	:	:
Bulgarie	9 845	14,3	17,4	21,5	46,8
République tchèque	58 084	19,2	16,5	19,7	44,6
Danemark	110 161	26,5	:	:	:
Allemagne	1 080 980	15,4	:	:	:
Estonie	5 865	20,2	24,9	:	:
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	64 634	36,2	:	:	:
Espagne	494 607	27,6	24,2	16,8	31,5
France	759 988	20,2	18,5	15,6	45,8
Italie	592 147	31,8	23,2	16,0	29,1
Chypre	6 960	:	:	:	:
Lettonie	6 819	17,2	:	27,9	:
Lituanie	8 318	12,1	:	:	:
Luxembourg	12 871	23,8	:	:	:
Hongrie	40 295	15,7	16,3	:	:
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	:	:	:	:	:
Autriche	128 631	18,6	:	:	:
Pologne	121 985	16,8	11,5	20,1	51,6
Portugal	68 926	24,4	22,0	:	:
Roumanie	28 188	:	15,0	19,3	:
Slovénie	14 267	19,7	:	:	:
Slovaquie	15 109	10,7	15,3	18,5	55,5
Finlande	:	:	:	:	:
Suède	149 766	20,2	17,4	17,9	44,4
Royaume-Uni	1 021 418	18,9	15,9	16,8	48,4

(1) Estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (sbs_sc_1b_se02, sbs_sc_3ce_tr02, sbs_sc_4d_co02, sbs_sc_2d_mi02, sbs_sc_2d_dade02, sbs_sc_2d_dfdn02 et sbs_sc_2d_el02)

Tableau 8.5: Nombre de personnes occupées par classe de taille d´entreprise dans l´économie non financière, 2005

	Nombre de personnes employées (en milliers)	Part de l'emploi total (en %)			
		Micro-entreprises (de 1 à 9 personnes employées)	Petites entreprises (de 10 à 49 personnes employées)	Moyennes entreprises (de 50 à 249 personnes employées)	Grandes entreprises (250 personnes employées et plus)
EU-27 (1)	126 698	:	:	16,8	32,9
Belgique	2 407	:	:	:	:
Bulgarie	1 816	28,4	22,0	22,2	27,4
République tchèque	3 502	29,6	19,1	19,5	31,8
Danemark	1 714	20,1	:	:	:
Allemagne	20 672	18,9	22,1	19,2	39,8
Estonie	397	23,2	27,7	:	:
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	2 492	56,2	:	:	:
Espagne	13 387	38,6	25,7	14,5	21,3
France	14 388	23,9	21,0	16,5	38,6
Italie	14 987	47,1	21,7	12,4	18,7
Chypre	211	:	:	:	:
Lettonie	623	24,0	26,2	25,4	24,3
Lituanie	875	21,8	:	:	:
Luxembourg	205	19,9	:	:	:
Hongrie	2 520	35,8	18,9	16,2	:
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	4 679	29,2	21,1	17,0	32,7
Autriche	2 367	25,2	:	:	:
Pologne	7 576	39,2	12,0	18,7	30,2
Portugal	3 276	42,6	23,1	:	:
Roumanie	4 038	20,1	18,5	22,3	39,0
Slovénie	572	27,5	:	:	:
Slovaquie	929	13,0	17,5	23,4	46,0
Finlande	:	:	:	:	:
Suède	2 638	24,9	20,4	17,9	36,8
Royaume-Uni	18 111	21,4	17,5	15,2	46,0

(1) Estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (sbs_sc_1b_se02, sbs_sc_3ce_tr02, sbs_sc_4d_co02, sbs_sc_2d_mi02, sbs_sc_2d_dade02, sbs_sc_2d_dfdn02 et sbs_sc_2d_el02)

Tableau 8.6: Démographie des entreprises dans l'économie, 2005

	Taux de création d'entreprise (en % de création d'entreprises par rapport aux entreprises actives)	Taux de cessation d'entreprise (en % de cessation d'entreprises par rapport aux entreprises actives)	Taux de survie des entreprises (en % des entreprises créées dans l'année n-2 et encore actives dans l'année n)
Belgique	:	:	:
Bulgarie	11,9	:	:
République tchèque	8,7	:	61,1
Danemark	:	:	:
Allemagne	:	:	:
Estonie	11,0		
Irlande	:	*10,7*	65,6
Grèce	:	:	:
Espagne	10,4	*6,9*	71,9
France	:	:	:
Italie	7,8	:	75,4
Chypre	7,1	:	:
Lettonie	11,5	*3,9*	69,4
Lituanie	:	:	:
Luxembourg	11,1	:	73,9
Hongrie	9,0	:	66,2
Malte	:	:	:
Pays-Bas	9,8	:	73,1
Autriche	:	:	:
Pologne	:	:	:
Portugal	13,3	:	:
Roumanie	18,3	9,6	78,6
Slovénie	8,8	*4,4*	82,5
Slovaquie	7,3	:	72,8
Finlande	8,3	:	66,7
Suède	7,0	*5,6*	85,8
Royaume-Uni	13,7	*10,9*	81,2
Norvège (1)	9,8	:	:
Suisse (2)	3,6	*3,5*	70,7

(1) 2002.
(2) Taux de création et taux de cessation, 2004.

Source: Eurostat (tsier150)

8.2 L'industrie et la construction

Introduction

Dans son examen à mi-parcours de la politique industrielle[4], la Commission européenne a identifié la mondialisation et les mutations technologiques comme les défis clés auxquels l'industrie européenne était confrontée. La politique industrielle au sein de l´UE est conçue pour compléter les mesures prises au niveau des États membres. Si la réussite d´une entreprise dépend en définitive de sa vitalité et de sa force, l´environnement dans lequel elle évolue peut favoriser ses projets ou bien leur nuire, en particulier lorsqu´elle doit faire face aux défis posés par la mondialisation et à une concurrence internationale intense.

En 2005, une communication relative à la politique industrielle s'appuie pour la première fois sur une approche intégrée, traitant les questions sectorielles et communes. Depuis lors, la performance générale de l´industrie européenne n´a cessé de se renforcer, avec en toile de fond un monde toujours plus intégré et le rythme de mutation technologique qui s´accélère. La nouvelle politique industrielle de la Commission comprend sept nouvelles initiatives sur la compétitivité, l´énergie et l´environnement, les droits de la propriété intellectuelle, l´amélioration de la réglementation, la recherche et l´innovation industrielles, l´accès aux marchés, les compétences et la gestion des mutations structurelles. Sept autres initiatives visent des secteurs spécifiques clés, tels que celui des produits pharmaceutiques, de la défense et des technologies de l´information et de la communication (TIC).

Définitions et disponibilité des données

Concernant les informations de fond relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), y compris les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées, veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section précédente (8.1 Les différentes structures des entreprises). Les variables supplémentaires présentées dans cette section sont définies comme suit:

- le **taux de la productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire** se calcule de la manière suivante: (valeur ajoutée au coût des facteurs/de la main-d'œuvre) * (nombre de salariés/nombre de personnes occupées), exprimé en pourcentage;
- le **taux brut d'exploitation** se définit comme la taille de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par rapport au chiffre d'affaires, et est l'une des mesures de la rentabilité; l'excédent brut d'exploitation est l'excédent généré par les activités d'exploitation une fois la main-d'œuvre rémunérée (il peut être obtenu en retranchant le coût de la main-d'œuvre de la valeur ajoutée au coût des facteurs); le chiffre d'affaires est souvent désigné par le terme de «ventes»; la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires a tendance à être plus importante pour les activités à forte intensité de capital.

(4) COM(2007) 374; http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/industry/com_2007/com_2007_374_fr.pdf.

PRODCOM (PRODuction COMmunautaire) est un système de collecte et de diffusion de statistiques relatives à la production de produits industriels (essentiellement manufacturés), exprimées à la fois en termes de valeur et de volume. Il repose sur une liste de produits appelée «liste Prodcom» et composée d´environ 4 500 entrées, liées à des produits industriels. Ces produits sont codés en 8 chiffres: les quatre premiers font référence à la catégorie NACE équivalente, et les deux suivants désignent les sous-catégories de la classification statistique des produits associée aux activités dans la Communauté économique européenne (CPA). La plupart des rubriques correspondent à un ou plusieurs codes de nomenclatures combinées (NC).

Outre les SSE et PRODCOM, les statistiques présentées dans cette section sont en grande partie dérivées des **statistiques conjoncturelles sur les entreprises**. Parmi les indicateurs les plus importants figure un ensemble de principaux indicateurs économiques européens (PIEEs), essentiels pour permettre à la Banque centrale européenne (BCE) de suivre la politique monétaire dans la zone euro. Ces statistiques conjoncturelles fournissent des informations sur un large éventail d'activités économiques selon la nomenclature NACE Rév. 1.1; elles s'appuient sur des enquêtes et des sources administratives. Les États membres sont encouragés à transmettre des données et des indices tendance-cycle désaisonnalisés. S'ils ne transmettent pas ces informations, Eurostat calcule la dessaisonalisation. Les instituts nationaux de statistique sont chargés de la collecte des données et du calcul des indices nationaux conformément aux règlements communautaires. Eurostat est responsable de la zone euro et de l´UE.

La présentation des statistiques conjoncturelles peut prendre différentes formes:

- l'ajustement des **jours ouvrables** tient compte de la durée calendaire d'un mois donné afin d'adapter l'indice. L'ajustement des jours ouvrables vise à adapter les effets calendaires, de quelque nature qu'ils soient. Le nombre de jours ouvrables dans un mois donné dépend de la date de certains jours fériés (Pâques peut tomber en mars ou en avril selon l'année), de la coïncidence éventuelle de certains jours fériés et de journées chômées (le 1er mai peut tomber un dimanche), du fait qu'une année est bissextile ou non, et d'autres motifs;
- la **dessaisonalisation**, ou correction des variations saisonnières, vise, après ajustement des effets calendaires, à tenir compte de l'impact des facteurs saisonniers connus observés par le passé. Par exemple, dans le cas de l'indice de production, les grandes vacances annuelles ont un impact négatif sur la production industrielle. Le cas échéant, Eurostat calcule la dessaisonalisation à l'aide des méthodes TRAMO (Time Series Regression with ARIMA Noise, Missing Observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in ARIMA Time Series), appelées TRAMO/SEATS;
- la tendance est une variation lente sur une période longue de plusieurs années, en général associée aux causes structurelles du phénomène en question. Le cycle est une oscillation presque périodique caractérisée par des périodes alternées de taux de

variation élevé et faible impliquant éventuellement, mais pas toujours, une expansion et une contraction. Si la composante irrégulière de la série chronologique est relativement importante, la série **cycle-tendance** offre en général une meilleure série pour l'analyse des évolutions passées à plus long terme. Cependant, cet avantage est moins clair lorsque l'on analyse les toutes dernières évolutions. Les valeurs du cycle-tendance pour les périodes récentes peuvent être sujettes à des révisions supérieures aux valeurs désaisonnalisées équivalentes et, partant, ces dernières peuvent être plus appropriées pour l'analyse des évolutions les plus récentes; c'est notamment le cas autour des points d'inflexion.

La collecte des statistiques conjoncturelles sur les entreprises s'effectue dans le cadre du règlement concernant les statistiques conjoncturelles[(5)]. Malgré des changements importants introduits par le règlement sur les statistiques conjoncturelles et les améliorations en termes de disponibilité et de précision des indicateurs résultant de cette mise en œuvre, un développement plus approfondi a été vivement réclamé au moment même où le règlement sur les statistiques conjoncturelles était adopté. La création de la BCE a fondamentalement modifié les attentes formulées à l´égard des statistiques conjoncturelles. Par conséquent, le règlement sur les statistiques conjoncturelles a été amendé le 6 juillet 2005 (règlement (CE) n° 1158/2005). Parmi les principaux changements introduits figurent:

- de nouveaux indicateurs à des fins d´analyse, à savoir l´introduction de prix à l´importation pour l´industrie, de prix à la production pour les services et la ventilation du chiffre d´affaires extérieur, des nouvelles commandes et des prix à la production pour l´industrie entre les marchés de la zone euro et ceux n´en faisant pas partie;
- des données plus actuelles, grâce à la réduction des délais de transmission des indices de production pour l´industrie et la construction, des indices relatifs au chiffre d´affaires (et au volume de ventes) du commerce de détail et des services, et des indices de l´emploi pour toutes les activités;
- des données plus fréquentes, grâce à la mensualisation (au lieu de la trimestrialisation) de l´indice de production de la construction.

L´**indice de production** vise à fournir une mesure du volume en termes de valeur ajoutée au coût des facteurs pour une période de référence donnée. L´indice de production doit tenir compte:

- des variations au niveau du type et de la qualité des produits et des matières consommées;
- des variations des stocks de produits finis, de services et de travaux en cours;
- des modifications dans les relations techniques entrées-sorties (techniques de transformation);
- de services tels que l´assemblage des unités de production, les opérations de montage, d´installation ou de réparation, la planification, l´ingénierie et le développement de logiciels.

Les données nécessaires pour le calcul de cet indice ne sont en général pas disponibles sous une forme subannuelle. En pratique, il faut utiliser des approximations pour le calcul des indices. Dans le secteur industriel, il peut s'agir des valeurs de production brutes (déflatées), des quantités produites, du chiffre d'affaires (déflaté), des intrants de travail, des intrants de matériel ou des intrants d'énergie. Dans le secteur de la construction, il peut s'agir de données sur les ressources (matières premières, énergie ou main-

(5) Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.

d'œuvre habituellement consommées) ou de données sur les réalisations (quantités produites, valeurs de production brutes ou valeurs de vente brutes).

L'**indice de la production pour le bâtiment** et l'**indice de la production pour le génie civil** opèrent une distinction entre la production du secteur du bâtiment et celui de l'ingénierie civile suivant la classification des types de construction (CC). Ces indices ont pour objectif de montrer l'évolution de la valeur ajoutée pour chacune des deux principales composantes de la construction.

L'**indice des prix à la production** (parfois désigné «**indice des prix du producteur**») montre l´évolution mensuelle des prix de la production industrielle et peut se révéler un indicateur de la pression inflationniste avant que celle-ci n´atteigne le consommateur. Le prix approprié est le prix de base, hors TVA et autres impôts déductibles similaires directement liés au chiffre d´affaires, et sans l´ensemble des droits et taxes sur les biens et services facturés à l´unité. En revanche, il convient d´ajouter, le cas échéant, les subventions sur les produits perçues par le producteur. Le prix doit faire référence à la date à laquelle la commande est passée et non à la date à laquelle les produits quittent l´usine. Les indices des prix à la production sont calculés pour le marché intérieur et le marché extérieur, ce dernier étant divisé en deux sous-catégories, le marché des pays de la zone euro et celui des pays hors zone euro (les informations présentées dans cette publication font référence uniquement aux variations des prix au sein du marché intérieur). Il est préférable de tenir compte de toutes les caractéristiques susceptibles de déterminer, par exemple, la quantité d´unités vendues, le transport, les rabais, les conditions du service, les conditions de la garantie ou la destination.

Conclusions principales

En 2005, le secteur de la construction dans l'EU-27 a généré près de 20 % de la valeur ajoutée combinée des secteurs de l'industrie et de la construction, tandis que les produits alimentaires, boissons et tabac ont constitué le principal secteur manufacturier (au niveau des divisions de la NACE) avec environ 8 % du total. La part de l'emploi du secteur de la construction était encore plus élevée, avec plus d'un quart du total. Quelques secteurs, concentrés dans les activités liées à l'énergie et l'industrie chimique, font état d'une part d'emploi nettement moindre que la valeur ajoutée.

D´après les données PRODCOM, les matériels de transport occupaient les deux premières places du classement des produits manufacturés les plus vendus en termes de valeur dans l´EU-27 en 2007, plaçant, en outre, trois autres produits dans les 20 premiers.

Les prix à la production sur le marché intérieur et le volume de la production industrielle ont connu une tendance à la hausse pendant la majeure partie de ces dix dernières années, bien que l'on ait assisté à un déclin manifeste pour l'indice de production de l'EU-27 en 2001, à nouveau apparent depuis février 2008. Par ailleurs, à partir de 2004, on a observé une forte hausse des prix, en grande partie due aux augmentations des prix du pétrole et des produits intermédiaires et énergétiques connexes. En 2007, les plus fortes augmentations de prix survenues dans le secteur industriel ont été enregistrées en Lituanie, en Roumanie et en Bulgarie. En Roumanie toutefois, la hausse de 8,7 % survenue en 2007 est nettement inférieure à celle de 2006 et poursuit une tendance à la baisse du rythme d'augmentation des prix.

Figure 8.4: Ventilation de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'industrie et dans la construction, EU-27, 2005 (1)

(en % de la valeur ajoutée et de l'emploi industriels et de la construction)

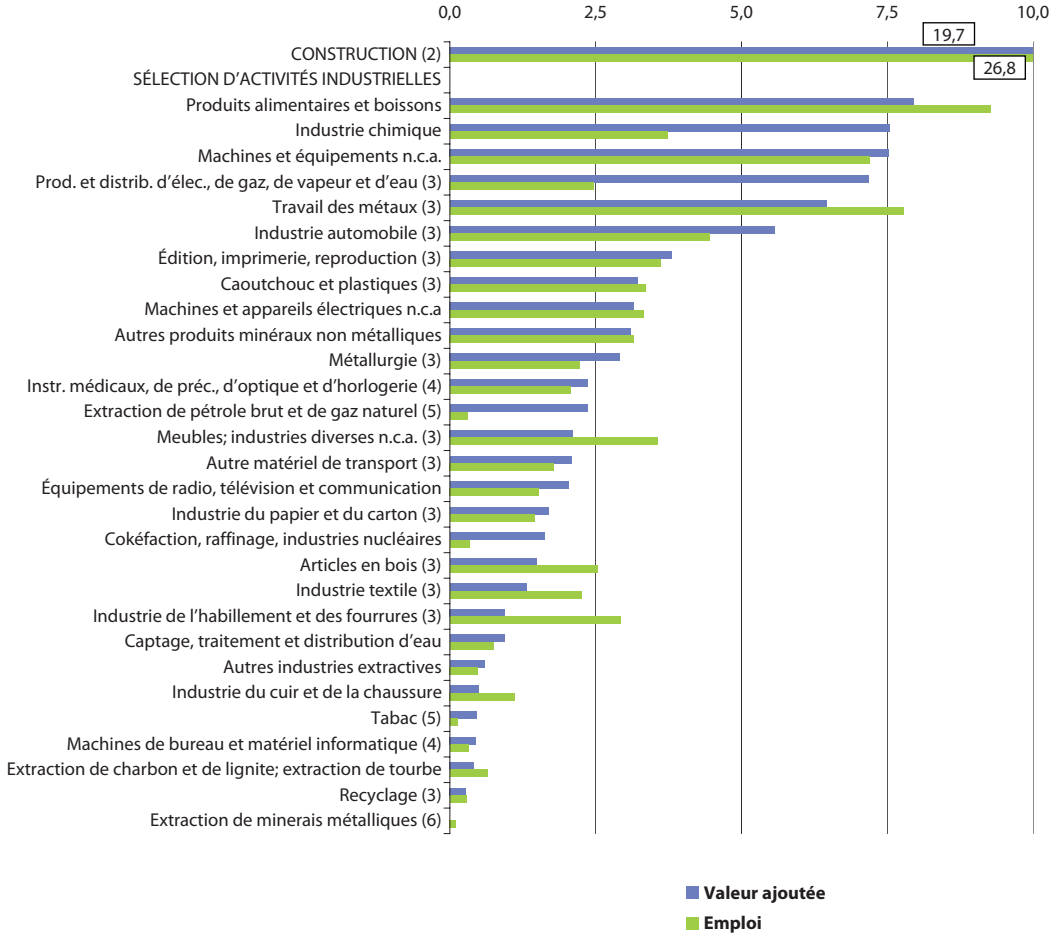

(1) Extraction des minerais d'uranium et de thorium, non disponible.
(2) Note: l'axe est coupé.
(3) Estimations.
(4) Valeur ajoutée, estimation.
(5) Emploi, estimation.
(6) Valeur ajoutée, non disponible.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 8.5: Taux de productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires pour la construction et certaines activités industrielles, EU-27, 2005 (1)

(en %)

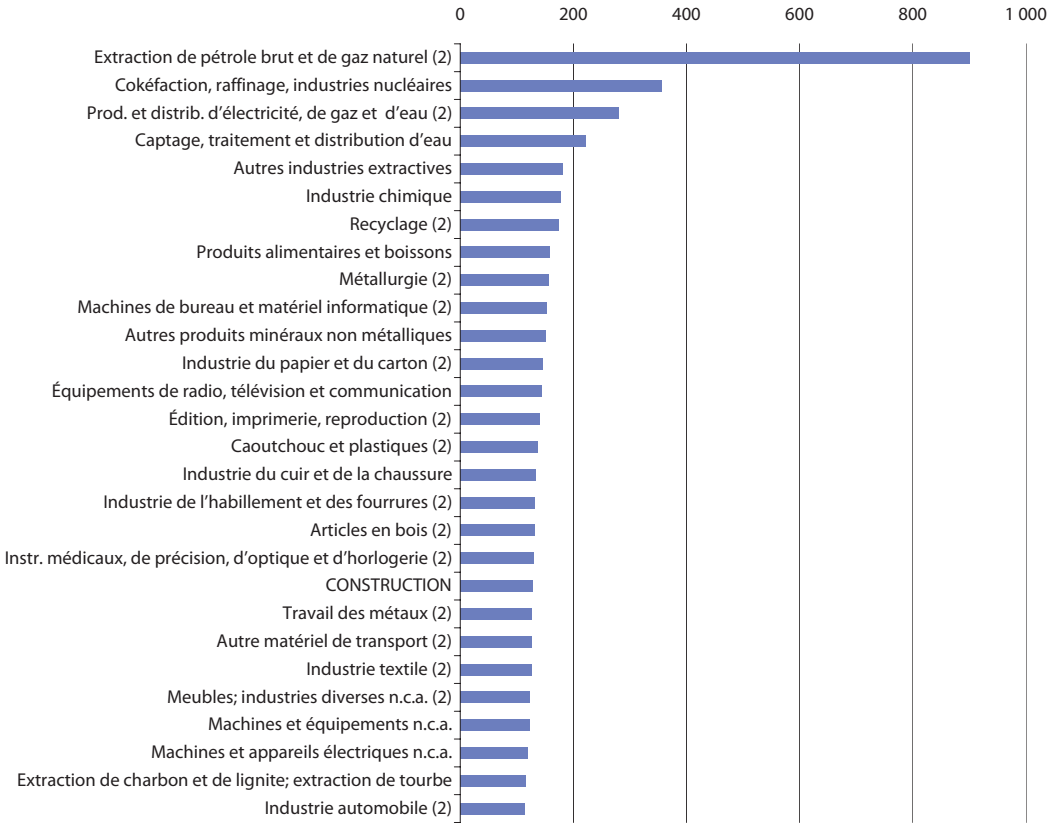

(1) Extraction des minerais d'uranium et de thorium, extraction de minerais métalliques et tabac manufacturé, non disponible.
(2) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 8.6: Taux brut d'exploitation pour la construction et certaines activités industrielles, EU-27, 2005 (1)
(en %)

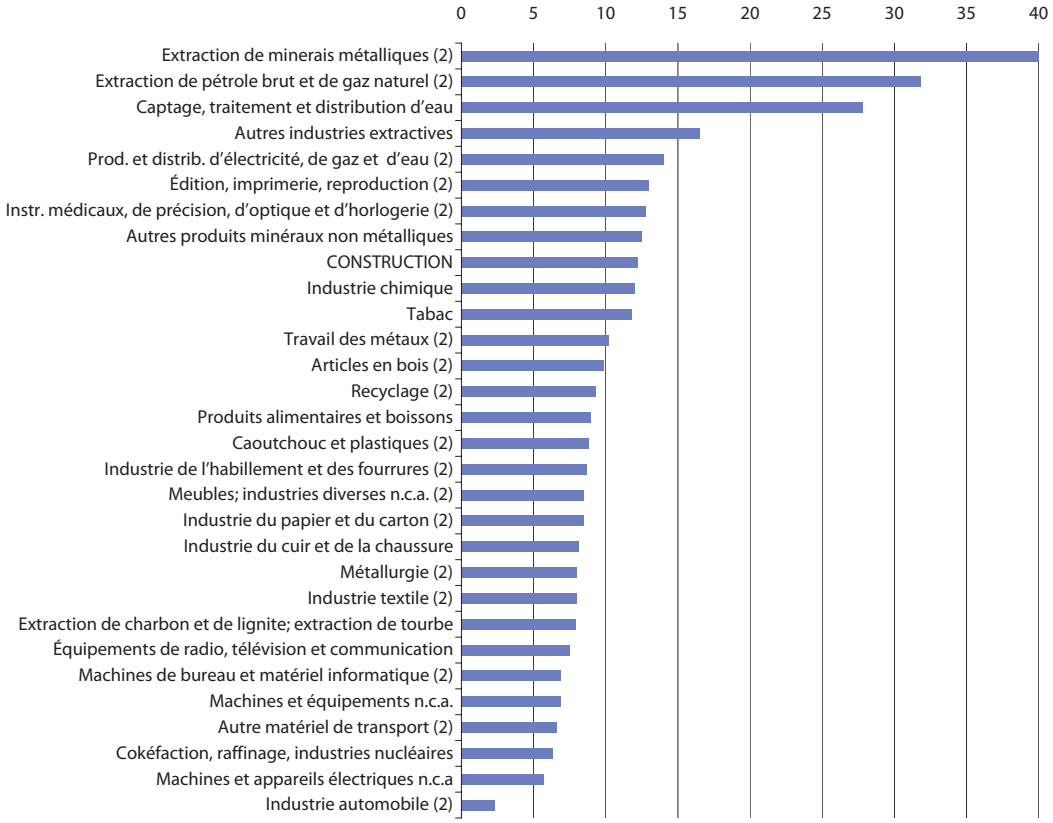

(1) Extraction des minerais d'uranium et de thorium, non disponible.
(2) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 8.7: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise pour les industries extractives et les activités manufacturières, EU-27, 2005 (1)
(en % du total du secteur)

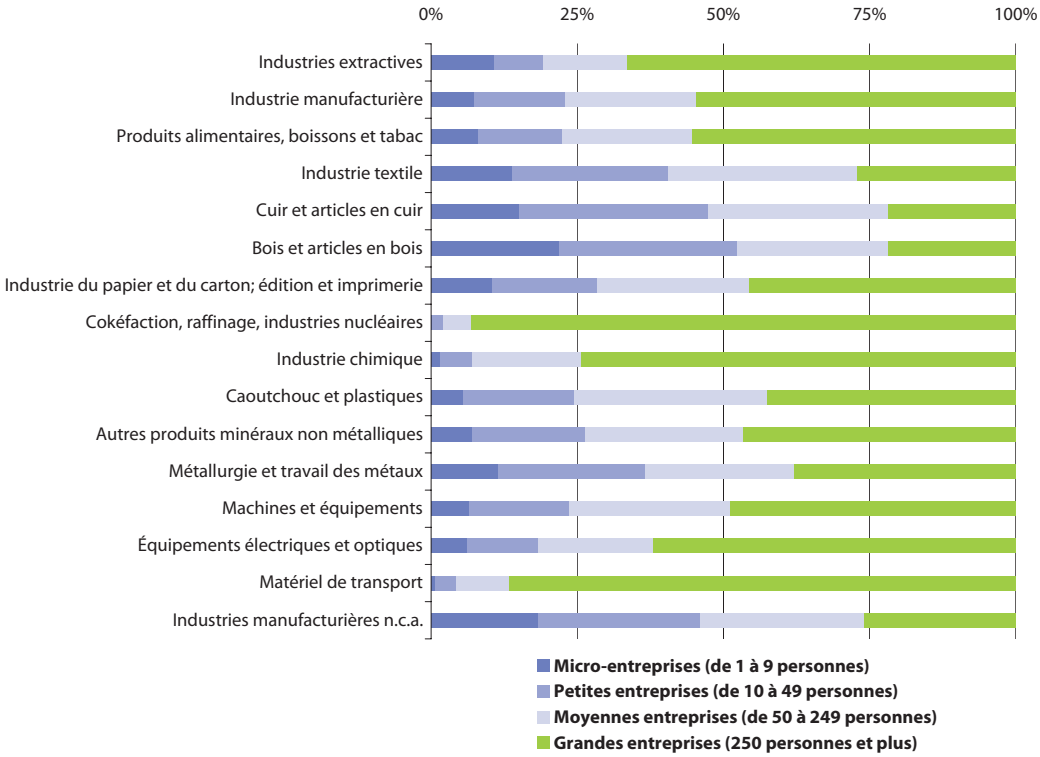

(1) Comprend des estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (tin00053)

Tableau 8.7: Production vendue, en termes de valeur, pour une sélection de produits, EU-27, 2007

code PRODCOM	Produit	Valeur (en millions d´euros)	Base d'arrondi (en millions) (1)
34.10.22.30	Voitures particulières à moteurs à étincelles, d´une cylindrée > 1 500 cm^3 (y compris caravanes automotrices d'une cylindrée > 3 000 cm^3) (sauf véhicules pour le transport ≥ 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	126 510	
34.10.23.30	Voitures particulières à moteurs diesels, d´une cylindrée > 1 500 cm^3 mais ≤ 2 500 cm^3 (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport ≥ 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	106 824	
27.41.30.30	Platine, palladium, rhodium, iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes, ou en poudre	103 435	
29.42.91.00	Installation et montage de machines-outils à métaux	98 959	
22.13.11.00	Journaux et publications périodiques, imprimés, paraissant moins de quatre fois par semaine	35 500	500
15.70.10.Z3	Préparations pour l'alimentation des animaux (excl. aliments pour chiens et chats, c.v.d.)	34 500	500
22.12.11.00	Journaux et publications périodiques, imprimés, paraissant au moins quatre fois par semaine	32 000	8000
15.96.10.00	Bière de malt	29 992	
26.63.10.00	Béton non réfractaire, prêt à la coulée	26 015	
15.81.11.00	Pain sans addition de miel, d´œufs, de fromage, de fruits	24 821	
15.51.40.50	Autres fromages (fondus exclus), fromages râpés et en poudre, à pâtes persillées	24 179	
21.21.13.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	20 443	
34.10.41.10	Véhicules utilitaires à moteurs diesels, d´un poids en charge maximal ≤ 5 t (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	20 233	
15.81.12.00	Autres produits de la boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, additionnés d´édulcorants	19 594	
15.13.12.15	Saucisses et saucissons, autres que les saucissons de foie	18 247	
15.98.12.30	Eaux (eaux minérales et gazéifiées incluses) sucrées ou contenant des édulcorants ou aromatisées	18 000	900
26.51.12.30	Ciments Portland autres que blancs	17 302	
34.10.13.00	Moteurs diesels pour véhicules du SH 87	16 927	
34.10.23.10	Voitures particulières à moteurs diesels, d´une cylindrée ≤ 1 500 cm^3 (sauf véhicules pour le transport ≥ 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	16 642	
22.33.10.70	Reproduction d'autres supports à l'exclusion des bandes magnétiques comportant des données informatiques	16 000	500

(1) Indique l'ampleur de l'arrondi utilisé afin de protéger la cellule confidentielle (dans le cas du code PRODCOM 22.13.11.00 par exemple, la valeur confidentielle se situe dans une fourchette de +/- 500 millions d'euros par rapport à la valeur déclarée).

Source: Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/newxtweb/)

Tableau 8.8: Production vendue, en termes de volume, pour une sélection de produits, EU-27, 2007

Code PRODCOM	Produit	Quantité (en milliers)	Base d'arrondi (en milliers) (1)	Unité
27.10.32.10	Demi-produits plats (brames), en aciers inoxydables	179 689		kg
26.51.12.30	Ciments Portland autres que blancs	228 698 020		kg
15.93.11.30	Champagne	254 200	50	litres
24.52.11.50	Parfums	9 763		litres
24.11.11.70	Oxygène	28 018 317		m^3
20.10.10.34	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d´une épaisseur > 6 mm, raboté (sauf collé par jointure digitale ou poncé)	18 044		m^3
16.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	769 304 498		unités
32.30.20.60	Appareils récepteurs de télévision couleur avec d'autres écrans	27 246		unités

(1) Indique l'ampleur de l'arrondi utilisé afin de protéger la cellule confidentielle (dans le cas du code PRODCOM 15.93.11.30 par exemple, la valeur confidentielle se situe dans une fourchette de +/- 50 000 litres par rapport à la valeur déclarée).

Source: Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/newxtweb/)

Figure 8.8: Indice de production et indice des prix à la production pour le marché intérieur, industrie, EU-27

(2000=100)

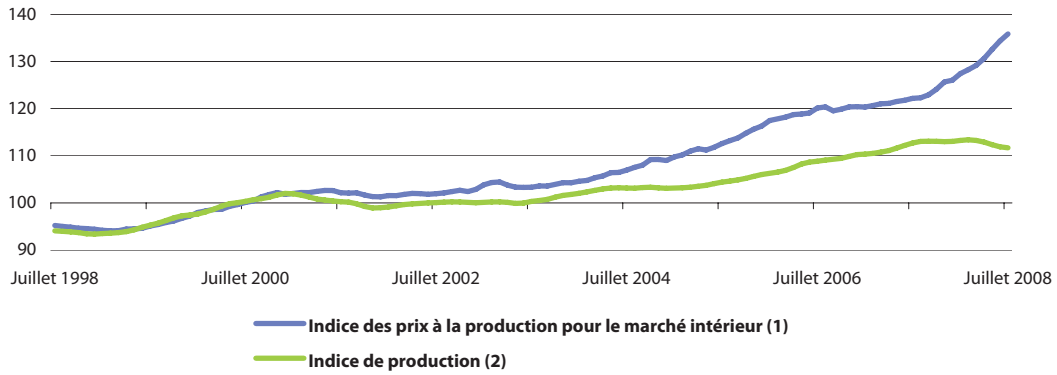

(1) Séries brutes.
(2) Tendance-cycle.

Source: Eurostat (sts_inpr_m et sts_inppd_m)

Tableau 8.9: Taux de croissance annuels pour l´industrie
(en %)

	Indice de production (1)					Indice des prix à la production pour le marché intérieur (2)				
	2003	2004	2005	2006	2007	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	0,7	2,4	1,3	3,9	3,3	1,7	3,0	5,3	5,9	2,7
Zone euro	0,3	2,1	1,4	4,0	3,4	1,4	2,3	4,1	5,1	2,8
Belgique	*0,7*	*3,2*	*-0,3*	*5,1*	*2,6*	0,6	4,5	2,2	4,8	3,0
Bulgarie	*13,7*	*17,3*	*6,9*	*5,9*	*9,1*	4,9	6,0	6,9	9,2	8,6
République tchèque	*5,6*	*9,2*	6,7	*11,4*	*8,8*	-0,3	5,7	3,0	1,6	4,0
Danemark	0,2	-0,2	1,8	3,5	0,4	3,0	3,0	9,4	7,6	0,3
Allemagne	0,4	3,0	3,3	5,9	6,1	1,7	1,6	4,6	5,5	2,0
Estonie	11,4	9,7	11,1	10,1	6,7	:	:	:	:	:
Irlande	4,7	0,3	3,0	5,1	7,2	*0,9*	*0,5*	*2,1*	*1,8*	*1,6*
Grèce	0,3	1,2	-0,9	0,5	2,2	2,3	3,5	5,9	6,9	3,3
Espagne	1,4	1,6	0,7	3,9	1,9	1,4	3,4	4,9	5,3	3,3
France	-0,2	1,8	0,3	0,9	1,3	0,9	2,0	3,0	3,4	2,5
Italie	-0,6	-0,3	-0,8	2,4	-0,2	1,6	2,7	4,0	5,6	3,5
Chypre	0,4	1,4	0,9	0,7	*3,1*	3,8	5,9	5,1	3,9	4,3
Lettonie	6,7	6,4	6,0	5,5	1,0	:	:	:	:	:
Lituanie	16,1	10,8	7,1	7,3	4,0	-0,7	2,4	5,9	6,7	9,2
Luxembourg	3,7	3,8	1,0	2,4	0,3	3,6	9,0	3,9	13,1	6,8
Hongrie	5,9	6,6	7,3	10,6	8,4	5,0	8,4	8,3	8,4	6,4
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	-1,4	4,1	0,4	1,4	*2,3*	2,2	2,6	7,1	8,2	4,6
Autriche	2,1	6,3	4,2	7,3	4,9	0,4	1,8	3,3	2,1	4,4
Pologne	8,4	12,3	4,5	12,2	9,5	*1,6*	*7,6*	*2,1*	*2,5*	*3,6*
Portugal	0,1	-2,7	0,3	2,8	1,8	0,8	2,7	4,1	4,7	3,2
Roumanie	3,3	4,5	2,4	7,7	5,0	19,6	18,5	12,5	12,0	8,7
Slovénie	1,0	4,5	4,0	6,5	6,2	2,6	4,3	2,7	2,4	5,3
Slovaquie	5,0	4,1	3,3	10,1	12,7	8,3	3,4	4,7	8,4	*2,1*
Finlande	1,2	5,0	0,3	9,8	4,4	0,2	-0,5	1,8	5,2	3,0
Suède	1,5	4,1	2,4	3,5	4,1	2,7	2,0	3,8	5,9	3,8
Royaume-Uni	-0,1	0,9	-1,1	0,8	0,3	1,6	4,3	10,9	9,0	1,1
Croatie	4,0	3,0	5,4	4,6	5,6	2,0	3,5	3,0	2,9	3,4
Turquie	*8,7*	*9,8*	*5,7*	*5,8*	*4,4*	:	:	:	:	:
Norvège	-4,0	2,1	-0,7	-2,4	-0,9	5,9	3,6	6,0	8,8	-0,6
Suisse	0,1	4,4	2,7	7,8	9,5	:	:	:	:	:
Japon	3,3	4,8	1,4	4,3	2,8	:	:	:	:	:
États-Unis	1,2	2,5	3,3	2,2	1,7	:	:	:	:	:

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.
(2) Séries brutes.

Source: Eurostat (sts_inprgr_a et sts_inppdgr_a)

Figure 8.9: Taux de croissance annuel moyen de l´indice de la production industrielle, EU-27, de 2002 à 2007 (1)

(en %)

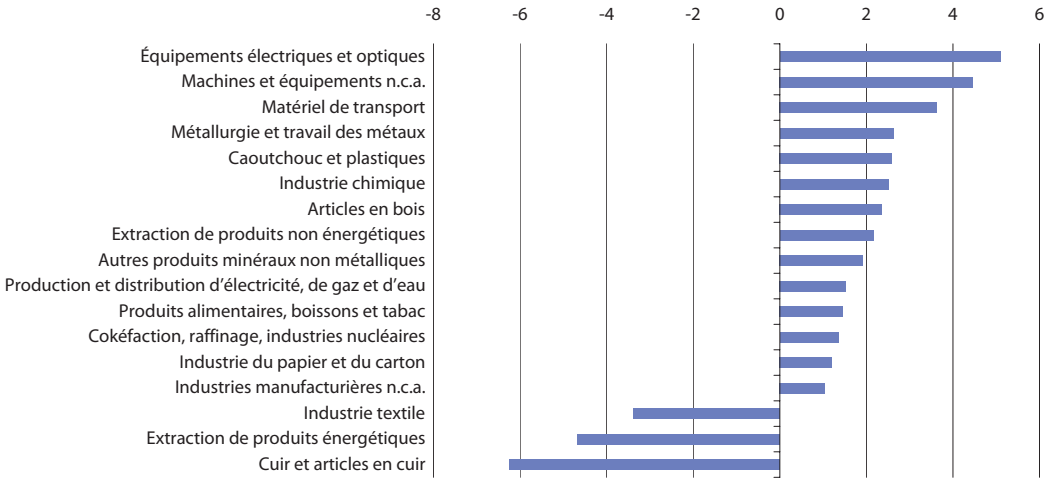

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

Source: Eurostat (sts_inppd_a)

Figure 8.10: Indice de production du secteur de la construction dans l´EU-27 (1)

(2000=100)

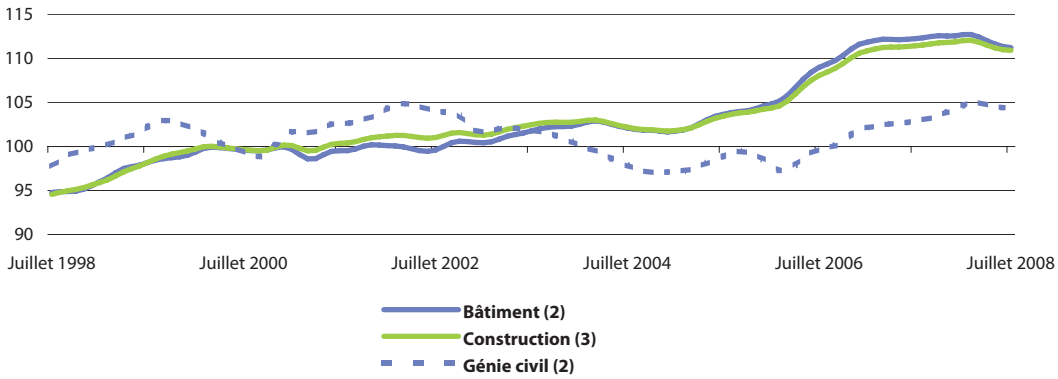

(1) Tendance-cycle.
(2) Estimations, de mai 1998 à décembre 1999 et d'avril 2008 à juillet 2008.
(3) Estimations, de mai 1998 à décembre 1999 et juillet 2007.

Source: Eurostat (sts_copr_m)

8.3 Les services

Introduction

Les services représentaient 71,6 % de la valeur ajoutée brute dans l´EU-27 en 2007 et une proportion similaire (et en augmentation) du total des emplois. L´importance relative des services dans la valeur ajoutée globale représentait presque 56 % de l´économie en Roumanie (2005), près de 75 % en Belgique, en Grèce, en France, à Chypre, à Malte et au Royaume-Uni, et culminait à 84 % au Luxembourg.

Le marché intérieur reste l´une des premières priorités de l´UE. Les principes essentiels régissant le marché intérieur des services figurent dans le traité CE qui garantit aux entreprises européennes la liberté de s´installer dans d´autres États membres et la liberté de fournir leurs services sur le territoire d´un autre État membre que celui où elles sont établies. La directive relative aux services [6] vise à éliminer les obstacles au commerce des services, favorisant ainsi le développement des activités transfrontalières. L'objectif n´est pas uniquement d´améliorer la compétitivité des entreprises de services, mais aussi celle de l´industrie européenne en général. La directive a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2006 et doit être transposée par les États membres d´ici la fin 2009. Elle devrait, idéalement, contribuer à réaliser le potentiel de croissance économique et de création d'emplois. C'est pourquoi elle est perçue comme la clé de voûte de la stratégie renouvelée de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi. En outre, elle participe également, par ses dispositions en matière de simplification administrative, au programme «Mieux légiférer».

Définitions et disponibilité des données

Pour des informations de fond relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section 8.1 (Les différentes structures des entreprises), qui contient les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées. Les définitions de la productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires et du taux brut d'exploitation peuvent être consultées à la section 8.2 (L'industrie et la construction). De même, de plus amples informations de fond relatives aux statistiques conjoncturelles sur les entreprises sont fournies dans la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section 8.2 relative à l'industrie et la construction.

L'expression «**économie marchande non financière**» est en général utilisée dans les statistiques des entreprises pour désigner les activités économiques visées par les sections C à I et K de la NACE Rév. 1.1 ainsi que les unités qui se livrent à ces activités.

Pour les statistiques conjoncturelles, le chiffre d'affaires comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers. Le chiffre d´affaires comprend également toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) imputées aux clients, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. La TVA et les taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d´affaires, ainsi que tous les droits et taxes sur les biens et services facturés par l´unité sont exclus du

(6) Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.

chiffre d´affaires. Les réductions de prix, les rabais et les remises, ainsi que la valeur des emballages retournés doivent être déduits. Les réductions, les rabais et les avantages consentis ultérieurement aux clients, par exemple à la fin de l´année, ne sont pas pris en compte.

L'indice du **chiffre d´affaires du commerce de détail** est un indicateur du cycle économique qui montre l´évolution de l´activité mensuelle du secteur du commerce de détail en termes de valeur et de volume. L´indice du volume du chiffre d´affaires du commerce de détail est généralement désigné sous le terme d´**indice du volume des ventes (au détail)**. L'indice du chiffre d´affaires du commerce de détail est un indicateur conjoncturel de la demande intérieure finale. Afin d´éliminer l´effet prix sur le chiffre d´affaires du commerce de détail, un déflateur des ventes est appliqué. Le déflateur des ventes est un indice fondé sur une méthode similaire à celle d'un indice des prix à la production adapté aux particularités du commerce de détail mais reflétant l'évolution des prix des marchandises vendues plutôt que le service de détail fourni. Ces indices peuvent être ventilés en produits alimentaires et non alimentaires. Les produits alimentaires sont vendus soit en magasins non spécialisés (hypermarchés, supermarchés) soit en magasins spécialisés (p.ex. marchands de fruits et légumes). Une plus grande proportion de ventes en magasins spécialisés est le signe d'un schéma plus traditionnel de commerce de détail.

Conclusions principales

Les services aux entreprises jouent un rôle prépondérant dans l´économie des services. Nombre des activités inhérentes à ce secteur de l´économie (les activités informatiques, l'immobilier, la recherche et développement et les autres services aux entreprises tels que les services juridiques, comptables, d´étude de marché, de publicité, de nettoyage et de sécurité) ont tiré profit du phénomène de l´externalisation, qui peut expliquer le rythme de croissance soutenu.

Dans le secteur des services non financiers, les autres activités industrielles et commerciales (telles que définies par la division 74 de la NACE) ont contribué à plus d'un cinquième de la richesse générée (valeur ajoutée) dans l'EU-27 en 2005; le commerce de gros et le commerce de détail et la réparation ont représenté respectivement 16 % et 13 %. Cependant, en 2005, le commerce de détail et les autres activités industrielles et commerciales ont représenté des parts similaires dans la main-d'œuvre totale de l'EU-27 occupée dans les services non financiers (22,5 % et 23,8 % respectivement), l'important écart entre la part du commerce de détail et celle de la réparation s'expliquant dans une certaine mesure par l'importance de l'emploi à temps partiel.

Sur la période de 2002 à 2007, les services de transport terrestres, aériens et par voies navigables ont enregistré les croissances les plus soutenues de leur chiffre d´affaires par rapport aux activités de services non financiers (en termes de divisions NACE), affichant des taux de croissance moyens de 7,3 % ou plus par an.

Figure 8.11: Ventilation de la valeur ajoutée et de l'emploi des services non financiers dans l'EU-27, 2005

(en % de la valeur ajoutée et de l'emploi des services non financiers)

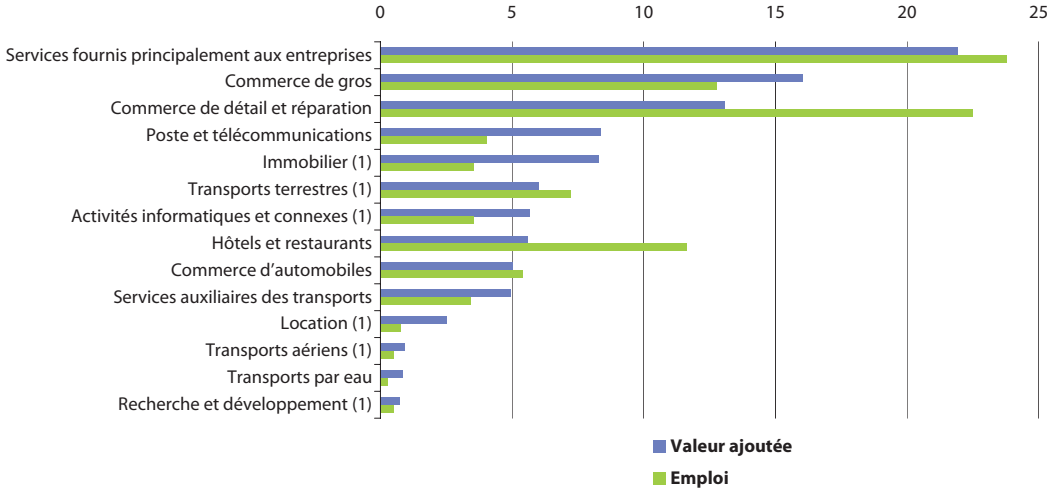

(1) Estimations.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 8.12: Productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires pour les services non financiers dans l'EU-27, 2005

(en %)

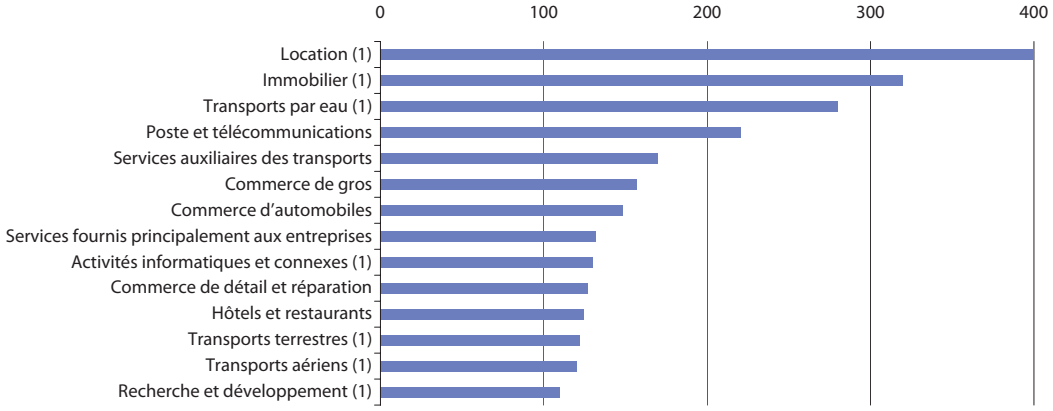

(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 8.13: Taux brut d´exploitation pour les activités de services non financiers dans l´EU-27, 2005
(en %)

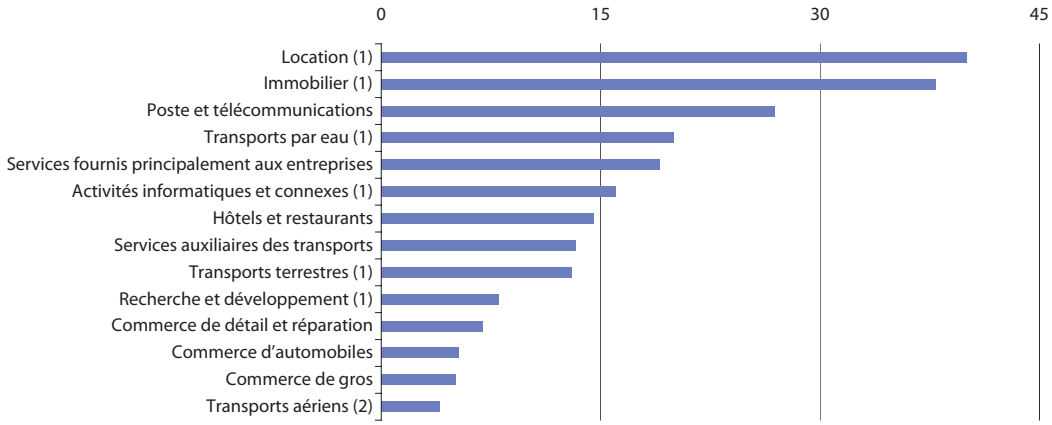

(1) Estimation.
(2) Estimation, 2004.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 8.14: Valeur ajoutée des services non financiers par classe de taille d´entreprise dans l´EU-27, 2005 (1)
(en % du total du secteur)

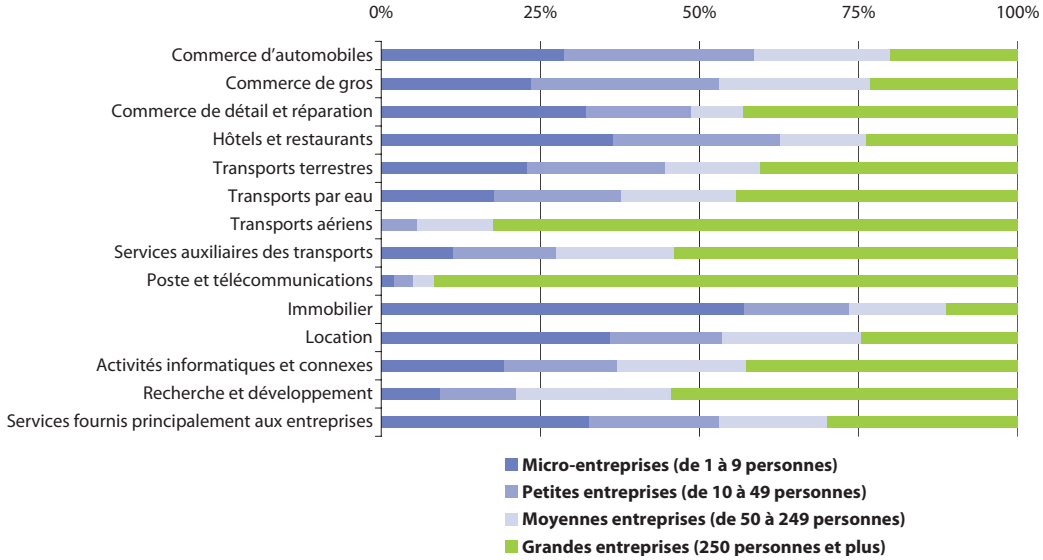

(1) Comprend des estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (tin00053)

Figure 8.15: Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, dans l'EU-27, de 2002 à 2007 (1)

(en %)

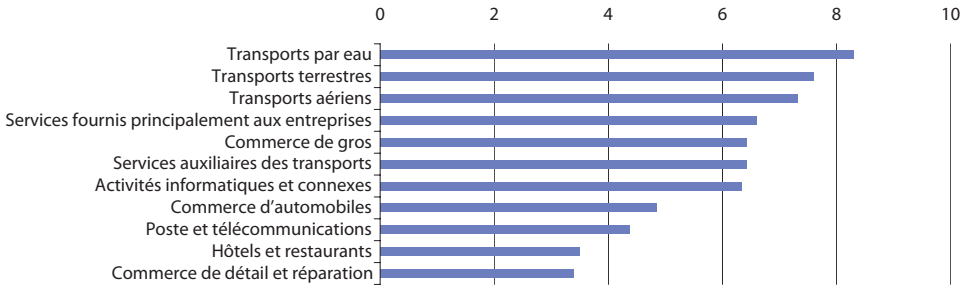

(1) Séries corrigées des jours ouvrables; activités immobilières, location et recherche et développement, non disponible.

Source: Eurostat (sts_trtu_a et ebt_setu_a)

Figure 8.16: Indice du chiffre d´affaires, sélection d´activités de services dans l´EU-27 (1)

(2000=100)

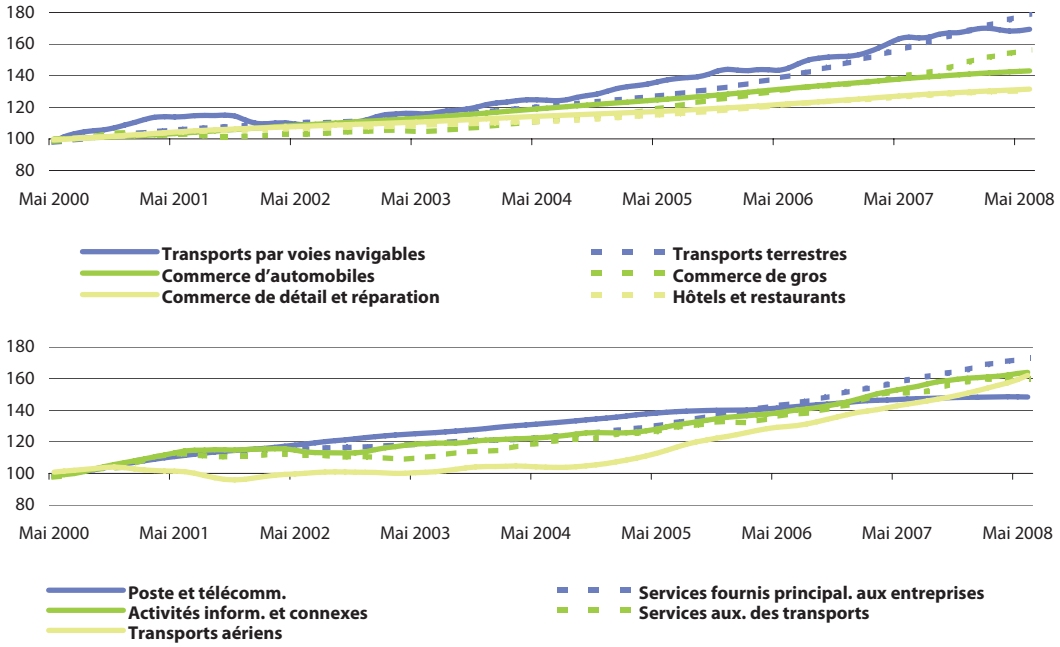

(1) Tendance-cycle; estimations, de 2000 à 2002 et d'avril à juin 2008.

Source: Eurostat (ebt_setu_m et sts_trtu_m)

Figure 8.17: Ventilation du chiffre d´affaires pour le commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabac, 2005

(en % du chiffre d´affaires total)

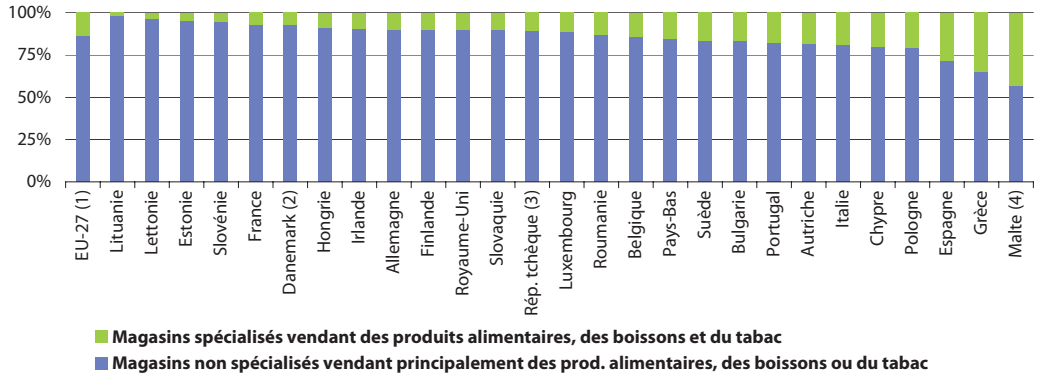

(1) Magasins non spécialisés, estimation.
(2) 2004.
(3) 2006.
(4) 2002.

Source: Eurostat (tin00007)

Figure 8.18: Indice du volume de ventes, sélection d´activités du commerce de détail dans l´EU-27 (1)

(2000=100)

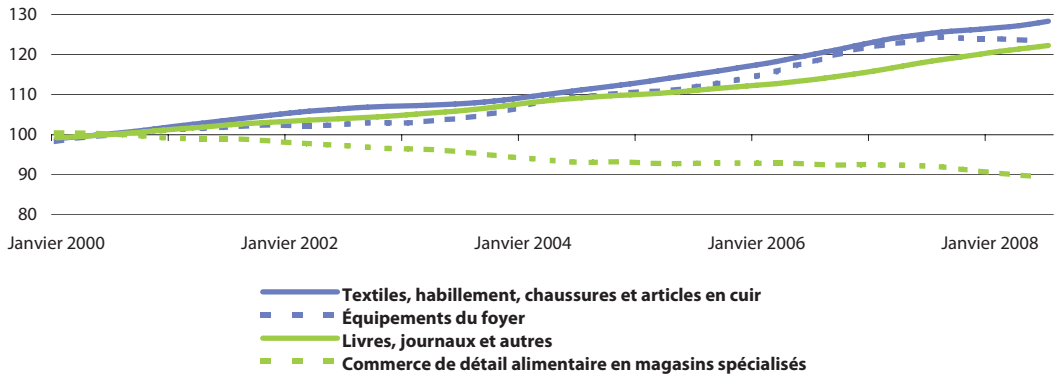

(1) Tendance-cycle; estimations, juin et juillet 2008.

Source: Eurostat (sts_trtu_m)

8.4 Le tourisme

Introduction

La demande de services d'hôtellerie se répartit entre celle émanant des entreprises et celle des ménages (aux fins des loisirs, par exemple). La demande des entreprises a tendance à varier en fonction du cycle économique, puisque pendant les périodes de récession, les entreprises essaient de réduire leurs dépenses. De même, il est plus probable que les ménages limitent leurs dépenses liées aux activités touristiques pendant les périodes où la confiance des consommateurs est faible.

L'Europe reste l'une des plus importantes régions touristiques. En effet, six États membres figurent parmi les dix destinations mondiales préférées des vacanciers. Par conséquent, l'industrie touristique joue un rôle important en termes de potentiel économique et d'emploi, tout en ayant des répercussions sociales et environnementales; cette double caractéristique justifie le besoin de statistiques fiables et harmonisées dans ce domaine.

Le tourisme peut également représenter un facteur essentiel de développement pour les régions en Europe. Les infrastructures créées à des fins touristiques participent au développement local, tandis que les emplois créés ou maintenus peuvent contribuer à endiguer le déclin industriel ou rural. Le «tourisme durable» permet la préservation et l'amélioration du patrimoine culturel et naturel qui comprend les arts, la gastronomie locale et la biodiversité.

Une nouvelle politique du tourisme est en cours d'élaboration. La Commission européenne a adopté en 2006 une communication intitulée «Une nouvelle politique européenne du tourisme: renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe» [(7)]. Ce document traite un ensemble de défis qui façonneront le tourisme dans les années à venir, tels que le vieillissement de la population en Europe, le renforcement de la concurrence étrangère, l'exigence de la part des consommateurs d'un tourisme plus spécialisé et la nécessité de développer des pratiques touristiques durables et davantage respectueuses de l'environnement. La communication estime qu'associée à des destinations durables, une industrie du tourisme plus compétitive contribuerait davantage à la réussite de la stratégie renouvelée de Lisbonne, à la satisfaction des touristes et au renforcement de la position de l'Europe en tant que première destination touristique dans le monde. En octobre 2007, une autre communication de la Commission, «Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable», souligne les prochaines étapes dans la promotion d'un tourisme européen durable. Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie renouvelée de Lisbonne relative à la croissance et à l'emploi et à celle de la nouvelle stratégie en faveur du développement durable, en s'adressant aux parties prenantes qui jouent un rôle dans le secteur du tourisme en Europe. La gestion durable des destinations, la prise en compte des questions de durabilité par les entreprises et la sensibilisation des touristes au développement durable constituent le cadre des actions proposées [(8)].

(7) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0134:FIN:FR:PDF.

(8) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0621:FIN:FR:PDF.

Définitions et disponibilité des données

Le tourisme peut être défini comme les activités au service des personnes qui voyagent et séjournent dans des lieux situés hors de leur environnement habituel pendant une année au maximum, pour leurs loisirs ou leurs affaires. Un **touriste** se définit comme un visiteur séjournant dans un hébergement collectif ou privé, au moins pour une nuitée. Une **nuitée** correspond à chaque nuit pour laquelle un client est inscrit dans un hôtel ou un établissement équivalent (sa présence physique sur place n'est pas requise). Une ventilation des nuitées entre **résidents et non-résidents** est proposée. Les résidents désignent des personnes ayant séjourné pendant la majeure partie de l'année écoulée dans un pays/endroit ou ayant vécu dans ce pays/endroit pour une période plus courte mais qui projettent d'y retourner dans moins d'un an pour y vivre. Il convient de noter que, selon les définitions susmentionnées, la clientèle commerciale représente une part importante du tourisme. L´**intensité touristique** et les recettes du tourisme international par rapport au PIB renseignent sur l´importance du tourisme. L´intensité touristique correspond au nombre de nuitées des touristes par rapport à la population du pays d´accueil.

Du point de vue de l´offre, le tourisme s´appuie sur les entreprises de différents secteurs qui proposent des services d´hébergement, de restauration, des moyens et des services de transport ainsi que des divertissements. Le terme **hébergement touristique** désigne tout type d'hébergement collectif – il exclut donc les logements touristiques loués à titre privé. Il peut être décomposé en **hôtels et établissements similaires** – ceux-ci comprennent l'hébergement en hôtel, motel, auberge et établissement équivalent combiné à des services d'hôtellerie typiques, comme faire les lits et nettoyer la chambre et les installations sanitaires – et **autres établissements d'hébergement collectif**, qui comprennent les logements de vacances, les campings et autres structures d'hébergement de courte durée, comme les auberges de jeunesse, les dortoirs pour touristes et les maisons de vacances. Le nombre de **places-lits** d'un établissement désigne le nombre de personnes pouvant passer la nuit dans les lits disponibles dans l'établissement, compte non tenu des lits supplémentaires éventuellement mis à la disposition du client qui en fait la demande. Une «place-lit» désigne un lit simple, les lits doubles valant deux places-lits. Les **services de voyage** assurés par des entreprises qui organisent le transport, l´hébergement et la restauration des voyageurs sont classés dans le groupe 63.3 de la NACE, qui englobe les activités suivantes: fourniture d´informations et de conseils en matière de voyages et planification de ceux-ci; organisation de voyages personnalisés ainsi que de l´hébergement et du transport des voyageurs et des touristes; délivrance de billets, vente de voyages organisés; activités des organisateurs de voyages et activités des accompagnateurs de voyage.

Conclusions principales

Bien que le tourisme ait connu une forte augmentation au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, cette tendance s´est inversée entre 2001 et 2003. En effet, le ralentissement économique lié à l´inquiétude suscitée par les actes terroristes, les épidémies et une série de catastrophes naturelles a contribué à ralentir la demande. Cette évolution à la baisse a été compensée par la croissance rapide du transport aérien à bas coûts et l´augmentation du nombre de séjours de courte durée pris par les Européens.

En 2006, l´EU-27 comptait 201 168 hôtels et établissements similaires

ainsi que 221 483 autres établissements d´hébergement collectif. Alors que le nombre total d´hôtels était sur le déclin, on a assisté à une hausse de leur capacité, mesurée par le nombre de places-lits disponibles, qui s´établissait à 11,5 millions en 2006.

Les taux d´occupation des hôtels et autres établissements similaires varient considérablement entre les principales destinations touristiques, notamment en fonction des facteurs saisonniers, tandis que dans les centres d´affaires, la demande est mieux répartie tout au long de l´année (bien qu´elle puisse être concentrée sur la semaine et restreinte durant les week-ends). En 2006, un peu plus de 1 500 millions de nuitées ont été passées par des résidents et des non-résidents dans les hôtels et autres établissements similaires de l´EU-27.

En termes d'intensité touristique (rapport nuitées / taille de la population), parmi les destinations de vacances les plus prisées dans l'EU-27 en 2007 figuraient les destinations méditerranéennes insulaires de Chypre et Malte (2006), ainsi que les destinations alpestres d'Autriche. Les recettes du tourisme international par rapport au PIB offrent une autre mesure permettant d'apprécier l'importance de ce secteur: en 2007, la part du PIB la plus élevée a été enregistrée à Chypre (12,5 %) et à Malte (12,2 %), ce qui confirme l'importance du tourisme pour ces États insulaires.

Figure 8.19: Destinations touristiques, 2007

(en milliers de nuitées passées dans le pays par des non-résidents, tous types d'hébergement collectif)

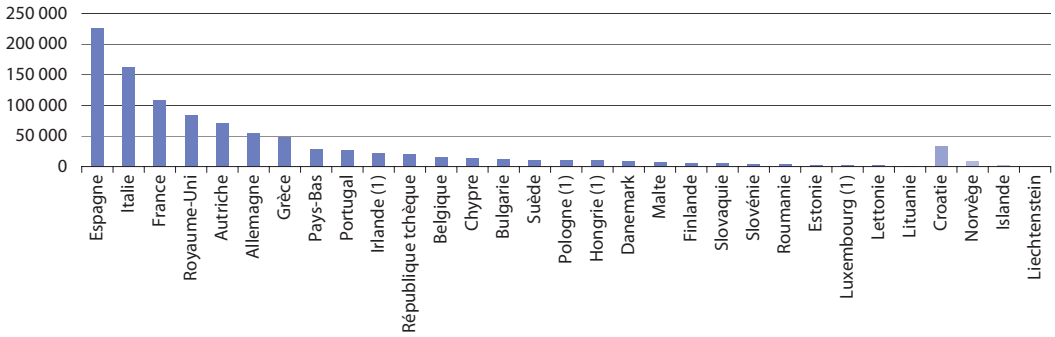

(1) 2006.

Source: Eurostat (tour_occ_ni)

Tableau 8.10: Principaux indicateurs du tourisme

	Hôtels et établissements similaires (unités)		Autres établissements d´hébergement collectif (unités)		Places-lits dans les hôtels et établiss. similaires (en milliers)		Nuitées passées dans les hôtels et établiss. similaires (en milliers) (1)		Proportion de la population (âgée 15+) participant au tourisme	
	2002	2007 (2)	2002	2007 (2)	2002	2007 (2)	2002	2007 (2)	2002	2007 (3)
EU-27	204 675	201 168	189 359	221 483	10 686	11 541	:	1 525 008	:	:
Zone euro	143 420	142 374	137 571	166 208	8 160	8 717	:	1 209 656	:	:
Belgique	2 010	2 013	1 638	1 503	123	125	14 500	16 197	0,41	0,45
Bulgarie	755	1 526	159	492	133	231	9 980	16 736	:	:
République tchèque	4 335	4 559	3 534	3 286	223	248	23 803	27 044	:	0,52
Danemark	482	477	622	598	67	73	9 250	11 080	0,61	0,62
Allemagne	38 129	35 941	17 508	17 817	1 608	1 644	189 970	214 675	0,67	0,81
Estonie	193	346	227	638	16	29	2 337	3 843	0,26	0,23
Irlande	5 009	4 087	2 803	4 890	*145*	157	24 716	28 282	:	:
Grèce	8 329	9 207	337	324	606	701	53 478	64 086	0,42	0,42
Espagne	16 732	18 426	13 748	19 032	1 394	1 639	222 555	272 733	0,51	0,44
France	18 768	18 135	10 492	10 643	1 235	1 254	192 056	204 269	:	0,61
Italie	33 411	*34 037*	80 304	*96 957*	1 930	*2 142*	231 132	*254 076*	0,50	0,49
Chypre	813	735	133	167	90	88	16 103	14 298	0,77	:
Lettonie	223	318	74	82	14	21	1 527	2 759	:	0,19
Lituanie	247	348	229	181	12	22	1 050	2 591	:	0,27
Luxembourg	316	273	284	235	15	15	1 244	1 438	0,62	0,64
Hongrie	2 167	2 032	1 220	1 024	155	159	13 834	15 808	:	0,35
Malte	194	173	2	6	40	40	:	7 307	:	:
Pays-Bas	2 933	3 196	3 729	4 072	177	200	28 515	34 159	0,68	0,68
Autriche	14 914	14 204	5 971	6 526	569	574	73 523	79 153	0,46	0,58
Pologne	1 478	2 443	5 572	4 275	128	190	13 381	24 307	:	0,34
Portugal	1 898	:	273	:	240	:	34 209	:	0,33	0,27
Roumanie	2 765	4 163	573	531	197	228	:	19 756	:	0,28
Slovénie	393	396	457	423	28	33	4 763	5 546	:	0,62
Slovaquie	816	1 249	1 216	1 426	54	67	7 526	7 233	:	:
Finlande	971	909	484	449	118	119	13 273	15 817	0,54	0,60
Suède	1 737	1 893	2 043	2 083	181	207	21 011	25 416	:	:
Royaume-Uni	44 657	*40 130*	35 727	*40 878*	1 188	*1 251*	178 937	*169 440*	0,44	0,60
Croatie	788	800	485	1 011	188	163	19 596	20 940	:	:
ARY de Macédoine	150	:	175	:	16	:	:	:	:	:
Islande	273	294	399	286	14	18	1 261	1 917	:	:
Liechtenstein	50	47	120	113	1	1	108	129	:	:
Norvège	1 124	1 112	1 151	1 153	144	154	16 188	18 510	0,70	0,72
Suisse	5 643	5 635	*94 100*	:	259	270	31 963	36 365	:	:

(1) Nuitées passées par des résidents et non-résidents.
(2) EU-27, zone euro, Hongrie et Malte, 2006.
(3) République tchèque, Allemagne, Estonie, Italie, Hongrie et Portugal, 2006.

Source: Eurostat (tin00039, tin00040, tin00041, tin00043, tin00045 et tps00001)

Figure 8.20: Pays d´origine pour les séjours à l'étranger, 2007 (1)

(nombre moyen de nuitées passées à l'étranger par habitant)

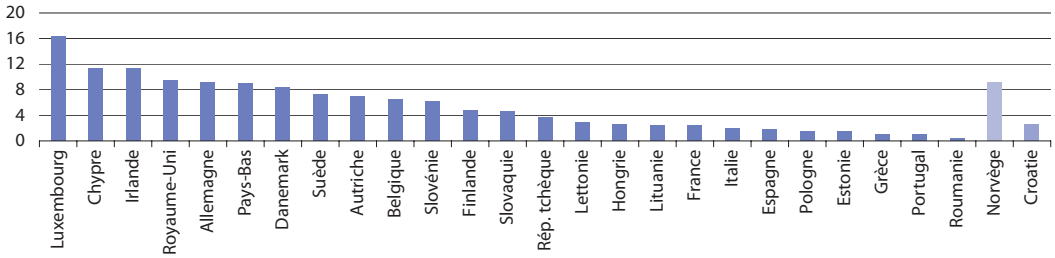

(1) Bulgarie et Malte, non disponible.

Source: Eurostat (tour_dem_tnw et tps00001)

Figure 8.21: Intensité touristique, 2007

(nuitées passées par des résidents et non-résidents dans des hôtels et établissements similaires et dans d´autres établissements d´hébergement collectif par habitant)

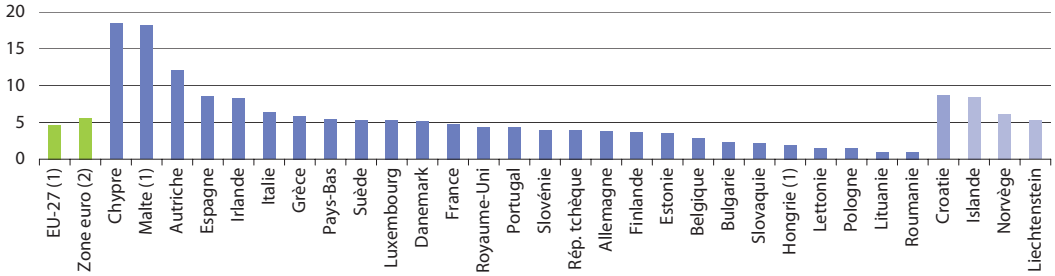

(1) 2006.
(2) ZE-12 au lieu de ZE-15; 2006.

Source: Eurostat (tour_occ_ni et tps00001)

Figure 8.22: Proportion de la population âgée de 15 ans ou plus partant en vacances à l´étranger pendant quatre nuits minimum, 2007 (1)

(en %)

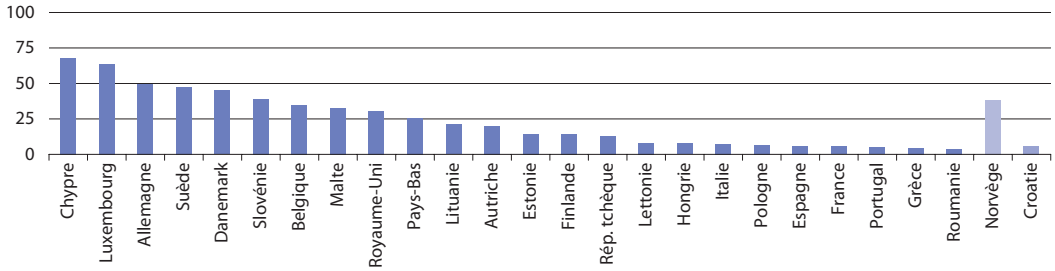

(1) Bulgarie, Irlande et Slovaquie, non disponible.

Source: Eurostat (tour_dem_toage, tps00001 et tps00010)

Tableau 8.11: Voyages de vacances effectués par des résidents de l'UE (âgés de 15 ans ou plus), 2007

	Nombre de voyages (en milliers)			Ventilation de tous les voyages par destination et durée (en %)			
	Tous les voyages	Voyages courts (de 1 à 3 nuits)	Voyages longs (4 nuits et plus)	Voyages courts dans le pays (de 1 à 3 nuits)	Voyages longs dans le pays (4 nuits et plus)	Voyages courts à l'étranger (de 1 à 3 nuits)	Voyages longs à l'étranger (4 nuits et plus)
Belgique	10 458	3 453	7 005	16,1	11,7	16,9	55,3
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque (1)	26 754	17 821	8 933	62,7	18,6	3,9	14,8
Danemark	10 368	4 377	5 991	32,5	15,2	9,7	42,6
Allemagne	202 409	102 877	99 533	44,3	20,9	6,5	28,3
Estonie	1 245	835	410	53,2	8,7	13,9	24,1
Irlande	11 407	5 551	5 856	36,3	11,9	12,4	39,4
Grèce	14 630	6 107	8 522	41,0	51,7	0,8	6,5
Espagne	111 903	71 723	40 180	62,2	30,8	1,9	5,1
France	190 381	105 049	85 331	52,2	37,5	3,0	7,3
Italie (1)	188 156	147 022	41 134	18,0	16,5	1,7	5,4
Chypre	1 663	846	817	45,3	12,3	5,6	36,9
Lettonie	4 197	3 330	867	71,2	7,3	8,2	13,3
Lituanie	3 576	2 381	1 196	53,9	13,6	12,6	19,9
Luxembourg (1)	1 099	419	680	1,2	0,2	37,0	61,6
Hongrie	25 224	17 481	7 742	64,0	19,9	5,3	10,8
Malte	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas (1)	28 574	10 189	18 385	24,9	24,4	10,8	39,9
Autriche	15 682	6 997	8 685	31,9	19,9	12,7	35,5
Pologne	*33 948*	*16 584*	*17 364*	*46,1*	*40,7*	*2,7*	*10,4*
Portugal (1)	10 265	6 423	3 842	60,5	29,6	2,1	7,9
Roumanie (1)	6 892	1 490	5 402	64,1	67,4	0,4	11,0
Slovénie	3 654	1 989	1 665	33,7	11,0	20,8	34,6
Slovaquie	6 969	2 083	4 886	24,1	34,5	5,7	35,6
Finlande	29 467	22 885	6 582	69,4	15,1	8,3	7,2
Suède (1)	38 399	25 618	12 781	58,3	19,1	8,5	14,2
Royaume-Uni (1)	112 695	40 080	72 615	35,7	25,3	9,5	29,5
Croatie	5 434	2 467	2 967	31,8	36,6	13,6	18,0
Norvège	15 770	8 840	6 930	42,7	20,7	13,4	23,3

(1) 2006.

Source: Eurostat (tour_dem_ttmd)

Tableau 8.12: Recettes et dépenses du tourisme

	Recettes				Dépenses			
	(en millions d'euros)			Par rapport au PIB, en 2007 (en %)	(en millions d'euros)			Par rapport au PIB, en 2007 (en %)
	1997	2002	2007		1997	2002	2007	
EU-27 (1)	:	:	*76 612*	*0,6*	:	:	*94 005*	*0,8*
Zone euro (2)	:	:	*100 437*	*1,1*	:	:	*88 860*	*1,0*
Belgique	:	7 317	*7 655*	*2,3*	:	10 736	*12 044*	*3,6*
Bulgarie	963	1 207	*2 287*	*7,9*	339	563	*1 331*	*4,6*
République tchèque	3 220	3 126	*4 820*	*3,8*	2 101	1 673	*2 648*	*2,1*
Danemark	2 809	5 047	*4 495*	*2,0*	3 712	6 193	*6 210*	*2,7*
Allemagne	15 782	20 350	*26 289*	*1,1*	42 619	55 504	*60 467*	*2,5*
Estonie	420	585	*749*	*4,9*	107	243	*472*	*3,1*
Irlande	2 290	3 256	*4 470*	*2,4*	1 960	3 942	*6 318*	*3,4*
Grèce (3)	4 904	10 285	*11 357*	*5,0*	1 169	2 549	*2 383*	*1,0*
Espagne	23 739	33 557	*42 170*	*4,0*	3 985	7 687	*14 360*	*1,4*
France	24 724	34 190	*39 643*	*2,1*	14 632	20 580	*26 430*	*1,4*
Italie	26 355	28 193	*31 038*	*2,0*	14 764	17 801	*19 673*	*1,3*
Chypre	1 461	2 048	*1 961*	*12,5*	340	537	*1 070*	*6,8*
Lettonie	170	170	*488*	*2,4*	287	243	*677*	*3,4*
Lituanie	317	538	*840*	*3,0*	245	360	*835*	*3,0*
Luxembourg	:	2 542	*2 919*	*8,1*	:	2 042	*2 593*	*7,2*
Hongrie	3 074	3 452	*3 451*	*3,4*	819	1 820	*2 147*	*2,1*
Malte	571	645	*663*	*12,2*	168	162	*272*	*5,0*
Pays-Bas	5 580	8 150	*9 798*	*1,7*	9 107	13 665	*13 910*	*2,5*
Autriche	9 699	11 887	*13 781*	*5,1*	8 915	9 923	*7 703*	*2,8*
Pologne	2 026	4 554	*7 721*	*2,5*	519	3 388	*6 205*	*2,0*
Portugal	4 063	6 094	*7 393*	*4,5*	1 818	2 247	*2 858*	*1,8*
Roumanie	465	354	*1 068*	*0,9*	602	419	*1 114*	*0,9*
Slovénie	1 044	1 145	*1 618*	*4,8*	461	636	*803*	*2,4*
Slovaquie	481	769	*1 493*	*2,7*	387	470	*1 206*	*2,2*
Finlande	1 684	1 664	*2 060*	*1,1*	1 939	2 118	*2 907*	*1,6*
Suède	3 291	4 979	*8 743*	*2,6*	6 138	7 740	*10 242*	*3,1*
Royaume-Uni	19 941	21 620	*28 175*	*1,4*	25 196	44 045	*53 059*	*2,6*
Croatie (3)	:	:	6 264	*16,7*	:	:	584	*1,6*
Turquie (3)	6 174	8 967	13 422	*2,8*	1 513	1 988	2 185	*0,5*
Norvège (3)	1 896	2 296	2 866	*1,0*	3 955	5 358	9 197	*3,2*
Suisse (3)	:	:	8 477	*2,7*	:	:	7 873	*2,5*
Japon (3)	3 823	3 711	6 745	*0,2*	29 101	28 171	21 407	*0,7*
États-Unis	75 989	89 628	86 696	*0,9*	47 332	65 290	59 538	*0,6*

(1) Hors EU-27.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15; hors ZE-13.
(3) 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (bop_its_deth, bop_its_det et nama_gdp_c), Economic et Social Research Institute, Bureau of Economic Analysis

L'agriculture, la sylviculture et la pêche

9

L'agriculture a été l'un des premiers secteurs de l'économie (après le charbon et l'acier) à retenir l'attention des responsables politiques européens. L'article 39 du traité de Rome instituant la CEE (1957) fixe les objectifs de la première politique agricole commune (PAC). Ceux-ci visent à accroître la productivité agricole afin d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, tout en stabilisant les marchés et en garantissant la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs.

Le principal objectif d'accroissement de la production ayant été atteint, des excédents alimentaires se sont accumulés, faussant le fonctionnement du marché et suscitant des préoccupations environnementales. Ces facteurs sont à l'origine des changements intervenus dans la PAC, un processus entamé au début des années 1990 et qui l'a fait passer d'une approche de soutien à la production à une forme d'agriculture durable, axée sur le marché et plus respectueuse de l'environnement. Ces réformes ont essentiellement porté sur la hausse de la compétitivité de l'agriculture, en diminuant les prix de soutien et en compensant cette réduction par l'introduction de paiements directs. Une étape décisive a été franchie lors des réformes de la PAC de 2003/2004 avec le découplage des aides directes de la production et la tentative de recentrage de la PAC sur les préoccupations des consommateurs. Le champ d'action de cette dernière réforme de la PAC a été élargi avec l'adoption d'une politique complète de développement rural. Ensemble, ces politiques visent à encourager l'esprit d'entreprise afin de permettre aux exploitants agricoles de mieux répondre aux signaux du marché, d'adopter de nouvelles techniques et de promouvoir des activités diversifiées, telles que l'artisanat rural, les services de transformation de produits alimentaires dans les exploitations, le tourisme ou le boisement ainsi que la promotion de pratiques agricoles durables et d'autres mesures de développement rural.

9.1 L'agriculture — structure des exploitations agricoles et utilisation des terres

Introduction

La structure de l'agriculture dans les États membres varie considérablement, notamment en raison des différences géologiques, topographiques, climatiques et de ressources naturelles, mais aussi de la diversité des activités régionales, des infrastructures et des habitudes sociales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles permet d'évaluer la situation agricole de l'UE, tout en suivant les tendances et les évolutions de la structure des exploitations et en modélisant l'impact des changements externes ou des propositions politiques.

La politique de développement rural vise à rehausser la compétitivité dans l'agriculture et la sylviculture, à améliorer l'environnement et les campagnes, à accroître la qualité de vie dans les régions rurales et à favoriser la diversification de l'économie rurale. À mesure de la modernisation de l'agriculture et de la plus grande place occupée par l'industrie et les services dans l'économie, l'agriculture a perdu de son importance en tant que source d'emplois. Par conséquent, l'accent est davantage mis sur le rôle que les exploitants peuvent jouer dans le développement rural, notamment la sylviculture, la biodiversité, la diversification de l'économie rurale afin de créer d'autres types d'emplois et la protection environnementale dans les zones rurales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles continue de faire l'objet d'adaptations afin d'obtenir les données nécessaires à l'analyse et au suivi de ces types de développement.

En novembre 2007, la Commission européenne a adopté une communication intitulée «Préparer le bilan de santé de la PAC réformée» dans l'optique d'évaluer la mise en œuvre des réformes de la PAC de 2003 et d'apporter les ajustements jugés nécessaires au processus des réformes. Parmi les propositions émises figurait notamment un glissement du financement en direction d'un soutien accru au développement rural au lieu des paiements directs.

Contrairement à d'autres régions du monde, la superficie forestière de l'UE augmente lentement. Les forêts croissent dans des conditions climatiques, géographiques, écologiques et socio-économiques extrêmement diverses. Sur le plan écologique, les forêts européennes appartiennent à différentes zones de végétation, allant des plaines côtières à la zone alpine, tandis que les conditions de gestion socio-économiques varient de petites exploitations familiales à de grands domaines appartenant à des entreprises intégrées verticalement.

Les poissons sont une ressource naturelle biologique, mobile (parfois sur de longues distances) et renouvelable. En dehors de la pisciculture, personne ne peut posséder les poissons jusqu'à ce qu'ils aient été capturés. En conséquence, les stocks de poissons continuent à être considérés comme une ressource commune qu'il convient de gérer collectivement. Il a donc été nécessaire de mettre en place des politiques qui régulent les quantités pêchées ainsi que les types de techniques et de matériels de pêche utilisés pour la capture.

Définitions et disponibilité des données

L'**enquête de base sur la structure des exploitations agricoles** est effectuée par les États membres tous les 10 ans (l'enquête globale s'inscrivant dans le cadre du recensement agricole) et des enquêtes intermédiaires par échantillonnage sont effectuées trois fois entre les enquêtes de base. Les États membres recueillent des informations auprès des exploitations agricoles individuelles et, conformément à des règles strictes de confidentialité, les données sont transmises à Eurostat. Les informations recueillies concernent l'utilisation des terres, le cheptel, le développement rural, la gestion et la main-d'œuvre agricole (notamment l'âge, le sexe et la relation au propriétaire de l'exploitation). Les données de l'enquête peuvent ensuite être cumulées sur différents niveaux géographiques (États membres, régions et, pour les enquêtes de base, également par districts) et classées par importance, statut de la zone, statut juridique de l'exploitation, zone d'objectif et type d'exploitation.

L'unité de base sous-jacente à l'enquête sur la structure des exploitations est l'**exploitation agricole**. Une exploitation se définit comme une unité technico-économique soumise à une gestion unique et engagée dans la production agricole. L'enquête sur la structure des exploitations concerne toutes les exploitations agricoles disposant d'une superficie agricole utilisée (SAU) d'au moins un hectare (ha) et celles dont la SAU est inférieure à 1 ha, si leur production marchande dépasse certains seuils physiques.

La **superficie agricole utilisée** (SAU) comprend l'ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages, des terres consacrées à des cultures permanentes et des jardins familiaux. La SAU ne tient pas compte des terres agricoles inutilisées, des zones boisées et des terres occupées par des bâtiments, des cours de ferme, des chemins, des étangs, etc. Les **cultures permanentes** désignent les variétés qui ne sont pas cultivées en rotation, à l'exclusion des pâturages permanents, qui occupent les sols pendant une longue période et qui produisent des récoltes pendant plusieurs années. Les **prairies et pâturages permanents** désignent les terres qui sont utilisées à titre permanent (pendant une durée d'au moins cinq ans) pour la production d'herbacées fourragères, par culture (semis) ou naturellement (ensemencement naturel), et qui ne sont pas incluses dans la rotation des cultures de l'exploitation. Ces surfaces peuvent servir au pâturage ou fauchées pour l'ensilage ou la production de foin. Les **terres arables** désignent les terres travaillées (labourées ou cultivées) régulièrement, généralement dans le cadre d'un système de rotation des cultures. La **superficie boisée** désigne les terres couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers, y compris les peupleraies à l'intérieur ou à l'extérieur de forêts et les pépinières d'arbres forestiers cultivées dans des zones boisées pour les besoins de l'exploitation, ainsi que les infrastructures forestières (chemins, dépôts de stockage de grumes, etc.). Les **terrains bâtis et connexes** sont les terrains résidentiels, les terrains industriels, les terrains utilisés pour les carrières, puits et mines, les terrains commerciaux, les terrains utilisés par les services publics, les terrains à usage mixte, les terrains utilisés pour les transports et communications, les infrastructures techniques, les terrains à usage de loisirs et les autres espaces ouverts. Les bâtiments d'exploitation agricole, les cours et les annexes dispersés sont exclus. Certains chiffres peuvent correspondre aux données disponibles au cours de l'année la plus proche (dans une limite de +/- 1 ou 2 années avant ou après).

Les **autres activités lucratives** désignent toute activité autre que celle liée au travail agricole, y compris les activités effectuées par l'exploitation elle-même (aires de camping, hébergements pour touristes, etc.) ou qui utilisent ses ressources (matériel, etc.) ou ses produits (tels que la transformation des produits de la ferme ou la production d'énergie renouvelable), et qui a des retombées économiques pour l'exploitation. Les autres activités lucratives sont exercées par l'exploitant, les membres de sa famille, ou un ou plusieurs partenaires dans le cas de groupement d'exploitations.

La **main-d'œuvre agricole** comprend toutes les personnes ayant achevé leur scolarité obligatoire (c'est-à-dire qu'ils ont atteint l'âge de fin de scolarité) et qui ont effectué des travaux agricoles dans l'exploitation concernée par l'enquête pendant les 12 mois précédant la date de l'enquête. Les chiffres intègrent les propriétaires de l'exploitation, même lorsqu'ils n'y travaillent pas; par ailleurs, leurs conjoints ne sont pris en compte que s'ils travaillent effectivement dans l'exploitation. L'**exploitant agricole** désigne la personne physique (exploitant individuel ou groupement de personnes) ou morale (p. ex. coopérative ou institution) pour le compte et au nom de laquelle l'activité est exercée et qui assume la responsabilité économique et légale de l'exploitation, c'est-à-dire qui supporte ses risques économiques. Pour les exploitations en holding, seul le principal exploitant (une seule personne) est comptabilisé. La **main-d'œuvre régulière** inclut la main-d'œuvre familiale (même les personnes qui ont travaillé dans l'exploitation à titre accessoire) et les travailleurs non familiaux occupés (régulièrement) à titre permanent. La **main-d'œuvre familiale** comprend l'exploitant et les membres de sa famille qui exécutent un travail agricole (y compris les personnes ayant atteint l'âge de la retraite qui continuent de travailler dans l'exploitation). Une **unité de travail par an** (UTA) correspond au travail effectué par une personne employée à temps plein dans une exploitation agricole. L'expression «**temps plein**» signifie le nombre d'heures minimum exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces derniers ne précisent pas le nombre d'heures, on considère que 1 800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de 8 heures).

Conclusions principales

D'après l'enquête sur la structure des exploitations, l'EU-27 comptait 14,5 millions d'exploitations agricoles en 2005. Parmi les États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007, une période de restitution des terres a eu lieu dans la phase précédent l'adhésion. Ce processus a conduit au morcellement de grandes fermes d'État et à leur restitution à des particuliers, conduisant à une augmentation conséquente du nombre d'exploitations et de travailleurs. Plus d'un quart des exploitations agricoles (29,4 %) de l'EU-27 étaient situées en Roumanie.

Au total, la main-d'œuvre agricole dans l'EU-27 représentait en 2005 l'équivalent de 12,7 millions de personnes travaillant à temps plein. Un peu plus d'un tiers (35 %) de la main-d'œuvre agricole occupée régulièrement dans l'EU-27 est féminine, bien que dans les États baltes, ce chiffre soit plus près de la moitié, atteignant 50 % en Lettonie. Les exploitants et les membres de leur famille composent la grande majorité de la main-d'œuvre, avec 81 % dans l'EU-27, seules la République tchèque et la Slovaquie enregistrant une proportion beaucoup plus réduite en raison de la structure de propriété des exploitations différente dans ces pays. Les exploitants agricoles de moins de 35 ans

dans l'EU-27 sont relativement peu nombreux (6,7 %) alors que la proportion des plus de 65 ans est relativement importante (33,2 %).

La superficie agricole utilisée dans l'UE représentait 40 % de la superficie totale des terres en 2005; de plus, les superficies boisées constituaient 7,3 % supplémentaires de la superficie totale des terres. Les terres arables équivalaient à trois cinquièmes de la SAU et les pâturages permanents un tiers, tandis que les cultures permanentes occupaient environ 6 % de la SAU.

Tableau 9.1: Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations agricoles (en milliers)			Exploitations avec vaches laitières (en milliers)			Exploitations avec superficie irrigable (en % de la SAU)	
	2003	2005	2007	2003	2005	2007	2005	2007
EU-27	15 021,0	14 478,6	:	:	:	:	:	:
Zone euro	5 975,2	5 565,6	:	:	:	:	:	:
Belgique	54,9	51,5	48,0	16,6	15,2	:	4,2	4,7
Bulgarie	665,6	534,6	:	195,0	152,6	:	14,5	:
République tchèque	45,8	42,3	39,4	8,5	6,8	5,6	4,7	5,2
Danemark	48,6	51,7	44,6	8,0	6,6	5,4	17,9	15,1
Allemagne	412,3	389,9	:	121,8	110,4	:	:	:
Estonie	36,9	27,8	23,3	12,4	9,2	6,1	:	:
Irlande	135,6	132,7	128,2	28,1	23,8	:	0,0	0,0
Grèce	824,5	833,6	:	:	:	:	65,2	:
Espagne	1 140,7	1 079,4	:	51,0	42,4	:	46,4	:
France	614,0	567,1	:	113,9	103,9	:	18,0	:
Italie	1 963,8	1 728,5	:	67,5	61,0	:	37,6	:
Chypre	45,2	45,2	:	0,3	0,2	:	77,3	:
Lettonie	126,6	128,7	107,8	63,7	50,9	43,7	0,3	0,2
Lituanie	272,1	253,0	230,3	193,4	170,8	123,2	0,1	0,0
Luxembourg	2,5	2,5	2,3	1,0	1,0	:	:	0,0
Hongrie	773,4	714,8	626,3	22,0	16,3	:	2,5	0,2
Malte	11,0	11,1	11,0	0,2	0,2	0,2	27,8	25,5
Pays-Bas	85,5	81,8	76,7	25,0	23,5	24,5	23,6	26,1
Autriche	173,8	170,6	:	65,1	54,6	:	4,4	:
Pologne	2 172,2	2 476,5	2 391,0	873,8	727,1	651,1	1,0	1,1
Portugal	359,3	323,9	:	27,1	15,9	:	62,2	:
Roumanie	4 484,9	4 256,2	:	1 204,9	1 134,4	:	3,5	:
Slovénie	77,2	77,2	75,3	17,2	19,7	19,2	2,3	2,3
Slovaquie	71,7	68,5	:	14,2	13,5	:	10,5	:
Finlande	75,0	70,6	68,2	19,4	16,9	:	8,1	8,5
Suède	67,9	75,8	72,6	9,7	8,6	7,1	6,0	5,2
Royaume-Uni	280,6	286,8	:	28,2	26,3	:	1,4	:
Norvège	58,2	53,0	:	17,5	15,9	:	16,8	:
Suisse	:	63,6	:	:	:	:	0,0	:

Source: Eurostat (tag00001, ef_r_nuts et ef_ov_lusum)

Tableau 9.2: Main-d'œuvre agricole, 2007 (1)

	Main-d'œuvre agricole total (en milliers d'UTA) (2)	Main-d'œuvre agricole régulière (en % du total)	Main-d'œuvre agricole à temps plein (en % du total)	Main-d'œuvre agricole féminine rég. (en % du total)	Main-d'œuvre agricole familiale (en % du total)	Exploitants agricoles en tant que personnes physiques (en milliers)	Exploi-tants agricoles <35 ans (en milliers)	Exploi-tants agricoles ≥65 ans (en milliers)
EU-27		92	33	35	81	14 222	956	4 722
Zone euro	5 642	89	44	28	73	5 366	300	1 774
Belgique	66	95	71	29	79	44	3	9
Bulgarie	625	96	41	39	87	531	22	222
République tchèque	137	98	68	32	27	36	4	7
Danemark	56	96	70	23	61	44	3	9
Allemagne	643	92	51	29	70	385	35	28
Estonie	32	98	46	46	61	22	1	7
Irlande	148	98	60	21	93	128	9	32
Grèce	601	85	21	30	82	833	57	307
Espagne	993	81	41	20	65	1 028	54	359
France	855	89	66	25	49	474	42	75
Italie	1 374	90	37	29	82	1 699	56	735
Chypre	29	89	30	31	73	45	1	12
Lettonie	105	99	30	50	84	108	8	32
Lituanie	180	98	14	48	85	230	10	93
Luxembourg	4	98	63	27	85	2	0	0
Hongrie	403	97	25	37	77	619	47	172
Malte	4	99	41	14	88	11	0	3
Pays-Bas	165	91	56	26	61	73	3	13
Autriche	166	97	51	41	89	167	18	19
Pologne	2 263	97	34	42	95	2 387	294	388
Portugal	398	93	33	41	83	317	7	150
Roumanie	2 596	93	3	43	91	4 238	218	1 849
Slovénie	84	96	21	41	92	75	3	26
Slovaquie	99	97	43	33	43	67	3	20
Finlande	72	94	56	30	83	67	6	4
Suède	65	97	42	26	76	68	4	15
Royaume-Uni	339	94	55	24	69	274	9	84
Norvège	59	95	35	25	83	53	5	4
Suisse	:	:	:	:	:	63	:	:

(1) EU-27, zone euro, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Autriche, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni, Norvège et Suisse, 2005.
(2) UTA: unité de travail par an.

Source: Eurostat (tag00020, ef_ov_lfft, ef_so_lfwtime, ef_so_lfaa, tag00028, tag00029 et tag00030)

Figure 9.1: Exploitations agricoles exerçant une autre activité lucrative, 2007 (1)
(en %)

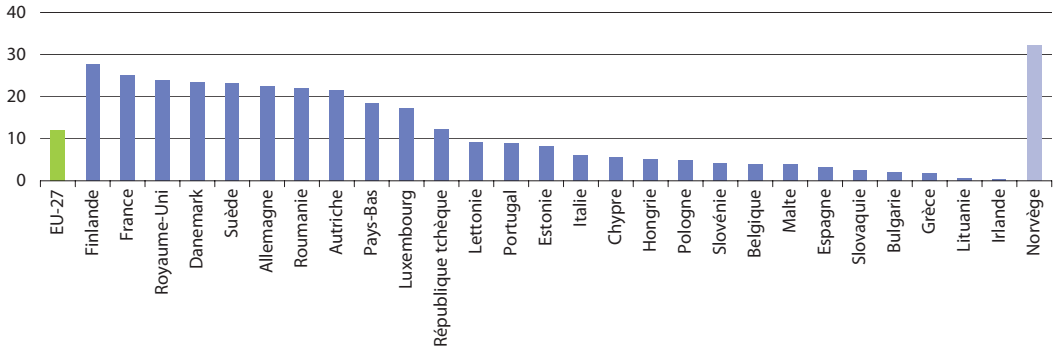

(1) EU-27, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Autriche, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni et Norvège, 2005.

Source: Eurostat (tag00096)

Figure 9.2: Superficie agricole par utilisation des sols dans l'UE (1)
(en % de la superficie des terres)

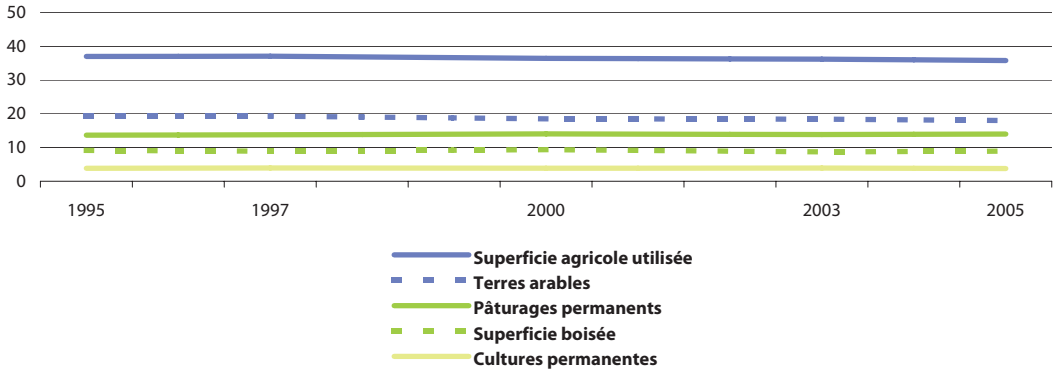

(1) Données disponibles pour les années illustrées sur la figure; total de l'UE basé sur les données concernant la Belgique, le Danemark, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Source: Eurostat (ef_lu_ovcropesu et reg_d3area)

Tableau 9.3: Superficie par utilisation des sols

	Superficie des terres, 2005 (en milliers d'hectares) (1)	Proportion de la superficie des terres, 2007 (en %) (2)					Terrains bâtis, 2000 (en %) (3)
		Superficie agricole utilisée (total)	dont: Cultures perma-nentes	Pâturages perma-nents	Terres arables	Superficie boisée (hors SAU)	
EU-27	430 296	40,0	2,5	13,0	24,3	7,3	:
Zone euro	256 562	40,4	3,8	13,3	23,2	7,2	:
Belgique	3 033	45,3	0,7	16,9	27,8	0,2	18,6
Bulgarie	11 100	24,6	0,7	1,0	22,7	10,1	:
République tchèque	7 726	45,5	0,5	11,8	33,3	18,9	10,5
Danemark	4 310	61,8	0,2	4,7	56,9	4,8	16,9
Allemagne	35 709	47,7	0,6	13,8	33,3	3,9	12,8
Estonie	4 343	20,9	0,1	6,3	14,4	5,3	:
Irlande	6 839	60,5	0,0	45,8	14,7	3,6	:
Grèce	13 071	30,5	8,3	6,3	15,7	0,4	:
Espagne	50 600	49,1	8,4	17,1	23,6	9,6	:
France	63 283	43,6	1,7	12,8	29,0	1,6	6,7
Italie	29 511	43,1	7,7	11,3	23,9	12,8	:
Chypre	925	16,4	4,4	0,0	11,9	0,3	2,2
Lettonie	6 229	28,5	0,3	10,3	17,8	11,4	4,2
Lituanie	6 268	42,3	0,3	13,1	28,9	2,6	3,2
Luxembourg	259	50,6	0,6	26,4	23,6	2,5	8,5
Hongrie	9 303	45,5	1,7	5,4	38,2	14,6	:
Malte	32	32,7	4,2	0,0	25,4	0,0	:
Pays-Bas	3 376	56,7	1,0	24,3	31,4	0,3	17,0
Autriche	8 248	39,6	0,8	21,7	17,0	32,1	4,6
Pologne	31 269	49,5	1,2	10,5	37,6	3,8	6,6
Portugal	9 212	39,9	7,0	19,2	13,5	9,2	17,8
Roumanie	23 000	60,5	1,5	19,7	38,6	4,3	4,4
Slovénie	2 014	24,3	1,3	14,3	8,6	18,8	3,9
Slovaquie	4 903	38,3	0,5	10,8	26,9	23,6	7,5
Finlande	30 409	7,5	0,0	0,1	7,4	10,4	2,5
Suède	41 034	7,6	0,0	1,2	6,4	9,1	:
Royaume-Uni	24 250	65,8	0,1	40,4	25,2	2,3	:
Croatie	:	:	:	:	:	:	8,6
Islande	:	:	:	:	:	:	1,4
Norvège	30 428	3,4	0,0	1,3	2,0	8,0	:
Suisse	4 000	26,5	0,6	15,8	10,2	2,8	7,0

(1) Estonie, Irlande, Lettonie, Lituanie, the Pays-Bas, Slovénie, Finlande et Suède, 2007.
(2) EU-27, zone euro, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Autriche, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni, Norvège et Suisse, 2005.
(3) Lettonie and Luxembourg, 1990; Finlande et Suisse, 1995.

Source: Eurostat (ef_lu_ovcropesu, reg_d3area et tsdnr510)

9.2 La production, les indices de prix et les revenus agricoles

Introduction

Un des principaux objectifs de la politique agricole commune (PAC) reste d'offrir aux exploitants des conditions de vie raisonnables. Bien que ce concept ne soit pas explicitement défini, le revenu des activités agricoles constitue l'une des mesures suivies. Les comptes économiques de l'agriculture (CEA) constituent l'une des sources de données fournissant de telles mesures du revenu (voir les définitions ci-après). Cet ensemble macro-économique de données permet d'analyser le processus de production des activités agricoles et le revenu primaire qui en découle. Les CEA fournissent des informations clés sur la viabilité économique de l'agriculture, sur sa contribution à la richesse d'un État membre, ainsi que sur la structure et la composition des intrants et de la production agricoles. Ils présentent, de plus, la rémunération des facteurs de production et les relations qui existent entre les prix et les quantités des intrants et de la production, et répondent à la nécessité de disposer d'informations comparables à l'échelle internationale.

Eurostat recueille également les prix agricoles annuels (en principe nets de TVA) pour comparer les niveaux des prix agricoles entre les États membres et pour étudier les canaux de vente. Les indices des prix agricoles pour les produits et les moyens de production agricoles sont en revanche utilisés principalement pour analyser les variations de prix et leur effet sur le revenu agricole.

Définitions et disponibilité des données

Les CEA comprennent un compte de production, un compte d'exploitation, un compte du revenu d'entreprise et des éléments d'un compte de capital. Pour les postes de production des activités agricoles, de chasse et les services connexes, les États membres transmettent à Eurostat les valeurs aux prix de base ainsi que leurs composantes (la valeur aux prix à la production, les subventions sur les produits et les impôts sur les produits). Pour les postes de consommation intermédiaire, les valeurs au prix d'acquisition sont transmises. Les données pour le compte de production et la formation brute de capital fixe sont transmises en prix courants et en prix de l'année précédente.

Les **indicateurs de revenu agricole** (dans les CEA) sont présentés sous la forme d'un indice du revenu réel des facteurs dans l'agriculture par unité de travail annuel (indicateur de revenu A), de l'indice du revenu net réel d'entreprise agricole par unité de travail non salarié annuel (indicateur B) et du revenu net d'entreprise agricole (indicateur C).

Le concept de production, pour la **production animale et végétale**, regroupe les ventes, la variation des stocks ainsi que les produits utilisés pour la transformation et l'autoconsommation des producteurs. Les **indices des prix agricoles** de l'UE sont calculés au moyen d'une formule de Laspeyres pondérée en fonction de l'année de base (2000=100). Ils sont exprimés à la fois en termes nominaux et déflatés sur la base d'un déflateur IPCH implicite.

Conclusions principales

La valeur ajoutée brute de l'agriculture de l'EU-27 a augmenté de 7,4 % en 2007 (par rapport à 2006), atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis dix ans. En 2006 et 2007, tant la production végétale qu'animale a progressé, avec une croissance particulièrement vigoureuse de la production végétale.

Les prix déflatés à la production agricole ont gagné en moyenne 0,8 % par an entre 2002 et 2007 dans l'EU-27. L'analyse des indices des prix à la production (nominaux) au cours de la même période révèle que les prix ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 3,4 %, la hausse étant près de deux fois plus rapide pour les prix à la production végétale que pour les prix à la production animale (4,5 % par an contre 2,0 % par an). Plusieurs variétés céréalières ont bénéficié de progressions annuelles moyennes de leur prix d'au moins 10 % au cours des cinq années étudiées, comme le seigle, l'orge et le blé. Ces hausses proviennent presque entièrement d'une montée en flèche des prix en 2007. Un faible nombre seulement de produits agricoles ont subi une baisse de prix, principalement la betterave sucrière, dont les prix ont chuté de 27 % au total entre 2004 (dernier pic des prix) et 2007, tandis que les prix n'ont presque pas évolué pour les productions porcine, ovine et caprine au cours de la période de référence (2002-2007).

Parallèlement à l'augmentation de la valeur ajoutée brute, le revenu des activités agricoles a connu une augmentation d'environ 5,8 % (indicateur A) dans l'EU-27 en 2007 (par rapport à l'année précédente). Des différences importantes ont été observées entre les États membres: la Roumanie a enregistré une baisse de 16,7 % du revenu des activités agricoles en 2007 et Malte, le Portugal et l'Italie ont observé un recul d'au moins 3 %; tandis que cet indicateur a grimpé de 46,0 % en Lituanie en 2007 et que l'augmentation a dépassé 20 % en Belgique, en Pologne, en République tchèque et en Allemagne.

Tableau 9.4: Production agricole et valeur ajoutée
(en millions d'euros)

	Valeur ajoutée brute de l'industrie agricole aux prix à la production			Production végétale aux prix à la production			Production animale aux prix à la production		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007	2000	2005	2007
EU-27	130 634	129 933	142 726	149 884	157 679	185 220	126 095	128 459	137 791
Zone euro (1)	105 665	102 056	111 621	119 965	123 537	141 725	91 785	91 003	97 495
Belgique	2 484	2 135	2 346	2 931	2 903	3 479	3 841	3 556	3 772
Bulgarie	1 634	1 544	1 243	1 305	1 627	1 511	1 448	1 129	1 242
République tchèque	831	886	1 068	1 396	1 674	2 389	1 399	1 574	1 670
Danemark	2 496	2 297	2 487	2 603	2 474	3 635	4 767	4 867	4 942
Allemagne	13 571	13 000	14 565	18 425	18 167	23 293	19 344	19 042	20 382
Estonie	137	186	254	141	201	309	183	265	293
Irlande	1 617	1 642	1 933	1 229	1 380	1 598	3 655	3 652	4 105
Grèce	6 240	6 581	6 062	6 525	7 024	6 650	2 499	2 711	2 754
Espagne	19 225	20 345	22 571	19 539	21 234	23 700	11 692	12 641	13 958
France	23 890	21 252	25 544	30 337	29 864	36 780	22 242	21 663	22 299
Italie	24 527	24 404	24 088	24 234	25 434	25 784	13 438	13 178	14 310
Chypre	:	330	338	:	281	300	:	292	299
Lettonie	182	222	343	192	308	500	220	282	377
Lituanie	394	407	521	626	657	881	481	693	836
Luxembourg	103	102	124	76	81	99	148	155	165
Hongrie	1 814	1 887	2 083	2 343	3 020	3 704	2 073	2 117	2 211
Malte	64	45	45	48	40	44	77	63	63
Pays-Bas	9 053	7 829	8 786	9 480	10 131	11 645	8 548	7 906	8 906
Autriche	2 127	2 167	2 689	2 159	2 262	3 008	2 513	2 540	2 788
Pologne	4 598	5 161	7 186	5 992	6 043	9 463	5 886	7 585	8 930
Portugal	2 160	1 998	2 212	3 597	3 584	3 783	2 178	2 241	2 333
Roumanie	4 121	6 083	5 822	4 887	7 687	8 603	2 984	4 051	4 083
Slovénie	399	397	388	444	496	585	493	468	499
Slovaquie	311	382	515	459	691	891	742	759	889
Finlande	670	602	702	1 434	1 473	1 908	1 689	1 718	1 724
Suède	1 094	1 060	1 323	1 805	1 634	2 218	2 303	2 047	2 101
Royaume-Uni	7 147	6 975	8 120	7 677	7 309	8 461	11 252	11 262	12 160
Norvège	856	831	926	1 199	1 229	1 237	1 620	1 800	1 959
Suisse	3 053	2 582	2 334	3 118	2 855	2 824	3 359	3 171	3 042

(1) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (aact_eaa01)

Figure 9.3: Production agricole et valeur ajoutée brute (chiffres nominaux) dans l'EU-27
(2000=100)

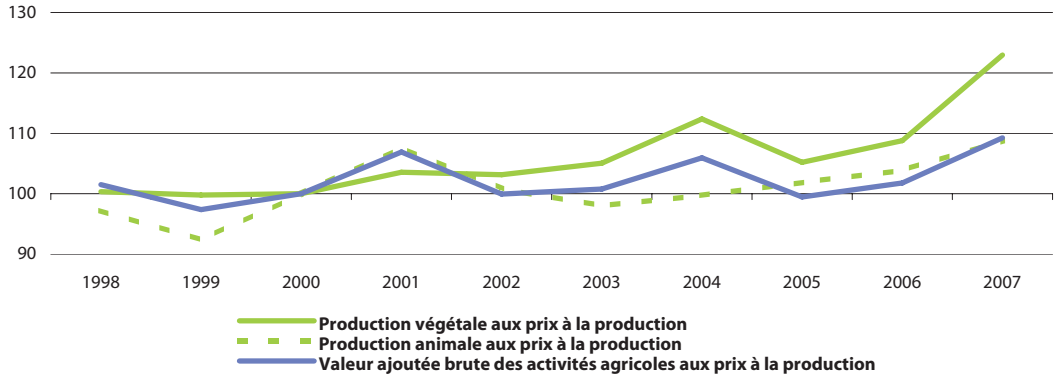

Source: Eurostat (aact_eaa01)

Figure 9.4: Évolution des indices de prix déflatés de la production agricole et des moyens de production agricole, 2002-2007
(taux de croissance annuels moyens en %)

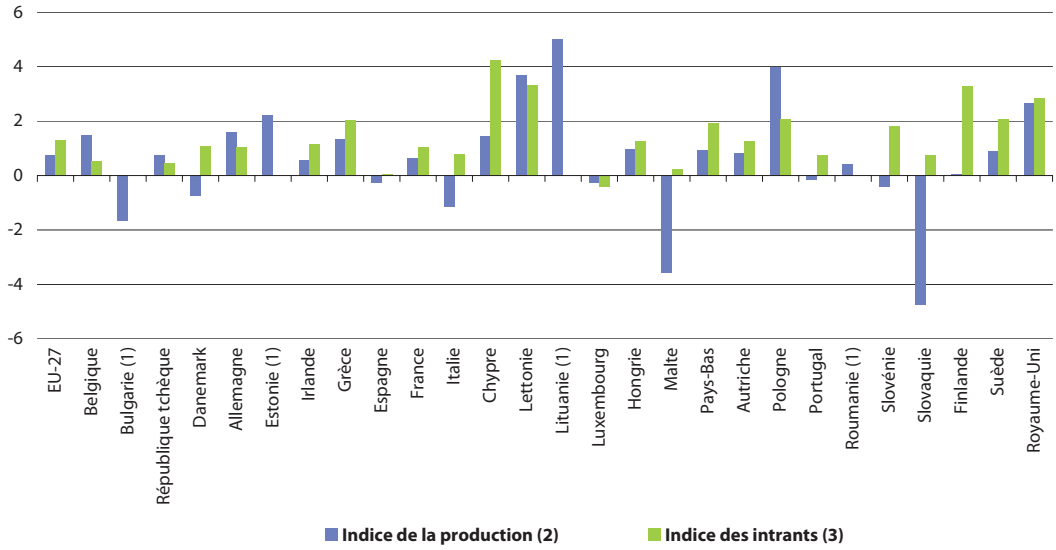

(1) Indice des intrants, non disponible.
(2) Estonie et Chypre, 2004-2007.
(3) Chypre et Slovaquie, 2004-2007; EU-27, données provisoires.

Source: Eurostat (tag00046 et tag00052)

Tableau 9.5: Indices de prix de la production agricole (chiffres nominaux) dans l'EU-27
(2000=100)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PRODUCTION VÉGÉTALE (y compris fruits et légumes)	100,0	105,7	106,7	114,7	113,0	107,7	116,5	133,1
Céréales (y compris semences)	100,0	101,2	93,9	101,0	108,2	90,7	102,6	158,4
Cultures industrielles	100,0	108,2	106,2	111,4	113,3	105,9	104,1	113,1
Plantes fourragères	100,0	113,7	113,8	116,5	125,6	105,8	103,1	118,6
Légumes et produits horticoles	100,0	105,0	109,3	116,3	107,6	115,1	117,4	121,9
Pommes de terre (y compris semences)	100,0	125,2	126,0	145,7	141,1	128,8	201,4	198,1
Fruits	100,0	109,8	115,3	129,3	124,4	120,4	122,3	134,2
Vin	100,0	95,7	96,6	100,2	102,2	92,3	92,5	98,7
Huile d'olive	100,0	96,9	105,4	114,3	124,7	146,1	162,9	135,2
Autres produits végétaux	100,0	103,2	101,7	106,2	103,9	104,8	107,8	125,1
PRODUCTION ANIMALE	100,0	107,4	101,5	101,2	104,1	105,3	107,7	111,9
Animaux	100,0	106,1	97,8	97,0	103,5	106,5	110,9	108,2
Bétail	100,0	88,5	94,2	96,6	101,4	108,5	116,7	113,8
Bétail (hors veaux)	100,0	88,6	95,8	97,0	100,4	109,3	116,8	113
Veaux	100,0	95,2	96,2	103,4	107,1	103,7	115,4	117,5
Porcins	100,0	119,9	98,4	91,3	102,6	103,7	107,4	98,5
Équidés	100,0	111,6	109,6	104,3	102,4	104,5	115,7	117,4
Ovins et caprins	100,0	117,4	116,9	119,9	119,6	120,0	122,5	116,1
Volaille	100,0	107,4	101,5	104,4	104,7	103,6	104,0	117,4
Autres animaux	100,0	109,5	91,4	102,5	102,8	102,5	106,8	96,3
Produits animaux	100,0	105,8	101,6	102,0	104,8	103,7	103,2	117,2
Lait	100,0	107,8	103,6	103,1	103,7	103,4	101,6	115,3
Œufs	100,0	101,7	102,7	119,4	108,7	102,4	110,9	129,5
Autres produits animaux	100,0	113,2	114,0	105,4	124,0	121,5	129,9	123,2
BIENS AGRICOLES (PROD. VÉGÉTALE & ANIMALE)	100,0	106,4	103,9	107,9	108,6	106,5	112,2	122,6

Source: Eurostat (apri_pi00_outa)

Tableau 9.6: Indice du revenu de l'activité agricole (indicateur A)
(2000=100)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	:	:	:	100,0	109,8	104,9	106,6	116,1	105,8	109,6	116,0
Zone euro (1)	100,8	98,3	97,2	100,0	103,7	96,6	97,9	99,5	92,4	95,2	103,2
Belgique	99,7	95,2	88,8	100,0	91,7	81,1	89,6	91,1	68,0	70,5	89,5
Bulgarie	:	:	:	100,0	111,8	89,9	84,6	91,9	97,9	94,3	97,0
République tchèque	:	97,8	82,3	100,0	127,2	99,6	87,3	137,5	152,1	153,9	186,2
Danemark	112,2	81,1	78,5	100,0	119,8	85,3	83,3	93,8	95,3	102,5	107,5
Allemagne	87,5	78,6	77,8	100,0	124,5	91,9	84,6	122,5	110,9	116,1	139,5
Estonie	76,6	115,0	76,0	100,0	134,2	128,7	136,9	233,3	250,3	236,4	335,3
Irlande	85,3	82,1	76,5	100,0	94,6	82,6	79,1	83,6	99,4	88,5	98,6
Grèce	104,9	103,7	102,1	100,0	101,0	97,7	90,1	84,9	86,1	85,3	86,0
Espagne	106,5	102,1	95,8	100,0	107,9	104,5	118,1	108,6	96,0	95,4	105,3
France	101,4	105,7	101,3	100,0	100,8	97,7	95,8	94,4	90,0	99,5	110,9
Italie	102,0	99,7	105,5	100,0	98,1	96,4	96,7	97,0	84,6	81,5	79,1
Chypre	:	:	102,7	100,0	111,9	113,3	108,3	96,8	95,2	99,3	100,3
Lettonie	:	132,0	94,8	100,0	129,8	127,7	140,0	233,2	243,0	314,3	336,7
Lituanie	122,8	130,0	105,3	100,0	92,6	86,0	96,6	152,6	191,8	179,4	262,0
Luxembourg	101,6	114,9	105,7	100,0	101,1	101,2	96,0	95,9	97,0	93,1	110,7
Hongrie	169,9	135,1	105,1	100,0	107,1	91,0	91,7	144,7	145,6	162,9	174,6
Malte	:	116,5	111,9	100,0	113,0	112,1	106,4	110,9	107,7	107,6	101,8
Pays-Bas	119,3	106,9	99,1	100,0	93,4	79,6	85,5	79,5	79,0	94,1	92,4
Autriche	93,2	91,5	92,7	100,0	117,3	108,4	107,4	112,2	109,7	119,0	132,2
Pologne	:	113,7	98,5	100,0	115,0	103,9	96,0	180,8	164,1	181,3	227,7
Portugal	105,6	95,4	117,8	100,0	107,3	102,4	103,5	114,4	104,8	109,4	104,9
Roumanie	:	158,2	120,9	100,0	174,6	159,7	192,1	278,9	161,0	148,4	123,5
Slovénie	93,3	91,3	89,8	100,0	86,8	114,6	90,3	139,2	139,9	136,4	150,6
Slovaquie	111,1	98,5	104,1	100,0	113,6	106,7	100,3	129,7	120,9	147,9	154,0
Finlande	80,6	65,8	82,2	100,0	97,0	97,6	103,8	101,5	114,9	110,6	125,0
Suède	101,1	104,5	91,1	100,0	107,8	119,0	117,5	106,5	105,9	105,6	123,1
Royaume-Uni	120,2	103,3	100,5	100,0	105,1	117,0	133,3	125,3	119,2	126,7	134,3
Norvège	115,4	127,8	115,3	100,0	97,5	102,1	99,3	98,1	80,6	76,2	85,8
Suisse	98,4	100,9	97,0	100,0	93,0	99,1	92,1	102,8	96,9	94,5	101,3

(1) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tag00057)

9.3 Les produits agricoles

Introduction

Le Conseil a adopté en octobre 2007 un acte législatif établissant une organisation commune de marché (OCM) unique pour les produits agricoles. Son objectif est d'alléger la législation dans le secteur agricole, d'améliorer la transparence législative et de faciliter l'accessibilité de la politique agricole. Dans le courant de l'année 2008, l'OCM unique a remplacé 21 OCM applicables à divers produits tels que les bananes, les œufs, le sucre ou encore le vin.

La collecte des données relatives aux produits agricoles est importante pour comprendre les variations sur les marchés entre les États membres, aussi bien actuelles (estimations des niveaux de production pour l'année en cours) qu'historiques (pour permettre, par exemple, de distinguer les cycles des schémas de production variables), et pour analyser la réponse aux actions politiques ou tester les scénarios politiques. Ces données sont importantes, au même titre que la plupart des informations du côté de l'offre, pour comprendre les variations de prix correspondantes (particulièrement intéressantes pour les négociants en produits agricoles et les analystes politiques) et peuvent également illustrer les conséquences des décisions politiques prises en matière agricole.

Définitions et disponibilité des données

La collecte des statistiques annuelles sur la production de 200 cultures spécifiques est dans l'ensemble régie par des règlements du Conseil, à l'exception des données sur les fruits et les légumes frais qui sont recueillies dans le cadre d'accords à l'amiable avec les États membres.

Les chiffres de la production végétale concernent la production récoltée. La **production de céréales** correspond à la production récoltée (à l'exclusion des pertes à la récolte). La **production récoltée** comprend les quantités commercialisées, ainsi que les quantités consommées directement à la ferme, les pertes et le gaspillage dans l'exploitation et les pertes au cours du transport, du stockage et de l'emballage. Les **céréales** incluent le blé (froment dur, épeautre et froment tendre), le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, les mélanges de céréales d'été, le maïs-grain, le sorgho, les triticales, les autres céréales ainsi que le riz. Les **légumes frais** comprennent les différents types de choux (choux, chou-fleur et brocolis notamment), les autres légumes feuillus ou à tige (céleris, poireaux, laitues, épinards et asperges notamment), les légumes cultivés pour leurs fruits (par exemple les tomates, les concombres, les cornichons, les melons, les aubergines, les citrouilles et les poivrons rouges), les racines et tubercules (par exemple les navets, les carottes, les oignons, l'ail, les betteraves et les radis), les légumes à cosse (petits pois et haricots notamment), les champignons de culture, les produits sauvages et d'autres légumes frais. Les **fruits** comprennent les pommes, les poires, les fruits dénoyautés (les pêches ou les abricots par exemple), les fruits à coque (noix ou noisettes notamment), les autres fruits charnus (par exemple, les figues ou les kiwis), les baies, les agrumes, les raisons, les olives et les fruits sauvages.

Les statistiques relatives au lait, aux œufs et aux produits à base de viande sont également collectées conformément à la législation communautaire. La production laitière couvre la production à la ferme de lait de vache, de brebis, de chèvre et de bufflonne. Il faut faire la distinction entre le **lait collecté par des laiteries** et la **production de lait à la ferme**. La collecte de lait ne représente qu'une partie de l'utilisation totale de la production de lait à la ferme, l'autre partie comprenant généralement la consommation domestique, la vente directe et l'alimentation du bétail. Les **vaches laitières** désignent les bovins femelles ayant déjà vêlé (y compris celles de moins de deux ans). Elles sont exclusivement ou principalement élevées pour la production de lait destiné à la consommation humaine et/ou à la transformation en produits laitiers. Sont comprises les vaches destinées à l'abattage (qu'elles soient ou non engraissées entre la dernière lactation et l'abattage).

La **production de viande** est basée sur le poids carcasse des animaux abattus dont la viande est propre à la consommation humaine. Le concept de **poids carcasse** varie selon l'animal concerné. Pour les **porcins** (espèce Sus), il correspond au poids froid de la carcasse de l'animal abattu entière ou découpée dans sa longueur après saignée, éviscération et ablation de la langue, des soies, des onglons, des organes génitaux externes, de la panne, des rognons et du diaphragme. Pour les **bovins** (espèce Bos taurus), il représente le poids froid de la carcasse de l'animal abattu après dépouillement, saignée, éviscération et ablation des organes génitaux externes, des extrémités des membres au niveau du carpe et du tarse, de la tête, de la queue, des rognons et graisses de rognon, ainsi que du pis. Pour les **ovins et caprins**, le poids carcasse est le poids froid de la carcasse de l'animal abattu après saignée, dépouillement et éviscération et après ablation de la tête, des pieds, de la queue et des organes génitaux, et inclut les rognons et graisses de rognon. Pour la **volaille** (à savoir les poules, poulets, canards, dindes, pintades et oies), il désigne le poids froid de la carcasse de la volaille de basse-cour abattue après saignée, plumage et éviscération. Il comprend les abats de volaille, sauf le foie gras. Pour les autres espèces, il est considéré que le poids carcasse correspond au poids de la carcasse froide.

Conclusions principales

L'EU-27 a produit 258,4 millions de tonnes de céréales en 2007, dont un peu moins de la moitié (46,0 %) était du blé, plus d'un cinquième (22,1 %) de l'orge et moins d'un cinquième du maïs grain (18,4 %). La France et l'Allemagne étaient, de loin, les plus grands États membres producteurs de céréales, de betteraves sucrières et de colza, représentant à eux deux près de 40 % de la production de céréales, plus de 50 % de la production de betteraves sucrières et plus de 60 % de la production de colza de l'EU-27 en 2007. Tandis que la production de céréales dans l'EU-27 a fluctué entre 2000 et 2007, la production de pommes de terre et de betteraves sucrières a diminué jusqu'à 2006, tandis que la production de colza a sensiblement augmenté (également jusqu'à 2006).

Au sein de l'EU-27, les légumes les plus importants en termes de production étaient les tomates, les carottes et les oignons, tandis que les fruits les plus importants étaient les pommes, les oranges et les pêches. L'Espagne et l'Italie étaient, de loin, les plus grands pays producteurs de fruits et de légumes frais, leur production nationale respective dépassant 13,5 millions de tonnes de légumes frais et avoisinant 20 millions de tonnes de fruits. En effet, à eux deux ces États membres produisent plus de fruits que l'ensemble des autres États membres.

Le principal produit à base de viande dans l'UE est la viande de porc (22,9 millions de tonnes produites dans l'EU-27 en 2007), loin devant tous les autres types de viande, tels que le bœuf/veau (8,2 millions de tonnes). Un peu plus d'un cinquième (21,8 %) de la production de porcs dans l'EU-27 provenait d'Allemagne, les deuxième et troisième plus importants producteurs étant l'Espagne (15,4 %) et la France (10,0 %), tandis que le Danemark atteignait également une part de production non négligeable de 7,9 %. Un peu moins d'un cinquième (18,7 %) de la viande de bœuf/veau dans l'EU-27 était produite en France en 2007, suivie de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Irlande.

La production laitière est organisée de manière très différente selon les États membres, en raison de la diversité des tailles de cheptels laitiers, d'exploitations et des rendements. Toutefois, la production laitière est contrôlée depuis 1984 dans le cadre d'un système de quotas laitiers, qui limite véritablement la quantité de lait produite. L'Allemagne et la France détiennent, de loin, les quotas les plus importants. Les 27,3 millions de tonnes de lait collectés en Allemagne en 2007 représentaient le double de la production du troisième producteur, le Royaume-Uni. Un tiers (32,6 %) du lait collecté dans l'EU-27 en 2007 a été transformé en fromage; le beurre représentant la deuxième part la plus élevée (24,4 %). Environ un dixième (10,1 %) seulement du lait collecté a été utilisé comme lait de consommation en 2007.

Figure 9.5: Indices de la production agricole de végétaux dans l'EU-27
(2000=100)

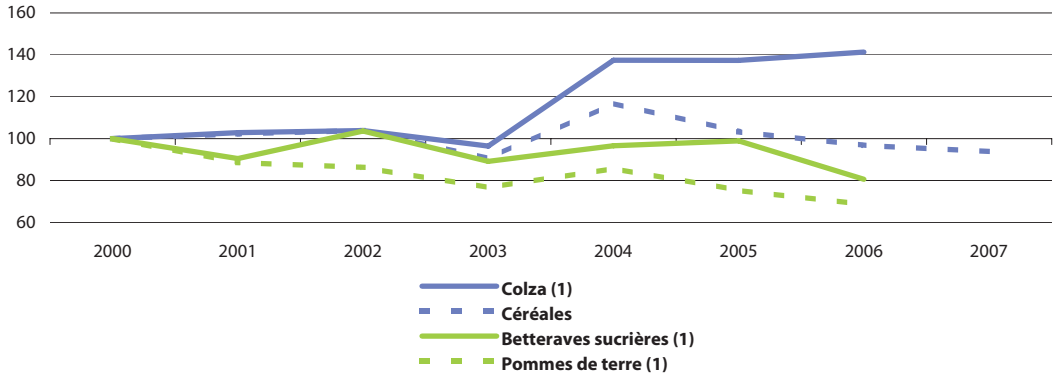

(1) 2007, non disponible.

Source: Eurostat (tag00104, tag00031, tag00106 et tag00108)

Tableau 9.7: Production agricole de végétaux, 2007
(en milliers de tonnes)

	Céréales (1)	Pommes de terre (2)	Betteraves sucrières (3)	Colza (4)	Légumes (5)	Fruits (6)
EU-27	*258 394*	*56 769*	*110 410*	15 903	:	:
Zone euro	*162 521*	32 890	:	:	:	:
Belgique	2 787	3 190	5 731	41	1 531	572
Bulgarie	3 171	299	16	93	490	487
République tchèque	7 153	821	2 890	1 032	296	397
Danemark	8 220	1 626	2 255	596	245	72
Allemagne	40 632	11 644	25 139	5 321	3 012	2 425
Estonie	860	143	0	109	72	7
Irlande	1 980	455	*45*	12	274	18
Grèce	3 622	830	862	:	3 575	5 423
Espagne	23 305	2 518	5 297	35	13 575	19 810
France	*59 248*	*7 206*	*33 213*	*4 684*	5 654	10 141
Italie	18 756	1 782	4 630	15	13 550	20 722
Chypre	*44*	*143*	:	:	*144*	*226*
Lettonie	1 535	630	11	212	141	37
Lituanie	3 017	572	800	312	239	57
Luxembourg	148	20	0	18	2	23
Hongrie	9 659	536	1 676	494	1 760	900
Malte	:	19	:	:	67	9
Pays-Bas	1 623	6 870	5 512	12	4 356	708
Autriche	4 758	669	2 656	145	549	1 180
Pologne	27 143	11 791	12 682	2 130	4 420	1 694
Portugal	948	639	320	:	1 671	2 159
Roumanie	7 910	3 708	753	349	2 145	2 124
Slovénie	532	131	262	15	65	277
Slovaquie	2 793	*288*	*847*	*321*	99	95
Finlande	4 137	702	673	114	245	16
Suède	5 058	790	2 189	223	227	32
Royaume-Uni	19 354	5 684	7 150	1 896	2 503	398
Croatie	2 534	296	1 583	39	191	269
ARY de Macédoine	453	181	8	0	696	:
Turquie	30 427	4 246	12 415	29	24 671	14 399
Islande	3	9	:	:	:	:
Norvège	1 229	317	:	11	:	33
Suisse	1 049	490	1 584	68	:	:

(1) Norvège, 2006; Turquie, 2003; Islande, 1997.
(2) EU-27, zone euro, Malte et Royaume-Uni, 2006; Norvège, 2005; Islande, 1998.
(3) EU-27, Slovénie, Suède et Royaume-Uni, 2006.
(4) Irlande, 2008; EU-27, 2006; Norvège, 2005.
(5) Danemark et France, 2006; Espagne, 2005; Belgique, République tchèque, Pologne et Portugal, 2003; Suède, 2002; ancienne République yougoslave de Macédoine, 2001; Allemagne et Irlande, 2000.
(6) Danemark, Grèce, France et Norvège, 2006; Espagne et Roumanie, 2005; Allemagne et Portugal, 2003; Belgique et Suède, 2002; République tchèque, 2001; Irlande et Pays-Bas, 2000.

Source: Eurostat (tag00031, tag00108, tag00106, tag00104, tag00097 et tag00112)

Figure 9.6: Production de céréales (y compris riz) dans l'EU-27, 2007 (1)
(en %)

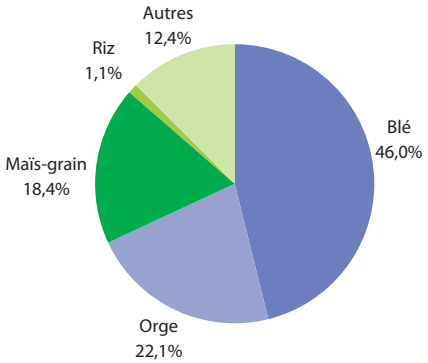

(1) Prévision.

Source: Eurostat (apro_cpp_crop)

Figure 9.7: Répartition de la production de légumes dans l'UE en 2007 (1)
(% du total, en tonnes)

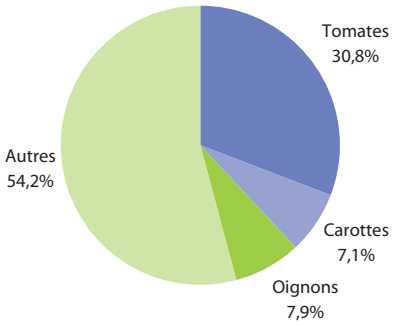

(1) EU-27 sur la base des données disponibles: Danemark et France, 2006; Espagne, 2005; hors Belgique, République tchèque, Allemagne, Irlande et Pologne.

Source: Eurostat (tag00035, tag00110, tag00111 et tag00097)

Figure 9.8: Répartition de la production de fruits dans l'UE en 2007 (1)
(% du total, en tonnes)

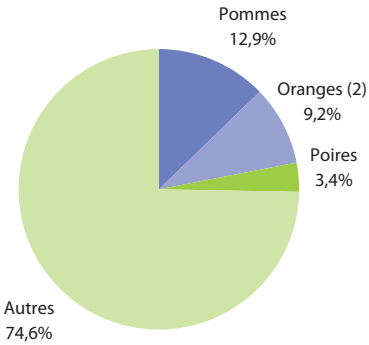

(1) EU-27 sur la base des données disponibles: Danemark, Grèce et France, 2006; Espagne et Roumanie, 2005; hors Belgique, Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Estonie, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Finlande et Suède.
(2) Il est supposé que les États membres ne déclarant pas de production ont une production négligeable ou nulle d'oranges.

Source: Eurostat (tag00036, tag00114, tag00113 et tag00112)

Figure 9.9: Utilisation du lait dans l'UE, 2007 (1)
(en %)

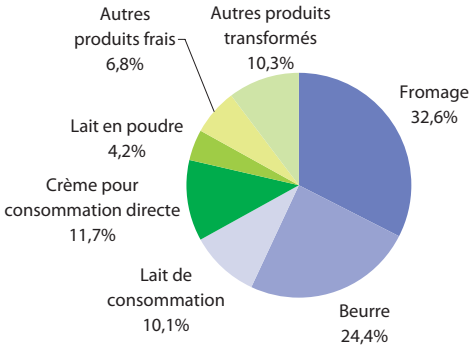

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies; EU-27 hors Bulgarie, Irlande, Grèce, Italie, Luxembourg, Autriche, Slovénie et Royaume-Uni; Suède, 2006.

Source: Eurostat (apro_mk_pobta)

Tableau 9.8: Production agricole liée aux animaux, 2007
(en milliers de tonnes)

	Collecte de lait de vache (1)	Beurre (2)	Fromage (3)	Viande: bovins (4)	Viande: porcins (4)	Viande: ovins et caprins (5)
EU-27	132 641	43 846	8 539	8 203	22 858	:
Zone euro	93 003	1 621	6 580	6 245	16 278	:
Belgique	2 879	102	70	273	1 063	1
Bulgarie	746	2	78	6	41	:
République tchèque	2 446	37	116	79	360	2
Danemark	4 484	109	351	130	1 802	2
Allemagne	27 321	445	1 927	1 185	4 985	44
Estonie	593	7	32	15	38	:
Irlande	5 241	223	:	581	205	70
Grèce	670	2	154	58	122	114
Espagne	5 729	39	309	658	3 513	238
France	22 967	396	1 884	1 532	2 281	129
Italie	10 090	117	1 154	1 127	1 603	66
Chypre	144	0	11	4	55	7
Lettonie	631	7	35	23	40	0
Lituanie	1 347	14	90	56	99	1
Luxembourg	259	:	:	9	10	0
Hongrie	1 448	8	72	35	499	1
Malte	41	0	3	1	8	0
Pays-Bas	10 799	174	732	386	1 290	5
Autriche	2 661	33	145	216	531	0
Pologne	8 744	162	594	365	2 091	1
Portugal	1 837	28	69	91	364	13
Roumanie	1 136	8	69	211	491	:
Slovénie	530	3	20	36	33	0
Slovaquie	964	10	44	23	114	1
Finlande	2 293	55	102	89	213	1
Suède	3 130	41 752	119	134	265	4
Royaume-Uni	13 647	121	339	882	739	330
Croatie	673	:	:	55	156	1
ARY de Macédoine	42	:	:	23	21	1
Islande	113	2	4	:	:	4
Norvège	1 686	:	83	:	:	330

(1) EU-27, zone euro, Grèce et Suède, 2006; Islande, 2005; ancienne République yougoslave de Macédoine, 1996.
(2) EU-27, zone euro, hors Luxembourg et Malte; EU-27, zone euro, Grèce, Slovénie et Suède, 2006; Islande, 2005.
(3) EU-27, zone euro, hors Irlande et Luxembourg; EU-27, zone euro, Grèce, Italie, Slovénie et Suède, 2006; Islande, 2005; Norvège, 1996.
(4) Ancienne République yougoslave de Macédoine, 1999.
(5) Croatie, 2006.

Source: Eurostat (tag00037, tag00038, tag00040, tag00044, tag00042 et tag00045)

9.4 L'agriculture et l'environnement

Introduction

Environ 40 % de la superficie des terres de l'UE est cultivée. Ce seul fait souligne l'importance de l'agriculture pour l'environnement naturel de l'UE. Toutefois, les liens qui unissent ces deux éléments sont complexes. Au fil des siècles, l'agriculture a contribué à la création et au maintien de la diversité de précieux habitats semi-naturels et de paysages agricoles. Nombre d'entre eux sont conservés grâce à diverses pratiques agricoles et la survie d'une multitude d'espèces sauvages dépend de l'agriculture. Mais l'agriculture peut également avoir un impact négatif sur les ressources naturelles. La pollution du sol, de l'eau et de l'air, le morcellement des habitats et la disparition d'espèces sauvages peuvent être une conséquence des pratiques agricoles et de l'utilisation des sols. Compte tenu de la complexité de cette relation, il est devenu nécessaire d'intégrer des préoccupations environnementales et des clauses de sauvegarde à la politique agricole commune (PAC). De plus, une attention particulière a été accordée à la réduction des risques de dégradation environnementale par le biais de critères de conditionnalité (pour bénéficier de paiements directs, les exploitants doivent se conformer à des exigences dont certaines sont liées à la protection de l'environnement), de primes et de mesures environnementales ciblées. Dans le même temps, les exploitants sont encouragés à continuer de jouer un rôle positif dans l'amélioration de la durabilité des écosystèmes agricoles.

L'importance attachée à l'évaluation de l'interaction entre l'agriculture et l'environnement est soulignée par l'adoption par la Commission d'une liste de 28 indicateurs agro-environnementaux[1] en 2006.

Définitions et disponibilité des données

L'**agriculture biologique** peut être définie comme une méthode de production qui accorde la priorité à la protection de l'environnement et au bien-être des animaux. Dans l'UE, l'agriculture n'est considérée comme biologique que si elle satisfait aux dispositions du règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil. L'agriculture biologique implique des systèmes holistiques de gestion de la production pour la culture et l'élevage, préconisant des pratiques de gestion qui évitent de recourir à des facteurs de production extérieurs. Pour ce faire, elle utilise autant que possible des méthodes culturales biologiques et mécaniques de préférence aux produits chimiques de synthèse tels que des engrais, des pesticides (fongicides, herbicides et insecticides), des additifs et des médicaments.

La **superficie irrigable** est la superficie équipée pour l'irrigation, étant entendu que la surface de terres effectivement irriguées peut varier, par exemple, selon les conditions météorologiques ou les variétés cultivées. La surexploitation de l'eau peut entraîner l'assèchement de zones naturelles et la pénétration d'eau saline dans les réserves aquifères côtières.

(1) COM(2006) 508 final.

L'**indice de densité de l'élevage** mesure la quantité d'animaux par hectare. Il s'agit du taux d'unités de bétail (converti à partir du nombre d'animaux à l'aide des coefficients standard) par hectare de superficie agricole utilisée. L'**unité de bétail** (UB) est une unité de référence qui facilite l'agrégation de plusieurs espèces et différents âges de bétail. Les coefficients UB d'Eurofarm sont établis par convention (à l'origine, ils se rapportaient aux besoins alimentaires des animaux, la référence étant une vache laitière avec un rendement annuel de 3 000 kg de lait, sans supplémentation par des aliments concentrés). Pour l'interprétation de l'indice de densité du bétail, les limites de cette unité théorique doivent être prises en compte. Les espèces agrégées dans le total, pour cet indicateur, sont les suivantes: équidés, bovins, ovins, caprins, porcs, volaille et lapins.

Conclusions principales

Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés et portent un plus grand intérêt à la production et au transport des denrées alimentaires, par exemple en ce qui concerne le lieu et le mode de production de l'alimentation et son parcours depuis la ferme jusqu'à leur assiette. À titre d'exemple de système de production agricole durable, de nombreuses exploitations agricoles sont passées aux méthodes certifiées de production biologique. Un peu plus de 4,3 % de la superficie agricole utilisée dans l'EU-27 a été réservée à la production agricole biologique en 2005, avec une proportion allant de 11,0 % en Autriche et 8,4 % en Italie à moins de 1 % en Irlande, en Pologne et à Malte.

Logiquement, la proportion irrigable de la superficie agricole est particulièrement élevée dans les États membres méridionaux, notamment la Grèce, l'Italie, Chypre et Malte, où l'irrigation est indispensable à de nombreuses cultures. Une irrigation complémentaire est également mise en œuvre dans d'autres endroits pour améliorer la production, et les Pays-Bas possèdent ainsi de grandes superficies irrigables.

Les produits de protection des végétaux et des animaux sont importants dans l'agriculture pour préserver les récoltes et la bonne santé du bétail, mais le recours intensif à ces produits peut entraîner un impact négatif sur l'environnement, ce qui dépend dans une certaine mesure du respect de leurs règles d'utilisation. Les ventes totales de pesticides sont très variables entre les États membres, allant de niveaux particulièrement élevés à Malte, et à un degré moindre, en Italie et en Belgique (plus de 6 kg par hectare de superficie agricole utilisée) à des niveaux relativement faibles en Suède et en Estonie (moins de 0,5 kg par hectare). Dans une certaine mesure, ces différences reflètent les conditions climatiques, les types d'agriculture pratiqués et la variabilité du prix des pesticides.

Figure 9.10: Superficie occupée par l'agriculture biologique, 2005 (1)
(en % de la SAU)

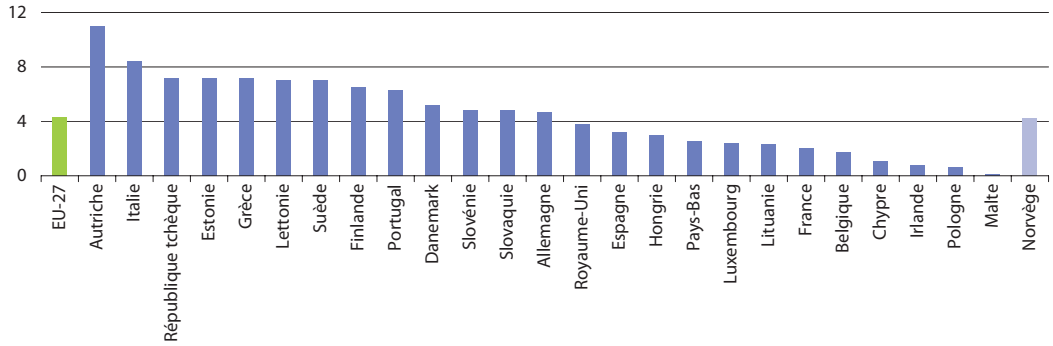

(1) EU-27, Luxembourg et Pologne, estimations; Bulgarie et Roumanie, non disponibles.

Source: Eurostat (food_in_porg1)

Figure 9.11: Ventes de pesticides (1)
(en kg de substance active par hectare de superficie agricole utilisée)

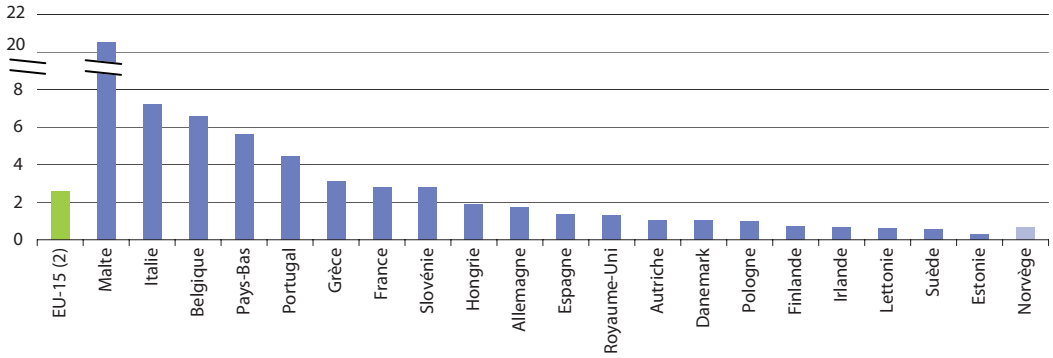

(1) Finlande, Suède, Royaume-Uni et Norvège, 2006; Allemagne, Autriche, Portugal et Slovénie, 2005; Estonie, 2004; Irlande et Malte, 2003; Belgique, Danemark, Italie et Hongrie, 2002; EU-15, Grèce et Espagne, 2001; autres États membres, non disponibles; pour certains États membres, la SAU d'une autre année de référence a servi de dénominateur.
(2) Hors Luxembourg.

Source: Eurostat (tag00084 et ef_lu_ovcropesu)

Tableau 9.9: Indicateurs environnementaux et agricoles, 2005

	Superficie agricole utilisée (SAU) (en milliers d'hectares)	Superficie consacrée à l'agriculture biologique (entièrement convertie) (en % de la SAU)	Superficie biologique totale (en % de la SAU)(1)	Superficie irrigable (en % de la SAU)	Densité du bétail (en unité de bétail par km²)
EU-27	156 039	:	:	:	0,8
Zone euro	103 722	:	4,2	:	:
Belgique	1 386	1,4	1,7	1,6	2,8
Bulgarie	2 729	:	:	4,1	0,5
République tchèque	3 558	6,4	7,2	1,3	0,6
Danemark	2 708	4,9	5,0	16,6	1,7
Allemagne	17 035	:	4,7	:	1,1
Estonie	829	4,4	7,2	:	0,4
Irlande	4 219	0,6	0,8	0,0	1,5
Grèce	3 984	5,2	7,2	40,0	0,6
Espagne	24 855	1,9	3,2	15,1	0,6
France	27 591	:	2,0	9,8	0,8
Italie	12 708	5,8	8,4	31,3	0,8
Chypre	152	0,2	1,1	30,3	1,6
Lettonie	1 702	1,2	7,0	0,0	0,3
Lituanie	2 792	0,5	2,3	0,2	0,5
Luxembourg	129	:	:	0,0	1,2
Hongrie	4 267	2,0	3,0	3,6	0,6
Malte	10	0,0	0,1	29,5	4,5
Pays-Bas	1 958	2,4	2,5	20,8	3,3
Autriche	3 266	:	11,0	3,7	0,8
Pologne	14 755	:	:	0,8	0,7
Portugal	3 680	3,0	6,3	16,8	0,6
Roumanie	13 907	:	:	5,8	0,5
Slovénie	485	3,3	4,8	0,9	1,1
Slovaquie	1 879	1,4	4,8	9,6	0,4
Finlande	2 264	6,0	6,5	3,1	0,5
Suède	3 192	6,3	7,0	5,2	0,6
Royaume-Uni	15 957	3,3	3,8	1,3	0,9
Norvège	1 035	3,5	4,2	11,3	1,2
Suisse	1 062	:	:	0,0	1,7

(1) Zone euro, hors Luxembourg; données pour la superficie biologique totale: superficie entièrement convertie et superficie en conversion.

Source: Eurostat (ef_lu_ovcropesu, food_in_porg1, tag00095 et tsdpc450)

9.5 La sylviculture

Introduction

En 2006, la Commission a renforcé son soutien à l'amélioration de la gestion durable des forêts et au rôle multifonctionnel des forêts en adoptant un plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts. Ce plan d'action fournit un cadre aux actions liées aux forêts au niveau de la Communauté et des États membres. En outre, il servira d'instrument de coordination entre les actions communautaires et les politiques forestières des États membres. Il contient 18 actions essentielles proposées par la Commission, qui doivent être mises en œuvre conjointement avec les États membres au cours de la période de 2007 à 2011. Le plan d'action met l'accent sur quatre objectifs fondamentaux:

- améliorer la compétitivité à long terme;
- améliorer et protéger l'environnement;
- contribuer à une meilleure qualité de vie;
- encourager la coordination et la communication.

Définitions et disponibilité des données

Un groupe de travail intersecrétariat réunit Eurostat, la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour la collecte de statistiques sur le secteur forestier. D'autres directions générales de la Commission européenne en sont également membres. Dans ce cadre, le principal outil de coopération est le questionnaire commun Eurostat/CEE-ONU/FAO/OIBT sur le secteur forestier, qui est utilisé par toutes les organisations. Chaque agence collecte les données des pays dont elle est responsable; pour Eurostat, il s'agit des États membres de l'Union européenne et des pays de l'AELE.

Une **forêt** est définie comme une terre à couvert arboré (ou niveau équivalent de peuplement forestier) de plus de 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 m à maturité in situ.

La **production de bois rond**, une expression utilisée comme synonyme de **quantités enlevées**, correspond à toutes les quantités de bois enlevées des forêts, d'autres terres boisées ou d'autres sites d'abattage au cours d'une période donnée. Elle est exprimée en mètres cubes sous écorce (c'est-à-dire à l'exclusion de l'écorce). Le sciage est le bois produit soit par sciage longitudinal, soit par un procédé de profilage par enlèvement et qui a une épaisseur supérieure à 6 mm. Il comprend les madriers, poutres, solives, planches, chevrons, voliges, lattes, planches de caisserie, traverses, bois d'œuvre, etc. sous les formes suivantes: non rabotés, rabotés, à joints digitiformes, etc. Il est indiqué en mètres cubes de volume réel (m^3).

La catégorie **papier et carton** couvre l'ensemble de tous les types de papier graphique, papier journal, papier hygiénique et papier ménager, papier et carton d'emballage, ainsi que d'autres papiers et cartons. Sont exclus les produits fabriqués en papier tels que les boîtes, les livres, les magazines, etc.

Le **degré de défoliation** est l'ampleur de la défoliation évaluée de visu. Ses catégories sont établies par le Programme international concerté de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution

atmosphérique transfrontière à longue distance en Europe et vont de 0 à 4. Une défoliation nulle (catégorie 0) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles allant jusqu'à 10 %. Une défoliation légère (état d'alerte) (catégorie 1) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles de plus de 10 % à 25 %. Une défoliation modérée (catégorie 2) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles supérieure à 25 % et allant jusqu'à 60 %. Une défoliation grave (catégorie 3) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles de plus de 60 % jusqu'à 100 %. Les arbres morts (catégorie 4) représentent une perte d'aiguilles ou de feuilles de 100 %.

Conclusions principales

L'EU-27 possédait en 2005 une superficie totale de forêts et d'autres terres boisées de 176,7 millions d'hectares, soit environ 42 % de son territoire terrestre. Les plus grandes zones de forêts et de terres boisées se trouvaient en Suède, en Espagne et en France. Dans ces trois pays, ainsi qu'en Estonie, en Grèce et en Slovénie, ces zones couvraient plus de la moitié du territoire terrestre total, une proportion légèrement inférieure à 50 % étant enregistrée en Lettonie et en Autriche.

Après avoir connu une forte croissance en 2005, le volume de la production de bois rond de l'EU-27 a diminué en 2006 à 425 millions de mètres cubes. La Suède, l'Allemagne, la France et la Finlande étaient sans conteste les principaux pays producteurs, leur volume annuel respectif ayant dépassé à chaque fois 50 millions de mètres cubes de 2005 à 2007. En termes de production de bois rond par habitant, la Finlande et la Suède occupaient les premiers rangs du classement des États membres, suivies par la Lettonie, l'Estonie et l'Autriche.

Dans la production de bois rond, on peut distinguer les espèces conifères, que l'on appelle généralement le bois de résineux, et les espèces non conifères, aussi appelées le bois de feuillus. Près de 80 % de la production de bois rond dans l'EU-27 en 2006 étaient du bois de conifères. Une forte croissance du volume de la production de sciages de l'EU-27 a également été observée en 2006, atteignant 112 millions de mètres cubes, soit presque 10 % de plus qu'en 2003.

La production de papier et de carton dans l'EU-27 s'élevait à 102 millions de tonnes en 2006, soit 4,3 % de plus que l'année précédente, poursuivant ainsi une tendance à la hausse de la production qui avait débuté en 2002. Au regard de sa taille (en termes de population), la Finlande détenait de loin la production la plus élevée de papier et de carton en 2007, avec quelque 2,7 tonnes par habitant, ce qui représente plus du double de la Suède et plus du quadruple de l'Autriche, qui est le troisième producteur le plus spécialisé.

Entre un quart et un cinquième des arbres vivant dans les forêts et les zones boisées souffraient d'une défoliation modérée ou plus grave dans l'UE en 2006. Plus d'un tiers des arbres connaissaient une telle défoliation en France et en Bulgarie, tandis que cette proportion excédait même 40 % au Luxembourg et un peu plus de 50 % en République tchèque.

Tableau 9.10: Production de bois
(en milliers de m³)

	Production de bois rond					Production de sciages				
	2003	2004	2005	2006	2007	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	387 181	393 668	454 120	425 448	:	102 074	105 864	108 072	111 962	:
Zone euro	202 327	207 858	237 029	242 152	:	61 286	63 647	64 683	67 497	:
Belgique	4 765	4 850	4 950	4 230	4 100	1 215	1 235	1 285	1 520	1 555
Bulgarie	4 833	5 986	5 862	*5 992*	*599*	332	569	569	*569*	*569*
République tchèque	15 140	15 601	15 510	17 678	18 508	3 805	3 940	4 003	5 080	5 454
Danemark	1 627	1 516	2 962	2 358	:	248	196	196	*196*	:
Allemagne	51 182	54 504	56 946	62 290	*76 728*	17 596	19 538	21 931	24 420	25 170
Estonie	10 500	6 800	5 500	5 400	5 900	1 954	2 029	2 063	1 923	1 800
Irlande	2 683	2 562	2 648	2 672	2 710	1 005	939	1 015	1 094	985
Grèce	1 673	1 694	1 523	*1 523*	:	191	191	191	*191*	:
Espagne	16 105	16 290	15 531	15 716	*14 528*	3 630	3 730	3 660	3 806	*3 332*
France	32 828	33 647	63 171	61 790	62 759	9 539	9 774	9 715	9 992	10 190
Italie	8 219	8 697	8 691	8 618	8 125	1 590	1 580	1 590	1 748	1 700
Chypre	12	10	10	7	20	6	5	4	4	9
Lettonie	12 916	12 754	12 843	12 845	*12 173*	3 951	3 988	4 227	4 320	*3 459*
Lituanie	6 275	6 120	6 045	5 870	6 195	1 400	1 450	1 445	1 466	1 380
Luxembourg	257	277	249	268	:	133	133	133	*133*	:
Hongrie	5 785	5 660	5 940	5 913	5 640	299	205	215	186	235
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	1 044	1 026	1 110	1 107	1 022	269	273	279	265	271
Autriche	17 055	16 483	16 471	19 135	21 317	10 473	11 133	11 074	10 507	11 262
Pologne	30 836	32 733	31 945	32 384	*35 653*	3 360	3 743	3 360	3 607	*4 100*
Portugal	9 673	10 869	10 746	10 805	:	1 383	1 060	1 010	1 010	:
Roumanie	15 440	15 809	14 501	13 970	*15 341*	4 246	4 588	4 321	3 476	*4 050*
Slovénie	2 591	2 551	2 733	3 179	2 882	511	512	527	*580*	*580*
Slovaquie	6 355	7 240	9 302	7 869	8 131	1 651	1 837	2 621	2 440	2 781
Finlande	54 240	54 398	52 250	50 812	56 870	13 745	13 544	12 269	12 227	12 477
Suède	67 100	67 300	98 200	64 600	77 200	16 800	16 900	17 600	18 300	18 600
Royaume-Uni	8 046	8 291	8 482	8 417	8 962	2 742	2 772	2 770	2 902	3 142
Croatie	3 847	3 841	4 018	4 452	:	585	582	624	669	:
Turquie	15 810	16 503	16 185	16 813	:	5 615	6 215	6 445	7 079	:
Islande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	8 298	8 782	9 667	8 594	*10 514*	2 186	2 230	2 326	2 389	*2 339*
Suisse	5 120	5 132	5 285	5 702	:	1 345	1 505	1 591	1 668	:
Canada	179 642	208 406	211 501	205 893	:	56 892	60 952	60 187	58 709	:
Russie	174 000	178 400	185 000	190 600	:	20 155	21 380	22 033	22 500	:
États-Unis	448 513	461 739	467 347	472 618	:	86 159	93 067	97 020	93 016	:

Source: Eurostat (tag00072 et tag00073); CEE-ONU

Tableau 9.11: Production de bois (1)

	Bois rond						Production de sciages par habitant (en m³)	
	Production par habitant (en m³)		Production de conifères (en millions de m³ sous écorce)		Production de non-conifères (en millions de m³ sous écorce)			
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
EU-27	0,8	*0,9*	248,8	*263,1*	73,6	*74,1*	0,2	*0,2*
Zone euro	0,6	*0,8*	125,6	*138,6*	39,8	*42,0*	0,2	*0,2*
Belgique	0,4	0,4	3,0	3,2	1,0	1,0	0,1	0,1
Bulgarie	0,6	*0,8*	1,3	*1,9*	1,4	*1,3*	0,0	*0,1*
République tchèque	1,4	1,8	12,4	15,9	1,2	0,9	0,4	0,5
Danemark	0,3	0,4	0,6	1,1	0,2	0,1	0,0	*0,0*
Allemagne	0,5	0,9	30,0	59,2	7,8	8,9	0,2	0,3
Estonie	7,7	4,4	5,9	3,2	2,7	1,5	1,3	1,3
Irlande	0,7	0,6	2,6	2,7	0,0	0,0	0,2	0,2
Grèce	0,1	*0,1*	0,3	*0,3*	0,2	*0,2*	0,0	*0,0*
Espagne	0,4	*0,3*	8,6	*6,6*	5,3	*5,9*	0,1	*0,1*
France	0,6	1,0	21,8	19,8	10,9	9,6	0,2	0,2
Italie	0,1	0,1	1,0	1,4	1,6	1,6	0,0	0,0
Chypre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lettonie	5,7	*5,3*	7,9	*7,1*	4,4	*4,0*	1,7	*1,5*
Lituanie	1,8	1,8	2,8	2,8	2,1	2,1	0,4	0,4
Luxembourg	0,6	0,6	0,1	*0,1*	0,1	*0,1*	0,3	*0,3*
Hongrie	0,6	0,6	0,6	0,6	2,9	2,1	0,0	0,0
Malte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	0,1	0,1	0,5	0,5	0,2	*0,2*	0,0	0,0
Autriche	1,8	2,6	10,9	15,6	0,9	1,0	1,3	1,4
Pologne	0,7	*0,9*	18,7	*25,2*	6,3	*7,0*	0,1	*0,1*
Portugal	0,8	1,0	3,1	3,5	5,1	6,7	0,1	0,1
Roumanie	0,7	*0,7*	6,0	*5,9*	6,1	*5,7*	0,2	*0,2*
Slovénie	1,1	1,4	1,3	1,7	0,7	0,4	0,3	*0,3*
Slovaquie	1,1	1,5	2,8	4,8	2,8	2,9	0,2	0,5
Finlande	10,3	10,8	42,5	44,9	6,1	6,8	2,6	2,4
Suède	7,5	8,5	57,2	66,5	3,5	4,8	1,8	2,0
Royaume-Uni	0,1	0,1	7,1	8,4	0,4	0,1	0,0	0,1
Croatie	0,8	*1,0*	0,5	*0,7*	2,4	*2,8*	0,1	*0,2*
Turquie	0,2	*0,2*	6,3	*7,0*	4,9	*5,3*	0,1	*0,1*
Islande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Norvège	1,9	*2,2*	7,4	*8,1*	0,1	*0,1*	0,5	*0,5*
Suisse	0,6	0,8	3,1	3,7	0,5	0,5	0,2	0,2
Canada	6,3	*6,3*	161,5	*160,4*	33,7	*42,7*	1,9	*1,8*
Russie	1,1	*1,3*	81,2	*107,8*	37,4	*36,8*	0,1	*0,2*
États-Unis	1,6	*1,6*	275,4	*303,6*	129,6	*124,2*	0,3	*0,3*

(1) EU-27, zone euro, Danemark, Grèce, Luxembourg, Portugal, Croatie, Turquie, Suisse, Canada, Russie et États-Unis, 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (tag00072, for_rdw51, tag00073 et tps00001); CEE-ONU

Tableau 9.12: Production totale de papier et de carton
(en milliers de tonnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	80 286	82 151	84 782	89 698	88 028	90 545	92 646	97 289	97 584	101 788	:
Zone euro	:	:	63 333	67 276	65 739	68 053	69 562	73 129	73 304	77 139	:
Belgique (1)	1 618	1 831	*1 666*	*1 727*	1 662	1 704	1 919	1 957	1 897	*1 897*	:
Bulgarie	153	153	126	136	171	171	171	326	326	326	*330*
République tchèque	750	768	770	804	864	870	920	934	969	1 042	1 023
Danemark	390	393	397	263	389	384	388	402	423	*423*	:
Allemagne	15 911	16 311	16 742	18 182	17 879	18 526	19 310	20 391	21 679	22 656	23 172
Estonie	38	43	48	54	70	75	64	66	64	73	68
Irlande	42	42	42	43	43	44	45	45	45	45	45
Grèce	604	622	352	*496*	*495*	*493*	*493*	*510*	*510*	*510*	:
Espagne	3 668	3 545	4 436	4 765	5 131	5 365	5 437	5 526	5 697	6 893	*6 714*
France	8 867	9 161	9 603	10 006	9 625	9 809	9 939	10 255	10 332	10 006	9 871
Italie	7 929	8 254	8 568	9 129	8 926	9 317	9 491	9 667	9 999	10 008	10 112
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettonie	21	18	19	16	24	33	38	38	39	57	*60*
Lituanie	42	37	37	53	68	78	92	99	113	119	124
Luxembourg (2)	:	:	0	0	0	0	0	0	0	0	:
Hongrie	410	482	473	506	495	517	546	579	571	553	552
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	3 130	3 180	3 256	3 333	3 174	3 346	3 339	3 459	3 471	3 367	3 219
Autriche	3 884	4 009	4 141	4 385	4 250	4 419	4 565	4 852	4 950	5 213	5 199
Pologne	1 660	1 718	1 839	1 934	2 086	2 342	2 461	2 635	2 732	2 857	*2 947*
Portugal	1 114	1 136	1 163	1 290	1 419	1 537	1 530	1 664	1 570	1 644	:
Roumanie	298	301	289	340	395	370	443	454	371	432	*558*
Slovénie	430	491	417	411	633	704	436	767	763	760	*765*
Slovaquie	674	597	803	925	988	710	674	798	858	888	915
Finlande	12 519	12 703	12 947	13 509	12 502	12 789	13 058	14 036	12 391	14 140	14 334
Suède	9 654	9 879	10 071	10 786	10 534	10 724	11 061	11 589	11 775	12 066	*11 902*
Royaume-Uni	6 481	6 477	6 576	6 605	6 204	6 218	6 226	6 240	6 039	*5 813*	*5 463*
Croatie	395	403	417	406	451	467	463	464	592	564	:
Turquie	1 282	1 357	1 349	1 567	1 513	1 643	1 643	1 643	1 643	1 643	:
Islande	0	0	:	:	:	:	:	:	0	0	0
Norvège	2 162	2 260	2 241	2 300	2 220	2 114	2 186	2 294	2 223	2 109	*2 010*
Suisse	1 462	1 592	1 755	1 616	1 750	1 805	1 818	1 777	1 751	1 685	:
Canada	18 730	18 875	20 280	20 921	19 834	20 073	19 964	20 462	19 498	18 176	:
Russie	2 960	3 595	4 535	5 310	5 625	5 978	6 377	6 830	7 126	7 451	:
États-Unis	86 916	86 469	88 670	86 252	81 249	81 879	80 712	82 084	83 697	84 317	:

(1) 1997-98, y compris Luxembourg.
(2) 1997-98, y compris en Belgique.

Source: Eurostat (tag00074); CEE-ONU

Figure 9.12: Production de papier et de carton par habitant, 2007 (1)
(en tonnes)

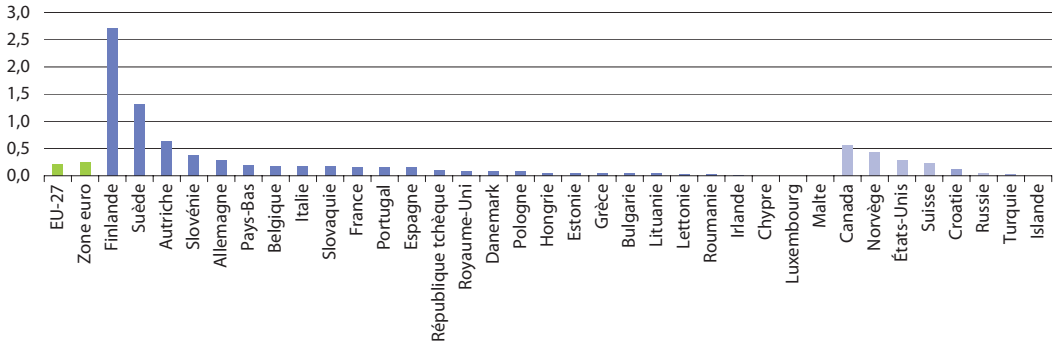

(1) EU-27, zone euro, Danemark, Grèce, Luxembourg, Portugal, Croatie, Turquie, Suisse, Canada, Russie et États-Unis, 2006; les chiffres incluent des estimations et des données provisoires.

Source: Eurostat (tag00074 et tps00001); CEE-ONU

Figure 9.13: Arbres forestiers endommagés par la défoliation, 2006 (1)
(en %)

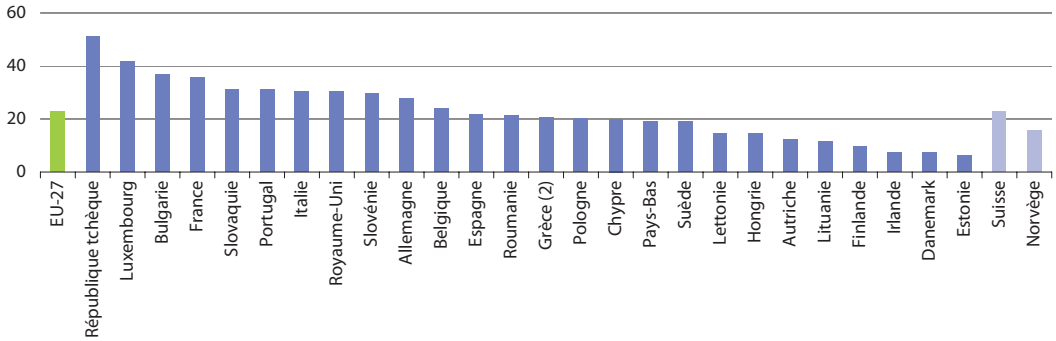

(1) Malte, non disponible.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsdnr530)

9.6 La pêche

Introduction

Les premières mesures communes de la politique européenne dans le secteur de la pêche datent de 1970. Elles réglementaient l'accès aux zones de pêche, aux marchés et aux structures. Toutes ces mesures devinrent plus significatives lorsqu'en 1976, les États membres, suivant un mouvement d'ampleur internationale, convinrent d'étendre leurs droits aux ressources de la mer de 12 à 200 miles de leurs côtes. Après des années d'âpres négociations, la politique commune de la pêche (PCP), l'outil dont s'est dotée l'Union européenne pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture, est née en 1983.

La politique commune de la pêche de l'Union européenne a pour objet de gérer la pêche au bénéfice des communautés de pêcheurs et des consommateurs, ainsi que de protéger les ressources. Des mesures communes existent dans quatre domaines principaux:

- la conservation: protéger les ressources halieutiques en régulant les quantités de poissons prélevées dans la mer, en permettant aux jeunes poissons de se reproduire et en veillant au respect des mesures;
- les structures: aider les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à adapter leurs équipements et leurs organisations aux contraintes imposées par les ressources et le marché;
- les marchés: maintenir une organisation commune du marché des produits de la pêche et équilibrer l'offre et la demande dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs;
- les relations avec le monde extérieur: conclure des accords de pêche et négocier au niveau international dans le cadre des organisations de pêche régionales et internationales en faveur des mesures de conservation communes des ressources de pêche en eau profonde.

La PCP fixe chaque année des quantités maximales de poissons pouvant être capturés sans risque de surexploitation: les totaux admissibles des captures (TAC). La part obtenue par chaque État membre représente un quota national.

La réforme de la PCP en 2002 a admis la nécessité de limiter l'effort de pêche, le niveau des captures et de mettre en place des mesures techniques. Le Fonds européen pour la pêche (FEP), doté d'un budget de quelque 3,8 milliards d'euros pour la période de 2007 à 2013, a pour objectif de soutenir les objectifs de la PCP en s'appuyant sur les axes suivants:

- favoriser une exploitation durable des ressources de la pêche et un équilibre stable entre ces ressources et les capacités de la flotte de pêche communautaire;
- renforcer la compétitivité et la viabilité des opérateurs du secteur;
- promouvoir les méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement;
- fournir un soutien approprié aux personnes travaillant dans le secteur;
- stimuler le développement durable des zones de pêche.

Définitions et disponibilité des données

Les statistiques sur la pêche sont extraites de sources nationales officielles, directement par Eurostat pour les pays membres de l'Espace économique européen (EEE) ou indirectement par d'autres organisations internationales pour d'autres pays. Les données utilisent des concepts et des définitions internationalement reconnus et élaborés par le groupe de travail de coordination des statistiques des pêches, qui comprend Eurostat et douze autres organisations internationales exerçant des responsabilités dans le domaine des statistiques de la pêche. Le pavillon du navire de pêche est la principale indication quant à la nationalité des captures, bien que ce concept puisse fluctuer dans certaines circonstances.

En général, les données se réfèrent à la taille de la **flotte de pêche** au 31 décembre de l'année de référence. Les données sont tirées des registres nationaux des navires de pêche tenus conformément au règlement (CE) n° 26/2004 du Conseil qui contient des informations sur les caractéristiques des navires devant figurer dans les registres - le fichier administratif des navires de pêche tenu par la direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. Une transition a été opérée dans la mesure du tonnage de la flotte de pêche du tonnage de jauge brut (TJB) au tonnage brut (TB). Ce changement s'étant mis en place à des rythmes différents selon les administrations nationales, il est possible que les données ne soient pas comparables dans le temps et par pays.

Les **captures** de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacés et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques) comprennent l'ensemble des produits, quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance) par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, bateaux, engins, etc.) opérant aussi bien en eaux douces et saumâtres à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extra-côtière et hauturière. Les captures sont normalement exprimées en **équivalent-poids vif** et obtenues par application de coefficients de conversion au poids débarqué ou au poids du produit. En tant que telles, les statistiques sur les captures excluent les quantités qui sont capturées (c'est-à-dire avant la transformation) mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas débarquées. La production de l'aquaculture (cf. ci-après) n'est pas prise en compte.

Une **région de pêche** géographique distincte est définie pour plusieurs régions spécifiques d'eaux, parmi lesquelles: l'Atlantique du nord-est, qui correspond en gros à la zone située à l'est de la longitude de 42° ouest et au nord de la latitude de 36° nord, y compris les eaux de la mer Baltique; l'Atlantique du nord-ouest, qui correspond en gros à la zone située à l'ouest de la longitude de 42° ouest et au nord de la latitude de 35° nord; l'Atlantique du centre-est, qui représente la zone située à l'est de la longitude de 40° ouest entre les latitudes de 36° nord et 6° sud; et la Méditerranée, aussi appelée par la FAO zone principale de pêche 37, qui comprend la mer Méditerranée et la mer Noire adjacente.

L'**aquaculture** est l'élevage d'organismes aquatiques, notamment les poissons, les mollusques, les crustacés et les plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'augmentation de la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique aussi la propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

Conclusions principales

En termes de puissance, l'Italie possédait la flotte de pêche la plus importante parmi les États membres de l'EU-27, mais ne supplantait que légèrement la France et l'Espagne. En termes de tonnage brut, l'Espagne possédait la flotte de loin la plus importante, sa taille dépassant le double de la flotte du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie.

Ensemble, le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas représentaient trois cinquièmes des captures de l'EU-27 en 2006. Cette part cumulée atteignait quelque deux tiers en 2000 et a récemment diminué, principalement, en raison d'une réduction des captures danoises et espagnoles. Depuis 1997, les captures totales de l'EU-27 ont baissé chaque année, excepté en 2001, les captures de 2006 étant près de 30 % inférieures à celles de 1997. Trois quarts des captures de l'EU-27 ont été réalisés en 2006 dans l'Atlantique du nord-est, la Méditerranée étant la deuxième région de pêche la plus importante.

Le niveau de la production de l'aquaculture dans l'UE est resté relativement stable entre 1996 et 2005, oscillant entre 1,2 et 1,4 million de tonnes. La France, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Grèce représentaient conjointement près des trois quarts de la production de l'aquaculture de l'EU-27 en 2005. Entre 1996 et 2006, la Grèce a enregistré une hausse particulièrement forte de sa production aquacole, qui a pratiquement triplé, tandis que la tendance inverse s'est fait ressentir en Allemagne et aux Pays-Bas, où la production a été amputée de plus de la moitié.

Figure 9.14: Flotte de pêche, 2007 (1)

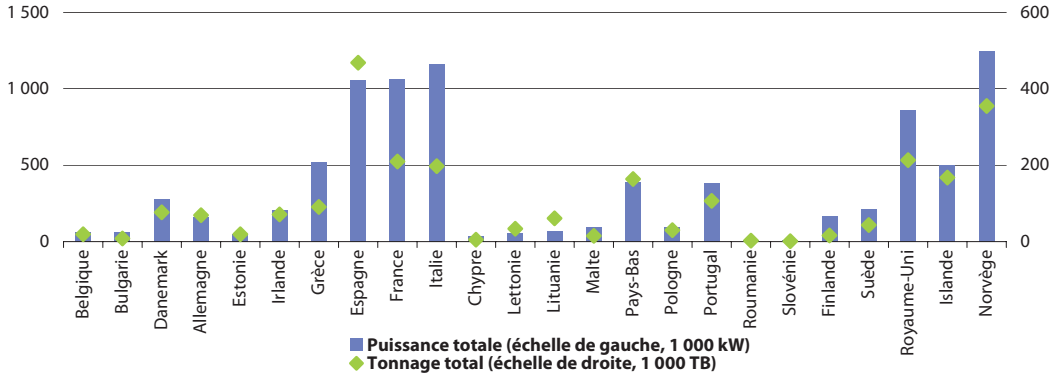

(1) En 2007, la puissance totale de l'EU-27 était de 7 011 719 kW et le tonnage total s'élevait à 1 920 654 TB; la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie sont des pays enclavés, sans flotte de pêche marine.

Source: Eurostat (tsdnr420 et tag00083), Direction générale Affaires maritimes et pêche

Figure 9.15: Captures par région de pêche, EU-27, 2006
(en % sur la base des tonnages)

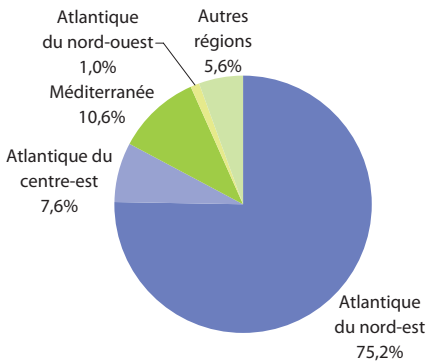

Source: Eurostat (tag00078, tag00080, tag00081, tag00079 et tag00076)

Tableau 9.13: Captures totales dans l'ensemble des régions de pêche
(en milliers de tonnes de poids vif)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	7 427	7 525	7 285	6 880	6 794	6 933	6 339	5 901	5 874	5 631	5 312
Zone euro	3 795	3 795	3 824	3 707	3 598	3 734	3 287	3 379	3 264	3 223	3 028
Belgique	31	31	31	30	30	30	29	27	27	25	23
Bulgarie	9	11	19	11	7	7	15	12	8	5	8
République tchèque	4	3	4	4	5	5	5	5	5	4	5
Danemark	1 681	1 827	1 557	1 405	1 534	1 511	1 442	1 031	1 090	911	868
Allemagne	237	259	267	239	205	211	224	261	262	286	279
Estonie	109	124	119	112	113	105	101	79	88	100	87
Irlande	333	293	325	284	276	356	282	266	280	262	211
Grèce	151	157	110	121	99	94	96	93	93	92	97
Espagne	1 174	1 204	1 243	1 170	1 070	1 107	865	866	770	768	711
France	641	638	599	664	703	681	704	709	671	595	583
Italie	366	344	306	283	302	310	270	296	279	298	312
Chypre	13	25	19	40	67	81	2	2	2	2	2
Lettonie	143	106	102	125	136	128	114	115	125	151	140
Lituanie	89	44	67	73	79	151	150	157	162	140	153
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	8	7	7	8	7	7	7	7	7	8	8
Malte	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pays-Bas	411	452	537	515	496	518	464	526	522	549	433
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pologne	343	348	242	236	218	225	223	180	192	156	123
Portugal	263	224	228	213	191	193	202	209	221	212	229
Roumanie	18	8	9	8	7	8	7	10	5	6	7
Slovénie	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
Slovaquie	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Finlande	164	165	156	145	156	150	146	122	135	132	146
Suède	371	357	411	351	339	312	295	287	270	256	269
Royaume-Uni	868	892	923	841	748	740	690	637	655	669	616
Croatie	18	17	22	19	21	18	21	20	30	35	:
ARY de Macédoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	:
Turquie	528	459	487	574	503	528	567	508	550	426	:
Islande	2 074	2 225	1 700	1 754	2 000	2 001	2 145	2 002	1 750	1 661	1 345
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	:
Norvège	2 650	2 863	2 861	2 628	2 700	2 687	2 740	2 549	2 525	2 393	2 245
Suisse	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	:
Canada	923	999	1 037	1 059	1 039	1 093	1 099	1 082	:	:	:
Japon	6 086	6 067	5 419	5 305	5 105	4 825	4 489	4 784	4 427	4 178	:
États-Unis	4 995	4 972	4 751	4 822	4 807	5 020	5 006	4 989	5 144	4 846	:

Source: Eurostat (tag00076), FAO

Tableau 9.14: Production totale de l'aquaculture
(en milliers de tonnes de poids vif)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	1 230	1 254	1 378	1 432	1 402	1 389	1 277	1 347	1 332	1 272	:
Zone euro	996	1 002	1 119	1 143	1 116	1 084	981	1 038	994	968	:
Belgique	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	:
Bulgarie	5	5	4	8	4	3	2	4	2	3	3
République tchèque	18	18	17	19	19	20	19	20	19	20	20
Danemark	42	40	42	43	44	42	32	38	43	39	28
Allemagne	83	65	73	80	66	53	50	74	57	45	38
Estonie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Irlande	35	37	42	44	51	61	63	63	58	60	53
Grèce	40	49	60	84	95	98	88	101	97	106	113
Espagne	232	239	315	321	312	313	259	273	299	222	295
France	286	287	268	265	267	252	252	240	261	258	:
Italie	189	196	209	210	217	218	184	192	118	181	174
Chypre	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	4
Lettonie	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Lituanie	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	8	9	10	12	13	13	12	12	13	14	15
Malte	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	7
Pays-Bas	100	98	120	109	75	57	54	67	76	68	41
Autriche	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3
Pologne	28	29	30	34	36	35	33	35	35	37	36
Portugal	5	7	8	6	8	8	8	8	7	6	7
Roumanie	14	11	10	9	10	11	9	9	8	7	9
Slovénie	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1
Slovaquie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Finlande	18	16	16	15	15	16	15	13	13	14	13
Suède	8	7	5	6	5	7	6	6	6	6	8
Royaume-Uni	110	130	137	155	152	171	179	182	207	173	172
Croatie	3	4	6	6	7	10	8	8	13	14	:
ARY de Macédoine	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	:
Turquie	33	45	57	63	79	67	61	80	94	119	:
Islande	4	4	4	4	4	4	4	6	9	8	:
Norvège	322	368	411	476	491	511	551	584	637	657	709
Suisse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	:
Canada	72	82	91	113	128	153	171	151	145	154	:
Japon	1 349	1 340	1 290	1 315	1 292	1 311	1 385	1 302	1 261	1 254	:
États-Unis	393	438	445	479	456	479	497	544	607	472	:

Source: Eurostat (tag00075), FAO

10

Le commerce extérieur

L'UE a une politique commerciale commune dans le cadre de laquelle la Commission européenne négocie des accords commerciaux et représente les intérêts de l'UE au nom des 27 États membres. La Commission européenne consulte les États membres via un comité consultatif qui discute de l'ensemble des questions relatives à la politique commerciale qui touchent la Communauté, y compris les instruments multilatéraux, bilatéraux et unilatéraux.

Les questions commerciales multilatérales sont traitées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). 153 pays sont membres de l'OMC (en juillet 2008), et plusieurs pays candidats sont en phase d'adhésion. L'OMC fixe les règles mondiales régissant les échanges commerciaux et sert de forum pour les négociations commerciales et pour la résolution des différends entre les membres. La Commission européenne négocie avec ses partenaires de l'OMC au nom des États membres de l'UE et a participé au dernier cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le programme de Doha pour le développement (PDD). Toutefois, après avoir manqué les échéances de clôture des discussions en 2005 et à nouveau en 2006, le cycle de discussion de Doha a encore échoué lors d'une réunion de l'OMC en juillet 2008 [1] et, au moment de la rédaction du présent chapitre, l'avenir de ces négociations commerciales multilatérales reste incertain.

(1) http://ec.europa.eu/trade et http://www.wto.org.

10.1 La part dans le commerce mondial

Introduction

Les statistiques du commerce extérieur sont très largement utilisées par les décideurs publics aux niveaux international, européen et national, ainsi que par le secteur privé. Dans le cas des autorités communautaires, ces statistiques permettent de préparer les négociations commerciales bilatérales et multilatérales, de définir et de mettre en œuvre les politiques antidumping, d'élaborer les politiques macroéconomiques et monétaires, ainsi que d'évaluer les progrès du marché unique ou l'intégration des économies européennes. Dans le secteur privé, les entreprises peuvent utiliser les données du commerce extérieur pour réaliser des études de marché et définir leur stratégie commerciale.

Définitions et disponibilité des données

Au sein de l'UE, il existe deux principales sources de statistiques relatives au commerce extérieur. Les **statistiques du commerce extérieur** fournissent des informations sur le commerce de biens, recueillies principalement à partir des déclarations douanières et Intrastat [(2)]. Les statistiques du commerce extérieur donnent des informations sur la valeur et le volume (quantité) du commerce extérieur de biens et apportent de nombreux détails sur le type de produits. La deuxième source est constituée les statistiques de la **balance des paiements** (BDP) qui enregistrent toutes les opérations réalisées par une économie avec le reste du monde. Le compte des transactions courantes de la balance des paiements fournit des informations non seulement sur le commerce extérieur de biens (la catégorie la plus large en général) mais aussi sur les transactions extérieures de services, les revenus (la rémunération des salariés et les revenus des investissements) et les transferts courants. Pour toutes ces transactions, la balance des paiements enregistre la valeur des exportations (crédits) et des importations (débits), dont la différence est souvent appelée «solde» (excédent ou déficit).

L'**intégration du commerce de biens et de services** est mesurée comme la valeur moyenne des débits et des crédits (d'abord ajoutés ensemble, puis divisés par deux) proportionnellement au PIB. Cet indicateur est calculé pour les biens et pour les services, sur la base des données de la balance des paiements. Il est normal que les plus petits pays recourent plus souvent au commerce extérieur, puisqu'ils ont davantage tendance à importer des biens et des services qui ne sont pas produits sur leur marché intérieur.

Conclusions principales

L'économie de l'EU-27 était plus intégrée à l'économie internationale en 2007 (en termes de crédits et de débits proportionnellement au PIB) qu'à toute autre période au cours des cinq dernières années. La valeur moyenne des flux commerciaux de biens de l'EU-27 correspondait à 10,7 % du PIB en 2006, soit un taux bien plus élevé que le niveau relativement faible de

(2) Déclarations papier ou électroniques du commerce intra-UE transmises par les commerçants à l'administration nationale compétente.

8,8 % relevé en 2003 (pour l'EU-25), reflétant une forte reprise de l'activité économique. Bien que le volume du commerce extérieur de services soit inférieur à celui des biens, l'intégration du commerce de services a également progressé pour atteindre 3,7 % du PIB en 2007.

En ce qui concerne les échanges de biens, l'EU-27 affichait un déficit commercial avec le reste du monde à hauteur de -1,2 % du PIB en 2007, tandis qu'elle enregistrait un excédent dans les services équivalant à 0,7 % du PIB. Les différences entre les États membres étaient considérables, reflétant entre autres facteurs la taille relative du pays et les divergences entre les structures économiques respectives. Les déficits commerciaux dans le domaine des biens correspondaient à un cinquième ou plus du PIB pour Chypre, la Bulgarie et la Lettonie. À l'opposé, les excédents commerciaux dans le domaine des biens enregistrés en Irlande, en Allemagne et aux Pays-Bas correspondaient respectivement à 12,3 %, 8,4 % et 6,8 % du PIB en 2007; il s'agissait des niveaux relatifs les plus élevés parmi les États membres. Par rapport au PIB, d'importants excédents commerciaux dans le domaine des services ont été enregistrés en 2007 au Luxembourg, à Chypre et à Malte.

Figure 10.1: Intégration du commerce dans l'EU-27 (1)
(en % du PIB)

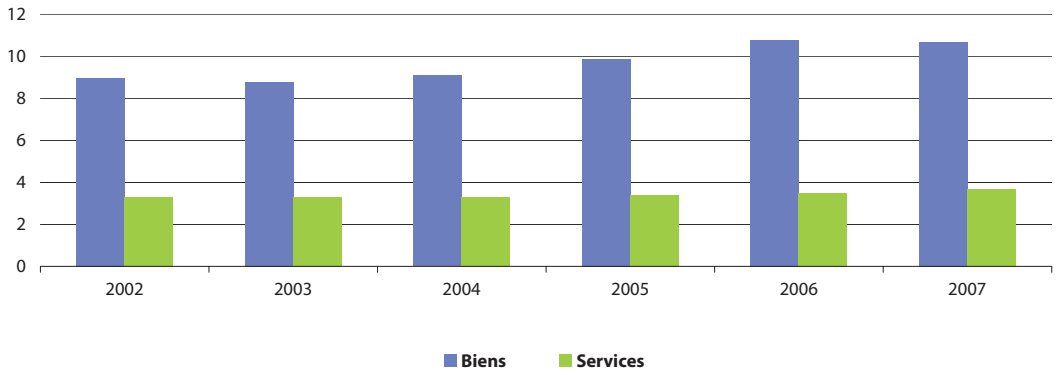

(1) 2002 et 2003, EU-25.

Source: Eurostat (tsier120)

Tableau 10.1: Part des biens et des services dans le PIB, 2007 (1)
(en % du PIB)

	Biens			Services		
	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde
EU-27	10,1	11,3	-1,2	4,1	3,4	0,7
Zone euro (2)	17,0	16,3	-1,4	5,5	5,0	0,5
Belgique	71,2	71,0	0,2	17,1	15,6	1,5
Bulgarie	46,7	72,0	-25,6	15,9	12,1	3,8
République tchèque	69,9	66,7	3,1	9,6	8,1	1,6
Danemark	32,4	32,7	-0,4	19,8	17,4	2,4
Allemagne	40,7	32,4	8,4	6,5	7,8	-1,3
Estonie	53,0	70,1	-17,0	21,0	14,4	6,5
Irlande	45,4	33,1	12,3	34,9	37,0	-2,2
Grèce	7,1	21,0	-13,8	13,9	6,0	7,9
Espagne	17,8	26,4	-8,5	9,0	6,9	2,1
France	21,1	23,2	-2,0	5,3	4,8	0,5
Italie	23,9	23,7	0,1	5,4	5,8	-0,4
Chypre	7,0	36,5	-29,4	40,9	17,3	23,7
Lettonie	30,1	54,7	-24,6	13,5	10,0	3,5
Lituanie	44,6	59,2	-14,6	10,7	8,6	2,1
Luxembourg	37,4	46,8	-9,4	126,5	72,8	53,7
Hongrie	68,0	66,5	1,4	12,1	11,0	1,1
Malte	42,5	60,9	-16,6	42,5	27,7	14,8
Pays-Bas	58,9	52,1	6,8	11,5	11,3	0,3
Autriche	45,4	44,9	0,5	15,0	10,5	4,5
Pologne	34,1	37,8	-3,7	6,8	5,8	0,9
Portugal	23,1	33,7	-10,7	10,0	6,2	3,8
Roumanie	24,2	38,8	-14,6	6,3	6,1	0,2
Slovénie	59,0	63,8	-5,1	12,2	9,2	3,0
Slovaquie	77,0	78,4	-1,5	9,3	8,8	0,7
Finlande	36,5	31,7	4,8	8,4	8,5	-0,1
Suède	37,4	33,3	4,1	13,7	10,5	3,1
Royaume-Uni	16,0	22,3	-6,3	10,0	7,2	2,8
Turquie	17,2	24,4	-7,2	4,4	2,2	2,1
Norvège	36,0	19,8	16,2	10,5	10,1	0,4
Japon	14,1	12,2	1,9	2,7	3,1	-0,4
États-Unis	7,8	14,1	-6,3	3,2	2,6	0,6

(1) Japon et États-Unis. 2006; Grèce, 2005.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tec00039, tec00040 et tec00001)

10.2 Le commerce extérieur des services

Introduction

Les services couvrent une gamme très diverse de produits et d'activités qu'il est difficile de résumer en une simple définition. Bien souvent, il est également difficile de séparer les services des biens avec lesquels ils peuvent être associés ou groupés à différents niveaux. Le commerce de biens peut indistinctement comprendre les frais de gestion comme l'assurance, les contrats d'entretien, les frais de transport ou le paiement de redevances/licences.

Les services diffèrent des biens en de nombreux points, le plus souvent en ce qui concerne le caractère immédiat de la relation entre le fournisseur et le consommateur. De nombreux services ne sont pas transportables, en d'autres termes, ils nécessitent une proximité géographique du fournisseur de service et du client. Ainsi, la prestation d'un service hôtelier nécessite que l'hôtel se situe dans l'endroit où le client souhaite séjourner, un service de nettoyage destiné à une entreprise ne peut être assuré que sur le site de l'entreprise et une coupe de cheveux nécessite que le coiffeur comme le client soient présents dans le même lieu. Cette exigence de proximité implique que les diverses transactions de services prennent en compte le facteur de mobilité. Ainsi, il est important que les services soient offerts par le biais de modes d'approvisionnement variés.

D'après l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), la classification en quatre modes des transactions extérieures de services, qui constitue le cadre généralement accepté pour l'analyse des services, englobe:

- la fourniture transfrontalière (mode 1) d'un service, d'une juridiction à une autre;
- la consommation à l'étranger (mode 2) nécessite la présence de consommateurs dans le pays de résidence du fournisseur;
- la présence commerciale (mode 3), selon laquelle un fournisseur de services crée une société basée à l'étranger, une coentreprise, un partenariat ou un autre établissement situé dans le pays de résidence du consommateur afin de proposer des services aux personnes du pays d'accueil;
- la présence de personnes physiques (mode 4), qui implique que des travailleurs indépendants ou les salariés d'un fournisseur de services se rendent temporairement à l'étranger pour fournir un service dans le pays de résidence du consommateur.

En général, les services ne sont pas homogènes ni ne font l'objet d'une production en masse. Nombre d'entre eux sont personnalisés en fonction des besoins et des goûts du client. Pour qu'un commerce extérieur de ces services non transportables existe, soit le consommateur doit aller au fournisseur de services, soit le fournisseur de services doit aller au consommateur.

Définitions et disponibilité des données

Les principales références méthodologiques en matière de production de statistiques sur le commerce extérieur de services sont la cinquième édition du manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international (MBP5) et le manuel des statistiques du commerce

international des services publié par les Nations unies. La ventilation des **statistiques** d'Eurostat **sur le commerce de services** comprend trois sous-catégories: transports, voyages et autres services.

- la rubrique «**transports**» couvre les services fournis par tous les modes de transport: maritime, aérien et autres (qui comprend les transports spatial, ferroviaire, routier, par voie navigable intérieure et par pipeline). Les différents types de services offerts comprennent le transport de passagers, le transport de biens et d'autres services auxiliaires et annexes (tels que le stockage et l'entreposage);
- au débit de la rubrique «**voyages**» figurent les biens et les services acquis par des résidents séjournant à l'étranger pendant moins d'un an. Au crédit figurent les dépenses de même type effectuées par les voyageurs étrangers sur le territoire national. La rubrique voyages comporte deux catégories principales, c'est-à-dire les voyages d'affaires et les voyages d'agrément (loisirs, études, activités liées à la santé, etc.). Il convient de noter que les coûts de transport international du voyageur vers une destination sont enregistrés sous la rubrique transports mais que tous les mouvements au sein d'un pays, y compris les croisières, sont enregistrés sous la rubrique voyages;
- la rubrique «**autres services**» comprend les transactions extérieures qui ne sont pas couvertes par les rubriques «transports» et «voyages» (telles que les services de communication, les services de bâtiment et travaux publics, les services d'assurance, les services financiers, les services d'informatique et d'information, les redevances et droits de licence, les autres services aux entreprises, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs, ou encore les services fournis ou reçus par les administrations publiques).

Dans les statistiques de la balance des paiements (BOP), la répartition géographique du compte des transactions courantes de l'UE se fait en fonction du lieu de résidence du partenaire commercial, Eurostat fournit des informations détaillées sur la ventilation géographique du commerce extérieur de services de l'UE, en distinguant:

- les **opérations intra-UE**, qui correspondent à la somme des opérations déclarées par les États membres de l'UE avec les autres États membres de l'UE; et
- les **opérations extra-UE**, qui correspondent aux opérations déclarées par les États membres de l'UE avec des pays situés hors de l'UE. Les opérations extra-UE sont ensuite ventilées de manière détaillée par zone partenaire, par exemple par pays (tel que les États-Unis ou le Japon), par zone économique (telle que les pays de l'OCDE, de l'ACP ou de l'ALENA) et par zone géographique ou continent (tel que l'Afrique, l'Asie ou l'Amérique du Nord);
- les **opérations mondiales** sont égales à la somme des opérations intra-UE et des opérations extra-UE.

Enfin, il est important de noter que la classification du commerce extérieur de services selon le MBP5 n'est pas cohérente avec la classification AGCS en quatre modes du commerce de services. Les statistiques de la balance des paiements présentées dans ce chapitre concernent

en général les services faisant l'objet d'un commerce extérieur principalement pour les modes 1 et 2, et, dans une certaine mesure, le commerce effectué par le biais du mouvement de personnes physiques (une partie des services informatiques et d'information, des autres services aux entreprises, et des services personnels, culturels et relatifs aux loisirs) et par le biais de la présence commerciale (une partie des services de bâtiments et travaux publics). Ainsi, étant donné que les statistiques de la balance des paiements disposent d'une couverture limitée des modes, il est nécessaire de consulter d'autres sources d'informations relatives aux autres modes d'approvisionnement afin de donner une image plus complète du commerce des services [3].

Dans le cadre de la balance des paiements, les termes crédits et débits sont utilisés, ce qui, dans la mesure où ils concernent le commerce de biens et de services, peut être considéré approximativement comme correspondant aux exportations et aux importations.

Conclusions principales

L'importance des services au sein des économies européennes continue de croître; en 2007, ils ont contribué pour 71,7 % de la valeur ajoutée brute dans l'EU-27. Toutefois, cette importance n'est presque pas visible en termes de commerce extérieur. En effet, la part des services dans le commerce total (les biens et les services) est restée relativement stable, se situant entre 25 % et 27 % depuis 2001.

En 2007, l'EU-27 a enregistré un excédent de 88 400 millions d'euros dans les transactions de services avec le reste du monde, ce qui se traduit par des crédits s'élevant à 501 400 millions d'euros et des débits à 413 000 millions d'euros. Il s'agissait d'une croissance considérable par rapport à l'excédent de 69 500 millions d'euros recensés enregistré en 2006, en soi une augmentation considérable par rapport à 2005.

En 2007, le Royaume-Uni a enregistré un crédit net (extra et intra-UE cumulés) de 56 100 millions d'euros en termes de transactions de services, soit le crédit net le plus élevé parmi les États membres et presque le double du deuxième montant le plus élevé enregistré en Espagne (22 100 millions d'euros). À l'opposé, l'Allemagne a recensé en 2007 le déficit net des transactions de services de loin le plus important parmi les États membres, avec 30 400 millions d'euros.

L'Amérique du Nord constituait le principal partenaire commercial extérieur de l'EU-27 dans les transactions de services, représentant 32,8 % des débits de l'EU-27 et 35 % de ses crédits (commerce intracommunautaire non inclus). Il est important de souligner que la majeure partie (59 %) du commerce de services de l'EU-27 a eu lieu entre les États membres (transactions intracommunautaires).

En 2007, les catégories transports, voyages et autres services aux entreprises ont représenté plus des deux tiers des crédits (68,4 %) et débits (73,5 %) de l'EU-27 dans le commerce extérieur de services. L'excédent de 40 100 millions d'euros relevé pour la catégorie autres services aux entreprises était l'excédent le plus important dans le secteur des services de l'EU-27 en 2007, suivi de près par les 33 100 millions d'excédent recensés pour les services financiers. En revanche, les redevances et les droits de licence ont enregistré un déficit de 10 600 millions d'euros et les voyages, un déficit de 17 400 millions d'euros.

(3) Pour de plus amples détails sur les autres sources, voir le Manuel des statistiques du commerce international des services, élaboré conjointement par le FMI, l'OCDE, Eurostat, l'OMC, l'ONU et CNUCED.

Tableau 10.2: Commerce extérieur des services (1)
(en milliards d'euros)

	Crédits			Débits			Net	
	2006	2007	Croissance 2006-07 (en %)	2006	2007	Croissance 2006-07 (en %)	2006	2007
EU-27	450,0	*501,4*	*11,4*	380,4	*413,0*	*8,6*	69,5	*88,4*
Zone euro (2)	433,7	*491,1*	*13,2*	395,9	*443,9*	*12,1*	37,8	*47,3*
Belgique	47,4	*56,5*	*19,2*	42,3	*51,6*	*22,0*	5,1	*4,9*
Bulgarie	4,2	*4,6*	*9,5*	3,3	*3,5*	*6,1*	0,9	*1,1*
République tchèque	10,9	*12,3*	*12,8*	9,4	*10,3*	*9,6*	1,5	*2,0*
Danemark	41,7	*45,0*	*7,9*	36,4	*39,5*	*8,5*	5,3	*5,4*
Allemagne	149,6	*158,2*	*5,7*	178,6	*188,6*	*5,6*	-29,0	*-30,4*
Estonie	2,8	*3,2*	*14,3*	2,0	*2,2*	*10,0*	0,8	*1,0*
Irlande	55,1	*64,8*	*17,6*	62,5	*68,7*	*9,9*	-7,4	*-4,0*
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	84,7	*94,1*	*11,1*	62,4	*72,0*	*15,4*	22,3	*22,1*
France	94,2	*100,3*	*6,5*	86,0	*91,4*	*6,3*	8,3	*8,9*
Italie	78,4	*83,3*	*6,2*	79,9	*89,5*	*12,0*	-1,5	*-6,2*
Chypre	5,8	*6,4*	*10,3*	2,4	*2,7*	*12,5*	3,4	*3,7*
Lettonie	2,1	*2,7*	*28,6*	1,6	*2,0*	*25,0*	0,5	*0,7*
Lituanie	2,9	*3,0*	*3,4*	2,0	*2,4*	*20,0*	0,9	*0,6*
Luxembourg	40,5	*45,7*	*12,8*	24,0	*26,3*	*9,6*	16,5	*19,4*
Hongrie	10,5	*12,2*	*16,2*	9,3	*11,1*	*19,4*	1,3	*1,1*
Malte	2,1	*2,3*	*9,5*	1,3	*1,5*	*15,4*	0,8	*0,8*
Pays-Bas	65,5	*65,4*	*-0,2*	63,3	*63,8*	*0,8*	2,2	*1,7*
Autriche	36,8	*40,7*	*10,6*	26,6	*28,4*	*6,8*	10,2	*12,3*
Pologne	16,3	*20,9*	*28,2*	15,8	*18,0*	*13,9*	0,6	*2,9*
Portugal	14,2	*16,3*	*14,8*	9,4	*10,1*	*7,4*	4,8	*6,2*
Roumanie	5,6	*7,6*	*35,7*	5,6	*7,4*	*32,1*	0,0	*0,2*
Slovénie	3,5	*4,1*	*17,1*	2,6	*3,1*	*19,2*	0,9	*1,0*
Slovaquie	4,3	*5,1*	*18,6*	3,8	*4,8*	*26,3*	0,5	*0,4*
Finlande	13,9	*15,1*	*8,6*	14,8	*15,2*	*2,7*	-0,9	*-0,1*
Suède	39,6	*45,4*	*14,6*	31,6	*35,0*	*10,8*	7,9	*10,4*
Royaume-Uni	186,6	*202,3*	*8,4*	141,0	*146,2*	*3,7*	45,5	*56,1*
Turquie	20,0	*20,9*	*4,5*	9,1	*10,7*	*17,6*	10,9	*10,2*
Norvège	26,2	*29,8*	*13,7*	25,1	*28,7*	*14,3*	1,2	*1,1*
Japon	93,5	:	:	107,9	:	:	-14,4	:
États-Unis	333,4	:	:	272,9	:	:	60,5	:

(1) Les transactions sont enregistrées par rapport au reste du monde; le partenaire de l'EU-27 est hors de l'EU-27, le partenaire de la zone euro est hors de la zone euro, le partenaire des États membres est le reste du monde.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tec00040)

Tableau 10.3: Contribution au commerce extra-EU-27 de services, 2006

	Crédits		Débits		Net (en milliards d'euros)
	(en milliards d'euros)	Part des crédits de l'EU-27 (en %)	(en milliards d'euros)	Part des débits de l'EU-27 (en %)	
EU-27	441,6	100,0	373,1	100,0	68,5
Zone euro	425,6	96,4	390,5	104,7	35,1
Belgique	11,9	2,7	10,7	2,9	1,2
Bulgarie	1,3	0,3	0,9	0,2	0,5
République tchèque	3,2	0,7	3,0	0,8	0,2
Danemark	21,4	4,8	17,0	4,6	4,4
Allemagne	63,9	14,5	71,3	19,1	-7,3
Estonie	0,8	0,2	0,5	0,1	0,3
Irlande	24,6	5,6	32,5	8,7	-7,8
Grèce	*13,3*	*3,0*	*6,0*	*1,6*	*7,3*
Espagne	21,5	4,9	21,1	5,6	0,4
France	44,8	10,1	42,1	11,3	2,6
Italie	30,0	6,8	30,1	8,1	-0,1
Chypre	1,7	0,4	0,8	0,2	0,9
Lettonie	1,0	0,2	0,7	0,2	0,4
Lituanie	1,3	0,3	0,8	0,2	0,5
Luxembourg	10,4	2,4	5,9	1,6	4,5
Hongrie	3,3	0,7	3,0	0,8	0,2
Malte	0,5	0,1	0,4	0,1	0,1
Pays-Bas	32,9	7,4	29,1	7,8	3,7
Autriche	8,9	2,0	7,2	1,9	1,7
Pologne	4,1	0,9	3,8	1,0	0,4
Portugal	3,1	0,7	2,5	0,7	0,6
Roumanie	1,6	0,4	1,4	0,4	0,1
Slovénie	0,9	0,2	1,0	0,3	-0,1
Slovaquie	1,1	0,2	0,6	0,2	0,4
Finlande	7,1	1,6	4,7	1,3	2,4
Suède	19,2	4,4	10,6	2,8	8,6
Royaume-Uni	107,7	24,4	64,9	17,4	42,8

Source: Eurostat (bop_its_det)

Tableau 10.4: Contribution au commerce intra-EU-27 de services, 2006

	Crédits		Débits		Net (en milliards d'euros)
	(en milliards d'euros)	Part des crédits de l'EU-27 (en %)	(en milliards d'euros)	Part des débits de l'EU-27 (en %)	
EU-27	599,9	100,0	566,6	100,0	33,4
Belgique	35,5	5,9	31,5	5,6	3,9
Bulgarie	2,8	0,5	2,3	0,4	0,5
République tchèque	7,4	1,2	6,4	1,1	1,0
Danemark	20,5	3,4	19,7	3,5	0,8
Allemagne	75,1	12,5	103,7	18,3	-28,5
Estonie	2,0	0,3	1,5	0,3	0,5
Irlande	30,4	5,1	30,0	5,3	0,4
Grèce	*15,1*	*2,5*	*7,1*	*1,2*	*8,0*
Espagne	63,0	10,5	41,3	7,3	21,7
France	49,5	8,2	43,8	7,7	5,7
Italie	48,4	8,1	49,8	8,8	-1,4
Chypre	4,1	0,7	1,6	0,3	2,5
Lettonie	1,1	0,2	0,9	0,2	0,2
Lituanie	1,5	0,3	1,2	0,2	0,4
Luxembourg	30,2	5,0	18,1	3,2	12,0
Hongrie	7,3	1,2	6,3	1,1	1,1
Malte	1,5	0,3	0,9	0,2	0,6
Pays-Bas	42,2	7,0	43,3	7,6	-1,2
Autriche	28,1	4,7	18,7	3,3	9,4
Pologne	12,2	2,0	10,8	1,9	1,4
Portugal	11,0	1,8	6,8	1,2	4,3
Roumanie	3,9	0,7	4,1	0,7	-0,1
Slovénie	2,5	0,4	1,6	0,3	0,9
Slovaquie	3,2	0,5	3,2	0,6	0,1
Finlande	5,7	1,0	7,7	1,4	-2,0
Suède	20,1	3,4	18,4	3,2	1,7
Royaume-Uni	75,0	12,5	75,1	13,2	0,0

Source: Eurostat (bop_its_det)

Figure 10.2: Commerce de services, EU-27, 2006
(en % des crédits et des débits extra-EU-27)

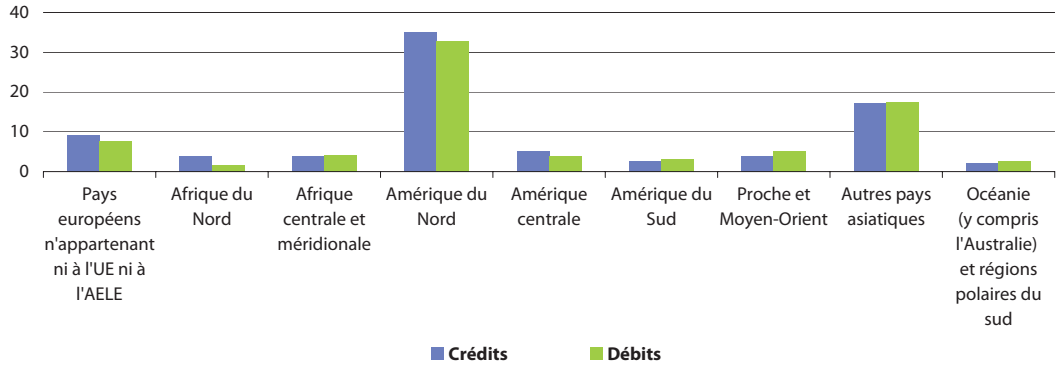

Source: Eurostat (tec00082 et bop_its_det)

Tableau 10.5: Crédits EU-27 de services
(en %)

	2003	2004	2005	2006	2007
Tous les pays du monde	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hors UE	42,6	41,4	41,8	*42,4*	*43,2*
Association européenne de libre-échange	7,1	6,9	6,8	6,8	:
Suisse	5,5	5,3	5,1	5,1	*5,2*
Pays européens n'appartenant ni à l'UE ni à l'AELE	5,2	2,5	3,0	3,2	:
Europe centrale et orientale	2,9	0,4	0,4	0,4	:
Communauté des États indépendants	1,4	1,6	1,8	2,0	:
Fédération de Russie	1,0	1,1	1,3	1,4	*1,6*
Afrique	2,6	2,5	2,5	2,5	:
Amérique	17,3	16,8	16,7	16,9	:
Canada	0,9	0,9	0,9	1,0	*1,0*
États-Unis	14,0	13,3	12,8	12,9	*12,0*
Brésil	0,4	0,4	0,5	0,5	*0,6*
Asie	8,7	9,3	9,7	9,7	:
Chine (sauf Hong Kong)	0,9	1,0	1,3	1,2	*1,5*
Hong Kong	0,8	0,8	0,9	0,7	*0,7*
Inde	0,4	0,4	0,6	0,7	*0,8*
Japon	2,1	2,1	2,0	1,8	*1,7*
Océanie (y compris l'Australie) et régions polaires du sud	0,9	1,1	1,1	1,1	:
	2003	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
Pays de l'OCDE	82,8	83,0	81,9	81,2	:
Pays membres de l'Association nord-américaine de libre-échange	15,3	14,7	14,1	14,3	:
Pays exportateurs de pétrole (OPEP)	2,3	2,2	2,3	2,6	:
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires de l'accord de partenariat (accord de Cotonou)	1,9	1,9	1,9	2,0	:
Association des Nations de l'Asie du Sud-Est	1,6	1,6	1,6	1,7	:
Marché commun du Sud	0,5	0,6	0,7	0,8	:

Source: Eurostat (tec00080)

Tableau 10.6: Débits EU-27 de services
(en %)

	2003	2004	2005	2006	2007
Tous les pays du monde	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hors UE	39,8	39,6	39,6	39,7	*40,0*
Association européenne de libre-échange	5,6	5,5	5,6	5,3	:
Suisse	4,3	4,2	4,3	4,0	*4,0*
Pays européens n'appartenant ni à l'UE ni à l'AELE	7,0	3,4	3,6	3,7	:
Europe centrale et orientale	3,9	0,7	0,7	0,7	:
Communauté des États indépendants	1,2	1,5	1,7	1,9	:
Fédération de Russie	0,8	0,9	1,0	1,1	*1,1*
Afrique	2,9	3,1	3,1	3,1	:
Amérique	17,7	17,4	17,3	17,0	:
Canada	0,9	0,9	0,9	0,9	*0,9*
États-Unis	13,7	13,5	13,4	13,0	*12,4*
Brésil	0,5	0,4	0,5	0,5	*0,5*
Asie	7,1	7,8	7,9	8,4	:
Chine (sauf Hong Kong)	0,6	0,9	1,1	1,2	*1,3*
Hong Kong	0,6	0,6	0,6	0,7	*0,8*
Inde	0,4	0,5	0,5	0,6	*0,6*
Japon	1,3	1,4	1,4	1,4	*1,3*
Océanie (y compris l'Australie) et régions polaires du sud	0,8	0,8	0,9	0,9	:
	2003	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
Pays OCDE	83,1	82,6	82,4	81,4	:
Pays membres de l'Association nord-américaine de libre-échange	15,0	14,7	14,6	14,1	:
Pays exportateurs de pétrole (OPEP)	1,5	1,5	1,5	1,6	:
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires de l'accord de partenariat (accord de Cotonou)	2,1	2,1	2,2	2,0	:
Association des Nations de l'Asie du Sud-Est	1,6	1,6	1,6	1,7	:
Marché commun du Sud	0,7	0,6	0,6	0,7	:

Source: Eurostat (tec00081)

Tableau 10.7: Développement du commerce de services, par partenaire sélectionné, EU-27
(en milliards d'euros)

	2005			2006			2007		
	Crédits	Débits	Net	Crédits	Débits	Net	Crédits	Débits	Net
Total	402,9	350,0	52,9	441,6	373,1	68,5	*501,4*	*413,0*	*88,4*
États-Unis	123,2	118,2	4,9	134,7	122,1	12,6	*139,0*	*127,9*	*11,2*
AELE	65,4	49,0	16,4	70,4	49,4	21,1	:	:	:
Japon	19,6	12,3	7,3	18,9	12,9	6,0	*19,4*	*13,4*	*6,0*
Russie	12,3	9,1	3,2	14,2	10,8	3,4	*18,2*	*11,5*	*6,6*
Chine	12,3	9,6	2,7	12,8	11,3	1,4	*17,7*	*13,1*	*4,6*
Canada	9,0	7,6	1,3	10,2	8,2	2,0	*11,2*	*9,5*	*1,8*
Inde	5,4	4,8	0,6	7,0	5,5	1,4	*9,0*	*6,6*	*2,4*
Hong Kong	8,3	5,6	2,6	6,9	6,7	0,2	*8,4*	*7,8*	*0,6*
Brésil	4,6	4,0	0,6	5,2	4,6	0,5	*6,6*	*4,8*	*1,8*
Autres pays	142,8	129,6	13,2	161,3	141,5	19,8	:	:	:

Source: Eurostat (bop_its_det)

Figure 10.3: Commerce par catégorie principale, EU-27, 2007 (1)
(en milliards d'euros)

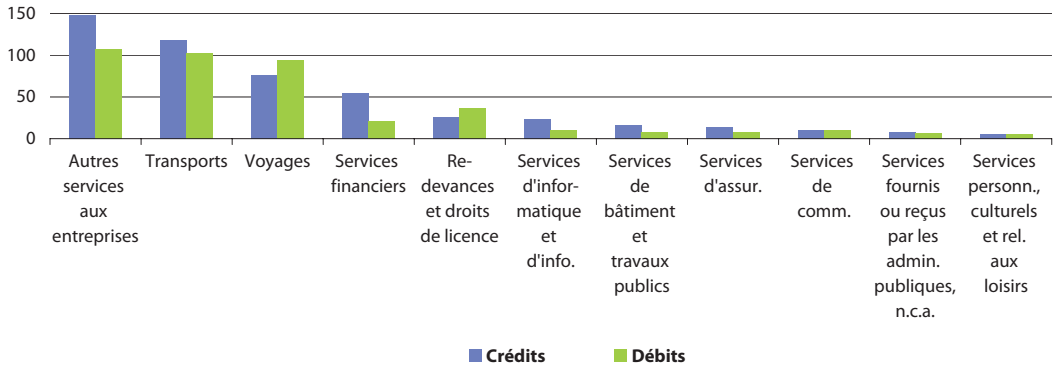

(1) Provisoire.

Source: Eurostat (tec00063, tec00058, tec00062, tec00069, tec00071, tec00070, tec00067, tec00068, tec00066, tec00065 et tec00064)

10.3 Commerce extérieur des biens

Introduction

La valeur du commerce extérieur de biens excède largement celle des services, ce qui montre bien que, dans la plupart des cas, les biens sont par leur nature des produits qui peuvent être échangés et transportés par-delà les frontières, alors que de nombreux services sont des articles qui ne sont pas transportables et pour lesquels il est impossible de distinguer le lieu de consommation du lieu de production.

Définitions et disponibilité des données

Globalement, l'objectif des **statistiques du commerce extérieur de biens** est d'enregistrer tous les biens qui viennent s'ajouter ou se soustraire au stock de ressources matérielles d'un pays en pénétrant sur son territoire ou en en sortant. La composante la plus importante des statistiques du commerce extérieur concerne les opérations supposant le transfert effectif ou prévu de la propriété contre rémunération. Néanmoins, ces statistiques couvrent également les mouvements de biens sans transfert de propriété, tels que les opérations réalisées en vue ou à la suite d'un travail à façon (par exemple, la transformation des textiles).

La nomenclature des pays et territoires pour ces statistiques de la Communauté et les statistiques du commerce entre les États membres représente un élément essentiel de la compilation des statistiques; cette nomenclature s'appelle la **géonomenclature**. En particulier, celle-ci permet d'identifier celles qui concernent le commerce, en d'autres termes, le pays déclarant et le pays partenaire. Le cas échéant, la géonomenclature est soumise à une révision annuelle afin d'intégrer les modifications nécessaires à des fins statistiques et de prendre en compte tout changement géopolitique qui aurait pu survenir.

Les **exportations** sont enregistrées à leur valeur «franco à bord» (fàb) et les **importations** à leur valeur «coût, assurance, fret» (caf). Par conséquent, et contrairement aux statistiques de la balance des paiements (voir sous-chapitre précédent), les valeurs se rapportant aux importations liées aux statistiques du commerce extérieur incluent les frais, tels que le transport et l'assurance, liés à la part du transport s'effectuant en dehors du territoire statistique du pays importateur. À l'opposé, les valeurs se rapportant aux exportations correspondent à la valeur des biens à la date et au lieu où ils quittent le territoire statistique du pays exportateur.

Les données sur le commerce extérieur concernant l'Union européenne et la zone euro sont calculées comme la somme des échanges avec les pays situés hors de ces zones. Autrement dit, chacune de ces zones géographiques est considérée comme une entité commerciale à part entière, les flux commerciaux mesurés étant ceux qui entrent et sortent de la zone, mais pas ceux à l'intérieur de la zone. En outre, les flux commerciaux extérieurs des différents États membres et des autres pays sont en général présentés avec le reste du monde comme le partenaire commercial, y compris les échanges avec les autres États membres (commerce intra-UE). En ce qui concerne le **commerce intra-UE**, on utilise les termes «envois» et «arrivées», qui correspondent aux termes exportations et importations utilisés dans le cadre des flux se rapportant au **commerce extra-UE**.

Les statistiques du commerce extérieur recensent les valeurs et les volumes (quantités) à l'importation et à l'exportation des biens, à l'aide d'une classification des produits. Une des classifications les plus courantes pour étudier les statistiques agrégées des produits est la **Classification type pour le commerce international des Nations unies** (CTCI Rév. 4). Elle permet d'effectuer une comparaison à l'échelle mondiale. Les groupements de produits de la CTCI reflètent: a) les matériaux utilisés dans la production; b) l'étape de traitement; c) les pratiques de marché et les utilisations des produits; d) l'importance des produits en termes de commerce mondial; e) les évolutions technologiques. Les produits agroalimentaires sont des produits alimentaires issus de l'agriculture. Ils sont classés par référence aux sections 0 et 1 de la CTCI. Par «commerce de matières premières», on entend le commerce des produits définis par référence aux sections 2 et 4 de la CTCI. Par «commerce de produits énergétiques», on entend le commerce des produits classés par référence à la section 3 de la CTCI. Par «commerce de produits chimiques», on entend le commerce des produits classés par référence à la section 5 de la CTCI. Par «commerce de machines et de matériel de transport», on entend le commerce des produits classés par référence à la section 7 de la CTCI, et par «commerce d'autres biens manufacturés», le commerce des produits classés par référence aux sections 6 et 8. Les statistiques présentées sont basées sur la quatrième révision de la classification; une liste raccourcie de la CTCI est disponible en annexe à la fin de la publication. La révision 4 de la CTCI a été acceptée par la commission de statistique des Nations unies lors de sa 37e session en 2006, et sa mise en œuvre est en cours.

Conclusions principales

L'EU-27 représente un peu moins d'un cinquième des importations et des exportations mondiales de biens. En 2007, l'EU-27 a exporté des biens vers des pays non-membres pour une valeur de 1 240 000 millions d'euros et a importé des biens de ces mêmes pays pour 1 426 000 millions d'euros. L'EU-27 a exporté 392 000 millions d'euros de biens de plus que les États-Unis en 2007, mais en a importé 46 000 millions d'euros de moins. Il convient d'observer que l'EU-27 importe et exporte moins de biens que l'EU-15, ce qui s'explique par le fait qu'une partie du commerce de l'EU-15 venait des pays ayant rejoint l'UE en 2004 et en 2007, et que ces transactions ne sont pas comprises dans le commerce extérieur de l'EU-27.

Depuis 1999 (année à partir de laquelle les données sur les échanges sont disponibles pour l'EU-27), l'EU-27 a enregistré des déficits commerciaux annuels consécutifs pour les biens en général, bien que le niveau de ces déficits ait considérablement fluctué. Ces déficits commerciaux pour les biens ont eu tendance à diminuer fortement au cours des périodes de stagnation ou de baisse de l'activité économique, tandis qu'ils augmentaient au cours des périodes d'expansion. Le déficit commercial de l'EU-27 pour les biens en 2007 s'élevait à 186 000 millions d'euros, soit une légère diminution par rapport à 2006, mais une augmentation par rapport à n'importe quelle année pour laquelle des données sont disponibles.

Le commerce de biens entre les États membres (le marché intérieur européen) était de loin le plus important marché pour les biens produits au sein de l'EU-27; les expéditions de biens intra-UE s'élevaient à 2 646 000 millions

d'euros en 2007, plus du double de la valeur des exportations vers des pays non-membres. En effet, dans chacun des États membres, la majeure partie des échanges de biens en 2007 a eu lieu avec d'autres États membres (commerce intra-UE), par opposition à ceux réalisés avec des pays tiers (commerce extra-UE). La part de ces deux flux dans le commerce total de biens variait considérablement d'un État membre à un autre, reflétant dans une certaine mesure les liens historiques et la situation géographique de chacun. Les plus hauts niveaux d'intégration commerciale dans l'UE ont été enregistrés en République tchèque, au Luxembourg et en Slovaquie. Pour chacun de ces pays, le commerce de biens intra-UE représentait plus de 80 % du total de son commerce de biens. En revanche, moins de 60 % environ du commerce extérieur de biens du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Bulgarie, de la Grèce et de la Finlande correspondaient à des échanges intra-UE.

Contrairement à la situation du commerce de services, l'Allemagne a enregistré, en 2007, l'excédent commercial pour les biens le plus élevé (extra- et intra-UE cumulés), estimé à 195 000 millions d'euros, tandis que le Royaume-Uni connaissait le déficit commercial pour les biens le plus important avec 135 000 millions d'euros. L'Italie, la Hongrie et la Slovaquie ont enregistré une réduction de leur déficit commercial de biens entre 2006 et 2007, tandis que l'Autriche est passée d'un déficit à un excédent.

Les États-Unis étaient de loin le marché le plus important pour les exportations de biens de l'EU-27 en 2007, représentant 21,1 % de toutes les exportations vers des pays non-membres, soit une proportion bien supérieure à celle de la Suisse (7,5 %), le deuxième marché le plus important. Par contre, comme en 2006, la Chine était la principale source d'importations de biens en 2007, sa part dans les importations extra-EU-27 atteignant 16,2 % en 2007 par rapport aux 12,7 % des États-Unis et des 10,1 % de la Russie.

Les machines et le matériel de transport représentaient la principale catégorie d'exportations de biens de l'EU-27 vers des pays non-membres en 2007, avec une part de 43,8 %; cette catégorie a également représenté la principale part d'importations (29,1 %). En comparaison avec les cinq années précédentes, le changement le plus notable dans la structure des exportations et des importations extra-EU-27 était la hausse des parts totalisées par les combustibles minéraux, les lubrifiants et les matériaux afférents des deux flux commerciaux. Il convient d'observer que ces parts sont calculées sur la base de la valeur des transactions et, en tant que tel, les comparaisons dans le temps reflètent les changements des niveaux de quantité et de prix. Outre cette catégorie, l'autre différence principale était la réduction de la part des machines et du matériel de transport, particulièrement en ce qui concerne les importations.

Tableau 10.8: Principaux acteurs du commerce extérieur
(en milliards d'euros)

	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	1997	2002	2007	1997	2002	2007	1997	2002	2007
EU-27 (1)	:	892	1 240	:	937	1 426	:	-45	-186
EU-15 (2)	721	997	1 414	673	989	1 516	49	8	-102
Norvège	42	64	99	31	37	58	11	27	41
Suisse	67	93	126	67	89	118	0	4	8
Canada	191	267	306	174	235	277	17	32	29
Chine (sauf Hong Kong)	161	344	889	126	312	698	36	32	191
Japon	371	441	521	299	357	454	72	84	67
États-Unis	606	733	848	792	1 271	1 472	-186	-538	-624

(1) Flux du commerce extérieur extra EU-27.
(2) Flux du commerce extérieur extra EU-15.

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 10.4: Principaux acteurs du commerce extérieur, 2007
(en milliards d'euros)

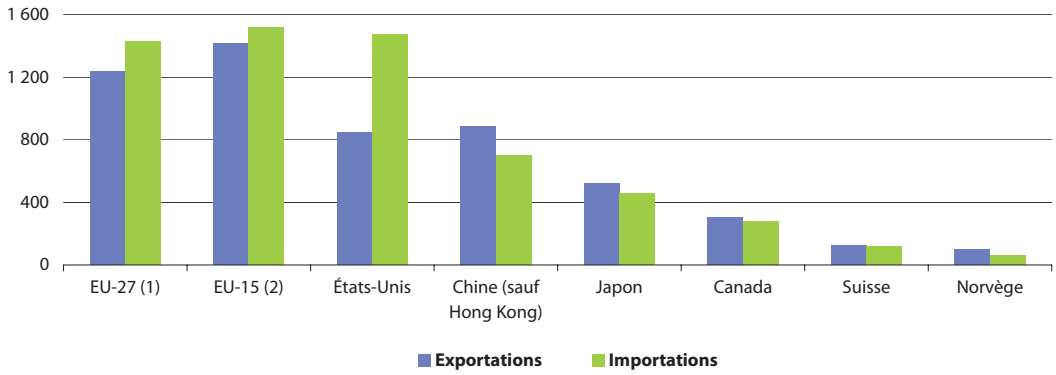

(1) Flux du commerce extérieur extra-EU-27.
(2) Flux du commerce extérieur extra-EU-15.

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 10.5: Parts des exportations sur le marché mondial, 2006
(en % des exportations mondiales)

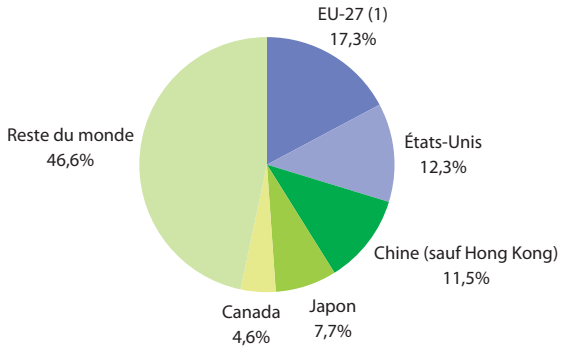

(1) Flux du commerce extérieur extra-EU-27.

Source: Eurostat (tet00018)

Figure 10.6: Parts des importations sur le marché mondial, 2006
(en % des importations mondiales)

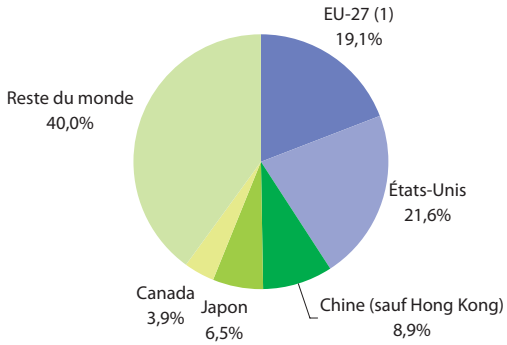

(1) Flux du commerce extérieur extra-EU-27.

Source: Eurostat (tet00018)

Figure 10.7: Développement du commerce extérieur, EU-27 (1)
(en milliards d'euros)

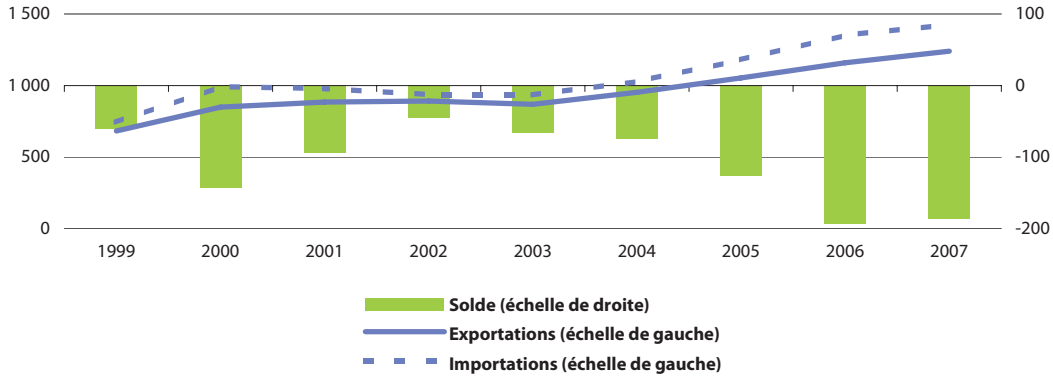

(1) Flux du commerce extérieur extra-EU-27.

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Tableau 10.9: Commerce extérieur
(en milliards d'euros)

	Exportations			Importations			Solde	
	2006	2007	Croissance 2006-07 (en %)	2006	2007	Croissance 2006-07 (en %)	2006	2007
EU-27 (1)	1 159,3	1 239,9	7,0	1 351,7	1 426,0	5,5	-192,5	-186,1
Zone euro (2)	1 383,6	1 500,0	8,4	1 392,2	1 471,8	5,7	-8,6	28,2
Belgique	292,2	315,3	7,9	280,3	301,7	7,6	11,9	13,6
Bulgarie	11,8	13,5	14,6	15,4	21,9	41,9	-3,7	-8,4
République tchèque	75,6	89,3	18,2	74,2	86,0	15,9	1,4	3,3
Danemark	73,7	75,5	2,4	68,1	72,9	7,0	5,6	2,6
Allemagne	882,5	967,8	9,7	722,1	772,4	7,0	160,4	195,4
Estonie	7,7	8,0	3,9	10,7	11,3	5,8	-3,0	-3,3
Irlande	86,6	88,5	2,2	58,2	60,5	3,9	28,4	28,0
Grèce	16,5	17,2	4,1	50,7	55,6	9,8	-34,1	-38,4
Espagne	170,2	175,9	3,3	261,8	271,9	3,8	-91,6	-96,0
France	394,9	403,8	2,2	431,6	448,9	4,0	-36,7	-45,1
Italie	332,0	358,6	8,0	352,5	368,1	4,4	-20,5	-9,5
Chypre	1,1	1,0	-3,8	5,5	6,3	13,9	-4,5	-5,3
Lettonie	4,9	6,1	23,7	9,2	11,2	21,7	-4,3	-5,1
Lituanie	11,3	12,5	11,1	15,4	17,8	15,4	-4,2	-5,3
Luxembourg	18,2	16,4	-10,3	21,2	20,0	-5,4	-2,9	-3,7
Hongrie	59,9	69,6	16,1	62,3	69,7	11,9	-2,4	-0,1
Malte	2,1	2,1	0,5	3,2	3,2	0,3	-1,0	-1,1
Pays-Bas	369,3	401,9	8,8	332,0	359,4	8,3	37,3	42,5
Autriche	108,9	119,4	9,6	109,3	119,0	8,9	-0,4	0,4
Pologne	88,2	102,3	15,9	101,1	120,9	19,5	-12,9	-18,7
Portugal	34,5	37,5	8,8	53,1	57,0	7,4	-18,6	-19,5
Roumanie	25,9	29,4	13,7	40,8	51,0	25,1	-14,9	-21,6
Slovénie	18,5	22,0	18,7	19,2	23,0	19,8	-0,7	-1,1
Slovaquie	33,3	42,5	27,4	35,7	43,9	23,1	-2,4	-1,5
Finlande	61,5	65,7	6,8	55,3	59,6	7,9	6,2	6,1
Suède	117,7	123,4	4,8	101,6	110,4	8,7	16,1	13,0
Royaume-Uni	357,3	320,3	-10,4	479,0	454,8	-5,0	-121,7	-134,6
Islande	2,8	3,5	26,1	4,8	4,9	1,9	-2,0	-1,4
Norvège	96,9	99,3	2,5	51,1	58,5	14,5	45,8	40,8
Suisse	117,5	125,5	6,8	112,7	117,6	4,4	4,9	7,9
Canada	309,0	306,4	-0,8	278,7	277,4	-0,5	30,4	29,1
China	771,7	888,6	15,1	630,3	697,5	10,7	141,4	191,0
Japon	515,1	521,2	1,2	461,2	454,0	-1,6	53,9	67,2
États-Unis	825,9	848,3	2,7	1 528,4	1 471,8	-3,7	-702,4	-623,6

(1) Flux du commerce extérieur extra-EU-27.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15; flux du commerce extérieur extra-ZE-13.

Source: Eurostat (tet00002)

Tableau 10.10: Contribution au commerce extérieur de l'extra-EU-27, 2007

	Importations		Exportations		Solde commercial (en milliards d'euros)
	(en milliards d'euros)	Part des importations de l'EU-27 (en %)	(en milliards d'euros)	Part des exportations de l'EU-27 (en %)	
EU-27	1 426,0	100,0	1 239,9	100,0	-186,1
Zone euro	1 052,5	73,8	958,5	77,3	-93,9
Belgique	87,7	6,2	74,7	6,0	-13,1
Bulgarie	9,1	0,6	5,3	0,4	-3,8
République tchèque	16,9	1,2	13,2	1,1	-3,7
Danemark	19,4	1,4	22,5	1,8	3,1
Allemagne	267,7	18,8	340,3	27,4	72,6
Estonie	2,4	0,2	2,4	0,2	-0,1
Irlande	18,3	1,3	32,4	2,6	14,1
Grèce	23,5	1,6	6,0	0,5	-17,4
Espagne	105,3	7,4	52,9	4,3	-52,5
France	138,0	9,7	141,1	11,4	3,1
Italie	158,4	11,1	143,2	11,6	-15,2
Chypre	2,0	0,1	0,3	0,0	-1,7
Lettonie	2,5	0,2	1,7	0,1	-0,9
Lituanie	5,6	0,4	4,4	0,4	-1,2
Luxembourg	5,3	0,4	1,9	0,2	-3,4
Hongrie	21,3	1,5	14,7	1,2	-6,6
Malte	0,9	0,1	1,1	0,1	0,2
Pays-Bas	179,3	12,6	88,1	7,1	-91,2
Autriche	24,6	1,7	32,7	2,6	8,1
Pologne	32,3	2,3	21,6	1,7	-10,7
Portugal	14,0	1,0	8,7	0,7	-5,3
Roumanie	14,7	1,0	8,3	0,7	-6,5
Slovénie	6,1	0,4	6,7	0,5	0,7
Slovaquie	11,3	0,8	5,6	0,5	-5,7
Finlande	21,4	1,5	28,4	2,3	6,9
Suède	32,2	2,3	47,8	3,9	15,5
Royaume-Uni	205,7	14,4	134,0	10,8	-71,7

Source: Eurostat (ext_lt_intratrd)

Tableau 10.11: Contribution au commerce extérieur intra-EU-27, 2007

	Arrivées		Envois		Balance commerciale (en milliards d'euros)
	(en milliards d'euros)	Part des arrivées de l'EU-27 (en %)	(en milliards d'euros)	Part des envois de l'EU-27 (en %)	
EU-27	2 572,5	100,0	2 645,5	100,0	-
Zone euro	1 874,2	72,9	2 034,6	76,9	160,5
Belgique	214,0	8,3	240,7	9,1	26,7
Bulgarie	12,8	0,5	8,2	0,3	-4,6
République tchèque	69,1	2,7	76,2	2,9	7,1
Danemark	53,5	2,1	53,0	2,0	-0,5
Allemagne	504,7	19,6	627,5	23,7	122,8
Estonie	8,9	0,3	5,6	0,2	-3,3
Irlande	42,2	1,6	56,1	2,1	13,9
Grèce	32,2	1,3	11,2	0,4	-21,0
Espagne	166,5	6,5	123,0	4,6	-43,5
France	310,9	12,1	262,7	9,9	-48,2
Italie	209,7	8,1	215,4	8,1	5,8
Chypre	4,3	0,2	0,7	0,0	-3,6
Lettonie	8,7	0,3	4,4	0,2	-4,3
Lituanie	12,2	0,5	8,1	0,3	-4,1
Luxembourg	14,7	0,6	14,5	0,5	-0,2
Hongrie	48,5	1,9	55,0	2,1	6,5
Malte	2,3	0,1	1,1	0,0	-1,3
Pays-Bas	180,2	7,0	313,8	11,9	133,6
Autriche	94,4	3,7	86,7	3,3	-7,7
Pologne	88,6	3,4	80,7	3,0	-8,0
Portugal	43,0	1,7	28,8	1,1	-14,2
Roumanie	36,3	1,4	21,1	0,8	-15,1
Slovénie	17,0	0,7	15,2	0,6	-1,8
Slovaquie	32,6	1,3	36,8	1,4	4,2
Finlande	38,2	1,5	37,3	1,4	-0,9
Suède	78,2	3,0	75,6	2,9	-2,6
Royaume-Uni	249,2	9,7	186,3	7,0	-62,9

Source: Eurostat (ext_lt_intratrd)

Figure 10.8: Commerce extérieur intra et extra-EU-27, 2007
(en % du commerce total)

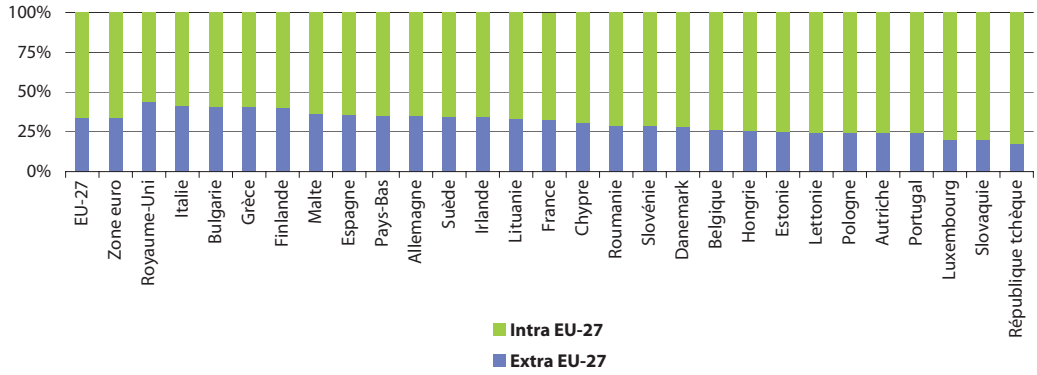

Source: Eurostat (ext_lt_intratrd)

Figure 10.9: Principaux partenaires commerciaux pour les exportations de l'EU-27, 2007
(en % des exportations extra-EU-27)

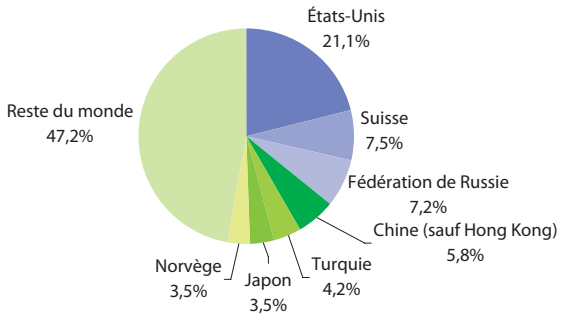

Source: Eurostat (ext_lt_maineu)

Figure 10.10: Principaux partenaires commerciaux pour les importations dans l'EU-27, 2007
(en % des importations extra-EU-27)

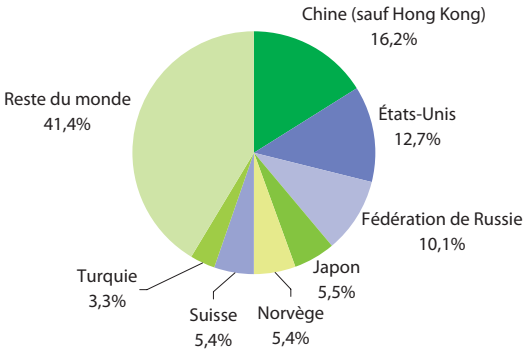

Source: Eurostat (ext_lt_maineu)

Figure 10.11: Principales exportations de l'EU-27
(en % des exportations extra-EU-27)

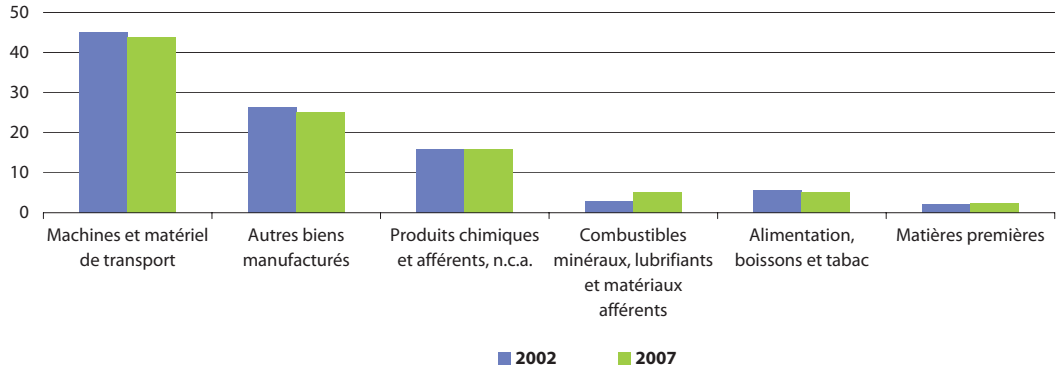

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 10.12: Principales importations de l'EU-27
(en % des importations extra-EU-27)

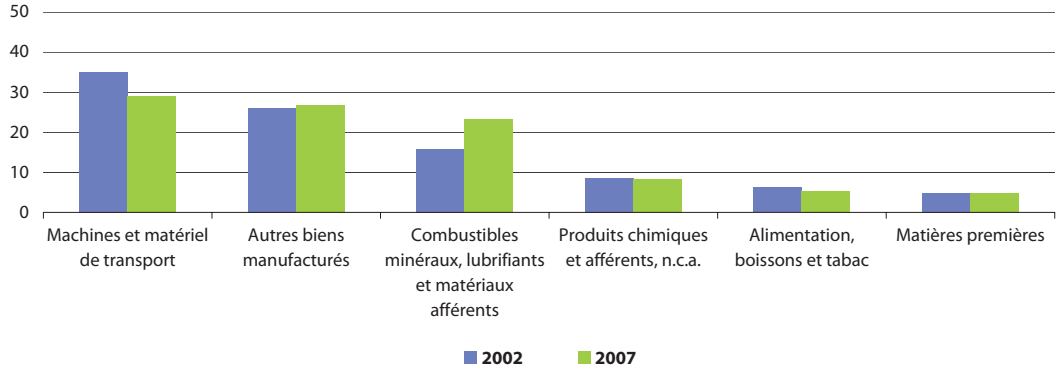

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

11 Les transports

Qu'il s'agisse de l'acheminement des biens du site de production au lieu de consommation ou du transport de passagers dans le cadre du travail ou des loisirs, les transports jouent un rôle crucial dans une économie. Cependant, les embouteillages, la qualité des services (telles que la ponctualité et la connectivité), le prix et les incidences sur l'environnement sont des problèmes majeurs qui mettent en péril le développement économique. Les mesures pour traiter ces problèmes, entre autres, tout en maintenant la compétitivité de l'UE, sont au cœur du livre blanc de l'UE, adopté en 2001, relatif à la politique des transports et intitulé «La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix» (1). Ce document reste le fondement de la politique communautaire actuelle pour les transports durables et a été complété en juin 2006 par une communication d'examen à mi-parcours intitulée «Pour une Europe en mouvement – Mobilité durable pour notre continent» (2). Parmi les conclusions principales de cette communication, il ressort que chaque mode de transport doit être optimisé afin de contribuer à la compétitivité ainsi qu'à la prospérité. Tous les modes de transport doivent être plus respectueux de l'environnement, sûrs et économes en énergie. Leur exploitation seule ou intégrée doit être efficace et permettre d'atteindre une utilisation optimale et durable des ressources. La communication a proposé un large éventail de mesures de mise en œuvre, en grande partie dictées par les évolutions observées, notamment:

- les engagements en matière d'environnement, tels que ceux contractés au titre du Protocole de Kyoto, ainsi que ceux à la qualité de l'air, à la pollution sonore et à l'utilisation des sols;
- une plus grande importance accordée à la technologie, y compris l'encouragement à la recherche et développement dans des domaines tels que les systèmes de transport intelligents (comme Galileo, SESAR, ERTMS) qui associent la communication, la navigation et l'automatisation, et une technologie de moteur capable d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir l'utilisation des carburants de substitution. Les autres activités citées comprennent la modernisation des systèmes de gestion du trafic aérien, les améliorations en matière de sécurité, la mobilité urbaine et la décongestion des corridors de transport, ainsi que l'utilisation efficace des différents modes de transport seuls ou de manière intégrée;

(1) COM(2001) 370 final; http://ec.europa.eu/transport/white_paper/index_en.htm.

(2) COM(2006) 314 final; http://ec.europa.eu/transport/transport_policy_review/index_fr.htm.

- la consolidation du secteur des transports, notamment dans les transports aérien et maritime, mais également avec la création de grandes entreprises logistiques actives dans le monde entier;
- l'élargissement, qui a permis d'étendre les réseaux transeuropéens pour créer de nouveaux corridors particulièrement propices au transport par chemin de fer et par voie d'eau;
- l'évolution du contexte international, comme la menace terroriste ou la mondialisation qui a modifié les flux commerciaux et renforcé le besoin de services de transport internationaux.

La Commission européenne a d'ores et déjà engagé une série de plans d'action portant sur les questions majeures de la politique des transports, tels qu'un livre vert sur le transport urbain, une directive sur la taxation routière [(3)] et un plan d'action en matière de logistique [(4)].

Les statistiques d'Eurostat sur les transports décrivent les principales caractéristiques des transports, non seulement en termes de quantité de fret et de nombre de passagers transportés chaque année ou en nombre de véhicules et d'infrastructures utilisés, mais également en termes de contribution des services de transport à l'économie toute entière. La collecte de données est appuyée par plusieurs actes juridiques imposant aux États membres de transmettre leurs données statistiques ainsi que par des accords volontaires de communication des données.

11.1 La répartition des modes de transport

Introduction

L'exigence d'une mobilité accrue, émanant des particuliers, et le souci d'une plus grande souplesse et de délais de livraison plus courts, émanant des entreprises, ont conduit le transport routier à devenir le mode de transport prédominant dans l'UE. La croissance du transport routier a eu un effet considérable sur les embouteillages, la sécurité routière, la pollution et l'utilisation des terres.

L'un des principaux défis relevés dans le livre blanc de 2001 consiste à résoudre ce déséquilibre du développement des différents modes de transport. Des actions spécifiques visant à stimuler les liaisons ferroviaires et maritimes ont été prévues puis mises en œuvre (les programmes Marco Polo).

La politique de la Commission relative au transport intermodal des marchandises a été adoptée afin d'encourager l'acheminement efficace des marchandises «de porte à porte», à l'aide de deux modes de transport ou plus, au sein d'une chaîne de transport intégrée. Cette politique reconnaît les avantages intrinsèques de chaque mode de transport en termes de capacité potentielle, de niveaux de sécurité, de souplesse, de consommation d'énergie ou d'impact sur l'environnement. Le transport intermodal permet à chaque mode de jouer son rôle en créant des chaînes de transport globalement plus efficaces, économiques et durables.

Le livre blanc propose également de développer les autoroutes de la mer qui constitueraient une véritable alternative compétitive au transport terrestre. Le cadre juridique du financement de ce projet a été garanti en 2004.

(3) Directive 2006/38/CE; http://ec.europa.eu/transport/road/policy/road_charging/charging_tolls_en.htm.

(4) COM(2007) 606; http://ec.europa.eu/transport/logistics/freight_logistics_action_plan/index_en.htm.

Définitions et disponibilité des données

Les définitions des termes utilisés dans les statistiques des transports sont disponibles dans le «Glossaire des statistiques de transport – troisième édition», notamment les suivantes:

- le **voyageur-kilomètre** est l'unité de mesure représentant le transport par un mode donné d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre;
- la **tonne-kilomètre** est l'unité de mesure correspondant au déplacement par un mode de transport donné d'une tonne de marchandises sur un kilomètre;
- les **déplacements par chemin de fer et voies navigables intérieures** sont enregistrés pour chaque pays déclarant sur leur territoire national («principe de territorialité»), indépendamment de la nationalité du véhicule ou du navire; les statistiques pour la route recensent tous les déplacements, sur le territoire du pays d'immatriculation ou à l'étranger, de véhicules immatriculés dans le pays déclarant («principe de nationalité»);
- le **transport intérieur de passagers** correspond au transport par route (bus et voitures particulières) et par chemin de fer (y compris les transports ferroviaires urbains et interurbains), ce qui exclut les transports aérien et par voies navigables;
- le **transport intérieur de marchandises** correspond au transport par route, par chemin de fer, par voies navigables intérieures et par oléoduc, ce qui exclut les transports aérien et maritime.

La **répartition modale** (des transports) indique la part de chaque mode de transport mesurée en voyageurs-kilomètre (pkm) pour le transport de passagers et en tonnes-kilomètre (tkm) pour le transport de marchandises (le fret), sur la base des déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule. Il convient de noter que la méthode employée pour la collecte des données n'est pas harmonisée à l'échelon communautaire. Les statistiques relatives à la route et aux autres modes de transport intérieurs étant fondées sur des principes différents, les chiffres des plus petits pays déclarants (par exemple, le Luxembourg et la Slovénie) peuvent s'avérer trompeurs. Les données concernant les parts relatives du transport intérieur de marchandises sont annuelles et disponibles, en général, pour chaque année depuis le début des années 1990. Les modes de transport comprennent les transports par chemin de fer, par voies navigables intérieures, par voies aérienne et maritime (pour le transport de marchandises et de passagers), ainsi que les voitures particulières, les deux-roues à moteur, les bus, les cars, les tramways et les métros pour le transport de passagers et les oléoducs pour le transport de marchandises. Dans la pratique, une analyse de la répartition modale peut exclure certains modes: par exemple, elle peut se borner au transport intérieur et dès lors exclure le transport maritime.

Les **voitures particulières** sont des véhicules routiers automobiles, autres que les motocycles, destinés au transport de voyageurs et conçus pour un nombre de places assises (y compris celle du conducteur)

égal au maximum à neuf. Le terme «voiture particulière» couvre donc les voiturettes (qui se conduisent sans permis), les taxis et les voitures de location à condition qu'elles aient moins de dix places assises. Cette catégorie peut inclure également les camionnettes pick-up.

Les **chemins de fer** sont des voies de communication par rail destinées exclusivement à l'usage de véhicules ferroviaires.

Les **voies** (navigables) **intérieures** désignent toute étendue d'eau, n'appartenant pas à la mer, qui est propre à la navigation de bateaux d'une capacité de transport égale ou supérieure à 50 tonnes et avec une charge normale. Ce terme s'applique aussi bien aux cours d'eau et lacs navigables qu'aux canaux navigables. La longueur des fleuves, des rivières et des canaux est mesurée au milieu du chenal. La longueur des lacs ainsi que celle des lagunes correspondent à la distance la plus courte séparant les points les plus éloignés l'un de l'autre entre lesquels sont effectués des transports. Une voie navigable constituant une frontière entre deux pays est incluse dans les statistiques de chacun de ces pays.

Conclusions principales

En 2006, un peu plus des trois quarts (76,7 %) du transport intérieur de marchandises (à l'exclusion des oléoducs) dans l'EU-27 étaient réalisés par route, moins d'un cinquième (17,7 %) par chemin de fer et le reste (5,6 %) par voies navigables intérieures. La prédominance du transport routier de marchandises était avérée dans les données de la majorité des États membres, à l'exception de l'Estonie et de la Lettonie où plus de trois cinquièmes du transport intérieur de marchandises étaient effectués par chemin de fer en 2006. Le transport par voies navigables intérieures a représenté un dixième du transport intérieur de marchandises en Roumanie, en Allemagne et en Belgique, tandis que sa part aux Pays-Bas était plus proche d'un tiers.

La principale mesure du volume du transport de voyageurs est le nombre de voyageurs-kilomètres sur le territoire national, qui peut être étudié par mode de transport. Les comparaisons doivent être effectuées avec précaution, en raison des différences en termes de couverture des données nationales. Néanmoins, le transport en voiture particulière représentait une part conséquente du transport intérieur de passagers (à l'exclusion des motocycles et autres deux-roues motorisés) parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles [5]. La dépendance envers la voiture pour le transport intérieur de passagers était particulièrement importante en Lituanie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, où la voiture représentait plus de 87 % du total des transports intérieurs en voyageurs-kilomètres. Le bus a représenté environ 30 % des transports intérieurs en voyageurs-kilomètres en Bulgarie, et plus de 20 % en Hongrie, en Estonie, en Grèce et en Slovaquie. La Hongrie, la Roumanie et l'Autriche ont enregistré les parts modales les plus élevées pour le chemin de fer (tramways et métros/chemins de fer souterrains y compris), avec plus de 10 % chacune.

Il convient de noter que l'analyse ci-dessus ne concerne que les transports intérieurs: les transports aérien et maritime représentaient des parts conséquentes dans les déplacements internationaux de marchandises et de passagers et, dans certains pays, les transports nationaux (domestiques) aérien et maritime peuvent également jouer un rôle significatif.

(5) Chypre et Malte: non disponibles.

Tableau 11.1: Répartition modale du transport intérieur de passagers et de marchandises, 2006

	(en % du total des transports intérieurs, en voyageurs-km) (1)			(en % du total des transports intérieurs de marchandises, en tonnes-km) (2)		
	Voitures particulières	Bus	Chemin de fer, tramways et métros	Chemin de fer	Routes	Voies navigables intérieures
EU-27	*83,4*	*9,5*	*7,1*	*17,7*	*76,7*	*5,6*
Belgique	79,9	13,1	7,0	14,0	71,2	14,7
Bulgarie	*64,3*	*30,4*	*5,3*	27,1	69,0	3,9
République tchèque	75,6	16,9	7,5	23,8	76,1	0,1
Danemark	79,8	11,2	9,1	8,2	91,8	-
Allemagne	85,7	6,5	7,8	21,4	65,9	12,8
Estonie	76,0	22,0	2,0	65,3	34,7	0,0
Irlande	*76,1*	*18,8*	*5,1*	1,2	98,8	-
Grèce	*76,3*	*21,9*	*1,8*	1,9	98,1	-
Espagne	82,6	12,0	5,4	4,6	95,4	-
France	*85,3*	*5,3*	*9,4*	15,7	80,9	3,4
Italie	*81,9*	12,1	5,9	*9,9*	*90,1*	*0,0*
Chypre	:	:	0,0	-	100,0	-
Lettonie	76,2	18,2	5,6	61,0	39,0	0,0
Lituanie	90,5	8,5	1,0	41,6	58,4	0,0
Luxembourg	*85,3*	*10,8*	*3,9*	4,6	91,5	4,0
Hongrie	*63,2*	*23,8*	*13,0*	23,9	71,6	4,5
Malte	:	:	0,0	-	100,0	-
Pays-Bas	*87,5*	*3,8*	*8,7*	4,1	63,6	32,3
Autriche	79,4	10,3	10,3	33,8	63,2	3,0
Pologne	82,5	10,6	6,9	29,4	70,4	0,2
Portugal	*82,8*	*12,8*	*4,5*	5,1	94,9	-
Roumanie	*74,0*	*15,6*	*10,5*	19,4	70,5	10,0
Slovénie	85,6	11,4	3,0	21,8	78,2	-
Slovaquie	72,7	21,2	6,1	30,9	68,8	0,3
Finlande	84,9	10,3	4,8	27,1	72,7	0,2
Suède	84,1	7,5	8,4	35,5	64,5	-
Royaume-Uni	87,4	6,5	6,1	*11,8*	*88,1*	*0,1*
Croatie	*83,7*	*11,8*	*4,5*	24,3	74,8	0,9
ARY de Macédoine	:	:	:	8,4	91,6	-
Turquie	53,2	43,9	2,9	5,1	94,9	-
Islande	87,2	12,8	0,0	-	100,0	-
Norvège	88,0	7,3	4,8	14,7	85,3	-

(1) Sauf les deux-roues motorisés; Bulgarie, Lettonie et Roumanie: 2005; Turquie: 2004.
(2) Sauf les oléoducs; Islande: 2005.

Source: Eurostat (tsdtr210 et tsdtr220)

11.2 Le transport de passagers

Introduction

L'UE a conçu ses politiques en matière de transport tant pour les ménages que pour les entreprises, indépendamment de leur situation, qu'elle soit en zones urbaines ou rurales. Le récent examen à mi-parcours du livre blanc de 2001 a placé le transport urbain au-devant de la scène, soulignant le fait que «quatre-vingts pour cent des Européens vivent en milieu urbain». Cet examen préconise d'adopter les bonnes pratiques appliquées par un certain nombre de villes en ce qui concerne «les infrastructures de transport, la normalisation, la lutte contre la congestion et la gestion de la circulation, les services de transports en commun, la tarification de l'utilisation des infrastructures, l'urbanisation, la sécurité et la sûreté, et la coopération avec les régions limitrophes». La Commission a publié, en septembre 2007, un livre vert [(6)] sur la nouvelle culture de la mobilité urbaine qui vise à stimuler l'adoption de ces bonnes pratiques.

Le transport intra-urbain ne représente qu'un aspect de la politique de transport des passagers. L'élargissement de l'UE a créé de nouvelles possibilités pour le transport intra-urbain de passagers par chemin de fer, par route ou en avion, qui a été renforcé, et continue de l'être, par l'amélioration des infrastructures (notamment les extensions des liaisons ferroviaires à grande vitesse ou l'augmentation des capacités des aéroports), et par une concurrence accrue et une meilleure coordination (telle que la politique du «ciel unique»). Le renforcement des droits des passagers a également permis à ces derniers d'apprécier la liberté de voyager et de travailler dans l'UE toute entière, avec une sécurité accrue. Le récent examen à mi-parcours a souligné que les passagers empruntant les transports ferroviaires et maritimes devront bénéficier des mêmes droits, et cet objectif a été atteint pour les voyageurs par chemin de fer avec l'adoption, en octobre 2007, du troisième paquet législatif sur les chemins de fer [(7)].

Définitions et disponibilité des données

Le **volume de transport intérieur de voyageurs** est défini comme le ratio entre le nombre de voyageurs-kilomètres (modes intérieurs) et le PIB (produit intérieur brut, mesures de volume chaînées, aux taux de change de 2000) . Aux fins de ce sous-chapitre, il est indexé sur l'année 2000. Il inclut les transports sur le territoire national par voiture particulière, bus, car et par train, indépendamment de la nationalité du véhicule.

Les **statistiques des transports par chemin de fer** sont déclarées selon le «**principe de territorialité**», c'est-à-dire que chaque pays déclarant prend en considération le chargement/l'embarquement, le déchargement/le débarquement et les déplacements de marchandises et de personnes effectués sur le territoire national. Ainsi, les indicateurs fondés sur les unités «tonnes-kilomètre» et «passagers-kilomètre» sont généralement considérés comme étant les meilleures mesures disponibles pour comparer les modes de transport et les pays. En effet, le calcul en tonnes ou en nombre de passagers implique un risque élevé de double décompte, en particulier dans le domaine du transport international. Un **voyageur par chemin de fer** désigne toute personne, à l'exception du personnel affecté au service du train, qui

(6) COM(2007) 551 final; http://ec.europa.eu/transport/clean/green_paper_urban_transport/index_en.htm.

(7) http://ec.europa.eu/transport/rail/packages/2007_en.htm.

effectue un parcours par chemin de fer. Un **voyageur-kilomètre par chemin de fer** est l'unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur par chemin de fer sur un kilomètre. Les données sur les voyageurs par chemin de fer ne sont pas disponibles pour Malte et Chypre, qui ne disposent pas de chemins de fer. Les statistiques annuelles sur le transport de voyageurs (ventilation internationale et nationale) couvrent uniquement les sociétés de chemin de fer soumises à des obligations de déclaration détaillée, tandis que les statistiques sur le nombre total annuel de voyageurs peuvent également englober les entreprises soumises aux obligations de déclaration simple. Dans certains pays, qui transmettent des déclarations détaillées pour toutes leurs sociétés de chemin de fer, le volume total de transport de voyageurs correspond à la somme des volumes de transport de voyageurs nationaux et internationaux.

Les **données relatives au transport maritime** sont disponibles pour la majeure partie de la période débutant en 2001, bien que certains États membres aient transmis des données depuis 1997. Les données relatives au transport maritime ne sont pas transmises à Eurostat par la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie, ces pays n'ayant pas de trafic maritime. Un **navire marchand** est un navire conçu pour le transport de marchandises ou le transport de passagers, ou spécialement équipé pour une tâche spécifique. Un **voyageur par mer** désigne toute personne qui effectue un voyage sur un navire marchand. Le personnel affecté au service d'un navire marchand n'est pas considéré comme faisant partie des passagers. Ne sont pas assimilés à des passagers les membres d'équipage voyageant à bord du navire sans avoir payé leur voyage et qui ne sont pas affectés au service du navire, ainsi que les enfants en bas âge.

Les **statistiques du transport aérien** concernent le transport national et international. Le volume de voyageurs transportés est mesuré sur la base du nombre de passagers à bord, de passagers transportés et de passagers de vols commerciaux; dans tous les cas, les arrivées et les départs sont considérés séparément. Les statistiques sur les différentes liaisons renseignent sur les sièges disponibles, avec à nouveau une distinction entre les arrivées et les départs. Les données sont présentées mensuellement, trimestriellement et annuellement. Les données annuelles des États membres de l'EU-27 sont disponibles pour la majeure partie de la période débutant en 2003. Les **voyageurs aériens** désignent toute personne empruntant un vol particulier (comportant un numéro de vol unique) décomptée une seule fois et non à chaque étape du vol. Tous les passagers payants et non payants dont le voyage commence ou se termine à l'aéroport déclarant et les passagers en transfert embarquant ou quittant le vol à l'aéroport déclarant sont inclus; en revanche, les passagers en transit direct ne sont pas pris en considération.

Les **personnes tuées dans les accidents de la route** incluent les conducteurs et les passagers de véhicules à moteur et de cycles à pédales, ainsi que les piétons, décédés dans un délai de 30 jours à compter du jour de l'accident. Pour les États membres n'utilisant pas cette définition, des facteurs correctifs ont été appliqués.

Conclusions principales

Pour la grande majorité des États membres, la croissance du PIB entre 1996 et 2006 a dépassé l'évolution du volume du transport intérieur de passagers. L'exception la plus remarquable était la Lituanie qui, en 2004, en 2005 et, dans une moindre mesure, en 2006, a enregistré une croissance plus forte des volumes du transport intérieur de

voyageurs par rapport à celle du PIB. En Slovaquie et en Hongrie, la croissance du PIB a été nettement supérieure à l'évolution du volume du transport intérieur de voyageurs entre 1996 et 2006.

Dans l'EU-27, la plus grande distance moyenne parcourue en chemin de fer (trajet national et international) par habitant en 2006 était relevée en France, au Danemark, en Suède et en Autriche, où elle totalisait en moyenne 1 000 kilomètres ou plus par personne et par an. En termes de voyage international, la distance moyenne parcourue en chemin de fer la plus élevée par habitant a été enregistrée au Luxembourg et en Autriche. Ces mesures reflètent notamment le nombre de frontières internationales, l'importance des travailleurs transfrontaliers dans la main-d'œuvre, la proximité relative des capitales et des autres villes par rapport aux frontières internationales, l'accès aux liaisons ferroviaires à grande vitesse et leur position par rapport aux grands corridors de transport internationaux.

Presque 800 millions de voyageurs ont été transportés par voie aérienne dans l'EU-27 en 2007. Le plus grand nombre de voyageurs transportés a été enregistré au Royaume-Uni avec 217 millions de passagers, soit 3,6 passagers transportés par habitant. Par rapport à la taille de la population, les plus grands volumes de voyageurs aériens transportés ont été enregistrés dans les îles de Chypre et de Malte, suivies de près par l'Irlande.

En 2007, l'aéroport de Londres Heathrow restait le plus fréquenté en nombre de passagers (environ 68 millions), suivi des aéroports Paris Charles-de-Gaulle, Frankfurt et Madrid Barajas – qui ont tous trois été fréquentés par plus de 50 millions de passagers. L'aéroport de Madrid Barajas se démarque des autres grands aéroports: les vols nationaux (intérieurs) représentaient une grande partie des transports de passagers (quelque 44 % par rapport à environ 10 % pour les autres aéroports). Des volumes relativement élevés de voyageurs ont également été enregistrés sur les vols nationaux à destination et à partir de Barcelone, de Rome Fiumicino et de Paris Orly.

Les ports de l'EU-27 ont accueilli 398 millions de voyageurs par mer [8] en 2006: une série chronologique à court terme montre que le nombre de passagers dans l'EU-25 a augmenté de 2,8 % en 2006 par rapport à l'année précédente, compensant partiellement la baisse de 4,9 % enregistrée en 2005. Les ports grecs et italiens ont pris en charge plus de voyageurs que ceux de tout autre État membre, suivis des ports danois et suédois. Par rapport à la taille de la population, les plus grands volumes de voyageurs par mer ont été enregistrés au Danemark et en Grèce, avec des taux supérieurs à 8 voyageurs par habitant, suivis de l'Estonie, de la Suède, de la Finlande et de l'Italie.

Les décès sur la route dans l'EU-27 ont nettement reculé entre 1996 et 2006, passant de 59 357 à 42 955, soit une diminution de plus de 25 %. En 2006, le taux de mortalité routière, exprimé en tant que nombre de décès par million d'habitants, était de 87 en moyenne dans l'EU-27. Cependant, ces taux varient considérablement entre les pays. Ainsi, les États membres baltes ont enregistré les taux les plus élevés, qui dépassent tous 150 décès par million d'habitants, et le taux en Grèce n'était que légèrement inférieur. En revanche, la Suède et les Pays-Bas ont enregistré moins de 50 décès résultant d'accidents routiers par million d'habitants, et seul Malte a enregistré un taux inférieur (27).

(8) Le nombre total de voyageurs par mer englobe les passagers qui ont été comptés à deux reprises, à l'embarquement et au débarquement. Ce double comptage a lieu lorsque tant le port d'embarquement que celui de débarquement transmettent des données à Eurostat. Ce phénomène est assez fréquent pour le transport maritime de voyageurs, qui est une activité à courte distance par rapport au transport de marchandises par mer. Au niveau des agrégats, la différence entre le nombre de passagers qui embarquent et qui débarquent n'est pas significative. En effet, la majeure partie du transport correspond aux principales liaisons en ferry nationales et intra-EEE.

Quelque 2 600 personnes ont été victimes (tuées ou grièvement blessées) d'accidents ferroviaires dans l'EU-27 en 2007; le nombre de personnes tuées était légèrement supérieur au nombre de blessés graves. Entre 2006 et 2007, le nombre de victimes a augmenté d'environ 2 %, inversant ainsi les tendances à la baisse enregistrées en 2006 (23 %) et en 2005 (6 %). Il convient de noter que le nombre annuel de victimes peut grandement être influencé par quelques accidents majeurs. Parmi le nombre total de personnes tuées ou gravement blessées dans des accidents ferroviaires dans l'EU-27 en 2007, moins d'un cinquième (18 %) étaient des passagers ou des employés des chemins de fer, et si l'on ne considère que les personnes décédées, seuls 7 % appartenaient à cette catégorie. Environ deux tiers (64 %) des décès survenus dans des accidents ferroviaires ont résulté d'incidents impliquant du matériel roulant en mouvement, dont un peu plus d'un quart (28 %) se sont produits à des passages à niveau. Le plus grand nombre de décès consécutifs à des accidents ferroviaires dans l'EU-27 en 2007 a été enregistré en Pologne (350) et en Allemagne (200).

Tableau 11.2: Volume du transport intérieur de passagers (1)

(indice du volume du transport intérieur de passagers par rapport au PIB, 2000=100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	:	:	100,0	:	*99,8*	:	:	*96,5*	*94,9*
Belgique	*104,8*	102,6	104,3	*102,6*	100,0	101,3	101,9	102,5	101,6	98,0	96,8
Bulgarie	:	:	:	:	100,0	98,2	99,8	92,6	86,9	84,9	:
République tchèque	*97,9*	*98,2*	*100,0*	*100,6*	100,0	98,6	96,9	95,5	90,5	87,4	82,2
Danemark	108,1	106,7	105,5	104,2	100,0	98,0	97,7	98,0	98,2	96,8	95,3
Allemagne	107,2	105,4	104,6	104,7	100,0	100,9	101,4	101,1	101,4	99,7	98,2
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	*117,7*	*113,9*	*110,7*	*105,0*	100,0	*98,5*	*96,1*	*95,4*	*94,3*	*92,6*	*93,4*
Grèce	*89,5*	*91,3*	*92,8*	*95,6*	100,0	*100,7*	*102,0*	*100,2*	*99,9*	*100,8*	*100,8*
Espagne	*102,4*	*101,5*	101,6	102,3	100,0	98,4	97,2	95,8	96,0	94,5	91,1
France	105,1	104,4	103,8	103,3	100,0	101,6	101,6	101,0	98,8	96,2	94,2
Italie	95,4	95,0	96,4	95,5	100,0	97,4	96,4	96,4	96,1	92,8	91,7
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	:	:	100,0	:	*99,8*	:	:	*133,0*	:
Lituanie	:	:	:	:	100,0	:	*93,3*	*98,8*	*120,2*	*145,4*	*151,3*
Luxembourg	*114,1*	*110,0*	*105,3*	*97,5*	100,0	*101,3*	*99,8*	*98,1*	*95,1*	*93,7*	*91,3*
Hongrie	116,6	111,1	106,1	103,6	100,0	96,3	93,2	89,5	85,1	79,9	77,0
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	110,5	109,4	106,0	103,8	100,0	98,5	99,8	*99,5*	*100,5*	*97,6*	*94,7*
Autriche	109,8	106,6	104,1	102,3	100,0	100,0	99,6	100,0	98,5	96,9	95,4
Pologne	104,5	103,0	103,8	100,3	100,0	101,5	103,1	101,3	99,6	102,2	104,5
Portugal	*95,7*	*97,7*	*97,9*	*99,5*	100,0	*99,8*	*102,1*	*105,4*	*107,3*	*110,7*	*112,0*
Roumanie	:	:	:	:	100,0	95,6	91,6	93,0	88,3	89,1	87,1
Slovénie	110,3	111,2	105,1	105,4	100,0	98,5	96,8	94,8	92,4	89,9	86,7
Slovaquie	102,9	95,0	89,9	93,1	100,0	96,4	94,1	88,3	81,9	79,3	74,4
Finlande	112,4	108,7	105,3	103,6	100,0	99,1	99,5	99,5	97,7	96,4	92,7
Suède	109,6	107,4	104,4	102,8	100,0	99,6	99,6	99,5	95,8	93,1	89,7
Royaume-Uni	98,1	108,4	105,8	104,0	100,0	99,7	100,8	97,7	95,7	93,7	91,7
Croatie	:	:	:	:	100,0	*101,2*	*99,7*	*96,9*	*95,4*	*93,3*	*96,8*
ARY de Macédoine	:	:	:	:	100,0	100,0	103,6	107,8	:	104,8	:
Turquie	102,5	:	:	108,1	100,0	100,6	:	93,5	89,9	:	:
Islande	*89,2*	*90,2*	*89,9*	*89,8*	100,0	*103,7*	*106,5*	*107,0*	*102,5*	*101,9*	*102,7*
Norvège	109,5	103,8	102,9	102,1	100,0	99,8	100,2	101,1	98,4	97,2	95,5

(1) Rupture des séries: Hongrie et Royaume-Uni: 1996; Italie: 2000; Pays-Bas: 2003.

Source: Eurostat (tsien070)

Tableau 11.3: Transport de passagers par chemin de fer

	Transport de passagers par chemin de fer (en millions de voyageurs-km)				Transport de passagers par chemin de fer (voyageurs-km par habitant)				Accidents ferroviaires (nombre de personnes)			
	National		International		National		International		Tués		Blessés graves	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2006	2007	2006	2007
EU-27	:	361 305	:	21 149	:	733	:	43	1 324	1 374	1 236	1 193
Zone euro	244 626	254 062	16 652	16 962	782	807	53	54	626	652	607	555
Belgique	7 771	8 190	740	774	744	779	71	74	20	37	28	48
Bulgarie	:	2 366	:	45	:	307	:	6	68	27	55	33
Rép. tchèque	6 285	6 564	381	358	615	640	37	35	52	25	89	101
Danemark	5 433	5 531	322	359	1 004	1 019	60	66	14	10	10	12
Allemagne	71 643	75 263	3 300	3 472	868	913	40	42	186	200	196	199
Estonie	224	231	25	26	166	172	19	19	16	14	21	19
Irlande	1 654	1 872	127	0	403	445	31	0	0	6	0	1
Grèce	1 804	1 748	50	63	163	157	5	6	39	18	51	38
Espagne	19 075	20 260	734	714	443	463	17	16	65	75	47	34
France	69 066	72 359	7 821	7 476	1 103	1 149	125	119	88	80	52	46
Italie	43 889	43 712	2 255	2 726	751	744	39	46	83	71	85	49
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	800	893	89	93	347	389	39	41	30	28	33	17
Lituanie	259	246	21	22	76	72	6	6	49	34	23	11
Luxembourg	203	219	64	79	440	467	139	168	2	0	15	0
Hongrie	9 340	9 190	374	334	925	912	37	33	65	59	98	92
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	14 752	15 445	231	251	905	946	14	15	16	20	15	10
Autriche	6 948	7 051	1 147	1 211	847	853	140	147	43	52	61	63
Pologne	17 331	17 675	552	565	454	463	14	15	277	350	225	271
Portugal	3 753	3 821	57	55	356	362	5	5	53	58	33	34
Roumanie	7 816	7 902	144	164	361	366	7	8	12	36	2	0
Slovénie	666	675	50	48	333	337	25	24	9	17	11	30
Slovaquie	2 039	2 043	143	170	379	379	27	32	63	57	32	36
Finlande	3 402	3 447	76	93	650	656	15	18	22	18	13	3
Suède	8 339	9 037	571	580	925	999	63	64	19	25	16	15
Royaume-Uni	42 981	45 565	1 434	1 472	716	754	24	24	33	57	25	31
Croatie	1 161	1 257	66	65	261	283	15	15	36	27	45	25
Turquie	4 977	5 201	59	76	70	72	1	1	111	108	96	204
Liechtenstein	:	:	:	:	:	:	:	:	0	0	0	0
Norvège	2 671	2 779	39	41	580	599	8	9	1	2	4	3

Source: Eurostat (rail_pa_typepkm, tps00001 et rail_ac_catvict)

Figure 11.1: Transport de passagers par chemin de fer, 2006 (1)
(voyageurs-km par habitant)

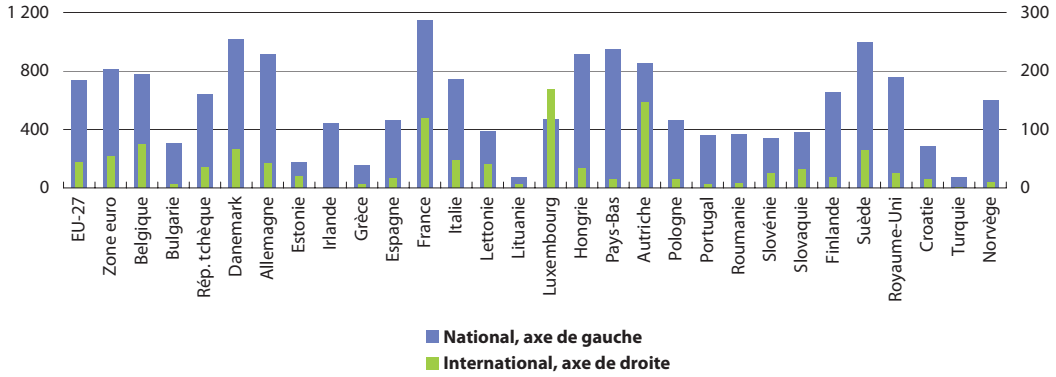

(1) Chypre, Malte et Liechtenstein: sans objet.

Source: Eurostat (rail_pa_typepkm et tps00001)

Figure 11.2: Les 15 premiers aéroports de l'EU-27 en nombre de passagers transportés (embarqués et débarqués), 2007
(en millions de passagers)

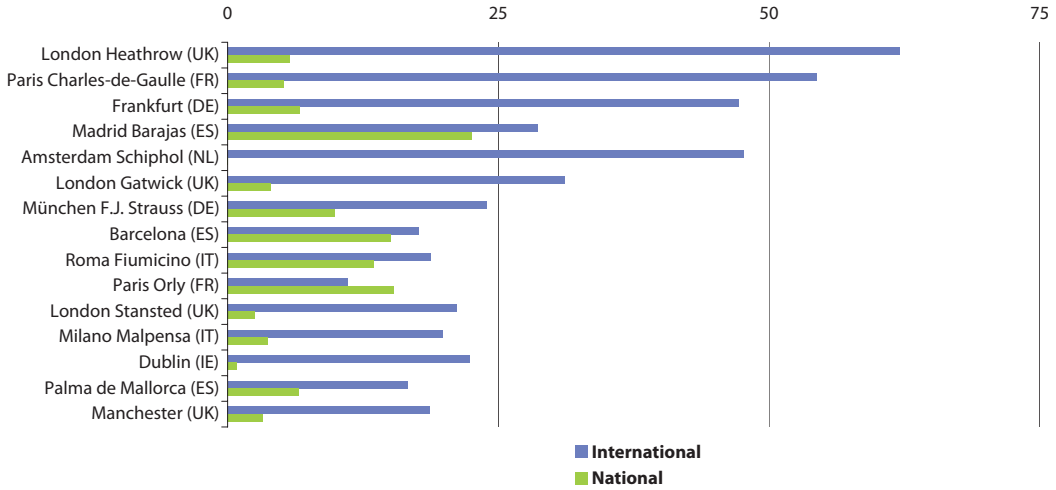

Source: Eurostat (avia_paoa)

Tableau 11.4: Transport aérien et maritime de passagers (1)

	Passagers aériens, 2007 (2)		Passagers maritimes, 2006	
	(en milliers)	(en passagers par habitant)	(en milliers)	(en passagers par habitant)
EU-27 (2)	792 636	1,6	397 550	0,8
Belgique	20 805	2,0	891	0,1
Bulgarie	6 071	0,8	15	0,0
République tchèque	13 098	1,3	-	-
Danemark	24 042	4,4	48 145	8,9
Allemagne	163 844	2,0	29 256	0,4
Estonie	1 723	1,3	6 691	5,0
Irlande	29 840	6,9	3 207	0,8
Grèce	34 786	3,1	90 402	8,1
Espagne	163 523	3,7	22 167	0,5
France	120 034	1,9	26 402	0,4
Italie	106 294	1,8	85 984	1,5
Chypre	7 004	9,0	182	0,2
Lettonie	3 156	1,4	217	0,1
Lituanie	2 196	0,6	190	0,1
Luxembourg	1 634	3,4	-	-
Hongrie	8 580	0,9	-	-
Malte	2 971	7,3	218	0,5
Pays-Bas	50 501	3,1	2 127	0,1
Autriche	22 926	2,8	-	-
Pologne	17 120	0,4	1 737	0,0
Portugal	24 324	2,3	686	0,1
Roumanie	6 909	0,3	:	:
Slovénie	1 504	0,7	30	0,0
Slovaquie	2 232	0,4	-	-
Finlande	14 465	2,7	16 739	3,2
Suède	26 967	3,0	32 334	3,6
Royaume-Uni	217 288	3,6	29 930	0,5
Croatie	:	:	23 061	5,2
Islande	2 278	7,6	433	1,4
Norvège	26 386	5,6	6 280	1,4
Suisse	34 538	4,6	-	-

(1) Pour le transport aérien: les agrégats excluent les effets du double comptage des passagers prenant l'avion entre des pays appartenant au même agrégat. Pour le transport maritime: les chiffres renvoient au nombre de passagers «traités dans les ports» (en d'autres termes, la somme de passagers embarqués et ensuite débarqués dans les ports); si le port d'embarquement et le port de débarquement transmettent tous deux des données à Eurostat, ces passagers sont comptés deux fois.
(2) Nombre total de passagers transportés (arrivées et départs pour un transport national et international); Islande: 2006.

Source: Eurostat (ttr00012 et mar_pa_aa)

Figure 11.3: Personnes tuées dans les accidents de la route, 2006
(personnes tuées par million d'habitants)

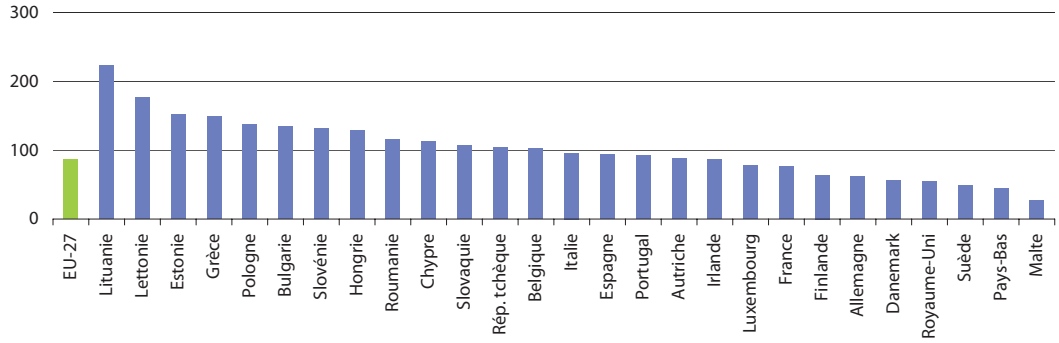

Source: Eurostat (tsdtr420), banque de données CARE de la Commission européenne (CARE – banque de données communautaire sur les accidents de la circulation routière)

Tableau 11.5: Accidents ferroviaires par types de victimes et d'accidents dans l'EU-27, 2007 (1)
(nombre de personnes)

	Total		Passagers		Employés des chemins de fer		Autres	
	Tués	Blessés graves	Tués	Blessés graves	Tués	Blessés graves	Tués	Blessés graves
Total	1 374	1 193	65	262	38	99	1 271	832
Collisions (hors accidents survenus aux passages à niveau)	81	115	2	20	5	29	74	66
Déraillements	5	18	2	14	3	4	0	0
Accidents survenus aux passages à niveau	381	403	6	32	2	12	373	359
Accidents de personnes provoqués par du matériel roulant en mouvement	882	532	45	105	27	37	810	390
Incendie du matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	25	117	10	91	1	12	14	14

(1) Les blessés légers ne sont pas pris en considération dans les statistiques des accidents ferroviaires; Chypre et Malte: sans objet.

Source: Eurostat (rail_ac_catvict)

11.3 Le transport de marchandises

Introduction

Il est important, pour le commerce international, les marchés nationaux de distribution et le développement économique et commercial, de pouvoir commercialiser les marchandises rapidement, en toute sécurité et de manière économique. La surcharge des infrastructures, illustrée par les embouteillages et les retards, ainsi que les contraintes liées à la disparité des normes, aux barrières techniques et au faible niveau d'interopérabilité et de gouvernance se répercutent sur le développement économique.

L'UE a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures pour améliorer le transport de marchandises sur son territoire, mais l'examen à mi-parcours du livre blanc de 2001 a identifié plusieurs actions complémentaires. Le paquet de mesures actuellement proposé par la Commission européenne porte sur:

- un plan d'action pour la logistique du transport de marchandises: ce plan couvre, entre autres, le fret électronique et les systèmes de transport intelligents, la promotion de l'interopérabilité entre les modes, les documents de transport uniques et la suppression des obstacles réglementaires;
- un réseau ferroviaire donnant la priorité au fret[9]: les propositions comprennent la création de structures de corridor pour le fret afin de mesurer la qualité du service, l'amélioration des infrastructures des corridors actuels réservés au fret, l'introduction de règles harmonisées pour l'attribution des itinéraires, l'élaboration de règles de priorité en cas de perturbation du trafic et l'augmentation des capacités des terminaux et des gares de triage;
- une politique portuaire: parmi les propositions, plusieurs peuvent être regroupées sous la catégorie «modernisation», telles que la simplification des procédures relatives au transport maritime à courte distance, une approche «électronique du transport maritime» de l'administration, l'amélioration des équipements portuaires et l'augmentation de la capacité, tout en respectant l'environnement;
- une politique maritime et de transport maritime à courte distance[10]: il s'agira notamment d'alléger la charge administrative, d'améliorer la promotion et le marketing, d'assurer la mise à disposition de navires adaptés, de fournir une formation adéquate, de mettre en place des liaisons performantes avec l'arrière-pays, et de créer des systèmes d'information intégrés.

Définitions et disponibilité des données

Le **poids transporté par chemin de fer et par voies navigables intérieures** est le poids brut-brut des marchandises. Il comprend le poids total des marchandises, de tous les emballages et de la tare de leurs conteneurs, caisses mobiles et palettes. En ce qui concerne le chemin de fer, le poids englobe également les véhicules routiers pour le transport de marchandises par chemin de fer. La tare correspond au poids d'une unité de transport avant le chargement de toute cargaison; lorsque cette tare est exclue, le poids est dit brut. Le poids mesuré pour le transport de marchandises par mer et par route est le poids brut.

(9) COM(2007) 608.

(10) Document de travail des services de la Commission SEC(2007) 1367.

Les **marchandises chargées** sont les marchandises placées sur un véhicule routier/véhicule ferroviaire/navire marchand et expédiées par route/chemin de fer/mer. Contrairement au transport routier et par voies navigables intérieures, les transbordements directs entre véhicules ferroviaires et les changements de véhicules moteurs ne sont pas considérés comme des chargements/déchargements. Néanmoins, le déchargement des marchandises d'un véhicule ferroviaire sur un autre est considéré comme une rupture du trajet. Les **marchandises déchargées** sont les marchandises débarquées d'un véhicule routier/véhicule ferroviaire/navire marchand.

Les **statistiques du transport routier de marchandises** sont fournies par les États membres pour les véhicules immatriculés sur leur territoire. Sur la base des informations relatives au pays déclarant, au pays de chargement et au pays de déchargement d'un parcours, les cinq types d'opérations suivants sont déterminés:

- transport national;
- transport international – marchandises chargées dans le pays déclarant;
- transport international – marchandises déchargées dans le pays déclarant;
- transport international – trafic tiers (transport entre deux pays sur un véhicule immatriculé dans un pays tiers);
- transport international – cabotage (transport à l'intérieur d'un même pays sur un véhicule immatriculé dans un autre).

Les **données relatives au transport ferroviaire de marchandises** sont transmises à Eurostat conformément au règlement n° 91/2003, mis en œuvre depuis 2004. Alors que les données trimestrielles concernent les entreprises ferroviaires soumises à des obligations de déclaration détaillée (il s'agit en général des grandes entreprises [11]), les données annuelles couvrent l'ensemble des entreprises. Les données sur le transport ferroviaire de marchandises ne sont pas disponibles pour Malte et Chypre qui ne disposent pas de chemins de fer. La Suisse transmettra des statistiques sur le transport ferroviaire à compter de l'année 2008, qui servira d'année de référence, tandis que l'Islande ne dispose pas de chemins de fer.

Les **données relatives au transport maritime** sont disponibles pour la majeure partie de la période débutant en 2001, bien que certains États membres aient transmis des données depuis 1997. Les données relatives au transport maritime ne sont pas transmises à Eurostat par la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie, ces pays n'ayant pas de ports maritimes.

Les **statistiques relatives au fret et au courrier transportés par voie aérienne** sont ventilées selon les rubriques suivantes: fret et courrier embarqués (arrivées, départs et total), fret et courrier chargés et déchargés, vols commerciaux tout cargo et vols commerciaux de transport de courrier (arrivées, départs et total). Les données sont présentées mensuellement, trimestriellement et annuellement. Les données annuelles couvrant la période débutant en 2003 sont disponibles pour la plupart des États membres de l'EU-27. La majorité d'entre eux a également fourni des données pour 2001 et 2002, et certains depuis 1993.

Le **volume de transport intérieur de marchandises** est défini comme le ratio entre le nombre de tonnes-kilomètre (modes intérieurs) et le PIB (produit intérieur brut, mesures de volume chaînées,

(11) Les pays peuvent transmettre des données couvrant toutes les entreprises de chemins de fer opérant sur leur territoire national sur la base de déclarations détaillées uniquement (indépendamment des volumes transportés par l'entreprise). Dans ce cas, les données trimestrielles sont comparables aux données annuelles.

aux taux de change de 2000). Aux fins de ce sous-chapitre, il est indexé sur l'année 2000. Le volume de transport par chemin de fer et par voies navigables intérieures inclut les transports sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou du navire. Le volume de transport routier est mesuré sur la base de tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

Conclusions principales

L'évolution du volume du transport intérieur de marchandises dans l'EU-27 correspondait en grande partie avec les taux de variation du PIB depuis 1996. Par rapport à la croissance du PIB, le Portugal a enregistré la croissance la plus significative du volume du transport intérieur de marchandises pendant cette période, suivi de l'Espagne, de la Bulgarie, de l'Estonie et de l'Irlande, tandis que la Roumanie a connu une croissance encore supérieure au cours de la période 1999-2006. À l'inverse, le taux de croissance du PIB a sensiblement dépassé la croissance des volumes de fret intérieur, de la manière la plus significative en Slovaquie, suivie de Chypre et du Danemark.

L'Estonie et la Lettonie étaient les seuls États membres dans lesquels le volume de marchandises transportées par chemin de fer était supérieur au volume transporté par route, tandis que la Belgique et les Pays-Bas étaient les seuls États membres où le volume de marchandises transportées par voies navigables intérieures a dépassé le volume transporté par chemin de fer. Par rapport à la taille de la population, le plus grand volume de marchandises transportées par route a été enregistré par le Luxembourg, avec plus de 18 000 tonnes-kilomètre par habitant, ce qui représente plus du triple du deuxième volume, enregistré par la Slovénie. Dans ces deux cas, la majeure partie du transport routier de marchandises avait lieu hors des frontières nationales mais sur des véhicules immatriculés dans ces pays.

Moins de 5 % du volume de fret et de courrier transportés par voie aérienne est national, pour un total de 579 470 tonnes en 2007 dans l'EU-27. La France a enregistré la part la plus élevée. Au total, transports national et international confondus, 3,4 millions de tonnes de fret aérien ont transité par des aéroports allemands en 2007. Certains des États membres les plus petits sont relativement spécialisés dans le fret aérien, tels les États du Benelux et notamment le Luxembourg.

En 2006, 3 834 millions de tonnes de marchandises ont transité par les ports maritimes de l'EU-27 (soit 3,2 % de plus qu'en 2005). Avec 584 millions de tonnes, le Royaume-Uni détenait la part la plus importante (15 %) en termes de marchandises manutentionnées dans les ports de l'EU-27, suivi de l'Italie (14 %). Parmi les petits États membres, le poids des marchandises transitant par les ports maritimes était particulièrement élevé en Estonie, aux Pays-Bas, en Lettonie, en Finlande, en Belgique et en Suède.

Tableau 11.6: Volume du transport intérieur de marchandises (1)

(indice du volume du transport intérieur de marchandises par rapport au PIB, 2000=100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	*99,7*	*101,3*	*101,0*	*100,0*	100,0	*99,1*	*100,1*	*99,4*	*105,4*	*105,5*	*107,5*
Belgique	93,8	94,2	89,0	80,3	100,0	102,2	101,2	97,0	91,2	84,9	82,3
Bulgarie	81,3	82,0	63,6	49,9	100,0	104,8	105,0	109,9	119,7	128,0	118,3
République tchèque	99,2	117,3	100,9	101,5	100,0	99,6	103,9	105,2	98,6	88,5	94,0
Danemark	99,0	97,7	*95,6*	100,1	100,0	91,9	92,7	94,5	93,9	91,0	80,2
Allemagne	93,6	95,4	97,0	100,4	100,0	99,9	98,9	100,0	104,7	106,2	110,1
Estonie	*60,2*	65,4	76,4	91,3	100,0	89,4	92,5	84,7	89,3	85,7	74,7
Irlande	78,4	76,8	82,0	91,9	100,0	94,8	101,9	106,5	111,5	109,2	100,1
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	*84,2*	*87,5*	*93,6*	95,5	100,0	104,0	95,0	116,1	128,1	130,1	129,6
France	99,6	100,3	100,3	103,2	100,0	97,1	95,0	92,5	92,8	87,4	87,8
Italie	102,9	*101,1*	*105,1*	99,4	100,0	98,8	100,4	91,6	101,7	108,3	*110,8*
Chypre	*106,9*	*106,3*	*104,8*	*101,6*	100,0	*99,3*	101,2	105,3	80,7	96,6	77,6
Lettonie	101,2	110,7	104,3	96,7	100,0	99,9	101,9	111,0	107,2	105,0	91,6
Lituanie	88,1	91,0	85,3	97,2	100,0	90,0	107,6	109,2	106,2	116,7	118,5
Luxembourg	*67,3*	77,5	80,9	91,6	100,0	109,2	109,4	111,0	106,3	91,6	87,2
Hongrie	*99,9*	*100,0*	110,7	102,2	100,0	94,0	89,5	87,3	93,8	104,8	118,0
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	101,6	103,7	106,7	106,9	100,0	97,4	95,5	96,2	105,6	99,3	96,0
Autriche	90,4	91,9	93,4	98,1	100,0	104,7	105,7	105,2	104,3	98,1	101,9
Pologne	119,5	118,3	112,0	103,0	100,0	97,6	98,4	98,4	108,2	108,9	115,2
Portugal	*101,8*	105,5	101,6	101,2	100,0	108,4	107,0	99,7	143,5	148,6	153,8
Roumanie	:	:	:	95,0	100,0	106,3	119,5	127,0	145,0	174,1	171,3
Slovénie	*106,8*	*106,1*	*106,2*	*102,1*	100,0	101,0	95,5	98,9	114,5	129,1	132,4
Slovaquie	120,6	114,9	116,3	112,9	100,0	92,4	86,9	88,1	88,0	93,6	86,7
Finlande	97,8	*97,0*	98,6	98,4	100,0	93,4	94,8	91,7	91,5	87,1	81,5
Suède	108,8	*110,4*	*102,9*	*98,0*	100,0	95,4	96,9	96,7	94,4	95,3	94,5
Royaume-Uni	112,4	111,9	110,2	104,2	100,0	97,1	95,2	94,2	*92,7*	*91,5*	*91,4*
ARY de Macédoine	:	:	:	:	100,0	*93,4*	*111,7*	146,0	138,9	141,4	198,4
Turquie	96,6	92,8	96,7	99,2	100,0	98,4	92,2	89,1	84,2	82,2	81,7
Islande	101,4	102,4	102,1	103,8	100,0	*105,5*	*108,3*	*108,8*	*109,7*	*113,2*	*119,2*
Norvège	96,0	101,8	102,6	101,5	100,0	97,8	96,6	101,4	103,1	105,7	109,6

(1) Rupture des séries: Estonie, 1997; Bulgarie, Hongrie et Slovaquie, 2000; Bulgarie, 2001; EU-27, Espagne, Portugal et Roumanie, 2004.

Source: Eurostat (tsien060)

Tableau 11.7: Transport intérieur de marchandises, 2007

	(en millions de tkm)			(en tkm par habitant)			Transport aérien national de fret et de courrier (en tonnes) (4)
	Route (1)	Chemin de fer (2)	Voie navigable intérieure (3)	Route (1)	Chemin de fer (2)	Voie navigable intérieure (3)	
EU-27	1 852 614	*450 769*	137 711	3 721	*910*	279	579 470
Belgique	43 017	8 235	8 908	4 064	778	848	658
Bulgarie	13 765	5 241	1 011	1 792	682	132	23
Rép. tchèque	50 376	16 304	36	4 897	1 585	4	3 142
Danemark	21 254	1 779	-	3 902	327	-	1 496
Allemagne	330 016	114 615	64 685	4 009	1 392	786	116 384
Estonie	5 548	8 430	:	4 133	6 280	:	0
Irlande	17 454	129	-	*4 047*	*30*	-	13 111
Grèce	34 002	835	-	*3 044*	*75*	-	13 487
Espagne	241 788	11 064	-	5 437	249	-	110 576
France	211 445	41 190	9 208	3 336	654	145	157 559
Italie	*191 900*	25 285	:	3 605	428	:	72 761
Chypre	1 165	-	-	1 496	-	-	685
Lettonie	10 753	18 313	:	4 714	8 027	:	0
Lituanie	18 134	14 373	:	5 357	4 246	:	0
Luxembourg	8 807	427	345	18 495	897	724	157
Hongrie	30 479	*10 048*	2 212	3 028	*998*	220	1
Malte	:	-	-	:	-	-	0
Pays-Bas	83 193	7 216	42 310	5 086	441	2 590	1
Autriche	39 187	21 371	2 597	4 722	2 575	313	838
Pologne	128 315	54 253	277	3 366	1 423	7	7 471
Portugal	44 835	2 586	-	*4 230*	*244*	-	20 867
Roumanie	57 288	15 757	8 195	2 657	731	380	501
Slovénie	12 112	3 603	:	6 025	1 792	:	12
Slovaquie	22 212	9 647	1 004	4 118	1 789	186	0
Finlande	29 715	10 434	:	5 631	1 977	:	4 531
Suède	39 918	23 250	-	4 380	2 551	-	:
Royaume-Uni	165 936	26 384	:	*2 831*	434	:	127 970
Croatie	:	3 574	:	:	805	:	:
Turquie	:	9 755	-	:	140	-	:
Islande	:	-	-	:	-	-	4
Liechtenstein	339	18	:	9 639	512	:	:
Norvège	19 387	3 456	-	4 142	738	-	18 068
Suisse	:	:	:	:	:	:	5 026

(1) Toutes les données se réfèrent à 2006; le transport routier repose sur tous les déplacements dans le monde de véhicules immatriculés dans le pays déclarant; EU-25 au lieu d'EU-27.
(2) France, 2006.
(3) EU-27, Belgique et Pays-Bas, 2006.
(4) Italie et Malte: 2006; Islande: 2005; pour le Danemark, les données de l'aéroport de Copenhague/Kastrup ne sont pas incluses; pour la France, chiffres sous-estimés: le transport de marchandises à Paris Charles-de-Gaulle et Paris Orly est incomplet.

Source: Eurostat (road_go_ta_tott, rail_go_typeall, ttr00007, tps00001et avia_gooc) et direction générale de l'énergie et des transports

Figure 11.4: Transport aérien de marchandises, 2007 (1)
(en milliers de tonnes)

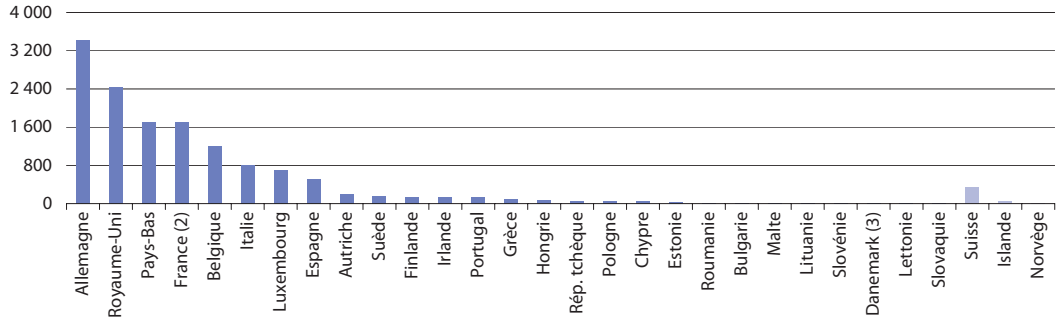

(1) Italie et Islande, 2006; Suède, 2004.
(2) Chiffres sous-estimés: le transport de marchandises à Paris Charles-de-Gaulle et Paris Orly est incomplet.
(3) Sauf le transport de marchandises à l'aéroport de Copenhague/Kastrup.

Source: Eurostat (ttr00011) et direction générale de l'énergie et des transports

Figure 11.5: Poids brut des marchandises transportées par mer et traitées dans les ports, 2006 (1)
(en millions de tonnes)

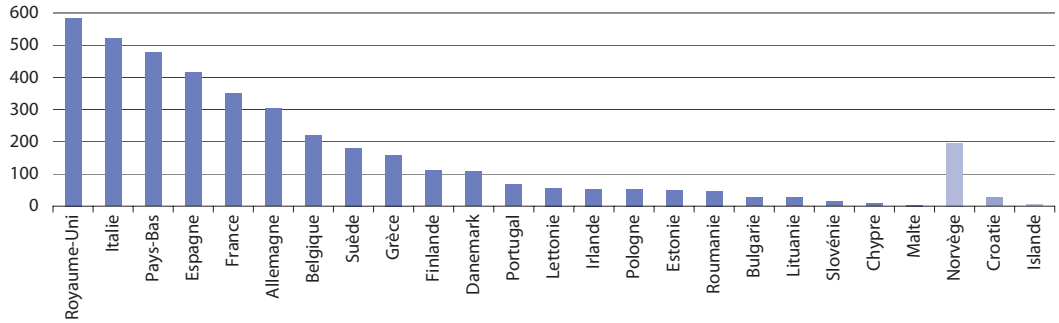

(1) République tchèque, Luxembourg, Hongrie, Autriche et Slovaquie: non applicable.

Source: Eurostat (mar_go_aa)

12 L'environnement

Le sixième programme d'action pour l'environnement (6e PAE)[1], adopté en 2002, correspond au programme décennal de l'UE pour l'environnement (2002-2012). Il identifie quatre priorités essentielles:

- la lutte contre le changement climatique: atteindre l'objectif de l'UE de réduire de 8 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012;
- la nature et la biodiversité: endiguer la disparition des espèces et de leur habitat en Europe en mettant en œuvre le réseau Natura 2000 et en développant de nouveaux plans d'action sectoriels pour la biodiversité, accorder une plus grande attention à la protection des paysages, à l'environnement marin et aux sols et prendre des mesures pour prévenir les accidents miniers et industriels;
- l'environnement et la santé: refondre totalement le système de gestion du risque de l'UE pour les produits chimiques, définir une stratégie pour réduire les risques liés aux pesticides, préserver la qualité de l'eau dans l'Union et diminuer le bruit, élaborer une stratégie thématique relative à la qualité de l'air;
- l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets: augmenter l'efficacité des ressources et dissocier l'utilisation des ressources de la croissance économique, intensifier le recyclage et la prévention des déchets à l'aide d'une politique intégrée des produits et de mesures ciblant certains flux de déchets spécifiques comme les déchets dangereux, les boues d'épuration ou les déchets biodégradables.

Afin de mettre en œuvre le sixième PAE, la Commission européenne a adopté sept stratégies thématiques qui portent sur la pollution de l'air (adoptée en septembre 2005), l'environnement marin (octobre 2005), la prévention et le recyclage des déchets (décembre 2005), l'utilisation durable des ressources naturelles (décembre 2005), l'environnement urbain (janvier 2006), le sol (septembre 2006) et l'utilisation durable des pesticides (juillet 2006).

(1) Décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002 établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement.
http://europa.eu/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_242/l_24220020910fr00010015.pdf.

Chaque stratégie s'appuie sur un examen approfondi de la politique existante et sur une vaste consultation des parties prenantes. L'objectif est de créer des synergies positives entre les sept stratégies et aussi de les intégrer aux politiques sectorielles existantes, à la stratégie de Lisbonne révisée et à la stratégie de développement durable.

Les résultats d'un examen à mi-parcours du sixième PAE [2] réalisé en 2007 ont été adoptés par la Commission européenne au mois d'avril de la même année: le programme a donc été confirmé en tant que cadre de l'action communautaire dans le domaine de l'environnement jusqu'en 2012. L'UE a également fixé l'objectif d'une réduction encore plus importante des émissions mondiales, de l'ordre de 20 % d'ici à 2020.

En étroit partenariat avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), Eurostat fournit les statistiques, les indicateurs et les méta-informations relatives aux pressions environnementales et à l'état de l'environnement afin de soutenir la mise en œuvre et la surveillance du sixième PAE.

12.1 Le changement climatique

Introduction

Le quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé que le changement climatique était bien réel et qu'il devrait se poursuivre. Les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités humaines, telles que la combustion de charbon, d'huile et de gaz, entraînent un réchauffement général de l'atmosphère terrestre, et le changement climatique en est le résultat le plus probable, dont les conséquences économiques et sociales potentielles pourraient être considérables [3].

Les données sur les émissions à effet de serre sont officiellement rapportées au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) [4] et du protocole de Kyoto. Le fameux panier de Kyoto comprend six gaz à effet de serre (GES): le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'oxyde de nitreux (N_2O), l'hydrofluorocarbone (HFC), l'hydrocarbure perfluoré (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF_6).

En vertu du protocole de Kyoto, la Communauté européenne a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence générale de 1990 et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des États membres de l'EU-15 ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge, qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres.

(2) Communication de la Commission relative à l'examen à mi-parcours du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52007SC0547:FR:HTML.

(3) «Vaincre le changement climatique planétaire», COM(2005) 35; http://ec.europa.eu/environment/climat/pdf/comm_fr_050209.pdf.

(4) http://unfccc.int.

Les dix États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme le permet le protocole. Les émissions des six gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement planétaire (PRP) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO_2.

En février 2006, la Commission européenne a adopté la quatrième communication nationale [5] de la Communauté européenne en vertu de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle y décrit le large éventail de politiques relatives au changement climatique, fournit des projections pour les émissions de gaz à effet de serre et souligne les incidences des politiques et mesures de la Communauté sur ces gaz. En août 2006, la Commission européenne a adopté une communication qui met en œuvre une stratégie communautaire de réduction des émissions de CO_2 des voitures [6].

En janvier 2007, la Commission européenne a présenté des propositions et des options en vue d'un ambitieux accord international dans sa communication «Limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius – Route à suivre à l'horizon 2020 et au-delà», qui fixe plusieurs objectifs communautaires pour 2020:

- les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 20 % par rapport aux niveaux de 1990;
- les sources d'énergie renouvelables (telles que l'énergie éolienne, solaire et hydraulique) doivent produire 20 % de l'ensemble de l'énergie utilisée;
- les biocarburants doivent représenter 10 % de l'ensemble des carburants destinés aux transports; et
- la consommation totale d'énergie doit être réduite de 20 % par une hausse de l'efficacité énergétique.

Lors du Conseil européen du printemps tenu en mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement européens ont assuré que, d'ici 2020, l'UE réduirait ses émissions de l'ordre de 30 % par rapport aux niveaux de 1990, pour autant que les autres pays développés consentent des efforts comparables. Les responsables européens ont approuvé le paquet de mesures relatives au climat et à l'énergie présenté par la Commission comme base de départ pour atteindre cet objectif.

En janvier 2008, la Commission a proposé un paquet important [7] de propositions législatives dans les domaines du climat et de l'énergie afin de mettre en œuvre ces engagements et objectifs. Au moment où nous rédigeons ces lignes, elles sont à l'examen devant le Parlement européen et le Conseil.

Définitions et disponibilité des données

L'Agence européenne pour l'environnement et son centre thématique européen sur l'air et le changement climatique établissent le rapport d'inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté européenne à soumettre au secrétariat de la CCNUCC.

Les données relatives aux **émissions** des six gaz à effet de serre (CO_2, CH_4, N_2O, HFC, PFC et SF_6) sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement planétaire (PRP) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO_2. Pour obtenir des émissions en équivalents CO_2 à partir de leur potentiel de réchauffement planétaire, les facteurs de pondération suivants sont utilisés: dioxyde de

(5) COM(2006) 40; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0040:FIN:FR:PDF.

(6) COM(2006) 463; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0463fr01.pdf.

(7) COM(2008) 30 final – «Deux fois 20 pour 2020 – Saisir la chance qu'offre le changement climatique»; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52008DC0030:FR:NOT.

carbone = 1, méthane = 21, oxyde nitreux = 310 et hexafluorure de soufre = 23 900. Les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés comprennent un grand nombre de gaz au PRP différent.

Les changements de l'utilisation des sols et la sylviculture ne sont pas pris en compte dans les calculs des émissions de GES. La quantité de base est définie par les émissions de GES de l'année de référence, qui est 1990 pour les gaz non fluorés (CO_2, CH_4 et N_2O) et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF_6), avec des exceptions dans certains pays. Les objectifs de réduction des émissions à effet de serre pour 2008-2012 sont ceux convenus dans la décision 2002/358/CE du Conseil (pour les États membres) ou dans le protocole de Kyoto (pour tous les autres pays).

Principales conclusions

Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) à travers l'EU-27 ont baissé de 7,7 % entre 1990 et 2006, même si l'essentiel de cette diminution a eu lieu avant 1998. En effet, les niveaux d'émission de GES de l'EU-27 en 2006 restaient supérieurs de 1,5 % par rapport au minimum relatif enregistré en 2000.

L'évolution varie considérablement entre les États membres: des douze États membres ayant fait état en 2006 de niveaux d'émission de GES supérieurs à ceux de 1990, les augmentations de loin les plus fortes (gain de 45 % à 70 %) sont celles enregistrées pour Chypre, l'Espagne et Malte. En comparaison aux objectifs de Kyoto pour la période 2008-2012 (il est à noter qu'aucun objectif n'a été fixé pour Chypre et Malte), les niveaux d'émission de GES de 2006 étaient relativement élevés en Espagne, au Luxembourg, en Autriche et au Danemark – où les émissions sont également restées supérieures aux niveaux de 1990.

Par contre, les émissions de GES en 2006 étaient inférieures aux niveaux de 1990 dans 15 des États membres. Les réductions les plus marquées — plus de 50 % — ont été enregistrées dans les trois États baltes, où elles se situent nettement en deçà de leurs objectifs de Kyoto respectifs.

Les émissions de GES ont augmenté de 77,6 millions de tonnes équivalent CO_2 entre 2000 et 2006 dans l'EU-27. En termes absolus, les plus fortes augmentations des émissions de GES au cours de cette période sont celles de l'Espagne (48 millions de tonnes), de la Roumanie (18 millions de tonnes) et de l'Italie (16 millions de tonnes). Par contre, on note de considérables diminutions au Royaume-Uni (18 millions de tonnes), en Allemagne (15 millions de tonnes), en France (14 millions de tonnes, presque entièrement sur 2006) et en Belgique (9 millions de tonnes).

Une majorité (60,4 %) des émissions de GES de l'EU-27 en 2006 provenait de l'énergie (à l'exclusion des transports). Comparé à la situation de 1990, cependant, une part nettement supérieure (19,3 % contre 14 %) des GES était due aux transports. Les parts relatives des émissions de GES d'autres secteurs ont diminué; dans le cas de l'énergie, cela s'explique en partie par un recul de l'utilisation de charbon et, dans le cas de l'agriculture, par une moindre utilisation d'engrais et de pesticides.

Les dernières projections indiquent que pour atteindre ses objectifs d'ici 2020, l'UE devra accélérer ses réductions après 2012.

Figure 12.1: Total des émissions de gaz à effet de serre (1)
(année de base=100; pour l'EU-27, Chypre et Malte, 1990=100)

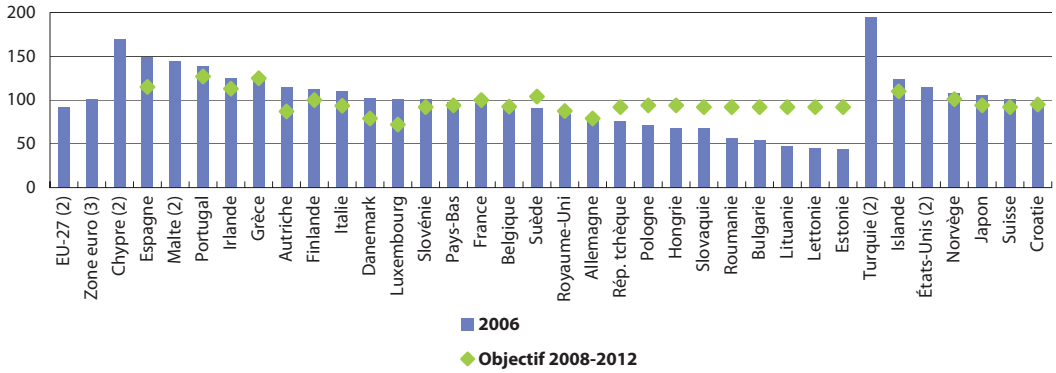

(1) En général, indice année de base 1990=100.
(2) Aucun objectif au titre du protocole de Kyoto.
(3) ZE-12 au lieu de ZE-15; aucun objectif au titre du protocole de Kyoto.

Source: Eurostat (tsien010), Agence européenne pour l'environnement, centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

Figure 12.2: Émissions de gaz à effet de serre dans l'EU-27 (1)
(1990=100)

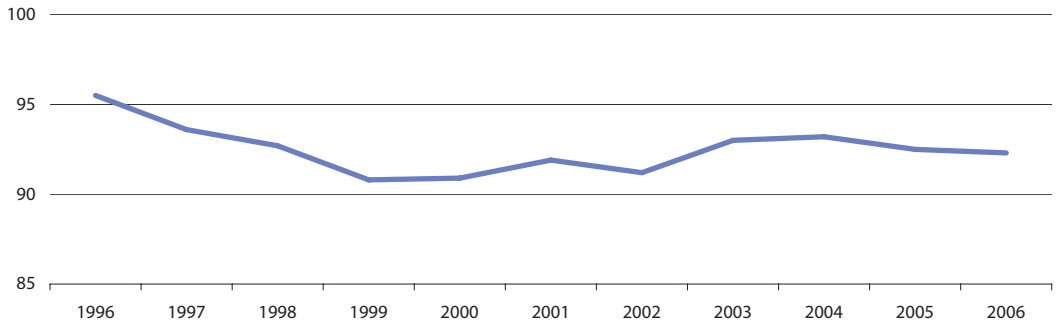

(1) Les émissions pondérées de gaz à effet de serre représentaient 5 320 millions de tonnes équivalent CO_2 en 1996 et 5 143 millions de tonnes en 2006.

Source: Eurostat (tsien010 et ten00072), Agence européenne pour l'environnement, centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

Tableau 12.1: Émissions de gaz à effet de serre

	Total des émissions de gaz à effet de serre (1990=100) (1)				Émissions pondérées de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO_2)			
	1996	2001	2006	Objectif 2008-2012	1996	2001	2006	Part dans l'EU-27 (en %)
EU-27	95,5	91,9	92,3	:	5 319,5	5 121,2	5 142,8	-
Zone euro	99,3	100,3	100,6	:	3 325,5	3 356,4	3 367,3	65,5
Belgique	106,0	99,6	94,0	92,5	154,5	145,2	137,0	2,7
Bulgarie	65,0	52,0	53,8	92,0	86,2	69,0	71,3	1,4
République tchèque	82,2	76,7	76,3	92,0	159,6	149,0	148,2	2,9
Danemark	129,1	100,2	101,7	79,0	89,5	69,4	70,5	1,4
Allemagne	90,4	84,1	81,5	79,0	1 114,7	1 036,3	1 004,8	19,5
Estonie	50,8	42,9	44,3	92,0	21,7	18,3	18,9	0,4
Irlande	110,4	127,2	125,5	113,0	61,4	70,7	69,8	1,4
Grèce	106,5	121,1	124,4	125,0	113,9	129,6	133,1	2,6
Espagne	107,4	133,0	149,5	115,0	311,3	385,5	433,3	8,4
France	101,3	98,9	96,0	100,0	571,3	557,6	541,3	10,5
Italie	101,3	108,0	109,9	93,5	523,4	558,0	567,9	11,0
Chypre	125,3	142,1	170,1	:	*7,4*	*8,4*	10,0	0,2
Lettonie	48,5	41,1	44,9	92,0	12,6	10,7	11,6	0,2
Lituanie	47,1	41,2	47,0	92,0	23,3	20,3	23,2	0,5
Luxembourg	79,2	79,6	101,2	72,0	10,4	10,5	13,3	0,3
Hongrie	70,6	68,8	68,1	94,0	81,5	79,4	78,6	1,5
Malte	119,7	129,3	145,0	:	*2,6*	*2,8*	3,2	0,1
Pays-Bas	108,9	101,1	97,4	94,0	232,0	215,3	207,5	4,0
Autriche	105,9	107,9	115,2	87,0	83,7	85,3	91,1	1,8
Pologne	79,6	68,4	71,1	94,0	448,4	385,5	400,5	7,8
Portugal	112,8	138,7	138,3	127,0	67,8	83,4	83,2	1,6
Roumanie	68,3	51,7	56,3	92,0	190,0	143,7	156,7	3,0
Slovénie	95,0	97,4	101,2	92,0	19,4	19,8	20,6	0,4
Slovaquie	71,1	69,7	67,9	92,0	51,2	50,2	48,9	1,0
Finlande	108,8	105,6	113,1	100,0	77,3	75,0	80,3	1,6
Suède	107,2	95,6	91,1	104,0	77,3	69,0	65,8	1,3
Royaume-Uni	93,7	86,7	84,0	87,5	727,2	673,3	652,3	12,7
Croatie	72,4	84,2	94,8	95,0	23,5	27,4	30,8	-
Turquie	142,4	154,1	195,1	:	0,2	0,3	0,3	-
Islande	96,3	109,1	124,2	110,0	3,3	3,7	4,2	-
Liechtenstein	86,8	86,8	:	92,0	0,0	0,0	0,0	-
Norvège	106,2	110,1	107,7	101,0	52,8	54,7	53,5	-
Suisse	98,1	99,6	100,8	92,0	51,8	52,6	53,2	-
Japon	106,8	104,0	105,3	94,0	1 358,2	1 322,7	1 340,8	-
États-Unis	109,3	112,5	114,4	:	6 706,6	6 901,4	7 107,3	-

(1) En général, indice année de base 1990=100; EU-27, Chypre et Malte, aucun objectif au titre du protocole de Kyoto.

Source: Eurostat (tsien010 et ten00072), Agence européenne pour l'environnement, centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

Figure 12.3: Émissions de gaz à effet de serre par secteur dans l'EU-27, 2006 (1)
(en %, sur la base de données en millions de tonnes équivalent CO_2)

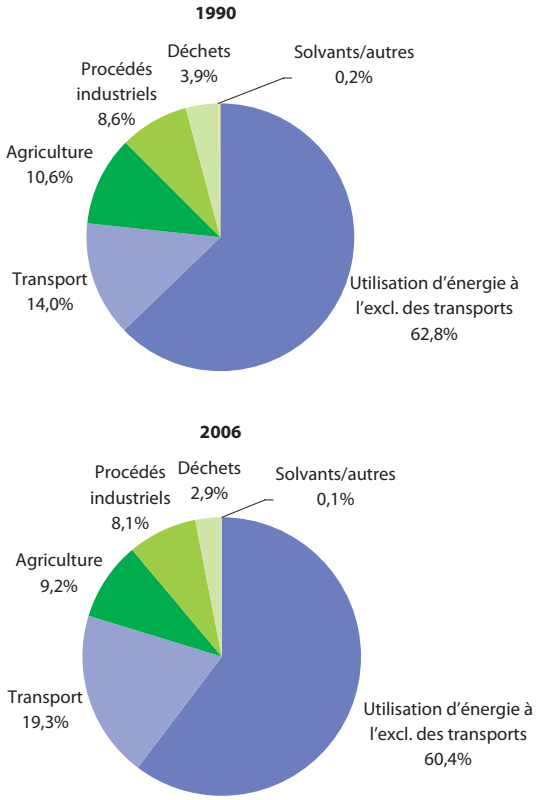

(1) Le total des émissions s'élevait à 5 143 millions de tonnes équivalent CO_2 pour l'EU-27; les chiffres ayant été arrondis, leur total n'est pas exactement égal à 100 %.

Source: Eurostat (env_air_emis), Agence européenne pour l'environnement

12.2 La pollution de l'air

Introduction

Les données sur la pollution de l'air sont officiellement déclarées au titre de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD) pour le projet EMEP, le «programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe». L'ammoniac (NH_3), les oxydes de soufre (SO_2 et SO_3 pour SO_x), les oxydes d'azote (NO et NO_2 pour NO_x), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), le monoxyde de carbone (CO) et les particules (les PM10, particules définies comme ayant un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 µm). Lorsque les pays ne transmettent pas de données relatives aux particules PM10 à l'EMEP/CPATLD, les estimations sur les émissions peuvent être obtenues à partir du modèle RAINS (Regional Air Pollution Information and Simulation).

La pollution de l'air générée par les activités humaines, l'augmentation de la production énergétique et industrielle, la combustion de combustibles fossiles et l'augmentation des transports sont autant de facteurs qui peuvent être à l'origine de graves problèmes de santé. Chaque année, la pollution de l'air nuit à la santé de centaines de milliers d'Européens. En 2004, l'évaluation menée par l'OMS a révélé que la pollution de l'air contribuait à 100 000 décès prématurés et à 725 000 jours ouvrés perdus chaque année en Europe.

Depuis le début des années 1970, l'UE s'est efforcée d'améliorer la qualité de l'air en contrôlant les émissions de substances dangereuses dans l'atmosphère, en optimisant la qualité des combustibles et en intégrant aux secteurs des transports et de l'énergie des exigences en matière de protection de l'environnement. En 2008, une nouvelle directive [8] du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe a été adoptée et est entrée en vigueur. La même année a également vu l'adoption d'une directive [9] du Conseil relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

Bien que l'ozone (O_3) soit présent en faibles concentrations dans l'atmosphère, on le trouve en grande partie (environ 90 %) dans la stratosphère, sous la forme d'une couche de 10 à 50 km au-dessus de la surface de la terre. Cette couche d'ozone joue un rôle essentiel en filtrant la majorité des rayons ultraviolets du soleil qui sont dangereux sur le plan biologique (les UV-B). L'ozone troposphérique est néfaste. Il est formé par des polluants atmosphériques et est souvent associé aux activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles et de la biomasse, les émissions des véhicules à moteur ou l'utilisation d'aérosols. Des événements naturels, tels que les éruptions volcaniques, peuvent aussi avoir une incidence. Les régions à trafic routier intense sont particulièrement exposées à la formation d'ozone troposphérique. Ce problème est aggravé par des conditions climatiques particulières. L'ozone troposphérique est un polluant secondaire créé par la réaction de l'oxyde d'azote et de composés organiques volatils à la lumière du soleil. Il nuit à la santé humaine, à la nature et à la biodiversité, aux cultures et aux matériaux. Les personnes vivant dans les zones urbaines sont donc les plus exposées à l'ozone troposphérique. Des concentrations plus élevées d'ozone troposphérique

(8) Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32008L0050:FR:NOT.

(9) Directive 2008/1/CE du Conseil du 15 janvier 2008; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32008L0001:FR:NOT.

peuvent aussi avoir des effets néfastes sur les voies respiratoires, entraîner des difficultés respiratoires, endommager les poumons et provoquer des crises d'asthme.

En effet, la santé humaine est également menacée par les concentrations élevées de particules, notamment celles mesurant moins de 10 µm, qui pénètrent profondément dans les poumons, contribuant à l'augmentation du taux de mortalité chez les personnes souffrant d'affections cardiaques et pulmonaires. Les particules inférieures à 2,5 µm sont principalement constituées de suie provenant notamment de la fumée de bois et de l'échappement des moteurs diesels. Elles peuvent demeurer dans l'air pendant de longues périodes et être transportées sur de longues distances. Les particules plus grosses (poussières du sol et poussières minérales) ont principalement pour origine les procédés mécaniques tels que l'exploitation des mines et des carrières et d'autres procédés industriels, ainsi que l'usure des pneus et des freins résultant du trafic routier.

Définitions et disponibilité des données

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et son centre thématique européen sur l'air et le changement climatique collectent les données sur les émissions de polluants atmosphériques et sur la qualité de l'air dans les États membres et les pays candidats. Un système d'information sur l'ozone presque en temps réel est disponible sur le site de l'AEE [10].

Les émissions des principaux polluants atmosphériques sont disponibles dans le REEP (registre européen des émissions de polluants), un registre en ligne permettant au public de consulter les données des sources de pollution ponctuelles industrielles dans l'UE [11].

L'**exposition de la population urbaine à la pollution de l'air** présente la concentration annuelle moyenne en particules pondérée en fonction de la population et la somme annuelle des concentrations quotidiennes maximales d'ozone sur huit heures au-delà d'un plafond (70 microgrammes d'ozone par m³) observées dans les stations urbaines de fond des agglomérations. Les **particules fines** (PM10), c'est-à-dire les particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres, pénètrent en profondeur dans les poumons, où elles peuvent provoquer des inflammations et aggraver l'état des personnes souffrant de maladies cardiovasculaires et pulmonaires. En 1996, le Conseil Environnement a adopté la directive-cadre 96/62/CE concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant. La première directive fille (1999/30/CE) relative à la fixation de valeurs limites pour les particules fines et d'autres polluants dans l'air ambiant a fixé une valeur limite annuelle de 40 microgrammes de PM10 par m³. Les rapports annuels doivent être conformes à la décision 2004/224/CE de la Commission du 20 février 2004 fixant les modalités de transmission d'informations au titre de la directive 96/62/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites de certains polluants dans l'air ambiant. L'**ozone** est un oxydant photochimique puissant qui provoque de graves problèmes de santé et de sérieux dommages à l'écosystème, aux cultures et aux matières premières agricoles. L'exposition de l'homme à des concentrations élevées d'ozone peut provoquer des réponses inflammatoires et une diminution des fonctions respiratoires. En 1996, le Conseil Environnement a adopté la directive-cadre 96/62/CE concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant. Adoptée le 12 février 2002, la troisième

(10) Ozone today – European status; http://www.eea.europa.eu/maps/ozone/welcome.

(11) http://ec.europa.eu/environment/ippc/eper/index.htm.

directive fille (2002/3/CE) relative à l'ozone dans l'air ambiant fixe l'objectif à long terme de 120 microgrammes d'ozone par m^3 en tant que moyenne quotidienne maximale observée pendant huit heures au cours d'une année civile. Les rapports annuels doivent être conformes à la décision 2004/224/CE de la Commission du 20 février 2004 fixant les modalités de transmission d'informations au titre de la directive 96/62/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites de certains polluants dans l'air ambiant.

Les **émissions pondérées de substances acidifiantes** suivent l'évolution des émissions anthropiques de substances acidifiantes dans l'atmosphère (dioxyde de soufre, oxydes d'azote et ammoniac) par secteur source. Les émissions de substances acidifiantes sont combinées en raison de leurs effets acidifiants et exprimées en équivalents acides.

Principales conclusions

Bien que les données soient incomplètes en termes de couverture des pays, la plus grande concentration de particules parmi les personnes vivant en zone urbaine a été relevée en Bulgarie et en Roumanie en 2006, avec un niveau supérieur d'environ 75 % au niveau moyen observé dans l'EU-27. L'exposition à la pollution atmosphérique par l'ozone était la plus forte pour les populations urbaines d'Italie et de Grèce, où la moyenne des concentrations d'ozone enregistrée en 2006 était supérieure de près de 75 % à la moyenne de l'EU-27. En 2006, ces mesures de la pollution atmosphérique étaient relativement peu élevées en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni.

Le dioxyde de carbone est de loin le polluant atmosphérique le plus répandu, avec plus de 4 258 millions de tonnes émises à travers l'EU-27 en 2006, une légère hausse par rapport au niveau de 1996. L'évolution dans les différents États membres était largement comparable à celle décrite pour les GES dans leur ensemble (voir le chapitre 12.1), les plus fortes hausses des niveaux de dioxyde de carbone étant celles enregistrées en Espagne (près de 50 %) et à Chypre (40 %). Par contre, on observe des réductions relativement importantes dans les volumes d'autres polluants émis dans l'EU-27; les émissions de monoxyde de carbone ont diminué de plus d'un tiers (37,6 %) sur dix ans jusqu'en 2005, celles d'oxydes d'azote et de méthane d'un peu plus d'un cinquième (-22,7 % et -21,7 % respectivement) et celles d'oxydes de soufre d'environ 8 %. En plus du dioxyde de carbone, les émissions de polluants atmosphériques étaient en recul dans presque tous les États membres,et plus particulièrement au Royaume-Uni (pas moins de deux fois le taux moyen de l'ensemble de l'EU-27). Au rang des exceptions, on observe une hausse des niveaux d'émission de monoxyde de carbone en Finlande et en Lettonie, de même que des émissions nettement supérieures de méthane en Espagne, d'oxydes de soufre au Danemark et d'oxydes d'azote en Autriche et en Espagne.

Eu égard à la taille de la population de chaque État membre, les émissions de dioxyde de carbone étaient de 25 % à 45 % supérieures à la moyenne communautaire (EU-27) en Finlande, en République tchèque, en Estonie, en Belgique et en Irlande. Le chiffre particulièrement élevé du Luxembourg est dû au moins en partie à l'importante proportion de la main-d'œuvre du pays qui vit de l'autre côté de la frontière, dans les pays voisins que sont la Belgique, l'Allemagne et la France. Par contraste, les émissions de dioxyde de carbone n'atteignaient pas la moitié de la moyenne EU-27 par habitant en Lituanie et en Lettonie.

Les émissions de substances acidifiantes contribuent aux retombées acides, ce qui peut notamment altérer la qualité du sol et de l'air et endommager les forêts, les cultures et d'autres végétations, mais aussi avoir des effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques des lacs et des cours d'eau. Un peu plus d'un quart (25,7 %) des émissions de substances acidifiantes dans toute l'EU-27 en 2006 provenait de l'agriculture, un autre quart (24,7 %) résultant des industries énergétiques (notamment la production d'énergie à partir de charbon).

Tableau 12.2: Polluants atmosphériques

	Émissions de dioxyde de carbone (en millions de tonnes)		Émissions de monoxyde de carbone (en millions de tonnes)		Émissions de méthane (en millions de tonnes)		Émissions d'oxydes de soufre (en millions tonnes équivalent SO_2)		Émissions d'oxydes d'azote (en millions tonnes équivalent NO_2)	
	1996	2006	1995	2005	1996	2006	1995	2005	1995	2005
EU-27	4 241,7	4 257,6	51,08	31,89	25,49	19,96	17,16	15,82	14,60	11,29
Belgique	128,0	119,1	1,11	0,88	0,46	0,34	0,26	0,24	0,37	0,29
Bulgarie	65,0	55,1	0,85	0,74	0,73	0,54	1,48	1,42	0,27	0,23
République tchèque	138,4	127,9	1,00	0,51	0,64	0,57	1,09	0,94	0,37	0,28
Danemark	74,0	57,6	0,71	0,61	0,29	0,26	0,14	0,17	0,26	0,19
Allemagne	943,3	880,3	6,53	4,03	3,73	2,18	1,73	1,45	2,17	1,44
Estonie	18,7	16,0	0,21	0,16	0,10	0,10	0,12	0,12	0,04	0,03
Irlande	37,1	47,3	0,32	0,23	0,67	0,63	0,16	0,15	0,12	0,12
Grèce	89,3	109,7	1,32	*0,64*	0,44	0,40	0,54	*0,52*	0,32	*0,32*
Espagne	243,0	359,6	3,22	*2,38*	1,55	1,79	1,81	*1,58*	1,33	*1,53*
France	402,4	404,3	9,57	5,68	3,26	2,67	0,97	0,94	1,65	1,21
Italie	439,3	488,0	7,17	*4,21*	2,10	1,82	1,32	*1,21*	1,81	*1,17*
Chypre	5,9	8,2	*0,10*	0,04	0,04	0,04	0,04	0,05	0,02	0,02
Lettonie	9,2	8,3	0,32	0,34	0,09	0,08	0,05	0,05	0,04	0,04
Lituanie	15,9	14,5	0,29	0,19	0,17	0,16	0,09	0,09	0,07	0,06
Luxembourg	9,4	12,1	0,11	*0,04*	0,02	0,02	0,01	*0,01*	0,02	*0,01*
Hongrie	63,4	60,4	0,76	0,59	0,40	0,37	0,70	0,67	0,19	0,20
Malte	2,3	2,6	:	:	0,01	0,02	*0,03*	0,03	*0,01*	0,01
Pays-Bas	177,7	172,2	0,86	0,60	1,10	0,78	0,13	0,12	0,47	0,34
Autriche	67,4	77,3	1,01	0,72	0,40	0,33	0,05	0,04	0,19	0,23
Pologne	374,9	330,5	4,55	3,33	2,05	1,77	2,38	2,37	1,12	0,81
Portugal	50,3	64,5	0,85	0,65	0,54	0,56	0,33	0,27	0,27	0,28
Roumanie	135,4	111,0	*2,09*	1,41	1,62	1,38	*0,89*	0,86	*0,32*	0,31
Slovénie	15,7	16,9	0,09	0,08	0,10	0,10	0,13	0,11	0,07	0,06
Slovaquie	42,4	40,0	0,42	0,30	0,22	0,22	0,25	0,23	0,18	0,10
Finlande	64,0	68,1	0,44	0,52	0,29	0,22	0,10	0,11	0,26	0,18
Suède	61,6	51,5	0,90	0,60	0,32	0,26	0,07	0,07	0,28	0,20
Royaume-Uni	568,0	554,8	6,30	2,42	4,17	2,33	2,32	1,97	2,38	1,63
Croatie (1)	16,9	*23,0*	0,34	*0,31*	0,12	*0,15*	0,08	*0,06*	0,06	*0,07*
ARY de Macédoine	:	:	*0,02*	0,10	:	:	*0,02*	0,02	*0,01*	0,03
Turquie (1)	190,7	256,9	3,99	*3,78*	2,14	2,35	1,01	*1,16*	0,80	*0,95*
Islande (1)	2,4	2,9	0,00	0,00	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Liechtenstein (1)	0,2	0,2	0,00	*0,00*	0,00	0,00	0,00	*0,00*	0,00	*0,00*
Norvège (1)	40,8	43,2	0,73	0,45	0,24	0,22	0,03	0,03	0,21	0,20
Suisse (1)	44,1	46,0	0,49	0,33	0,19	0,17	0,03	0,03	0,12	0,09

(1) 2005 au lieu de 2006 pour les émissions de dioxyde de carbone et de méthane.

Source: Eurostat (ten00073, ten00070, ten00074, ten00067 et ten00068)

Figure 12.4: Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air, pondérée en fonction de la population, 2006 (1)

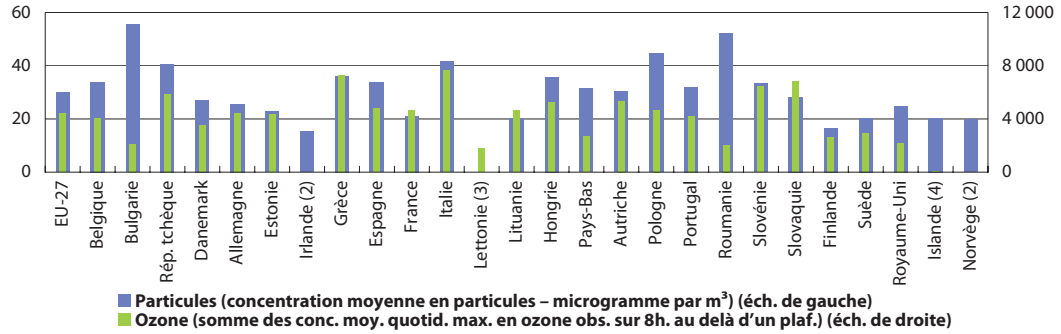

(1) Chypre, Luxembourg et Malte, non disponible.
(2) Ozone, non disponible.
(3) Particules, non disponible.
(4) Ozone, 2005.

Source: Eurostat (tsien110), Agence européenne pour l'environnement, centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

Figure 12.5: Émissions de dioxyde de carbone, 2006
(en kg par habitant)

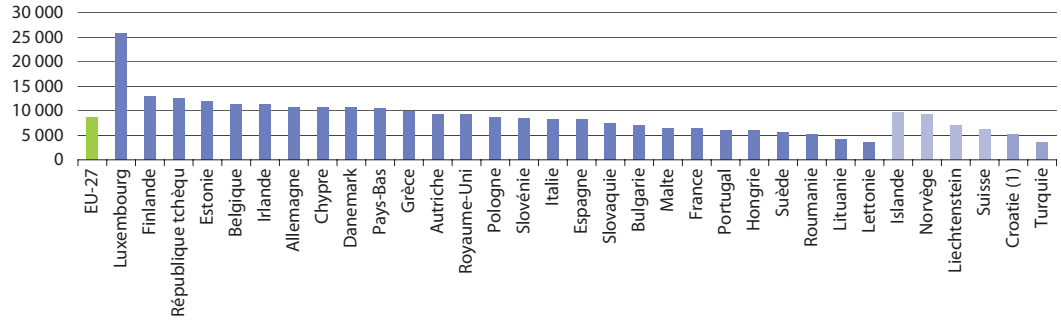

(1) Estimation.

Source: Eurostat (ten00073 et tps00001)

Figure 12.6: Émissions pondérées de substances acidifiantes, par secteur, dans l'EU-27, 2005 (1)
(en %, sur la base de données en milliers de tonnes équivalent acide)

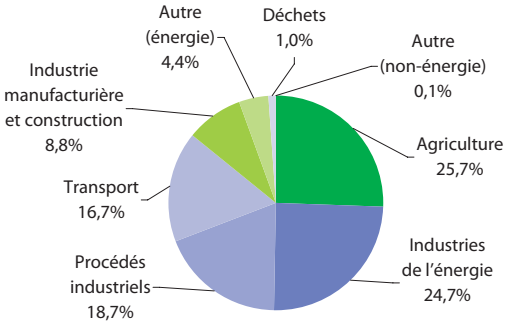

(1) Le total des émissions s'élevait à 745 210 tonnes équivalent acide; les chiffres, arrondis, ne totalisent pas 100 %.

Source: Eurostat (tsdpc260), Agence européenne pour l'environnement, centre thématique sur l'air et le climat

12.3 L'eau

Introduction

L'eau est une ressource essentielle pour la vie et indispensable pour l'économie. Elle joue également un rôle fondamental dans le cycle de régulation du climat. La gestion et la protection des ressources en eau, des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, et des eaux de consommation et de baignade sont, par conséquent, des préoccupations majeures dans le monde entier.

Selon une étude menée par la Commission européenne, on estime que l'utilisation rationnelle de l'eau pourrait progresser d'environ 40 % grâce à des améliorations technologiques et que ce pourcentage pourrait être encore plus important si l'on parvient à modifier les comportements des consommateurs ou les méthodes de production. Si aucun changement n'est apporté aux pratiques actuelles, on estime que la consommation d'eau par les ménages, l'industrie et l'agriculture devrait augmenter de 16 % d'ici à 2030. En revanche, en utilisant des technologies permettant d'économiser l'eau et en appliquant des mesures de gestion de l'irrigation dans les secteurs industriels et agricoles, les abus de consommation devraient diminuer de 43 %; en outre, le gaspillage de l'eau pourrait être réduit d'un tiers grâce à des mesures d'utilisation rationnelle de la ressource.

Dans une communication sur la rareté de l'eau et sur la sécheresse [12] adoptée en juillet 2007, la Commission européenne a défini une première série d'options stratégiques à mettre en œuvre aux niveaux européen, national et régional afin de lutter contre la pénurie d'eau dans l'UE. Ce premier ensemble d'options vise à orienter l'UE vers une économie utilisant l'eau de façon rationnelle et cherchant à économiser la ressource. En effet, la qualité de l'eau et sa disponibilité sont des préoccupations majeures dans de nombreuses régions. Si les ressources en eau sont limitées, la qualité de l'eau est affectée par les activités humaines telles que la production industrielle, les effluents domestiques ou la culture de plein champ (le dernier rapport [13] concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ayant été publié en mars 2007). La pollution des cours d'eau, des lacs et des nappes souterraines est un sujet de préoccupation partout dans le monde. La situation météorologique de plus en plus instable et les inondations catastrophiques (telles que les crues du Danube et de l'Elbe en 2002) ont donné lieu à une révision de la gestion des risques d'inondation qui a débouché sur l'adoption en novembre 2007 d'une directive de la Commission européenne [14] qui vise à réduire et gérer les risques que les inondations font peser sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

L'essentiel de la population de l'UE est raccordée au réseau public de distribution d'eau et, dans certains États membres, près de 100 % des habitants sont raccordés. À l'opposé, à savoir le traitement des eaux usées, un certain nombre de pays ont indiqué que moins de la moitié de leur population était raccordée à un système de traitement des eaux urbaines usées.

(12) COM(2007) 414 final; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0414fr01.pdf.

(13) COM(2007) 120 final; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52007DC0120:FR:NOT.

(14) Directive 2007/60/CE du 26 novembre 2007: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:288:0027:0034:FR:PDF.

Définitions et disponibilité des données

Les **données statistiques sur l'eau** sont collectées sur la base de la section «Eaux intérieures» du questionnaire commun Eurostat-OCDE, qui est adapté en permanence au cadre politique de l'UE. Cette section concerne actuellement:

- les **ressources en eau douce** constituées par les eaux souterraines et les eaux de surface, qui peuvent être reconstituées par les précipitations et par des afflux externes (l'eau qui afflue d'autres territoires);
- le **prélèvement de l'eau**: le prélèvement constitue une pression majeure sur les ressources, même si une grande partie de l'eau prélevée à des fins domestiques, industrielles (y compris la production d'énergie) ou agricoles est renvoyée dans l'environnement et dans les plans d'eau, mais souvent à l'état d'eau usée de mauvaise qualité;
- l'**utilisation de l'eau**, analysée par catégorie d'approvisionnement et par activité industrielle;
- les capacités de traitement des **stations d'épuration et la part de la population reliée à celles-ci**: elles donnent un aperçu du niveau de développement, en termes de quantité et de qualité, des infrastructures disponibles pour protéger l'environnement de la pollution par les eaux résiduaires;
- la **production et l'évacuation des boues d'épuration**: les procédés de traitement des eaux résiduaires produisent inévitablement des boues d'épuration; leur incidence sur l'environnement dépend des méthodes choisies pour leur transformation et leur évacuation;
- la **production et l'évacuation des eaux résiduaires**: les polluants présents dans les eaux résiduaires ont différentes origines; de même, l'efficacité du traitement de tout polluant varie en fonction de la méthode appliquée.

Les statistiques sur les ressources en eau sont généralement calculées sur la base de moyennes annuelles à long terme sur au moins 20 ans, afin de prendre en compte, d'une année sur l'autre, les fluctuations des précipitations et de l'évaporation/transpiration. Les **précipitations** se définissent comme le volume total des précipitations atmosphériques (principalement la pluie, la neige et la grêle) et sont généralement mesurées par des instituts hydrologiques ou météorologiques. L'**évapotranspiration** correspond au volume d'eau qui passe du sol (notamment de la surface des eaux intérieures: rivières, fleuves, lacs d'eau douce et glaciers) à l'atmosphère par l'évaporation ou par la transpiration des plantes. L'**écoulement interne** correspond au volume total de ruissellement d'un cours d'eau et de production d'eaux souterraines, dans des conditions naturelles, exclusivement par les précipitations sur un territoire. L'écoulement interne peut être calculé ou mesuré et il est égal à la soustraction des précipitations par l'évapotranspiration. Si le ruissellement d'un cours d'eau et la production d'eaux souterraines sont mesurés séparément, les transferts entre la surface et les eaux souterraines doivent être déduits afin d'éviter un double comptage. L'**afflux externe** correspond au volume d'écoulement issu des cours d'eau et des eaux souterraines provenant d'un territoire voisin. Les ressources en eau douce correspondent au volume d'eau résultant d'un écoulement interne et d'un afflux externe. Le **débit sortant** correspond au volume d'eau provenant des cours d'eau et des eaux souterraines qui se jette dans la mer et se dirige vers les territoires voisins. Le total des ressources supplémentaires en eau douce disponible est obtenu par la somme des afflux interne et externe.

L'**eau douce de surface** correspond à l'eau qui s'écoule, ou qui stagne à la surface de la masse terrestre, dans des cours d'eau naturels, tels que les fleuves, les rivières, les ruisseaux et les lacs et dans des cours d'eau artificiels, comme les canaux industriels, d'irrigation et de navigation, les réseaux de drainage et les réservoirs artificiels. Les **eaux douces souterraines** correspondent aux eaux retenues qui peuvent généralement être récupérées à partir de ou via une formation souterraine. Elles se définissent comme tout gisement d'eau, permanent ou temporaire, constitué naturellement ou artificiellement, présent dans le sous-sol et de qualité suffisante pour assurer au moins une utilisation saisonnière. Les **ressources totales en eau douce** désignent le volume total d'eau disponible de surcroît suite aux afflux interne et externe.

Le prélèvement de l'eau comprend le prélèvement de l'eau souterraine et de l'eau de surface. Le **prélèvement de l'eau souterraine** désigne l'eau douce prélevée sur des gisements souterrains. Ces derniers, constitués naturellement ou artificiellement, peuvent être permanents ou temporaires. Les eaux souterraines comprennent les sources concentrées ou diffuses, éventuellement submergées. Le **prélèvement de l'eau de surface** est un prélèvement effectué sur des masses d'eau douce naturelles ou artificielles telles que les lacs, cours d'eau, ruisseaux, canaux, etc.

L'**eau publique** est l'eau fournie par des unités économiques se livrant au captage, au traitement et à la distribution d'eau (y compris le dessalement de l'eau de mer, pour autant que la production d'eau constitue l'activité principale; à l'exception de l'exploitation de systèmes d'irrigation pour l'agriculture et le traitement des eaux usées à la seule fin de prévention de la pollution); cette activité correspond à la division 41 de la NACE Rév. 1.1.

Les **eaux résiduaires** correspondent aux eaux qui n'ont plus de valeur immédiate au regard de la finalité pour laquelle elles ont été utilisées ou produites en raison de leur qualité, de leur quantité ou du moment de leur production. Toutefois, les eaux usées d'un utilisateur peuvent représenter une source d'approvisionnement potentielle pour un autre utilisateur dans un autre endroit. Les eaux usées domestiques correspondent aux eaux usées des lotissements résidentiels et des services qui ont principalement pour origine le métabolisme humain et les activités domestiques. Les eaux urbaines usées correspondent aux eaux usées domestiques ou à la combinaison des eaux usées domestiques avec les eaux usées industrielles et/ou les eaux de ruissellement. Le **traitement des eaux usées urbaines** correspond à toutes les étapes du traitement des eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées urbaines. Ces dernières sont généralement exploitées par les pouvoirs publics ou par des compagnies privées travaillant pour le compte des pouvoirs publics. Sont incluses les eaux usées livrées aux stations d'épuration par camion. Cette approche utilisée dans les statistiques internationales sur l'eau est différente de celle retenue dans la directive 91/271/CE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, qui tient compte uniquement des systèmes de canalisations (conduites d'égout) reliés à des usines de traitement. La **population reliée à un système de traitement des eaux urbaines usées** comprend la proportion de personnes raccordées à tout type de traitement des boues d'épuration réalisé dans les stations d'épuration municipales gérées par les pouvoirs publics ou par des sociétés privées, au nom des autorités locales. L'eau est traitée au moyen d'un processus impliquant un traitement biologique sur un second site ou un autre procédé, ce qui aboutit à

une élimination par demande biochimique d'oxygène (DBO) d'au moins 70 % et une élimination par demande chimique d'oxygène (DCO) d'au moins 75 %.

Principales conclusions

Compte tenu de la disponibilité des ressources naturelles, des caractéristiques géographiques et de la gestion de l'eau douce, les États membres présentent d'importantes différences en termes de ressources en eau douce. Un comparatif des moyennes annuelles à long terme, sur au moins 20 ans, montre que la Finlande et la Suède ont enregistré le volume de ressources en eau douce par habitant le plus élevé en 2006, tandis que la République tchèque et Chypre ont relevé les moyennes les plus faibles.

Il existe entre les États membres des différences considérables au niveau du volume d'eau prélevé sur des masses d'eau souterraines ou de surface (comme les lacs et les cours d'eau). Elles reflètent en partie les ressources disponibles, d'un côté, mais aussi, de l'autre, les pratiques en matière de prélèvement pour le service d'eau public, à des fins industrielles ou agricoles, aux fins du drainage des terres et de l'imperméabilisation des sols. Lorsque des séries chronologiques sont disponibles, le volume d'eau souterraine extrait par les États membres en 2005 était en général moindre qu'en 1995; en Bulgarie, Lituanie, Lettonie, République tchèque et Roumanie, l'extraction était environ deux fois moins élevée qu'en 1995. Il y a trois grandes exceptions (Espagne, Slovénie et Finlande), où les niveaux d'extraction étaient entre 10 % et 15 % supérieurs.

L'évolution était encore plus contrastée au regard des niveaux de prélèvement d'eau de surface. En Slovénie, les niveaux de prélèvement d'eau de surface de 2005 étaient d'environ trois quarts moins élevés qu'en 1995. D'importants reculs ont également été enregistrés en Roumanie, Lituanie, Lettonie, Slovaquie, République tchèque et Belgique. Par contre, le prélèvement d'eau de surface en Espagne a augmenté de quelque 15 % en 2004 pour se situer à 32 000 millions de m^3, le niveau le plus élevé parmi les États membres pour lesquels on dispose de données.

La population reliée à un système de traitement des eaux urbaines usées comprend la proportion de personnes raccordées à tout type de traitement des boues d'épuration (assuré pour le compte des autorités locales). Bien que les données soient incomplètes, en 2005 la proportion des ménages reliés à un système de traitement des eaux urbaines usées a approché ou dépassé les 80 % dans seulement sept des 19 États membres pour lesquels les données étaient disponibles. Cette proportion atteignait près de 100 % aux Pays-Bas. À l'opposé, les taux de raccordement des ménages étaient inférieurs à 40 % dans six des États membres, avec une proportion relativement faible à Malte, où ce taux avoisinait 13 % (mais des nouveaux systèmes de traitement sont en construction à Malte).

Tableau 12.3: Prélèvement des eaux de surface et des eaux souterraines

	Prélèvement des eaux souterraines (en millions de m³)			Prélèvement des eaux de surface (en millions de m³)		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
Belgique (1)	685	640	640	7 500	6 833	5 936
Bulgarie	907	574	447	5 419	5 558	5 570
République tchèque	719	555	385	2 024	1 363	1 564
Danemark (2)	887	709	659	:	17	21
Allemagne	7 623	:	:	35 751	:	:
Estonie (2)	350	255	310	1 430	1 216	:
Irlande	:	:	364	:	:	435
Grèce	3 119	:	:	4 614	:	:
Espagne (2)	5 408	4 979	6 196	27 880	32 091	31 963
France	:	6 259	:	:	26 456	:
Italie	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	137	141	:	45	81
Lettonie	*195*	119	102	*222*	165	136
Lituanie	304	166	157	4 278	3 412	2 208
Luxembourg	29	:	:	28	:	:
Hongrie (2)	969	740	708	:	18 138	19 991
Malte	20	19	14	0	0	0
Pays-Bas	:	:	1 025	:	:	9 301
Autriche	1 164	:	:	2 285	:	:
Pologne	2 846	:	:	10 078	:	:
Portugal	:	:	400	:	:	687
Roumanie	1 280	1 107	724	9 020	6 860	4 577
Slovénie	164	136	184	222	168	53
Slovaquie (3)	578	448	374	808	723	621
Finlande	*257*	*285*	*285*	2 278	:	:
Suède (2)	661	635	628	2 064	2 053	2 048
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	33	14	:	2 829	2 258	:
Turquie	8 450	10 350	11 622	*25 032*	*33 300*	:
Islande	158	158	160	7	5	5
Norvège	:	:	:	:	:	:
Suisse	892	886	811	1 679	1 678	1 696

(1) 2003 au lieu de 2005.
(2) 2004 au lieu de 2005.
(3) 2003 au lieu de 2005 pour le prélèvement d'eau de surface.

Source: Eurostat (ten00004 et ten00005)

Figure 12.7: Ressources en eau douce par habitant – moyenne sur le long terme (1)
(en milliers de m^3 par habitant)

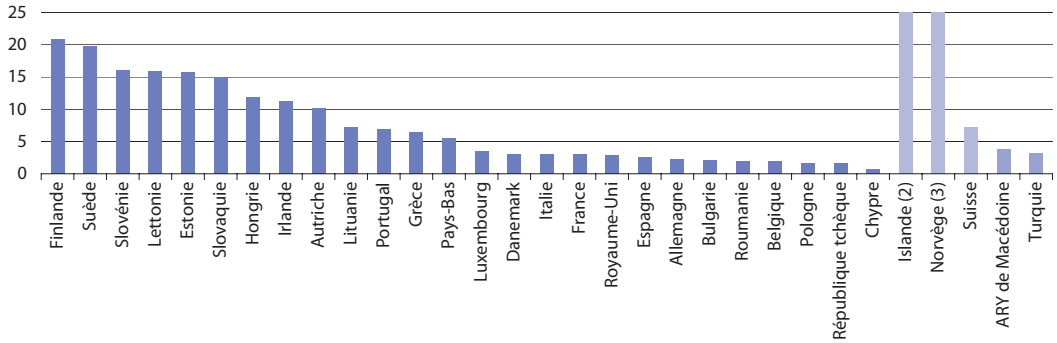

(1) La période minimale prise en compte pour le calcul des moyennes annuelles sur le long terme est de 20 ans. Les données sur la population sont celles au 1er janvier 2006. Luxembourg, estimation; Malte, non disponible.
(2) L'axe des Y est tronqué, 566,9.
(3) L'axe des Y est tronqué, 84,2.

Source: Eurostat (ten00001 et tps00001)

Figure 12.8: Population reliée à un système de traitement des eaux urbaines usées, 2005 (1)
(en %)

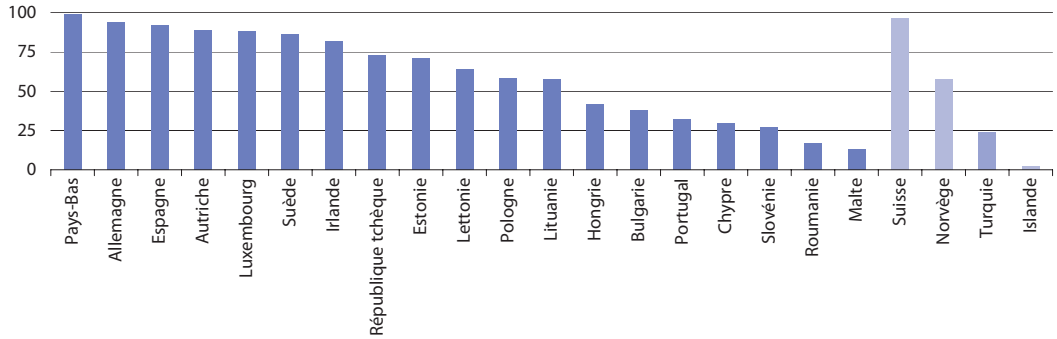

(1) Allemagne, Estonie, Hongrie, Autriche et Turquie, 2004; Luxembourg et Portugal, 2003; Belgique, Danemark, Grèce, France, Italie, Slovaquie, Finlande et Royaume-Uni, non disponible.

Source: Eurostat (tsdnr320)

12.4 Les déchets

Introduction

Les déchets désignent les matériaux pour lesquels le producteur n'a pas d'autre utilisation à des fins de production, de transformation ou de consommation. Ces matériaux sont mis au rebut. Dans certains cas, un producteur peut être tenu de respecter des obligations concernant le mode d'élimination de ses déchets, par exemple, lorsqu'ils sont dangereux.

La stratégie de développement durable de l'UE et le sixième programme d'action pour l'environnement, qui définit la gestion et la prévention des déchets comme l'une des quatre premières priorités, soulignent la relation entre l'efficacité des ressources, d'une part, et la génération et la gestion des déchets, d'autre part. L'objectif est de dissocier, à l'avenir, l'exploitation des ressources et la génération de déchets de la croissance économique. La consommation durable ne doit pas non plus dépasser la capacité environnementale.

L'approche de l'UE relative à la gestion des déchets repose sur trois principes: la prévention des déchets, le recyclage et la réutilisation, ainsi que l'amélioration de l'élimination finale et la surveillance. La prévention des déchets passe par le recours à des technologies plus propres, à une conception écologique des produits ou à des modes de production et de consommation plus soucieux de l'environnement. La prévention des déchets et le recyclage, davantage axés sur la technologie des matériaux, permettent également de réduire les incidences environnementales de l'exploitation des ressources, en évitant l'extraction et la transformation de matières premières au cours des processus de production. Dans la mesure du possible, les déchets non recyclables et non réutilisables doivent être incinérés de manière sécurisée. La mise en décharge ne doit intervenir qu'en dernier recours. Ces deux méthodes requièrent une étroite surveillance car elles risquent d'entraîner de graves dommages environnementaux.

La Commission européenne a défini plusieurs flux de déchets spécifiques qui nécessitent une attention particulière, l'objectif étant de réduire leurs incidences globales sur l'environnement. Il s'agit notamment des déchets d'emballage, des véhicules en fin de vie, des batteries ainsi que des déchets électriques et électroniques. Les États membres sont tenus d'adopter des lois sur la collecte, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets provenant de ces flux spécifiques. En 2006, le Parlement européen et le Conseil ont adopté la nouvelle directive-cadre sur les déchets [15] et le règlement sur les transferts de déchets [16], dans le but de renforcer, simplifier et clarifier les procédures de contrôle applicables à la gestion des déchets.

Définitions et disponibilité des données

Afin de surveiller la mise en œuvre de la politique en matière de déchets, en particulier le respect des principes de valorisation et d'élimination sûre, il est nécessaire de disposer de **statistiques** fiables sur la **production et la gestion de déchets** provenant des entreprises et des ménages privés. En 2002, le règlement (CE) n° 2150/2002/CE relatif aux statistiques sur les déchets [17] a été adopté, qui a instauré un cadre de statistiques communautaires harmonisées sur les déchets.

(15) Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_114/l_11420060427fr00090021.pdf.

(16) Règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_190/l_19020060712fr00010098.pdf.

(17) Règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2002; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:332:0001:0036:FR:PDF.

Le règlement demande aux États membres européens de fournir des données sur la production, la valorisation et l'élimination des déchets tous les deux ans à compter de l'année de référence 2004. Ainsi, le règlement relatif aux statistiques sur les déchets remplace le questionnaire commun Eurostat-OCDE, devenant la principale source de données européennes en matière de déchets. Alors que le questionnaire commun était volontaire, les dispositions de ce règlement sont contraignantes. Les données fondées sur le règlement relatif aux statistiques sur les déchets ont été livrées pour la deuxième fois en juin 2008. Les données à présent disponibles portent dès lors sur les années de référence 2004 et 2006.

Le concept de «déchets municipaux», une catégorie de déchets essentielle du questionnaire commun, est remplacé dans le nouveau règlement par la catégorie «déchets produits par les ménages». Ce concept a toujours été une pomme de discorde car son contenu est directement lié aux différents systèmes de gestion des déchets nationaux et régionaux. Toutefois, les données sur la production et le traitement des déchets municipaux sont toujours collectées annuellement auprès des pays car elles font partie de la série d'indicateurs structurels sur l'environnement.

Les **déchets municipaux** comprennent les déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets. Les informations présentées sur les déchets municipaux comprennent les déchets produits par les ménages et par diverses branches d'activité économique (ce qui représente la majeure partie de ce flux de déchets). La quantité de déchets produite est exprimée en kg par personne par année. Les données relatives au **recyclage** et à la **valorisation des déchets** ne sont pas collectées auprès des pays mais calculées comme la différence entre la production de déchets municipaux et les déchets municipaux incinérés et mis en décharge.

Le traitement des déchets municipaux peut être classé en trois grandes catégories:

- la **mise en décharge**, qui est définie comme le dépôt de déchets dans ou sur le sol, notamment dans des décharges spécialement conçues, et le stockage temporaire de plus d'un an sur des sites permanents; cette définition couvre la mise en décharge en interne (c'est-à-dire lorsqu'un producteur de déchets procède lui-même à leur élimination sur le site même de leur production) et en externe;
- l'**incinération**, qui désigne le traitement thermique des déchets dans une installation d'incinération spécialement conçue à cet effet, telle que définie à l'article 3, paragraphe 4, ou une installation de co-incinération au sens de l'article 3, paragraphe 5, de la directive sur l'incinération des déchets (directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000); et
- la **valorisation**, qui correspond à toute opération de gestion des déchets consistant à dériver un matériau de déchet du flux des déchets pour obtenir un produit spécifique, présentant un avantage économique ou écologique potentiel.

L'élimination des déchets peut avoir de graves incidences sur l'environnement: par exemple, la mise en décharge prend de l'espace et peut occasionner une pollution du sol, de l'eau et de l'air. À moins d'être correctement réglementée, l'incinération peut également être à l'origine de polluants atmosphériques dangereux.

Principales conclusions

En moyenne, dans toute l'EU-27, chaque personne a produit l'équivalent de 517 kg de déchets municipaux en 2006, quelque 6,6 % de plus qu'en 1996, mais légèrement moins qu'en 2001. Au cours de cette période, la manière de traiter les déchets a changé radicalement. Environ 60 % des déchets municipaux étaient mis en décharge en 1996, 14 % étaient incinérés et le reste faisait l'objet d'un autre traitement, tel que le recyclage et le compostage. En 2006, la part de déchets municipaux mis en décharge avait chuté à 41 %, le recyclage et le compostage devenant une forme de traitement nettement plus importante dans de nombreux pays.

Les déchets municipaux par habitant en 2006 étaient supérieurs de 33 % et de 50 % à la moyenne EU-27 en Irlande, à Chypre, au Danemark et au Luxembourg, ayant dans chacun de ces cas augmentés progressivement par rapport aux niveaux de 1996. Par contraste, les volumes moyens de déchets étaient inférieurs de 40 % et de 50 % à la moyenne EU-27 en Pologne et en République tchèque. Sur les dix ans de 1996 à 2006, les déchets municipaux moyens par habitant ont diminué de 170 kg en Bulgarie, le recul le plus marqué parmi tous les États membres, suivi de près par la Slovénie (158 kg), l'Allemagne (76 kg) et la Pologne (42 kg).

En Allemagne, la quantité de déchets municipaux mis en décharge a baissé de 225 kg par habitant en 1996 à seulement 4 kg en 2006. On note aussi d'importantes réductions à moins de 60 kg par habitant en Belgique, aux Pays-Bas, en Autriche et en Suède. Par contre, la quantité de déchets municipaux mis en décharge a augmenté très nettement à Malte, en Roumanie, en Slovaquie, en Grèce et à Chypre.

Les pays qui ont réduit le recours à la mise en décharge ont en général fait état de hauts niveaux d'incinération des déchets en 2006. Les derniers incinérateurs de déchets installés sont équipés de systèmes de récupération de l'énergie. Les statistiques en matière d'énergie montrent qu'une grande partie de la récupération d'énergie à partir des déchets a eu lieu en France, Allemagne, Suède et Espagne en 2006.

En vertu du règlement relatif aux statistiques sur les déchets, les États membres ont signalé qu'en 2006 dans l'UE, les activités économiques et les ménages ont généré quelque 2 950 millions de tonnes de déchets, dont environ 88 millions de tonnes concernaient des déchets dangereux. Il convient de souligner qu'une grande partie du volume est issue du secteur de la construction (y compris la démolition) et des industries extractives, tandis que l'essentiel des déchets dangereux a été produit par les industries manufacturières.

Quelque 70 millions de tonnes de déchets métalliques ont été valorisées dans toute l'EU-27 en 2006, ainsi que 37 millions de tonnes de papier et de carton et 12 millions de tonnes de verre. La majeure partie de ces produits a été valorisée en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni, bien qu'une quantité significative de métal ait été valorisée en Pologne (11,4 % du total de l'EU-27) ainsi que de papier et de carton aux Pays-Bas (7,1 % du total de l'EU-27).

Figure 12.9: Déchets municipaux dans l'EU-27
(en kg par habitant)

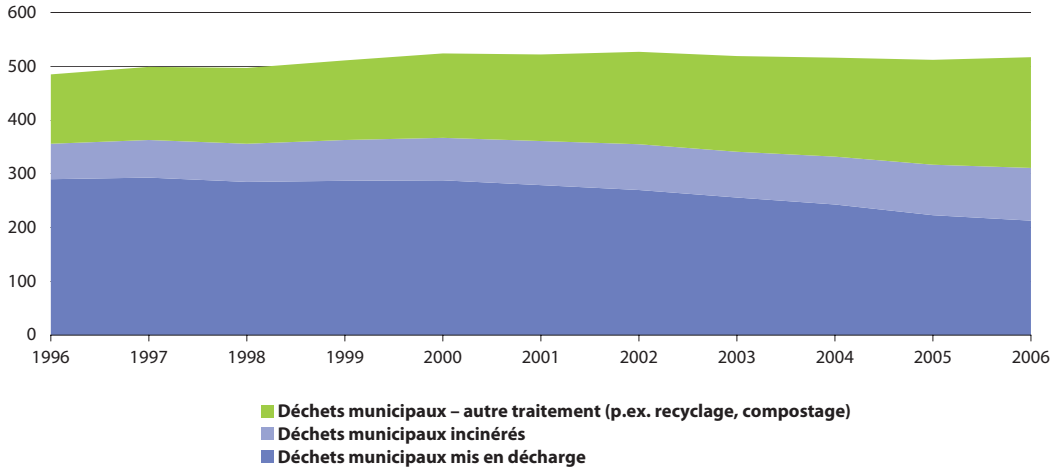

Source: Eurostat (tsien120 et tsien130)

Tableau 12.4: Déchets municipaux
(en kg par habitant)

	Déchets municipaux générés (1)			Déchets municipaux mis en décharge (2)			Déchets municipaux incinérés (3)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
EU-27	485	522	517	290	279	213	66	82	98
Zone euro	525	570	557	265	247	173	86	106	125
Belgique	451	*467*	*475*	189	54	*24*	152	160	*155*
Bulgarie	616	491	446	477	392	356	0	0	0
République tchèque	*310*	273	296	*310*	*214*	234	0	35	29
Danemark	619	658	*737*	82	47	*37*	308	374	*405*
Allemagne	*642*	*633*	*566*	*225*	160	*4*	*106*	135	*179*
Estonie	396	372	*466*	396	295	*278*	0	1	*1*
Irlande	*524*	705	*804*	*419*	540	*471*	0	0	0
Grèce	337	417	443	*322*	380	386	0	0	0
Espagne	536	658	*583*	*298*	364	*289*	*25*	37	*41*
France	486	528	*553*	225	215	*192*	170	175	*183*
Italie	457	516	*548*	380	346	*284*	*27*	45	*65*
Chypre	642	703	745	593	634	652	0	0	0
Lettonie	263	302	411	247	285	292	0	4	2
Lituanie	400	377	390	400	335	356	0	0	0
Luxembourg	589	650	*702*	163	131	*131*	306	275	*266*
Hongrie	468	451	468	367	375	376	32	35	39
Malte	*344*	542	652	*317*	494	562	0	0	0
Pays-Bas	563	615	625	115	50	12	171	199	213
Autriche	517	578	*617*	186	192	59	54	65	*181*
Pologne	301	290	259	295	278	236	0	0	1
Portugal	399	472	*435*	231	355	*274*	0	104	*95*
Roumanie	333	345	*385*	235	272	*326*	0	0	0
Slovénie	*590*	479	432	*465*	358	362	0	0	3
Slovaquie	275	239	301	172	*209*	234	28	25	36
Finlande	*410*	466	488	*275*	284	286	0	41	42
Suède	385	442	497	126	99	25	147	169	233
Royaume-Uni	512	592	588	440	474	353	36	43	55
Turquie	471	457	*434*	345	360	*364*	0	0	0
Islande	437	469	*534*	328	353	*370*	82	53	*47*
Norvège	632	635	793	425	274	245	81	99	132
Suisse	602	659	715	69	40	1	282	315	355

(1) Ruptures des séries pour l'Estonie (2001), la Lettonie (2006), la Lituanie (1999), la Hongrie (2000), Malte (1999), le Portugal (2002), la Slovénie (2002), la Slovaquie (2002), la Turquie (2004) et la Suisse (2004).
(2) Ruptures des séries pour l'Estonie (2001), la Lettonie (2006), la Lituanie (1999), la Hongrie (2000), Malte (1999), le Portugal (2002), et la Turquie (2004).
(3) Rupture des séries pour l'Italie (2002).

Source: Eurostat (tsien120 et tsien130)

Tableau 12.5: Production de déchets: production totale et pour certaines activités économiques choisies
(en milliers de tonnes)

	Déchets totaux des activités économiques et des ménages		Industrie manufacturière		Industries extractives		Activités de construction et de démolition		Autres activités économiques (services)	
	2004	2006	2004	2006	2004	2006	2004	2006	2004	2006
EU-27	*2 918 220*	*2 946 667*	*384 676*	*363 743*	*862 155*	*740 743*	:	:	*146 754*	*155 807*
Belgique	52 809	59 352	*18 177*	*15 308*	*384*	*159*	*11 037*	*13 090*	*8 689*	*7 039*
Bulgarie	252 058	242 489	5 611	4 316	222 231	225 338	2 999	1 023	9 181	1 473
République tchèque	29 276	24 746	8 618	5 932	708	472	8 131	8 380	933	1 025
Danemark	12 814	12 821	1 555	1 179	0	0	4 274	5 802	1 515	1 486
Allemagne	364 022	363 786	30 163	31 705	55 880	47 222	191 563	196 536	16 343	15 107
Estonie	20 861	18 933	6 288	3 981	5 306	5 961	489	717	1 720	1 601
Irlande	24 513	*30 005*	*5 356*	*4 067*	4 046	4 793	11 287	16 599	1 184	1 327
Grèce	34 953	51 325	4 554	5 285	1 902	14 888	3 324	6 829	*1 518*	1 518
Espagne	*160 668*	160 947	28 377	22 427	21 780	26 015	46 320	47 323	14 194	15 376
France	429 153	445 865	21 434	22 973	166	1 040	:	:	*24 158*	*24 158*
Italie	139 806	155 025	39 472	39 997	761	1 005	49 151	52 316	3 860	5 534
Chypre	2 332	1 870	557	413	119	60	488	307	*403*	403
Lettonie	1 257	1 859	349	570	0	0	8	19	99	239
Lituanie	7 010	7 665	2 632	*2 948*	4	*6*	357	*349*	158	*586*
Luxembourg	8 322	9 586	725	604	46	56	6 985	6 775	179	243
Hongrie	*24 661*	*22 287*	*5 071*	*5 528*	*1 640*	*27*	*1 736*	*3 045*	*1 965*	*2 445*
Malte	2 482	2 861	*10*	50	0	0	2 206	2 493	160	173
Pays-Bas	*88 099*	*93 808*	*16 086*	*15 562*	*296*	*213*	*49 612*	*56 610*	*5 276*	*5 349*
Autriche	53 021	54 287	15 073	11 470	622	1 043	27 935	31 322	2 856	3 458
Pologne	251 243	266 741	61 514	61 131	38 311	38 671	1 993	14 141	1 965	3 512
Portugal	*29 272*	*34 077*	*10 123*	*14 699*	*4 761*	*3 563*	*2 626*	*3 607*	*4 202*	*10 352*
Roumanie	371 503	331 863	11 156	9 184	326 553	199 138	54	34	3 096	3 841
Slovénie	5 771	6 036	1 960	2 385	129	377	908	995	426	429
Slovaquie	10 668	14 502	3 878	5 527	211	332	1 404	916	761	4 859
Finlande	74 361	72 205	23 266	17 976	23 819	21 501	20 843	23 146	1 276	1 668
Suède	109 741	115 583	27 614	30 363	58 600	62 084	10 272	8 943	*1 517*	1 517
Royaume-Uni	357 544	346 144	35 056	28 161	93 883	86 779	99 234	109 546	39 120	41 088
Croatie	7 209	:	3 695	:	347	:	646	:	116	:
Turquie	58 820	46 092	16 325	:	:	:	:	:	62	:
Islande	501	:	*61*	:	1	:	19	:	6	:
Norvège	7 454	9 051	2 956	3 519	116	136	1 101	1 248	865	1 472

Source: Eurostat (env_wasgen)

Tableau 12.6: Traitement des déchets (non dangereux), valorisation, 2006
(en milliers de tonnes)

	Déchets métalliques	Déchets de verre	Déchets de papiers et cartons	Déchets de caoutchouc	Déchets de matières plastiques	Déchets de bois	Déchets textiles
EU-27 (1)	*69 935*	*11 816*	*37 789*	*1 508*	:	:	*1 651*
Belgique	2 711	282	630	8	130	440	10
Bulgarie	1 148	47	125	2	24	0	3
République tchèque	1 307	50	201	13	89	120	18
Danemark	942	131	788	54	54	863	:
Allemagne	7 648	2 024	5 922	192	1 119	2 502	68
Estonie	4	7	6	6	10	398	0
Irlande	31	14	26	9	25	180	7
Grèce	644	54	425	31	42	63	9
Espagne	5 083	1 412	3 346	352	1 450	573	79
France	10 136	2 174	6 050	230	435	3 727	388
Italie (1)	6 981	1 429	3 335	49	959	4 248	244
Chypre	18	4	45	1	26	5	0
Lettonie	9	1	18	1	8	0	0
Lituanie	15	26	141	11	36	34	1
Luxembourg	:	:	0	0	:	:	0
Hongrie	760	21	344	10	49	174	1
Malte	0	1	3	1	0	1	0
Pays-Bas	*1 910*	*483*	*2 688*	*73*	*265*	*1 317*	*92*
Autriche	1 160	249	1 425	30	164	2 282	34
Pologne	8 004	136	212	785	446	419	1 294
Portugal (1)	558	237	345	43	98	1 109	56
Roumanie	2 319	80	335	9	198	109	4
Slovénie	750	:	373	:	22	:	:
Slovaquie	509	11	108	11	29	421	3
Finlande	1 266	149	734	24	5	4 122	0
Suède	1 866	:	1 846	35	:	10 916	0
Royaume-Uni	10 538	*1 198*	*4 174*	25	*426*	*2 747*	117
Croatie (1)	16	13	4	1	3	35	0
Turquie	9	7	23	2	13	0	1
Islande (1)	0	*6*	*8*	*4*	2	23	1
Norvège	880	91	670	39	36	348	13

(1) 2004.

Source: Eurostat (env_wastrt)

12.5 L'environnement et l'économie

Introduction

Les ressources constituent l'épine dorsale de toute économie. Leur utilisation et leur transformation permettent de constituer des stocks de capital qui viennent accroître la richesse des générations présentes et futures. Toutefois, notre utilisation actuelle des ressources est d'une telle ampleur qu'elle compromet l'accès des générations futures et des pays en développement à leur juste part de ressources, de plus en plus rares. En outre, les conséquences de notre utilisation des ressources en termes d'incidences sur l'environnement risquent d'entraîner de graves dommages qui dépassent ce que l'environnement peut supporter. Ces effets risquent de s'intensifier une fois que les pays en développement auront rattrapé les niveaux de croissance et d'utilisation des ressources actuellement atteints par les pays (post)industrialisés.

Un élément essentiel du programme communautaire d'action pour l'environnement et la santé dans le cadre du sixième PAE est la nécessité d'une refonte complète de la politique européenne en matière de gestion des produits chimiques. Un règlement européen [18] concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) est entré en vigueur en juin 2007. Son principal objectif est de garantir un haut niveau de protection pour l'environnement et la santé humaine, en encourageant des méthodes alternatives d'évaluation des dangers des substances et la libre circulation des substances sur le marché intérieur, tout en renforçant la compétitivité et l'innovation de l'industrie chimique européenne. Au travers de différents types de mesures, REACH devrait contribuer à réduire les risques en matière de santé humaine et d'environnement.

Le système communautaire de management environnemental et d'audit (SMEA) est un outil de gestion permettant aux entreprises et à d'autres organisations d'évaluer, de rendre compte et d'améliorer leurs performances environnementales. Les entreprises participent au système depuis 1995 [19]. À l'origine, il était limité aux entreprises du secteur industriel. Depuis 2001, le SMEA a été ouvert à tous les secteurs de l'économie, y compris les services publics et privés. En outre, ce système a été consolidé par l'intégration de la norme internationale ISO 14001, qui traite principalement de la gestion de l'environnement et vise à aider les organisations à établir et à renforcer un système de management environnemental, afin de réduire les effets néfastes de leurs activités sur l'environnement et à améliorer en permanence leurs performances environnementales [20]. Les organisations participant aux systèmes de management environnemental et d'audit s'engagent à évaluer et à améliorer leurs propres performances environnementales, à se mettre en conformité avec la législation environnementale concernée, à prévenir la pollution et à fournir des informations pertinentes au public (par le biais d'audits environnementaux contrôlés). En juillet

(18) http://ec.europa.eu/environment/chemicals/index.htm.

(19) Règlement (CEE) n° 1836/93 du Conseil du 29 juin 1993; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31993R1836:FR:HTML.

(20) Règlement (CE) n° 196/2006 de la Commission du 3 février 2006 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil afin de tenir compte de la norme européenne EN ISO 14001:2004, et abrogeant la décision 97/265/CE; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_032/l_03220060204fr00040012.pdf.

2008, la Commission européenne a proposé de revoir le SMEA afin d'accroître la participation des entreprises et de réduire la charge administrative et les coûts, notamment pour les petites et moyennes entreprises [21].

Définitions et disponibilité des données

La **productivité des ressources** mesure l'efficacité avec laquelle l'économie utilise l'énergie et les matériaux (les facteurs de production en termes de ressources naturelles nécessaires pour atteindre une production économique donnée). Si la définition des ressources naturelles inclut les «puits absorbants» de polluants (la capacité de l'atmosphère, des terres, des fleuves et des océans à absorber les déchets et la pollution), la productivité des ressources mesure également la capacité de l'économie à produire des biens et des services relatifs aux impacts environnementaux. Cette mesure plus large est particulièrement utile pour les responsables politiques, compte tenu des préoccupations exprimées avec force concernant la façon dont les «puits absorbants» de polluants s'épuisent en tant que ressource. La productivité des ressources est égale au PIB divisé par la **consommation intérieure de matières** (CIM). La CIM est liée aux activités de consommation des résidents d'une économie nationale (CIM = extraction intérieure plus importations moins exportations). Les trois principales catégories de matières considérées dans la CIM (biomasse, combustibles fossiles et minéraux) peuvent être encore désagrégées en différentes catégories de matières. Il convient de souligner que le terme consommation utilisé dans la CIM correspond à la consommation apparente et non à la consommation finale. La CIM n'inclut pas les flux cachés en amont relatifs aux importations et exportations de matières premières et de produits.

Eurostat a développé un **indice de production des produits chimiques toxiques**. Cet indicateur présente la tendance en matière de volumes de production agrégés des produits chimiques, ventilée en cinq classes de toxicité. Les classes sont issues des phrases de risque attribuées aux différentes substances à l'annexe 6 de la directive sur les substances dangereuses (directive 67/548/CEE du Conseil modifiée en dernier lieu en 2001). Les **classes de toxicité** sont les suivantes, par ordre décroissant de dangerosité: les substances chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR); les produits toxiques chroniques; les produits chimiques très toxiques; les produits chimiques toxiques et les produits chimiques dangereux. Les volumes de production sont extraits de Prodcom (statistiques sur la production des produits manufacturés) et sont agrégés aux cinq classes en fonction de leur toxicité. Les données de l'EU-15 couvrent la période 1995-2007. Pour la période 2004-2007, les données de l'EU-25 sont disponibles.

Le **système communautaire de management environnemental et d'audit (SMEA)** est un instrument communautaire facultatif qui reconnaît les organisations qui améliorent en permanence leurs performances environnementales. Le SMEA intègre la norme ISO 14001 (norme internationale pour les systèmes de management environnemental) en tant qu'élément de son système de gestion de l'environnement. Les organisations enregistrées dans le SMEA sont en conformité avec la législation, appliquent un système de management environnemental et rendent compte de leurs performances environnementales en publiant une déclaration environnementale vérifiée par un organisme indépendant. Elles arborent le logo du SMEA qui garantit la fiabilité des informations fournies. Pour bénéficier de l'enregistrement SMEA, une organisation doit effectuer les démarches suivantes:

(21) http://ec.europa.eu/environment/emas/pdf/com_2008_402_draft.pdf.

- réaliser une analyse environnementale,
- instaurer un système de management environnemental efficace,
- effectuer un audit environnemental et
- publier un relevé de ses performances environnementales.

Le **système de label écologique** communautaire établi par un règlement de la Commission européenne [22] s'inscrit à présent dans une approche élargie de la politique intégrée des produits (PIP). Le label écologique communautaire est attribué aux produits et services ayant un impact réduit sur l'environnement. Il est administré par le Comité de l'UE pour le label écologique (CUELE) et bénéficie du soutien de la Commission européenne, de tous les États membres et de l'Espace économique européen. Le CUELE comprend des représentants notamment de l'industrie, des groupes de défense de l'environnement et des organisations de consommateurs. Le système est en place depuis 1993.

Principales conclusions

L'utilisation efficace des ressources (dont beaucoup sont importées dans l'Union) peut contribuer à une croissance relativement stable, là où l'inefficacité et la surexploitation risquent de compromettre la croissance à long terme. Bien que la richesse de l'EU-15, mesurée par le PIB, ait augmenté en moyenne de 2,3 % par an entre 1995 et 2004, les activités de consommation des résidents de l'EU-15 (consommation intérieure de matières) sont restées stables sur la même période. Par conséquent, la productivité des ressources a augmenté d'un peu plus d'un cinquième (22,2 %) dans l'EU-15 au cours de la même période.

L'industrie chimique est l'un des plus grands secteurs manufacturiers d'Europe et elle joue un rôle essentiel dans l'offre de matériaux innovants et de solutions technologiques ayant un impact direct sur la compétitivité industrielle de l'Europe. Les produits chimiques manufacturés peuvent toutefois avoir une incidence environnementale sur la qualité du sol, de l'eau et de l'air, et des substances telles que les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF_6) ont été intégrés au protocole de Kyoto parce qu'il s'agit de gaz liés au réchauffement planétaire. Entre 1996 et 2006, la production totale de produits chimiques a augmenté de 22 % (EU-15). La production de produits chimiques toxiques a augmenté de 16 % au cours de cette période, et de 10 % pour les produits CMR; dans les deux cas toutefois, elle est en léger recul par rapport aux sommets relatifs de 2004.

Le système communautaire de management environnemental et d'audit (SMEA) est un outil de gestion permettant aux entreprises et à d'autres organisations d'évaluer, de rendre compte et d'améliorer leurs performances environnementales. En 2007, la mise en œuvre de loin la plus forte s'observait en Autriche (un peu moins de 60 sites par million d'habitants), suivie par le Danemark et la Belgique, les seuls autres pays à faire état d'un taux à deux chiffres étant l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Le Danemark et l'Autriche étaient également en tête des octrois de labels écologiques en 2007. Dans une majorité des États membres, cependant, moins d'un écolabel par million d'habitants avait été attribué en 2007.

(22) Règlement (CE) n° 1980/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2000/l_237/l_23720000921fr00010012.pdf.

Figure 12.10: Productivité des ressources dans l'EU-15
(1995=100)

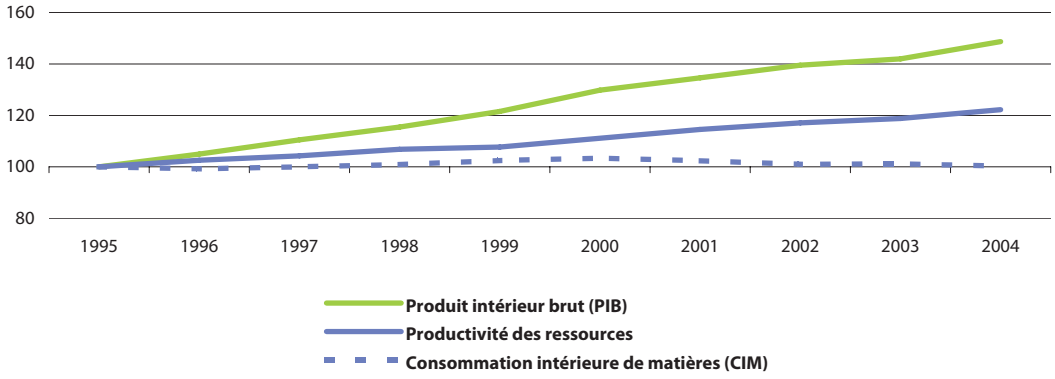

Source: Eurostat (tec00001, tsien140 et tsdpc230)

Figure 12.11: Volume de la production de produits chimiques toxiques dans l'EU-15 (1)
(1997=100)

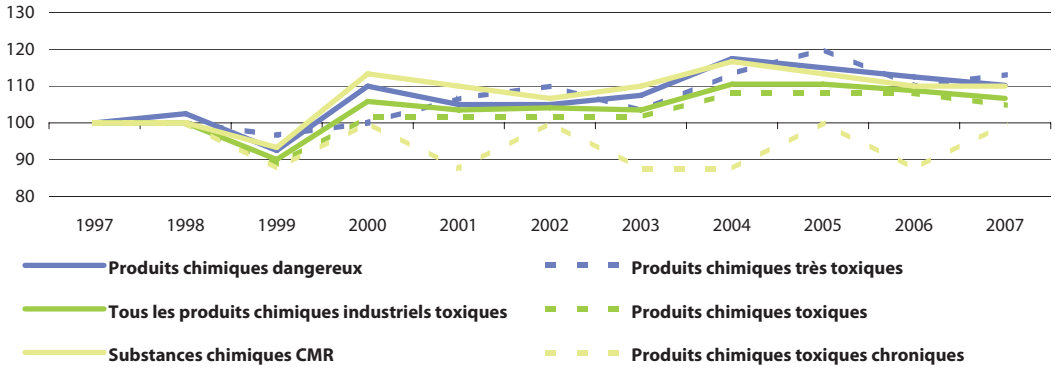

(1) En 2007, le volume de substances chimiques produit dans l'EU-15 était de: 317 millions de tonnes (EU-25: 354 millions de tonnes; une série chronologique EU-25 n'est disponible que de 2004 à 2007). La part de produits classés comme toxiques était de 183 millions de tonnes (EU-25: 206 millions de tonnes). Sur le volume de production de l'EU-25, en ordre décroissant de toxicité, 36 millions de tonnes étaient classées comme «substances CMR», 8 millions de tonnes en tant que produits «toxiques chroniques», 39 millions de tonnes en tant que «très toxiques», 74 millions de tonnes en tant que «toxiques» et 49 millions de tonnes en tant que produits chimiques «dangereux» en 2007.

Source: Eurostat (tsdph320)

Figure 12.12: Nombre de sites ayant mis en œuvre un système de management environnemental et d'audit (SMEA), 2007 (1)
(par millions d'habitants)

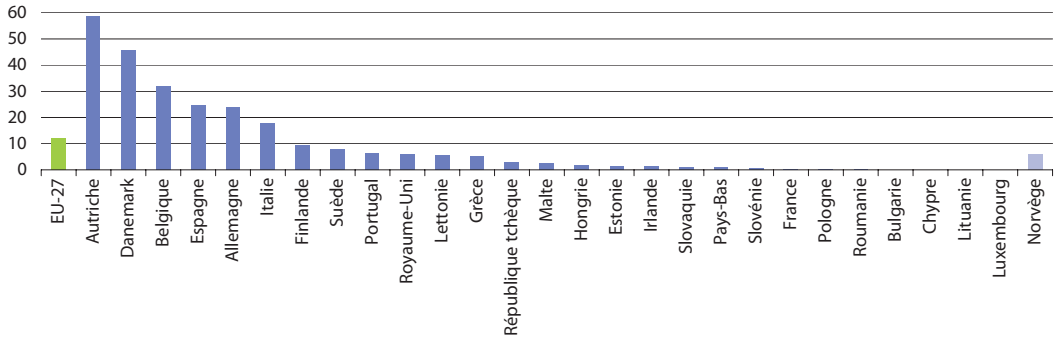

(1) EU-27, Irlande, Grèce, Portugal et Royaume-Uni, estimations.

Source: Eurostat (tsdpc410 and tps00001), Commission européenne (SMEA)

Figure 12.13: Certifications du label écologique, 2007 (1)
(par millions d'habitants)

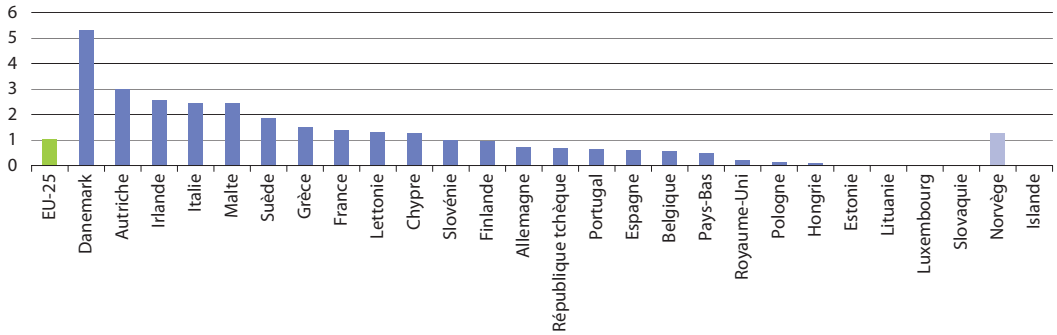

(1) EU-25, Irlande, Grèce, Portugal et Royaume-Uni, estimations; Bulgarie et Roumanie, non disponible.

Source: Eurostat (tsdpc420 et tps00001), DG Environnement

12.6 La biodiversité

Introduction

Contraction de l'expression «diversité biologique», la biodiversité reflète le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants, y compris l'espèce humaine. La portée mondiale de la question de la biodiversité a donné lieu à une action internationale dans ce domaine, à laquelle la convention des Nations unies sur la diversité biologique, ratifiée en 1993 par l'UE, sert de cadre. En 1998, l'UE a adopté une stratégie sur la biodiversité. Quatre plans d'action relatifs à la biodiversité ont été adoptés en 2001 au titre de cette stratégie (la conservation des ressources naturelles, l'agriculture, la pêche, la coopération économique et l'aide au développement).

Lors du Sommet mondial des Nations unies pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, les gouvernements se sont engagés en faveur de la réduction significative du pourcentage de perte de biodiversité d'ici 2010. Lors de la conférence des Nations unies de Bonn en mai 2008, plusieurs mesures concrètes et un programme de financement ont été élaborés afin de contribuer à atteindre cet objectif.

L'UE s'est également donné pour objectif d'enrayer la diminution de la biodiversité sur son propre territoire d'ici à 2010 [23]. La nature et la biodiversité sont une des quatre priorités du sixième programme d'action pour l'environnement de l'UE (2002-2012), de même que le changement climatique, la gestion des ressources et des déchets, et la santé en lien avec l'environnement.

Définitions et disponibilité des données

La politique communautaire relative à la conservation de la nature fait partie de la stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique. Elle repose essentiellement sur la mise en œuvre des deux directives suivantes: la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 (la directive «Habitats»), concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages [24] et la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 (la directive «Oiseaux»), concernant la conservation des oiseaux sauvages, qui comprend la mise en place d'un réseau écologique européen cohérent de sites, intitulé «Natura 2000».

Les données annuelles sont disponibles pour les **zones protégées au titre de la directive «Habitats»**. Elles sont présentées en tant que pourcentage de la zone rurale totale. L'indicateur relatif aux zones protégées repose sur les territoires proposés par les pays et devant être désignés pour la protection des habitats naturels et semi-naturels, de la faune et de la flore sauvages, conformément à la directive «Habitats». L'**indice de suffisance** détermine dans quelle mesure les sites d'importance communautaire proposés par les États membres couvrent comme il convient les espèces et habitats énumérés aux annexes I et II de la directive «Habitats».

Les oiseaux sont considérés comme une variable très représentative de la biodiversité et de l'intégrité de l'écosystème car ils se situent en général au sommet

(23) COM(2006) 216 final; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0216:FIN:FR:PDF.

(24) Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 (directive «Oiseaux») et directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 (directive «Habitats»); http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31979L0409:FR:HTML.

(ou presque) de la chaîne alimentaire, ils ont un habitat étendu et peuvent migrer et, partant, refléter rapidement les changements survenus dans l'écosystème. En concentrant l'attention sur les tendances des populations de groupes relativement étendus d'espèces européennes abondantes associées à différents habitats, ces indicateurs visent à rendre compte des changements moyens et globaux survenus dans les niveaux de population des oiseaux communs afin de refléter la santé et le fonctionnement de l'écosystème. L'**indice d'abondance des populations d'oiseaux communs** est un indice agrégé (avec 1990 comme année de référence ou la première année d'entrée d'un État membre dans le système) d´estimations des tendances démographiques pour un groupe sélectionné d´espèces d'oiseaux communs. Les indices sont d'abord calculés à part pour chaque espèce, puis combinés pour obtenir un indicateur communautaire multi-espèces, chaque indice se voyant attribuer pour ce faire un poids identique (moyenne géométrique). Les calculs portent sur les indices plutôt que sur l'abondance des oiseaux afin de donner à chaque espèce un poids équivalent dans l'indicateur. L'indice communautaire repose sur les données de tendance de 18 États membres, qui proviennent d'enquêtes nationales annuelles sur les oiseaux nicheurs et sont transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs (PECBMS). Trois indices différents sont présentés qui portent sur les espèces des milieux agricoles (36 espèces), les espèces des habitats forestiers (29 espèces) et les espèces généralistes (135 espèces). Pour les deux premières catégories, les espèces dépendent fortement des habitats à la saison de nidification et des capacités d'alimentation pendant la plus grande partie de l'année; l'indice agrégé regroupe les espèces des milieux agricoles et des habitats forestiers avec les espèces généralistes.

Principales conclusions

Les zones protégées pour la biodiversité reposent sur les zones proposées par les pays en vertu de la directive «Habitats» et reflètent la part de la superficie totale de chaque pays. Quelque 13 % du territoire de l'EU-25 étaient classés zone protégée en 2007, mais certains États membres peuvent avoir une part nettement plus élevée, par exemple un peu plus de 30 % en Slovénie.

La tendance était négative ces 25 dernières années pour les espèces d'oiseaux communs, en particulier pour les oiseaux communs des milieux agricoles (des champs), qui ont été plus menacés pendant la période considérée. Ce déclin relativement marqué des populations d'oiseaux communs des champs peut en partie s'expliquer par les changements opérés dans l'utilisation des sols et par les pratiques agricoles qui affectent ces oiseaux et leur capacité de nidification et d'alimentation. Après quelques années de légère augmentation, les espèces des champs ont à nouveau connu un net recul en 2006. Par contraste, malgré une contraction entre 2004 et 2005, l'indice des oiseaux de forêt fait état d'une certaine amélioration par rapport à son faible niveau enregistré en 2000.

Figure 12.14: Zones protégées pour la biodiversité: directive «Habitats», 2007 (1)

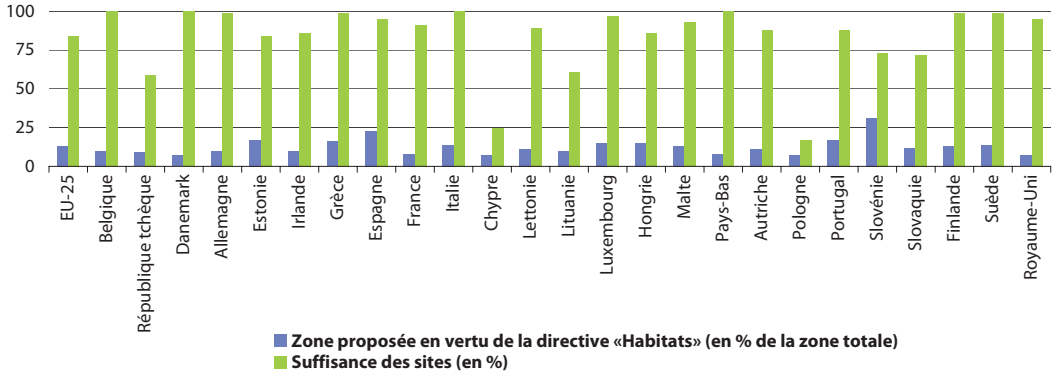

(1) Bulgarie et Roumanie, non disponible.

Source: AEE/Centre thématique européen sur la biodiversité, Eurostat (env_bio1)

Figure 12.15: Indices des oiseaux communs, UE (1)

(indice agrégé d´estimations des tendances démographiques pour un groupe sélectionné d´espèces d´oiseaux nicheurs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou leur alimentation, 1990=100)

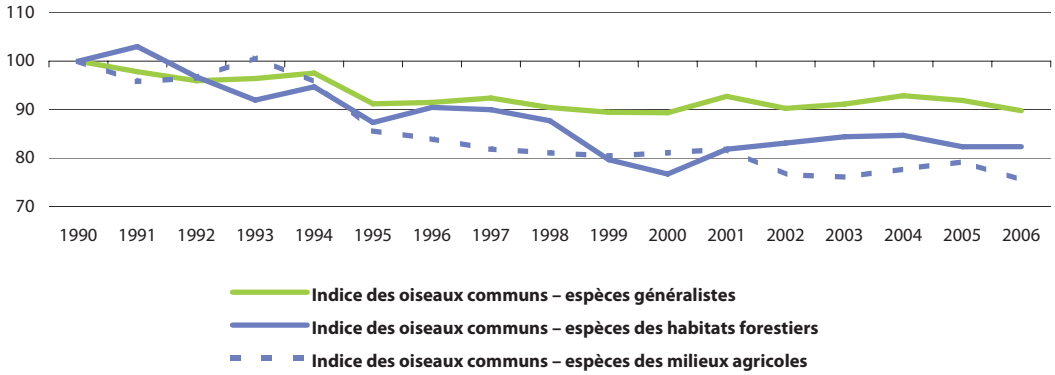

(1) Repose sur les données des tendances pour la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lettonie, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni; «les espèces généralistes» couvrent 135 espèces différentes, les «espèces communes des milieux agricoles» 36 espèces d'oiseaux et les «espèces communes des habitats forestiers» 29 espèces.

Source: EBCC/RSPB/BirdLife/Office central néerlandais de la statistique, Eurostat (env_bio2)

13

L'énergie

Un secteur de l'énergie compétitif, fiable et durable est essentiel pour toute économie. Ce constat a été mis au-devant de la scène ces dernières années par un certain nombre de questions telles que la volatilité des prix du pétrole, les interruptions de l'approvisionnement énergétique en provenance de pays tiers, les pannes générales aggravées par l'inefficacité des connexions entre les réseaux électriques nationaux, les difficultés que rencontrent les fournisseurs à entrer sur les marchés du gaz et de l'électricité et l'attention grandissante accordée au changement climatique. Ces questions ont propulsé l'énergie au premier rang des calendriers politiques européens et nationaux.

L'utilisation des sources d'énergie renouvelables est considérée comme un élément essentiel de la politique énergétique, dans la mesure où elle permet de réduire la dépendance aux combustibles en provenance des pays tiers, de diminuer les émissions de carbone et de dissocier les coûts de l'énergie des prix du pétrole. Le second élément clé consiste à limiter la demande en favorisant l'efficacité énergétique au sein même du secteur de l'énergie et au niveau de l'utilisateur final.

En janvier 2007, la Commission a adopté une communication (COM(2007)1) proposant une politique énergétique pour l'Europe [1], qui vise à lutter contre le changement climatique et à stimuler la compétitivité et la sécurité dans le secteur de l'énergie de l'UE. Cette communication souligne la nécessité pour l'UE de définir une nouvelle stratégie énergétique vers une économie plus sûre, plus durable et à faible intensité de carbone, dans l'intérêt de tous les utilisateurs. L'objectif est, d'une part, d'offrir un plus grand choix aux consommateurs d'énergie et, d'autre part, d'encourager l'investissement dans les infrastructures énergétiques. S'appuyant sur la proposition de la Commission européenne, le Conseil a adopté en mars 2007 les objectifs suivants:

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % (par rapport aux niveaux de 1990) d'ici à 2020;
- améliorer l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020;
- porter la part des énergies renouvelables à 20 % d'ici à 2020;
- augmenter à 10 % le taux de renouvelables (tels que les biocarburants) utilisés dans les transports d'ici à 2020.

(1) http://ec.europa.eu/energy/energy_policy/index_en.htm.

Dans une communication de novembre 2007, la Commission européenne a présenté un plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (Plan SET) intitulé «Pour un avenir moins pollué par le carbone» [2]. Ce plan vise à soutenir les technologies énergétiques «décarbonisées», comme les technologies de l'énergie éolienne en mer ou de l'énergie solaire ou les technologies de la 2e génération pour l'exploitation de la biomasse, en accélérant leur développement et leur mise en œuvre. En janvier 2008, la Commission européenne a présenté un paquet de mesures [3] relatives à l'énergie et au climat afin de compléter les mesures existantes destinées à atteindre les objectifs fixés. Les 11 et 12 décembre 2008 [4], le Conseil européen est parvenu à un accord relatif au paquet énergie/changement climatique en vue d'une finalisation du paquet au Parlement européen d'ici fin 2008. Cette avancée considérable permettra à l'UE d'honorer ses engagements pris durant l'année 2007 et de maintenir son rôle de leader dans la recherche d'un accord mondial ambitieux et global à Copenhague en 2009.

Afin de répondre aux exigences croissantes des décideurs politiques en matière de contrôle de la consommation d'énergie, Eurostat a élaboré un système cohérent et harmonisé de statistiques de l'énergie. La collecte annuelle des données couvre les 27 États membres de l'Union, les pays candidats (la Croatie et la Turquie) et les pays de l'Association européenne de libre-échange (l'Islande, la Norvège et la Suisse); si pour certains pays les séries chronologiques remontent à 1985, elles sont plus généralement disponibles à partir de 1990. Bien qu'elles ne soient pas présentées dans cet annuaire, des données mensuelles sont également disponibles.

13.1 La production et les importations d'énergie

Introduction

Les produits énergétiques extraits ou captés directement à partir de ressources naturelles sont appelés sources d'énergie primaires. Tous les produits énergétiques générés à partir de sources primaires dans des usines de transformation sont appelés produits dérivés. La production d'énergie primaire représente la production nationale à partir de sources d'énergie primaires. Lorsque la consommation dépasse la production primaire, la différence est comblée par l'importation de produits primaires et dérivés. Cette dépendance de l'UE vis-à-vis des importations, notamment en ce qui concerne le pétrole et plus récemment le gaz, est au centre des préoccupations politiques relatives à la sécurité de l'approvisionnement.

Définition et disponibilité des données

La **production primaire** désigne tout type d'extraction de produits énergétiques à partir de sources naturelles vers une forme utilisable. La production primaire a lieu lors de l'exploitation de sources naturelles, par exemple dans les mines de charbon, les champs de pétrole brut, les centrales hydrauliques ou la fabrication de biocarburants. La production primaire est la somme de l'extraction d'énergie, de la chaleur produite dans les réacteurs à la suite d'une fission nucléaire et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. La transformation d'une forme d'énergie en une autre, comme la production d'électricité ou de chaleur dans des centrales thermiques ou la cokéfaction dans des fours à coke, n'est pas un procédé de production primaire. La chaleur produite dans un réacteur à la suite d'une fission

(2) http://ec.europa.eu/energy/res/setplan/index_en.htm.

(3) http://ec.europa.eu/commission_barroso/president/focus/energy-package-2008/index_fr.htm.

(4) http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/ec/104692.pdf.

nucléaire est considérée comme un type de **production primaire de chaleur nucléaire** ou, en d'autres termes, d'énergie nucléaire. Il s'agit soit de la chaleur actuellement produite soit de la chaleur calculée sur la base de la production brute d'électricité et de l'efficacité thermique indiquées pour la centrale nucléaire. La **production primaire de charbon et de lignite** désigne les quantités de combustibles extraits ou produits, calculées après toute opération de retrait des matières inertes. Les **procédés de production primaire de biomasse, d'énergie hydraulique ou géothermique, d'énergie éolienne ou solaire** sont inclus dans les **énergies renouvelables**:

- la biomasse (contenu calorifique des biocarburants ou biogaz produits après la combustion lors de l'incinération des déchets renouvelables);
- l'énergie hydraulique est l'énergie potentielle et cinétique de l'eau convertie en électricité dans des centrales hydroélectriques (l'électricité produite dans des usines de pompage n'est pas incluse);
- l'énergie géothermique désigne l'énergie disponible en tant que chaleur émise à partir de la croûte terrestre, généralement sous la forme d'eau chaude ou de vapeur;
- l'énergie éolienne est l'énergie cinétique du vent convertie en électricité dans des turbines éoliennes;
- l'énergie solaire désigne les radiations solaires exploitées pour la chaleur solaire (eau chaude) et la production d'électricité.

Les **importations nettes** sont simplement calculées comme le volume des importations moins le volume des exportations. Les importations représentent toutes les entrées sur le territoire national à l'exception des quantités en transit (en particulier dans les gazoducs ou les oléoducs); l'énergie électrique est une exception et son transit est toujours enregistré dans le cadre des échanges extérieurs. De même, les exportations représentent toutes les quantités exportées à partir du territoire national.

Le **taux de dépendance énergétique** se définit comme les importations nettes divisées par la consommation brute, le résultat étant exprimé en pourcentage. La consommation brute est égale à la consommation intérieure brute plus l'énergie (pétrole) fournie aux soutes maritimes internationales.

La **consommation intérieure brute** couvre la consommation du secteur même de l'énergie, la distribution et les pertes dues à la transformation, ainsi que la consommation finale énergétique et non énergétique. Un taux de dépendance négatif indique un pays exportateur net d'énergie. Les taux supérieurs à 100 % indiquent que les produits énergétiques ont été stockés. La consommation intérieure brute est calculée selon le modèle suivant: production primaire + produits de récupération + importations nettes + variation des stocks - soutes. Elle correspond à l'addition de la consommation, des pertes relatives à la distribution, des pertes relatives à la transformation et des différences statistiques.

Conclusions principales

La production totale d'énergie primaire dans l'EU-27 a atteint 871 millions de tonnes-équivalent pétrole (tep) en 2006. Elle est dominée par le Royaume-Uni qui compte pour 21 % du total de l'EU-27, la France et l'Allemagne étant les seuls autres États membres à enregistrer une production supérieure à 100 millions de tep.

La production d'énergie primaire dans l'EU-27 en 2006 s'est concentrée sur l'énergie nucléaire, les combustibles solides (principalement le charbon) et le

gaz naturel. Toutefois, le rythme d'accroissement de la production primaire d'énergie renouvelable a dépassé celui de tous les autres types d'énergie, avec une croissance particulièrement forte depuis 2002. La production de charbon et de lignite, de pétrole brut et de gaz naturel a chuté ces dernières années: la production de pétrole brut a atteint son niveau maximum en 1999 et le gaz naturel deux ans plus tard. À la suite de ces évolutions, la production d'énergie primaire à partir de sources renouvelables a dépassé la production de pétrole pour la première fois en 2006 dans les séries chronologiques disponibles.

La biomasse et les déchets formaient les énergies renouvelables les plus importantes, représentant plus de 87 millions de tep de production primaire dans l'EU-27 en 2006. L'énergie hydroélectrique était la seule autre énergie à avoir joué un rôle important dans la palette des énergies renouvelables (27 millions de tep). Bien que la production demeure restreinte, la production d'énergie éolienne connaît une expansion particulièrement rapide, atteignant 7 millions de tep dans l'EU-27 en 2006.

En 2006, les importations d'énergie primaire de l'EU-27 ont dépassé les exportations de quelque 1 010 millions de tep. Les plus grands importateurs nets d'énergie primaire étaient généralement les plus grands États membres, à l'exception du Royaume-Uni et de la Pologne (tous deux disposent d'une production primaire significative, principalement de pétrole, de gaz naturel ou de charbon). Depuis 2004, le Danemark est le seul exportateur net parmi les États membres.

Les sources des importations d'énergie de l'UE ont connu, ces dernières années, une évolution rapide. Dans l'EU-27, les importations de pétrole brut en provenance de Russie représentaient en 2006 plus du double des importations en provenance de Norvège, alors qu'en 2000, ces deux pays livraient à l'EU-27 des volumes quasiment identiques. En ce qui concerne le gaz naturel, ces mêmes pays étaient les deux plus grands fournisseurs sur le marché de l'EU-27 en 2006: bien que les contributions de la Russie aux importations de gaz naturel de l'UE aient décliné ces dernières années en termes de pourcentage, le pays fournissait toujours deux cinquièmes des importations totales en 2006.

Depuis 2004, les importations nettes d'énergie de l'EU-27 sont supérieures à sa production primaire d'énergie, comme en témoigne le taux de dépendance supérieur à 50 % (ce qui signifie que plus de la moitié de la consommation intérieure brute était approvisionnée par les importations nettes plutôt que par la production primaire). Le taux de dépendance a augmenté en 2005 pour atteindre 52,6 % et de nouveau en 2006 pour atteindre 53,8 %. Les taux de dépendance énergétique ont été très élevés pour le pétrole brut et les produits pétroliers (83 %), bien que la dépendance vis-à-vis des approvisionnements de combustibles solides ou de gaz naturel en provenance des pays tiers ait augmenté plus rapidement au cours de la dernière décennie que celle de l'UE à l'égard du pétrole (taux qui était déjà élevé). En tant qu'exportateur net, le Danemark était le seul État membre à enregistrer un taux de dépendance négatif en 2006. Parmi les autres États membres, la Pologne et le Royaume-Uni enregistraient les taux de dépendance les plus bas, tandis que Chypre, Malte et le Luxembourg atteignaient les niveaux les plus élevés.

Tableau 13.1: Production totale d'énergie primaire
(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Part dans l'EU-27, 2006 (en %)
EU-27	971,4	962,5	940,5	942,8	933,0	933,0	933,2	927,2	923,1	891,4	871,2	100,0
Zone euro	459,4	448,6	435,0	436,5	434,9	440,1	442,9	446,1	458,6	448,9	451,7	51,8
Belgique	11,3	12,6	12,0	13,3	13,1	12,7	12,9	13,1	13,2	13,5	13,4	1,5
Bulgarie	10,6	9,8	10,2	9,0	9,8	10,3	10,5	10,1	10,2	10,6	10,9	1,3
République tchèque	32,2	32,3	30,5	27,7	29,6	30,2	30,4	34,1	32,8	32,4	33,1	3,8
Danemark	17,7	20,2	20,3	23,7	27,7	27,1	28,5	28,4	31,0	31,3	29,5	3,4
Allemagne	138,8	138,5	131,7	134,6	132,1	133,1	133,9	135,2	137,0	135,7	136,9	15,7
Estonie	3,7	3,6	3,2	3,0	3,2	3,4	3,7	4,2	4,0	4,2	3,9	0,4
Irlande	3,5	2,8	2,4	2,5	2,2	1,8	1,5	1,8	1,8	1,6	1,6	0,2
Grèce	10,1	9,9	10,0	9,4	9,9	9,9	10,5	9,9	10,3	10,3	10,1	1,2
Espagne	32,0	30,7	32,0	30,3	31,2	32,9	31,6	32,8	32,4	30,1	31,2	3,6
France	131,0	128,1	125,1	127,2	131,1	131,7	133,4	134,8	135,7	135,5	135,6	15,6
Italie	30,1	30,3	30,1	29,0	26,8	25,7	26,3	27,3	28,1	27,7	27,1	3,1
Chypre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Lettonie	1,4	1,6	1,8	1,6	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	1,8	0,2
Lituanie	4,3	3,9	4,4	3,5	3,2	4,1	4,8	5,1	5,0	3,7	3,2	0,4
Luxembourg	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Hongrie	13,1	12,8	11,9	11,5	11,2	10,8	11,1	10,7	10,2	10,4	10,3	1,2
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	74,0	65,7	62,9	59,4	57,2	60,9	60,4	58,4	67,7	61,9	60,8	7,0
Autriche	8,4	8,5	8,7	9,4	9,6	9,6	9,7	9,5	9,7	9,3	9,6	1,1
Pologne	97,8	99,1	86,8	82,8	78,4	79,4	79,1	78,7	78,0	77,7	76,8	8,8
Portugal	3,8	3,8	3,7	3,4	3,8	3,9	3,6	4,3	3,9	3,6	4,3	0,5
Roumanie	33,0	31,6	29,2	28,1	28,7	27,6	28,0	28,3	28,4	27,5	27,4	3,1
Slovénie	3,0	3,0	3,0	2,9	3,1	3,1	3,4	3,2	3,4	3,5	3,4	0,4
Slovaquie	4,7	4,6	4,7	5,2	6,0	6,4	6,5	6,3	6,2	6,3	6,3	0,7
Finlande	13,4	14,8	13,1	15,2	14,7	14,7	15,6	15,5	15,4	16,2	17,8	2,0
Suède	31,5	32,0	33,0	32,7	30,0	33,3	31,2	30,4	33,8	34,2	32,3	3,7
Royaume-Uni	261,9	262,3	269,5	277,6	269,1	258,7	254,9	243,2	223,2	202,5	183,9	21,1
Croatie	4,2	4,1	4,0	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,9	3,8	4,1	-
Turquie	27,2	28,0	29,1	27,5	26,8	25,2	24,6	23,9	24,2	23,6	26,5	-
Islande	1,6	1,7	1,8	2,2	2,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	3,3	-
Norvège	208,1	212,7	206,6	209,6	225,0	228,9	233,6	236,0	238,5	234,0	223,7	-
Suisse	10,0	10,5	10,6	11,2	11,1	11,7	11,2	11,4	11,4	10,5	11,8	-

Source: Eurostat (ten00076)

Figure 13.1: Production d'énergie primaire dans l'EU-27, 2006
(en % du total, en tonnes-équivalent pétrole)

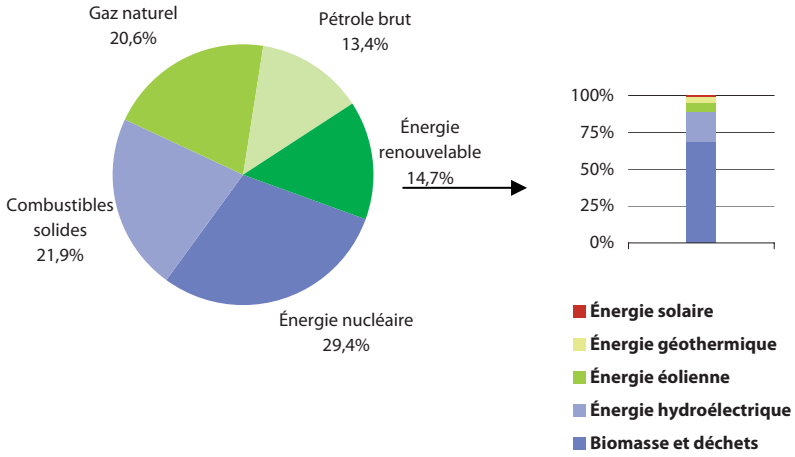

Source: Eurostat (ten00080, ten00077, ten00079, ten00078, ten00081, ten00082 et ten00076)

Figure 13.2: Évolution de la production d'énergie primaire (par type de combustible) dans l'EU-27
(1995=100, en tonnes-équivalent pétrole)

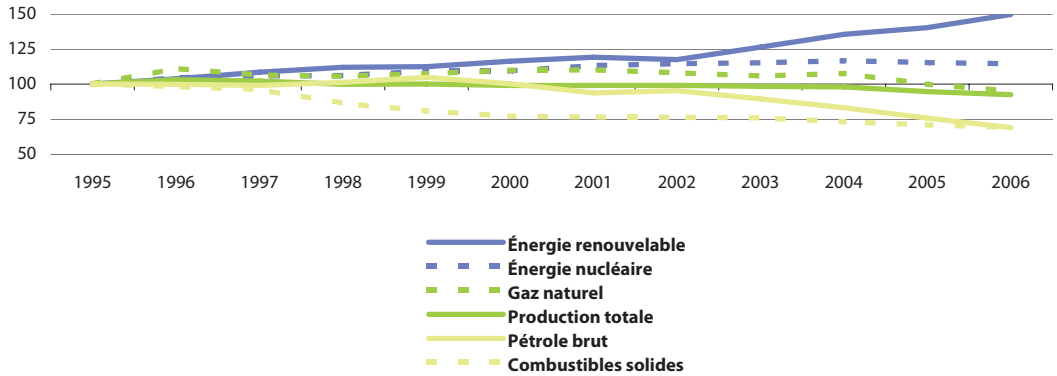

Source: Eurostat (ten00081, ten00080, ten00079, ten00076, ten00078 et ten00077)

Tableau 13.2: Importations nettes d'énergie primaire
(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Part dans l'EU-27, 2006 (en %)
EU-27	*774,0*	*784,7*	*813,9*	*790,8*	*826,3*	*857,5*	*858,2*	*904,5*	*941,0*	*986,2*	*1 010,1*	100,0
Zone euro	*698,8*	*716,4*	*752,2*	*752,7*	*783,2*	*792,6*	*800,5*	*822,7*	*834,5*	*854,4*	*855,2*	*84,7*
Belgique	49,4	49,3	52,1	49,2	50,8	51,3	49,3	53,2	53,9	53,8	53,5	5,3
Bulgarie	13,2	10,8	10,1	8,9	8,7	9,0	8,9	9,3	9,2	9,5	9,5	0,9
République tchèque	10,6	10,6	10,6	9,8	9,4	10,7	11,4	11,4	11,7	12,9	12,9	1,3
Danemark	5,5	3,9	1,3	-3,4	-7,3	-5,8	-8,6	-6,9	-9,9	-10,4	-8,1	-0,8
Allemagne	208,8	209,4	214,0	203,7	205,7	216,7	209,3	213,0	215,5	215,3	215,5	21,3
Estonie	2,0	1,9	2,0	1,9	1,6	1,7	1,5	1,5	1,7	1,5	1,9	0,2
Irlande	8,4	9,5	10,7	11,7	12,3	13,7	13,7	13,6	13,9	13,7	14,2	1,4
Grèce	18,9	19,3	21,2	19,8	22,1	22,4	23,3	22,6	24,7	23,4	24,9	2,5
Espagne	74,3	80,8	88,4	95,3	99,3	99,8	108,0	109,1	115,3	124,0	123,8	12,3
France	125,0	122,8	132,4	132,8	134,2	136,8	137,5	138,9	141,5	144,3	141,7	14,0
Italie	134,8	134,9	140,7	144,2	153,4	148,3	153,4	156,4	159,5	161,0	164,6	16,3
Chypre	2,2	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,6	2,7	2,4	2,8	3,0	0,3
Lettonie	3,5	2,7	2,6	2,2	2,2	2,5	2,5	2,8	3,2	3,0	3,2	0,3
Lituanie	5,1	5,1	4,8	4,4	4,3	3,9	3,7	4,1	4,4	5,1	5,5	0,5
Luxembourg	3,4	3,3	3,3	3,4	3,6	3,7	4,0	4,2	4,5	4,6	4,7	0,5
Hongrie	13,9	13,6	14,4	13,9	14,0	13,9	14,8	16,4	16,1	17,5	17,3	1,7
Malte	0,9	1,0	0,9	1,0	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	0,1
Pays-Bas	14,8	23,7	24,5	26,9	35,4	32,6	32,5	36,7	31,4	38,4	37,2	3,7
Autriche	20,1	19,4	20,5	19,2	19,1	20,0	21,2	23,1	23,5	24,7	24,9	2,5
Pologne	5,6	6,6	8,2	9,7	10,3	9,5	10,2	12,1	13,5	16,9	19,6	1,9
Portugal	16,9	18,6	19,6	22,3	21,9	21,8	22,5	22,4	22,7	24,4	21,6	2,1
Roumanie	15,0	14,8	11,9	8,0	8,1	9,5	9,1	10,2	11,9	10,8	11,9	1,2
Slovénie	3,5	3,6	3,4	3,6	3,4	3,4	*3,5*	*3,7*	*3,7*	*3,8*	*3,8*	*0,4*
Slovaquie	13,3	13,2	12,5	11,7	11,6	12,2	12,6	12,7	13,2	12,5	12,0	1,2
Finlande	17,5	18,7	18,5	17,3	18,6	18,9	18,8	22,4	21,0	19,3	20,9	2,1
Suède	21,3	19,8	19,9	18,2	19,3	19,3	19,9	22,8	20,4	20,2	19,8	2,0
Royaume-Uni	-33,4	-34,8	-36,6	-47,2	-39,2	-21,6	-28,2	-14,6	11,1	32,3	49,3	4,9
Croatie	3,2	3,7	4,0	4,4	4,2	4,2	5,0	5,0	5,1	5,3	4,9	-
Turquie	41,0	42,9	43,6	43,5	51,1	46,2	51,1	56,8	58,7	62,1	69,3	-
Islande	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	1,1	1,1	1,1	-
Norvège	-182,5	-187,4	-180,6	-182,0	-198,3	-203,3	-208,7	-207,1	-210,0	-200,6	-197,6	-
Suisse	14,9	14,8	15,3	14,0	14,0	15,2	15,0	14,7	15,1	16,2	16,1	-

Source: Eurostat (ten00083)

Tableau 13.3: Principale origine des importations d'énergie primaire dans l'EU-27
(en % des importations extra-EU-27)

	Pétrole brut						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Russie	20,3	24,8	29,0	30,9	32,8	32,4	32,9
Norvège	21,0	19,6	19,3	19,2	18,9	16,8	15,5
Libye	8,2	7,9	7,3	8,3	8,7	8,7	9,3
Arabie Saoudite	11,8	10,4	10,0	11,1	11,2	10,5	8,9
Iran	6,4	5,7	4,9	6,3	6,2	6,1	6,3
Kazakhstan	1,8	1,6	2,5	2,9	3,9	4,5	4,7
Nigeria	4,1	4,7	3,5	4,2	2,6	3,2	3,5
Irak	5,7	3,7	3,0	1,5	2,2	2,1	2,9
Algérie	3,9	3,5	3,4	3,4	3,8	3,9	2,9
Azerbaïdjan	0,7	0,8	1,0	1,0	0,9	1,2	2,1
Venezuela	1,3	1,6	1,7	0,9	0,8	1,2	1,9
Autres	15,0	15,5	14,4	10,2	8,1	9,4	9,2
	Gaz naturel						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Russie	49,6	48,8	46,1	46,1	44,5	41,8	40,4
Norvège	21,7	23,6	26,3	25,4	25,2	22,5	23,3
Algérie	24,1	21,6	21,6	20,3	18,4	19,0	17,5
Nigeria	1,9	2,4	2,2	3,2	3,7	3,7	4,6
Libye	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	1,8	2,6
Egypte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	2,6
Qatar	0,1	0,3	0,9	0,8	1,4	1,7	2,0
Trinidad et Tobago	0,4	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	1,3
Ouzbékistan	0,4	0,3	0,0	0,3	0,2	0,5	1,0
Croatie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
Turkménistan	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	0,3
Autres	1,5	2,0	2,0	3,3	5,6	5,7	3,7

Source: Eurostat (nrg_123a et nrg_124a)

Tableau 13.4: Taux de dépendance énergétique dans l'EU-27

(en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tous produits	44,1	45,0	46,1	45,2	46,8	*47,5*	*47,6*	*48,9*	*50,3*	*52,6*	*53,8*
Houille	31,8	34,8	36,3	38,4	42,7	47,2	47,3	49,0	53,8	55,8	58,5
Pétrole brut	75,6	75,9	77,2	73,1	76,0	77,4	76,1	78,4	79,9	82,4	83,6
Gaz naturel	43,5	45,2	45,7	47,9	48,9	47,3	51,2	52,5	54,0	57,7	60,8

Source: Eurostat (nrg_100a, nrg_101a, nrg_102a et nrg_103a)

Figure 13.3: Taux de dépendance énergétique — tous produits, 2006 (1)

(en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)

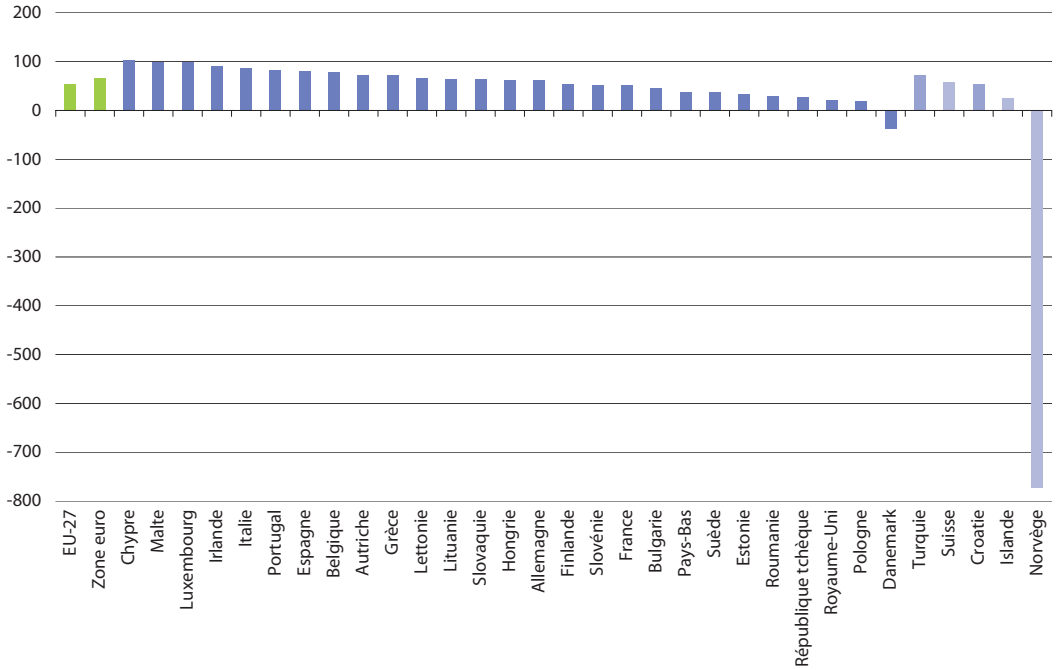

(1) Valeurs provisoires: EU-27 et Slovénie.

Source: Eurostat (tsdcc310)

13.2 La production d'électricité

Introduction

L'une des raisons expliquant la hausse du taux de dépendance au gaz naturel est le changement opéré pour les combustibles utilisés dans la production d'électricité: parmi les sources principales de production, la part du gaz naturel a augmenté au détriment du charbon, du lignite et du pétrole, probablement en raison de ses plus faibles émissions. Sur la même période, un accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables a été observé, notamment des éoliennes, bien que leur contribution demeure relativement faible.

Le recours à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité a connu un regain d'intérêt dans un contexte de dépendance croissante vis-à-vis des importations d'énergie primaire, de la flambée des prix du pétrole et du gaz, et des engagements pris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, malgré des préoccupations de longue date concernant la sécurité et les déchets des centrales nucléaires. Certains États membres ont récemment entamé, ou prévu, la construction de nouveaux réacteurs nucléaires.

Les sources d'énergie renouvelables ont un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de CO_2. Une politique énergétique durable dépend, en partie, de l'augmentation de la part des énergies renouvelables, qui pourraient contribuer, dans le même temps, à mieux sécuriser l'approvisionnement énergétique par une diminution de la dépendance croissante de l'UE vis-à-vis des sources d'énergie importées.

En 2001, le Parlement européen et le Conseil ont fixé des objectifs indicatifs afin de promouvoir l'électricité issue des sources d'énergies renouvelables, selon lesquels 22 % de la consommation brute d'électricité de l'EU-15 proviendrait des énergies renouvelables d'ici à 2010; l'objectif est de 21 % pour l'EU-25.

Définitions et disponibilité des données

La **production brute d'électricité** au niveau des centrales est définie comme l'électricité mesurée à la sortie des transformateurs principaux, c'est-à-dire qu'elle inclut la consommation d'électricité des installations auxiliaires et des transformateurs.

L'indicateur de la **production d'électricité à partir des sources d'énergie renouvelables** est le ratio entre l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et la consommation nationale brute d'électricité. Il mesure la contribution de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation nationale d'électricité. L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables comprend la production d'électricité à partir de centrales hydroélectriques (à l'exclusion du pompage), de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de la biomasse/des déchets.

L'indicateur de la **part de marché du plus grand producteur d'électricité** repose sur la production nette d'électricité. L'électricité consommée par les producteurs pour leur propre usage n'est donc pas prise en compte. La production nette de chaque producteur pendant la même année est prise en compte afin de calculer les parts de marché correspondantes. Seule la plus grande part de marché est reportée au titre de cet indicateur.

Conclusions principales

La production brute totale d'électricité dans l'EU-27 s'élevait à 3,4 millions de GWh en 2006, dont près de 30 % provenaient de centrales nucléaires. Les centrales au gaz naturel et au charbon représentaient chacune un cinquième de la production totale, alors que les centrales au lignite et au pétrole représentaient

respectivement 10 % et 4 %. Parmi les sources renouvelables, la plus grande part provenait des centrales hydroélectriques qui fournissaient 10 % du total, suivies par les centrales à biomasse et les turbines éoliennes, produisant chacune entre 2 % et 3 % du total.

L'Allemagne et la France étaient les principaux producteurs d'électricité dans l'EU-27 avec des parts respectives de 19 % et 17 %, tandis que le Royaume-Uni était le seul autre État membre à avoir enregistré une part supérieure à 10 %.

Entre 1996 et 2006, l'EU-27 a relevé une croissance moyenne d'1,7 % par an de sa production d'électricité. La production d'électricité du Luxembourg indiquait une croissance exceptionnelle en 2002: hormis cet exemple, les États membres dont les niveaux de production respectifs ont connu la plus grande hausse durant les dix dernières années de 1996 à 2006 étaient Chypre, l'Espagne et la Lettonie. La Lituanie et le Danemark étaient les seuls États membres à enregistrer un niveau de production plus bas en 2006 qu'en 1996. L'électricité produite à partir de sources renouvelables combinées représentait l'équivalent de 14,5 % de la consommation nationale brute d'électricité dans l'EU-27 en 2006. En ce qui concerne l'importance relative des énergies renouvelables, plusieurs États membres ont présenté des taux bien supérieurs, en particulier l'Autriche (56,6 %), la Suède (48,2 %) et la Lituanie (37,7 %), pour lesquels la production d'électricité était en grande partie issue de l'énergie hydroélectrique et (dans certains cas) de la biomasse. En revanche, au Danemark, les énergies renouvelables, dont la part est relativement importante (25.9 %), étaient principalement l'énergie éolienne et la biomasse, dans une moindre mesure.

La part de marché du plus grand producteur est l'une des mesures pouvant être utilisées pour apprécier la réussite de la libéralisation sur les marchés de l'électricité. Les petits pays insulaires que sont Chypre et Malte continuaient à afficher un monopole total, 100 % de leur électricité étant produite par le plus grand producteur et trois autres États membres, à savoir la Lettonie, la Grèce et l'Estonie, enregistraient également des parts supérieures à 90 %. Pour dix des 25 États membres dont les données sont accessibles, le plus grand producteur fournissait moins de 50 % du total, avec une part inférieure à 25 % en Finlande, au Royaume-Uni et en Pologne.

Figure 13.4: Production d'électricité par combustible utilisé dans les centrales électriques dans l'EU-27, 2006 (1)

(en % du total, en GWh)

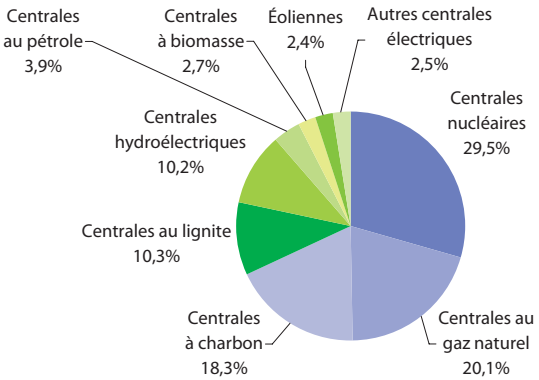

(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (nrg_105a)

Tableau 13.5: Production brute totale d'électricité
(en milliers de GWh)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Part dans l'EU-27, 2006 (en %)
EU-27	2 830	2 841	2 910	2 940	3 021	3 108	3 117	3 216	3 288	3 309	3 358	100,0
Zone euro	1 887	1 906	1 951	1 990	2 061	2 110	2 127	2 203	2 266	2 276	2 322	69,1
Belgique	76	79	83	85	84	80	82	85	85	87	86	2,5
Bulgarie	43	43	42	38	41	44	43	43	42	44	46	1,4
République tchèque	64	65	65	65	73	75	76	83	84	83	84	2,5
Danemark	54	44	41	39	36	38	39	46	40	36	46	1,4
Allemagne	555	552	557	555	572	586	572	599	617	620	637	19,0
Estonie	9	9	9	8	9	8	9	10	10	10	10	0,3
Irlande	19	20	21	22	24	25	25	25	26	25	27	0,8
Grèce	43	44	46	50	54	54	55	58	59	60	61	1,8
Espagne	174	190	195	209	225	238	246	263	280	294	303	9,0
France	513	505	511	524	541	550	559	567	574	576	574	17,1
Italie	244	251	260	266	277	279	284	294	303	304	314	9,4
Chypre	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	5	0,1
Lettonie	3	5	6	4	4	4	4	4	5	5	5	0,1
Lituanie	17	15	18	14	11	15	18	19	19	15	12	0,4
Luxembourg	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	0,1
Hongrie	35	35	37	38	35	36	36	34	34	36	36	1,1
Malte	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0,1
Pays-Bas	85	87	91	87	90	94	96	97	101	100	98	2,9
Autriche	55	57	57	61	62	62	62	60	64	66	64	1,9
Pologne	143	143	143	142	145	146	144	152	154	157	162	4,8
Portugal	35	34	39	43	44	47	46	47	45	47	49	1,5
Roumanie	61	57	53	51	52	54	55	57	56	59	63	1,9
Slovénie	13	13	14	13	14	14	15	14	15	15	15	0,5
Slovaquie	25	25	25	28	31	32	32	31	31	31	31	0,9
Finlande	69	69	70	69	70	74	75	84	86	71	82	2,5
Suède	141	149	158	155	146	162	147	135	152	158	143	4,3
Royaume-Uni	347	345	362	368	377	385	387	398	394	398	398	11,9
Croatie	11	10	11	12	11	12	12	13	13	12	12	-
Turquie	95	103	111	116	125	123	129	141	151	162	176	-
Islande	5	6	6	7	8	8	8	9	9	9	10	-
Norvège	105	112	117	123	143	122	131	107	111	138	122	-
Suisse	57	63	63	70	68	72	67	67	66	60	64	-

Source: Eurostat (ten00087)

Figure 13.5: Part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables
(en % de la consommation brute d'électricité)

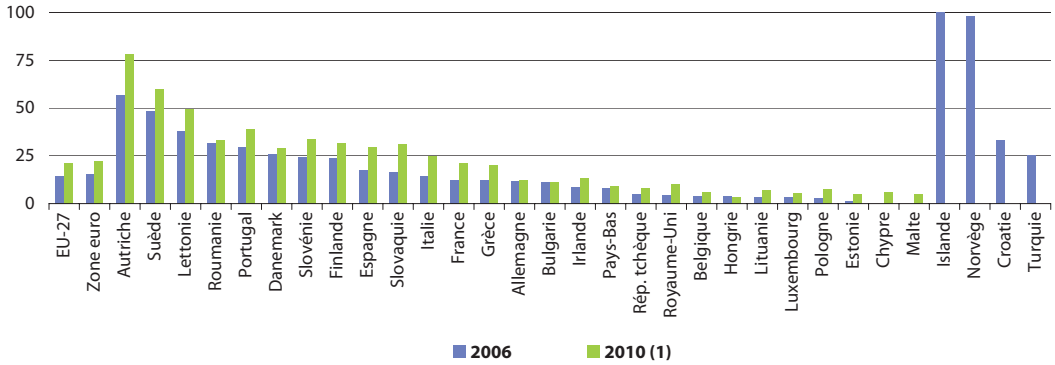

(1) Objectifs indicatifs pour 2010 non disponibles pour la Croatie, la Turquie, l'Islande et la Norvège.

Source: Eurostat (tsien050)

Figure 13.6: Part de marché du plus grand producteur d'électricité, 2006 (1)
(en % de la production totale)

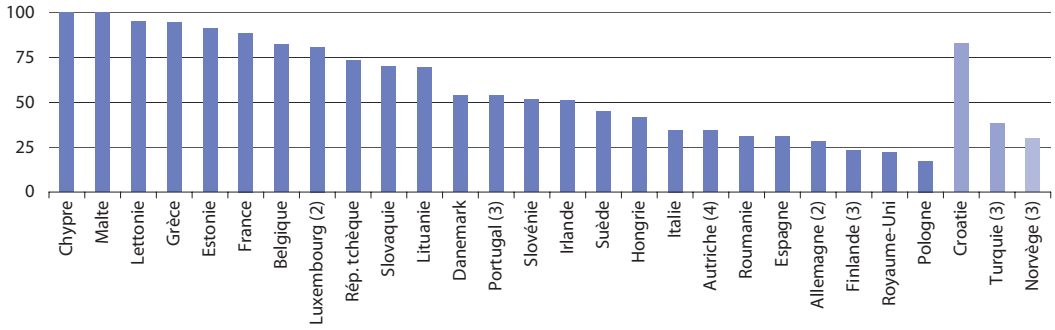

(1) Non disponible pour la Bulgarie et les Pays-Bas.
(2) 2004.
(3) 2005.
(4) 2001.

Source: Eurostat (tsier060)

13.3 La consommation d'énergie

Introduction

À l'instar des politiques liées à l'offre, différentes initiatives communautaires ont visé à réduire la demande d'énergie, en s'efforçant de la dissocier de la croissance économique. Plusieurs instruments et mesures de mise en œuvre existent dans ce domaine, notamment la promotion de la cogénération, la performance énergétique des bâtiments (privés et publics) et les labels énergétiques pour les appareils électroménagers.

En octobre 2006, la Commission européenne a adopté un plan d'action pour l'efficacité énergétique (COM(2006) 545) [5], qui a reçu le soutien du Conseil en novembre 2006. Le plan propose de réduire la consommation d'énergie de 20 % d'ici à 2020 et ainsi d'aborder parallèlement les questions de la dépendance à l'égard des importations, des émissions liées à l'énergie et des coûts énergétiques.

Le transport de marchandises et de personnes, pour compte d'autrui ou pour compte propre, consomme des volumes importants d'énergie. De nombreux facteurs ont une incidence sur l'utilisation de l'énergie et sur les émissions dans le secteur des transports, tels que la croissance économique générale, l'efficacité des modes de transport individuels, la combinaison des différents modes de transport, les combustibles alternatifs et les choix de modes de vie.

En 2001, la Commission européenne a adopté une politique visant à promouvoir les biocarburants pour le transport et fixant un certain nombre d'objectifs. En mars 2007, le Conseil a approuvé l'augmentation de 10 % d'ici à 2020 de la part des renouvelables (tels que les biocarburants) dans les carburants utilisés dans les transports.

Définitions et disponibilité des données

La **consommation intérieure brute** reflète l'ensemble des besoins en énergie d'un pays. Elle couvre la consommation du secteur même de l'énergie, la distribution et les pertes dues à la transformation, ainsi que la consommation finale d'énergie. La part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie est définie comme la part de pourcentage des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie.

La **consommation finale** d'énergie englobe la consommation de tous les utilisateurs à l'exception du secteur même de l'énergie (que l'approvisionnement soit destiné à la transformation et/ou l'utilisation personnelle), soit, par exemple, la consommation d'énergie de l'agriculture, de l'industrie, des services, des ménages et des transports. Il convient de noter que les quantités de combustibles transformées dans les centrales électriques

(5) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0545:FIN:FR:PDF.

d'auto-producteurs industriels et les quantités de coke transformées en gaz de haut-fourneau n'entrent pas dans le cadre de la consommation industrielle générale mais du secteur de la transformation. La consommation finale d'énergie dans le transport couvre la consommation dans tous les types de transport, par exemple, le transport ferroviaire, routier, aérien et la navigation intérieure. La consommation finale d'énergie des ménages, des services, etc. englobe les quantités consommées par les ménages privés, les commerces, les administrations publiques, les services, l'agriculture et la pisciculture.

L'**intensité énergétique** est mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) pour une année civile donnée. Elle mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale. Ce ratio est exprimé en kgep (kilogrammes-équivalent pétrole) pour mille euros et les calculs sont basés sur le PIB à prix constant (en utilisant actuellement les prix de 1995) pour faciliter les analyses dans le temps. Lorsqu'une économie parvient à être plus efficace sur le plan énergétique et que son PIB reste constant, le ratio pour cet indicateur doit alors marquer un recul; le ratio d'intensité énergétique est également considéré comme un indicateur d'efficacité énergétique. Les chiffres du PIB sont exprimés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de référence étant 1995.

Conclusions principales

En 2006, la consommation intérieure brute d'énergie au sein de l'EU-27 s'élevait à 1 825 millions de tep, elle restait donc quasiment identique à celles des années 2004 et 2005 et, en tant que telle, était supérieure au double du niveau de production d'énergie primaire. La consommation intérieure brute de chaque État membre dépend de la structure du système énergétique du pays et des ressources naturelles disponibles, ce qui vaut non seulement pour les combustibles traditionnels et le nucléaire, mais également pour les énergies renouvelables. Par exemple, bien qu'enregistrant de faibles niveaux absolus, l'utilisation de l'énergie solaire est relativement importante dans les pays méditerranéens tels que Chypre, tandis que la biomasse est très utilisée dans les pays disposant de vastes étendues de forêts, tels que la Lettonie, la Finlande et la Suède. Selon le même principe, l'énergie hydroélectrique est particulièrement utilisée dans les pays montagneux disposant de vastes réseaux de distribution d'eau, tels que l'Autriche ou la Suède.

En 2006, la consommation finale d'énergie dans l'EU-27 représentait à peine moins des deux tiers de la consommation intérieure brute, équivalant à 1 176 millions de tep. Ce niveau était à peine supérieur à celui des deux dernières années et sur les dix dernières années de 1996 à 2006, la consommation finale d'énergie a augmenté en moyenne d'à peine 0,5 % par an. Une analyse par type d'énergie principal révèle un changement dans la répartition des sources d'énergie entre 1996 et 2006, plus particulièrement une chute de la consommation des combustibles solides (-3,8 % par an) et une hausse de la consommation des énergies renouvelables (2,8 % par an) et de l'électricité (2 %).

Une analyse de l'utilisation finale d'énergie révèle trois catégories dominantes, à savoir l'industrie, les ménages et le transport routier, chacune ayant une part légèrement supérieure à un quart de la consommation totale. En combinant tous les modes de transport, y compris le transport routier et aérien entre autres (comme la navigation intérieure et le rail), la part du transport atteignait 31 %; la route représentait 82 % de la consommation totale d'énergie du transport et le transport aérien 14 %. Entre 1996 et 2006, la consommation d'énergie pour la navigation intérieure et le transport ferroviaire a chuté, tandis que la consommation pour le transport routier a augmenté d'un rythme moyen de 1,6 % par an et de 3,8 % par an pour le transport aérien. Les niveaux de changement pour 2006, par rapport à 2005, étaient largement conformes aux tendances à plus long terme, à l'exception de la navigation intérieure qui enregistrait une hausse de 11 % de sa consommation en 2006, après une augmentation de 4,4 % en 2005, propulsant la consommation du transport fluvial à son niveau le plus élevé depuis 1999.

Un objectif minimum fixé en 2007 prévoit que les énergies renouvelables (tels que les biocarburants) représenteront 10 % de la consommation d'essence et de gasoil dans les transports d'ici à 2020. Les données pour 2006 montrent que la part des biocarburants dans la consommation de carburants dans les transports était la plus importante en Allemagne (5,5 %), la Slovaquie (2,5 %) et en Suède (2,2 %). Ces derniers étaient, en outre, les deux seuls États membres (pour lesquels des données sont disponibles) dont la part des biocarburants dépassait la moyenne de l'EU-27 de 1,5 %.

Le plus faible niveau d'intensité énergétique dans l'EU-27 était enregistré au Danemark, tandis que les plus gros pays consommateurs d'énergie étaient la Bulgarie et la Roumanie. Il convient de noter que la structure économique joue un rôle important pour déterminer l'intensité énergétique. En effet, les économies postindustrielles, dont le secteur des services est très développé, devraient a priori afficher des niveaux d'intensité énergétique faibles par rapport aux économies consacrant une part considérable de leur activité aux activités industrielles.

Tableau 13.6: Consommation intérieure brute d'énergie
(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Part dans l'EU-27, 2006 (en %)
EU-27	1 719	1 704	1 722	1 710	1 723	*1 762*	*1 758*	*1 803*	*1 824*	*1 826*	*1 825*	100,0
Zone euro	1 134	1 135	1 158	1 163	1 178	*1 207*	*1 208*	*1 238*	*1 257*	*1 257*	*1 253*	*68,6*
Belgique	58	59	60	61	61	60	58	61	61	61	60	3,3
Bulgarie	23	20	20	18	19	19	19	20	19	20	21	1,1
République tchèque	43	43	41	38	41	42	42	46	46	45	46	2,5
Danemark	23	21	21	20	20	20	20	21	20	20	21	1,1
Allemagne	350	347	346	340	341	353	346	349	350	347	349	19,1
Estonie	6	6	5	5	5	5	5	5	6	6	5	0,3
Irlande	12	12	13	14	14	15	15	15	16	15	16	0,9
Grèce	25	26	27	27	28	29	30	30	31	31	32	1,7
Espagne	101	107	113	118	124	127	131	135	141	145	144	7,9
France	255	249	256	256	260	267	267	272	276	276	273	15,0
Italie	162	164	169	172	173	174	174	183	185	187	186	10,2
Chypre	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	3	0,1
Lettonie	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	0,3
Lituanie	9	9	9	8	7	8	9	9	9	9	8	0,5
Luxembourg	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	0,3
Hongrie	26	26	26	25	25	25	26	27	27	28	28	1,5
Malte	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,0
Pays-Bas	*77*	76	76	76	77	*79*	*80*	82	84	82	81	4,4
Autriche	29	29	29	29	29	31	31	33	33	34	34	1,9
Pologne	104	103	96	94	91	91	90	92	92	94	98	5,4
Portugal	20	22	23	25	25	25	26	26	26	27	25	1,4
Roumanie	48	45	42	37	37	37	38	40	40	39	41	2,2
Slovénie	6	7	6	6	6	7	*7*	*7*	*7*	*7*	*7*	*0,4*
Slovaquie	18	18	17	17	18	19	19	19	19	19	19	1,0
Finlande	31	33	33	33	33	33	35	37	37	35	38	2,1
Suède	52	50	51	50	48	51	51	50	53	52	51	2,8
Royaume-Uni	229	223	231	229	232	233	227	231	233	233	230	12,6
Croatie	7	8	8	8	8	8	8	9	9	9	9	-
Turquie	68	71	73	71	78	72	75	79	82	85	95	-
Islande	2	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	-
Norvège	23	24	26	27	26	27	24	27	28	32	25	-
Suisse	25	26	26	26	26	27	26	27	27	27	28	-

Source: Eurostat (ten00086)

Tableau 13.7: Consommation finale d'énergie
(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Part dans l'EU-27, 2006 (en %)
EU-27	1 115	1 104	1 111	1 108	*1 114*	*1 140*	*1 126*	*1 158*	*1 171*	*1 172*	*1 176*	100,0
Zone euro	*745*	*741*	*756*	*759*	*767*	*789*	*781*	*805*	*813*	*814*	*815*	*69,3*
Belgique	38	38	39	39	39	39	38	40	39	38	38	3,2
Bulgarie	12	9	10	9	9	9	9	9	9	10	10	0,9
République tchèque	26	25	24	24	24	24	24	25	26	26	26	2,2
Danemark	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	16	1,3
Allemagne	231	*225*	224	219	218	224	219	222	220	*218*	*223*	*19,0*
Estonie	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3	3	0,2
Irlande	8	9	9	10	11	11	11	11	12	12	13	1,1
Grèce	17	17	18	18	19	19	20	21	20	21	21	1,8
Espagne	65	68	72	74	*80*	*84*	*86*	*91*	*95*	*97*	*97*	*8,2*
France	150	148	153	152	152	158	154	157	160	159	158	13,4
Italie	115	116	119	124	123	126	125	130	131	133	131	11,1
Chypre	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0,2
Lettonie	4	4	4	3	3	4	4	4	4	4	4	0,4
Lituanie	4	5	4	4	4	4	4	4	4	4	5	0,4
Luxembourg	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	0,4
Hongrie	16	16	16	16	16	16	17	18	17	18	18	1,5
Malte	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,0
Pays-Bas	52	50	50	49	50	51	51	52	53	52	51	4,3
Autriche	23	22	23	23	23	25	25	26	26	27	27	2,3
Pologne	66	65	60	58	55	56	54	56	57	57	60	5,1
Portugal	15	15	16	17	18	18	18	18	20	19	19	1,6
Roumanie	30	29	26	22	22	23	23	24	25	25	25	2,1
Slovénie	4	5	4	4	4	5	*5*	*5*	*5*	*5*	*5*	*0,4*
Slovaquie	11	11	10	10	10	11	11	11	11	11	11	0,9
Finlande	22	24	24	25	24	24	25	26	26	25	27	2,3
Suède	35	34	34	34	34	33	34	34	34	34	33	2,8
Royaume-Uni	150	148	149	152	152	153	149	151	152	152	151	12,8
Croatie	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	-
Turquie	49	50	50	49	55	50	55	59	60	63	69	-
Islande	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	-
Norvège	18	18	18	19	18	19	18	18	18	18	18	-
Suisse	20	20	20	21	20	21	20	21	21	22	22	-

Source: Eurostat (ten00095)

Figure 13.7: Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie, 2006 (1)
(en %)

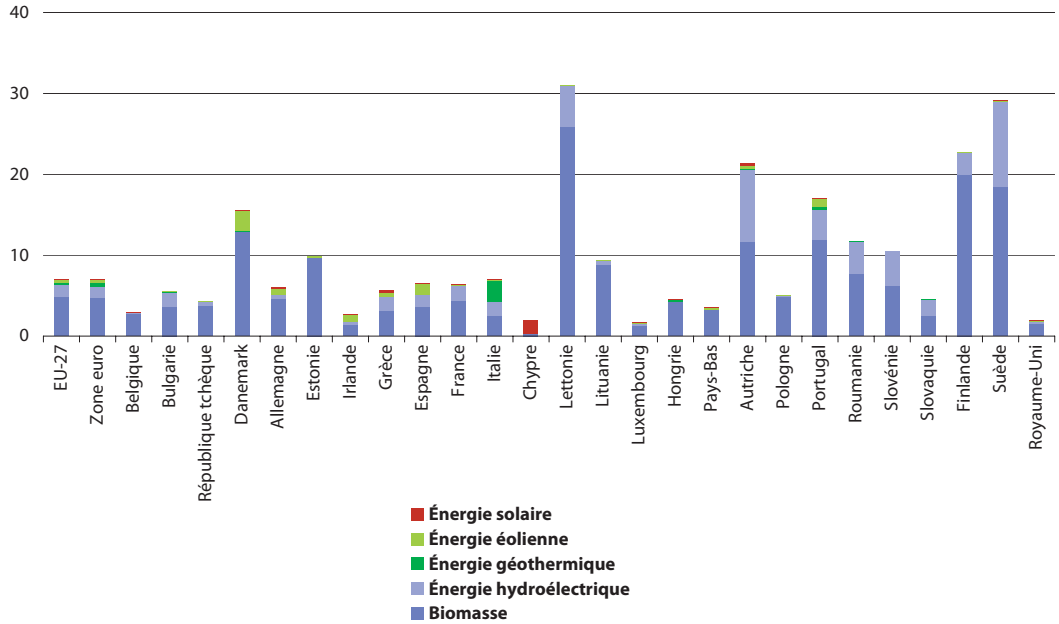

(1) Malte: non disponible; EU-27, zone euro et Slovénie: valeurs provisoires.

Source: Eurostat (tsdcc110)

Figure 13.8: Consommation finale d'énergie, dans l'EU-27 (1)
(1996=100)

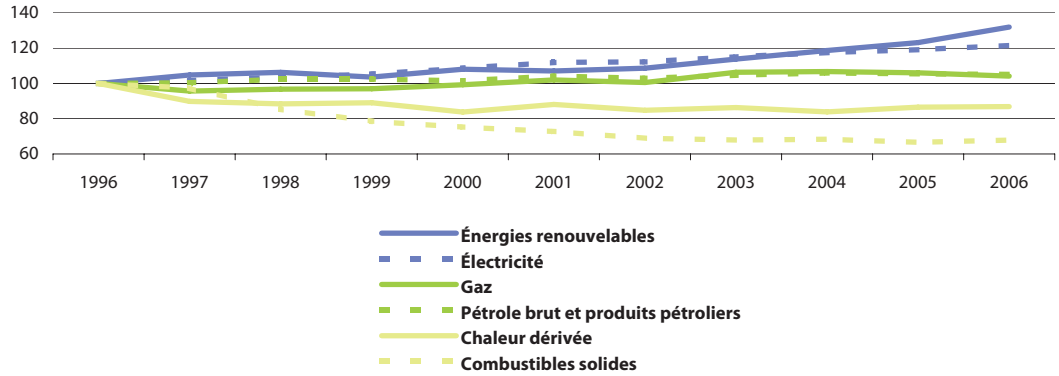

(1) Consommation finale d'énergie, 2006 Énergies renouvelables 59,1; électricité 241,9; gaz 278,7; pétrole brut et produits pétroliers 496,7; chaleur dérivée 41,3; combustibles solides 55,5.

Source: Eurostat (nrg_1071a, nrg_105a, nrg_103a, nrg_102a, nrg_106a et nrg_101a)

Figure 13.9: Part des biocarburants dans la consommation totale de carburant dans le secteur du transport, 2006 (1)

(en %)

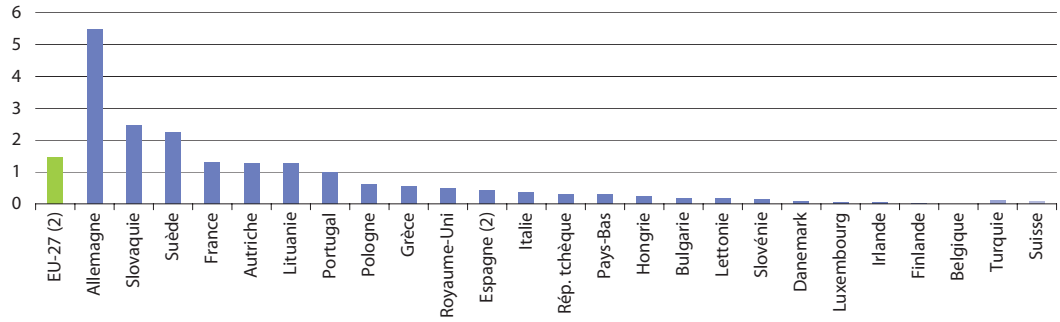

(1) Estonie, Chypre, Malte et la Roumanie: non disponible.
(2) Valeurs provisoires.

Source: Eurostat (nrg_1073a et nrg_100a)

Figure 13.10: Consommation finale d'énergie dans l'EU-27, 2006 (1)

(en % du total, en tonnes-équivalent pétrole)

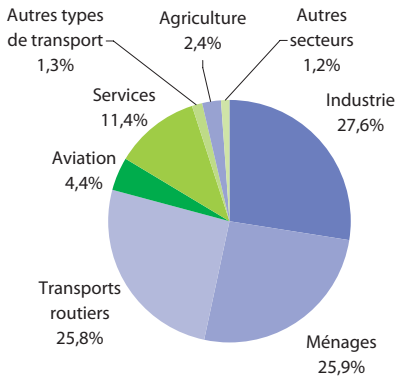

(1) Valeurs provisoires.

Source: Eurostat (tsdpc320 et tsdtr100)

Figure 13.11: Consommation d'énergie par mode de transport dans l'EU-27 (1)
(1996=100)

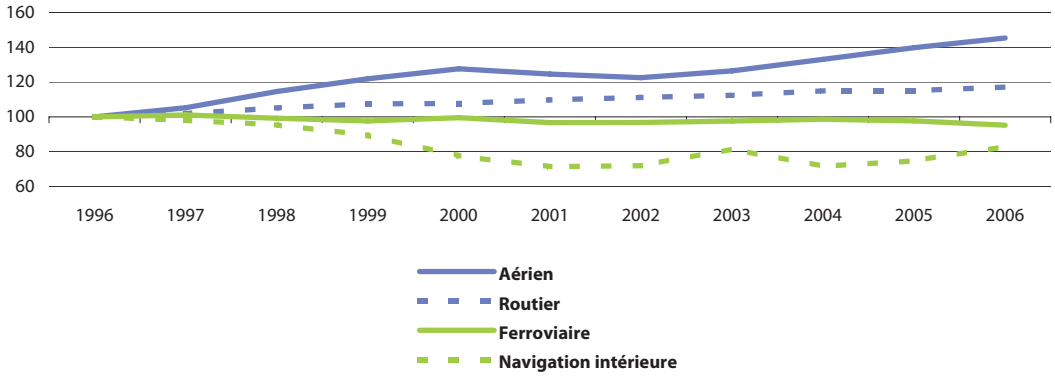

(1) Valeurs provisoires: 2002 pour tous les modes, valeurs provisoires: 2005 et 2006 pour le transport ferroviaire.

Source: Eurostat (tsdtr100)

Figure 13.12: Intensité énergétique de l'économie, 2006
(en kgep par millier d'euros du PIB)

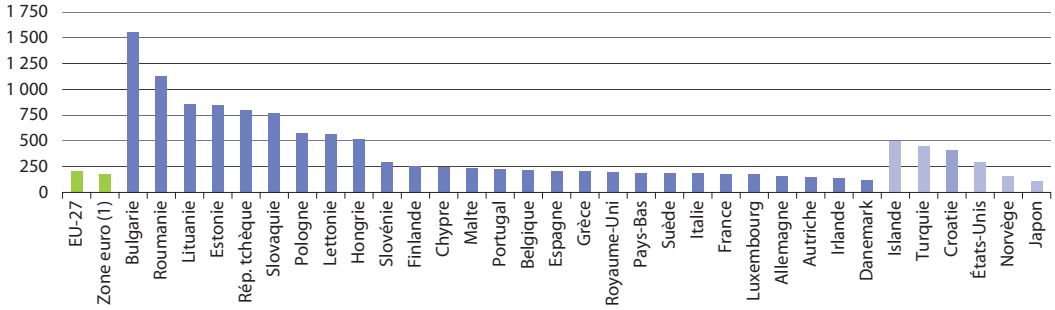

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tsien020)

13.4 Les prix de l'énergie

Introduction

La demande toujours croissante d'énergie, la situation géopolitique mondiale et les conditions climatiques désastreuses ont provoqué de grands changements dans les prix de l'énergie. Les prix du pétrole brut se sont envolés à partir de 2004 jusqu'au milieu de 2008, où ils ont brusquement chuté, même si, au moment de la rédaction du présent rapport, ils restaient bien supérieurs aux niveaux enregistrés début 2004. Les variations des prix du pétrole ont une incidence sur celui des substituts, notamment le gaz naturel, et affectent les prix des produits dans les autres secteurs à forte intensité énergétique ou utilisant massivement les produits énergétiques comme matière première.

Le prix et la fiabilité des fournitures énergétiques, et notamment de l'électricité, sont des éléments clés de l'approvisionnement énergétique d'un pays. Ils sont particulièrement importants pour la compétitivité internationale, étant donné que l'électricité représente généralement la part la plus élevée du coût total de l'énergie pour les ménages et les industries. Contrairement au prix des combustibles fossiles, dont les prix sur le marché mondial sont relativement uniformes, l'électricité est soumise à un éventail de prix particulièrement large au sein de l'UE. Le prix de l'électricité est influencé, jusqu'à un certain point, par le prix des combustibles primaires ainsi que, plus récemment, par le coût des certificats d'émission de dioxyde de carbone (CO_2). De plus, la hausse des prix de l'électricité qui en résulte incitera éventuellement les utilisateurs à rechercher une plus grande efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de carbone.

Depuis la seconde moitié des années 1990, des mesures ont été prises au sein de l'UE pour libéraliser les marchés de l'électricité et du gaz. Les directives du Parlement européen et du Conseil adoptées en 2003 ont établi des règles communes relatives aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz naturel et ont fixé des délais pour l'ouverture des marchés, offrant ainsi aux consommateurs la possibilité de choisir leur fournisseur: au 1er juillet 2004 pour toutes les entreprises et au 1er juillet 2007 pour tous les consommateurs, y compris les ménages. Certains pays ont anticipé le processus de libéralisation, tandis que d'autres se sont montrés moins prompts à adopter ces mesures. Des obstacles importants subsistent, interdisant l'entrée sur de nombreux marchés de l'électricité et du gaz naturel, comme en témoignent de nombreux États membres, où prédominent des fournisseurs en situation de (quasi) monopole. En septembre 2007, la Commission européenne a adopté un troisième paquet de propositions législatives [(6)] visant à garantir à tous les consommateurs une liberté de choix et des avantages réels et effectifs; au moment de la rédaction du présent rapport, le Conseil, à l'unanimité, était parvenu à un accord politique sur ce paquet, qui devait fait l'objet d'une seconde lecture au Parlement européen.

Définitions et disponibilité des données

Les **prix de l'énergie** sont actuellement relevés au niveau national, alors que par le passé, ils étaient collectés au niveau régional, voire, dans certains cas, pour chaque ville. Les séries chronologiques relatives aux prix commencent en 1985

(6) http://ec.europa.eu/energy/electricity/package_2007/index_en.htm.

et présentent des données pour les États membres ayant intégré l'UE en 2004 et 2007 généralement à partir de 2004.

Les statistiques des **prix de l'électricité et du gaz naturel** sont collectées semestriellement. Elles sont présentées ici de façon à donner un aperçu de la situation au 1er janvier de chaque année. Les prix de l'électricité indiqués pour les ménages comprennent normalement la TVA et les autres taxes, puisqu'il s'agit généralement des prix finaux payés par le consommateur au point d'utilisation. À des fins de comparaison, les prix du gaz industriel et de l'électricité sont également indiqués ici toutes taxes comprises, bien qu'en pratique les entreprises puissent déduire la TVA versée.

Les prix des carburants pour l'automobile correspondent aux prix à la pompe du supercarburant sans plomb 95 IOR et du gasoil. Les prix sont fournis à la direction générale de l'énergie et des transports par les États membres et sont le plus souvent disponibles le premier lundi après le 15 de chaque mois. Eurostat publie également des informations relatives aux combustibles liquides et au fuel-oil résiduel.

Conclusions principales

La tarification de l'électricité et du gaz varie d'un fournisseur à l'autre. Elle peut résulter de contrats négociés, en particulier pour les grands consommateurs industriels. Pour les plus petits consommateurs, elle est généralement établie en fonction des volumes d'électricité ou de gaz consommés et d'autres caractéristiques qui peuvent varier selon les pays; la plupart des tarifications comprennent également certaines formes de redevance fixe. Ainsi, il n'y a pas de prix unique pour l'électricité ou le gaz dans les États membres de l'UE. Afin de comparer les prix dans le temps et entre les pays, deux «consommateurs standard» différents sont indiqués: l'un représente les consommateurs domestiques et l'autre les consommateurs industriels. Les prix de l'électricité sont exprimés en euros pour 100 kWh et correspondent aux prix applicables au 1er janvier de l'année de référence; un même ensemble de critères est utilisé pour les prix du gaz, à ceci près que l'unité est l'euro par GJ.

Les prix de l'électricité et du gaz ont fortement augmenté ces dernières années, ceux du gaz en particulier. Entre 2005 et 2007, une hausse des prix pour les ménages et les utilisateurs industriels utilisant ces deux types d'énergie a été enregistrée dans presque tous les États membres. La Lettonie affichait des prix nettement plus faibles pour les ménages, la Finlande indiquait des prix légèrement plus faibles pour les utilisateurs industriels et le Danemark enregistrait des prix plus faibles pour les utilisateurs industriels consommant ces deux types d'énergie. En termes de pourcentage, les hausses des prix pour les ménages étaient particulièrement fortes en Roumanie, au Royaume-Uni et en Irlande, tandis que les utilisateurs industriels se retrouvaient confrontés aux plus grandes hausses de prix au Royaume-Uni, en Roumanie et en Slovaquie. En 2007, le prix de l'électricité pour les ménages relevé au Danemark, l'État membre le plus cher, était près de quatre fois supérieur à celui relevé en Bulgarie et en Lettonie, les États membres les moins chers. L'écart entre les prix du gaz pour les ménages était encore plus large. Les plus élevés ont été enregistrés une fois encore au Danemark, représentant plus de cinq fois les prix les plus bas, observés en Estonie. Ils étaient également particulièrement plus élevés en Suède que dans les autres États membres. Les différences de prix entre les États membres peuvent être, en grande partie, attribuées aux taxes. En effet, l'éventail des prix est moindre hors taxes que lorsque celles-ci sont comprises.

À l'instar des prix de l'électricité et du gaz, les prix de l'essence et du gasoil ont également augmenté ces dernières années. Les plus hauts niveaux des prix de l'essence sans plomb et du gasoil dans l'UE au premier semestre 2008 ont été enregistrés aux Pays-Bas, en Belgique, au Portugal et au Royaume-Uni, ce dernier enregistrant, assez largement, le prix du gasoil à la pompe le plus élevé. Les prix de l'essence et du gasoil étaient les plus bas en Roumanie et en Bulgarie, dans les États membres baltes et sur les îles de Chypre et Malte, ainsi qu'en Slovénie, tandis que le Luxembourg et l'Espagne enregistraient également des prix particulièrement bas pour le gasoil.

Tableau 13.8: Prix de l'électricité et du gaz (taxes comprises), au 1er janvier
(en euros)

	Prix de l'électricité (par 100 kWh)						Prix du gaz (par GJ)					
	Ménages (1)			Industrie (2)			Ménages (3)			Industrie (4)		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
EU-15	13,82	14,40	15,81	8,94	9,98	10,97	11,81	13,51	15,66	7,84	10,34	11,29
Zone euro (5)	14,70	15,10	16,05	9,49	10,27	11,22	13,36	15,33	16,98	7,93	10,28	11,08
Belgique	14,81	14,42	15,81	9,38	11,72	11,73	11,16	13,50	12,89	6,43	8,61	8,47
Bulgarie	6,44	6,60	6,60	5,16	5,52	5,62	6,73	7,70	8,83	4,53	5,40	6,26
Rép. tchèque	8,68	9,85	10,67	7,13	8,70	9,30	7,49	10,03	9,45	6,08	8,74	7,81
Danemark	22,78	23,62	25,79	10,86	12,06	10,74	28,44	29,82	30,84	8,49	8,58	8,16
Allemagne	17,85	18,32	19,49	10,47	11,53	12,72	13,56	15,98	18,45	10,29	13,44	15,79
Estonie	6,78	7,31	7,50	5,57	6,02	6,30	4,63	4,63	5,89	3,25	3,36	4,36
Irlande	14,36	14,90	16,62	10,56	11,48	12,77	9,98	12,51	16,73	:	:	:
Grèce	6,88	7,01	7,20	6,97	7,28	7,61	:	:	:	:	:	:
Espagne	10,97	11,47	12,25	8,36	8,79	9,87	11,90	13,63	14,23	5,43	8,40	8,21
France	11,94	11,94	12,11	6,91	6,91	7,01	10,57	12,72	13,46	7,58	9,78	9,26
Italie	19,70	21,08	23,29	12,02	13,29	15,26	15,34	16,50	18,34	7,30	8,41	9,88
Chypre	10,74	14,31	13,76	9,27	13,04	12,26	-	-	-	-	-	-
Lettonie	8,28	8,29	6,88	4,82	4,82	5,23	4,54	5,34	7,50	4,11	4,77	6,24
Lituanie	7,18	7,18	7,76	5,88	5,88	6,46	5,41	6,24	7,04	4,25	5,26	7,10
Luxembourg	14,78	16,03	16,84	9,02	9,49	10,54	8,14	10,33	11,52	7,36	9,55	10,45
Hongrie	10,64	10,75	12,22	8,86	9,13	9,84	5,10	5,28	7,16	6,94	9,40	11,64
Malte	7,64	9,49	9,87	7,41	7,46	9,42	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	19,55	20,87	21,80	10,70	11,38	12,25	15,17	16,92	18,42	8,90	11,15	11,59
Autriche	14,13	13,40	15,45	9,92	10,35	11,43	13,36	15,65	15,99	9,83	12,99	13,27
Pologne	10,64	11,90	12,16	6,78	7,27	7,23	7,55	9,46	10,69	6,47	8,25	9,20
Portugal	13,81	14,10	15,00	7,49	8,58	9,03	12,34	14,52	13,88	6,33	8,01	8,15
Roumanie	7,79	9,43	10,17	9,15	9,20	10,02	4,79	7,66	9,05	4,38	7,42	8,71
Slovénie	10,33	10,49	10,64	7,33	7,81	8,90	10,33	12,99	13,86	7,07	9,55	9,75
Slovaquie	13,38	14,48	15,37	8,37	9,20	11,11	8,14	10,88	11,48	6,04	9,12	9,52
Finlande	10,57	10,78	11,60	6,99	6,86	6,89	:	:	:	8,43	9,51	9,87
Suède	13,97	14,35	17,14	4,68	5,93	6,31	22,18	25,95	26,58	9,20	12,26	12,21
Royaume-Uni	8,77	10,20	13,16	6,96	9,66	11,44	7,26	8,24	11,76	7,17	10,82	12,75
Norvège	15,71	15,33	18,56	8,12	8,06	10,58	:	:	:	:	:	:

(1) Consommation annuelle: 3 500 kWh dont 1 300 de consommation nocturne.
(2) Consommation annuelle: 2 000 MWh; demande maximale: 500 kW; chargement annuel: 4 000 heures); catégorie spéciale pour le Luxembourg.
(3) Consommation annuelle: 83,70 GJ.
(4) Consommation annuelle: 41 860 GJ; facteur de chargement: 200 jours, 1 600 heures; catégorie spéciale pour la Belgique.
(5) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (nrg_pc_priceind)

Figure 13.13: Prix de l'essence sans plomb 95 IOR, janvier 2008
(en euros par litre, taxes comprises)

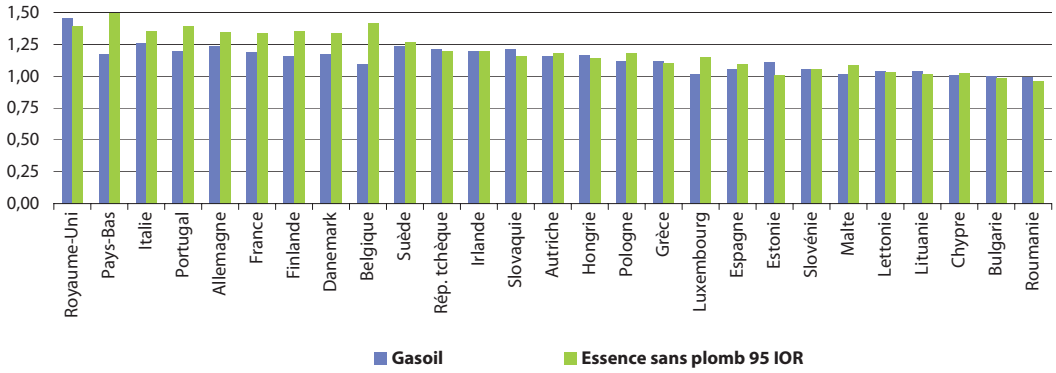

Source: Eurostat (ten00103 et ten00102) et Direction générale «Énergie et transports»

14 Les sciences et les technologies

La recherche et le développement (R & D) sont fréquemment considérés comme des moteurs de la croissance économique, de la création d'emplois, de l'innovation et de l'amélioration de la qualité des produits. Le septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (7e PC), qui couvre la période 2007-2013 et dispose d'un budget total de 53 200 millions d'euros, est le principal instrument communautaire de financement de la recherche en Europe [1]. Ses ressources servent en majeure partie au financement de subventions allouées à des acteurs de la recherche dans toute l'Europe, le plus souvent, sous la forme d'un cofinancement de projets de recherche, de développement technologique et de démonstration. Les subventions sont octroyées sur la base d'appels de propositions et d'examens des candidatures par des professionnels. Le 7e PC a pour objectif principal de stimuler la croissance, la compétitivité et l'emploi en Europe. Un certain nombre d'initiatives et de programmes existants sont utilisés à cette fin, parmi lesquels figurent le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation [2], les programmes éducatifs et de formation, ainsi que le développement régional soutenu par des fonds structurels et de cohésion. Le 7e PC comporte quatre grands programmes (la coopération, les idées, les personnes et les capacités), auxquels s'ajoute un cinquième qui est spécifique à la recherche nucléaire. Les dix domaines thématiques couverts par le programme «coopération» du 7e PC sont les suivants: la santé; l'alimentation, l'agriculture et la biotechnologie; les technologies de l'information et de la communication; les nanosciences, les nanotechnologies, les matériaux et les nouvelles technologies de production; l'énergie; l'environnement; les transports; les sciences socioéconomiques et humaines; et l'espace et la sécurité.

En 2000, l'UE a décidé de réaliser un Espace européen de la recherche (EER), constituant un espace unifié à travers l'Europe, qui entend:

- permettre aux chercheurs de se déplacer et d'interagir sans entraves, de bénéficier d'infrastructures d'envergure mondiale et de collaborer avec d'excellents réseaux d'institutions de recherche;
- partager, enseigner, valoriser et utiliser les connaissances efficacement à des fins sociales, commerciales et politiques;
- optimiser et ouvrir les programmes de recherche européens, nationaux et régionaux afin de soutenir la meilleure recherche à travers l'Europe et coordonner ces programmes afin de répondre ensemble aux principaux défis;
- développer des liens étroits avec des partenaires du monde entier afin que l'Europe bénéficie du progrès mondial des connaissances, contribue au développement mondial et adopte un rôle moteur dans les initiatives internationales visant à résoudre des questions d'importance mondiale.

(1) http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html.

(2) http://cordis.europa.eu/innovation/fr/policy/cip.htm.

14.1 Le personnel

Un débat a été mené au cours de l'année 2007 sur les méthodes à mettre en œuvre pour créer un espace de recherche plus unifié et attractif, répondant aux besoins des entreprises, de la communauté scientifique et des citoyens. La Commission européenne a publié un Livre vert sur l'EER, qui offre une évaluation détaillée des progrès accomplis. En 2008, une nouvelle série d'initiatives a été lancée pour développer l'EER, notamment une meilleure gouvernance politique de l'EER, intitulée «processus de Ljubljana», ainsi qu'une initiative propre à chacun de cinq domaines distincts (les carrières et la mobilité des chercheurs, les infrastructures de recherche, le partage des connaissances, les programmes de recherche, et la coopération scientifique et technologique internationale).

Les technologies de l'information se développent de jour en jour. Or, il peut être considéré, du moins dans une certaine mesure, que la richesse et la croissance d'une société reposent sur son aptitude à gérer efficacement l'information. Les technologies de l'information ne sont en outre pas un simple phénomène technique, mais elles forment également un levier permettant de transformer la façon de communiquer, de faire des affaires et de vivre des citoyens. Elles recèlent un potentiel important et ouvrent de nouvelles perspectives à l'économie européenne et à ses sociétés. L'initiative i2010 (3) constitue le cadre de la politique stratégique de la Commission européenne dans ce domaine. Elle fixe les grandes lignes directrices de la politique relative à la société de l'information et aux médias d'ici à 2010 et est conçue pour promouvoir une économie numérique ouverte et concurrentielle, la recherche sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur application pour améliorer l'inclusion sociale, les services publics et la qualité de vie.

Introduction

La Commission européenne a réaffirmé la priorité donnée à la conversion de l'expertise scientifique européenne en produits et services commercialisables, tout en se concentrant sur l'amélioration de la mobilité des chercheurs européens, en encourageant les réseaux entre les chercheurs des différents États membres et en favorisant l'emploi des femmes dans le domaine de la recherche et du développement.

Ce dernier point était au cœur des préoccupations des responsables politiques qui considèrent que le potentiel intellectuel des femmes ainsi que leur contribution à la société ne sont pas suffisamment exploités. Leur participation est particulièrement faible dans certaines branches des sciences naturelles, de l'ingénierie et de la technologie, considérées comme des domaines clés de la R & D. En outre, les femmes sont également sous-représentées dans le secteur des entreprises où se concentre plus particulièrement la R & D de l'UE, parmi les diplômés universitaires ainsi qu'aux postes influents (4).

En mai 2008, la Commission européenne a adopté une communication en vue de lancer une initiative intitulée «Favoriser les carrières et la mobilité: un partenariat européen pour les chercheurs» (5). Ce projet est destiné à améliorer la mobilité des chercheurs et à renforcer la diffusion des connaissances à travers l'Europe en équilibrant l'offre et la demande en chercheurs au niveau européen, en contribuant à la création de centres d'excellence et en améliorant les compétences des chercheurs en Europe.

(3) http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/index_en.htm.

(4) http://ec.europa.eu/research/science-society/index.cfm?fuseaction=public.topic&id=27.

(5) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0317:FIN:FR:HTML.

Définitions et disponibilité des données

Les **chercheurs** sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés.

Les données sur le **personnel de R & D** fournissent des indicateurs permettant d'effectuer des comparaisons internationales utiles sur les ressources humaines consacrées à la R & D. Le personnel de R & D inclut toutes les personnes employées directement pour la R & D, plus les personnes fournissant des services directs à la R & D, comme les cadres, le personnel administratif et le personnel de bureau. Pour les besoins statistiques, les indicateurs sur le personnel de R & D employé principalement ou partiellement dans une activité de R & D sont calculés sous forme de dénombrement des effectifs, en équivalents plein temps (EPT) ou en personnes-années.

Eurostat calcule également un certain nombre de séries par rapport aux stocks de **ressources humaines en sciences et technologies (RHST)**, qui peuvent être ventilées par sexe, âge, région, secteur d'activité, emploi, niveau d'étude et domaine d'éducation (il convient cependant de noter que les combinaisons ne sont pas toutes possibles). Ces informations sont extraites de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Les indicateurs RHST sont présentés en chiffres absolus et en parts de la population économiquement active appartenant à la tranche d'âge des 25-64 ans. Les RHST se définissent comme des personnes qui ont obtenu un diplôme d'études supérieures ou qui occupent un emploi exigeant généralement un tel niveau d'études.

Les données sur l'**emploi dans le secteur manufacturier de haute et de moyenne-haute technologie et le secteur des services à forte concentration de connaissances de haute technologie**, ainsi que les indicateurs dérivés connexes sont obtenus à partir des données de l'EFT. Ces données sont disponibles aux niveaux national et régional. La définition des secteurs manufacturiers de haute et de moyenne-haute technologie est basée sur la définition de l'OCDE. Le **secteur manufacturier de haute technologie** comprend la fabrication de machines de bureau et d'ordinateurs, la fabrication d'équipements et d'appareils de radio, de télévision et de communication ainsi que la fabrication d'instruments médicaux de précision et d'instruments optiques, de montres et d'horloges. Le **secteur manufacturier de moyenne-haute technologie** comprend la fabrication de produits chimiques, de machines et d'équipements non compris ailleurs, la fabrication d'appareils électriques non compris ailleurs, la fabrication de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques ainsi que la fabrication d'autres équipements de transport. La définition des **services à forte concentration de connaissances de haute technologie** repose sur une sélection de rubriques pertinentes de la NACE Rév. 1, comprenant le transport par eau, le transport aérien, la poste et les télécommunications, l'intermédiation financière, l'assurance et le financement des retraites (sauf la sécurité sociale obligatoire), les activités auxiliaires d'intermédiation financière, l'immobilier, la location de machines et d'équipements sans opérateur et d'articles personnels et ménagers, l'informatique et les activités connexes, la recherche et le développement, les autres activités industrielles et commerciales, l'éducation, la santé et l'action sociale, ainsi que les activités de loisirs, culturelles et sportives.

Les statistiques de l'éducation reposent sur la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Les programmes

éducatifs constituent l'unité de base de la classification CITE-97. Le nombre de titulaires d'un doctorat correspond à celui des diplômés au niveau 6 de la CITE. Les indicateurs sur le nombre d'étudiants en doctorat donnent un aperçu de l'effectif de chercheurs au plus haut niveau d'éducation dont disposeront les pays dans le futur. Les données sur les diplômés en sciences et technologies concernent le nombre de nouveaux diplômés de l'année de référence, et non le nombre total disponible (stock) sur le marché du travail la même année. Le terme «doctorat» définit les programmes généraux de l'enseignement supérieur qui conduisent à la délivrance d'un titre de chercheur hautement qualifié, par exemple un doctorat en économie. Ces programmes sont donc consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux et ne sont pas uniquement fondés sur des cours. Ils requièrent souvent entre 3 et 5 années de recherche et de travaux, en général, après la maîtrise.

L'indicateur relatif aux **diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies** tient compte des nouveaux diplômés de tous les établissements publics et privés achevant des études universitaires et post-universitaires dans les domaines des sciences et des technologies; il est exprimé en pourcentage de l'ensemble des diplômés.

Conclusions principales

Le nombre de chercheurs dans l'EU-27 a connu, ces dernières années, une augmentation régulière. L'EU-27 comptait en 2006 environ 1,3 million de chercheurs en équivalents plein temps, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2000. La ventilation par sexe montre que la majorité des chercheurs dans tous les secteurs était des hommes, qui représentaient un peu moins de trois quarts (72 %) du total de la main-d'œuvre en R & D. La part des hommes et des femmes chercheurs n'a presque pas évolué durant la période 2000-2006.

La ventilation du nombre de chercheurs par secteur institutionnel révèle des schémas différents parmi les États membres. En 2006, le secteur des entreprises concentrait plus de 60 % du total des chercheurs au Luxembourg, en Suède, en Autriche, au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas. La Bulgarie était le seul pays à rapporter une majorité de chercheurs dans le secteur des administrations publiques (près de 60 %), tandis que dans les pays baltes, en Pologne, en Slovaquie, en Grèce, à Chypre, au Portugal (2005) et à Malte, plus de la moitié des chercheurs travaillaient dans le secteur de l'enseignement supérieur.

En 2006, la répartition entre les sexes parmi les étudiants en doctorat était en général bien plus équilibrée avec une majorité d'étudiantes dans les États baltes, au Portugal, en Italie, en Finlande, en Espagne et en Bulgarie. D'autre part, les femmes représentaient au moins 40 % des étudiants en doctorat dans tous les autres États membres pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception de la République tchèque et de Malte.

La Finlande a déclaré le pourcentage le plus élevé de personnel en R & D (3 %) dans la population active totale, correspondant à plus du double de la moyenne de l'EU-27, qui s'élevait à 1,3 % en 2006. Les autres pays nordiques et le Luxembourg (données 2005 pour tous ces pays) attestaient également d'une tendance relativement élevée à l'emploi de personnel de R & D.

Une moyenne de 6,6 % des personnes occupées dans l'EU-27 travaillaient dans les secteurs de haute et de moyenne-haute technologie en 2006 (soit une baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à la proportion observée cinq ans plus tôt). L'Allemagne et la République tchèque enregistraient les plus fortes proportions de leur population active nationale travaillant dans les secteurs de haute et de moyenne-haute technologie, chacune à plus de 10 %, tandis que cette fraction progressait rapidement en Slovaquie, atteignant 9,6 %. La Suède, le Danemark, le Luxembourg, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Finlande comptabilisaient les parts les plus conséquentes de l'emploi total dans les services à forte intensité de connaissances en 2006, avec au moins 40 % de leurs populations actives respectives employées dans ce secteur. Entre 1996 et 2006, la part de la main-d'œuvre totale travaillant dans ces activités a en outre progressé dans tous ces pays, souvent dans une mesure substantielle.

Tableau 14.1: Chercheurs, par secteur institutionnel, 2006 (1)

	Total — tous les secteurs	Secteur des entreprises		Secteur des admin. publiques		Secteur de l'enseign. supérieur	
	(1 000 ETP)	(1 000 ETP)	(en % tot.)	(1 000 ETP)	(en % tot.)	(1 000 ETP)	(en % tot.)
EU-27	*1 301,0*	*641,3*	*49,3*	*180,4*	*13,9*	*462,9*	*35,6*
Zone euro	*895,3*	*450,3*	50,3	*124,5*	13,9	*308,7*	34,5
Belgique	*33,9*	*17,1*	50,5	*2,5*	7,4	*14,0*	41,4
Bulgarie	10,3	1,3	12,6	6,1	59,5	2,8	26,7
République tchèque	26,3	11,3	43,0	6,6	25,0	8,4	31,8
Danemark	*28,7*	*17,4*	60,6	*2,2*	7,6	*8,9*	31,0
Allemagne	*282,1*	*171,1*	60,6	*40,0*	14,2	*71,0*	25,2
Estonie	*3,5*	*0,9*	24,9	0,5	14,6	2,0	58,1
Irlande	*12,2*	*7,0*	57,5	0,5	4,1	4,7	38,4
Grèce	*19,9*	*5,4*	27,1	*2,3*	11,3	*12,1*	60,8
Espagne	115,8	39,9	34,5	20,1	17,3	55,4	47,9
France (2)	204,5	108,8	53,2	25,9	12,7	66,3	32,4
Italie (3)	82,5	*28,8*	34,9	*14,9*	18,0	37,1	44,9
Chypre	*0,8*	*0,2*	23,2	*0,1*	15,2	*0,4*	57,0
Lettonie	4,0	0,8	19,3	0,6	14,9	2,6	65,8
Lituanie	8,0	0,9	10,9	1,7	21,2	5,5	67,8
Luxembourg	2,3	*1,7*	73,9	*0,4*	16,5	*0,2*	9,6
Hongrie	17,5	6,2	35,6	5,2	29,8	6,1	34,6
Malte	*0,5*	*0,2*	46,3	0,0	3,6	0,2	50,1
Pays-Bas	45,9	*27,8*	60,6	7,1	15,6	:	:
Autriche	*30,5*	*19,4*	63,6	*1,2*	4,0	*9,7*	31,9
Pologne	59,6	9,3	15,7	12,4	20,9	37,7	63,2
Portugal (2)	21,1	4,0	19,0	3,3	15,8	11,0	51,9
Roumanie	20,5	7,7	37,6	5,6	27,2	7,1	34,8
Slovénie	5,8	2,3	38,8	1,8	30,9	1,7	29,8
Slovaquie	11,8	1,9	16,1	2,5	21,2	7,4	62,6
Finlande	40,4	22,7	56,2	4,5	11,1	12,8	31,8
Suède	55,7	37,7	67,6	3,0	5,5	14,7	26,4
Royaume-Uni (4)	*180,5*	93,8	52,0	8,9	5,0	:	:
Croatie	5,2	0,7	13,8	1,6	31,2	2,9	54,9
Turquie	42,7	11,2	26,4	4,7	11,0	26,7	62,6
Islande (2)	2,2	1,0	47,0	0,5	23,2	0,6	27,1
Norvège (5)	21,7	11,7	53,8	3,4	15,9	7,5	34,7
Suisse (6)	25,4	12,6	49,8	0,4	1,7	*12,3*	48,6
Japon (2)	704,9	481,5	68,3	34,0	4,8	180,5	25,6
États-Unis (7)	*1 394,7*	1 104,5	79,2	:	:	:	:

(1) La somme des parts n'est pas égale à 100 % du fait des estimations, des variations dans les années de référence, de l'exclusion du tableau des données du secteur privé sans but lucratif et de la conversion des données en ETP.
(2) 2005.
(3) Total — tous les secteurs et secteur de l'enseignement supérieur, 2005.
(4) Total — tous les secteurs, 2005.
(5) 2005, excepté pour le secteur des entreprises, 2006.
(6) Total — tous les secteurs, secteur des entreprises et secteur de l'enseignement supérieur, 2004.
(7) Total — tous les secteurs et secteur des entreprises, 2005.

Source: Eurostat (tsc00004), OCDE

Figure 14.1: Ventilation par sexe des chercheurs dans tous les secteurs institutionnels, 2006 (1)
(en % de l'ensemble des chercheurs)

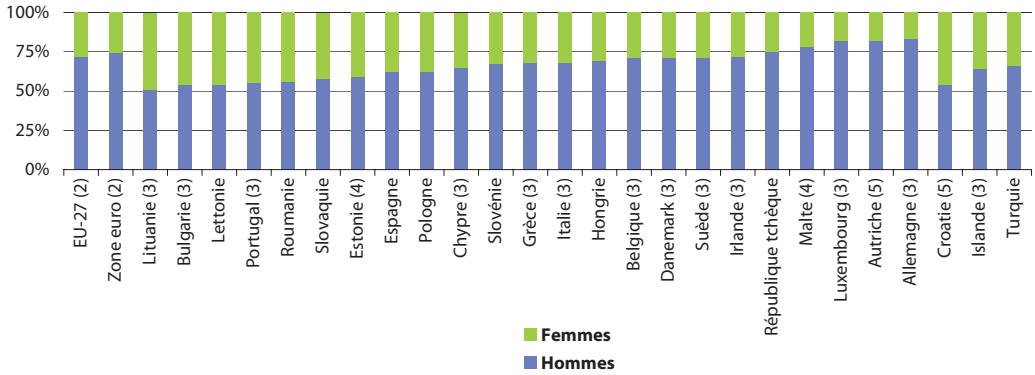

(1) France, Pays-Bas, Finlande et Royaume-Uni, non disponibles.
(2) Estimations.
(3) 2005.
(4) Données provisoires.
(5) 2004.

Source: Eurostat (tsc00006)

Figure 14.2: Part du personnel de recherche et de développement par secteur, 2006
(en % de la main-d'œuvre totale)

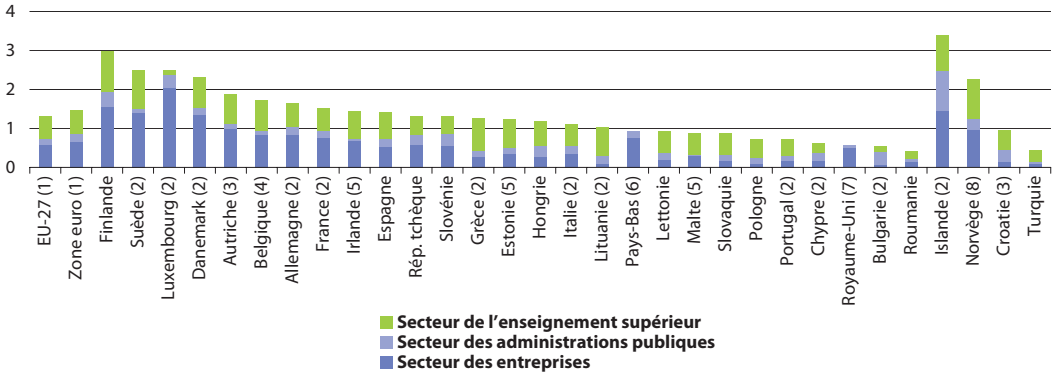

(1) Estimations.
(2) 2005.
(3) 2004.
(4) Secteur des entreprises, estimation; secteurs des administrations publiques et de l'enseignement supérieur, 2005.
(5) Secteur des entreprises, estimation.
(6) Secteurs des entreprises et des administrations publiques, 2005; secteur de l'enseignement supérieur, non disponible.
(7) Secteurs des entreprises et des administrations publiques, estimation; secteur de l'enseignement supérieur, non disponible.
(8) Secteurs des administrations publiques et de l'enseignement supérieur, 2005.

Source: Eurostat (tsc00002)

Tableau 14.2: Étudiants en doctorat (niveau 6 de la CITE), 2006
(en % du nombre total des étudiants en doctorat)

	Nombre tot. d'étudiants en doctorat (en milliers)	Hommes	Femmes	Scienc. soc., commerce et droit	Form. des enseignants et scienc. de l'éducation; lettres et arts	Sciences, mathémat. et informat.; ingénierie, industrie de transf. et construction	Agriculture et scienc. vétérinaires	Santé et protection sociale; services	Autres (1)
EU-27	516,5	52,4	47,6	22,9	21,6	36,9	2,8	13,9	1,9
Belgique	7,5	59,0	41,0	19,6	13,3	46,2	7,1	13,9	0,0
Bulgarie	5,2	49,7	50,3	21,2	22,5	39,7	3,8	12,8	0,0
République tchèque	22,6	62,1	37,9	16,3	15,3	46,4	4,5	15,8	1,7
Danemark	4,8	54,2	45,8	12,8	14,5	39,3	8,2	25,2	0,0
Allemagne	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	2,0	46,5	53,5	21,2	21,0	42,3	5,6	9,8	0,0
Irlande	5,1	52,1	47,9	14,7	21,0	49,2	2,0	8,4	4,6
Grèce (2)	22,5	55,6	44,4	17,5	22,6	55,9	1,7	2,2	0,0
Espagne	77,1	49,0	51,0	23,9	21,8	22,8	2,0	18,5	10,9
France	69,8	53,9	46,1	30,7	27,0	38,9	0,1	3,3	0,0
Italie	38,3	48,3	51,7	19,7	15,0	42,4	6,3	15,6	0,9
Chypre	0,3	51,0	49,0	21,2	28,8	50,0	0,0	0,0	0,0
Lettonie	1,8	39,6	60,4	33,5	24,1	30,1	2,2	10,1	0,0
Lituanie	2,9	43,4	56,6	31,6	13,8	40,8	3,7	10,1	0,0
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	8,0	53,0	47,0	20,6	24,9	32,2	6,0	16,3	0,0
Malte	0,1	64,1	35,9	20,3	37,5	28,1	0,0	14,1	0,0
Pays-Bas (3)	7,4	58,6	41,4	:	:	:	:	:	:
Autriche	16,8	54,3	45,7	37,9	24,4	29,6	3,3	4,7	0,0
Pologne	32,7	50,7	49,3	24,1	30,5	31,2	5,0	9,2	0,0
Portugal	20,5	44,0	56,0	30,2	23,8	29,4	1,8	14,8	0,0
Roumanie	21,7	51,7	48,3	17,5	15,3	31,6	7,8	27,7	:
Slovénie	1,1	53,5	46,5	15,8	17,2	47,8	3,9	15,3	0,0
Slovaquie	10,7	57,1	42,9	19,8	18,4	39,4	3,4	18,9	:
Finlande	22,1	48,4	51,6	22,6	24,3	40,2	2,1	10,9	0,0
Suède	21,4	51,3	48,7	12,4	12,6	41,5	2,0	31,6	0,0
Royaume-Uni	94,2	55,4	44,6	20,9	21,6	40,5	1,4	15,3	0,3
Croatie	1,3	53,3	46,7	7,2	22,0	46,2	6,5	18,1	0,0
Turquie	32,6	60,6	39,4	24,3	22,5	33,4	8,1	11,7	0,0
Islande	0,2	41,7	58,3	17,3	28,8	26,9	0,0	26,9	0,0
Norvège	5,0	53,6	46,4	17,4	12,7	41,1	4,4	24,4	0,0
Suisse	17,2	59,7	40,3	26,3	15,6	39,7	2,8	15,3	0,4
Japon	75,0	70,3	29,7	13,2	13,6	33,0	5,8	32,4	2,0
États-Unis	388,7	48,2	51,8	26,9	24,4	30,3	0,8	17,7	0,0

(1) Inconnu ou non spécifié.
(2) 2005, excepté pour le nombre total d'étudiants en doctorat, 2006.
(3) Nombre total d'étudiants en doctorat, 2005.

Source: Eurostat (educ_enrl5)

Tableau 14.3: Ressources humaines dans les sciences et les technologies (1)

	Personnes occupant un emploi dans les scienc. et les tech.					Personnes ayant un niveau d'études sup. et occupant un emploi dans les scienc. et les tech.				
	(en milliers)	(en % de l'emploi total)				(en milliers)	(en % de l'emploi total)			
	2006	2003	2004	2005	2006	2006	2003	2004	2005	2006
EU-27	58 856	27,3	28,0	28,4	29,0	34 455	15,4	16,1	16,6	17,0
Belgique	1 303	29,6	29,9	31,1	31,2	919	21,0	21,4	21,6	22,0
Bulgarie	635	22,0	21,2	22,0	20,6	488	15,6	15,4	16,2	15,9
République tchèque	1 467	29,0	29,3	31,0	31,3	537	10,1	10,4	11,1	11,5
Danemark	983	36,9	37,3	38,9	40,2	676	24,6	25,4	26,5	27,6
Allemagne	12 474	32,9	33,0	33,5	34,5	6 416	16,9	17,3	17,8	17,7
Estonie	152	23,2	22,8	26,1	26,0	106	15,5	14,9	17,3	18,2
Irlande	419	24,1	24,7	24,2	24,2	324	17,7	18,3	18,1	18,7
Grèce (2)	970	19,6	21,0	20,9	22,0	754	15,0	16,5	16,3	17,1
Espagne	4 435	21,3	22,4	23,5	23,4	3 519	16,2	17,3	18,1	18,6
France	7 299	29,4	29,3	29,9	29,9	4 567	17,6	17,5	18,3	18,7
Italie (2)	6 785	27,0	29,1	28,6	30,4	2 633	10,2	11,2	11,1	11,8
Chypre	85	26,8	25,9	25,3	26,0	65	20,1	19,7	18,8	20,0
Lettonie (3)	250	21,8	21,4	23,6	25,6	142	10,5	12,2	13,9	14,5
Lituanie	353	21,1	22,5	25,3	24,8	245	13,5	15,0	17,3	17,2
Luxembourg (4)	74	32,8	38,4	38,2	38,7	45	14,1	23,0	25,7	23,9
Hongrie	987	24,8	25,5	24,5	25,4	569	13,4	14,4	14,0	14,6
Malte	35	23,8	24,4	26,5	26,6	17	10,1	12,7	13,3	12,8
Pays-Bas (3)	2 719	39,0	40,0	39,8	38,3	1 640	21,6	23,4	24,0	23,1
Autriche (2)	1 075	25,4	32,5	31,0	30,8	443	11,7	13,5	12,9	12,7
Pologne	3 577	22,2	22,4	22,9	24,3	2 194	11,7	12,6	13,5	14,9
Portugal (2)	842	14,8	17,5	17,3	17,9	524	8,8	10,9	10,7	11,1
Roumanie	1 652	17,7	18,0	18,3	19,3	935	8,7	9,6	9,9	10,9
Slovénie (3)	286	29,2	29,7	31,2	32,0	162	15,2	15,7	16,8	18,2
Slovaquie	634	25,1	24,4	25,6	27,0	274	9,5	9,7	10,7	11,7
Finlande	789	31,9	32,8	33,5	34,4	550	22,7	23,3	23,4	24,0
Suède	1 641	39,1	39,3	39,6	40,0	1 005	22,5	22,9	23,9	24,5
Royaume-Uni	6 935	26,2	26,9	27,3	28,0	4 704	17,7	18,4	18,7	19,0
Turquie	2 422	:	:	:	12,5	1 488	:	:	:	7,7
Islande	50	34,4	34,1	37,7	36,4	22	22,0	21,6	23,9	16,1
Norvège	809	36,7	37,9	39,1	39,3	565	24,5	25,3	26,8	27,4
Suisse	1 396	37,9	38,4	38,7	39,7	763	19,5	20,1	20,9	21,7

(1) Rupture des séries, 2006, excepté Belgique et Luxembourg.
(2) Rupture des séries, 2004.
(3) Rupture des séries, 2003.
(4) Rupture des séries, 2003 et 2004.

Source: Eurostat (hrst_st_nsec)

Tableau 14.4: Diplômés en sciences et technologies
(diplômés d'études supérieures en sciences et technologies pour 1 000 personnes âgées de 20 à 29 ans)

	Total		Hommes		Femmes	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-27	*10,0*	12,9	*13,7*	17,6	*6,2*	8,2
Belgique	9,7	10,9	14,4	15,7	4,9	6,0
Bulgarie	6,6	8,6	7,0	9,9	6,1	7,3
République tchèque	5,5	8,2	7,8	11,7	3,0	4,6
Danemark	11,7	14,7	16,5	19,3	6,8	10,1
Allemagne	8,2	9,7	12,6	14,5	3,6	4,8
Estonie	7,8	12,1	10,0	13,5	5,7	10,7
Irlande	24,2	24,5	29,8	33,8	18,5	15,0
Grèce	:	10,1	:	11,5	:	8,7
Espagne	9,9	11,8	13,3	16,2	6,4	7,2
France	19,6	22,5	27,0	32,0	12,1	12,9
Italie	5,7	9,7	7,2	12,2	4,3	7,2
Chypre	3,4	3,6	4,9	4,3	2,0	2,7
Lettonie	7,4	9,8	10,1	13,0	4,7	6,5
Lituanie	13,5	18,9	17,2	24,2	9,7	13,5
Luxembourg	1,8	:	:	:	:	:
Hongrie	4,5	5,1	6,8	7,0	2,1	3,1
Malte	3,4	3,4	4,9	4,6	1,9	2,1
Pays-Bas	5,8	8,6	9,5	13,6	2,1	3,5
Autriche	7,2	9,8	11,6	14,8	2,9	4,6
Pologne	6,6	11,1	8,3	13,9	4,8	8,3
Portugal	6,3	12,0	7,3	14,3	5,4	9,7
Roumanie	4,9	10,3	6,2	12,1	3,5	8,5
Slovénie	8,9	9,8	13,3	14,1	4,2	5,3
Slovaquie	5,3	10,2	7,3	12,9	3,2	7,3
Finlande	16,0	17,7	22,7	24,3	8,9	10,8
Suède	11,6	14,4	15,5	18,7	7,6	9,9
Royaume-Uni	18,5	18,4	25,2	25,3	11,9	11,4
Croatie	:	5,7	:	7,5	:	3,8
ARY de Macédoine	3,7	4,0	4,2	4,1	3,1	3,8
Turquie	4,4	5,7	5,9	8,0	2,8	3,3
Islande	8,4	10,1	10,3	12,5	6,5	7,6
Liechtenstein	:	12,7	:	18,1	:	7,3
Norvège	7,9	9,0	11,4	13,1	4,3	4,7
Suisse	:	16,1	:	26,8	:	5,4
Japon	12,6	13,7	21,5	23,0	3,3	4,1
États-Unis	9,7	10,6	13,0	14,2	6,2	6,8

Source: Eurostat (tsiir050)

Tableau 14.5: Part des personnes travaillant dans le secteur manufacturier de haute technologie et de moyenne-haute technologie ainsi que dans le secteur des services à forte intensité de connaissances (1)

(en % de l'emploi total)

	Emploi dans le secteur manufacturier de haute et de moyenne-haute technologie			Emploi dans le secteur des services à forte intensité de connaissances		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006
EU-27	:	7,4	6,6	:	30,9	32,8
Belgique	7,7	6,9	6,3	34,6	37,8	38,8
Bulgarie	:	5,5	4,9	:	23,1	22,0
République tchèque	:	9,2	10,4	:	24,1	25,1
Danemark	7,1	7,0	6,0	40,1	42,7	43,5
Allemagne	11,1	11,2	10,7	27,9	31,0	34,1
Estonie	:	4,9	3,8	:	28,0	28,6
Irlande	7,1	7,3	5,7	30,2	32,0	34,9
Grèce	2,3	2,2	2,3	20,5	22,5	25,0
Espagne	5,1	5,5	4,5	23,6	24,8	27,9
France	7,0	7,2	5,9	33,6	35,0	36,9
Italie	7,4	7,4	7,6	24,7	27,0	30,4
Chypre	:	1,0	1,0	:	26,5	28,3
Lettonie	:	1,7	1,7	:	24,8	25,5
Lituanie	:	3,1	2,5	:	26,9	25,6
Luxembourg	1,7	1,2	1,3	33,4	35,8	43,5
Hongrie	7,6	8,7	8,5	25,3	26,3	28,4
Malte	:	8,0	6,6	:	27,8	31,0
Pays-Bas	5,1	4,3	3,1	36,4	40,0	42,0
Autriche	6,6	6,5	7,0	26,5	29,3	30,4
Pologne	:	:	5,1	:	:	24,7
Portugal	4,2	3,6	3,3	22,0	19,7	23,1
Roumanie	:	5,1	5,5	:	11,3	14,6
Slovénie	9,2	8,8	8,7	20,8	23,1	26,2
Slovaquie	:	6,8	9,6	:	25,3	24,9
Finlande	7,2	7,4	6,8	37,4	39,1	41,1
Suède	8,4	7,7	6,3	44,2	46,1	47,7
Royaume-Uni	7,9	7,1	5,5	37,3	40,5	43,0
Croatie	:	:	4,7	:	:	23,0
Turquie	:	:	3,6	:	:	12,8
Islande	1,5	1,7	1,7	38,4	40,9	42,5
Norvège	5,5	4,2	4,5	40,6	43,6	46,1
Suisse	7,8	8,1	7,3	34,1	39,0	41,3

(1) Rupture des séries, 2006, excepté Belgique et Luxembourg.

Source: Eurostat (tsc00011 et tsc00012)

14.2 Les dépenses

Introduction

La recherche et le développement (R & D) sont au cœur de la stratégie de l'UE pour devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique d'ici 2010. L'un des premiers objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne était que les dépenses communautaires en R & D atteignent au moins 3 % du PIB d'ici 2010.

Un domaine ayant suscité ces dernières années une attention toute particulière concerne la différence structurelle en matière de financement de la R & D entre l'Europe et ses principaux concurrents. Les décideurs politiques se sont efforcés d'augmenter les dépenses de R & D des entreprises afin de mieux s'aligner sur les ratios relevés au Japon et aux États-Unis. Le tableau de bord de l'UE sur les investissements en R & D industrielle a été publié en octobre 2008 [(6)]. Il recense les informations relatives aux 1 000 premières entreprises en termes d'investisseurs en R & D dont les sièges sociaux se trouvent dans l'UE. Le rapport montre que l'investissement en R & D des 1 000 premières entreprises européennes a augmenté en 2007 à un rythme plus rapide que leurs concurrentes aux États-Unis ou au Japon. Il convient néanmoins de remarquer que les investissements ont subi un fort ralentissement aux États-Unis. Les données recueillies font en outre apparaître que les investissements en R & D des entreprises européennes ont progressé pour la cinquième année consécutive. Les entreprises occupant les 50 premières places du classement des investisseurs en R & D en 2007 étaient disséminées au niveau régional: 20 se situaient aux États-Unis, 18 dans l'Union européenne et 9 au Japon. Nokia est l'entreprise européenne qui a affiché le plus haut niveau d'investissements dans la R & D en 2007, tandis que Volkswagen et Daimler figurent également parmi les 10 premières dans le monde, de même que Roche (Suisse).

En janvier 2006, la Commission européenne a présenté au Conseil son rapport annuel 2006 sur la stratégie de Lisbonne sous la forme d'une communication - COM(2006) 30 - intitulée «Passons à la vitesse supérieure – Le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi» [(7)]. L'un des quatre domaines d'actions prioritaires fixés par la Commission européenne consistait à accroître l'investissement dans la connaissance et l'innovation, ainsi que la part de la richesse nationale consacrée à la recherche et au développement d'ici 2010. La communication évoquait par ailleurs les objectifs adoptés en matière de dépenses de R & D, remarquant que, si les 18 pays qui ont fixé des objectifs dans leurs plans nationaux traduisent leurs intentions en actes, les dépenses de R & D devraient s'élever à 2,6 % du PIB d'ici à 2010. Elle soulignait en outre que tous les États membres sont conscients de l'importance que revêtent la diffusion et une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication comme des écotechnologies, mais que le lien entre les problèmes recensés et les solutions proposées pour les résoudre dans les plans nationaux n'est pas toujours clair.

(6) http://iri.jrc.ec.europa.eu/research/docs/2008/Scoreboard_2008.pdf.

(7) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0030fr01.pdf.

Définitions et disponibilité des données

D'après sa définition, la **R & D** comprend les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances (de l'homme, de la culture et de la société), ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour concevoir de nouvelles applications. La R & D est une activité caractérisée par des transferts de ressources importants entre unités, organisations et secteurs.

Les **dépenses de R & D** constituent une mesure de base qui couvre les dépenses intra-muros, c'est-à-dire toutes les dépenses de R & D effectuées au sein d'une unité statistique ou d'un secteur de l'économie, quelle qu'en soit la source de financement. Les dépenses effectuées en dehors de l'unité statistique ou du secteur mais ayant pour but de promouvoir des travaux internes de R & D (achat de fournitures pour la R & D, par exemple) sont incluses. Elles comprennent aussi bien les dépenses courantes que les celles en capital.

Les **dépenses intérieures brutes de R & D** (fréquemment appelées DIRD) couvrent quatre secteurs distincts: les entreprises, les administrations publiques, l'enseignement supérieur et les organisations privées à but non lucratif. Les données relatives aux dépenses tiennent compte de la dépense en recherche sur le territoire national, indépendamment de la source du financement. Elles sont généralement exprimées par rapport au PIB et également appelées «intensité de la R & D».

Les **crédits budgétaires publics de recherche et développement** (CBPRD) correspondent aux montants que les pouvoirs publics affectent aux activités de R & D et incluent toutes les dotations allouées à la R & D dans les budgets de l'administration centrale (ou fédérale). Les administrations d'États fédérés ne sont prises en compte que si leur contribution est significative, alors que les fonds des administrations locales sont exclus. Les comparaisons entre les CBPRD des différents pays donnent une idée de l'importance relative de la R & D financée par les pouvoirs publics.

Conclusions principales

Les dépenses intérieures brutes de R & D (DIRD) pour l'EU-27 ont suivi une évolution généralement positive au cours des cinq années précédant 2002. Cependant, la part du PIB consacrée aux dépenses de R & D a diminué en 2003, puis de nouveau en 2004, même si un léger rebond a été observé en 2005. Les dernières informations disponibles pour 2006 font apparaître une stabilité des DIRD, qui représentent une part de 1,84 % du PIB. Comme indiqué précédemment, en termes de dépenses de R & D, l'EU-27 tend à se laisser distancer par le Japon et les États-Unis. À titre de comparaison, les DIRD s'élevaient à 3,32 % du PIB du Japon en 2005 et à 2,61 % du PIB des États-Unis en 2006 (le chiffre japonais a suivi une courbe ascendante tout au long de la dernière décennie pour laquelle il existe des données, tandis qu'aux États-Unis, les DIRD épousent une tendance similaire à l'EU-27). Ainsi que cela a été évoqué plus haut, ces différences s'expliquent en général par les niveaux de dépenses dans le secteur des entreprises qui étaient nettement plus faibles dans l'EU-27 (1,17 % du PIB) qu'aux États-Unis (1,83%) en 2006.

Parmi les États membres, la plus forte intensité de R & D a été enregistrée en Suède et en Finlande, les seuls États membres dont l'intensité de R & D dépassait l'objectif de 3 % fixé par la stratégie de Lisbonne. En revanche, dix États membres ont enregistré en 2006 une part de leur PIB consacrée aux dépenses de R & D inférieure à 1 %.

En observant la ventilation des dépenses intérieures brutes de R & D par source de financement en 2005, on constate qu'un peu plus de la moitié du total (54,6 %) dans l'EU-27 provenait du secteur des entreprises, tandis qu'un peu plus d'un tiers (34,2 %) émanait des administrations publiques et 8,9 % de l'étranger. Le financement du secteur industriel représentait 76,1 % des dépenses de R & D au Japon et 64,9 % aux États-Unis (2006).

Tableau 14.6: Dépenses intérieures brutes de R & D (DIRD)
(en % du PIB)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	*1,76*	*1,78*	*1,79*	*1,84*	*1,86*	*1,87*	*1,88*	*1,87*	*1,83*	*1,84*	*1,84*
Zone euro	:	:	:	:	*1,84*	*1,86*	*1,87*	*1,87*	*1,85*	*1,85*	*1,86*
Belgique	1,77	1,83	1,86	1,94	1,97	2,08	1,94	1,88	1,87	1,84	*1,83*
Bulgarie (1, 2)	0,52	0,51	0,57	0,57	0,52	0,47	0,49	0,50	0,50	0,49	0,48
République tchèque	0,97	1,08	1,15	1,14	1,21	1,20	1,20	1,25	1,25	1,41	1,54
Danemark	*1,84*	1,92	2,04	2,18	2,24	2,39	2,51	2,58	2,48	2,45	*2,43*
Allemagne	*2,19*	2,24	2,27	2,40	2,45	2,46	2,49	2,52	2,49	2,48	*2,53*
Estonie	:	:	0,57	0,69	0,61	0,71	0,72	0,77	0,86	0,93	*1,14*
Irlande	*1,30*	*1,27*	1,24	*1,18*	1,12	1,10	1,10	1,17	1,24	1,26	*1,32*
Grèce	:	0,45	:	0,60	:	0,58	:	0,57	*0,55*	0,58	*0,57*
Espagne	*0,81*	0,80	0,87	0,86	0,91	0,91	0,99	1,05	1,06	1,12	1,20
France (3, 4, 5)	2,27	2,19	2,14	2,16	2,15	2,20	2,23	2,17	2,15	2,12	*2,09*
Italie (3)	0,99	1,03	1,05	1,02	1,05	1,09	1,13	1,11	1,10	1,09	:
Chypre	:	:	0,22	0,23	0,24	0,25	0,30	0,35	0,37	0,40	*0,42*
Lettonie	0,42	0,38	0,40	0,36	0,44	0,41	0,42	0,38	0,42	0,56	0,70
Lituanie (1)	0,50	0,54	0,55	0,50	0,59	0,67	0,66	0,67	0,76	0,76	0,80
Luxembourg	:	:	:	:	1,65	:	:	1,66	1,63	1,57	1,47
Hongrie (5)	0,65	0,72	0,68	0,69	0,78	0,92	1,00	0,93	0,88	0,94	1,00
Malte (5)	:	:	:	:	:	:	0,26	0,26	0,54	*0,54*	*0,54*
Pays-Bas (1)	1,98	1,99	1,90	1,96	1,82	1,80	1,72	1,76	1,78	1,74	1,67
Autriche	*1,59*	*1,69*	1,77	*1,88*	*1,91*	*2,04*	2,12	*2,23*	2,22	*2,43*	*2,49*
Pologne	0,65	0,65	0,67	0,69	0,64	0,62	0,56	0,54	0,56	0,57	0,56
Portugal	*0,57*	0,59	0,65	0,71	*0,76*	0,80	*0,76*	0,74	*0,77*	0,81	*0,83*
Roumanie	:	:	0,49	0,40	0,37	0,39	0,38	0,39	0,39	0,41	0,45
Slovénie	1,31	1,29	1,36	1,39	1,41	1,52	1,49	1,29	1,42	1,46	1,59
Slovaquie (3)	0,91	1,08	0,78	0,66	0,65	0,64	0,57	0,57	0,51	0,51	0,49
Finlande	*2,52*	2,70	2,86	3,16	3,34	3,30	3,36	3,43	3,45	3,48	3,45
Suède (6)	:	3,47	*3,55*	3,57	:	4,18	:	3,86	3,62	3,80	3,73
Royaume-Uni	1,86	1,80	1,79	1,86	1,85	1,82	1,82	1,78	1,71	1,76	1,78
Croatie	:	:	:	:	:	:	1,04	1,05	1,13	1,00	0,87
Turquie	0,45	0,49	0,37	0,47	0,48	0,54	0,53	0,48	0,52	0,59	0,58
Islande	:	1,83	2,00	2,30	*2,67*	2,95	*2,95*	2,82	:	2,77	:
Norvège	:	1,63	:	1,64	:	1,59	1,66	1,71	1,59	1,52	1,52
Suisse	2,65	:	:	:	2,53	:	:	:	2,90	:	:
Japon (1)	2,81	2,87	3,00	3,02	3,04	3,12	3,17	3,20	3,17	3,32	:
États-Unis	2,53	2,56	2,61	2,65	2,73	2,74	2,64	2,67	2,58	2,61	2,61

(1) Rupture des séries, 1996.
(2) Rupture des séries, 1999.
(3) Rupture des séries, 1997.
(4) Rupture des séries, 2000.
(5) Rupture des séries, 2004.
(6) Rupture des séries, 2005.

Source: Eurostat (tsiir020), OCDE

Tableau 14.7: Dépenses intérieures brutes de R & D par secteur
(en % du PIB)

	Secteur des entreprises		Secteur des admin. publiques		Secteur de l'enseign. supérieur	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	*1,21*	*1,17*	*0,25*	*0,25*	*0,40*	*0,40*
Zone euro	*1,19*	*1,18*	*0,27*	*0,27*	*0,39*	*0,39*
Belgique	1,51	*1,24*	0,13	*0,16*	0,41	*0,41*
Bulgarie	0,10	0,12	0,31	0,31	0,06	0,05
République tchèque	0,72	1,02	0,29	0,27	0,19	0,25
Danemark (1)	1,64	*1,62*	0,28	*0,16*	0,45	*0,63*
Allemagne	1,72	1,77	0,34	*0,35*	0,40	*0,41*
Estonie	0,24	*0,51*	0,10	0,15	0,36	0,46
Irlande	0,77	*0,89*	0,09	0,09	0,24	0,34
Grèce	0,19	*0,17*	0,13	*0,12*	0,26	*0,27*
Espagne (2)	0,48	0,67	0,15	0,20	*0,28*	0,33
France (3, 4, 5)	1,39	*1,32*	0,36	*0,36*	0,42	*0,38*
Italie (6)	0,53	*0,54*	0,20	*0,19*	0,35	:
Chypre	0,05	*0,09*	0,12	*0,12*	0,07	*0,18*
Lettonie	0,15	0,35	0,09	0,11	0,17	0,24
Lituanie	0,20	0,22	0,27	0,18	0,21	0,40
Luxembourg	:	*1,25*	0,14	*0,19*	0,01	*0,04*
Hongrie (7)	0,37	0,48	0,24	0,25	0,24	0,24
Malte (4)	:	*0,34*	:	0,03	:	0,18
Pays-Bas (8)	1,05	*0,96*	0,25	0,24	0,49	:
Autriche	:	*1,66*	:	*0,13*	:	*0,65*
Pologne	0,22	0,18	0,19	0,21	0,20	0,17
Portugal	0,26	*0,35*	0,17	:	0,29	:
Roumanie	0,24	0,22	0,11	0,15	0,04	0,08
Slovénie	0,88	0,96	0,37	0,39	0,25	0,24
Slovaquie	0,43	0,21	0,15	0,16	0,06	0,12
Finlande	2,35	2,46	0,34	0,32	0,60	0,65
Suède (9)	3,23	2,79	0,12	0,17	0,83	0,76
Royaume-Uni (3, 10)	1,19	1,10	0,18	0,18	0,41	0,46
Croatie	:	0,32	:	0,23	:	0,32
Turquie	0,18	0,21	0,04	0,07	0,32	0,30
Islande	1,74	:	0,59	:	0,55	:
Norvège	0,95	0,82	0,23	0,24	0,41	0,46
Suisse	:	:	:	0,02	:	:
Japon	2,30	:	0,30	:	0,45	:
États-Unis	1,99	1,83	0,31	0,29	0,33	0,37

(1) Rupture des séries, secteurs des administrations publiques et de l'enseignement supérieur, 2002.
(2) Rupture des séries, secteur des entreprises, 2002.
(3) Rupture des séries, secteur des entreprises, 2001.
(4) Rupture des séries, secteur des entreprises, 2004.
(5) Rupture des séries, secteur de l'enseignement supérieur, 2004.
(6) Rupture des séries, secteur de l'enseignement supérieur, 2005.
(7) Rupture des séries, secteur des administrations publiques, 2004.
(8) Rupture des séries, secteur des administrations publiques, 2003.
(9) Rupture des séries, secteurs des entreprises, des administrations publiques et de l'enseignement supérieur, 2005.
(10) Rupture des séries, secteur des administrations publiques, 2001.

Source: Eurostat (tsc00001), OCDE

Tableau 14.8: Dépenses intérieures brutes de R & D par source de financement
(en % du total des dépenses brutes de R & D)

	Secteur des entreprises		Secteur des admin. publiques		Étranger	
	2001 (1)	2006 (2)	2001 (1)	2006 (2)	2001 (1)	2006 (2)
EU-27	*55,9*	*54,6*	*33,9*	*34,2*	*8,0*	*8,9*
Zone euro	*57,2*	*56,7*	*35,7*	*35,0*	*5,8*	*6,8*
Belgique	63,4	59,7	22,0	24,7	12,1	12,4
Bulgarie	27,1	27,8	66,2	63,9	5,7	7,6
République tchèque	52,5	56,9	43,6	39,0	2,2	3,1
Danemark	61,4	59,5	28,2	27,6	7,8	10,1
Allemagne	65,7	67,6	31,4	28,4	2,5	3,7
Estonie	32,9	*38,1*	52,0	*44,6*	12,5	*16,3*
Irlande	66,7	*59,3*	25,6	*30,1*	6,0	*8,9*
Grèce	33,0	31,1	46,6	46,8	18,4	19,0
Espagne	47,2	47,1	39,9	42,5	7,7	5,9
France (3)	54,2	52,2	36,9	38,4	7,2	7,5
Italie	:	39,7	:	50,7	:	8,0
Chypre	15,3	16,8	65,5	67,0	12,6	10,9
Lettonie	18,3	32,7	50,0	58,2	31,7	7,5
Lituanie	37,1	26,2	56,3	53,6	6,6	14,3
Luxembourg	90,7	79,7	7,7	16,6	1,6	3,6
Hongrie (4)	34,8	43,3	53,6	44,8	9,2	11,3
Malte	18,6	*52,1*	59,8	*34,4*	21,6	*13,5*
Pays-Bas	51,9	:	35,8	:	11,0	:
Autriche	*41,8*	45,6	*38,3*	36,0	*19,7*	16,4
Pologne	30,8	33,1	64,8	57,5	2,4	7,0
Portugal	31,5	36,3	61,0	55,2	5,1	4,7
Roumanie	47,6	30,4	43,0	64,1	8,2	4,1
Slovénie	54,7	59,3	37,1	34,4	7,2	5,8
Slovaquie	56,1	35,0	41,3	55,6	1,9	9,1
Finlande (5)	70,8	66,6	25,5	25,1	2,5	7,1
Suède (6)	71,5	65,7	21,3	23,5	3,4	7,7
Royaume-Uni	45,5	45,2	28,9	31,9	19,7	17,0
Croatie	45,7	34,6	46,4	55,8	1,5	6,8
Turquie	44,9	46,0	48,0	48,6	0,8	0,5
Islande	46,2	48,0	34,0	40,5	18,3	11,2
Norvège	51,6	46,4	39,8	44,0	7,1	8,0
Suisse	69,1	69,7	23,2	22,7	4,3	5,2
Japon	73,0	76,1	18,6	16,8	0,4	0,3
États-Unis	66,6	64,9	27,5	29,3	:	:

(1) Malte et Croatie, 2002; Luxembourg et Suisse, 2000.
(2) EU-27, zone euro, Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Grèce, France, Italie, Chypre, Luxembourg, Portugal, Suède, Islande, Norvège et Japon, 2005; Suisse, 2004.
(3) Rupture des séries, 2004.
(4) Rupture des séries pour le secteur des administrations publiques, 2004.
(5) Rupture des séries pour l'étranger, 2005.
(6) Rupture des séries, 2005.

Source: Eurostat (tsiir030), OCDE

14.3 Les brevets

Introduction

Les droits de propriété intellectuelle, et en particulier les brevets, constituent le lien entre l'innovation, les inventions et le marché. Ainsi, une demande de brevet rend l'invention publique mais elle lui accorde également une protection. Le nombre de brevets est une mesure qui reflète l'inventivité d'un pays ainsi que sa capacité à exploiter les connaissances et à les transformer en gains économiques potentiels. Dans ce contexte, les indicateurs qui reposent sur les statistiques relatives aux brevets sont largement utilisés pour évaluer les performances inventives et innovantes d'un pays.

Les brevets sont généralement utilisés pour protéger les résultats de la R & D, mais ils représentent également une source d'informations techniques importantes qui permet d'éviter, par manque d'informations, de réinventer des choses existantes ou de retravailler sur des idées déjà développées précédemment. Cependant, le recours aux brevets est relativement limité au sein de l'UE pour un certain nombre de raisons: leur coût relatif, le chevauchement des procédures européennes et nationales ou encore la nécessité de les traduire en langues étrangères.

La plupart des études dans ce domaine montrent que les entreprises innovantes ont tendance à recourir plus fréquemment à la protection de la propriété intellectuelle que les entreprises qui n'innovent pas. La taille de l'entreprise ainsi que le secteur économique dans lequel elle est active peuvent également jouer un rôle important dans sa décision de protéger sa propriété intellectuelle.

Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a recommandé la création d'un système de brevet communautaire visant à remédier aux lacunes de la protection juridique des inventions, tout en stimulant les investissements dans la recherche et le développement et en contribuant à la compétitivité de l'économie dans son ensemble. La Commission européenne a présenté en juillet 2000 la première proposition de création d'un brevet communautaire, qui a fait l'objet de discussions à différents niveaux. Malgré plusieurs propositions et adaptations déposées en 2003 et 2004 en vue d'un règlement du Conseil sur le brevet communautaire, aucune base juridique n'a vu le jour. En avril 2007, la Commission européenne a publié une communication intitulée: «Améliorer le système de brevet en Europe» [(8)]. Elle a indiqué que le système de brevet européen était plus coûteux, peu sûr et peu attractif, tout en soulignant le fait que la Commission européenne estimait qu'un système de brevet communautaire plus compétitif et plus attractif pouvait être mis en place. Un tel système pourrait reposer sur la création d'une instance judiciaire unique et spécialisée, compétente pour les litiges relatifs aux brevets européens et aux futurs brevets communautaires.

Définitions et disponibilité des données

À la suite de changements introduits en 2007 dans la compilation des statistiques d'Eurostat sur les brevets, les données publiées sur le site d'Eurostat ne sont plus parfaitement comparables avec les données utilisées par le passé. Depuis 2007, la production de données d'Eurostat sur

(8) COM(2007) 165 final; http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0165:FIN:fr:PDF.

l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USTPO) s'appuie presque exclusivement sur la base de données statistique mondiale des brevets de l'OEB. Cette base de données, aussi connue sous le nom de «PATSTAT», a été créée par l'OEB en 2005 à partir de son répertoire et de sa connaissance de données sur les brevets.

Les **demandes de brevet européen** concernent les demandes enregistrées directement dans le cadre de la convention sur le brevet européen ou celles enregistrées dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets (PCT) et désignant l'OEB (Euro-PCT), indépendamment de l'attribution ou non des brevets. Pour les demandes de brevets à l'OEB, toutes les demandes directes (OEB direct) sont prises en considération, mais pour les demandes au titre du Traité de coopération (demandes conformes à la procédure établie dans le Traité), seules celles ayant atteint la phase régionale sont comptabilisées. Les demandes de brevets sont comptées en fonction de leur date de priorité, c'est-à-dire l'année au cours de laquelle elles sont enregistrées au niveau de l'OEB, n'importe où dans le monde, et ventilées selon la Classification internationale des brevets (CIB). Les demandes sont attribuées à un pays en fonction du lieu de résidence de l'inventeur. Un comptage fractionnaire est utilisé en cas d'inventeurs multiples afin d'éviter le double comptage. Dans un souci d'harmonisation des données, le nombre total de demandes déposées à l'OEB est ensuite rapporté à la population nationale et exprimé en termes de demandes par million d'habitants.

Les brevets de haute technologie sont comptés selon les critères établis par le rapport statistique trilatéral, où les domaines techniques suivants sont définis comme étant de haute technologie par la Classification internationale des brevets (CIB): équipement informatique et équipement de bureau automatisé, micro-organismes et génie génétique, aviation, technologie des communications, semi-conducteurs et lasers.

L'Office européen des brevets (OEB) délivre des brevets européens pour les États signataires de la Convention sur le brevet européen (CBE). Elle comprend actuellement 32 États signataires: les États membres de l'EU-27, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco et la Turquie. La tendance à la baisse observée entre 2000 et 2005 est imputable à la durée des procédures de brevet et ne peut être assimilée à une réelle baisse de l'activité de demande de brevets. C'est pourquoi les chiffres de 2005 de la base de données de référence d'Eurostat sont qualifiés de provisoires.

En revanche, les données de l'**Office des brevets des États-Unis (USPTO)** se rapportent aux brevets délivrés. Elles sont consignées par année de publication et non par année d'enregistrement. Les brevets sont attribués au pays de l'inventeur, en utilisant un comptage fractionnaire en cas de pays d'invention multiples. La méthodologie employée par l'USPTO n'est pas harmonisée avec celle d'Eurostat. Par conséquent, toute comparaison entre des données des brevets OEB et USPTO doit être interprétée avec précaution.

Conclusions principales

Les demandes de brevets déposées à l'OEB dans l'EU-27 ont fortement progressé de 1995 à 2000, jusqu'à un maximum de 51 158, le nombre de demandes augmentant en moyenne de 11,6 % par an. Néanmoins, ce mouvement continu à la hausse a ensuite stagné et le nombre de demandes a peu évolué jusqu'à un nouveau sommet relatif de 52 968 demandes de brevets en 2004. Les dernières informations disponibles pour 2005 ont

montré une érosion de 6,1 % du nombre de demandes, avec un total de 49 730 dossiers enregistrés à l'OEB.

Parmi les États membres, l'Allemagne a déposé de loin le plus grand nombre de demandes à l'OEB, soit 22 219 en 2005 (ce qui représentait 44,7 % du total de l'EU-27). En termes relatifs, l'Allemagne est aussi l'État membre qui a enregistré le plus grand nombre de demandes de brevets par million d'habitants (269), suivie par la Finlande (223) et la Suède (189).

Les demandes de brevets de haute technologie déposées à l'OEB dans l'EU-27 ont représenté une part croissante des demandes de brevets jusqu'à 2001, atteignant cette année 18,5 % de l'ensemble des demandes. Leur importance relative a par la suite quelque peu diminué, de même que leur nombre absolu. Après un record de 9 337 demandes de brevets de haute technologie en 2001, on a assisté à une baisse relativement lente jusqu'à 2004, puis à un effondrement en 2005, lorsque le nombre de demandes de haute technologie est passé de 8 484 en 2004 à 3 192 l'année suivante (-62,4 %). Ce schéma s'est produit dans la majorité des États membres, en particulier dans les grands pays ou les pays affichant traditionnellement la plus forte propension à enregistrer des demandes de brevets. L'Allemagne et la Belgique connaissaient en 2005 le nombre le plus élevé de demandes de brevets de haute technologie par million d'habitants, toutes deux à un peu plus de 15, tandis que la Suède et la France étaient les seuls autres États membres où cette valeur était supérieure à 10. Ces chiffres tranchent vivement avec les constats réalisés pendant la majeure partie de la décennie précédente, lorsque la Finlande et la Suède étaient sans conteste les pays les plus spécialisés.

Figure 14.3: Demandes de brevets à l'Office européen des brevets (OEB) dans l'EU-27
(nombre de demandes)

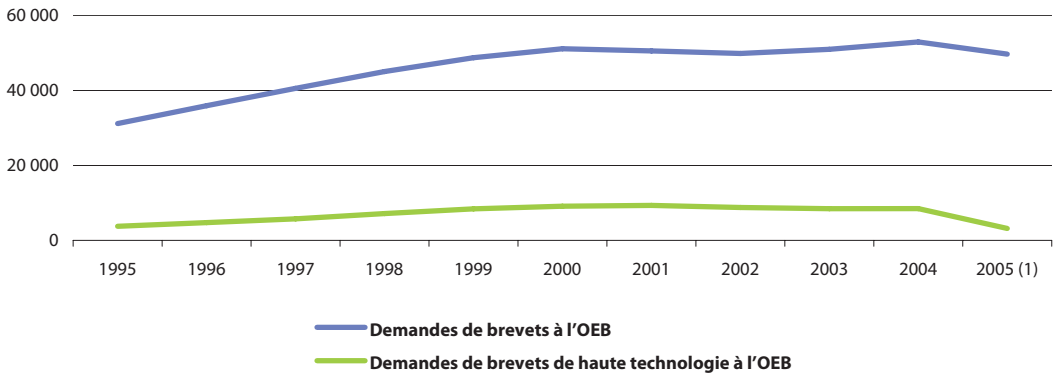

(1) Estimation.

Source: Eurostat (tsc00009 et pat_ep_ntec), Office européen des brevets

Tableau 14.9: Demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets (OEB) et brevets délivrés par l'USPTO

	Demandes de brevets déposées à l'OEB			Demandes de brevets de haute technologie déposées à l'OEB			Brevets délivrés par l'Office des brevets des États-Unis (USPTO)		
	(nombre de demandes)		(par million d'habitants)	(nombre de demandes)		(par million d'habitants)	(nombre de demandes)		(par million d'habitants)
	2000	2005 (1)	2005 (1)	2000	2005 (2)	2005 (2)	1997	2002	2002 (3)
EU-27	51 158	49 730	101,3	9 110	3 192	6,5	28 565	20 394	42,1
Zone euro	41 768	41 990	:	6 974	2 728	:	22 130	16 485	:
Belgique	1 288	1 302	124,6	198	159	15,2	842	451	43,8
Bulgarie	7	4	0,5	1	2	0,2	6	2	0,3
République tchèque	67	71	7,0	3	9	0,8	39	44	4,3
Danemark	936	842	155,6	175	39	7,1	481	293	54,6
Allemagne	22 016	22 219	269,3	3 100	1 272	15,4	11 677	9 204	111,6
Estonie	6	7	5,2	1	1	0,4	4	3	2,2
Irlande	218	237	57,7	56	8	2,1	139	173	44,4
Grèce	54	48	4,3	10	7	0,6	27	10	0,9
Espagne	790	1 135	26,4	105	44	1,0	302	304	7,4
France	7 250	7 201	115,2	1 401	722	11,6	4 375	2 491	40,6
Italie	3 982	4 197	71,8	369	254	4,3	1 782	1 454	25,5
Chypre	7	6	8,2	1	3	3,9	1	2	2,8
Lettonie	7	12	5,2	1	1	0,3	2	2	0,9
Lituanie	5	2	0,6	1	1	0,2	3	1	0,3
Luxembourg	79	86	189,0	5	3	6,6	34	54	121,6
Hongrie	121	64	6,3	26	2	0,2	71	26	2,6
Malte	5	9	22,4	:	1	2,5	1	2	5,1
Pays-Bas	3 418	2 695	165,3	1 015	133	8,2	1 451	1 156	71,8
Autriche	1 175	1 477	180,0	106	55	6,7	582	555	68,8
Pologne	43	108	2,8	4	15	0,4	31	39	1,0
Portugal	42	113	10,7	4	24	2,2	15	21	2,0
Roumanie	7	45	2,1	2	1	0,0	7	12	0,6
Slovénie	51	59	29,5	3	1	0,3	11	19	9,5
Slovaquie	11	31	5,8	0	2	0,4	7	1	0,2
Finlande	1 393	1 169	223,2	601	46	8,8	891	588	113,2
Suède	2 270	1 370	152,0	532	107	11,9	1 875	797	89,5
Royaume-Uni	5 912	5 206	86,7	1 391	287	4,8	3 910	2 690	45,4
Croatie	15	24	5,4	:	1	0,1	11	20	4,5
Turquie	43	211	3,0	5	2	0,0	9	18	0,3
Islande	36	21	73,0	7	3	9,2	14	7	24,4
Liechtenstein	23	21	606,9	2	1	28,9	17	17	507,1
Norvège	395	401	87,1	49	4	1,0	298	141	31,2
Suisse	2 694	2 929	395,0	339	189	25,5	1 519	1 088	150,0
Japon	21 356	20 099	157,3	5 040	2 515	19,7	35 083	32 942	258,5
États-Unis	30 513	29 538	99,6	8 043	1 530	5,2	99 614	90 870	315,2

(1) Chypre et Malte, 2004.
(2) Islande, 2004; Chypre, Lituanie et Malte, 2003.
(3) Estonie, 2001.

Source: Eurostat (tsc00009, tsiir060, pat_ep_ntec, tsc00010, pat_us_ntot et tsiir070), Office européen des brevets

14.4 La société de l'information

Introduction

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont considérées comme indispensables pour améliorer la compétitivité de l'industrie européenne et, plus généralement, pour répondre à la demande de ses sociétés et de ses économies. Les TIC affectent de nombreux aspects de la vie quotidienne, tant au travail qu'au domicile, et les politiques européennes dans ce domaine s'étendent de la réglementation de secteurs industriels tout entiers à la protection de la vie privée des citoyens.

Le cadre politique régissant les TIC est l'initiative i2010 [9] – «Société européenne de l'information en 2010» – qui vise à stimuler l'efficacité dans l'ensemble de l'économie européenne en généralisant le recours aux technologies de l'information et de la communication. Cette initiative est conçue pour promouvoir une économie numérique ouverte et concurrentielle, la recherche sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur application pour améliorer l'inclusion sociale, les services publics et la qualité de vie. En effet, la volonté de surmonter les différences géographiques et sociales afin de créer une société numérique ouverte à tous est au cœur de cette politique. L'initiative i2010 a trois priorités principales:

- créer un Espace européen unique de l'information, qui vise à promouvoir un marché intérieur ouvert et concurrentiel des services dans les domaines de la société de l'information et des médias;
- stimuler la société de l'information en renforçant l'investissement dans l'innovation et la recherche sur les TIC; et
- mettre à profit les avantages des TIC en favorisant l'inclusion et l'amélioration des services publics et de la qualité de vie grâce aux TIC.

La maîtrise des technologies numériques et les compétences en informatique sont fondamentales pour intensifier la participation à la société de l'information. L'étude sur les technologies de l'information et de la communication menée par Eurostat auprès des ménages en 2007, dont les résultats sont présentés dans la présente section, s'est notamment intéressée aux connaissances de la population sur l'informatique. Il y a plus d'informations dans la domaine des connaissances de la population sur l'Internet dans les bases de données d'Eurostat.

D'après une communication de la Commission européenne intitulée «Des compétences numériques pour le XXIe siècle: stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi» [10], une pénurie de compétences se fait ressentir à travers l'Europe, en ce qu'il manque jusqu'à 500 000 personnes dotées de compétences de haut niveau en matière de technologies des réseaux, et les entreprises font état de déficits de compétences pour les professionnels des TIC, notamment sur le plan de la stratégie, de la sécurité et des nouvelles solutions informatiques. Le cadre d'évaluation comparative (benchmarking) pour i2010 [11] a abordé une série de modules spécifiques sur les compétences numériques cités dans les études de 2007.

Après un réexamen à mi-parcours, une stratégie i2010 remaniée a été présentée en avril 2008 en vue d'aborder les défis essentiels pour la période 2008-2010. La Commission européenne a ensuite publié une communication sur les réseaux et l'internet du futur [12], qui a esquissé le

(9) http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/index_en.htm.
(10) COM(2007) 496 final, http://ec.europa.eu/enterprise/ict/policy/ict-skills/2007/COMM_PDF_COM_2007_0496_F_FR_ACTE.pdf.
(11) http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/benchmarking/index_en.htm.
(12) COM(2008) 594 final; http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/docs/future_internet/act_future_networks_internet_fr.pdf.

potentiel social et économique de l'internet du futur dans toute sa diversité, sur la base du postulat d'un internet à grande vitesse disponible pour tous, qui soit ouvert et concurrentiel sur le plan international, dont l'utilisation soit sécurisée, et qui soit doté d'une gouvernance transparente et efficace. Ces conditions fondamentales d'accessibilité, d'ouverture, de transparence et de sécurité forment les piliers du programme à court terme de la Commission pour l'internet du futur, qui se résume en six actions:

- construire des infrastructures internet à haut débit qui soient ouvertes à la concurrence et offrent de véritables choix aux consommateurs;
- promouvoir l'accès de tous à une connexion internet de bonne qualité à un prix abordable;
- maintenir l'internet ouvert à la concurrence, à l'innovation et au choix des consommateurs;
- lancer un débat sur la conception et le développement de l'internet du futur;
- fournir des orientations claires sur la mise en œuvre des règles existantes relatives à la protection des données et une stratégie cohérente pour la stratégie de l'internet du futur;
- prendre en compte le rôle crucial joué par la politique internationale, le dialogue relatif à la réglementation et la coopération en matière de recherche dans l'ensemble de ces efforts de développement.

Les technologies haut débit revêtent une importance majeure pour mesurer l'accès internet et son utilisation car elles offrent aux utilisateurs la possibilité de transférer rapidement d'importants volumes de données et de maintenir la ligne d'accès ouverte. La diffusion de ces technologies est considérée comme un indicateur clé pour l'élaboration des politiques relatives aux TIC. Un accès internet haut débit à grande échelle est perçu comme essentiel au développement des services internet avancés, tels que le commerce, l'administration et la formation électroniques. Le haut débit n'a cessé de se répandre à travers l'UE au cours de ces dernières années et 42 % des foyers dans l'EU-27 en sont aujourd'hui équipés. La technologie DSL (lignes d'abonnés numériques) reste la technologie haut débit la plus répandue dans l'UE, bien que les solutions alternatives, telles que le câble, le satellite, la fibre optique et les boucles locales radio, gagnent du terrain.

Définitions et disponibilité des données

Les statisticiens ont parfaitement conscience des défis que pose l'évolution rapide de la technologie dans les domaines liés à l'internet et à d'autres nouvelles TIC. En tant que tel, ce domaine a considérablement progressé, les outils statistiques ayant été adaptés pour répondre à de nouvelles demandes relatives aux données. Les statistiques dans ce domaine sont réévaluées chaque année afin de répondre aux besoins des usagers et de tenir compte de la rapidité des évolutions technologiques.

Les données présentées dans cette section sont tirées d'**enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication réalisées par Eurostat auprès des ménages, des particuliers et des entreprises et le commerce électronique**. Ces enquêtes annuelles sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et ménages/par les individus sont conduits par des Instituts Nationaux de Statistiques. Les résultats sont utilisés pour évaluer les progrès apportés par ces technologies. Initialement consacrées à l'accès et à la connectivité, ces enquêtes ont ensuite été étendues à un éventail d'aspects (tels que les services administratifs en ligne et les compétences numériques, par exemple) et de ventilations socio-économiques, notamment, pour les

enquêtes auprès des niveaux d'études et la situation professionnelle des personnes interrogées, et pour les enquêtes dans les entreprises, la taille (petite, moyenne ou grande entreprise). La portée des enquêtes relatives aux différentes technologies est également adaptée aux nouveaux groupes de produits et moyens utilisés dans la fourniture des technologies de communication à l'utilisateur final (entreprises ou ménages).

Les **ménages** sont définis comme ayant au moins un membre dans la tranche d'âge des 16-74 ans. L'**accès à internet des ménages** indique le pourcentage des ménages disposant d'un accès à internet de sorte que tout membre du ménage peut utiliser l'internet à son domicile s'il le souhaite, ne serait-ce que pour envoyer un courrier électronique. Les **utilisateurs d'internet** sont définis comme les personnes de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des trois mois précédents, et les **utilisateurs réguliers d'internet** sont les personnes qui ont utilisé l'internet en moyenne au moins une fois par semaine au cours des trois mois qui ont précédé l'étude (en général, au premier trimestre 2007).

Les technologies les plus fréquemment utilisées pour accéder à l'internet se répartissent entre le haut débit et l'accès distant. L'**accès DSL** (digital subscriber line ou ligne numérique d'abonné) figure parmi les technologies haut débit qui permettent un transfert très rapide des données. Les **lignes à large bande** sont celles qui ont une capacité égale ou supérieure à 144 Kbits/s. Un **accès distant** par modem peut être installé sur une ligne téléphonique normale ou RNIS (réseau numérique à intégration de services). Cette connexion est également appelée «bas débit» en raison de la taille limitée de la bande passante.

Un **ordinateur** désigne un ordinateur personnel fonctionnant sous l'un des principaux systèmes d'exploitation (Macintosh, Linux ou Microsoft). Sont également compris les ordinateurs portables et les assistants personnels numériques (PDA). Afin de mesurer les **compétences élémentaires en informatique**, les participants à l'enquête ont été interrogés sur leur expérience dans la réalisation d'une sélection d'activités. Six tâches exécutées sur un ordinateur ont été passées en revue: la copie ou le déplacement d'un fichier ou d'un répertoire; l'utilisation des outils copier et coller pour dupliquer ou déplacer de l'information au sein d'un document; l'utilisation de formules arithmétiques de base pour additionner, soustraire, multiplier ou diviser dans un tableau de calcul; la compression de fichiers; la connexion et l'installation de nouveaux matériels, par exemple une imprimante ou un modem; et l'écriture d'un programme informatique utilisant un langage de programmation spécialisé. Les compétences d'une personne ont été évaluées à un niveau faible en cas de réalisation d'une ou deux tâches, à un niveau moyen en cas de réalisation de trois ou quatre tâches, et à un niveau fort en cas de réalisation de cinq ou six tâches.

La **commande électronique de biens et de services par des particuliers** englobe les réservations confirmées dans un établissement d'hébergement, l'achat de produits financiers, la participation à des loteries et à des paris, les enchères sur internet, ainsi que les services d'information à accès payant direct. Les biens et les services obtenus gratuitement via internet sont exclus, au même titre que les commandes effectuées par courriers électroniques saisis manuellement. L'indicateur correspond au nombre de personnes de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des 12 mois avant l'étude pour commander des biens ou des services.

L'enquête sur l'utilisation des TIC dans les entreprises prend en compte les entreprises de 10 salariés et plus. Sa portée se limite aux entreprises dont l'activité principale correspond aux sections D, F, G, I et K de la NACE et aux groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2, c'est-à-dire l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, les hôtels et établissements d'hébergement, les transports et les services de communication, l'immobilier, la location et les services aux entreprises, les activités cinématographiques et vidéos et les activités de radiotélévision.

L'**accès à l'internet dans les entreprises** mesure la proportion du nombre total de salariés ayant accès à l'internet ou via une connexion à haut débit. Cet indicateur est considéré comme un indice de la productivité dans les entreprises. La **disponibilité d'un accès à large bande** est mesurée en pourcentage du total des entreprises pouvant être connectées à un central qui a été adapté à la technologie xDSL, à un réseau câblé qui a été adapté au trafic internet, ou à d'autres technologies à large bande.

L'indicateur mesurant le **chiffre d'affaires du commerce électronique** dans les entreprises est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires total. L'indicateur correspond aux recettes réalisées par les entreprises grâce à la vente par l'internet, en pourcentage du chiffre d'affaires total. Les ventes effectuées par l'intermédiaire d'autres réseaux, comme par exemple EDI, ne sont pas incluses. L'année donnée se rapporte à l'année d'enquête. Les données de commerce électronique se rapportent à l'année précédant l'enquête. Le **commerce électronique** se définit comme la commande ou la vente de biens et de services réalisée par le biais de réseaux informatiques. Les achats ou commandes en ligne ne tiennent pas compte des achats ou commandes effectués par courriers électroniques saisis manuellement. L'indicateur sur les **entreprises ayant reçu des commandes ou réalisé des achats en ligne** couvre la vente en ligne, au cours de l'année dernière, tant via internet que par EDI ou des autres réseaux. Seules les entreprises achetant/vendant plus de 1 % en ligne sont prises en compte.

Les indicateurs se rapportant à l'**accès en ligne aux services publics** présentent le pourcentage de 20 services de base sélectionnés entièrement disponibles en ligne, autrement dit, qui permettent le traitement entièrement électronique d'un dossier. Par exemple, si dans un pays, 13 services sur 20 étaient mesurés comme étant 100 % disponibles en ligne, et un service n'était pas pertinent (par ex. non existant), l'indicateur est 13/19, soit 68,4 %. Les mesures sont effectuées sur un échantillon d'adresses internet de sites web publics que les États membres ont reconnu comme pertinents pour chacun des services.

Les indicateurs relatifs à l'**utilisation des services administratifs en ligne** tiennent compte des utilisations effectuées dans les trois mois qui précèdent l'enquête, pour les particuliers, et dans l'année écoulée, pour les entreprises. Les services administratifs en ligne concernent les interactions avec les pouvoirs publics dans une ou plusieurs des activités suivantes: l'obtention d'informations à partir de sites web des pouvoirs publics, le téléchargement de formulaires officiels, l'envoi de formulaires remplis et accès aux marchés publics (pour l'enquête des entreprises).

Les données relatives aux **dépenses en matière de technologie de l'information (TI)** couvrent les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et aux autres services liés.

Conclusions principales

Au cours de la dernière décennie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été mises à la portée du grand public, en termes d'accessibilité et de coût. Ces technologies ont atteint un tel taux de pénétration que, pour la première fois, une majorité (54 %) des ménages de l'EU-27 disposait d'un accès internet en 2007. Parmi les États membres, une forte proportion (83 %) des ménages disposaient d'un accès internet en 2007 aux Pays-Bas, et une proportion d'au moins 75 % était également enregistrée en Suède, au Danemark et au Luxembourg.

La généralisation de la connexion haut débit et son prix raisonnable semblent constituer l'un des moyens de promouvoir la société de l'information et de la connaissance. Une nette majorité des ménages de l'EU-27 accédaient à l'internet au moyen d'une connexion haut débit, à quelque 42 %, contre 14 % des ménages qui disposaient d'une connexion par accès distant ou de type RNIS. La Roumanie et la Grèce étaient les seuls États membres où une plus grande proportion des ménages utilisaient une connexion par accès distant ou RNIS pour se connecter à l'internet. Quelque 81 % des particuliers vivant dans un ménage équipé d'une connexion haut débit dans l'EU-27 se connectaient régulièrement (au moins une fois par semaine) à internet, contre 63 % des membres de ménages disposant d'un accès internet mais pas à haut débit. Un peu plus de quatre cinquièmes (81 %) des internautes de 16 à 74 ans ont déclaré se connecter à internet depuis leur domicile en 2007, tandis que 43 % des internautes accédaient à internet depuis leur lieu de travail.

Les résultats relatifs aux compétences en informatique montrent qu'en 2007, trois quarts ou plus de la population maîtrisaient des compétences de base en informatique au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suède et en Allemagne. Les plus faibles taux de compétences ont par contre été relevés en Bulgarie (32 %) et en Roumanie (29 %). Les États membres qui possédaient les plus hautes proportions de personnes ayant un niveau élevé de compétences en informatique étaient le Danemark et le Luxembourg.

La proportion de personnes âgées de 16 à 74 ans dans l'EU-27, qui ont, au moins une fois au cours des 12 derniers mois, acheté ou commandé des produits ou des services pour un usage personnel, était de 30 % en 2007. Entre 2006 et 2007, tous les États Membres de l'UE ont enregistré une augmentation des achats sur internet (e-shopping). En 2007, au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, plus de la moitié des particuliers ont acheté ou commandé des produits ou des services sur internet dans les 12 derniers mois. En revanche, en Bulgarie et en Roumanie, moins de 5 % des particuliers ont fait des achats sur internet.

La fourniture de services de l'administration en ligne, intégralement accessibles via Internet, a atteint dans l'EU-27 un niveau de 59 % en 2007. Par rapport aux résultats disponibles des années précédentes, il y a eu une augmentation considérable au cours des dernières années. La moyenne EU-25 a augmenté de 11 points de pourcentage de 2006 à 2007. L'Autriche est le seul État Membre avec une disponibilité en ligne de 100%, c'est-à-dire que tous les services publics considérés peuvent être entièrement gérés par le biais d'internet. Malte, le Portugal, la Slovénie et le Royaume-Uni dépassent un niveau de trois-quarts des services publics considérés, tandis que la Pologne et la Bulgarie atteignent au maximum un quart des services publics entièrement disponibles en

ligne. Il semble que les priorités au niveau politique, avec une taille modeste du pays et en plus une administration centralisée permettent des progrès plus rapides en ce qui concerne la mise en ligne des services publics

Près d'un tiers (30 %) des particuliers ont mis à profit les initiatives d'accès en ligne à une série de services administratifs en 2007, principalement pour se procurer des informations mais aussi, dans une mesure croissante, pour télécharger et compléter des formulaires (p. ex. les déclarations fiscales). Les États membres nordiques, les Pays-Bas et le Luxembourg se distinguent en ce qu'une majorité de leurs citoyens utilisent les services administratifs en ligne.

Dans les entreprises de l'EU-27 employant au moins dix personnes à temps plein, la quasi-totalité du personnel (97 %) disposait en 2007 d'une connexion à l'internet et plus de 90 % accédaient à l'internet au moyen d'une connexion à large bande. En moyenne, 17 % des entreprises comptant au moins dix salariés à temps plein étaient en mesure de leur permettre de se connecter à leur système informatique depuis leur domicile en 2006. Cette proportion augmentait sensiblement en fonction de la taille de l'entreprise, se hissant à 55 % dans les entreprises de 250 salariés ou plus. Les entreprises des États membres nordiques, des Pays-Bas et du Royaume-Uni affichaient la propension la plus élevée à permettre l'accès à distance à leur système informatique, quelle que soit leur taille.

Environ deux tiers (65 %) des entreprises ont eu recours aux services administratifs en ligne, dont une majorité pour obtenir des informations et télécharger des formulaires (respectivement 57 % et 58 %), tandis que 45 % des entreprises ont renvoyé des formulaires remplis en utilisant les services administratifs en ligne. L'adoption des services administratifs en ligne parmi les entreprises reflétait en 2007 les taux de pénétration relativement élevés parmi les ménages dans des pays comme le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas ou la Finlande. Plusieurs autres pays, parmi lesquels l'Irlande, la Grèce, l'Italie, l'Autriche, la Slovénie et la Slovaquie, ont également enregistré une pénétration relativement forte des services administratifs en ligne dans les entreprises, loin devant leur taux d'adoption par les ménages. La Bulgarie, la Lettonie et la Roumanie étaient les seuls pays dans lesquels une minorité d'entreprises seulement utilisaient les services administratifs en ligne.

Environ 15 % des entreprises de l'EU-27 ont reçu des commandes en ligne en 2007, soit approximativement la moitié de la proportion des entreprises (29 %) ayant utilisé l'internet pour passer des commandes ou acheter des biens ou des services. Dans tous les États membres prévaut un schéma général selon lequel une proportion nettement supérieure des entreprises ont fait des achats en ligne par rapport aux entreprises qui ont reçu des commandes en ligne (traduisant probablement la plus grande complexité d'élaborer un système de vente en ligne par rapport à la réalisation d'achats). Au Danemark, un tiers des entreprises ont reçu des commandes en ligne en 2007; cette proportion s'élevait à un quart ou davantage au Royaume-Uni, en Irlande, en Suède et aux Pays-Bas. À l'inverse, une majorité d'entreprises ont effectué des achats en ligne en 2007 en Irlande et en Allemagne (respectivement 55 % et 52 %), ce qui est également le cas de plus de 40 % des entreprises au Royaume-Uni, en Suède, en Belgique et en Autriche.

La part du chiffre d'affaires total imputable au commerce électronique via l'internet équivalait à 4,2 % en 2007 dans l'EU-27, seule une poignée de pays - Irlande, Royaume-Uni, Espagne et Lituanie - déclarant que le commerce électronique générait plus de 5 % du chiffre d'affaires total.

Au regard de ses principaux concurrents, l'UE consacre une part relativement faible de son PIB aux dépenses en TIC. En effet, les dépenses consacrées aux technologies de l'information représentaient 2,7 % du PIB de l'EU-27 en 2006, contre 3,4 % au Japon et 3,3 % aux États-Unis.

Figure 14.4: Accès internet des ménages
(en % de l'ensemble des ménages)

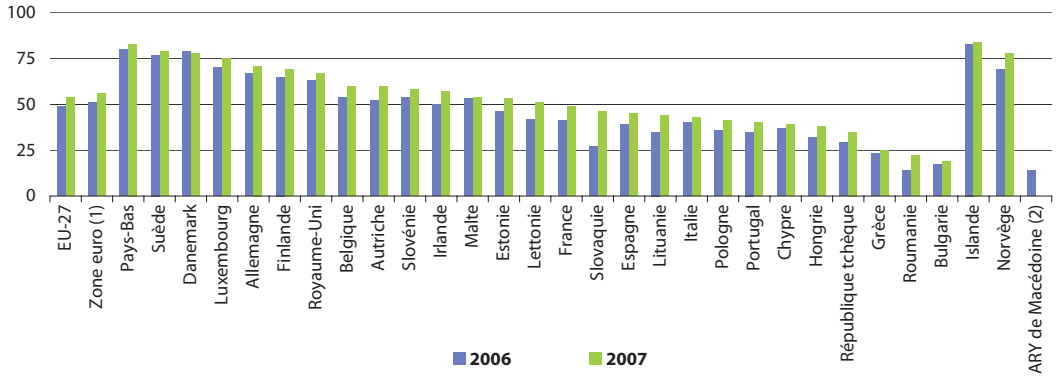

(1) ZE-12 en 2006; ZE-13 en 2007.
(2) Non disponible pour 2007.

Source: Eurostat (tsiir040)

Figure 14.5: Accès internet des ménages par type de connexion, 2007
(en % de l'ensemble des ménages)

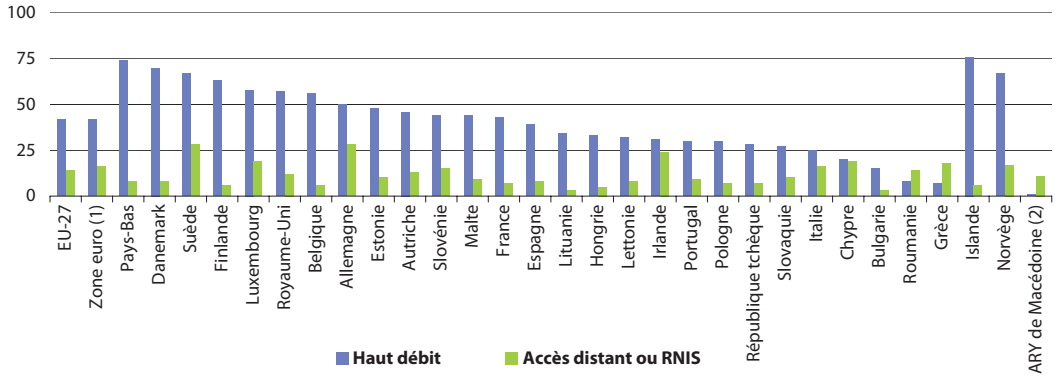

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(2) 2006.

Source: Eurostat (tin00073)

Tableau 14.10: Lieu d'utilisation d'internet par les particuliers, 2007
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des trois mois précédents)

	Domicile	Lieu de travail (autre que le domicile)	Établissement scolaire	Domicile d'un voisin, d'un ami ou d'un membre de la famille	Autres lieux
EU-27	81	43	13	21	12
Zone euro (1)	81	43	11	23	12
Belgique	89	34	10	8	5
Bulgarie	71	38	12	6	16
République tchèque	76	42	19	15	6
Danemark	95	52	13	17	8
Allemagne	89	42	10	18	10
Estonie	83	43	18	15	7
Irlande	77	39	11	5	9
Grèce	62	44	11	12	17
Espagne	74	45	13	25	21
France	72	40	8	36	11
Italie	78	48	13	22	16
Chypre	72	54	11	15	9
Lettonie	77	40	19	15	12
Lituanie	80	40	24	23	13
Luxembourg	92	44	11	11	3
Hongrie	74	40	21	23	11
Malte	92	40	9	9	3
Pays-Bas	97	50	13	16	5
Autriche	82	48	10	8	5
Pologne	74	33	23	23	13
Portugal	68	43	21	32	20
Roumanie	67	34	21	12	9
Slovénie	85	53	18	25	16
Slovaquie	60	51	21	20	15
Finlande	89	49	21	35	20
Suède	91	52	14	22	12
Royaume-Uni	87	45	13	19	11
ARY de Macédoine (2)	32	17	19	9	54
Islande	93	63	30	48	30
Norvège	92	56	15	18	13

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(2) 2006.

Source: Eurostat (isoc_pibi_pai)

Figure 14.6: Particuliers utilisant régulièrement internet par type de connexion, 2007
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

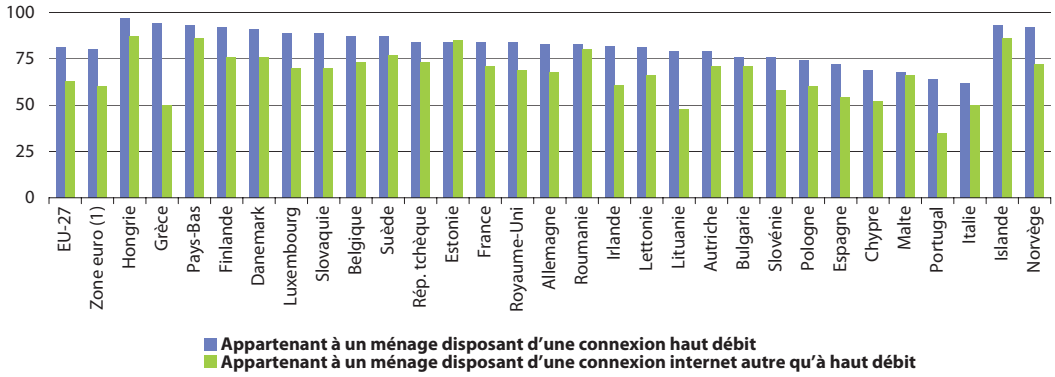

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tin00061)

Figure 14.7: Niveau de compétences des personnes en informatique, 2007
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

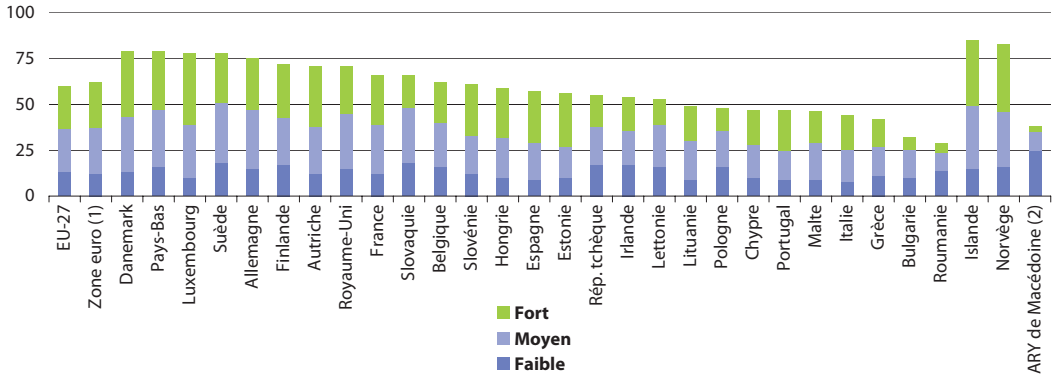

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(2) 2006.

Source: Eurostat (tsdsc460)

Figure 14.8: Personnes ayant commandé par internet des biens ou des services pour leur usage personnel au cours des douze derniers mois

(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

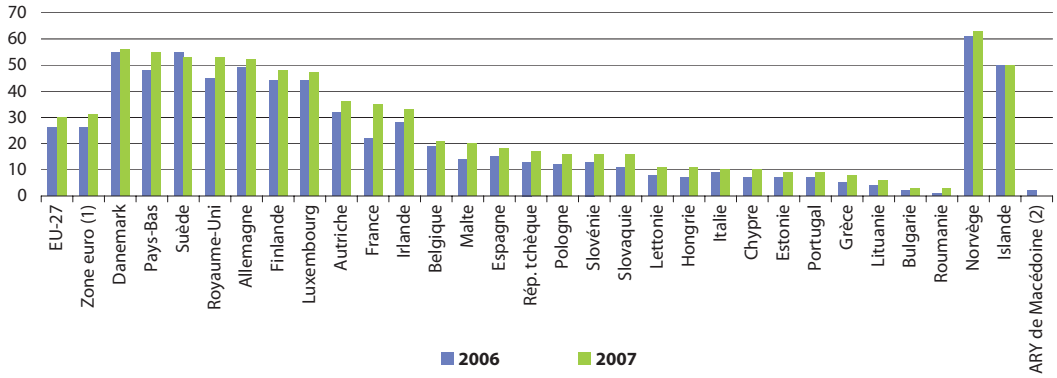

(1) ZE-12 en 2006; ZE-13 en 2007.
(2) Non disponible pour 2007.

Source: Eurostat (isoc_ec_ibuy)

Figure 14.9: Disponibilité de services d'administration en ligne, 2007

(en % de disponibilité de 20 services publics de base)

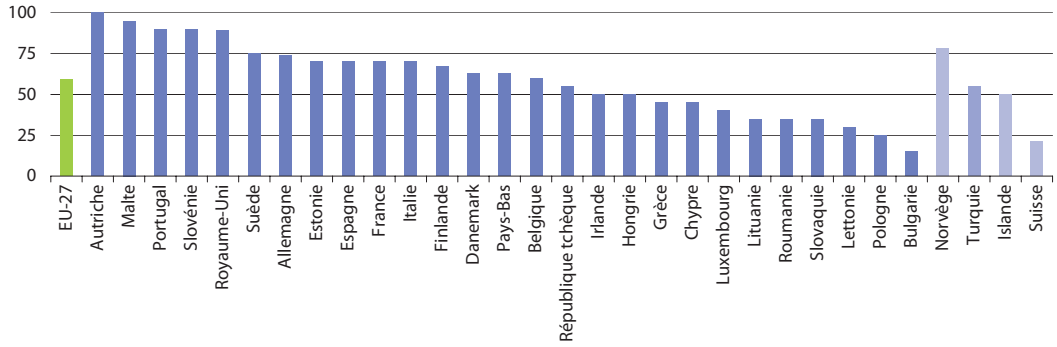

Source: Eurostat (tsiir120), Direction générale de la société de l'information et des médias

Tableau 14.11: Personnes utilisant internet pour leurs contacts avec les administrations publiques, 2007
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

	Personnes utilisant l'administration en ligne			Personnes utilisant internet pour leurs contacts avec les administrations publiques		
	Total	Hommes	Femmes	Obtention d'informations	Téléchargement de formulaires officiels	Envoi de formulaires complétés
EU-27	30	33	28	27	18	13
Zone euro (1)	33	36	30	30	19	13
Belgique	23	26	20	21	11	8
Bulgarie	6	6	7	4	4	3
République tchèque	16	17	15	14	8	4
Danemark	58	62	55	58	37	33
Allemagne	43	47	39	39	26	17
Estonie	30	29	32	27	21	20
Irlande	32	34	31	26	22	19
Grèce	12	14	9	10	4	5
Espagne	26	29	24	25	14	8
France	41	42	40	37	24	18
Italie	17	19	14	15	11	5
Chypre	20	21	19	18	13	10
Lettonie	18	16	20	17	7	6
Lituanie	18	17	19	18	12	11
Luxembourg	52	62	41	44	38	21
Hongrie	25	25	25	22	19	14
Malte	25	28	21	22	17	9
Pays-Bas	55	61	49	49	30	33
Autriche	27	32	23	24	19	13
Pologne	15	15	15	12	9	4
Portugal	19	22	17	17	13	13
Roumanie	5	6	5	4	3	2
Slovénie	30	29	31	28	15	6
Slovaquie	24	23	24	20	15	8
Finlande	50	51	50	43	31	17
Suède	53	55	50	47	29	24
Royaume-Uni	38	42	34	33	22	18
ARY de Macédoine (2)	15	19	11	12	5	2
Turquie (3)	6	8	4	5	2	1
Islande	59	63	54	54	33	19
Norvège	60	65	55	55	33	26

(1) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(2) 2006.
(3) 2005.

Source: Eurostat (tsiir130 et tin00064)

Tableau 14.12: Part des entreprises employant des personnes en télétravail qui se connectent à des systèmes informatiques depuis leur domicile, 2006 (1)
(en % des entreprises)

	Total (10 salariés et plus)	Petites entreprises (10 à 49 salariés)	Moyennes entreprises (50 à 249 salariés)	Grandes entreprises (250 salariés et plus)
EU-27	17	13	30	55
Zone euro (2)	15	11	30	57
Belgique	27	21	50	71
Bulgarie	9	9	10	17
République tchèque	19	15	31	48
Danemark	53	46	81	95
Allemagne	21	15	39	65
Estonie	22	18	34	53
Irlande	25	20	38	59
Grèce	16	14	25	52
Espagne	8	5	17	40
France	:	:	:	:
Italie	3	2	7	23
Chypre	14	10	28	62
Lettonie	7	5	12	27
Lituanie	12	11	13	30
Luxembourg	19	16	25	66
Hongrie	10	8	16	36
Malte	:	:	:	:
Pays-Bas	35	29	56	85
Autriche	20	16	37	64
Pologne	4	3	8	15
Portugal	9	7	21	49
Roumanie	7	6	9	20
Slovénie	26	23	32	65
Slovaquie	13	12	17	34
Finlande	32	24	56	77
Suède	39	34	59	84
Royaume-Uni	32	26	49	79
Islande	47	42	67	66
Norvège	49	44	78	94

(1) Entreprises employant 10 salariés à plein temps ou plus; les entreprises qui ont leur activité principale dans les sections de la NACE D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2.
(2) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tin00082 et isoc_ci_tw_e)

Tableau 14.13: Entreprises utilisant internet pour interagir avec les administrations publiques, 2007 (1)
(en % des entreprises)

	Entreprises utilisant l'administration en ligne	Obtention d'informations	Téléchargement de formulaires officiels	Envoi de formulaires complétés
EU-27	65	57	58	45
Zone euro (2)	68	58	60	47
Belgique	51	44	35	37
Bulgarie	45	40	36	29
République tchèque	73	70	65	34
Danemark	88	83	83	61
Allemagne	56	44	49	43
Estonie	76	74	71	58
Irlande	89	79	82	69
Grèce	82	71	70	77
Espagne	58	53	53	38
France	69	61	64	59
Italie	84	74	70	35
Chypre	54	53	43	14
Lettonie	45	42	41	26
Lituanie	76	71	75	60
Luxembourg	85	76	81	35
Hongrie	55	51	52	44
Malte	77	74	68	49
Pays-Bas	81	67	69	73
Autriche	81	60	75	54
Pologne	64	53	56	56
Portugal	72	66	65	66
Roumanie	42	39	36	20
Slovénie	83	78	76	61
Slovaquie	85	78	80	56
Finlande	94	88	91	78
Suède	79	77	76	55
Royaume-Uni	54	52	49	40
Croatie	51	45	48	33
Islande (3)	95	85	79	81
Norvège	71	65	66	61

(1) Entreprises employant 10 salariés à plein temps ou plus; les entreprises qui ont leur activité principale dans les sections de la NACE D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2. L'année donnée se rapporte à l'année d'enquête. Les données sur l'administration en ligne se rapportent à l'année précédant l'enquête.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) 2006.

Source: Eurostat (tsiir140 et tin00065)

Figure 14.10: Accès internet et connexions haut débit parmi les entreprises, 2007 (1)
(en % des salariés)

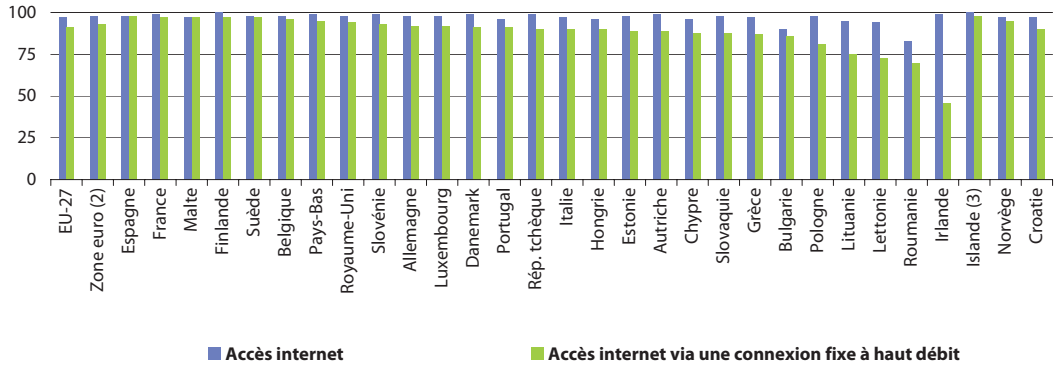

(1) Entreprises employant 10 salariés à plein temps ou plus; les entreprises qui ont leur activité principale dans les sections de la NACE D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) 2006.

Source: Eurostat (isoc_ci_in_p et isoc_ci_it_p)

Figure 14.11: Part du chiffre d'affaires total des entreprises généré par le commerce électronique via internet, 2007 (1)
(en %)

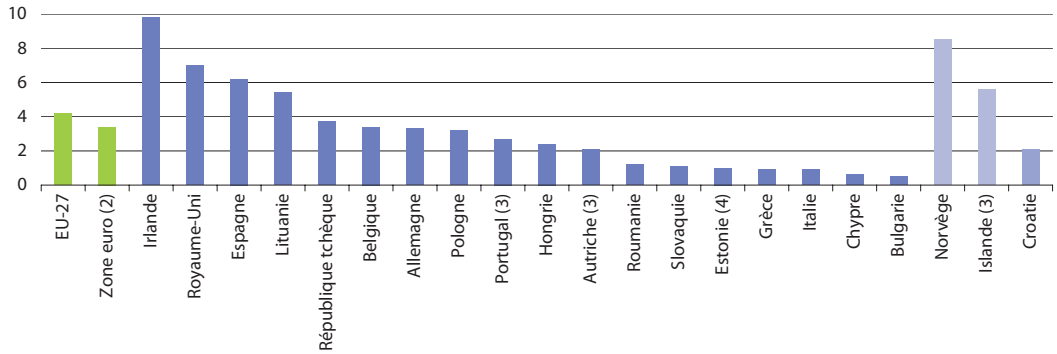

(1) Entreprises employant 10 salariés à plein temps ou plus; les entreprises qui ont leur activité principale dans les sections de la NACE D, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1 et 55.2; Danemark, France, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Slovénie, Finlande et Suède, non disponibles. L'année donnée se rapporte à l'année d'enquête. Les données de commerce électronique se rapportent à l'année précédant l'enquête.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) 2006.
(4) 2005.

Source: Eurostat (tsiir100)

Figure 14.12: Entreprises ayant reçu des commandes/réalisé des achats en ligne, 2007 (1)
(en % des entreprises)

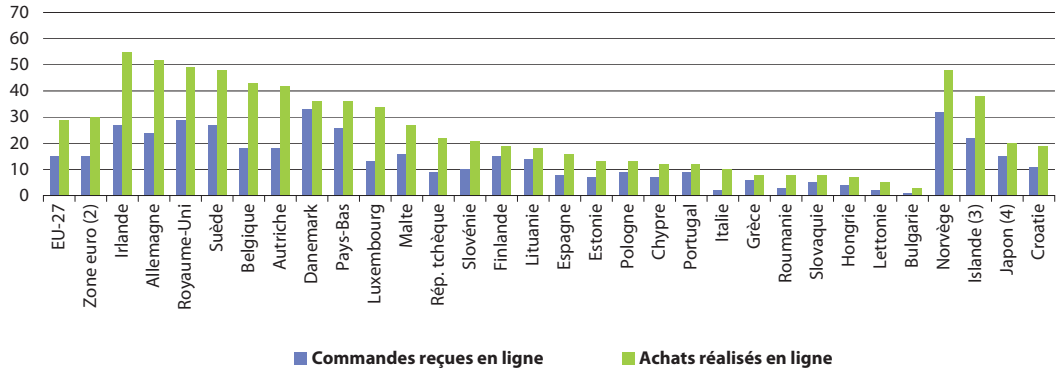

(1) Entreprises employant 10 salariés à plein temps ou plus; les entreprises qui ont leur activité principale dans les sections de la NACE D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2; France, non disponible.
(2) ZE-13 au lieu de ZE-15.
(3) 2006.
(4) 2005.

Source: Eurostat (tin00068 et isoc_ec_ebuy)

Figure 14.13: Dépenses consacrées aux technologies de l'information, 2006 (1)
(en % du PIB)

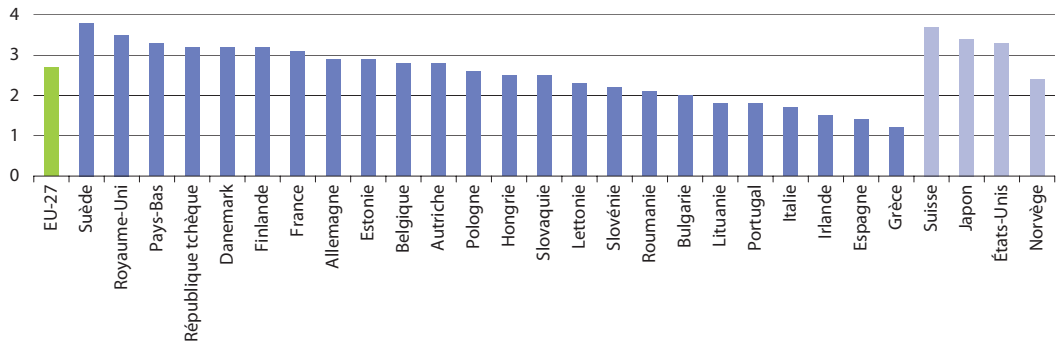

(1) Chypre, Luxembourg et Malte, non disponibles.

Source: Eurostat (tsiir090), Observatoire européen des technologies de l'information (EITO)

14.5 Les télécommunications

Introduction

Les réseaux et les services de télécommunications constituent la clef de voûte de la société de l'information naissante en Europe. Tant les particuliers et les entreprises que les organismes publics ont pris l'habitude de bénéficier de réseaux et de services fiables et pratiques pour de nombreuses applications.

Historiquement, le secteur européen des télécommunications se caractérise par un service public dominé par des fournisseurs monopolistiques et souvent géré conjointement avec les services postaux. Les premières tendances à la libéralisation sont nées dans la première moitié des années 1980 et ont concerné dans un premier temps les services à valeur ajoutée ou les entreprises, les services de base demeurant aux mains des fournisseurs monopolistiques. En 1998, les télécommunications étaient, en principe, entièrement libéralisées dans l'ensemble des États membres. La libéralisation des marchés des télécommunications a entraîné des baisses de prix considérables. Ces baisses résultent, en partie, de l'arrivée de la concurrence dans un certain nombre de marchés précédemment contrôlés par des fournisseurs historiques, mais également d'évolutions technologiques qui ont accru les capacités et permis de communiquer non seulement par la voix, mais aussi via internet. Le marché reste néanmoins réglementé et soumis à une supervision de la Commission européenne afin d'assurer que les consommateurs en bénéficient. Une régulation est maintenue afin d'encadrer la puissance de marché substantielle des anciens monopoles, de garantir le service universel et de protéger les consommateurs, en particulier les catégories sociales qui seraient autrement menacées d'exclusion, par le contrôle de la bonne mise en œuvre et du respect des directives.

Le 30 juin 2007, un nouveau règlement concernant l'itinérance est entré en vigueur, qui prévoit que les personnes circulant au sein de l'UE puissent effectuer des appels téléphoniques transfrontaliers à des prix plus abordables et transparents. Le règlement concernant l'itinérance [13] a mis en place un barème de prix maximaux pour les appels téléphoniques donnés et reçus à l'étranger («eurotarif»), qui s'applique à l'ensemble des consommateurs, excepté s'ils souscrivent un forfait spécial proposé par un opérateur. La Commission et les autorités nationales de réglementation ont observé étroitement l'évolution des prix des messages textuels et des services de données. À la lumière de cette observation, une étude a été menée, qui a abouti à la conclusion que la concurrence n'avait pas incité les opérateurs de téléphonie mobile à baisser volontairement les surcoûts d'itinérance considérables pour les messages textuels. En conséquence, la Commission a proposé le 23 septembre 2008:

- de réduire les prix des messages textuels envoyés par un utilisateur en déplacement dans un autre État membre de l'UE;
- de faire en sorte que les consommateurs soient informés en permanence des coûts applicables aux services d'itinérance de données;

(13) Règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté et modifiant la directive 20002/21/CE; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:171:0032:0040:FR:PDF.

- d'instaurer à partir du 1er juillet 2009 un eurotarif SMS de façon à ce que l'envoi d'un SMS depuis l'étranger ne coûte pas plus de 11 cents (hors TVA), la réception d'un SMS dans un autre pays européen restant gratuite;
- de rehausser la transparence en envoyant aux utilisateurs se déplaçant dans un autre État membre, à leur arrivée, un message automatique les informant des coûts applicables aux services d'itinérance de données, et qu'à partir du 1er juillet 2010, les opérateurs donnent la possibilité aux utilisateurs de décider au préalable combien ils acceptent de dépenser avant qu'un service d'itinérance de données ne soit «coupé»;
- de plafonner à 1 EUR par mégaoctet les frais d'itinérance de données en gros afin qu'ils soient plus prévisibles pour les opérateurs;
- de réduire davantage le coût de l'eurotarif pour les appels vocaux, en diminuant le prix d'un appel donné de 43 cents à 40 cents le 1er juillet 2009, puis à 37 cents et 34 cents les années suivantes, et le prix d'un appel reçu de 19 cents à 16 cents le 1er juillet 2009, puis à 13 cents et 10 cents.

Définitions et disponibilité des données

La collecte des données Eurostat dans le cadre des **statistiques des télécommunications** s'effectue au moyen d'un questionnaire prédéfini (TELECOM), envoyé chaque année aux instituts nationaux de statistique. Ces instituts recueillent les informations auprès des autorités de régulation concernées et renvoient les questionnaires remplis à Eurostat.

Les **lignes téléphoniques principales** sont la méthode traditionnelle de connexion aux réseaux de communication. Généralement utilisées pour la téléphonie vocale, elles peuvent également servir pour la connexion à internet via un modem ou un accès distant. Le développement rapide des moyens plus puissants d'accès à internet (haut débit) et les communications mobiles ont quelque peu réduit le marché des réseaux traditionnels de télécommunications fixes.

Les indicateurs présentés en termes de parts de marché concernent les télécommunications fixes et la téléphonie mobile. La **part de marché de l'opérateur historique** dans la **téléphonie fixe** désigne la part de l'entreprise active sur le marché avant la libéralisation et est calculée d'après les ventes au détail. Les indicateurs relatifs au **marché de la téléphonie mobile** font référence au nombre d'abonnements aux systèmes publics de télécommunications mobiles, comprenant également les cartes prépayées actives. Il convient de noter qu'un nombre croissant de personnes disposent de plusieurs abonnements aux services de téléphonie mobile (par exemple, pour des usages privé et professionnel ou pour un usage dans différents pays).

Les données relatives aux **dépenses de télécommunications** concernent le matériel, l'équipement, les logiciels et les autres services. Les données ne sont pas collectées par Eurostat. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.eito.com.

Les **prix des télécommunications** reposent sur le prix (TVA incluse) en euros d'un appel d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, un jour de la semaine, au mois d'août, sur la base de tarifs normaux. Trois marchés sont présentés: les **appels locaux** (3 km), **nationaux longue distance** (200 km) et **internationaux** (vers les États-Unis). Les données ne sont pas collectées par Eurostat. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.teligen.com.

Conclusions principales

Les dépenses consacrées aux télécommunications représentaient 3 % du PIB de l'EU-27 en 2006, contre 2,1 % aux États-Unis et 4,2 % au Japon. Les niveaux de dépenses relatifs les plus élevés étaient généralement observés dans les États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004 (Chypre et Malte, non disponibles), en particulier, dans les pays baltes, en Bulgarie et en Roumanie.

Bien que les dépenses globales de téléphonie aient augmenté, les anciens fournisseurs monopolistiques ont généralement vu leur part diminuer en raison de la réduction de la part des communications vocales passées depuis une ligne fixe dans le marché total des télécommunications. La croissance s'est alors concentrée sur les secteurs associés aux opérateurs mobiles et aux autres fournisseurs de services de données. Dans l'EU-25, les opérateurs historiques des marchés de télécommunications fixes accaparaient en 2005 72 % des appels locaux, 66 % des appels nationaux et 56 % des appels internationaux. Leur part sur le marché des télécommunications mobiles était par contre relativement faible, à 39 % en 2006.

En 2006, le nombre moyen d'abonnements aux services de téléphonie mobile pour 100 habitants s'élevait à 106 dans l'EU-27 et dépassait le taux de parité dans 17 États membres, où il y avait donc plus d'abonnements que d'habitants.

Le prix des télécommunications a reculé entre 2004 et 2006 dans de nombreux États membres. Les réductions des prix étaient plus marquées pour les appels nationaux longue distance et internationaux (définis ici comme des appels vers les États-Unis). En effet, le prix d'un appel national longue distance dans l'EU-25 a diminué en moyenne de près de 20 % entre 2004 et 2006, contre près de 16 % pour le prix d'un appel international. À titre de comparaison, le prix des appels locaux a connu une très légère baisse de moins de 3 %.

Les prix des appels locaux, des appels nationaux longue distance ou des appels internationaux ont varié considérablement entre les États membres en 2006. Les prix les plus élevés ont été recensés en Slovaquie pour les appels locaux et nationaux longue distance, et en Lettonie pour les appels internationaux. Les prix les plus bas ont été relevés en Espagne pour les appels locaux, à Chypre pour les appels nationaux longue distance et en Allemagne pour les appels vers les États-Unis.

Tableau 14.14: Part de marché de l'opérateur historique et du principal opérateur sur le marché des télécommunications
(en % du marché total)

	Télécommunications fixes, 2005			Part de marché du principal opérateur sur le marché des télécommunications mobiles (4)
	Appels locaux (1)	Appels nationaux longue distance (2)	Appels internationaux (3)	
EU-25	72	66	56	39
Belgique	68	68	58	45
Bulgarie	:	:	:	:
République tchèque	76	63	65	41
Danemark	:	:	:	32
Allemagne	56	57	39	37
Estonie	:	:	:	46
Irlande	83	63	62	47
Grèce	78	73	74	41
Espagne	78	75	62	46
France	80	68	67	46
Italie	71	73	47	41
Chypre	100	100	86	90
Lettonie	97	98	72	35
Lituanie	97	88	76	36
Luxembourg	:	:	:	51
Hongrie	92	90	87	45
Malte	99	99	98	52
Pays-Bas	75	75	45	48
Autriche	53	59	50	39
Pologne	85	70	71	34
Portugal	:	78	80	46
Roumanie	:	:	:	:
Slovénie	100	100	83	71
Slovaquie	99	100	88	56
Finlande	95	45	41	45
Suède	:	:	:	43
Royaume-Uni	60	52	53	26

(1) Autriche et Finlande, 2004; Chypre, 2003.
(2) Finlande, 2004; Chypre, 2003.
(3) Finlande, 2004.
(4) Norvège, 2005.

Source: Eurostat (tsier070 et tsier080), autorités de régulation nationales

Figure 14.14: Dépenses de télécommunications, 2006 (1)
(en % du PIB)

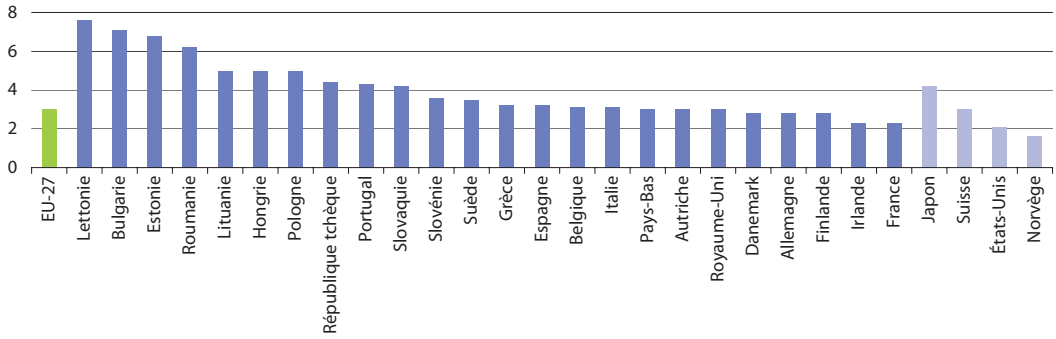

(1) Chypre, Luxembourg et Malte, non disponibles.

Source: Eurostat (tsiir090), Observatoire européen des technologies de l'information (EITO)

Figure 14.15: Abonnements à des services de téléphonie mobile, 2006
(nombre moyen d'abonnements pour 100 habitants)

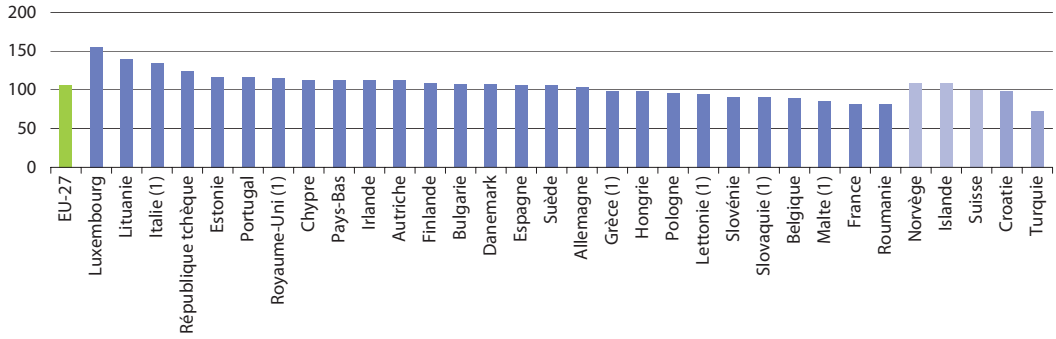

(1) Source: Union internationale des télécommunications (UIT).

Source: Eurostat (tin00060)

Tableau 14.15: Prix des télécommunications fixes
(en euros par appel de 10 minutes)

	Locaux			Nationaux longue distance			Aux États-Unis		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
EU-25	0,37	0,35	0,36	0,92	0,76	0,74	2,13	2,11	1,79
Belgique	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	1,98	1,98	1,98
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	0,56	0,56	0,56	1,46	1,13	0,56	3,64	2,02	2,02
Danemark	0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	2,38	2,38	2,38
Allemagne	0,42	0,39	0,39	1,20	0,49	0,49	1,23	1,23	0,46
Estonie	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	2,26	2,10	2,13
Irlande	0,49	0,49	0,49	0,82	0,82	0,82	1,91	1,91	1,91
Grèce	0,31	0,31	0,31	0,73	0,74	0,74	2,91	2,93	3,49
Espagne	0,28	0,28	0,19	0,88	0,84	0,85	1,53	1,53	1,53
France	0,39	0,33	0,36	0,96	0,83	0,89	2,24	2,27	2,32
Italie	0,25	0,22	0,22	1,15	1,15	1,15	2,12	2,12	2,12
Chypre	0,20	0,22	0,22	0,20	0,22	0,22	0,80	0,66	0,66
Lettonie	0,36	0,36	0,36	1,03	1,03	1,03	5,94	5,94	5,94
Lituanie	0,39	0,39	0,39	0,79	0,79	0,79	4,07	4,07	4,07
Luxembourg	0,31	0,31	0,31	:	:	:	1,37	1,37	1,37
Hongrie	0,41	0,41	0,40	1,09	1,09	1,04	2,43	2,97	2,88
Malte	0,25	0,25	0,25	:	:	:	1,65	1,77	1,64
Pays-Bas	0,33	0,33	0,33	0,49	0,49	0,49	0,85	0,85	0,85
Autriche	0,49	0,49	0,49	0,59	0,59	0,59	1,90	1,90	1,90
Pologne	0,35	0,30	0,50	1,22	1,22	1,00	3,67	3,74	1,23
Portugal	0,40	0,37	0,37	0,65	0,65	0,65	3,06	3,11	3,11
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	1,75	1,40	1,40
Slovaquie	0,60	0,60	0,60	1,29	1,23	1,29	3,02	3,02	1,23
Finlande	0,24	0,24	0,24	0,90	0,94	0,94	4,77	4,90	4,90
Suède	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	1,06	1,06	1,18
Royaume-Uni	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	2,08	2,08	2,23
Norvège	0,32	0,34	:	0,32	0,34	:	0,82	0,77	:
Japon	0,25	0,25	0,25	1,02	1,02	1,02	4,39	4,39	4,34
États-Unis	0,07	0,07	0,07	1,03	1,03	1,03	-	-	-

Source: Eurostat (tsier030), Teligen

15

Les régions d'Europe

Introduction

La politique régionale de l'UE vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités en termes de développement entre les différentes régions et les différents États membres. Ses trois principaux objectifs sont:

- la convergence, dans le cadre de laquelle les États membres et les régions les plus pauvres recevront des aides correspondant à environ 82 % des fonds disponibles pour la période 2007-2013;
- la compétitivité régionale et l'emploi, qui bénéficieront d'environ 16 % des fonds disponibles pour la période 2007-2013;
- la coopération territoriale européenne, qui recevra environ 2,5 % des fonds disponibles pour la période 2007-2013.

Les principaux instruments de la politique régionale sont les fonds structurels et les fonds de cohésion.

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans tous les États membres et cofinance des investissements physiques et, dans certaines limites, la formation des citoyens.
- Le Fonds social européen (FSE) est mis en œuvre en accord avec la stratégie européenne pour l'emploi.
- Le Fonds de cohésion cofinance principalement des projets relatifs aux transports et à l'environnement dans les États membres dont le revenu national brut par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne européenne.
- La composante de développement régional ainsi que la composante de coopération transfrontalière du nouvel instrument de pré-adhésion (IPA) aident les pays candidats à améliorer leur compétitivité, notamment par le développement des réseaux de transport et de l'infrastructure environnementale.

Le FEDER se concentre sur les régions les plus pauvres en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Ce fonds peut intervenir au titre des trois nouveaux objectifs de la politique régionale. Dans les régions de l'objectif «convergence», son action porte essentiellement sur la modernisation et la diversification des structures économiques, ainsi que sur la sauvegarde ou la création d'emplois durables. En ce qui concerne la compétitivité régionale et l'emploi, les priorités du FEDER s'articulent autour de l'innovation et de l'économie de la connaissance, de l'environnement et de la prévention des risques, ainsi que de l'accès aux services de transports et de télécommunications d'intérêt économique général. En matière de coopération territoriale européenne, le FEDER a pour fonction de développer des activités économiques et sociales transfrontalières, d'établir et de développer la coopération transnationale et de renforcer l'efficacité de la politique régionale par la promotion et la coopération interrégionales, ainsi que par la mise en réseau et l'échange d'expériences entre les autorités régionales et locales.

Le FSE vise à améliorer l'emploi et les possibilités d'emploi dans l'UE. Il intervient dans le cadre des objectifs «convergence» et «compétitivité régionale et emploi». Le FSE soutient les actions des États membres et s'intéresse essentiellement aux quatre domaines clés suivants: l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises (systèmes d'apprentissage tout au long de la vie, conception et diffusion d'organisations du travail novatrices); l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la participation au marché du travail; le renforcement de l'intégration sociale par la lutte contre la discrimination et un accès facilité des personnes défavorisées au marché du travail; la promotion de partenariats pour les réformes dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

Le Fonds de cohésion aide les États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne européenne. Il leur permet de réduire leur retard économique et social et de stabiliser leur économie. Il soutient des actions dans le cadre de l'objectif «convergence». Pour la période 2007-2013, le Fonds de cohésion concerne la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. L'Espagne est seulement éligible à titre transitoire. Le Fonds de cohésion finance des actions s'inscrivant dans les deux catégories suivantes: les réseaux transeuropéens de transport, notamment les projets prioritaires d'intérêt européen; et l'environnement, qui comprend également les projets liés à l'énergie ou aux transports, pour autant qu'ils présentent des avantages manifestes pour l'environnement.

Définitions et disponibilité des données

Des statistiques régionales comparables, composante majeure du système statistique européen, sont collectées depuis plusieurs décennies. Les statistiques régionales d'Eurostat couvrent les principaux aspects de la vie économique et sociale de l'UE. Les concepts et définitions utilisés pour ces statistiques régionales sont aussi proches que possible de ceux utilisés pour la production de statistiques au niveau national.

Toutes les statistiques à un niveau régional au sein de l'UE reposent sur la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). La NUTS est utilisée depuis de nombreuses décennies pour les statistiques régionales mais elle n'est devenue une base juridique qu'en 2003, avec le règlement (CE) n° 1059/2003. De nouveaux États membres ayant adhéré à l'UE, le règlement NUTS a été modifié pour tenir compte de la classification régionale dans ces pays. Une telle modification a eu lieu en 2004 lorsque l'UE a accueilli 10 nouveaux États membres, et de nouveau en 2007 avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Une révision de la classification NUTS a été effectuée en 2006 et une version révisée (NUTS 2006) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008 avec le règlement (CE) n° 105/2007.

La NUTS est une classification hiérarchique; elle subdivise chaque État membre en un certain nombre de régions au niveau NUTS 1. Chacune de ces régions est ensuite subdivisée en régions de niveau NUTS 2, elles-mêmes subdivisées en régions de niveau NUTS 3. Les régions NUTS sont, en général, des unités administratives, correspondant au territoire sur lequel les autorités locales exercent leur pouvoir. Ces régions administratives sont généralement adoptées par les statisticiens comme étant les unités les plus appropriées pour la collecte, le traitement et la diffusion des données. Dans le cadre de la NUTS actuelle (version de 2006), le territoire de l'Union européenne (EU-27) est subdivisé en 97 régions de niveau NUTS 1, en 271 régions de niveau NUTS 2 et en 1 303 régions de niveau NUTS 3.

Depuis 2004, Eurostat collecte et publie également des statistiques urbaines mesurant, à travers quelque 338 indicateurs, la «qualité de vie» dans 321 villes de l'Union européenne, de Croatie, de Turquie, de Norvège et de Suisse. Les données sont disponibles à trois niveaux: pour les villes proprement dites, pour les zones urbaines plus larges et pour les quartiers infra-urbains. Le principal objectif de la collecte de données dans le cadre de l'Audit urbain est de fournir des informations permettant d'évaluer la qualité de vie dans les villes européennes, en la mesurant au moyen de toute une série d'indicateurs (qui se rapportent à la vie en ville, tels que la démographie, le logement, la santé, la criminalité, le marché du travail, les différences de revenus, l'administration locale, les diplômes d'études, l'environnement, le climat, les structures de déplacement, la société de l'information et les infrastructures culturelles), ainsi qu'au moyen d'enquêtes d'opinion menées parmi la population de ces villes.

Conclusions principales

Les cartes présentées ici illustrent la diversité des régions d'Europe. Elles montrent que, pour de nombreux aspects économiques et sociaux, des écarts assez importants peuvent également être constatés à l'intérieur d'un même pays. Dans la plupart des cas, la région de la capitale d'un pays s'en sort mieux, économiquement parlant, que les zones plus rurales.

Les régions européennes les plus riches en 2005, selon le PIB par habitant, étaient concentrées dans les grandes conurbations des États membres de l'EU-15, la région d'Inner London arrivant en tête du classement (avec 67 798 euros par habitant). Parmi les 20 premières régions, Praha et Bratislavský kraj étaient les seules régions des pays ayant rejoint l'UE depuis 2004, occupant respectivement les 12e et 18e places des 271 régions au sein des États membres de l'EU-27 pour lesquels les données sont présentées. Les dix régions les plus pauvres (selon cet instrument de mesure) étaient toutes situées en Bulgarie et en Roumanie, tandis que des régions roumaines, hongroises et polonaises représentaient les régions classées

entre la 10e et la 20e place. La région occupant la première place de ce classement était douze fois plus riche que celle figurant en fin de classement.

Les plus grandes disparités en termes de répartition de la richesse entre les régions d'un même pays ont été enregistrées au Royaume-Uni, en France, en Belgique et en Slovaquie. Pour chacun de ces cas, le PIB par habitant le plus élevé a été enregistré pour la région dans laquelle se trouve la capitale, et l'exclusion de cette région réduit considérablement la répartition. Le schéma du PIB par habitant le plus élevé enregistré dans la région comprenant la capitale n'a pas été observé dans tous les États membres, Hambourg étant par exemple la région la plus riche d'Allemagne, Åland la plus riche de Finlande et les provinces de Bolzano/Bozen et de Lombardie les plus riches d'Italie. Il convient d'interpréter avec le plus grand soin les données relatives au PIB par habitant. En effet, cette valeur est influencée par les personnes travaillant dans une région et résidant dans une autre: le PIB par habitant très élevé dans les régions d'Inner London, de Luxembourg ou de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest (les trois régions présentant le PIB par habitant le plus élevé) peut, au moins en partie, s'expliquer par les flux quotidiens massifs de travailleurs provenant de régions voisines voire, pour le cas du Luxembourg, de pays voisins.

À l'inverse, plusieurs régions de la Bulgarie et de la Roumanie ainsi que les trois États membres baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) ont enregistré une croissance importante du PIB par habitant: une analyse de la période allant de 2001 à 2005 montre que les 15 premières régions de l'EU-27 pour la croissance du PIB par habitant comptaient huit régions en Roumanie, trois régions en Bulgarie, les trois États membres baltes, ainsi qu'une région en République tchèque et une région en Slovaquie. La croissance la plus importante s'élevait à 11,5 % pour l'Estonie, tandis que quatre régions de Roumanie (Vest, Sud-Muntenia, Nord-Vest et Sud-Est) ont enregistré une croissance dépassant 10 %. Les 20 régions de l'EU-27 dont la croissance est la plus lente comprenaient 18 régions en Italie, Åland en Finlande et la Guyane française. Parmi ces régions, sept régions italiennes, Åland et la Guyane ont toutes enregistré une chute de leur PIB par habitant pour la période considérée, la baisse la plus importante atteignant en moyenne 1,1 % par an dans la région d'Abruzzo.

Dix-neuf régions de l'EU-27 présentaient une densité de population supérieure à 1 000 habitants par kilomètre carré, dont six régions britanniques (y compris la région la plus densément peuplée d'Inner London, qui compte 9 159 habitants/km^2), trois régions allemandes (dont Berlin), ainsi que les capitales de la Belgique, de l'Autriche, de la République tchèque, de

la Roumanie et de la Grèce, tandis que les autres régions comprenaient Malte, Zuid-Holland (aux Pays-Bas) et les deux régions autonomes de Melilla et Ceuta (Espagne). Huit des dix régions les moins peuplées pour lesquelles des données sont disponibles se trouvaient en Finlande ou en Suède, aux côtés de la Guyane (France) et de Castilla-la Mancha (Espagne).

Bien que la Guyane connaisse la densité de population la plus faible, elle a enregistré la croissance démographique la plus forte (3,5 % par an) entre janvier 2001 et janvier 2006. Sept des dix régions ayant connu les croissances démographiques les plus rapides de l'EU-27 se trouvaient en Espagne, essentiellement dans les îles, dans la zone côtière orientale et dans la Comunidad de Madrid. Les deux autres régions parmi celles ayant connu les croissances démographiques les plus rapides de l'EU-27 étaient le Flevoland (aux Pays-Bas) et Border, Midland and Western (en Irlande). Un peu plus d'un quart (27,8 %) des 263 régions pour lesquelles des données sont disponibles a enregistré une baisse de la population pendant la période considérée. Parmi celles-ci, six régions, deux en Allemagne et quatre en Bulgarie, ont connu des baisses annuelles de leur population dépassant 1 % par an et seule la région Severozapaden (Bulgarie) a enregistré une baisse supérieure à 2 % par an.

Certains des taux de dépendance des personnes âgées les plus élevés ont été relevés dans des zones agricoles et rurales d'Italie, de France et du Portugal, ou dans des régions d'Allemagne orientale (Chemnitz, Dresden, Sachsen-Anhalt ou Leipzig).

Les taux de chômage les plus hauts en 2007 ont été enregistrés dans les quatre départements français de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, suivis des deux régions autonomes espagnoles de Ceuta et de Melilla. Parmi les 11 régions suivantes, sept se trouvaient en Allemagne orientale, deux en Slovaquie et une était la région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Sept des 15 régions présentant les taux de chômage les plus faibles se trouvaient aux Pays-Bas, dont la région de Zeeland, qui a enregistré le taux le plus bas (2,1 %).

Carte 15.1: Produit intérieur brut (PIB) par habitant, par région NUTS 2, 2005 (1)
(en SPA par habitant)

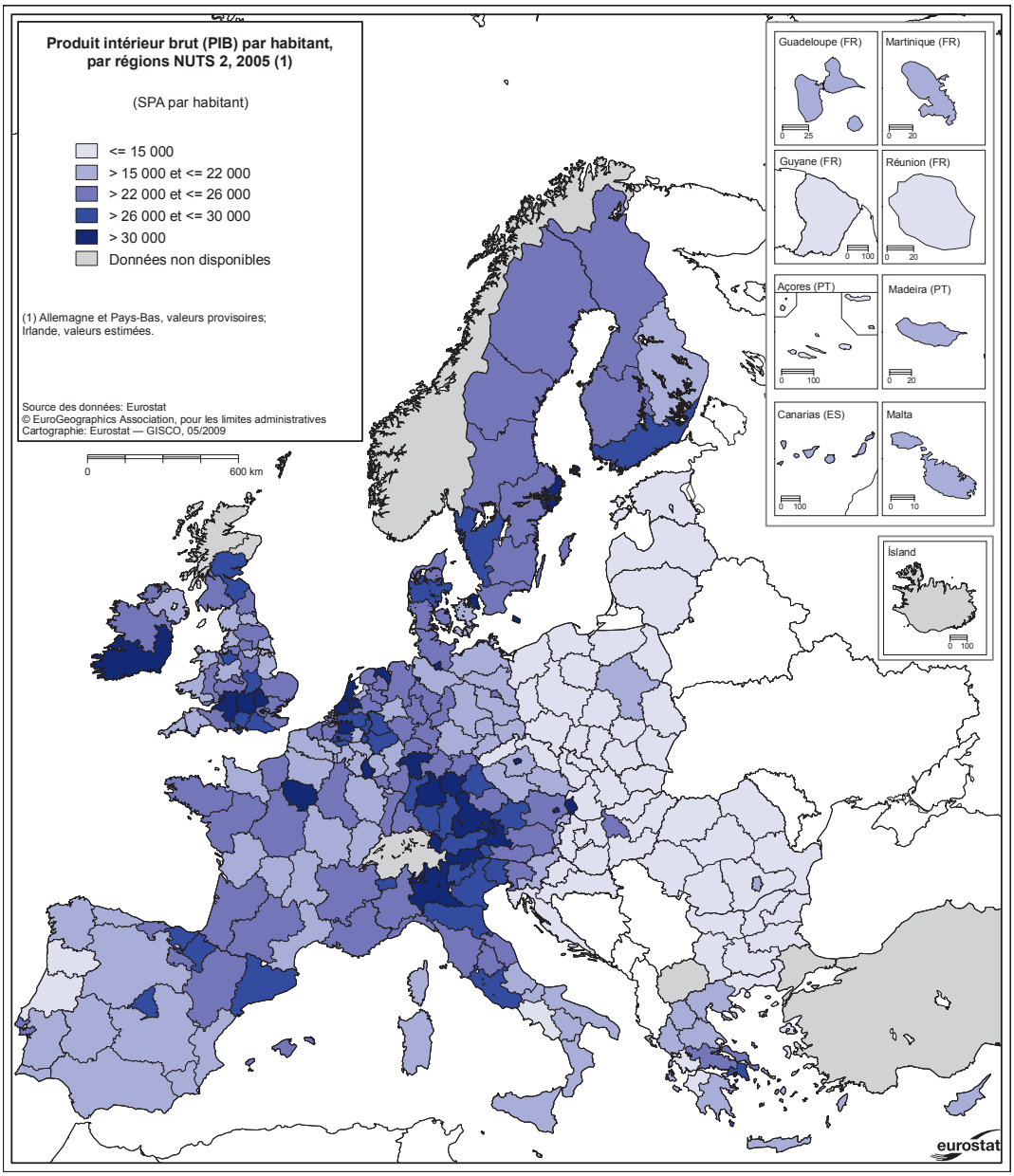

Source: Eurostat (tgs00005)

Carte 15.2: Taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) par habitant, par région NUTS 2, 2001-2005 (1)

(en % par an)

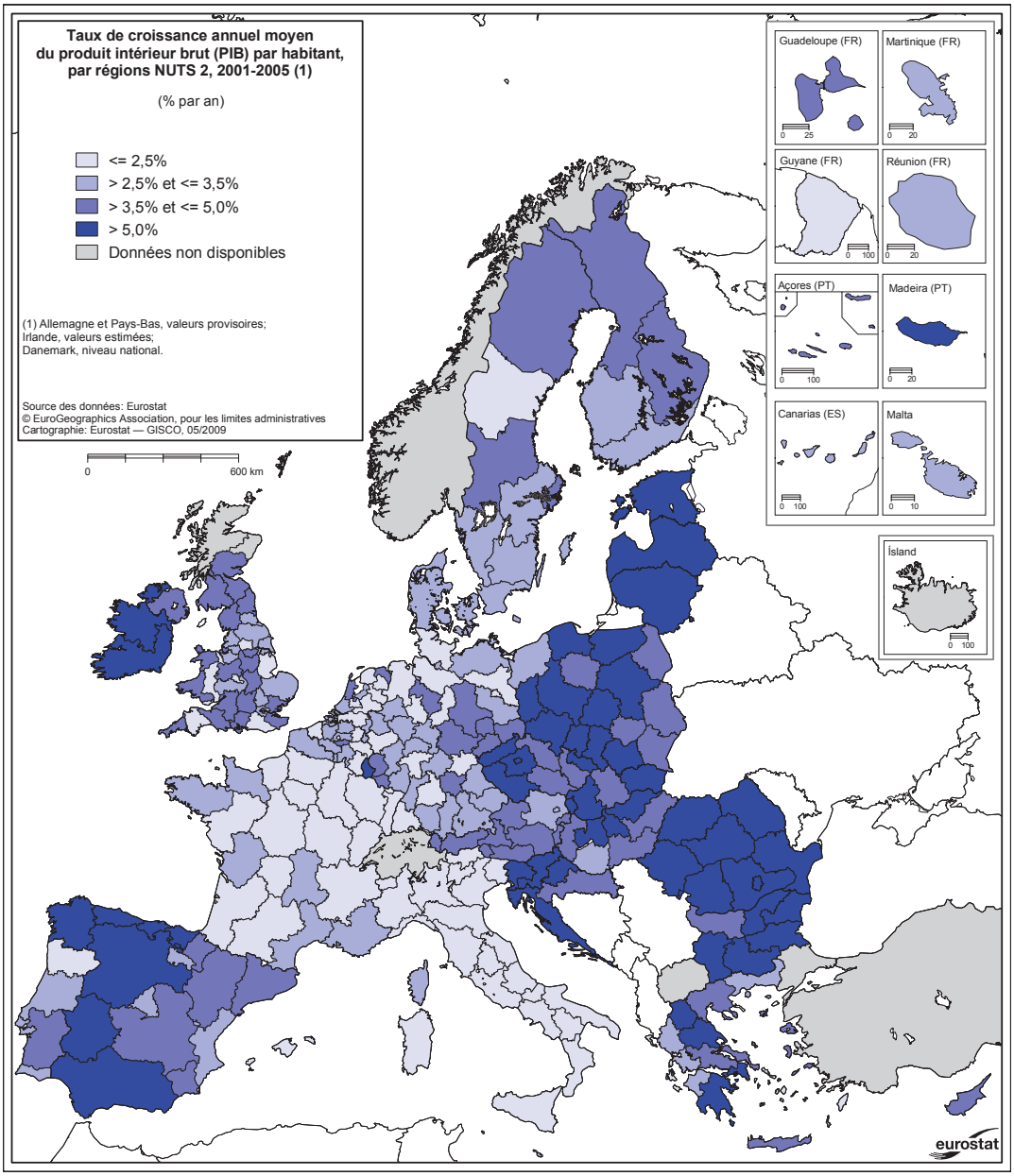

Source: Eurostat (tgs00005)

Carte 15.3: Densité de population, par région NUTS 2, 2006 (1)
(en habitants par km²)

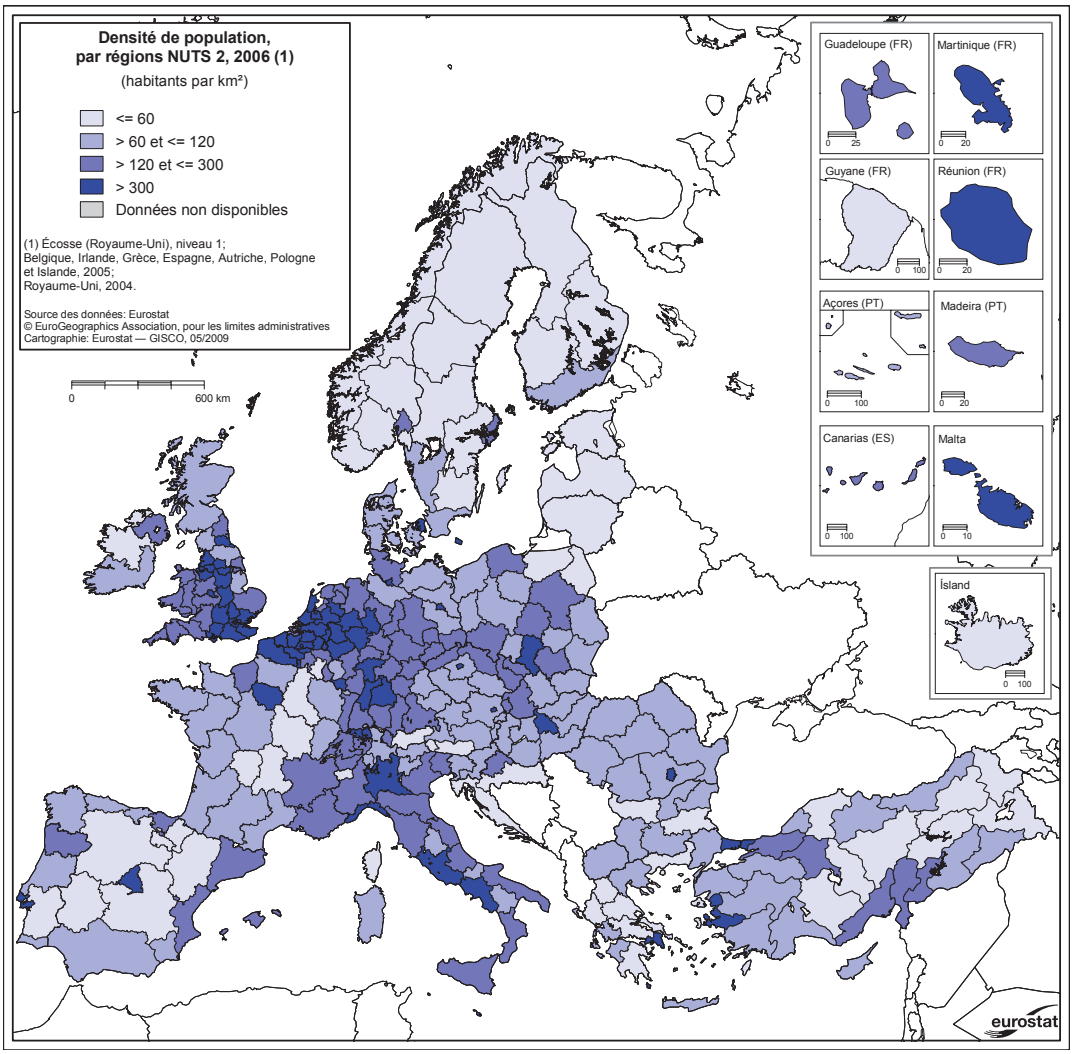

Source: Eurostat (tgs00024)

Carte 15.4: Taux de croissance annuel moyen de la population, par région NUTS 2, du 1er janvier 2001 au 1er janvier 2006 (1)

(en % par an)

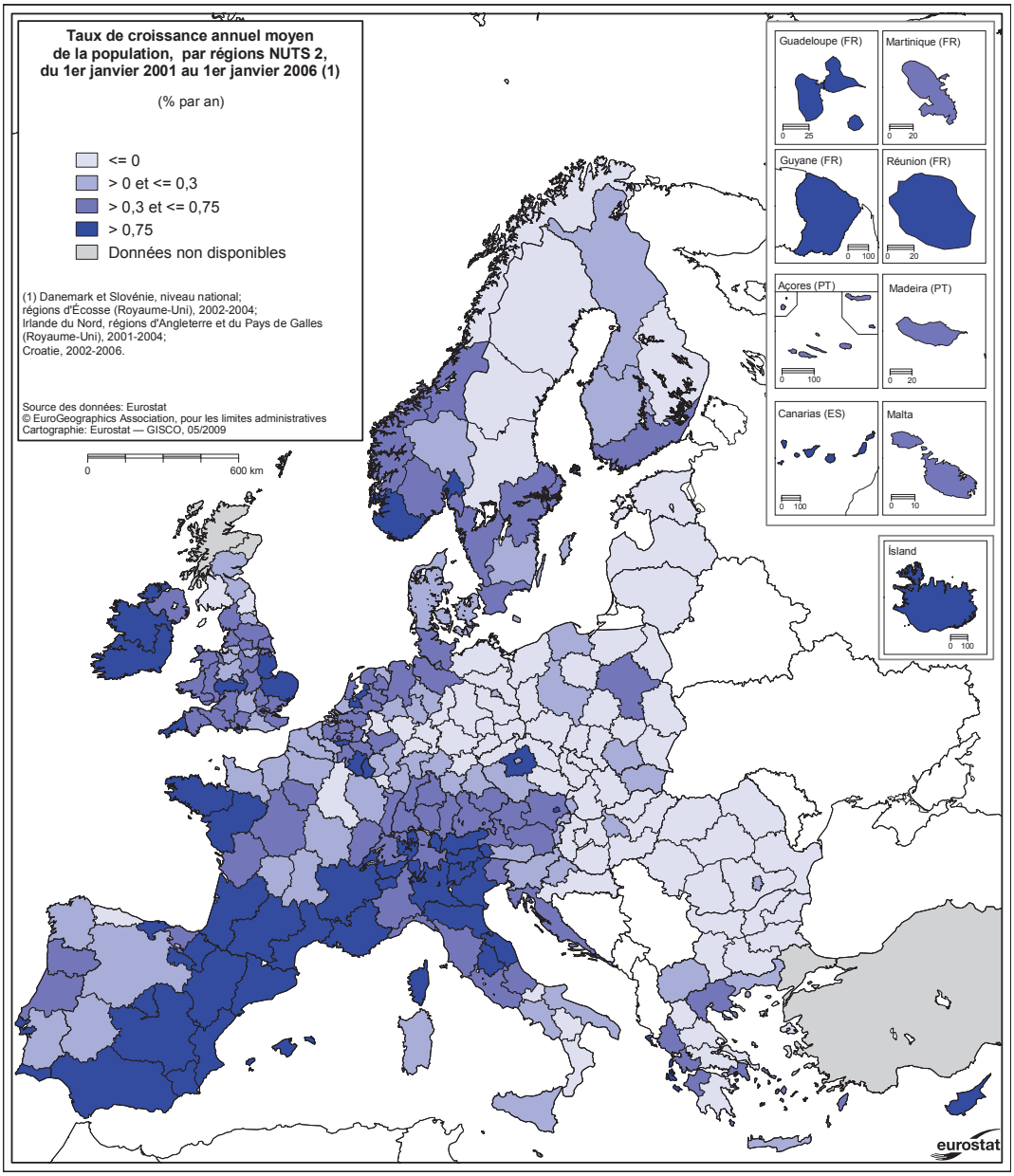

Source: Eurostat (reg_d2jan)

Carte 15.5: Taux de dépendance des personnes âgées par rapport à la population, par âge: > 64 / 15-64, par région NUTS 2, 2007 (1)

(en %)

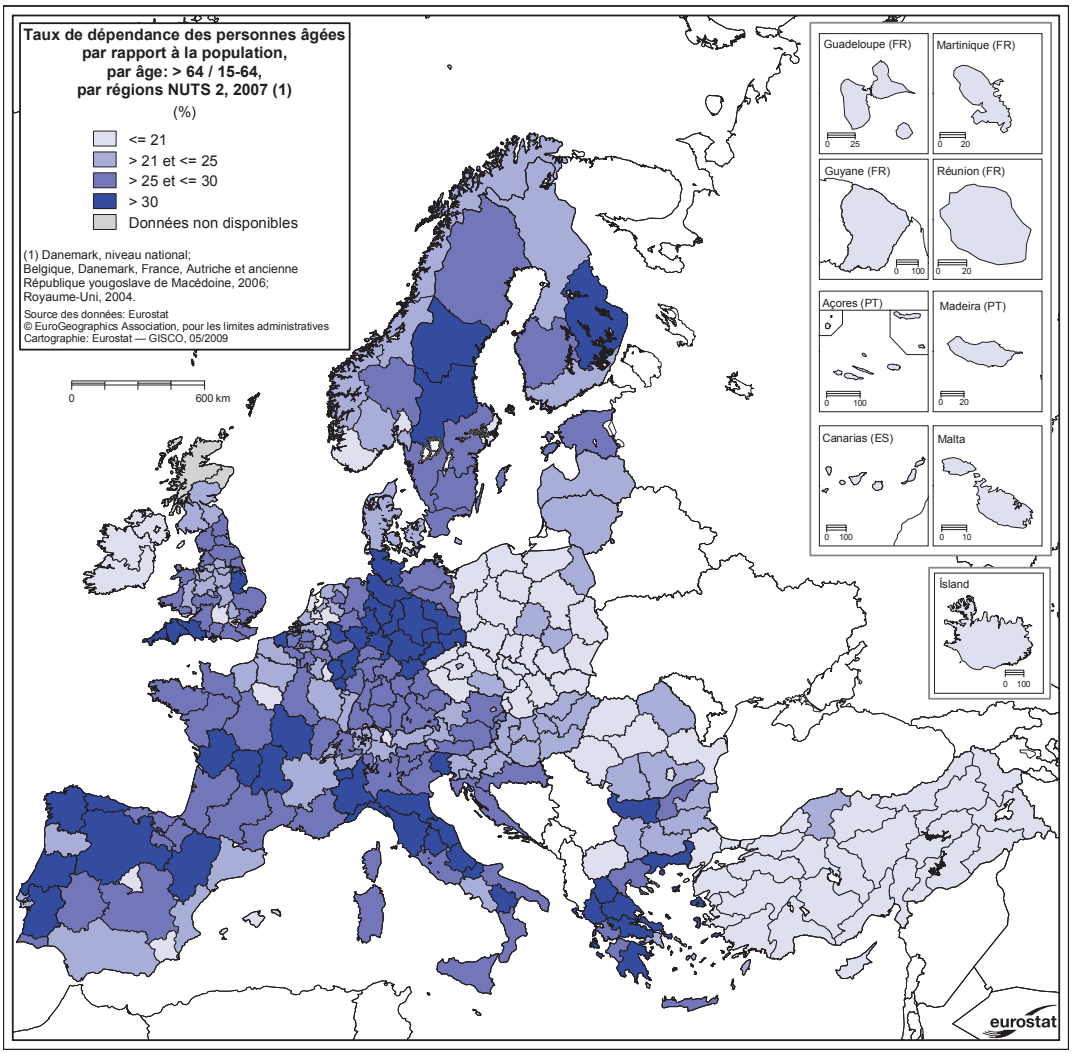

Source: Eurostat (reg_d2jan)

Carte 15.6: Revenu disponible, par région NUTS 2, 2005 (1)
(en euros par habitant)

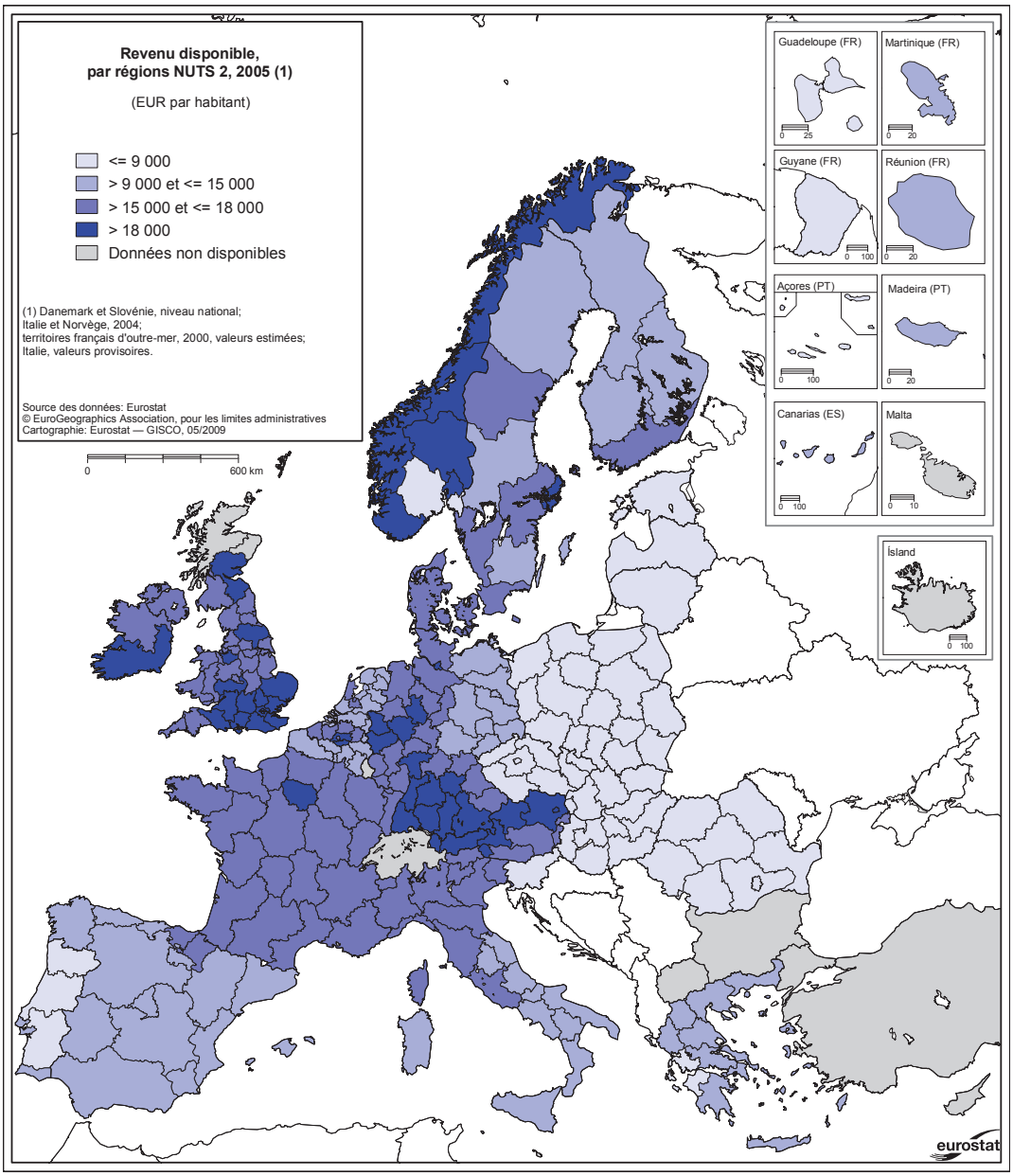

Source: Eurostat (tgs00026)

Carte 15.7: Taux d'emploi, par région NUTS 2, 2007 (1)

(en %)

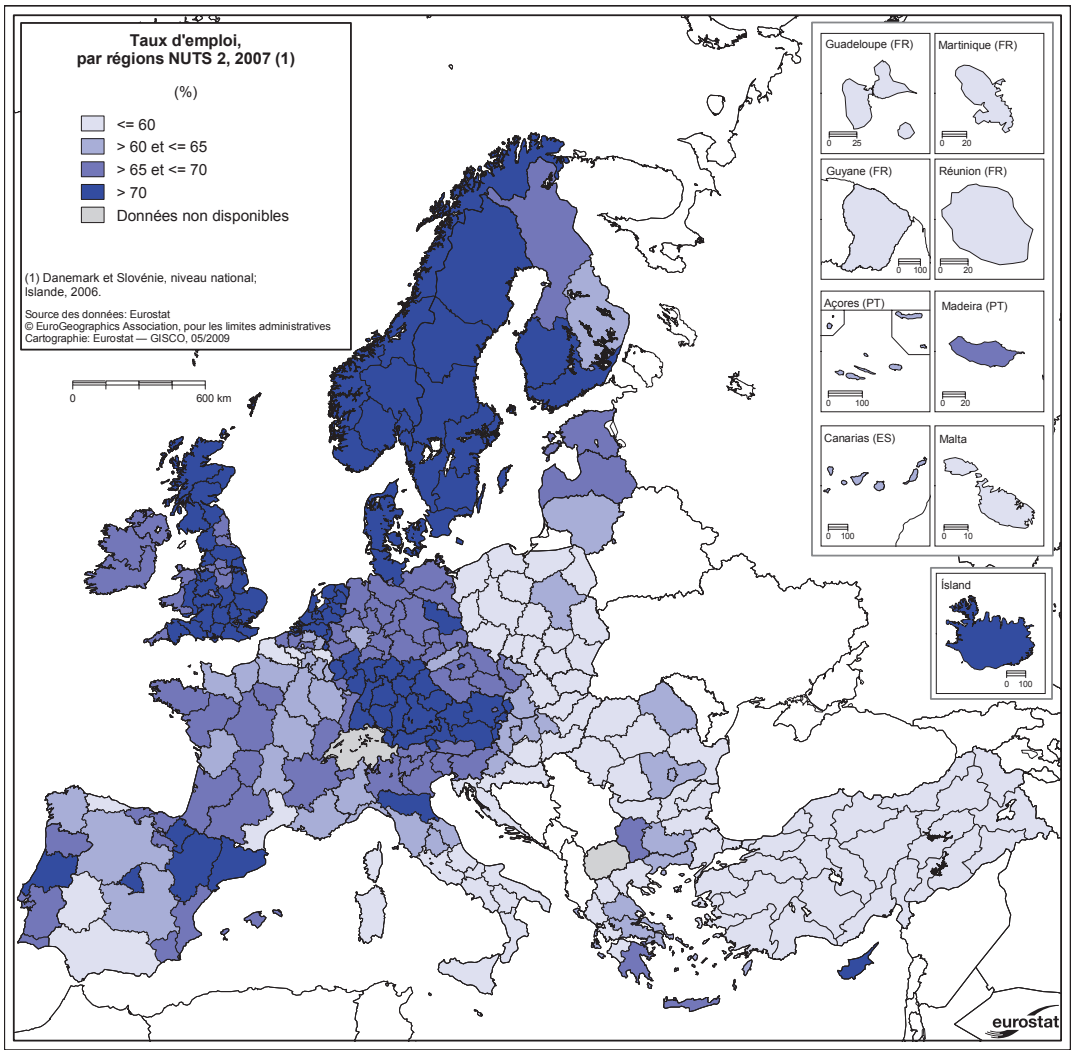

Source: Eurostat (tgs00007)

Carte 15.8: Taux d'emploi des personnes âgées (55-64), par région NUTS 2, 2007 (1)
(en %)

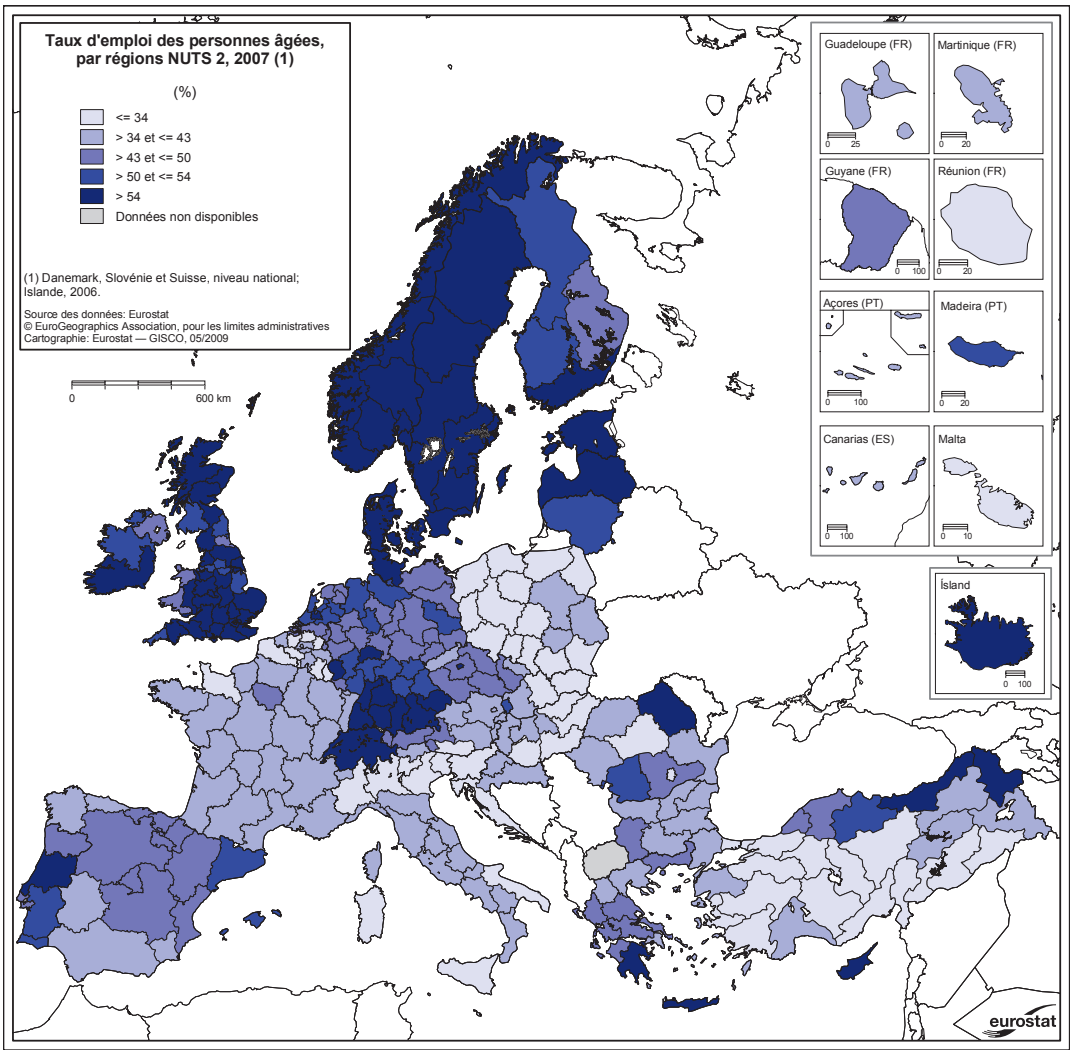

Source: Eurostat (reg_lfe2emprt)

Carte 15.9: Taux de chômage, par région NUTS 2, 2007 (1)

(en %)

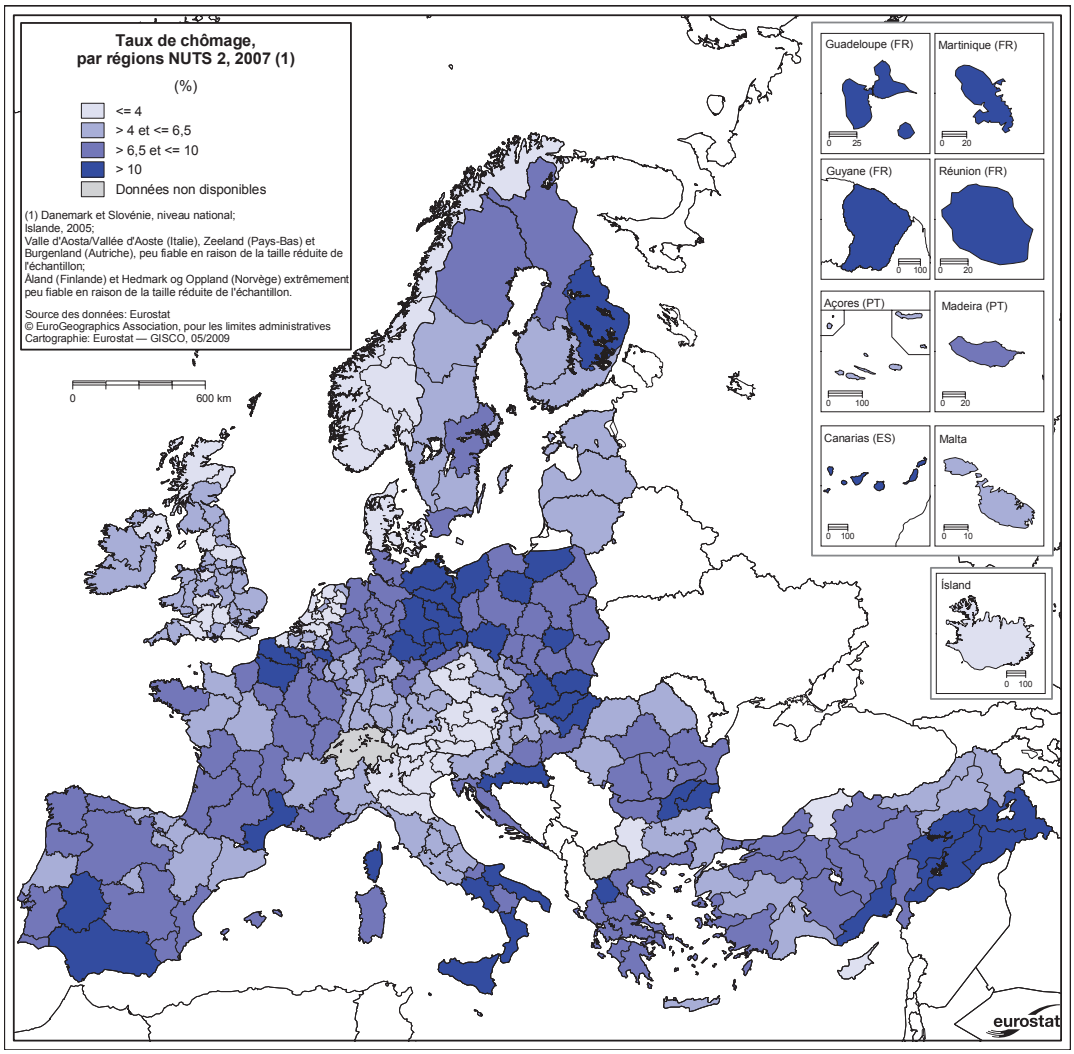

Source: Eurostat (tgs00010)

Tableau 15.1: Dispersion des taux d'emploi régionaux (1)
(coefficient de variation)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	12,9	13,0	13,2	13,2	12,9	12,1	11,9	11,4	11,1
Zone euro	13,3	13,0	12,7	12,1	11,5	10,5	10,6	10,6	10,8
Belgique	8,0	7,9	8,0	8,0	7,7	8,7	8,4	8,7	8,6
Bulgarie	:	:	:	:	6,6	6,9	7,2	7,3	7,1
République tchèque	5,6	5,8	5,7	5,6	5,8	5,6	5,5	5,2	4,6
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	5,4	5,4	5,8	5,7	5,9	6,0	5,6	5,2	4,8
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	5,2	5,1	4,3	3,8	3,2	4,1	4,3	3,7	3,5
Espagne	10,8	10,7	10,0	9,3	9,0	8,7	8,3	7,8	7,5
France	7,1	6,9	8,3	8,0	7,2	7,1	7,2	7,4	6,6
Italie	17,4	17,5	17,1	16,7	17,0	15,6	16,0	16,0	16,3
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	9,1	9,0	8,8	9,4	8,5	9,4	9,9	9,1	9,7
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,0	2,2	2,2
Autriche	2,3	2,5	2,6	2,5	3,0	3,5	4,1	3,4	3,8
Pologne	4,8	6,9	7,2	7,3	7,2	6,4	5,6	5,1	4,5
Portugal	3,6	4,3	3,5	3,8	3,9	3,5	3,3	3,1	3,3
Roumanie	4,2	4,6	5,6	3,2	3,5	4,9	4,5	3,6	4,6
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	8,1	9,1	8,3	7,3	7,6	9,0	9,8	8,6	8,3
Finlande	6,7	6,8	7,0	6,7	6,1	5,5	5,5	5,4	5,6
Suède	4,8	4,5	4,2	4,6	4,3	4,4	3,0	2,9	2,4
Royaume-Uni	7,5	7,1	6,8	6,6	6,1	5,9	5,7	5,5	5,4
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	7,5
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	2,4	2,4	2,2	1,6	1,6	1,7	1,3	2,3	2,5

(1) Variation des taux d'emploi pour la tranche d'âge 15-64 ans entre les régions (niveau NUTS 2) et au sein des pays.

Source: Eurostat (tsisc050)

16 Le lien entre les statistiques et les politiques européennes

Pour être efficace, la prise de décision en matière économique et politique doit s'appuyer sur la fourniture régulière d'informations fiables. Les statistiques sont l'une de ces principales sources d'informations. Elles apportent en effet une aide quantitative essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Les statistiques constituent également un puissant outil de communication avec le grand public.

Les besoins des décideurs politiques en matière d'informations exigent une interaction constante entre eux et les statisticiens: les premiers formulent leurs besoins de données, les seconds tentent d'adapter le système de production statistique de manière à répondre à ces besoins. Ainsi, les nouvelles politiques conduisent à des améliorations de la production statistique, à la fois en ce qui concerne l'optimisation de la qualité des indicateurs existants et la création de nouveaux indicateurs.

Alors que les décideurs politiques recherchent des indicateurs agrégés qui fournissent une image synthétique et claire des différents phénomènes qui les intéressent, les statisticiens ont tendance quant à eux à moins utiliser les données de base agrégées. Ils doivent par conséquent transformer, synthétiser et modéliser ces données de base afin d'en améliorer la lecture et d'en tirer des signaux (c'est-à-dire des indicateurs).

Ces dernières années, trois politiques majeures ont influencé de manière substantielle les priorités et les activités d'Eurostat:

- l'Union économique et monétaire (UEM) et la création de la zone euro (1999);
- la stratégie de Lisbonne (2000, recentrée en 2005);
- la stratégie de développement durable (2001, renouvelée en 2006).

L'Union économique et monétaire et la création de la Banque centrale européenne (BCE) ont nécessité la fourniture d'un large éventail de statistiques conjoncturelles infra-annuelles permettant de mesurer les avancées économiques et monétaires dans la zone euro et de contribuer à la mise en œuvre d'une politique monétaire commune. Une politique monétaire efficace s'appuie sur des statistiques économiques actualisées, fiables et complètes qui fournissent une vue d'ensemble de la situation économique. Ces données sont également nécessaires pour l'analyse du cycle économique.

Toutefois, mesurer les développements économiques et monétaires dans la zone euro n'est qu'une des fonctions des politiques européennes. Pour les Européens, la qualité de vie tient une place essentielle, notamment certains de ses aspects, tels qu'un environnement propre, la protection sociale, la prospérité et l'équité.

Ces dernières années, l'action du Conseil européen a porté plus spécifiquement sur plusieurs domaines clés, visant à façonner le développement futur de l'UE par l'adoption, en particulier, de deux stratégies complémentaires. Si l'objectif de la stratégie de Lisbonne est pour l'UE de «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale», la stratégie de développement durable vise à l'amélioration continue de la qualité de vie des générations actuelles et futures par la recherche d'un équilibre entre développement économique, cohésion sociale et protection de l'environnement.

Pour répondre aux besoins des décideurs politiques dans ces nouveaux domaines, Eurostat a développé trois séries d'indicateurs:

- les euro-indicateurs, dont les plus importants sont les principaux indicateurs économiques européens (PIEE), pour les besoins de la politique monétaire;
- les indicateurs structurels, pour la stratégie (révisée) de Lisbonne, servant à étayer l'analyse de la Commission dans un rapport annuel au Conseil européen;
- les indicateurs de développement durable, qui couvrent un large éventail de questions concernant la qualité de vie, y compris les questions environnementales, sociales, économiques et de gouvernance.

Ces indicateurs ont été créés par des experts et validés au niveau politique. Ils sont en permanence contrôlés, améliorés et revus pour être en phase avec des besoins en constante évolution.

Eurostat a créé trois «domaines spécifiques» sur son site web, consacrés à ces trois ensembles d'indicateurs. Ce chapitre présente de manière succincte les principales caractéristiques de ces trois groupes d'indicateurs.

Les euro-indicateurs/PIEE

Depuis octobre 2001, les pages Euro-indicateurs/PIEE sont un point de référence sur le web pour tous les utilisateurs des statistiques officielles concernant les données conjoncturelles. Dans leur première version, ces pages étaient conçues comme un site web indépendant, disponible en parallèle à celui d'Eurostat. Depuis octobre 2004, elle est intégrée au site web d'Eurostat au sein duquel elle constitue un «domaine spécifique». Il est possible d'accéder à la page Euro-indicateurs/PIEE depuis la page d'accueil du site web d'Eurostat, ou directement via le lien suivant: http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators. Il est également possible d'envoyer des messages électroniques à l'équipe Euro-indicateurs/PIEE à l'adresse suivante: ESTAT-EUROINDICATORS@ec.europa.eu.

La page Euro-indicateurs/PIEE a pour objectif de fournir aux analystes de la conjoncture économique, aux décideurs politiques, aux médias, aux chercheurs, aux étudiants et à d'autres utilisateurs intéressés un ensemble complet, bien structuré et fiable d'informations utiles dans leurs activités quotidiennes. Le cœur de la page Euro-indicateurs/PIEE s'appuie sur un ensemble d'indicateurs statistiques donnant une image précise et aussi récente que possible de l'évolution économique de la zone euro, de l'Union européenne ainsi que de leurs États membres. En outre, elle comprend également différents produits et services complémentaires, visant à faciliter la compréhension et l'analyse des données. La structure se présente comme suit:

- Principaux indicateurs économiques européens (PIEE);
- Contexte;
- Données;
- Publications;
- Communiqués de presse;
- Méthodologie.

Les données de la page Euro-indicateurs/PIEE

Les données présentées sur la page Euro-indicateurs/PIEE s'appuient sur un ensemble d'indicateurs statistiques les plus pertinents, appelés «Principaux indicateurs économiques européens», dont la liste complète figure dans la communication de la Commission COM(2002)661. La collection de données comprend également des ventilations plus détaillées pour les PIEE et des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires, utiles pour fournir une image globale de la situation économique en Europe. Ces données sont structurées en trois composantes principales:

- une sélection des principaux indicateurs économiques européens sélectionnés (comprenant 22 indicateurs sélectionnés pour la zone euro et l'Union européenne) accessibles directement depuis la page d'accueil des Euro-indicateurs/PIEE;
- les indicateurs clés à court terme, un sous-ensemble de tableaux prédéfinis («Shorties»);
- la base de données des indicateurs européens et nationaux à court terme («Euro-ind»).

Les indicateurs clés à court terme et la base de données «Euro-ind» sont structurés en huit domaines:

- Balance des paiements;
- Enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs;
- Prix à la consommation;
- Commerce extérieur;
- Industrie, le commerce et les services;
- Marché du travail;
- Indicateurs monétaires et financiers;
- Comptes nationaux.

La nouvelle page d'accueil des Euro-indicateurs/PIEE, ouverte en octobre 2007, donne un aperçu général de la situation économique dans la zone euro et dans l'Union européenne, regroupant sur un même portail l'ensemble des indicateurs économiques conjoncturels les plus pertinents et les plus récents concernant la zone euro et l'Union européenne. Cette page web fournit aux décideurs politiques, aux analystes, aux universitaires, aux médias et au public des informations indispensables à la prise de décision, à l'analyse économique et à la recherche. Des indicateurs clés à court terme sont disponibles sur la page «Données»; ils représentent un moyen aisé d'examiner les données les plus récentes, sous forme de tableaux ou de graphiques, accompagnées d'un texte explicatif succinct. En outre, chacun des 320 tableaux actuellement disponibles peut être téléchargé.

«Euro-ind» (accessible soit à partir de la page «Données» des Euro-indicateurs, soit à partir de l'arbre de navigation des données du site web d'Eurostat comme indicateurs conjoncturels européens et nationaux) constitue une grande base de données d'indicateurs macroéconomiques infra-annuels. Plus de 70 000 séries, actuellement disponibles, peuvent être aisément sélectionnées et téléchargées en différents formats.

Les métadonnées

Conformément aux normes d'Eurostat, les données sur les euro-indicateurs sont documentées dans le format SDDS du Fonds monétaire international (FMI). Les fichiers SDDS sont régulièrement améliorés et contrôlés afin de toujours correspondre aux données publiées. La création d'un ensemble de métadonnées davantage axées sur l'utilisateur est l'un des objectifs de l'équipe en charge des Euro-indicateurs (actuellement en construction).

Les rapports de qualité

Depuis 2001, la base de données «Euro-ind» fait l'objet d'un contrôle de qualité mensuel précis. Les résultats de ce contrôle sont présentés dans une publication en ligne détaillée intitulée «État des affaires», qui est accessible depuis la rubrique «Publications» du domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE. Une synthèse des contrôles mensuels est présentée dans une autre publication en ligne intitulée «Rapport de surveillance», également accessible depuis la même rubrique.

Les publications et documents de travail

La principale publication produite par l'équipe Euro-indicateurs est la publication mensuelle «Eurostatistics». Elle fournit un aperçu synthétique de la situation économique ainsi qu'une analyse statistique détaillée des derniers événements économiques concernant la zone euro, l'Union européenne et chacun de leurs États membres. Le dernier numéro d'«Eurostatistics» est accessible à partir de la page d'accueil d'Euro-indicateurs/PIEE, sous l'onglet «Produit essentiel». Les éditions précédentes sont accessibles depuis la rubrique «Publications» du domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE. Par ailleurs, les utilisateurs trouveront dans la même rubrique une collection de documents de travail et de lectures choisies comprenant des études méthodologiques et empiriques ayant pour objet l'amélioration et l'analyse des données statistiques européennes.

Les autres produits et services

Le domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE fournit également aux utilisateurs l'accès au calendrier européen de diffusion des statistiques infra-annuelles, actualisé chaque semaine, et aux communiqués de presse concernant les euro-indicateurs. Ces deux éléments sont accessibles depuis la rubrique «Communiqués de presse». Un bulletin électronique mensuel est également accessible depuis la rubrique «Publications». Cette publication contient des articles succincts, des actualités des États membres et d'Eurostat, des annonces, des liens utiles, etc. Il est important de noter que tous les actes des conférences concernant les euro-indicateurs sont également disponibles depuis le domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE, à la rubrique «Méthodologie» en sélectionnant le dernier chapitre intitulé «Séminaires et conférences d'Eurostat».

Les améliorations prévues

En permanente évolution, la page Euro-indicateurs/PIEE est tenue à jour pour répondre aux besoins des utilisateurs. Les principales améliorations prévues pour 2009 portent sur l'amélioration de la nouvelle page d'accueil des Euro-indicateurs/PIEE et des pages méthodologiques. Concernant la page des Euro-indicateurs/PIEE, de nouvelles fonctionnalités et possibilités seront ajoutées et la liste des indicateurs sera mise à jour. La rubrique «Méthodologie» s'enrichira progressivement d'un nouvel ensemble de pages statistiques en rapport avec des thèmes essentiels, tels que les estimations instantanées, les calculs rétrospectifs, l'interpolation et l'extrapolation, la désaisonnalisation, l'analyse conjoncturelle et la construction d'indicateurs équivalents et d'indicateurs directeurs. Elles contiendront des documents méthodologiques, des bibliographies en ligne, des logiciels et des routines, des liens vers des sites spécialisés et, si possible, de nouveaux indicateurs ou analyses quantitatives (documentés en format SDDS), produits sur la base de techniques statistiques avancées.

Les indicateurs structurels

Au Conseil européen de Lisbonne, au printemps 2000, l'Union européenne s'est fixé l'objectif stratégique suivant pour la prochaine décennie: «devenir l'économie fondée sur la connaissance, la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale».

Le Conseil a reconnu la nécessité de discuter régulièrement des progrès réalisés dans ce domaine et de les évaluer sur la base d'indicateurs structurels adoptés d'un commun accord. À cette fin, il a invité la Commission européenne à préparer un rapport annuel de printemps sur les progrès réalisés. Ce rapport devait s'appuyer sur l'évolution des indicateurs structurels dans les domaines suivants:

- le contexte économique général;
- l'emploi;
- l'innovation et la recherche;
- la réforme économique;
- la cohésion sociale;
- l'environnement (depuis 2002).

En 2004, la Commission européenne a présenté pour la première fois une sélection de 14 indicateurs structurels traités dans l'annexe statistique de son rapport de printemps au Conseil européen. Cette liste retreinte a été convenue avec le Conseil. Sa présentation concise permet d'adresser plus facilement des messages politiques et d'exposer les positions des États membres par rapport aux objectifs essentiels de Lisbonne. La même liste restreinte d'indicateurs a été présentée dans les annexes des rapports d'avancement

annuels ultérieurs au Conseil européen.

La liste restreinte d'indicateurs structurels

Contexte économique général

- PIB par habitant en SPA
- Productivité de la main-d'œuvre

Emploi

- Taux d'emploi
- Taux d'emploi des travailleurs âgés

Innovation et recherche

- Niveau d'éducation des jeunes, par sexe
- Dépenses intérieures brutes de R&D par rapport au PIB

Réforme économique

- Niveaux des prix comparés
- Investissement dans les entreprises

Cohésion sociale

- Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux
- Taux de chômage de longue durée
- Dispersion des taux d'emploi régionaux

Environnement

- Émissions de gaz à effet de serre
- Intensité énergétique de l'économie
- Volume du transport de fret par rapport au PIB

La stratégie de Lisbonne est entrée, depuis le printemps 2005, dans une nouvelle phase, mettant particulièrement l'accent sur la production de résultats, la croissance et l'emploi. En proposant des programmes nationaux de réforme, les États membres acceptent une nouvelle responsabilité et formulent des engagements précis en matière d'action. Dans le même temps, les programmes communautaires précisent ce qui doit être accompli au niveau européen. Les programmes nationaux de réforme servent de base au calendrier des réformes, érigeant au rang de priorités les questions de croissance et d'emploi.

Les séries chronologiques sont présentées pour l'EU-27, la zone euro, les États membres, les pays candidats, les pays de l'AELE, le Japon et les États-Unis (en fonction des données disponibles).

D'autres informations sur les indicateurs structurels sont disponibles sur le site web d'Eurostat, à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/eurostat/structural-indicators. Par ailleurs, pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'équipe de coordination des indicateurs structurels à l'adresse suivante: estat-structuralindicators@ec.europa.eu.

Les indicateurs de développement durable

La stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable (SDD), adoptée par le Conseil européen à Göteborg en juin 2001, puis renouvelée en juin 2006, vise à l'amélioration continue de la qualité de vie, des générations actuelles et futures, en conciliant le développement économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Un ensemble d'indicateurs du développement durable (IDD) a été développé pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie. Les indicateurs sont organisés en dix thèmes différents qui reflètent les nombreuses priorités politiques: développement socio-économique, consommation et

production durables, inclusion sociale, changements démographiques, santé publique, changement climatique et énergie, transport durable, ressources naturelles, partenariat global et bonne gouvernance.

Les thèmes sont eux-mêmes divisés en sous-thèmes de manière à ce que l'ensemble d'indicateurs puisse refléter les objectifs opérationnels et les actions contenus dans la stratégie de développement durable. Afin de faciliter la communication, la liste des indicateurs est conçue comme une pyramide à trois niveaux. La distinction faite entre les trois niveaux d'indicateurs reflète la structure de la stratégie renouvelée (objectifs majeurs, objectifs opérationnels prioritaires, actions/variables explicatives) et répond à différents types de besoins de la part des utilisateurs. Les indicateurs clés ont ainsi le plus grand pouvoir de communication.

Les trois niveaux sont complétés par des indicateurs contextuels qui n'évaluent pas directement les objectifs de la stratégie mais apportent une information de fond utile à l'analyse. La liste des IDD décrit également les indicateurs qui ne sont pas encore complètement développés mais qui devraient l'être à l'avenir, afin de donner une image plus complète des progrès réalisés. Il conviendra de distinguer les indicateurs qui devraient être disponibles dans un délai de deux ans et offrant une qualité suffisante («indicateurs en cours de développement») et ceux qui seront développés à plus long terme («indicateurs à développer»).

Tableau 16.1: Cadre de référence pour les indicateurs de développement durable

Niveau de l'indicateur	Cadre hiérarchique	Objectifs
Niveau 1	Objectifs majeurs	Les indicateurs de tête (ou de niveau 1) se situent au sommet de la pyramide. Ils sont conçus pour suivre les «objectifs majeurs» de la stratégie. Ces indicateurs sont bien connus et disposent d'un grand pouvoir de communication. Ils sont solides et sont disponibles pour la plupart des États membres de l'UE pendant une période d'au moins 5 ans.
Niveau 2	Objectifs prioritaires de la SDD	Le deuxième niveau de la pyramide est composé des indicateurs liés aux objectifs opérationnels de la stratégie. Il s'agit des objectifs prioritaires dans leurs sous-thèmes respectifs. Ils sont solides et sont disponibles pour la plupart des États membres de l'UE pendant une période d'au moins 3 ans.
Niveau 3	Actions/ variables explicatives	Le troisième niveau comprend les indicateurs en rapport avec des actions définies dans la stratégie ou avec d'autres aspects qui servent à analyser les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la SDD. En général, la ventilation des indicateurs de niveau 1 ou 2 est également présente au niveau 3.
Indicateurs contextuels	Information générale	Les indicateurs contextuels font partie de la série des IDD, mais soit ils n'évaluent pas directement les objectifs de la stratégie, soit ils ne sont pas modifiés par les politiques. En général, ils sont difficiles à interpréter de manière normative. Cependant, ils fournissent une information de fond utile sur des questions directement liées aux politiques de développement durable et sont utiles pour l'analyse.

Les indicateurs clés de développement durable

Développement économique

- Taux de croissance du PIB par habitant

Modes de production et de consommation

- Productivité des ressources

Pauvreté et exclusion sociale

- Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, par sexe

Vieillissement de la société

- Taux d'emploi des travailleurs âgés

Santé publique

- Nombre d'années de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance, par sexe

Changement climatique et énergie

- Total des émissions de gaz à effet de serre
- Énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie intérieure

Transports

- Consommation énergétique totale des transports, par mode de transport

Gestion des ressources naturelles

- Indice des oiseaux communs
- Prises de poissons sur les stocks en dehors des limites biologiques de sécurité

Partenariat global

- Aide publique au développement

D'autres informations sur les indicateurs de développement durable sont disponibles sur le site web d'Eurostat (http://ec.europa.eu/eurostat/sustainabledevelopment).

Par ailleurs, pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'équipe en charge de ces indicateurs à l'adresse estat-sdi@ec.europa.eu.

Annexe

NUTS: Nomenclature des unités territoriales statistiques

Union Européenne: régions statistiques au niveau NUTS 2

Belgique

BE10	Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest
BE21	Prov. Antwerpen
BE22	Prov. Limburg (B)
BE23	Prov. Oost-Vlaanderen
BE24	Prov. Vlaams-Brabant
BE25	Prov. West-Vlaanderen
BE31	Prov. Brabant Wallon
BE32	Prov. Hainaut
BE33	Prov. Liège
BE34	Prov. Luxembourg (B)
BE35	Prov. Namur

Bulgarie

BG31	Severozapaden
BG32	Severen tsentralen
BG33	Severoiztochen
BG34	Yugoiztochen
BG41	Yugozapaden
BG42	Yuzhen tsentralen

République tchèque

CZ01	Praha
CZ02	Střední Čechy
CZ03	Jihozápad
CZ04	Severozápad
CZ05	Severovýchod
CZ06	Jihovýchod
CZ07	Střední Morava
CZ08	Moravskoslezsko

Danemark

DK01	Hovedstaden
DK02	Sjælland
DK03	Syddanmark
DK04	Midtjylland
DK05	Nordjylland

Allemagne

DE11	Stuttgart
DE12	Karlsruhe
DE13	Freiburg
DE14	Tübingen
DE21	Oberbayern
DE22	Niederbayern
DE23	Oberpfalz
DE24	Oberfranken
DE25	Mittelfranken
DE26	Unterfranken
DE27	Schwaben
DE30	Berlin
DE41	Brandenburg — Nordost
DE42	Brandenburg — Südwest
DE50	Bremen
DE60	Hamburg
DE71	Darmstadt
DE72	Gießen
DE73	Kassel
DE80	Mecklenburg-Vorpommern
DE91	Braunschweig
DE92	Hannover
DE93	Lüneburg
DE94	Weser-Ems
DEA1	Düsseldorf
DEA2	Köln
DEA3	Münster
DEA4	Detmold
DEA5	Arnsberg
DEB1	Koblenz
DEB2	Trier
DEB3	Rheinhessen-Pfalz
DEC0	Saarland
DED1	Chemnitz
DED2	Dresden
DED3	Leipzig
DEE0	Sachsen-Anhalt
DEF0	Schleswig-Holstein
DEG0	Thüringen

Estonie

EE00	Eesti

Irlande

IE01	Border, Midland and Western
IE02	Southern and Eastern

Grèce

GR11	Anatoliki Makedonia, Thraki
GR12	Kentriki Makedonia
GR13	Dytiki Makedonia
GR14	Thessalia
GR21	Ipeiros
GR22	Ionia Nisia
GR23	Dytiki Ellada
GR24	Sterea Ellada
GR25	Peloponnisos
GR30	Attiki
GR41	Voreio Aigaio
GR42	Notio Aigaio
GR43	Kriti

Espagne

ES11	Galicia
ES12	Principado de Asturias
ES13	Cantabria
ES21	País Vasco
ES22	Comunidad Foral de Navarra
ES23	La Rioja
ES24	Aragón
ES30	Comunidad de Madrid
ES41	Castilla y León
ES42	Castilla-La Mancha
ES43	Extremadura
ES51	Cataluña
ES52	Comunidad Valenciana
ES53	Illes Balears
ES61	Andalucía
ES62	Región de Murcia
ES63	Ciudad Autónoma de Ceuta
ES64	Ciudad Autónoma de Melilla
ES70	Canarias

France

FR10	Île-de-France
FR21	Champagne-Ardenne
FR22	Picardie
FR23	Haute-Normandie
FR24	Centre
FR25	Basse-Normandie
FR26	Bourgogne
FR30	Nord – Pas-de-Calais
FR41	Lorraine
FR42	Alsace
FR43	Franche-Comté
FR51	Pays de la Loire
FR52	Bretagne
FR53	Poitou-Charentes
FR61	Aquitaine
FR62	Midi-Pyrénées
FR63	Limousin
FR71	Rhône-Alpes
FR72	Auvergne
FR81	Languedoc-Roussillon
FR82	Provence-Alpes-Côte d'Azur
FR83	Corse
FR91	Guadeloupe
FR92	Martinique
FR93	Guyane
FR94	Réunion

Italie

ITC1	Piemonte
ITC2	Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste
ITC3	Liguria
ITC4	Lombardia
ITD1	Provincia Autonoma Bolzano/ Bozen
ITD2	Provincia Autonoma Trento
ITD3	Veneto
ITD4	Friuli-Venezia Giulia
ITD5	Emilia-Romagna
ITE1	Toscana
ITE2	Umbria
ITE3	Marche
ITE4	Lazio
ITF1	Abruzzo
ITF2	Molise
ITF3	Campania

ITF4 Puglia
ITF5 Basilicata
ITF6 Calabria
ITG1 Sicilia
ITG2 Sardegna

Chypre
CY00 Kypros/Kıbrıs

Lettonie
LV00 Latvija

Lituanie
LT00 Lietuva

Luxembourg
LU00 Luxembourg (Grand-Duché)

Hongrie
HU10 Közép-Magyarország
HU21 Közép-Dunántúl
HU22 Nyugat-Dunántúl
HU23 Dél-Dunántúl
HU31 Észak-Magyarország
HU32 Észak-Alföld
HU33 Dél-Alföld

Malte
MT00 Malta

Pays-Bas
NL11 Groningen
NL12 Friesland (NL)
NL13 Drenthe
NL21 Overijssel
NL22 Gelderland
NL23 Flevoland
NL31 Utrecht
NL32 Noord-Holland
NL33 Zuid-Holland
NL34 Zeeland
NL41 Noord-Brabant
NL42 Limburg (NL)

Autriche
AT11 Burgenland (A)
AT12 Niederösterreich
AT13 Wien
AT21 Kärnten
AT22 Steiermark
AT31 Oberösterreich
AT32 Salzburg
AT33 Tirol
AT34 Vorarlberg

Pologne
PL11 Łódzkie
PL12 Mazowieckie
PL21 Małopolskie
PL22 Śląskie
PL31 Lubelskie
PL32 Podkarpackie
PL33 Świętokrzyskie
PL34 Podlaskie
PL41 Wielkopolskie
PL42 Zachodniopomorskie
PL43 Lubuskie
PL51 Dolnośląskie
PL52 Opolskie
PL61 Kujawsko-Pomorskie
PL62 Warmińsko-Mazurskie
PL63 Pomorskie

Portugal
PT11 Norte
PT15 Algarve
PT16 Centro (P)
PT17 Lisboa
PT18 Alentejo
PT20 Região Autónoma dos Açores
PT30 Região Autónoma da Madeira

Roumanie
RO11 Nord-Vest
RO12 Centru
RO21 Nord-Est
RO22 Sud-Est
RO31 Sud — Muntenia
RO32 București — Ilfov
RO41 Sud-Vest Oltenia
RO42 Vest

Slovénie

SI01	Vzhodna Slovenija
SI02	Zahodna Slovenija

Slovaquie

SK01	Bratislavský kraj
SK02	Západné Slovensko
SK03	Stredné Slovensko
SK04	Východné Slovensko

Finlande

FI13	Itä-Suomi
FI18	Etelä-Suomi
FI19	Länsi-Suomi
FI1A	Pohjois-Suomi
FI20	Åland

Suède

SE11	Stockholm
SE12	Östra Mellansverige
SE21	Småland med öarna
SE22	Sydsverige
SE23	Västsverige
SE31	Norra Mellansverige
SE32	Mellersta Norrland
SE33	Övre Norrland

Royaume-Uni

UKC1	Tees Valley and Durham
UKC2	Northumberland and Tyne and Wear
UKD1	Cumbria
UKD2	Cheshire
UKD3	Greater Manchester
UKD4	Lancashire
UKD5	Merseyside
UKE1	East Yorkshire and Northern Lincolnshire
UKE2	North Yorkshire
UKE3	South Yorkshire
UKE4	West Yorkshire
UKF1	Derbyshire and Nottinghamshire
UKF2	Leicestershire, Rutland and Northamptonshire
UKF3	Lincolnshire
UKG1	Herefordshire, Worcestershire and Warwickshire
UKG2	Shropshire and Staffordshire
UKG3	West Midlands
UKH1	East Anglia
UKH2	Bedfordshire and Hertfordshire
UKH3	Essex
UKI1	Inner London
UKI2	Outer London
UKJ1	Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire
UKJ2	Surrey, East and West Sussex
UKJ3	Hampshire and Isle of Wight
UKJ4	Kent
UKK1	Gloucestershire, Wiltshire and Bristol/Bath area
UKK2	Dorset and Somerset
UKK3	Cornwall and Isles of Scilly
UKK4	Devon
UKL1	West Wales and the Valleys
UKL2	East Wales
UKM2	Eastern Scotland
UKM3	South Western Scotland
UKM5	North Eastern Scotland
UKM6	Highlands and Islands
UKN0	Northern Ireland

Pays candidats: régions statistiques au niveau NUTS 2

Croatie

HR01	Sjeverozapadna Hrvatska
HR02	Središnja i Istočna (Panonska) Hrvatska
HR03	Jadranska Hrvatska

Ancienne république yougoslave de Macédoine

MK00	Poranešna jugoslovenska Republika Makedonija

Turquie

TR10	İstanbul
TR21	Tekirdağ
TR22	Balıkesir
TR31	İzmir
TR32	Aydın
TR33	Manisa
TR41	Bursa
TR42	Kocaeli
TR51	Ankara
TR52	Konya
TR61	Antalya
TR62	Adana
TR63	Hatay
TR71	Kırıkkale
TR72	Kayseri
TR81	Zonguldak
TR82	Kastamonu
TR83	Samsun
TR90	Trabzon
TRA1	Erzurum
TRA2	Ağrı
TRB1	Malatya
TRB2	Van
TRC1	Gaziantep
TRC2	Şanlıurfa
TRC3	Mardin

Pays de l'AELE: régions statistiques au niveau NUTS 2

Islande

IS00	Ísland

Liechtenstein

LI00	Liechtenstein

Norvège

NO01	Oslo og Akershus
NO02	Hedmark og Oppland
NO03	Sør-Østlandet
NO04	Agder og Rogaland
NO05	Vestlandet
NO06	Trøndelag
NO07	Nord-Norge

Suisse

CH01	Région lémanique
CH02	Espace Mittelland
CH03	Nordwestschweiz
CH04	Zürich
CH05	Ostschweiz
CH06	Zentralschweiz
CH07	Ticino

La nomenclature complète est disponible sur le site web d'Eurostat: (http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/codelist_en.cfm?list=nuts).

NACE Rév. 1.1: Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté Européenne

A Agriculture, chasse et sylviculture
B Pêche
C Industries extractives
D Industrie manufacturière
E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F Construction
G Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques
H Hôtels et restaurants
I Transports et communications
J Activités financières
K Immobilier, location et services aux entreprises
L Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
M Éducation
N Santé et action sociale
O Services collectifs, sociaux et personnels
P Activités des ménages
Q Activités extra-territoriales

La nomenclature NACE Rév. 1.1 complète est disponible sur le site web d'Eurostat: (http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=ACT_OTH_BUILD_TREE&StrNom=NACE_1_1&StrLanguageCode=EN).

Il est à noter qu'une nomenclature révisée (NACE Rév. 2) est en cours de mise en œuvre et que les données basées sur cette nomenclature sont collectées à partir de l'année de référence 2008. Étant donné que la grande majorité des données présentées dans cette édition pour les activités économiques concernent les années antérieures à 2008, la NACE Rév. 1.1 a été systématiquement utilisée pour l'ensemble des sources.

CTCI Rév. 4: Classification type pour le commerce international

0 Produits alimentaires et animaux vivants
1 Boissons et tabacs
2 Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes
4 Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale
5 Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.
6 Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première
7 Machines et matériel de transport
8 Articles manufacturés divers
9 Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI

La classification complète est disponible sur le site web de l'ONU: (http://unstats.un.org/unsd/trade/sitcrev4.htm).

CITE: Classification internationale type de l'éducation

Cette classification comporte 25 domaines d'étude (au niveau à 2 chiffres) qui peuvent être ventilés davantage en un niveau à 3 chiffres. Pour les besoins de cette publication, seuls les neuf grands groupes (niveau à 1 chiffre) ont été distingués, à l'exception des domaines traités dans le chapitre «Au devant de la scène» (pour lesquels des informations supplémentaires sont présentées pour quelques codes à 2 chiffres pour les rubriques Sciences et Ingénierie, industries de transformation et production):

0 Programmes généraux
1 Éducation
2 Lettres et arts
3 Sciences sociales, commerce et droit
4 Sciences
  42 Sciences de la vie
  44 Sciences physiques
  46 Mathématiques et statistiques
  48 Sciences informatiques
5 Ingénierie, industries de transformation et production
  52 Ingénierie et techniques apparentées
6 Agriculture
7 Santé et protection sociale
8 Services

De façon empirique, la CITE suppose qu'il existe plusieurs critères qui peuvent aider à indiquer le niveau d'éducation où il convient de classer un programme éducatif donné. La CITE distingue les niveaux suivants:

0 Éducation préprimaire
1 Enseignement primaire
2 Premier cycle de l'enseignement secondaire
3 Enseignement secondaire (deuxième cycle)
4 Enseignement post-secondaire non-supérieur
5 Premier cycle de l'enseignement supérieur
6 Deuxième cycle de l'enseignement supérieur

La classification complète, ainsi que des détails supplémentaires, sont disponibles sur le site web de l'UNESCO (http://www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/isced/ISCED_F.pdf).

Symboles statistiques, abréviations et acronymes

Symboles statistiques

Les données statistiques s'accompagnent souvent d'informations supplémentaires sous forme de symboles (aussi appelés «flags») qui indiquent des données manquantes ou d'éventuelles métadonnées. Dans le présent annuaire, le recours aux symboles statistiques a été réduit au strict minimum. Au besoin, les symboles suivants ont été utilisés:

Italique	la valeur est une prévision, une donnée provisoire ou une estimation; elle est donc susceptible de changer
:	non disponible, confidentiel ou pas fiable
–	non applicable ou zéro par défaut
0	inférieur à la moitié du dernier chiffre indiqué ou supérieur au zéro réel.

Les ruptures de série sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant chaque tableau et graphique.

Dans le cas d'États membres de l'Union européenne, même lorsque de telles données n'étaient pas disponibles, ces pays ont été inclus systématiquement dans les tableaux et les graphiques (pour ces derniers, des notes de bas de page appropriées indiquent que les données ne sont pas disponibles, tandis que dans les tableaux, le signe de ponctuation deux

points (:) a été utilisé pour représenter les données non disponibles). Dans le cas de pays non membres de l'UE, lorsque des données ne sont pas disponibles pour un indicateur particulier, les pays concernés ne figurent pas dans les tableaux ni dans les graphiques.

Agrégats géographiques

UE	Union européenne
EU-27 (1)	Union européenne à 27 États membres depuis le 1er janvier 2007 (BE, BG, CZ, DK, DE, EE, IE,EL, ES, FR, IT, CY, LV, LT, LU, HU, MT, NL, AT, PL, PT, RO, SI, SK, FI, SE, UK)
EU-25	Union européenne à 25 États membres du 1er mai 2004 au 31 décembre 2006 (BE, CZ, DK, DE, EE, IE, EL, ES, FR, IT, CY, LV, LT, LU, HU, MT, NL, AT, PL, PT, SI, SK, FI, SE, UK)
EU-15	Union européenne à 15 États membres du 1er janvier 1995 au 30 avril 2004 (BE, DK, DE, IE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI, SE, UK)
Zone euro (2)	Au moment de la rédaction, la zone euro (ZE) était constituée des États membres suivants: BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, CY, LU, MT, NL, AT, PT, SI, FI. À l'origine, la zone euro comportait 11 États membres (BE, DE, IE, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI) La Grèce s'y est jointe le 1er janvier 2001 et la Slovénie, le 1er janvier 2007. Chypre et Malte ont rejoint la zone euro le 1er janvier 2008
ZE-15	Zone euro composée de BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, CY, LU, MT, NL, AT, PT, SI, FI
ZE-13	Zone euro composée de BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, SI, FI
ZE-12	Zone euro composée de BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI
ZE-11	Zone euro composée de BE, DE, IE, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI

Autres abréviations et acronymes

ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AELE	Association européenne de libre échange
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APD	aide publique au développement
BCE	Banque centrale européenne
BDP	balance des paiements
CAD	Comité d'aide au développement
caf	coût, assurance et fret
CBE	convention sur le brevet européen
CBPRD	crédits budgétaires publics de recherche et de développement

(1) Il convient de noter que les agrégats UE sont calculés rétrospectivement lorsque suffisamment de données sont disponibles. C'est ainsi, par exemple, que des données EU-27 sont souvent présentées pour des périodes antérieures à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie (2007) ou des dix nouveaux États membres (2004), comme si tous ces pays avaient toujours été membres de l'Union. Lorsque cela n'est le cas et que les données pour l'UE font référence à un autre agrégat (EU-25 ou EU-15) ou lorsqu'un total partiel a été calculé à partir d'une série incomplète d'États membres (absence de données pour certains États membres), une note de bas de page ou de bas de tableau le précise explicitement.

(2) Il convient de noter que l'agrégat zone euro est calculé rétrospectivement lorsque suffisamment de données sont disponibles. C'est ainsi, par exemple, que des données pour la zone euro sont souvent présentées pour des périodes antérieures à l'adhésion de Chypre et de Malte en 2008, de la Slovénie en 2007 ou de la Grèce en 2001, comme si les 15 États membres avaient toujours été membres de la zone euro. Lorque cela n'est le cas et que les données pour la zone euro font référence à l'agrégat ZE-11, ZE-12 ou ZE-13, une note de bas de page ou de bas de tableau le précise explicitement.

CC	classification des types de construction
CCNUCC	convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEA	comptes économiques de l'agriculture
CEE-ONU	Commission économique des Nations unies pour l'Europe
CFAP	classification des fonctions des administrations publiques
CIB	classification internationale des brevets
CIM	consommation intérieure de matières
CITE	classification internationale type de l'éducation
CMR	cancérigène, mutagène, reprotoxique
COD	causes of death (causes de décès)
COICOP	classification of individual consumption by purpose (classification des fonctions de consommation des ménages)
CTCI	classification type pour le commerce international
DBO	demande biochimique en oxygène
DCO	demande chimique en oxygène
DIRD	dépenses intérieures brutes de R & D
DMC	domestic material consumption (consommation intérieure de matières)
DSL	digital subscriber line (ligne numérique d'abonné)
EBM	enquête sur le budget des ménages
ECHO	direction générale de l'aide humanitaire
ECI5	5e enquête communautaire sur l'innovation
EEE	Espace économique européen
EER	Espace européen de la recherche
EFT	enquête sur les forces de travail
EITO	European Information Technology Observatory (Observatoire européen des technologies de l'information)
ERTMS	European Railway Traffic Management System (système européen de gestion du trafic ferroviaire)
ETS	external trade statistics (statistique du commerce extérieur)
Eurofarm	projet de normalisation des méthodes d'établissement de statistiques agricoles; ce projet donne un aperçu des structures agricoles, des exploitations, de la viticulture et de la fruiticulture.
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
EU-SILC	EU statistics of income and living conditions (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie)
EVSI	espérance de vie sans incapacité
fàb	franco à bord
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEP	1. Fonds européen pour la pêche 2. formation et enseignement professionnels
FGU	fonds généraux des universités
FMI	Fonds monétaire international
FPC	formation professionnelle continue
FSE	Fonds social européen
FSS	farm structure survey (enquête sur la structure des exploitations agricoles)

GES	gaz à effet de serre
HCNUR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IDE	investissement direct étranger
IPA	instrument de préadhésion
IPCE	indice des prix à la consommation européen
IPCEEE	indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen
IPCH	indice des prix à la consommation harmonisé
IPCUM	indice des prix à la consommation de l'union monétaire
IOR	indice d'octane recherche
ISBLSM	institutions sans but lucratif au service des ménages
ISHMT	International Shortlist for Hospital Morbidity Tabulation (liste résumée internationale pour la mise en tableaux de la morbidité hospitalière)
ISI	indice de synthèse de l'innovation
LLP	lifelong learning programme (programme en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie)
MBP5	5e manuel de la balance des paiements
MTC	mécanisme des taux de change
NACE	nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne
n.c.a.	non classé ailleurs
n.d.a.	non dénommé ailleurs
NUTS	nomenclature des unités territoriales statistiques (Eurostat) (NUTS 1, 2, etc.)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCM	organisation commune de marché
OEB	Office européen des brevets
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAC	politique agricole commune
PAE	programme d'action pour l'environnement
PC7	septième programme-cadre
PCM	panel communautaire des ménages
PCP	politique commune de la pêche
PCT	Patent Co-operation Treaty (traité de coopération en matière de brevets)
PECBMS	pan-European common bird monitoring scheme (système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs)
PIB	produit intérieur brut
PIC	programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation
PIEE	principaux indicateurs économiques européens
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMT	politique du marché du travail
PPR	programme de protection régional
PRP	potentiel de réchauffement planétaire
PSC	Pacte de stabilité et de croissance
R&D	recherche et développement
REACH	Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (règlement sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques)

RHST	ressources humaines en sciences et technologies
RNB	revenu national brut
S&T	sciences et technologies
SCE	statistiques conjoncturelles des entreprises
SCN	Système de comptabilité nationale (ONU)
SCS	système des comptes de la santé
SEAT	statistiques européennes sur les accidents du travail
SEC	système européen de comptes économiques intégrés (SEC95)
SEE	stratégie européenne pour l'emploi
SEPA	Single Euro Payment Area (espace unique de paiement en euros)
SESAR	Système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien
SESPROS	système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
SFIC	services à haute intensité cognitive
SMEA	système de management environnemental et d'audit
SPE	service public de l'emploi
SSE	statistiques structurelles sur les entreprises
TEUR	traitement des eaux urbaines résiduaires
TI	technologie de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
TVE	taux de vacance d'emploi
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UNCAT	convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UOE	Unesco/OCDE/Eurostat
USPTO	office des brevets des États-Unis

Unités de mesure

%	pour cent
AVBS	année de vie en bonne santé
CHF	franc suisse
EFF	effectifs
EPT	équivalent plein temps
EUR	euro
GWh	gigawatt-heure
ha	hectare (1 ha = 10 000 mètres carrés)
IMC	indice de masse corporelle
JPY	yen japonais
Kbits/s	kilobits par seconde
kg	kilogramme
kgep	kilogramme-équivalent pétrole
km	kilomètre
km^2	kilomètre carré
kW	kilowatt
kWh	kilowatt-heure
m	mètre
m^3	mètre cube
MWh	mégawatt-heure
pkm	passager-kilomètre
PPA	parité de pouvoir d'achat
SAU	superficie agricole utilisée
SPA	standard de pouvoir d'achat
t	tonne
TB	tonnage brut
tep	tonne-équivalent pétrole
tkm	tonnes-kilomètre
TMS	taux de mortalité standardisé
UB	unité de bétail
USD	dollar des USA
UTA	unité de travail par an

Index thématique

A

Abréviations 547, 548
Accès internet 496, 499, 501, 508
Accidents 224, 226, 228-231, 401-403, 407, 415, 551
Accidents du travail 229-231, 551
Accroissement naturel de la population 145-148
Achats en ligne 498, 500, 509
Acronymes 9, 547-548
Actifs 35, 66, 68-71, 84, 111, 116-118, 120, 134, 198, 215-216, 218, 267, 278, 288, 293
Administrations publiques13, 30, 33, 35, 37-38, 62-63, 68-71, 79, 83-90, 93, 111, 202, 255, 260, 376, 463, 478, 481, 487-490, 505, 507, 549
Admissions, hôpital 216
Aéroports 400, 402, 405, 410
Âge 151, 155, 158-159, 165, 169-170, 176, 181, 186, 193, 207, 209-210, 214, 216, 222-223, 235, 245, 267, 283, 401, 477, 526
Agence européenne pour l'environnement 421, 548
Agriculture15, 24, 32, 38, 68, 71, 77-78, 85, 159, 191-192, 194-195, 230, 295, 333-369, 385, 418, 421, 426-427, 429, 445, 462-463, 468, 475, 482, 546-547, 549
Agriculture biologique 354, 356-357
Air 415, 417, 419-426, 435
Années de vie en bonne santé 158-159, 206-208
Apprentissage des langues 176-178, 186-187
Apprentissage informel 197
Aquaculture 364-366, 369
Articles d'habillement 107, 110, 247, 249
Asile 134, 162-167, 171-173
Audit urbain 519
Autoroute(s) 396
Autres établissements d'hébergement collectif 326
Autres biens manufacturés 385, 393

B

Balance des paiements 111-112, 116-117, 372, 375-377, 384, 535, 548, 550
Banque centrale 68, 92, 104, 286, 308, 534, 548
Banque centrale européenne (BCE) 68, 92, 104, 286, 308, 534, 548
Bétail 345, 348, 355, 357, 551
Bien-être 105, 122, 178, 229, 233-263, 266, 354
Biens et services 68, 104-106, 110, 247, 249, 296, 310, 319
Biomasse 421, 441, 450-452, 454, 458-459, 463, 467
Biotechnologie 475
Bois 311-314, 316, 318, 358-361, 423, 439
Bonne gouvernance 233, 261, 539
Brevets 23, 44, 52-55, 293, 491-494, 549-551
Bus 397-400

C

Cancer 209, 217, 222-224, 226-227
Capital social 117
Causes de décès 159, 222-224, 226, 549
Centrale au lignite 458-459
Centrales à charbon 458-459
Centrales électriques 459, 462
Céréales 345, 347-351
Changement climatique 415-417, 419-420, 423, 426, 445, 449-450, 539-540
Chemins de fer 398, 400-401, 403, 407, 409
Chercheurs 13, 22, 35, 37-39, 162, 176, 475-478, 480-481, 535
Chiffre d'affaires 61
Chômage 66, 99, 127, 254-256, 258, 265-267, 278-284, 288, 521, 530, 538
Citoyenneté 164-165, 175, 178, 189
Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP) 105, 243, 549
Classification internationale type de l'éducation (CITE) 477, 547, 549
Classification type pour le commerce international (CTCI) 385, 546, 549

Cohésion sociale 15-16, 66, 233, 254, 280, 534, 537-538
Combustibles fossiles 422, 441, 470
Combustibles solides 451-452, 454, 463, 467
Comité du programme statistique (CPS) 13
Commerce 15, 47, 68, 71, 77-78, 111, 116, 121, 191-192, 194-195, 296-303, 309, 319-324, 371-393, 408, 482, 496, 498, 500, 508, 535, 546-550
Commerce de gros 47, 298, 320-323
Commerce international 121, 377, 385, 408, 546, 549
Communications 22-23, 47, 53-54, 107, 110, 247, 249, 299-302, 335, 492, 511-512, 546
Compétitivité 21-22, 56, 67, 69, 104-106, 116, 189-190, 196, 229, 293-294, 307, 319, 333-334, 358, 364, 395, 440, 442, 449, 470, 475, 491, 495, 517-518, 550
Compte d'opérations financières 117
Conditions de vie 14, 65, 70, 158, 206-207, 211, 233-263, 293, 341, 549
Consommation 66-71, 78, 84, 92, 104-107, 109-110, 207, 209-210, 212-213, 233, 243-251, 296, 341, 348-349, 352, 375, 384, 395-396, 417, 427, 433, 441-443, 450-452, 457-459, 461-469, 472, 535, 540, 549-550
Consommation intérieure brute 451-452, 457, 462-463, 465, 467
Consommation intermédiaire 68, 84, 296, 341
Construction 22, 38, 40, 65, 68, 71, 77-78, 191-192, 194-195, 230, 295, 297-303, 307, 309-313, 318-319, 426, 435, 438, 458, 498, 536-537, 546, 549
Contributions sociales 85, 256
Convergence des prix 104-107, 110
Coût de la main-d'œuvre 5, 97-98, 103, 297, 307
Critères de convergence 85

D

Débit sortant 428
Décès 134, 145, 158-159, 209-210, 216, 222-224, 226-230, 255, 402-403, 422, 549
Déchets 415, 421, 426, 433-439, 441, 445, 451-452, 454, 458
Démographie des entreprises 296-298, 306
Dépendance 133, 135-137, 142-143, 398, 449-452, 457-458, 462, 521, 526
Dépenses de consommation des ménages 243-246, 249
Dépenses de consommation finale 68-69, 71, 243-244
Dépenses de personnel 201-202, 296
Dépenses intérieures brutes de R & D 487-490, 549
Dépenses publiques 23, 25, 87, 105, 201-203, 288, 291
Descendance finale 150
Dette 66, 83-86, 88-89, 92
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire 179, 184
Développement durable 15-16, 252, 325, 364, 416, 433, 445, 533-534, 538-540
Diplômés 23, 27-28, 176, 189-190, 194-195, 476, 478, 484, 519
Droits de propriété intellectuelle 53, 491

E

Eau 110, 121, 247, 249, 299, 321-323, 364, 427-430, 432, 451, 477
Écarts de rémunération entre les hommes et les femmes 97, 99
Écoles 178, 186, 197, 201-202, 209
Économie 12, 15, 21, 56, 58, 61, 65-124, 159, 177, 189, 207, 230, 234, 244-245, 261, 266, 294-295, 298-299, 304-306, 319-320, 333-334, 372, 377, 395-396, 427, 440-441, 449, 463-464, 469-476, 478, 486-487, 491, 495, 518, 534, 537-538
Éducation 21, 23, 25, 35, 63, 71, 86, 89, 110, 121, 175-203, 206, 209, 234-235, 265, 267, 273, 278-280, 284, 295, 477-478, 482, 538, 546-547, 549-551

Efficacité énergétique 22, 252, 395, 417, 449, 462-463, 470
Électricité 38, 53, 55, 65, 107, 110, 244-245, 247, 249, 252, 298-303, 312-313, 318, 449-451, 458-461, 463, 467, 470-472, 546
Émigration 145-146, 164, 165
Émissions 415-426, 449, 458, 462, 470, 538, 540
Emploi 15, 22, 28, 35-36, 42, 56-58, 60-62, 65-67, 70, 85, 97-99, 121, 133-134, 162, 177, 186, 189-190, 196-197, 209, 215, 229, 233, 235, 237, 239, 241-243, 254, 265-269, 276-280, 285-291, 293-298, 303, 309-311, 319-321, 325, 335, 475-477, 479, 483, 485-486, 495, 517-518, 528-529, 531, 534, 537-538, 540, 551
Énergie 15, 22, 32, 49-50, 53, 307, 309-310, 336, 395-396, 412-413, 417-418, 421-422, 425-426, 428, 435, 441, 449-473, 475, 518, 539-540
Enfants 99, 134, 137, 149-150, 165, 177, 179, 181, 183, 186-187, 210, 222, 234-235, 237, 240, 242, 254, 258, 266, 401
Enquête sur les forces de travail 236, 266, 477, 549
Enquêtes santé par interview 210
Enseignants 175-178, 180, 189-190, 197, 482
Enseignement 18, 21, 23-26, 33-40, 44, 49, 106, 175-182, 184, 186-197, 199, 201-203, 247, 249, 269, 273, 284, 478, 480-481, 487, 489, 547, 549
Entreprise(s) 12-13, 21-66, 68-71, 77-78, 85, 93, 97-101, 103, 111, 116-117, 122, 176, 186, 189, 196-198, 200-202, 206, 229-230, 234, 255, 261, 265, 267, 278-279, 285-286, 289-291, 293-309, 314, 319-323, 325-326, 333-334, 341, 372, 375-377, 383, 396, 400-401, 409, 433, 440-442, 470-471, 476, 478, 480-481, 486-491, 495-500, 506-511, 518, 535, 538, 546, 550
Environnement 12-13, 15-16, 21-22, 32, 49, 56, 66, 85, 186, 196, 205, 209, 252, 293-295, 307, 326, 333-334, 354-355, 357-358, 364, 395, 396, 408, 415-447, 475, 517-519, 534, 538, 548, 550-551
Espérance de vie 27-128, 133-134, 145, 158-161, 206-209, 214, 540, 549
Essence sans plomb 472-473
Étudiants 24-26, 162, 165, 176, 178-182, 186-187, 189-195, 201-202, 235-236, 478-479, 482, 535
Euro-indicateurs 15, 18, 534-537
EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie) 207, 211, 234, 252-253, 549
Excédent brut d'exploitation 68-69, 72, 80-81, 296, 307
Exclusion sociale 233-234, 252, 254-256, 258, 540
Exportations 68-69, 106, 111-112, 372, 374, 377, 384-390, 392-393, 441, 451-452

F

Fécondité 127-128, 133-135, 145, 149-150, 154-155
Femmes 25, 35, 41, 97-102, 121, 134, 138-139, 149-151, 155, 159-161, 165, 176, 181, 185, 190-191, 193, 195, 198-199, 207-208, 211-213, 222-224, 227-228, 230-231, 242, 265, 268-269, 271-272, 277-278, 280, 282-284, 288, 476, 478-479, 481-482, 484, 505
Flotte de pêche 367
Fonds monétaire international (FMI) 377, 536, 549
Fonds structurels 134, 475, 517
Formation 21, 23, 28-29, 68-69, 71, 78-80, 83-85, 97-98, 133, 162, 175-181, 189, 196-201, 234, 255, 268, 278-279, 289-291, 341, 408, 422, 429, 475, 496, 517, 549-550
Formation brute de capital fixe 78-79
Fret 384, 396-397, 408-410, 412, 538, 548
Fruits 134, 209, 315, 320, 345, 347-348, 350, 352

G

Gains 53, 128, 491
Gaz 38, 65, 107, 110, 244-245, 247, 249, 252, 298-303, 311-313, 318, 415-421, 442, 449-450, 452, 454, 456-459, 463, 467, 470-472, 538, 540, 546, 550
Génie civil 310, 318
Gouvernement 66, 202, 252, 280, 289, 416-417, 445, 550

H
Haute technologie 35, 42, 53-54, 477, 479, 485, 492-494
Hébergement 326-329
Hôtels et restaurants 298-303, 321-323, 546

I
Immigration 134, 145-146, 162-166, 169-171
Importations 68-70, 72, 80-81, 84-85, 87, 90, 111-112, 121, 372, 374, 377, 384-390, 392-393, 441, 450-452, 455-458, 462
Impôts 66-68, 70, 72, 80-81, 84-85, 87, 90, 98, 104, 109-111, 235, 244, 296-297, 310, 341
Indicateurs structurels 15, 158, 207, 233, 434, 534, 537-538
Indice de chiffre d'affaires 61
Indice de masse corporelle 209-210, 551
Indice de production 308-310, 316-318, 441
Indice des prix à la production 310, 316-317, 320
Indice des prix agricole 341
Industrie 15, 32, 38, 40, 43, 45, 52, 62-63, 68, 71, 77-78, 85, 98, 100-101, 103, 159, 229-230, 245, 250, 293-331, 334-335, 343, 426, 438, 440, 442, 462, 464, 468, 470, 472, 482, 495, 498, 535, 546-547
Inégalité de répartition des revenus 237
Informatique 16, 23-24, 36, 40, 53-54, 111, 191-192, 194-195, 311-313, 315, 320-323, 376-377, 383, 477, 492, 495, 497-500, 503, 506, 547
Innovation 9, 15, 21-63, 190, 234, 293, 307, 440, 475, 486, 491, 495-496, 518, 537-538
Institutions sans but lucratif au service des ménages 68, 71, 79, 255, 550
Intensité énergétique 463-464, 469-470, 538
Internet 9, 11, 13-14, 17-18, 182-185, 187-188, 192-195, 197, 199, 202-203, 495-505, 507-508, 510, 512
Invalidité 160, 206-207, 210, 254-256, 258
Investissement 22-23, 30, 67, 69-71, 79, 83, 92, 105, 111, 116-122, 175-176, 196, 201-202, 235, 293-294, 296, 299, 372, 449, 486, 491, 495, 517, 538, 550
Investissements directs étrangers 116-120, 122

J
Jeunes 25, 61-62, 127, 133-137, 142, 144, 176-177, 179-181, 183, 185, 190, 211, 236, 252, 278-280, 288, 326, 364, 538
Jeunes quittant prématurément l'école 176, 185

K
Kyoto 395, 416, 418-420, 442

L
Lait 345, 348-349, 352-353, 355
Langues étrangères 178, 186-188, 491
Large bande 497-499
Légumes 209, 320, 345, 347-348, 350-351
Lisbonne 15, 22, 30, 97, 127, 158, 189, 196, 205, 207, 254, 265-266, 268, 293, 319, 325, 416, 486-487, 491, 533-534, 537-538
Lits d'hôpital 215-217, 219
Logement 104-105, 107, 110, 133-134, 149, 233, 243-245, 247, 249, 252-256, 258, 326, 519

M
Maastricht 86, 93, 96, 104
Main-d'œuvre 37, 67-68, 70-71, 76, 85, 97-100, 103, 133, 162, 200, 229, 265-266, 269, 278, 296-299, 302, 307, 312, 320-321, 336, 338, 402, 478-479, 481, 538
Mariage 134, 149-151, 153, 156
Maritime 365, 367, 376, 396-398, 400-402, 406, 408-410, 451
Matières premières 309, 385, 393, 423, 433, 441
Mécanisme de taux de change 92-93
Médecins 215-218
Ménage(s) 53, 65-66, 68-72, 79, 82, 84-85, 93, 96, 104-105, 107, 109-110, 149, 177, 197, 201-202, 233-235, 237, 240-255, 267, 325, 358, 400, 427, 430, 433-435, 438, 462-464, 468, 470-472, 477, 495-497, 499-501, 503, 546, 549-550
Mondialisation 71, 97, 278, 307, 396
Mortalité infantile 5, 206, 222-225

N

NACE (nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne) 35-36, 47, 56, 58, 62-63, 67-68, 98-99, 295-297, 308, 310, 319-320, 326, 429, 477, 498, 506-509, 546, 550
Naissances 127, 134, 145, 149-153, 222-225
Nations unies 122, 128-132, 134, 141, 143, 151, 153, 155, 158, 164, 177, 224, 358, 376, 385, 416-417, 445, 549-551
Niveaux de prix 67, 104-107, 110, 256
Nomenclature combinée 308
Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) 222, 268, 271, 519, 522-531, 541, 545, 550
Nuitées (dans des hôtels ou des établissements similaires) 326-329

O

Obésité 210-211
Occupation 210, 267, 286, 327
Office européen des brevets 53-55, 492-494, 550
Ozone 422-424, 426

P

Pacte de stabilité et de croissance 83, 550
Papier et carton 358
Parités des pouvoirs d'achat 67
Partenaires commerciaux 392
Passagers 111, 376, 395-407
Patients 205, 214-218
Pauvreté 121, 233-242, 252, 254, 538, 540
Pêche 15, 38, 66, 68, 71, 77, 83, 85, 162, 207, 295, 333-369, 445, 546, 549-550
Personnel 12, 21, 35-37, 52-53, 56-58, 60, 97-100, 111, 177-179, 189, 197, 201-202, 215, 293, 295-296, 376-377, 401, 462, 476-477, 479, 481, 497, 499-500, 504, 546
Personnes employées 37, 42, 304-305, 477
Personnes inactives 288
Pesticides 354-356, 415, 418
Petites et moyennes entreprises (PME) 22, 56, 294-295, 297, 299, 550
Pétrole 107, 310-313, 381-382, 449-459, 463, 465-468, 470, 550-551
Places-lits 326-328
Poids 102, 129, 206, 210, 223, 315, 348, 365, 368-369, 408, 410, 413, 446
Politique agricole commune (PAC) 333-334, 341, 354, 550
Politique commune de la pêche (PCP) 364, 550
Politique monétaire 92-94, 104, 308, 534
Population 15, 25, 35, 57, 61, 66-67, 84, 98, 105, 127-173, 176-177, 180-181, 186, 190-191, 196-199, 203, 206-207, 210-214, 223-224, 229, 233, 235-241, 243, 250, 252-254, 260-261, 266-269, 272, 276, 278-279, 297-298, 325-327, 329, 333, 359, 402, 410, 423-424, 426-430, 432, 446, 477, 479, 492, 495, 499, 519-521, 524-526
Pouvoirs publics 22, 429, 487, 498
Précipitations 428
Prestations sociales 70, 84-85, 235-236, 254-256, 258
Principaux indicateurs économiques européens (PIEE) 534-537, 550
Prix 65-68, 71-75, 77-78, 85, 92-93, 100, 104-107, 109-110, 214, 243-244, 252, 256, 309-310, 316-317, 320, 333, 341-345, 347, 355, 386, 395, 449, 458, 463, 470-473, 496, 499, 510-512, 515, 535, 538, 550
Prix à la consommation 92, 104-106, 243, 535, 550
Prix à la production 309-310, 316-317, 320, 341-344
Prix de l'énergie 470
Problèmes de santé 206-207, 209-211, 213, 222, 422-423
Procédure concernant les déficits excessifs 83, 85
PRODCOM (statistiques sur la production de biens manufacturés) 308, 310, 315-316, 441
Production 9, 12, 38, 51, 66-72, 80-81, 84-85, 87, 90, 116, 121-122, 207, 243-244, 294, 296, 298-299, 303, 308-313, 315-318, 320, 333, 335-336, 341-345, 347-355, 358-366, 369, 375, 384-385, 395, 422, 425, 427-429, 433-434, 438, 441-443, 450-454, 458-461, 463, 475, 491, 518, 533, 538-540, 546-547
Production agricole 335, 341-345, 349-350, 353, 355

Production d'énergie 336, 425, 428, 450-452, 454, 463
Production économique 441
Productivité de la main-d'œuvre 67-68, 71, 76, 229, 312, 321, 538
Produit intérieur brut (PIB) 23, 25, 30-33, 66-75, 78-81, 83, 85-92, 105-106, 112, 114, 117-118, 134, 202-203, 234, 243-244, 246, 255-257, 259, 289, 291, 326-327, 331, 372-374, 400-403, 409-411, 441-443, 463, 469, 486-489, 500, 509, 512, 514, 518-520, 522-523, 538, 540, 550
Produits agricoles 342, 347
Programme de Doha pour le développement 371
Projections démographiques 135, 137
Protection sociale 24, 66, 86, 89, 134, 191-192, 194-195, 233, 254-258, 260, 265-266, 278, 482, 534, 547, 551

Q

Qualifications 190, 196-197, 280, 288

R

Réchauffement de la planète 417
Recherche et développement 23, 30-34, 36-37, 293, 320-323, 395, 487, 550
Réfugiés 128, 163, 166-167, 550
Régions 12, 22, 71, 104, 122, 128-130, 134, 145, 159, 167-168, 209, 222, 268, 271, 278, 325, 334-335, 365, 367-368, 381-382, 400, 422, 427, 517-531, 541, 545
Rémunération des salariés 68-70, 72, 80-81, 84, 98, 372
Répartition des revenus 80-81, 234-235, 237
Réseau public de distribution d'eau 427
Réseaux transeuropéens 396, 518
Ressources humaines dans les sciences et les technologies 35, 483
Ressources naturelles 334, 354, 415, 430, 441, 445, 450, 463, 539-540
Retraite 65-66, 133-134, 159, 166, 207-208, 235-237, 239, 250, 255-257, 268, 278, 289, 336, 477
Revenu 69-70, 72, 80-85, 87, 90, 99, 111, 114, 122-123, 189, 201, 207, 209, 211, 229, 233-238, 243-245, 249, 252, 254-255, 289, 296, 341-342, 346, 372, 517-519, 527, 549, 551
Revenu disponible 70, 72, 82, 235-236, 527
Revenu équivalent 235
Risque de pauvreté 235-241, 538, 540
Rotation de l'emploi 28, 289, 290, 291

S

Salaire minimum 99-101
Santé 17, 22, 24, 32, 49-50, 53, 62, 67, 71, 79, 86, 89, 98, 110-111, 114, 121, 128, 133-137, 158-160, 191-192, 194-195, 205-231, 234, 236, 247, 249, 252, 255, 258, 278, 295, 334, 355, 376, 415, 422-423, 427, 440, 445-446, 475, 477, 482, 519, 539-540, 546-547, 550
Sciages 359-361
Science et technologie 15, 21-63, 158, 176, 178, 191, 475-515, 551
Sécurité au travail 205, 229
Septième programme-cadre 22, 475, 550
Services 14, 21-22, 24, 35, 37-38, 42-44, 49-51, 62-63, 65-71, 77-79, 84-86, 89, 91, 98-106, 110-112, 114, 116, 121-122, 133, 160, 178, 192, 194-195, 197, 201, 205, 214-216, 230, 234, 243-245, 247, 249-250, 252, 255, 279, 285, 288-289, 291, 293-331, 333-335, 341, 372-384, 386, 395-396, 400, 408, 429, 438, 440-442, 462-464, 468, 476-477, 479, 482, 485, 495-500, 504, 510-512, 514, 518, 535, 537, 546-548, 551
Société de l'information 12-13, 22, 476, 495, 499, 504, 510, 519
Soins de santé 133, 137, 158, 160, 207, 209, 214-215, 218, 223, 236, 255-256, 258, 278
Solde des échanges extérieurs de biens et de services 71, 79
Solde migratoire 129, 145-146, 148, 165-169
Solde public 85-88
Sorties, hôpital 216-218, 220-221

Stabilité des prix 92, 104
Standard de pouvoir d'achat 551
Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie 207, 211, 234, 549
Statistiques conjoncturelles sur les entreprises 308-309, 319
Superficie 337, 339-340, 357
Sylviculture 38, 78, 295, 333-369, 418, 546
Symboles statistiques 11, 547
Système européen de comptes 67, 551
Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale 254, 551
Système statistique européen 13-14, 16, 18, 518

T

Taux brut d'exploitation 307, 313, 319
Taux d'intérêt à long terme 93
Taux de change 67, 70, 92-95, 104-106, 550
Taux de chômage 256, 278-284, 521, 530, 538
Taux de mortalité standardisés 222-223
Taux de risque de pauvreté 235-237, 239-241, 538, 540
Taux d'intérêt 92-96
Technologies de l'information 22, 52, 175, 178, 475-476, 486, 495-496, 498-500, 509, 514, 549, 551
Télécommunications 35, 65, 321-323, 477, 510-515, 518
Temps partiel 67, 99, 149, 266-267, 269, 276-277, 288, 298, 320
Temps plein 67, 98-101, 103, 178, 180, 203, 267, 288, 298, 336, 338, 499
Tourisme 325-328, 331, 333
Traité d'Amsterdam 83, 233
Traité de Rome 333
Traitement ambulatoire 216
Transferts sociaux 68-69, 84, 235-237, 240-241, 538, 540
Transport 15, 35, 47, 54, 55, 66, 68, 71, 77-78, 104, 107, 110-11, 133, 201, 230, 234, 244, 247, 249, 299-303, 310-315, 318-323, 326, 335, 347, 355, 375-377, 383-386, 393, 395-413, 417-418, 421-423, 426, 449, 462-464, 468-469, 471, 473, 475, 477, 498, 517, 518, 538-540, 546
Transport intérieur de marchandises 397-398, 409-412
Transport intérieur de passagers 397-399, 401, 403
Travail et son marché – l'emploi 66
Travail et son marché – le chômage 78

U

Union économique et monétaire (UEM) 65, 92, 533, 551
Utilisation d'internet 497, 500, 502, 505, 507
Utilisation des terres 34-335, 396

V

Vacances 71, 98, 285-286, 308, 326-327, 329-330
Valeur ajoutée 67-68, 71, 77-78, 295-300, 303-304, 307, 309-311, 314, 319-322, 342-344, 377, 510, 551
Viande 348-349, 353
Voies navigables intérieures 397-399, 408-410
Voitures 315, 397-399, 417
Volume de ventes 309, 324

Sélection d'autres publications d'Eurostat

Pour approfondir votre lecture, Eurostat vous propose une sélection de publications d'Eurostat traitant d'une grande diversité de thèmes statistiques. Vous trouverez ci-après quelques informations sur quelques unes des publications les plus récentes d'Eurostat. Vous pouvez télécharger gratuitement les publications disponibles en format PDF à partir du site web d'Eurostat, à l'adresse http://ec.europa.eu/eurostat. Vous pouvez commander les versions papier de ces publications auprès d'EU Bookshop, à l'adresse http://bookshop.europa.eu. Les versions papier des pocketbooks sont disponibles gratuitement, tandis que les publications plus importantes, de la collection «Livres statistiques», sont payantes. Les deux sites web permettent de rechercher une publication au moyen de son numéro de catalogue (par exemple: KS-HA-08-001-EN-C) et contiennent une aide pour la commande des versions papier.

Livres statistiques

Les publications de cette collection contiennent une analyse détaillée d'un ou plusieurs domaines statistiques, mais aussi des tableaux, des graphiques ou des cartes.

European Economic Statistics

La publication couvre des indicateurs économiques clés disponibles à Eurostat, incluant les comptes nationaux, les finances publiques, la balance des paiements, le commerce extérieur, les prix, les comptes monétaires et financiers, et le marché du travail. De plus, des sections éditoriales et méthodologiques fournissent des commentaires sur des questions d'actualité et sur les données présentées.

Langues disponibles: anglais

KS-30-08-410-EN-C;
version papier: EUR 20

European business

Cette publication fournit une vue d'ensemble complète de la structure, de l'évolution et des caractéristiques des entreprises européennes et de leurs différents secteurs d'activité: de l'énergie et des industries extractives aux communications, en passant par les services d'information et les médias. La publication présente pour chaque activité: la production et l'emploi, la spécialisation nationale et la distribution régionale, la productivité et la rentabilité, l'importance des petites et moyennes entreprises (PME), la structure de l'emploi, le commerce extérieur, etc.

Langues disponibles: anglais

KS-BW-07-001-EN-C;
version papier: 25 EUR

Annuaire régional d'Eurostat 2008

L'Annuaire régional 2008 d'Eurostat constitue une mine d'informations sur la vie dans les régions européennes. Un vaste ensemble de données régionales sont présentées sur les thèmes suivants: population, statistiques urbaines, produit intérieur brut, comptes des ménages, statistiques structurelles des entreprises, marché du travail, productivité sectorielle, coût de la main-d'œuvre, transports, tourisme, science, technologie et innovation, santé et agriculture.

Langues disponibles:
allemand, anglais, français

KS-HA-08-001-FR-C;
version papier: 30 EUR

Measuring progress towards a more sustainable Europe

La stratégie européenne en faveur du développement durable, adoptée en 2001, et révisée en juin 2006, a pour but l'amélioration continue de la qualité de la vie pour les générations actuelles et futures. Le rapport de suivi d'Eurostat, qui doit être publié tous les deux ans, étaye le rapport de situation de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la stratégie. Il fournit un tableau statistique objectif des progrès accomplis, utilisant comme base l'ensemble des indicateurs de développement durable de l'UE.

Langues disponibles: anglais

KS-77-07-115-EN-C;
version papier: EUR 35

Pocketbooks et brochures

Les *pocketbooks* visent à donner au lecteur un ensemble de données de base sur un sujet spécifique. Disponibles au format PDF et en version papier, ils sont gratuits. Les brochures, qui contiennent également des analyses, sont publiées dans un format légèrement supérieur au format A5; elles sont disponibles uniquement en anglais.

Chiffres clés de l'Europe

KS-EI-08-001-FR-C

Living conditions in Europe

KS-DZ-08-001-EN-C

Food: from farm to fork statistics

KS-30-08-339-EN-C

Tourism statistics

KS-DS-08-001-EN-C

EU foreign direct investment

KS-BK-08-001-EN-C

Agricultural statistics

KS-ED-08-001-EN-C

Key figures on European business

KS-ET-08-001-EN-C

Candidate countries

KS-PF-08-001-EN-C

Science, technology and innovation

KS-30-08-148-EN-C

Energy, transport and environment

KS-DK-07-001-EN-C

EU economic data

KS-CZ-08-002-EN-C

Statistical portrait 2008: European Year of Intercultural dialogue

KS-EP-07-001-EN-C

European Price Statistics

KS-70-07-038-EN-C

Regions of the European Union

KS-EP-08-001-EN-C

Publications axées sur l'actualité

Trois collections sont consacrées à la diffusion rapide des données clés: Communiqués de presse, Statistiques en bref et Données en bref. Ces publications sont disponibles gratuitement sur le site web d'Eurostat.

Méthodologies et *working papers*

Les manuels statistiques, les classifications et les nomenclatures sont publiés dans la collection «Méthodologies et working papers». Destinées aux spécialistes, ces publications ne sont diffusées que par Internet et sont accessibles gratuitement sur le site web d'Eurostat.

Pour plus de renseignements concernant les publications d'Eurostat, consulter la page: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/publications/recently_published.